



Faculteit Letteren & Wijsbegeerte

Departement Taalkunde

Le conditionnel de reprise en français Une étude de son origine et de son évolution de sens

Proefschrift voorgelegd tot het behalen van de graad van doctor in de Taalkunde
aan de Universiteit Antwerpen te verdedigen door

Jessica Van de Weerd

Promotor(en):
Prof. Dr. Patrick Dendale
Prof. Dr. Anne Vanderheyden

Antwerpen, 2021

PRÉFACE

En 2010, j'ai été confrontée à un choix décisif : quel domaine d'études dois-je entamer ? Le nombre énorme de cours d'une part et la diversité de mes intérêts d'autre part ne m'ont pas facilité la tâche. Au cours des nombreuses conversations avec mon professeur de sixième année, monsieur Eric Van Huffelen – que je tiens à remercier de tout cœur pour cela – il est vite apparu que j'avais une passion pour les langues. J'ai découvert et développé cette passion grâce à deux professeurs de français du secondaire, monsieur Lode Vander meiren et madame Marjan Govaert. Grâce à leurs cours inspirants et enthousiasmants, j'ai commencé à aimer le français sous toutes ses facettes. Lors de ma dernière année au Collège « Sint-Jan Berchmans » à Westmalle, j'ai participé à Olyfran. Nous avons voyagé avec un groupe d'amoureux des langues de Westmalle à Anvers. Olyfran est devenu ma première rencontre avec l'Université d'Anvers et ses professeurs de français. Cette rencontre m'avait apparemment beaucoup plu, car en septembre 2010, j'ai commencé mes études de Langues et Lettres français-espagnol à cette même université.

Mon amour pour les langues était clair depuis longtemps. Mon intérêt pour la linguistique, en revanche, ne s'est éveillé que plus tard. Mes camarades de classe et moi étions prêtes à suivre notre tout premier cours de linguistique française. Quand nous étions occupées à discuter, le professeur Patrick Dendale est entré dans la salle. J'ai échangé quelques regards avec les autres étudiantes et nous avons clairement partagé la même opinion : ce professeur nous semblait très sympathique et amical, mais aussi passionné et inspirant. Ce sont les cours du professeur Patrick Dendale qui ont éveillé et stimulé mon intérêt pour la linguistique française. C'est la raison pour laquelle j'ai réalisé mon mémoire de licence et de maîtrise avec lui. Pendant la réalisation de mon mémoire de maîtrise, j'ai été complètement « mordue » par le « microbe linguistique ». Après mon master, j'ai décidé de continuer en thèse de doctorat.

Cette thèse de doctorat n'aurait jamais été possible sans beaucoup de personnes, que je tiens à remercier ici.

Je remercie tout particulièrement mon directeur de thèse, le professeur Patrick Dendale, sans qui ce doctorat n'aurait jamais vu le jour. Depuis mon mémoire de maîtrise, il a toujours été une source d'inspiration. Je pouvais toujours m'adresser à lui pour des conseils. Il était toujours prêt à donner des commentaires détaillés sur les différentes versions de mes textes, articles et présentations. Il y avait toujours l'opportunité de discuter longuement des pistes et des idées de recherche. Mes sincères remerciements pour tout, Patrick.

Je tiens également à remercier mon autre directeur de thèse, la professeur Anne Vanderheyden, et le président de mon comité doctoral, le professeur Walter De Mulder pour leur soutien. Eux aussi ont toujours été là pour moi, avec leurs bons conseils. Lire et commenter les multiples versions de mes textes n'était jamais de trop pour eux. Je vous en remercie sincèrement, Anne et Walter.

Pendant les premières années de ma période de recherche, j'ai partagé le bureau R.214 avec mon collègue Wim Caers, qui était toujours prêt à discuter, tant de la recherche que de toutes les autres questions. Plus tard, je suis passée au bureau D.330, où Sofía Pérez Fernández est devenue ma compagne de bureau. J'ai passé un très beau temps avec elle : prendre un café, commander une pizza, rire et discuter de la vie, et bien plus encore ! J'ai eu beaucoup de plaisir ! Non seulement mes compagnons de bureau, mais aussi de nombreux autres collègues ont contribué aux bons moments que j'ai passés ici. Je remercie tout particulièrement Olga Krasnoukhova, Laura Devlesschouwer et Rui Zhang, avec qui j'ai passé des moments fantastiques.

Le fait que la langue et la littérature soient une bonne combinaison est démontré par la bonne relation que j'ai développée avec mes collègues de Littérature. Mes remerciements particuliers sont pour Annelies Augustyns. Depuis 2010, nous faisons nos études ensemble, elle a étudié le français et l'allemand, moi j'ai étudié le français et l'espagnol. Depuis notre première rencontre, nous avons eu une bonne connexion, qui s'est transformée en une véritable amitié. Je pouvais toujours aller à Annelies pour une bonne conversation, avec mes soucis, mais aussi pour des moments amusants, spontanés et drôles, non seulement à l'intérieur, mais surtout à l'extérieur de l'université. Je voudrais également remercier les autres collègues de Littérature pour les déjeuners agréables que nous avons souvent eus ensemble.

Je tiens également à remercier les membres du groupe de recherche *Grammar & Pragmatics* dont j'ai pu faire partie. J'ai toujours considéré ce groupe comme ouvert, amical et constructif. Je tiens également à remercier le *Cercle belge de Linguistique*. Chaque année, j'ai eu le plaisir de participer à leur Journée Linguistique, que j'ai organisée moi-même en 2017.

La recherche n'est pas possible sans un financement adéquat. Je voudrais donc profiter de cette occasion pour remercier le fonds BOF de l'Université d'Anvers d'avoir rendu ce projet de doctorat financièrement possible.

Pour terminer, je tiens à remercier ma famille et mes amis, sans qui ce doctorat n'aurait jamais été possible. Je tiens à remercier mes parents, Tanja Thijs et Chris Van de Weerd, mon frère, Dennis Van de Weerd, et mon grand-père, Gustaaf Thijs, pour leur soutien inconditionnel et pour le nid chaleureux dans lequel j'ai grandi. Mon ami, Dennis Tarnaud, je voudrais le remercier pour sa patience, son soutien et ses conseils. Je tiens aussi à remercier tous mes amis en dehors de l'université pour les encouragements et pour la détente qu'ils m'ont offerte à chaque fois.

Anvers, 2021.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- Les différents emplois du conditionnel :

CTEMP		conditionnel temporel
	CTEMP _S	conditionnel temporel subjectif
	CTEMP _O	conditionnel temporel objectif
CEVENT		conditionnel d'éventualité
	CEVENT _C	conditionnel d'éventualité corrélatif
	CEVENT _{IC}	conditionnel d'éventualité implicitement corrélatif
	CEVENT _{NC}	conditionnel d'éventualité non corrélatif
	CEVENT _{IMA}	conditionnel d'éventualité de l'imaginaire
	CEVENT _{ATT}	conditionnel d'éventualité d'atténuation
CE		conditionnel épistémique
	CE1	conditionnel épistémique 1 également appelé conditionnel de reprise, de rumeur...
	CE2	conditionnel épistémique 2 également appelé conditionnel de conjecture

- Autres abréviations :

V _P	verbe principal
V _S	verbe subordonné

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	i
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	iii
TABLE DES MATIÈRES	iv
INTRODUCTION.....	1
PARTIE I LES ÉTUDES SUR LE CONDITIONNEL EN FRANÇAIS	5
CHAPITRE 1 LE CONDITIONNEL FRANÇAIS.....	7
1 En synchronie	7
1.1 Le statut grammatical du conditionnel : temps ou mode ?	8
1.1.1 Le conditionnel mode	8
1.1.2 Le conditionnel temps	8
1.1.3 Le conditionnel : mode ET temps	12
1.2 L'invariant sémantique du conditionnel	13
1.2.1 Une approche modale	13
1.2.2 Une approche temporelle et sa variante polyphonique.....	13
1.2.3 Une approche alternative.....	15
1.3 Les emplois du conditionnel	18
1.3.1 Le conditionnel temporel (CTEMP).....	18
1.3.1.1 Le conditionnel temporel « subjectif » (CTEMP _S).....	19
1.3.1.2 Le conditionnel temporel « objectif » (CTEMP _O).....	20
1.3.2 Le conditionnel d'éventualité (CEVENT).....	24
1.3.2.1 Conditionnel d'éventualité corrélatif (CEVENT _C).....	24
1.3.2.2 Conditionnel d'éventualité implicitement corrélatif (CEVENT _{IC}).....	26
1.3.2.3 Conditionnel d'éventualité non corrélatif (CEVENT _{NC}).....	29
1.3.3 Le conditionnel épistémique (CE).....	33
1.3.3.1 Conditionnel de reprise (CE1).....	33
1.3.3.2 Conditionnel de conjecture (CE2)	35
2 En diachronie.....	40
2.1 Le conditionnel : du latin au français.....	40
2.1.1 Développement du conditionnel français à partir du subjonctif latin.....	40
2.1.2 Développement du conditionnel français à partir de la périphrase latine	41
2.2 Le conditionnel : son emploi dans les stades antérieurs du français.....	44
CHAPITRE 2 : LE CONDITIONNEL ÉPISTÉMIQUE 1.....	49
1 Le CE1 en français contemporain	49
1.1 Le CE1 : ses éléments de sens	50
1.1.1 Le CE1 comme marqueur évidentiel.....	51
1.1.2 Le CE1 comme marqueur aléthique	57
1.1.3 Le CE1 comme marqueur mixte.....	60
1.2 Le CE1 : son statut évidentiel	67
2 Dans les stades antérieurs du français	70

**PARTIE II LE CONDITIONNEL ÉPISTÉMIQUE 1 EN FRANÇAIS S(ES)
ORIGINE(S) ET ÉVOLUTION(S) SÉMANTIQUE(S)73**

**CHAPITRE 3 LA DESCRIPTION DU CE1 DANS LES GRAMMAIRES DU
FRANÇAIS75**

1	Une première exploration des (anciennes) grammaires	76
1.1	Recherche des premières mentions d'exemples et des descriptions (sémantiques)	76
1.2	Analyse de la façon dont le CE1 est décrit sémantiquement.....	81
2	Composition de la bibliothèque de grammaires.....	83
3	Premières observations.....	87
4	Les descriptions sémantiques du CE1 dans les grammaires du français.....	94
4.1	Termes employés pour décrire la valeur sémantique du CE1	94
4.1.1	Termes et formulations ambigus	94
4.1.1.1	Réserve	95
4.1.1.2	Affirmation atténuée.....	95
4.1.1.3	Prudence	96
4.1.1.4	Pas avéré/vérifié	97
4.1.2	Termes relevant du « modal »	97
4.1.3	Termes relevant de l'« aléthique »	100
4.1.4	Termes relevant de l'« évidentiel »	101
4.1.5	Et la « non-confirmation » ?.....	104
4.2	Fréquence, apparition et ordre des éléments de sens.....	105
4.2.1	L'apparition des différents éléments de sens à travers les siècles.....	106
4.2.2	La fréquence d'utilisation des différents éléments de sens à travers les siècles	108
4.2.3	Le nombre d'éléments de sens dans les descriptions	110
4.2.4	Les relations mises entre éléments de sens dans les descriptions	113
5	Conclusions	116

CHAPITRE 4 LES (PLUS) ANCIENNES OCCURRENCES DU CE1.....123

1	Les plus anciens CE1 trouvés.....	124
1.1	Dans le genre journalistique	124
1.2	Dans le genre historique	126
1.3	Dans le genre juridique.....	126
2	Composition de notre corpus juridique	131
3	La fréquence des emplois du conditionnel dans le corpus juridique.....	141
3.1	Le conditionnel temporel (CTEMP).....	141
3.2	Conditionnel d'éventualité (CEVENT).....	147
3.3	Conditionnel épistémique (CE)	154
4	Le CE1 dans le corpus juridique : analyse sémantique.....	159
4.1	Référence à des contenus pas officiellement enregistrés.....	159
4.1.1	Référence à des <i>actions</i>	159
4.1.2	Référence à des <i>paroles</i>	160
4.2	Référence à des contenus officiellement enregistrés.....	161
4.2.1	Référence à des contenus enregistrés par une autre instance	161
4.2.1.1	Événement officiel effectué par une autre instance.....	162
4.2.1.2	Document officiel établi par une autre instance	163
4.2.2	Référence à des contenus enregistrés par la même instance	165
4.2.2.1	Événement officiel effectué par la même instance.....	165
4.2.2.2	Document officiel établi par la même instance	166
5	Conclusions	167

CHAPITRE 5 HYPOTHESES SUR L'ORIGINE DU CE1	173
1 Examen critique des hypothèses existantes sur la genèse du CE1	174
1.1 L'origine modale du CE1 en français	174
1.2 L'origine temporelle du CE1 en français.....	182
1.3 L'origine du CE1 en catalan : le mécanisme de l'« (inter)subjectivation »	184
2 Méthode de travail.....	193
2.1 La polysémie : pluralité de significations en relation	194
2.2 Les « bridging contexts » : contextes de transition.....	195
3 Hypothèse(s) théorique(s) à vérifier	199
4 Du CTEMP _s au CE1.....	202
4.1 Phase 1 : création de l'hypothèse.....	202
4.1.1 Contexte initial	202
4.1.2 Contexte de transition.....	204
4.1.3 Contexte de bascule.....	213
4.1.4 Conventionalisation.....	214
4.2 Phase 2 : vérification de l'hypothèse	216
4.2.1 Contexte initial	216
4.2.2 Contexte de transition.....	220
4.2.3 Contexte de bascule.....	225
4.2.4 Conventionalisation.....	230
5 Conclusions	232
CONCLUSIONS	237
RÉFÉRENCES.	247
ABSTRACT.....	259

INTRODUCTION

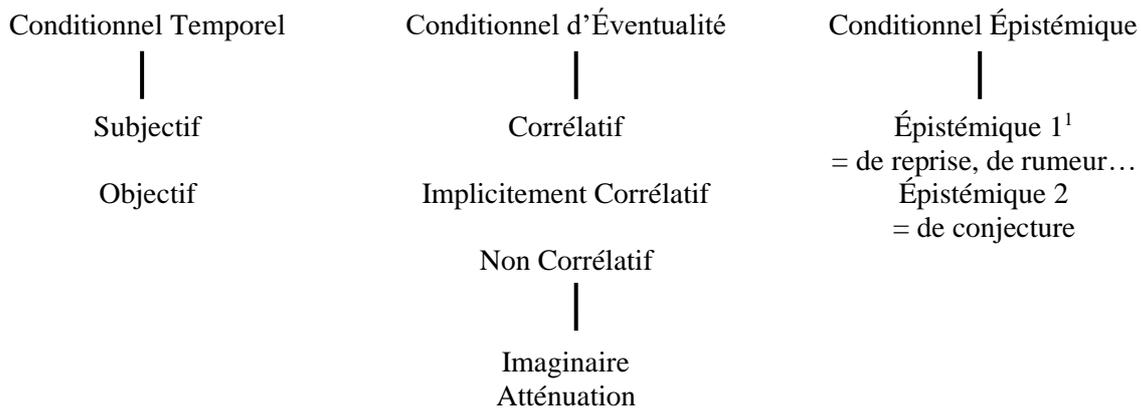
On étudie le conditionnel, comme les autres temps et modes du français, depuis bien longtemps (voir le chapitre 1). Il y a des études *synchroniques* et des études *diachroniques*.

Les études *en synchronie* circulent principalement autour de trois thématiques : le statut grammatical, l'invariant sémantique et les différents emplois.

Le conditionnel est-il un mode ou un temps ? Cette question constitue le sujet de débats depuis de longues années. Très longtemps, le conditionnel a été considéré comme un mode, tout comme l'indicatif, le subjonctif, l'impératif et l'infinitif. C'est, principalement, la position des grammairiens. Les linguistes analysent le conditionnel plutôt comme un temps de l'indicatif. Leurs arguments sont de quatre types : diachronique, morphologique, sémantique et syntaxique. La position-compromis existe aussi : le conditionnel est un mode et un temps.

Quelle est la valeur « en langue » réunissant tous les emplois du conditionnel « en parole » ? La recherche d'un invariant sémantique / sens fondamental / valeur unique en langue / signifié de puissance... est fondée sur le principe structuraliste « une forme, un sens ». Une approche modale pose que l'invariant sémantique est de type modal et que tous les emplois s'expliquent par là. Une approche temporelle pose que l'invariant sémantique est de type temporel et que tous les emplois s'expliquent par là. Une approche-compromis se situe entre les deux approches principales et attribue à l'invariant sémantique aussi bien un caractère modal que temporel.

Quels sont les emplois qu'il convient de retenir pour le conditionnel ? Le schéma ci-dessous (inspiré de la classification de Dendale & Tasmowski (2001)) liste tous les emplois qui sont actuellement distingués :



À un premier niveau, sont distingués le conditionnel temporel (désormais CTEMP), le conditionnel d'éventualité (désormais CEVENT) et le conditionnel épistémique (désormais CE). Chacun de ces emplois principaux possède des sous-emplois. Pour le CTEMP, on distingue le conditionnel temporel subjectif (CTEMP_S) et le conditionnel temporel objectif (CTEMP_O). Pour le CEVENT, on distingue le conditionnel d'éventualité corrélatif (CEVENT_C), implicitement corrélatif (CEVENT_{IC}) et non corrélatif (CEVENT_{NC}). Le conditionnel de l'imaginaire (CEVENT_{IMA}) et le conditionnel d'atténuation (CEVENT_{ATT}) sont également à situer dans ce groupe d'emplois. Pour le CE, on distingue le conditionnel épistémique 1, appelé aussi conditionnel « de reprise, de rumeur... » (CE1) et le conditionnel épistémique 2, appelé aussi conditionnel « de conjecture » (CE2). Nous utiliserons désormais les abréviations mentionnées pour parler des emplois du conditionnel. Tous ces emplois seront présentés en détail dans le chapitre 1 (voir § 1.3).

Les études *en diachronie* décrivent les différentes étapes de l'évolution du latin au français. La première étape est constituée par l'origine latine du conditionnel français : provient-il de la périphrase [inf. + *habere*] ou du subjonctif ? C'est la première hypothèse qui est communément acceptée, la dernière est moins populaire. La deuxième étape est celle du passage de la périphrase latine au conditionnel français. Au niveau phonologique, l'auxiliaire *habere* s'est transformé en terminaison du conditionnel. Au niveau sémantique, il s'est produit un « bleaching of the 'alethic' necessity » (Patard & De Mulder à par.). Peu à peu le conditionnel s'est « conventionalisé » et « grammaticalisé ». En ancien français, le conditionnel s'employait le plus fréquemment dans ses emplois CEVENT et CTEMP. Néanmoins, quelques exemples de CE2 ont été repérés. Depuis le moyen français, ont été trouvés des cas de CE1.

Quelques années après la publication du volume thématique sur « l'évidentialité » de Chafe & Nichols (1986), le CE1 en français a commencé à attirer l'attention des linguistes (voir le chapitre 2). Peu après, il est devenu un thème de recherche populaire en linguistique française. Il y a des études sur le CE1 en français contemporain et dans les stades antérieurs du français.

Les études sur le CE1 *en français contemporain* portent en gros sur deux thématiques : (1°) le lien entre le CE1 et les autres emplois du conditionnel et (2°) les éléments du sémantisme du CE1. Dans le premier type d'études, on focalise soit sur les différences et/ou ressemblances entre le CE1 et les autres emplois du conditionnel (cf. le schéma des emplois ci-dessus), soit sur l'invariant sémantique à partir duquel tous les autres emplois s'expliquent (cf. la présentation des thématiques

¹ Dans le titre de la thèse, nous avons opté pour le terme « conditionnel de reprise », un terme plus parlant. Dans le reste de la thèse, nous utiliserons le terme « conditionnel épistémique 1 », qui est plus « neutre ».

ci-dessus). Dans le deuxième type d'études, se rangent les études qui portent sur les éléments de sens qu'il convient de retenir pour le CE1 et les études qui portent sur le statut évidentiel du CE1.

Combien d'éléments de sens faut-il distinguer ? Lequel ou lesquels de ces éléments de sens domine(nt) ? Depuis la fin du XX^e siècle, on a commencé un débat sur les éléments de sens qui interviennent dans le sémantisme du CE1. Dans le débat, interviennent au total quatre éléments de sens : (1^o) un élément évidentiel de reprise de l'information, (2^o) un élément dit « aléthique² » de non-prise en charge de l'information, (3^o) un élément modal de caractère incertain de l'information et (4^o) un élément « d'information à confirmer ».

Le débat se résume en trois positions qui interagissent. Pour Dendale (1991, 1993, 2018), l'élément dominant est l'élément évidentiel de reprise de l'information. Le CE1 est un marqueur « évidentiel ». Pour Abouda (1997b, 2001), qui critique Dendale, l'élément dominant est l'élément aléthique de non-prise en charge de l'information : le CE1 est un marqueur « aléthique ». Pour Kronning (2002, 2005, 2012, 2018), qui combine les idées de Dendale et Abouda, il y a deux éléments dominants : l'élément évidentiel (il utilise le terme « médiatif ») et l'élément aléthique (il utilise le terme « modal »). Pour lui, le CE1 est donc un marqueur « mixte ». À ces trois positions, s'ajoutent d'autres, comme par exemple celles de Gosselin (2001), Merle (2004), Vatrican (2010) ou Celle (2004, 2007).

Peut-on appeler le CE1 un marqueur évidentiel ? Cette problématique concerne le problème des critères de définition des marqueurs évidentiels. Comment faut-il définir et identifier un marqueur évidentiel ? Pour le cas du CE1, Dendale & Van Bogaert (2012) signalent une double problématique. Le terme « marqueur évidentiel » ne convient pas pour désigner le conditionnel « en entier », mais il n'est pas non plus optimal pour désigner le seul CE1.

S'il y a une abondance d'études sur le CE1 pour le français contemporain, c'est tout le contraire pour *les stades antérieurs du français*. Cependant, ces dernières années, l'intérêt pour ce sujet s'est accru. Trois thématiques ont été étudiées :

(1^o) le traitement du CE1 dans les grammaires du français du XVI^e au XX^e siècles (Dendale 1991, 2012a, 2012b, 2014, Dendale & Coltier 2012).

(2^o) l'apparition des premières occurrences du CE1 dans différents genres textuels : journalistique (Bourova & Dendale 2013), historique (Bourova & Dendale 2013), et juridique (Baeyens 2012).

(3^o) l'évolution des emplois du conditionnel, y compris le CE1 (Patard 2017, Patard & De Mulder 2012, Rossari 2009).

Ces trois thématiques constitueront le fil connecteur de cette recherche. Notre question principale est la suivante : quand et par quel mécanisme le CE1 s'est-il développé ? Afin de pouvoir apporter une réponse étayée à cette question de recherche, il est important d'avoir de bonnes fondations. Dans un premier temps, nous étudierons la manière dont les grammaires décrivent la valeur sémantique du CE1 (voir le chapitre 3). Cette analyse nous donnera une vue globale des « éléments de sens » qui, selon les grammaires, interviennent dans la création de la valeur sémantique du CE1. Dans un deuxième temps, nous analyserons l'emploi du CE1 dans un corpus d'anciens textes juridiques (voir le chapitre 4). Nous vérifierons si les « éléments de sens » mentionnés par les grammaires sont effectivement ceux que l'on retrouve dans les anciennes occurrences authentiques de cet emploi du conditionnel. Cette analyse nous permettra de mieux définir les co(n)textes dans lesquels apparaît l'ancien CE1. Dans un troisième temps, nous formulerons une hypothèse sur l(es)

² Nous utilisons le terme *aléthique* (du grec *alêtheia* « vérité ») comme l'utilise Dendale (1991), c'est-à-dire dans un sens restreint, comme adjectif correspondant au substantif *vérité* signifiant « ni vrai, ni faux pour le locuteur ».

origine(s) du CE1 (voir le chapitre 5)³. Les résultats des recherches précédentes nous aideront à formuler une hypothèse sur l(es) origine(s) de cet emploi du conditionnel.

La thèse est composée de deux grandes parties.

Dans la PARTIE I (*Les études sur le conditionnel en français*), nous offrirons un aperçu de ce qui a déjà été fait sur le conditionnel en français. Nous présenterons successivement ce qui a été fait sur le conditionnel français « en général » (Chapitre 1) et ce qui a été fait sur le conditionnel épistémique 1 (CE1) français « en particulier » (Chapitre 2).

Dans la PARTIE II (*Le conditionnel épistémique 1 en français. S(es) origine(s) et évolution(s) sémantique(s)*), nous essayerons de compléter les trois axes de recherche mentionnés ci-dessus. Nous étudierons d'abord la façon dont les grammaires du français décrivent la valeur sémantique du CE1 (Chapitre 3). Nous analyserons ensuite l'emploi du CE1 dans un corpus d'anciens textes juridiques (Chapitre 4). Nous développerons enfin notre hypothèse sur l(es) origine(s) du CE1 (Chapitre 5).

³ La thèse est divisée en deux grandes « parties ». Celles-ci sont composées de différents « chapitres ». Dans les différents « chapitres », nous distinguons des « sections » et des « sous-sections ». Les « sections » ont des titres composés d'un seul numéro. Les « sous-sections » ont des titres composés de plus d'un numéro. Pour les renvois dans le texte, nous employons respectivement « partie », « chapitre » et « section ». Pour les renvois aux « sous-sections », nous utilisons le symbole §.

PARTIE I

LES ÉTUDES SUR LE CONDITIONNEL EN FRANÇAIS

CHAPITRE 1

LE CONDITIONNEL FRANÇAIS

Jusqu'en 1990, le conditionnel français est relativement peu étudié en comparaison avec d'autres formes verbales (comme par exemple les temps du passé). Après cette date, toutefois, le sujet a suscité plus d'intérêt, avec la soutenance des thèses de Haillet (1992) et d'Abouda (1997b), la parution de la monographie de Haillet (1995) et la publication d'une série d'articles (e.a. Dendale (1993), Abouda (1997a), Haillet (1998)...). C'est principalement depuis la publication du volume collectif *Le conditionnel en français* de Dendale & Tasmowski (2001), qui offre un panorama des problèmes, des perspectives et des analyses du conditionnel, que l'étude du conditionnel en français a vraiment redémarré. Depuis lors, de nombreuses études ont été publiées sur le sujet. En 2012, on remarque une nouvelle augmentation dans le nombre de publications, grâce au volume collectif *Ultériorité dans le passé, valeurs modales, conditionnel* dans *Faits de langue* dirigé par Bres, Azzopardi & Sarrazin (2012). C'est dire l'envol que l'étude du conditionnel a pris depuis une vingtaine d'années (cf. à ce sujet les bibliographies de Dendale & Veters (2001) et Van de Weerd & Dendale (2017)⁴).

Dans ce chapitre, nous présenterons d'abord les thèmes des discussions actuelles concernant le conditionnel en linguistique synchronique (voir la section 1) : le débat sur son statut grammatical (voir § 1.1), les hypothèses sur son invariant sémantique (voir § 1.2) et la liste de ses différents emplois (voir § 1.3). Ensuite, nous commenterons le parcours diachronique du conditionnel français (voir la section 2).

1 En synchronie

Dans leur ouvrage *Le conditionnel en français*, Dendale & Tasmowski (2001) posent trois grandes questions sur le conditionnel français, dont les deux dernières sont toujours actuelles en linguistique synchronique : Quel est le statut grammatical du conditionnel : est-ce un temps ou un mode ? (§ 1.1) Quel est l'invariant sémantique ou la valeur en langue du conditionnel ? (§ 1.2) Quels sont les emplois qu'il convient de retenir pour le conditionnel ? (§ 1.3).

⁴ Dendale & Veters (2001) ont réuni 147 références d'études sur le conditionnel parues entre 1861 et 2000. Van de Weerd & Dendale (2017) y ont ajouté 91 références, couvrant une période près de dix fois plus courte, 16 années (2000-2015).

1.1 Le statut grammatical du conditionnel : temps ou mode ?

Une question est sujet de débats depuis de longues années : le conditionnel est-ce un temps ou un mode à part ? Martin (1971) a bien circonscrit le problème comme suit :

[il s'agit de] savoir si le COND est, en langue, une catégorie modale, propre à livrer occasionnellement, en discours, des valeurs temporelles, ou si, inversement, il prend place en structure parmi les formes temporelles, quitte à fournir, en discours, des emplois modaux, à moins qu'il ne faille supposer, solution ambiguë, la double appartenance systématique aux temps et aux modes par un phénomène d'homonymie syntaxique (1971: 123)

Dans ce débat sur le statut grammatical du conditionnel, on distingue deux positions principales : le conditionnel et un mode (§ 1.1.1) vs le conditionnel est un temps (§ 1.1.2). Une troisième position est celle du compromis : le conditionnel est un mode et un temps (§ 1.1.3).

1.1.1 Le conditionnel mode

Très longtemps, le conditionnel a été considéré comme un mode à part entière. La nomenclature officielle de 1910, établie dans le but d'unifier la terminologie grammaticale, lui attribue l'étiquette de mode, étiquette qui figure toujours dans la circulaire du 25 juillet 1975. Ce n'est que dans la terminologie grammaticale de 1997 (rééditée en 1998) que le conditionnel apparaît dans la liste des temps de l'indicatif, sans que ce choix ne soit expliqué ou justifié.

La plupart des grammairiens ont catégorisé le conditionnel comme un mode. Pour ne citer que deux auteurs du XIX^e siècle :

Tous les temps des verbes sont distribués en cinq classes différentes, qu'on appelle *modes* ; et l'on entend par *modes*, **les différentes manières d'exprimer l'action**. Ces cinq modes sont : l'*Infinitif*, l'*Indicatif*, le *Conditionnel*, l'*Impératif* et le *Subjonctif*. (Morin 1806: 31, italiques de l'auteur, nos gras)

Mode signifie ici *manière* ; ainsi les modes des verbes sont **les différentes manières de les employer dans le discours**. Les verbes ont cinq modes, qui sont : l'*indicatif*, le *conditionnel*, l'*impératif*, le *subjonctif* et l'*infinitif* (I). (Reymond 1811: 70, italiques de l'auteur, nos gras)

D'après Morin et Reymond, le mode est une « manière d'exprimer l'action / manière d'employer le verbe ». Le « mode conditionnel » différerait des autres modes par le fait qu'il exprime un événement de manière conditionnelle, et non de manière absolue, comme le fait l'indicatif :

c'est confondre un Mode qui n'exprime l'existence que d'une **manière conditionnelle** [le conditionnel], avec un autre qui l'exprime d'une **manière absolue** [l'indicatif] (Beauzée 1767: 225, nos gras)

je ferois affirme aussi ; **mais l'affirmation n'est pas positive ; comme dans l'indicatif, elle est conditionnelle : je ferois ; si j'avois le temps**. Cette condition est l'accessoire d'un mode que je nomme conditionnel. » (Condillac 1798: 180, italiques de l'auteur, nos gras)

1.1.2 Le conditionnel temps

La position de Martin quant à la nature du conditionnel est à l'inverse de celle des grammairiens. Pour lui : « La démonstration est faite que le conditionnel n'est pas plus modal que l'imparfait ; c'est seulement un temps dont les emplois modaux sont en grand nombre » (Martin 1983: 133, note

158). La plupart des linguistes contemporains partagent l'avis de Martin et analysent le conditionnel comme un temps de l'indicatif. Leurs arguments sont de quatre types : diachroniques, morphologiques, sémantiques et syntaxiques. Nous les résumerons ci-dessous.

Arguments diachroniques. Il y a deux arguments diachroniques qui sont invoqués.

Le premier a trait à la valeur des plus anciennes occurrences du conditionnel. Le débat oppose deux positions : soit le conditionnel est un temps parce que ses plus anciennes occurrences sont des CTEMP, soit le conditionnel est un mode parce que ses plus anciennes occurrences sont des CEVENT. Selon certains, les premières occurrences du conditionnel apparaîtraient dans des propositions subordonnées dépendant d'un verbe au passé. À l'origine, l'unique fonction du conditionnel aurait été d'exprimer une visée future par rapport à un point de repère dans le passé. Ce ne serait que plus tard que des valeurs modales s'y seraient ajoutées. Selon d'autres, par contre, les plus anciennes occurrences du conditionnel se trouveraient dans des apoduses des structures hypothétiques. La valeur temporelle ne s'y serait ajoutée que plus tard.

Il faut toutefois se demander si cette argumentation est valable : Est-ce que les données diachroniques définissent le statut synchronique d'une forme verbale ? Vetters & Skibinska (1998), qui se demandent si le futur est un temps ou un mode, se posent la même question à propos d'un argument qu'on avance pour réfuter le statut temporel du futur (anglais) : le futur (anglais) ne serait pas temporel, parce que ses premières occurrences exprimeraient des valeurs modales. Vetters & Skibinska (1998: 252) rejettent cet argument en posant « qu'une forme peut changer de valeur au cours de l'histoire ». Il n'y a donc pas de relation directe, nécessaire entre les données diachroniques et le statut synchronique d'une forme verbale (Vetters & Skibinska 1998: 252). Dire qu'une forme verbale est un temps parce que ses premières occurrences expriment une valeur temporelle, ou un mode parce que ses premières occurrences sont modales, n'est donc pas un argument valable.

Le second argument diachronique concerne l'origine morphologique du conditionnel. La plupart des linguistes s'accordent pour dire que le conditionnel s'est développé à partir de la périphrase verbale latine [inf. + *habere*] à l'imparfait (cf. la section 2 de ce chapitre). Cette même périphrase est à l'origine du futur, sauf que pour former le futur, *habere* ne se met pas à l'imparfait, mais au présent. Cette origine parallèle constitue pour certains un argument pour considérer le conditionnel comme un temps de l'indicatif, tout comme le futur. Wagner & Pinchon (1991: 319) l'expliquent de la façon suivante :

Historiquement, cette forme est de la même nature que le futur. Toutes deux sont issues, en roman, d'une périphrase composée de l'infinitif d'un verbe et du présent ou de l'imparfait de l'auxiliaire AVOIR. **Si l'on fait du futur un temps de l'indicatif, comme il est naturel, il est normal de faire également du conditionnel un temps.** Si l'on faisait du conditionnel un mode, il faudrait alors en faire un aussi du futur. [...]. (Wagner & Pinchon 1991: 319, nos gras)

*Argument morphologique*⁵. L'argument morphologique consiste à voir dans le conditionnel la combinaison des morphèmes du futur (-r-) et de l'imparfait (-ais, -ais, -ait, -ions, -iez, -aient), deux tiroirs verbaux qui appartiennent à l'indicatif. Selon l'argumentation compositionnelle, la combinaison de morphèmes de tiroirs verbaux appartenant à l'indicatif doit nécessairement appartenir aussi à l'indicatif. Le conditionnel est par conséquent un temps de l'indicatif. C'est ce qu'explique par exemple Touratier (1996: 38) :

⁵ Remarquons que cet argument morphologique est très proche du deuxième argument diachronique, sauf qu'ici l'analyse se fait du seul point de vue synchronique.

Il est difficile de ne pas retrouver dans le conditionnel d'une part la marque d'imparfait et d'autre part la marque /R/ du futur [...]. Ceci veut dire qu'au point de vue morphologique, le conditionnel dit présent a tout l'air d'être un futur imparfait et donc d'appartenir aux temps de l'indicatif. **Car si le futur est un temps de l'indicatif et l'imparfait un autre temps de l'indicatif, on ne voit pas comment la combinaison de ces deux temps de l'indicatif pourrait ne pas appartenir aussi au mode indicatif.** (Touratier 1996: 38, nos gras)

Abouda (1997a: 180) formule des réserves vis-à-vis de cette argumentation. Il note premièrement que la distinction entre les modes ne se fait pas uniquement sur le plan morphologique, mais aussi par exemple sur le plan syntaxique (voir ses arguments plus loin). Deuxièmement, à son avis, la combinaison de morphèmes de deux temps de l'indicatif, ne doit pas mener automatiquement à la conclusion que cette combinaison appartient également à l'indicatif. Il faut donc, selon Abouda (1997a: 180), sans toutefois le réfuter complètement, du moins relativiser l'importance de l'argument morphologique.

Argument sémantique. L'argument sémantique avancé pour affirmer que le conditionnel doit être considéré comme un temps de l'indicatif consiste à comparer les valeurs sémantiques du futur et de l'imparfait – tous les deux des temps de l'indicatif – à celles du conditionnel. Le futur et l'imparfait ne s'emploient pas uniquement pour désigner des tranches du temps, mais aussi pour désigner des valeurs modales. Par analogie avec ces tiroirs verbaux, il n'y a pas de raison de donner un autre traitement au conditionnel, qui s'utilise aussi bien pour indiquer une localisation temporelle que pour indiquer une valeur modale. Le conditionnel doit donc être considéré aussi comme un temps de l'indicatif.

Selon Abouda (1997a: 180) – et nous le suivons dans cette argumentation –, cette argumentation est circulaire : le conditionnel est un temps de l'indicatif, parce qu'il exprime, tout comme d'autres temps de l'indicatif, des valeurs temporelles et modales. Pourquoi ne peut-on pas dire : le conditionnel est un mode verbal, parce qu'il exprime, tout comme d'autres modes verbaux, des valeurs temporelles et modales ? S'il n'y a pas de raisons de traiter le conditionnel d'une autre manière que le futur et l'imparfait, il n'y a pas de raisons non plus de le traiter de la même manière.

Un argument plus ou moins similaire a été critiqué par Veters & Skibinska (1998: 251) : le futur (anglais) n'est pas temporel, parce qu'il a des emplois modaux. Cependant, on pourrait tout aussi bien prétendre l'inverse : le futur (anglais) n'est pas modal, parce qu'il a des emplois temporels. Veters & Skibinska (1998: 251) répondent à cet argument en posant que « dire que le *futur simple* est temporel n'implique pas qu'il soit *toujours* temporel ». Pour ce qui est du conditionnel : on ne peut pas dire qu'il n'est pas temporel car il a des emplois modaux, mais on ne peut pas non plus dire qu'il n'est pas modal parce qu'il a des emplois temporels.

Argument syntaxique. L'argument syntaxique pour dire que le conditionnel est un temps de l'indicatif consiste à montrer que le conditionnel est systématiquement remplaçable par un autre temps de l'indicatif (Abouda 1997a, 2017). Le conditionnel n'apparaît *que* dans les structures qui admettent un indicatif. Par conséquent, il ne peut pas être considéré comme un mode distinct de l'indicatif (Abouda 1997a, 2017). Si un conditionnel est possible, un temps de l'indicatif peut s'y insérer. Et à l'inverse, si un temps de l'indicatif est possible, un conditionnel peut être inséré. Le subjonctif, par contre, est exclu dans ces cas⁶. C'est ce que montre Abouda (1997a: 184-193), et il donne un aperçu des structures dans lesquelles ce remplacement est possible⁷ :

⁶ Il y a quelques exceptions mineures à cette règle. Pour les détails, nous renvoyons à Abouda (1997a: 184-193).

⁷ Nous n'avons utilisé ici que des exemples qui nous étaient tout à fait clairs. Pour l'aperçu complet, nous renvoyons à Abouda (1997a).

(1•) phrases indépendantes qui ne commencent pas par un mot *qu-* (Abouda 1997a: 184-187)

- (1) a. Vit-il à Paris ?
b. Vivrait-il à Paris ?
c. *Vive-t-il à Paris ?
(Abouda 1997a: 184)
- (2) a. Soit un triangle ABC.
b. *Est un triangle ABC.
c. *Serait un triangle ABC.
(Abouda 1997a: 185)

(2•) phrases indépendantes qui commencent par un mot *qu-* (Abouda 1997a: 187-188)

- (3) Que ferait-/fait-il ? – *Que fasse-t-il ?
(Abouda 1997a: 187)
- (4) Qu'il vienne ! - *Qu'il vient ! / *Qu'il viendrait !
(Abouda 1997a: 188)

(3•) phrases complexes à structure protase + apodose (Abouda 1997a: 188-190)⁸

- (5) [La France] répondra aussi à ce que l'Afrique lui dira, *suivant* que l'Afrique *décidera* de s'associer à elle, ou *suivant* que, selon une hypothèse que je rejette absolument, elle se *refuserait* à le faire. (Abouda 1997a: 189, italiques de l'auteur)
- (6) a. Qu'il vienne et nous irions au cinéma
b. *Qu'il viendrait et nous irions au concert.
c. *Qu'il vient et nous irions au concert.
(Abouda 1997a: 190)

(4•) phrases complexes à structure « parataxique » (Abouda 1997a: 190)

- (7) a. Il ferait bon, n'était cette brise trop fraîche.
b. Les provinciales seraient sérieuses, plus personne ne les lirait.
c. N'étais(en)t ses mains, cette fille serait jolie.
d. Il vient, je sors immédiatement !
(Abouda 1997a: 190)

⁸ Pour cette catégorie, Abouda (1997a: 189) signale qu'il y a des exceptions à la règle. À la différence des prépositions « pleines » qui imposent soit le subjonctif, soit l'indicatif ou le conditionnel, certaines prépositions « vides » n'imposent rien. C'est le cas p.ex. de *à* et *de*. Dans ces cas, c'est le sémantisme de la proposition qui détermine le mode ou temps verbal qui suit.

(5°) phrases complexes à structure hypotactique (Abouda 1997a: 190-193)⁹

- (8) a. Qu'il dise à Pierre que nous n'arriverons que le soir.
b. *Qu'il dirait à Pierre...
c. *Qu'il dit à Pierre...
(Abouda 1997a: 190)
- (9) a. J'exige qu'il vienne.
b. *J'exige qu'il vient/viendrait.
(Abouda 1997a: 191)
- (10) a. Je pense qu'il est/serait malade.
b. *Je pense qu'il soit malade.
(Abouda 1997a: 191)
- (11) a. Le désir qu'on réussisse ce projet dépasse tous les autres sentiments.
b. *Le désir qu'on réussit / réussirait ce projet...
(Abouda 1997a: 192)
- (12) a. Ils étaient tenus de servir où il plairait/plaisait au prince de les envoyer.
b. *Ils étaient tenus de servir où il plaise au prince de les envoyer.
(Abouda 1997a: 192)

Abouda (1997a) a ainsi montré qu'il y a une identité syntaxique entre les structures dans lesquelles on peut employer un conditionnel et celles dans lesquelles on peut employer un indicatif. Quand il y a identité de structures, nulle part le conditionnel n'est toutefois obligatoire ; il est toujours possible et il peut toujours être remplacé par un temps de l'indicatif. Ceci constitue un argument très fort en faveur de la thèse du « conditionnel temps » (Abouda 1997a: 193).

1.1.3 Le conditionnel : mode ET temps

Au lieu de faire un choix entre « mode OU temps », on pourrait soutenir aussi qu'il faut accepter les deux en même temps : « mode ET temps ». C'est ce qu'ont proposé certains grammairiens, comme par exemple Clédat et Brunot :

Dans le tableau des temps du verbe, il est indispensable de faire figurer deux fois chaque temps du conditionnel, **une première fois parmi les temps de l'indicatif**, sous les noms de *futur dans le passé* et de *futur antérieur dans le passé*, **et une seconde fois dans le mode conditionnel**. (Clédat 1889: 253, italiques de l'auteur, nos gras)

[Le conditionnel] sert **simultanément** à rendre **le futur dans le passé**, et en même temps à exprimer **une idée modale** que nous aurons à déterminer, et que le latin, faute d'un mode spécial, indiquait au moyen du subjonctif. (Brunot 1887b: 504, nos gras)

C'est également ce que Veters & Skibinska (1998: 255) ont indiqué en se demandant si c'est « bien raisonnable de considérer qu'un sens temporel exclut un sens modal ou inversement ». Ils

⁹ Pour cette catégorie, Abouda (1997a: 191-193) signale également l'existence d'exceptions à la règle. Dans ces cas, c'est le sémantisme de la proposition qui détermine s'il faut mettre un indicatif/conditionnel ou un subjonctif.

(1°) C'est le cas pour les subordonnées dépendantes d'un verbe (Abouda 1997a: 191-192) :

Je ne pense pas qu'il est / serait / soit malade.

Penses-tu qu'il est / serait / soit malade ?

J'ai compris / Je comprends que Pierre voulait / aurait voulu / veuille se reposer.

(2°) C'est le cas pour les subordonnées dépendantes d'un nom (Abouda 1997a: 192-193) :

La seule personne qui ait été / a été / aurait été témoin du fait est décédé.

Je cherche une voiture qui soit / est / serait non polluante.

concluent pour le futur (anglais) que « la temporalité future et certains types de modalité vont logiquement ensemble » Vetters & Skibinska (1998: 257). La même idée pourrait s'appliquer aussi au conditionnel, qui pourrait être considéré alors comme un temps et un mode.

1.2 L'invariant sémantique du conditionnel

Une autre problématique en rapport avec le conditionnel qui a attiré pas mal d'attention est celle de l'existence d'un éventuel invariant sémantique (appelé aussi « sens fondamental », « valeur unique en langue » ou « signifié de puissance »), qui permettrait d'expliquer le fonctionnement de cette forme dans tous ses emplois particuliers. La recherche d'un invariant sémantique se fonde sur le principe « une forme, un sens » du structuralisme, qui pose que chaque signifiant n'a qu'une seule valeur en langue et que les effets de sens en discours naissent de l'interaction avec des éléments du co(n)texte. La recherche d'un invariant sémantique est par ailleurs liée au débat sur le statut grammatical du conditionnel. C'est pourquoi on peut distinguer principalement deux approches : modale (§ 1.2.1) et temporelle (§ 1.2.2). Il y a également des approches « alternatives » qui se situent quelque part entre l'approche modale et l'approche temporelle. Nous présenterons l'approche de Korzen & Nølke (1990, 2001) (§ 1.2.3).

1.2.1 Une approche modale

Selon *l'approche modale*, l'invariant sémantique est de type modal. L'emploi du CEVENT est l'emploi à partir duquel tous les autres se sont développés. C'est l'hypothèse que défend Rossari (2009) (dont nous parlerons plus en détail dans le chapitre 5 § 1.1). Selon cette auteure, la spécificité du conditionnel consiste en la possibilité de rattacher à chaque emploi une conditionnelle en *si*. C'est ce que Vetters appelle la thèse du *si* généralisé (2001: 196).

L'idée centrale de cette approche, à savoir qu'à chaque emploi du conditionnel on peut associer une conditionnelle en *si*, peut être mise en question, puisqu'il existe des emplois auxquels on ne peut pas (ou très difficilement) associer une protase en *si*. Que faire par exemple d'un cas comme « *Il ne manquerait plus que ça !* » (pour une critique plus approfondie de l'hypothèse de Rossari (2009), voir le chapitre 5 § 1.1).

1.2.2 Une approche temporelle et sa variante polyphonique

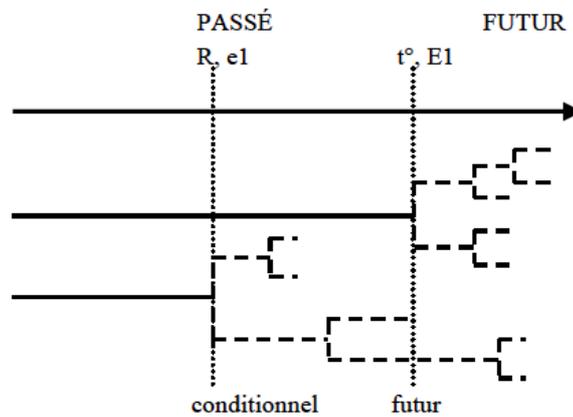
Selon *l'approche temporelle*, l'invariant sémantique est de type temporel. L'emploi du CTEMP est l'emploi à partir duquel tous les autres peuvent être dérivés. La spécificité du conditionnel est à chercher dans une configuration de points de référence entre lesquels existent des rapports particuliers.

Abouda (2017: 23-26) propose de distinguer, dans les approches temporelles, entre celles qui considèrent le conditionnel comme un ultérieur du passé (comme e.a. Gosselin (2005, 2010) et Wilmet (2001)) et celles qui considèrent le conditionnel comme un ultérieur d'un espace énonciatif autre (comme e.a. Abouda (2001, 2016) et Vetters (2001)).

L'approche polyphonique (ou *dialogique*) est une variante de l'approche temporelle, selon laquelle un énoncé met en scène plusieurs êtres de discours dont l'un est un énonciateur qui est « distinct du locuteur à partir duquel le procès au conditionnel est envisagé » (Abouda 2017: 26).

L'analyse de Bres (2009, 2010a), qui pose que « le conditionnel est dialogique *en langue* » (Bres 2009: 22), peut être rangée dans cette catégorie. Bres (2009, 2010a) propose une analyse polyphonique (ou dialogique) temporelle du conditionnel, qu'il appelle un « ultérieur du passé ».

Nous reprenons sa représentation schématique (Bres 2010a: 211), qui est basée sur la représentation des formes verbales sur une ligne de temps. Une ligne continue unique indique le connu, l'« irrévocable » (Bres 2010a: 206). C'est le cas du passé et du présent : on sait ce qui s'est déroulé dans le passé et ce qui se déroule dans le présent. Une ligne pointillée, qui se ramifie, indique l'inconnu (Bres 2010a: 206). C'est le cas du futur, qui est imprévisible : on ne sait pas ce qui va se dérouler dans le futur.

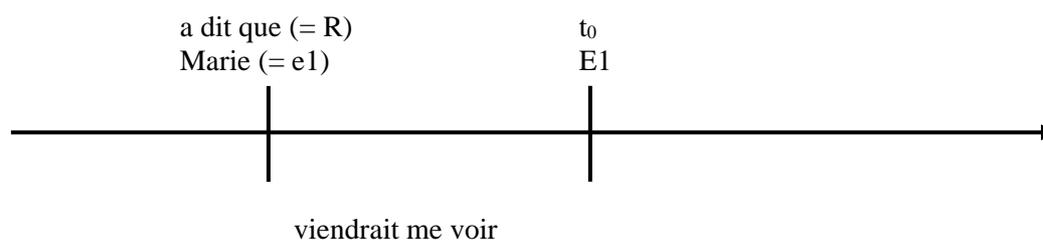


Le caractère *temporel* du conditionnel réside dans la configuration de différents points temporels qu'il construit. Le futur, appelé un « ultérieur du présent » (Bres 2009, 2010a), est représenté dans le schéma ci-dessus par une ligne ramifiée dont la ramification commence au moment de l'énonciation t_0 . Dans le cas du futur, t_0 est le point de basculement du connu vers l'inconnu. Le conditionnel, appelé un « ultérieur du passé » (Bres 2009, 2010a), est également représenté par une ligne ramifiée mais dont la ramification commence à un point de référence R, qui se situe dans le passé. Dans le cas du conditionnel, c'est R qui constitue le point de basculement du connu vers l'inconnu. Le conditionnel, qui est composé de deux affixes, construit un point de repère R à partir duquel est calculé un procès P : l'affixe *-ai(s)* situe un point R dans le passé ; l'affixe *-r* situe un procès P en ultériorité par rapport à ce point R (Bres 2009: 23, 2010a: 210).

Le caractère *polyphonique* (ou *dialogique*) du conditionnel découle de son caractère temporel (Bres 2009: 24). La configuration de différents points temporels exige la construction de différents êtres de discours. Le conditionnel met en scène deux êtres de discours : E1 (= le locuteur-énonciateur) et e1 (= un autre énonciateur) (Bres 2009: 24, 2010a: 211). Le premier est à situer au point t_0 ; le deuxième au point R, antérieur à t_0 . Pour e1, le procès dénoté par le conditionnel (P) se situe toujours quelque part au niveau de la structure ramifiée : P est toujours ultérieur à R. Pour E1, P peut se situer à n'importe quel endroit ultérieur à R (Bres 2009: 24, 2010a: 210-211).

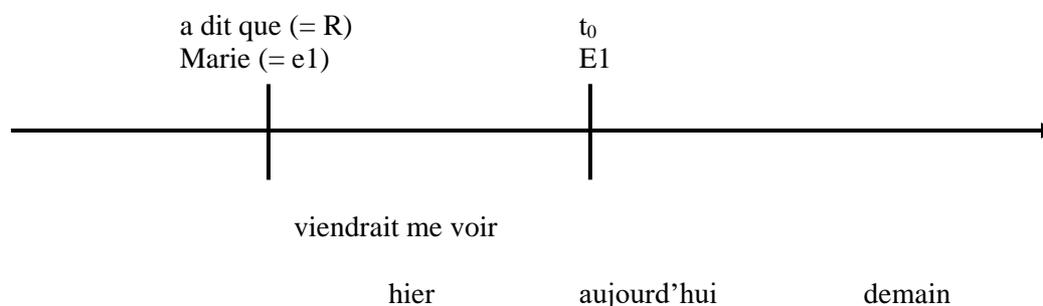
Essayons d'illustrer l'hypothèse de Bres (2009, 2010a) par un exemple simple, que nous mettons sur une ligne de temps :

(13) Marie m'a dit qu'elle **viendrait** me voir.



En employant le conditionnel, le locuteur-énonciateur (E1) met en scène un autre énonciateur (e1), en l'occurrence Marie, qui, à un point de repère R antérieur à t_0 , a effectué un acte de parole (*a dit*) en ultériorité duquel est situé le procès P (*venir me voir*). P peut se situer à n'importe quel endroit ultérieur à R :

(14) Marie m'a dit qu'elle **viendrait** me voir hier / aujourd'hui / demain.



Pour Bres (2009, 2010a), le « conditionnel est donc une forme temporelle dialogique en langue » (Bres 2009: 27, 2010a: 211). C'est à partir de cette formule que tous les emplois du conditionnel sont censés pouvoir s'expliquer (Bres 2009, 2010a).

1.2.3 Une approche alternative

Il existe également des tentatives qui ne se rangent pas vraiment dans l'approche modale ni dans l'approche temporelle, comme l'hypothèse de Korzen & Nølke (1990, 2001), que l'on peut situer quelque part entre ces deux approches.

L'essentiel de leur hypothèse consiste à postuler un système de trois paramètres énonciatifs « standard » par rapport auxquels le conditionnel effectue une « distanciation ».

Le paramètre t_i représente le moment temporel impliqué. Quand il a un index 0 (t_0), il indique le moment de l'énonciation – *maintenant*.

Le paramètre m_i représente le monde impliqué. Lorsqu'il a un index 0 (m_0), il indique le monde dans lequel se trouve le locuteur – *ici*.

Le paramètre l_i , qui représente l'être discursif responsable de l'affirmation, est un peu plus compliqué (Korzen & Nølke 2001: 127). Par l_i , Korzen & Nølke (1990, 2001) n'indiquent pas le locuteur de l'énoncé (= l_0), mais un être de discours mis en scène par le locuteur de l'énoncé. Cet être de discours peut prendre trois formes : un vrai locuteur, un locuteur virtuel ou un non-locuteur. Le vrai locuteur possède toutes les propriétés d'un locuteur et il les utilise pour prendre la parole lui-même. S'il y a un vrai locuteur autre que l_0 , on a affaire à un discours rapporté. Le locuteur virtuel possède également toutes les propriétés d'un locuteur, mais il ne les utilise pas (et par

conséquent il ne parle pas). Il est utilisé par le locuteur de l'énoncé (l_0) pour « rapporter le contenu du point de vue du locuteur virtuel » (Korzen & Nølke 2001: 127), mais il ne parle pas. S'il y a un locuteur virtuel autre que l_0 , on a affaire à des effets d'écho ou de citation. Le non-locuteur ne possède pas toutes les propriétés d'un locuteur. Le locuteur de l'énoncé (l_0) l'utilise uniquement pour le tenir responsable d'une affirmation. L'utilisation du conditionnel permet au l_0 de mettre en scène des êtres discursifs et de se décharger ainsi de sa responsabilité concernant le point de vue exprimé au conditionnel en allouant celle-ci à un autre être discursif (Korzen & Nølke 1990: 293-294, 2001: 127).

Le propre du conditionnel est d'effectuer une « distanciation » par rapport à ces paramètres énonciatifs « standard » de sorte à qu'au moins un de ces paramètres porte un index autre que 0 (Korzen & Nølke 1990: 292, 2001: 127). En fonction du paramètre qui change, on a affaire à un autre emploi du conditionnel :

Le CTEMP se caractérise par une distanciation au niveau du paramètre *temps* (t_i) vers un repère temporel antérieur, qui entraîne aussi un changement au niveau du paramètre *être discursif* (l_i), mais pas au niveau du paramètre *monde possible* (m_i) (Korzen & Nølke 2001: 129-130).

Pour le CTEMP_s, cette distanciation du paramètre temporel entraîne un changement du paramètre *être discursif* (l_i). l_0 met alors en scène un vrai locuteur : c'est ce locuteur qui parle.

Pour le CTEMP_o, la distanciation du paramètre temporel entraîne un changement du paramètre *être discursif* (l_i). l_i est un non-locuteur : il s'agit d'événements réels qui ont eu lieu, personne ne « parle » proprement dit.

Le CEVENT se caractérise par une distanciation au niveau du paramètre *monde possible* (m_i), mais pas au niveau des paramètres *temps* (t_i) et *être discursif* (l_i). Le conditionnel « établit une distanciation par rapport au monde actuel » (Korzen & Nølke 2001: 132). En fait, ce que fait le CEVENT, c'est situer une situation dans un monde possible imaginé – et non pas dans le monde possible actuel.

Le conditionnel « de citation » (comme l'appellent Korzen & Nølke (2001)) (= CE1¹⁰) se caractérise par une distanciation au niveau du paramètre *être discursif* (l_i), mais pas au niveau des paramètres *temps* (t_i) et *monde* (m_i). Cet emploi du conditionnel indique que le locuteur de l'énoncé (l_0) cite ou rapporte les propos d'un autre locuteur (l_i) ; l_0 met donc en scène un être de discours (l_i) dont il reprend les propos. Cet être de discours est un locuteur virtuel¹¹ : il possède toutes les propriétés d'un vrai locuteur, mais il ne parle pas lui-même (« l_0 se contente de citer le propos de l_i , il ne le laisse pas parler » (Korzen & Nølke 2001: 133)).

En plus de la distanciation au niveau de l'un ou l'autre des paramètres discursifs, Korzen & Nølke (1990, 2001) posent qu'on peut rattacher à chaque emploi du conditionnel une protase en *si* : « il

¹⁰ Le CE2 ne figure pas dans l'aperçu de Korzen & Nølke (1990, 2001). Ils distinguent deux grands groupes d'emplois du conditionnel : les emplois temporels et les emplois modaux. Parmi les emplois temporels, ils distinguent le CTEMP_s et le CTEMP_o. Parmi les emplois modaux, ils distinguent essentiellement le CEVENT et le CE1.

¹¹ Pour Korzen & Nølke (2001: 133), une différence entre le CTEMP_s et le CE1 réside dans l'être de discours qui est mis en scène par l_0 . Pour le CTEMP_s, c'est un être discursif qui est aussi un vrai locuteur, c'est-à-dire qui prend lui-même la parole à l'intérieur du dire de l_0 . Pour le CE1, par contre, c'est un être discursif qui est seulement locuteur virtuel, dont l_0 cite les propos, mais qui ne prend pas lui-même la parole.

est partout possible de se servir d'une conditionnelle pour décrire le sens du conditionnel dans ses différents emplois » (Korzen & Nølke 2001: 128)¹². Soit les deux exemples ci-dessous :

- (15) Le ministre **accepterait** de parler à la télévision [s'il savait à quel point la situation est grave].
≈ Le ministre **accepterait** de parler à la télévision *s'il savait à quel point la situation est grave*. (Korzen & Nølke 2001: 142, nos italiques, nos gras)
- (16) Le ministre a dit hier qu'il **parlerait** à la télévision aujourd'hui.
≈ *Si on se place à hier*, le ministre dit qu'il parlera à la télévision demain. (Korzen & Nølke 2001: 142, nos italiques, nos gras)

Même pour le CE1 ce serait possible : « il est possible de décrire le sens du conditionnel de citation aussi à l'aide d'une construction contenant une conditionnelle » (Korzen & Nølke 2001: 133). Dans ce cas, plusieurs subordonnées conditionnelles sont possibles :

- (17) Le [premier] ministre **accepterait** de parler à la télévision.
≈ Le premier ministre accepte de parler à la télévision, *si ce que l'on raconte est vrai*. (Korzen & Nølke 2001: 133, nos italiques, nos gras)
- (18) Le ministre **accepterait** de parler à la télévision.
≈ *Si on écoutait ce que disent les gens*, on apprendrait que le ministre accepte de parler à la télévision. (Korzen & Nølke 2001: 141, nos italiques, nos gras)
- (19) Selon l'AFP le ministre **accepterait** de parler à la télévision.
≈ *Si on écoutait l'AFP*, on apprendrait que le ministre accepte de parler à la télévision. (Korzen & Nølke 2001: 142, nos italiques, nos gras)

Dans le cas du CE1, la spécificité de la conditionnelle (sous-entendue) réside dans le fait qu'elle porte sur l'énonciation (et non pas sur l'énoncé)¹³. Elle porte sur la source du savoir : « la conditionnelle sous-entendue porte sur les éléments de preuve qu'a le locuteur pour son énonciation » (Korzen & Nølke 2001: 141).

On peut dire alors que l'hypothèse de Korzen & Nølke (1990, 2001) relève d'une part de l'approche polyphonique (« le conditionnel laisse toujours parler plusieurs voix, qu'il s'agisse de locuteurs vrais, ou virtuels, ou simplement des points de vue dont l'origine n'est pas le locuteur lui-même » (Korzen & Nølke 2001: 144)), cas particulier de l'approche temporelle, et d'autre part de l'approche modale. Mais la question fondamentale qui se pose est de savoir si on peut vraiment parler ici d'une hypothèse sur l'invariant sémantique du conditionnel. Le « vrai » invariant est à trouver dans l'idée du rattachement d'une subordonnée conditionnelle à chaque emploi du conditionnel. Le système de distanciation par rapport aux trois paramètres standard, par contre, semble plutôt une projection de la polysémie du conditionnel sur l'invariant – qui en devient en quelque sorte lui-même polysémique – et non pas un « vrai » invariant sémantique. Il n'y a rien de commun entre les différents emplois du conditionnel, parce que chaque emploi se caractérise par une distanciation par rapport à un *autre* paramètre.

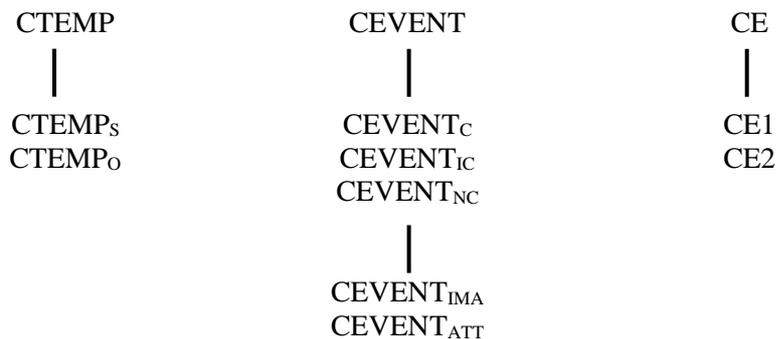
¹² Ils remarquent toutefois que cette conditionnelle n'est pas tout à fait adéquate partout : « ce métalangage ne se transpose, selon le cas, que plus ou moins bien en langage naturel » (Korzen & Nølke 2001: 128), selon le niveau de modalisation qu'elle opère.

¹³ Selon cette idée, une différence entre le CEVENT et le CE1 résiderait dans la portée de la conditionnelle qu'on peut y rattacher (Korzen & Nølke 1990: 279 + 291, 2001: 133 + 140-141). La conditionnelle qui se rattache au CEVENT porte sur l'énoncé (sur la validité du contenu). Celle qui se rattache au CE1 porte sur l'énonciation (sur la validité de la source du savoir).

Bien que des éléments intéressants puissent être trouvés dans chacune de ces hypothèses, nous ne sommes pas totalement convaincue de leur intérêt. Au lieu de chercher « une valeur unique en langue » dans laquelle tous les emplois peuvent être contenus, il nous semble beaucoup plus intéressant de décrire chaque emploi séparément. Il y aura sans aucun doute des ressemblances, mais probablement encore beaucoup plus de différences. La recherche « forcée » d'« une valeur unique en langue » pouvant regrouper tous les différents emplois à la fois nous paraît très difficile.

1.3 Les emplois du conditionnel

Selon une des classifications des emplois du conditionnel les plus détaillées, celle de Dendale & Tasmowski (2001), on peut distinguer pour le conditionnel trois grands groupes d'emplois, à l'intérieur desquels on peut encore faire une distinction entre deux ou trois sous-emplois :



Ci-dessous, nous présenterons les caractéristiques formelles et distributionnelles spécifiques de ces trois grands groupes d'emplois – et de leurs sous-emplois.

1.3.1 Le conditionnel temporel (CTEMP)

Ce qui caractérise fondamentalement l'emploi « temporel » du conditionnel, c'est la présence systématique d'une « visée future » calculée à partir d'un point de référence qui se situe dans le passé. D'où son nom de « futur dans le passé » (ou « ultérieur du passé » (Bres 2010b, 2012a)). Le CTEMP décrit toujours un état de choses ultérieur par rapport à un point de référence dans le passé.

Parmi les « futurs dans le passé », on fait une distinction – depuis Nilsson-Ehle 1943 – entre le conditionnel temporel « subjectif » (CTEMP_S) (20), et le conditionnel temporel « objectif » (CTEMP_O) (21), – comme on le constate aussi dans l'aperçu des emplois du conditionnel par Dendale & Tasmowski (2001).

(20) Les Argentins pensaient que les Anglais **se contenteraient** de faire un peu de bruit.

(21) Margaret entra à Ravensbrück le 2 août 1940. Elle n'en **sortirait** pas avant avril 1945.

Le CTEMP_S est celui qui apparaît prototypiquement dans le discours rapporté (indirect et indirect libre), où il est en concordance avec un verbe au passé (exemple (20)). Le CTEMP_O – également appelé conditionnel « des historiens », « historique », « narratif » – est celui qui est souvent utilisé par un historien quand il parle d'un fait passé mais qu'il veut présenter comme à venir par rapport à un point dans le passé, pour des raisons de dynamique narrative (exemple (21)).

Selon Bres (2012a: 1728), l'emploi « objectif » est chronologiquement ultérieur à l'emploi « subjectif » :

Le français, comme d'autres langues romanes, s'est doté, **dès l'origine**, de moyens pour signifier **l'ultériorité subjective dans le PASSÉ** (formes périphrastiques *allait / devait* + inf., conditionnel), sur le modèle de l'ultériorité du PRÉSENT. Il a réussi ensuite à développer, **par grammaticalisation de l'élément subjectif, l'expression de l'ultériorité objective dans le PASSÉ** [...]. (Bres 2012a: 1728, italiques de l'auteur, nos gras)

À partir des études de Bres (2010b, 2012a), ont été distinguées les caractéristiques suivantes des deux emplois temporels du conditionnel.

1.3.1.1 *Le conditionnel temporel « subjectif » (CTEMPs)*

Pour le CTEMPs, Bres (2010b, 2012a) propose les caractéristiques suivantes :

1. Le CTEMPs désigne toujours un procès ultérieur par rapport à un point de référence situé dans le passé. C'est la caractéristique fondamentale du conditionnel temporel en général.

2. Le CTEMPs fait référence à « un acte d'énonciation antérieur (e) réalisé par un énonciateur e₁ [...] et rapporté par le locuteur-énonciateur E₁ » (Bres 2012a: 1720). L'« énoncé *Corinne viendrait me voir* n'actualise le sens temporel d'ultériorité que dans le cadre syntactico-énonciatif du discours rapporté indirect [il apparaît alors dans une subordonnée complétive] (22) ou indirect libre [il apparaît alors dans une proposition indépendante] » (23) (Bres 2012a: 1720). C'est à partir de l'acte énonciatif auquel il est fait référence que s'organise l'ultériorité.

(22) Corinne m'a dit qu'elle **viendrait** me voir. (Bres 2012a: 1720, gras de l'auteur, nos soulignements)

(23) Je souriais ; oui, Corinne **viendrait** me voir. (Bres 2012a: 1720, gras de l'auteur, nos soulignements)

3. Le CTEMPs peut désigner des procès qui se trouvent dans le passé, le présent ou le futur (Bres 2010b: 194) par rapport au moment d'énonciation. Le procès admet alors des circonstants antérieurs au *nunc* (*la semaine dernière*), simultanés au *nunc* (*aujourd'hui*) ou postérieurs au *nunc* (*la semaine prochaine*) (Bres 2012a: 1720).

(24) Léonce l'autre fois elle m'a dit qu'elle **viendrait** me voir jeudi dernier / aujourd'hui / demain (conversation 2009) (Bres 2010b: 194, gras de l'auteur, nos soulignements)

(25) Corinne m'avait dit qu'elle **viendrait** me voir la semaine dernière / aujourd'hui / la semaine prochaine. (Bres 2012a: 1720, gras de l'auteur, nos soulignements)

4. Le CTEMPs ne désigne pas nécessairement un procès qui a effectivement eu lieu. Le procès énoncé ne s'inscrit pas forcément dans « l'irrévocable du passé » (Bres 2012a: 1723). Si on dit *Corinne m'a dit qu'elle viendrait me voir*, on ne sait pas si Corinne est effectivement venue ou pas. On peut tout aussi bien confirmer l'événement (*Et en effet, elle est venue*) que le nier (*Mais elle n'est pas venue*).

5. Par conséquent, le CTEMPs admet l'insertion d'adverbes épistémiques modaux du type *peut-être, probablement, sûrement* (Bres 2012a: 1723).

(26) Corinne m'a dit qu'elle **viendrait** peut-être / probablement / sûrement me voir.

Ce critère a également été mentionné par Korzen & Nølke (2001: 129), qui l'associent au type de locuteur qui est impliqué (en l'occurrence un « vrai locuteur ») (voir § 1.2.3 de ce chapitre). L'insertion d'un adverbe modal n'est possible que dans le cas d'un « vrai locuteur », parce que « cet adverbe est associé directement à la force assertive » (Korzen & Nølke 2001: 127).

- (27) Il a annoncé / il annonça qu'il **arriverait** probablement bientôt. (Korzen & Nølke 2001: 129, gras de l'auteur, nos soulignements)

6. Le CTEMPs peut être remplacé par les périphrases temporelles *aller / devoir + infinitif* avec maintien du sens global de la phrase (Bres 2010b: 194, 2012a: 1720-1721) (cf. Vatrican 2010: 87).

- (28) Corinne m'a dit qu'elle **viendrait** / allait venir / devait venir me voir. (Bres 2012a: 1720, gras de l'auteur, nos soulignements)
- (29) a. Je me disais que j'**aurais fini** ce travail avant la fin de la semaine.
b. Je me disais que {j'allais finir / j'allais avoir fini} ce travail avant la fin de la semaine. (Vatrican 2010: 87, nos gras, nos soulignements)

1.3.1.2 Le conditionnel temporel « objectif » (CTEMP_o)

Pour le CTEMP_o, Bres (2010b, 2012a) propose les caractéristiques suivantes :

1. Le CTEMP_o actualise toujours un procès ultérieur par rapport à un procès précédent (Bres 2010b: 193). Cette ultériorité du procès au CTEMP_o « peut être explicitée par un circonstant anaphorique [comme *plus tard* dans (32)] ou être inférable d'un circonstant chronique [comme *en 1981* dans (30)] ou du co(n)texte [comme dans (31)] » (Bres 2010b: 193).

- (30) C'est en 1980 que Canguilhem donna une conférence sur le cerveau et la pensée. Sans prononcer le mot de cognitivisme qui se **généraliserait** en France en 1981, Canguilhem s'attaquait à la croyance qui fonde l'idéal cognitif. (E. Roudinesco, *Philosophes dans la tourmente*) (cité dans Bres 2010b: 193, gras de l'auteur, nos soulignements)
- (31) A cet instant il lui semblait inconcevable d'être un jour transparente à cet homme, et cependant elle le **serait** : prête et ardente. (A. Ferney, *La Conversation amoureuse*) (cité dans Bres 2010b: 193, gras de l'auteur)
- (32) Laurent Jalabert portait une attaque rédemptrice dans la descente du col d'Aspin. L'illusion durait quelques kilomètres avant que les sénateurs ne réimposent leur train. Le champion de France **paierait** plus tard sa folie cher : 1min 14s abandonnée sur la ligne d'arrivée à Jan Ullrich. (*Midi Libre*, juillet 1998, fin de l'article narrant l'étape du Tour de France de la veille) (cité dans Bres 2010b: 193, gras de l'auteur, nos soulignements)

2. Le CTEMP_o ne « passe pas par la médiation d'un acte d'énonciation rapporté » (Bres 2012a: 1721), c'est-à-dire que l'on n'a pas besoin du discours rapporté comme c'était le cas pour les CTEMPs. Ce type de conditionnel temporel apparaît par conséquent le plus souvent en indépendante (Bres 2010b: 194).

3. Le CTEMP_o désigne uniquement des procès qui se trouvent dans le passé par rapport au moment de leur narration (Bres 2010b: 194). « Le procès n'admet pas de circonstant de simultanéité [= *aujourd'hui* dans l'ex. (33)] ou d'ultériorité [= *dans les prochaines années* dans l'ex. (33)] au *nunc* » (Bres 2012a: 1724).

- (33) L'été 43 chassa la petite famille de la maison aux toits d'ardoise. Les enfants **regretteraient** les cerisiers *aujourd'hui / *dans les prochaines années. (Bres 2012a: 1724, gras de l'auteur, nos soulignements)

4. Le CTEMP_O désigne nécessairement un procès qui a effectivement eu lieu (Bres 2010b: 194). Le procès énoncé s'inscrit dans l'irrévocable du passé, signifiant qu'il s'est effectivement réalisé (Bres 2012a: 1723). On ne peut aucunement nier l'événement.

5. En conséquence, l'ajout d'un adverbe épistémique modal (*peut-être, probablement, sûrement*) est impossible (Bres 2012a: 1723-1724).

- (34) Beaucoup plus tard, les enfants **regretteraient** *peut-être les cerisiers, les buissons drus où ils enfouissaient des cabanes. (Bres 2012a: 1723, gras de l'auteur, nos soulignements)

C'est ce qui a également été remarquée par Korzen & Nølke (2001: 131), qui associent la possibilité ou non de l'insertion d'un adverbe modal à la nature du locuteur impliqué. Dans le cas du CTEMP_O, c'est un « non-locuteur ».

- (35) ??¹⁴ Onze ans après, il **perdrait** probablement la bataille de Waterloo. (Korzen & Nølke 2001: 131, nos gras, nos soulignements)

6. Le CTEMP_O « peut être remplacé [avec maintien global du sens] par les différents temps de la narration rétrospective : passé simple, passé composé, présent *narratif*, futur *historique*, formes prospectives [périphrases temporelles *aller / devoir* + infinitif], avec bien sûr des [subtiles] variations de sens » (Bres 2010b: 194) (également mentionnée dans Korzen & Nølke (2001: 130)).

- (36) C'est en 1980 que Canguilhem donna une conférence sur le cerveau et la pensée. Sans prononcer le mot de cognitivisme qui **se généraliserait** / se généralisa / s'est généralisé / se généralise / se généralisera / allait se généraliser / devait se généraliser en France *en 1981*, Canguilhem s'attaquait à la croyance qui fonde l'idéal cognitif. (E. Roudinesco, *Philosophes dans la tourmente*) (cité dans Bres 2010b: 193, gras et italiques de l'auteur, nos soulignements)

7. Le CTEMP_O « n'apparaît qu'à l'écrit (ou dans l'oral préparé des médias) : l'oral conversationnel semble ne pas le connaître (encore) » (Bres 2010b: 194).

8. Le CTEMP_O apparaît dans des récits de narration rétrospective où le narrateur décrit des événements déjà passés : « le temps des événements narrés est antérieur à celui de l'acte narratif » (Bres 2010b: 194). Dans (30), l'auteur raconte en 2009 les événements passés en 1980 et 1981.

9. Le CTEMP_O peut difficilement figurer au début d'un texte ou dans son titre parce qu'« il a besoin d'un point de référence à partir duquel positionner l'ultériorité » (Bres 2010b: 193). Ce type de CTEMP apparaît donc dans le corps d'un texte ou à sa fin, mais pas au début ni dans le titre.

10. Le CTEMP_O semble se manifester uniquement à la troisième personne : « C'est seulement à la troisième personne que les exemples de mon corpus [...], ainsi que ceux cités dans les différentes

¹⁴ Pour Korzen & Nølke (2001), cet exemple est très peu probable, mais pas complètement impossible, d'où l'emploi des points d'interrogation et non d'un astérisque. Pour eux, il est possible d'ajouter l'adverbe *probablement* si on y accorde « une lecture surréaliste dans laquelle *probablement* est à mettre sur le compte du locuteur » (Korzen & Nølke 2001: 131).

études, réalisent cet emploi. » (Bres 2010b: 194). Bres parle pour le CTEMP₀ d'une « résistance actuelle des personnes 1 et 2 à l'emploi historique » (Bres 2010b: 199). Or, à voir les deux passages ci-dessous, que nous avons trouvés dans Google Books, il semblerait que cette affirmation est trop forte. Les deux passages proviennent de romans récents :

- (37) Je ne comprenais pas pourquoi, à l'époque, vu que c'était ma mère et tout, mais chaque fois que je la voyais, je la fixais bêtement. Il y avait quelque chose en elle qui m'empêchait de détacher mon regard de son visage. J'avais juste un début d'explication : ma mère était belle. Des années plus tard, je **découvrais** que beaucoup de gens pensaient que c'était la plus jolie femme du comté, et quand je revois les quelques photos que j'ai d'elle de cette époque, et celles de ses seize ans, je reconnais que c'était plus que vraisemblable. (Lansdale, Joe R., 2006, *Les Marécages* : 59-60)
- (38) Je fais part à Valentine de mon désir de devancer l'appel et de me débarrasser de l'obligation qui m'est faite d'effectuer mon service national. Elle me conseille de rendre visite à un ou deux psychologues de ses amis pour constituer un dossier et me donner toutes les chances de me faire réformer, après tout l'homosexualité n'est pas très bien vue chez les militaires, et l'usage de la drogue non plus. En axant ma demande sur ces deux faits j'ai toutes les chances d'être réformé P4. L'homosexualité et les stupéfiants ne font pas parti, a priori des traditions militaires. Je **découvrais** quelques années plus tard que ces pratiques sont bien plus répandues que je ne le pensais. (Semaille, Benoît, 2018, *Emportés par la foule. Une histoire d'amour en 1968. 2^e partie* : 28)

À partir des caractéristiques énumérées ci-dessus, on peut établir le tableau suivant des différences entre les deux emplois temporels du conditionnel :

FUTUR DANS LE PASSÉ

Le futur dans le passé a toujours en soi **une visée future** calculée à partir **d'un point de référence dans le passé**.

SUBJECTIF

- (1) référence à un acte d'énonciation antérieur
 - subordonnée complétive (DI)
 - proposition indépendante (DIL)
- (2) référence à
 - un procès passé
 - un procès présent
 - un procès futur
- (3) le procès n'a pas nécessairement déjà eu lieu
 - présence d'un adverbe épistémique modal possible
- (4) remplacement possible par
 - *aller / devoir* + inf.
- (5) type de texte
 - écrit + oral
- (6) position dans le texte
 - dans un titre
 - au début du texte
 - dans le corps du texte

OBJECTIF

- (1) pas de référence à un acte d'énonciation antérieur
 - proposition indépendante
- (2) référence à
 - un procès passé
- (3) le procès a effectivement eu lieu
 - présence d'un adverbe épistémique modal impossible
- (4) remplacement possible par
 - *aller / devoir* + inf. ;
 - passé simple ; passé composé ; présent *narratif* ; futur *historique*
- (5) type de texte
 - écrit
- (6) position dans le texte
 - dans le corps du texte

1.3.2 Le conditionnel d'éventualité (CEVENT)

Le propre des emplois d'éventualité du conditionnel est que ceux-ci marquent des procès qui ne relèvent pas du réel, mais du fictif. Les événements dénotés ne sont pas présentés comme réels pour le locuteur, mais comme imaginés.

Dendale & Tasmowski (2001) distinguent essentiellement trois types de CEVENT : le conditionnel d'éventualité corrélatif (CEVENT_C) (39), le conditionnel d'éventualité implicitement corrélatif (CEVENT_{IC}) (40) et le conditionnel d'éventualité non corrélatif (CEVENT_{NC}) (41).

(39) Si tu m'accompagnais, je **serais** heureux.

(40) Sans toi, je ne **serais** pas heureux.

(41) Tu m'**accompagnerais**, je serais heureux.

Parmi les CEVENT, ils rangent encore deux types un peu à part : le conditionnel de rêverie ou de l'imaginaire (42) et le conditionnel d'atténuation ou de politesse (43). Le premier peut être rangé dans les emplois non corrélatifs ; le dernier peut être assimilé aux emplois implicitement corrélatifs.

(42) Tu **serais** la mère et moi je **serais** le père.

(43) Je **voudrais** avoir du fromage blanc s.v.p.

1.3.2.1 Conditionnel d'éventualité corrélatif (CEVENT_C)

Le CEVENT est dit « corrélatif » lorsque le procès qu'il qualifie est présenté comme la conséquence d'un autre procès exprimé dans le co(n)texte. Le CEVENT_C apparaît dans la proposition (principale) d'une phrase dans laquelle est actualisée une relation de condition à conséquence.

Différentes structures sont possibles :

1. dans la principale de la structure hypothétique prototypique en *si*. La structure typique dans laquelle apparaît le CEVENT_C est la construction *Si p, q*, composée d'une subordonnée conditionnelle (protase) en *si* + imparfait / plus-que-parfait et d'une principale (apodose) au conditionnel simple ou composé¹⁵. Le procès que qualifie le conditionnel est présenté explicitement

¹⁵ Tout au long de cette thèse, nous parlerons de « conditionnel simple » et « conditionnel composé » (aussi bien pour la forme active que passive) au lieu d'utiliser la terminologie classique de « conditionnel présent » et « conditionnel passé », qui fonctionne bien lorsque le conditionnel morphologiquement présent réfère effectivement à un moment du présent, ou lorsque le conditionnel morphologiquement passé réfère effectivement à un moment du passé, mais qui devient problématique lorsque la dénomination du tiroir (présent – passé) ne coïncide plus avec le moment de référence temporelle (présent – passé – futur), comme dans les exemples suivants :

Une fusée lunaire **prendrait son départ** l'an prochain. (Chevalier *e.a.* 1964: 356, nos gras)
où le conditionnel dit « présent » réfère à un moment référentiellement futur

Bref, au pire je l'**aurait fini** [sic] dans trois mois, pas d'inquiétude.
(<https://www.wattpad.com/395585338-artbook-84>)
où le conditionnel dit « passé » réfère à un moment référentiellement futur

Par conséquent, nous proposons d'utiliser pour la morphologie verbale les termes « simple actif » (p.ex. *ferait*), « simple passif » (p.ex. *serait fait*), « composé actif » (p.ex. *aurait fait*) et « composé passif » (p.ex. *aurait été fait*). C'est la terminologie à laquelle recourent également, entre autres, Abouda (p.ex. 1997b) et Wilmet (p.ex. 2001).

comme la conséquence d'une condition exprimée dans la subordonnée conditionnelle en *si*. (voir aussi Borillo 2001: 233-237)

- (44) a. S'il le faisait, elle **serait** contente.
Elle **serait** contente, s'il le faisait.
b. S'il l'avait fait, elle **aurait été** contente.
Elle **aurait été** contente, s'il l'avait fait.

2. dans la principale d'une structure « assimilable » à la structure hypothétique prototypique en *si*. La subordonnée conditionnelle peut être introduite par d'autres conjonctions que *si* (*au cas où, à supposer que...*). Le conditionnel qui se trouve dans la principale de ces structures est appelé « corrélatif », parce que la situation dénotée est toujours présentée comme la conséquence d'une condition exprimée dans la subordonnée conditionnelle. (voir aussi Provôt-Olivier 2011: 251)

- (45) a. Au cas où il le ferait, elle **serait** contente.
b. Au cas où il l'aurait fait, elle **aurait été** contente.
- (46) a. À supposer qu'il ne vienne pas, on **annulerait** la réunion.
b. À supposer qu'il ne soit pas venu, on **aurait annulé** la réunion.
(Provôt-Olivier 2011: 251, nos gras, nos soulignements)
- (47) a. Dans l'hypothèse où il ne viendrait pas, on **annulerait** la réunion.
b. Dans l'hypothèse où il ne serait pas venu, on **aurait annulé** la réunion.
(Provôt-Olivier 2011: 251, nos gras, nos soulignements)
- (48) a. Au cas où il ne viendrait pas, on **annulerait** la réunion.
b. Au cas où il ne serait pas venu, on **aurait annulé** la réunion.
(Provôt-Olivier 2011: 251, nos gras, nos soulignements)

...

3. dans la structure « parataxique ». Une construction en parataxe peut également exprimer une relation de condition à conséquence. Le conditionnel d'éventualité dit « corrélatif » est celui de la seconde proposition, celle qui est présentée comme la conséquence de la première, laquelle est présentée comme la condition.

- (49) a. Il le ferait, elle **serait** contente.
b. Il l'aurait fait, elle **aurait été** contente.

Borillo (2001: 237-243) et Provôt-Olivier (2011: 253-256) distinguent plusieurs types de parataxes :

- la juxtaposition simple (Borillo 2001: 238, Provôt-Olivier 2011: 254) :

- (50) a. Je serais à ta place, j'**accepterais**.
b. J'aurais été à ta place, j'**aurais accepté**.
(Borillo 2001: 238, nos gras)
- (51) a. Je gagnerais au Loto, je m'**achèterais** une grande maison.
b. J'aurais gagné au Loto, je me **serais acheté** une grande maison.
(Provôt-Olivier 2011: 254, nos gras)

- l'inversion V-S de la première proposition (Borillo 2001: 239, Provôt-Olivier 2011: 255) :

- (52) Etablirait-on sa culpabilité, personne n'y **croirait**. (Borillo 2001: 240, nos gras)
 (53) Voudrait-on exciter les esprits, on ne sy **prendrait** pas autrement. (Borillo 2001: 240, nos gras)
 (54) Il n'a pas de petite amie parce qu'il n'en a pas envie, le pauvre. En voudrait-il, c'est moi qui lui en **fournirais** autant qu'il pourrait en désirer. (Simenon : *Maigret, Lognon et les gansters*) (cité dans (cité dans Provôt-Olivier 2011: 255, nos gras))

- la structure avec *que* (Borillo 2001: 242, Provôt-Olivier 2011: 255) :

- (55) Il serait malade que je n'en **serais** pas surpris. (Borillo 2001: 242, nos gras)
 (56) a. Il recommencerait à fumer que ça ne **m'étonnerait** pas.
 b. Recommencerait-il à fumer que ça ne **m'étonnerait** pas.
 (Provôt-Olivier 2011: 255, nos gras)

4. Enfin, il existe des structures particulières qui expriment sémantiquement la relation condition-conséquence, mais qui ne la marquent pas syntaxiquement à l'intérieur d'une phrase complexe. Le CEVENT_C y apparaît dans la partie qui est présentée comme la conséquence de la condition exprimée auparavant :

- (57) a. Supposons qu'il ne le fasse pas : elle ne **serait** pas contente.
 b. Supposons qu'il ne l'ait pas fait : elle n'**aurait** pas **été** contente.
 (58) a. Supposez qu'il ne vienne pas : on **annulerait** la réunion.
 b. Supposez qu'il ne soit pas venu : on **aurait annulé** la réunion.
 (Provôt-Olivier 2011: 251, nos gras, nos soulignements)

1.3.2.2 Conditionnel d'éventualité implicitement corrélatif (CEVENT_{IC})

Le conditionnel d'éventualité est dit « implicitement corrélatif » lorsqu'il apparaît dans une phrase qui exprime une relation de condition à conséquence, dans laquelle la condition n'est pas explicitement exprimée dans le co(n)texte, mais y est « sémantiquement présente ». Le procès que qualifie le conditionnel est présenté comme la conséquence d'une condition implicite. On peut toujours reconstituer une proposition conditionnelle en *si*.

1. à partir d'éléments phrastiques équivalant à une proposition en *si*. L'idée de condition est exprimée par un autre type d'unité que par une proposition avec un verbe conjugué. Elle peut être exprimée par : un groupe prépositionnel (59)-(60), un groupe participial (avec un participe présent ou un participe passé) (61)-(62), un groupe infinitif (63)-(64). À strictement parler, il n'y a donc pas de proposition subordonnée conditionnelle à laquelle est corrélatif le conditionnel en proposition principale, mais une telle proposition conditionnelle peut être reconstruite dans tous les exemples (voir aussi Provôt-Olivier 2011: 256-258) :

- (59) En d'autres temps, les auteurs de cette enquête **auraient finis** [sic] au bûcher. (Provôt-Olivier 2011: 257, gras de l'auteur, nos soulignements)
 (60) À ta place, je n'**irais** pas au concert ce soir. (Provôt-Olivier 2011: 257, gras de l'auteur, nos soulignements)

- (61) En y regardant de plus près, on **remarquerait / aurait remarqué** des inexactitudes. (Provôt-Olivier 2011: 256, gras de l'auteur, nos soulignements)
- (62) Mis bout à bout, ils **feraient / auraient fait** des unes de journaux sensationnels. (Provôt-Olivier 2011: 256, gras de l'auteur, nos soulignements)
- (63) Au fond, il **aurait** peut-être **été** malheureux de ne plus mériter le titre d'inspecteur Malgracieux. Il avait besoin de se lamenter et de grogner, besoin de se sentir l'homme le plus malchanceux de la terre. (Simenon : *Maigret, Lognon et les gansters*) (cité dans Provôt-Olivier 2011: 257, gras de l'auteur, nos soulignements)
- (64) Vous comprenez le mot « sloppy » ? Maigret le comprenait, mais il **aurait eu** de la peine à le traduire exactement : quelqu'un de pas très frais, de pas très propre, de mal habillé ». (Simenon : *Maigret, Lognon et les gansters*) (cité dans Provôt-Olivier 2011: 257, gras de l'auteur, nos soulignements)

Pour les structures avec un groupe prépositionnel, un cas spécial est le suivant (cf. Provôt-Olivier (2011: 258)) :

- (65) Peut-être que Paul ne viendra pas aujourd'hui. Dans ce cas, on **annulerait** la réunion. (Provôt-Olivier 2011: 258, gras de l'auteur, nos soulignements)

Le groupe prépositionnel *dans ce cas* réfère à une certaine situation, mais il le fait de manière anaphorique, en cherchant son référent dans ce qui précède. Pour l'interpréter, il faut prendre en considération le co(n)texte précédent. Pour (65), on pourrait paraphraser le groupe prépositionnel par *si Paul ne venait pas*.

2. à partir des groupes nominaux sujets du verbe au conditionnel qui suggèrent une proposition conditionnelle. Dans ces cas, une subordonnée conditionnelle peut être reconstruite à partir du sujet du verbe au conditionnel. Ce verbe réfère à un procès présenté comme une réalité non actuelle, imaginée, fictive. Dans les deux exemples ci-dessous, c'est le conditionnel qui suggère que le sujet du verbe au conditionnel ne réfère pas à un objet réel, mais imaginé, fictif (voir aussi Provôt-Olivier 2011: 260) :

- (66) En quelques heures, sous la pluie froide, l'inspecteur venait de parcourir plusieurs fois Paris dans presque toute sa longueur. Quelques coups de téléphone **auraient donné** à peu près les mêmes résultats, mais était-ce la peine de le lui dire ? N'avait-il pas besoin de se punir ? (Simenon : *Maigret, Lognon et les gansters*) (cité dans Provôt-Olivier 2011: 260, gras de l'auteur, nos soulignements)
- (67) On chuchote que les autorités du camp et, hiérarchiquement, tout le menu personnel allemand, se sucent au passage sur nos rations. C'est tout à fait vraisemblable. Le contraire me **surprendrait** violemment. (Cavanna : *Les Russkoffs*) (cité dans Provôt-Olivier 2011: 260, gras de l'auteur, nos soulignements)

Dans (66), c'est l'emploi du conditionnel qui fait comprendre que les quelques coups de téléphone n'ont pas eu lieu, mais sont imaginés dans un monde possible contrefactuel. On pourrait le reformuler en subordonnée conditionnelle : *s'il avait donné quelques coups de téléphone* (Provôt-Olivier 2011: 260). Dans (67), le conditionnel *surprendrait* suggère que *le contraire* ne décrit pas une situation réelle, mais seulement imaginée. On pourrait reformuler ce groupe nominal en une subordonnée conditionnelle : *si ça n'était pas le cas*, i.e. *si les autorités du camp ne se suçaient pas au passage sur nos rations* (Provôt-Olivier 2011: 260).

Remarquons qu'un infinitif peut également figurer comme sujet du verbe au conditionnel et remplir ainsi la fonction de condition du procès désigné par le verbe au conditionnel (voir aussi Provôt-Olivier 2011: 257).

- (68) Personne ne doit tomber aux mains des Rouges. Personne. Consigne absolue. Les S.S. y veillent. Alors, ils vont vers l'Ouest. Vers les lignes américaines. Bien sûr, ce n'est pas prononcé, aller se mettre sous la protection de l'ennemi **serait** du défaitisme et de la trahison, mais c'est lourdement suggéré. (Cavanna : *Les Russkoffs*) (cité dans Provôt-Olivier 2011: 257, gras de l'auteur, nos soulignements)

Provôt-Olivier (2011: 257) propose de paraphraser l'exemple comme : *Si on allait se mettre sous la protection de l'ennemi, ça serait du défaitisme et de la trahison.*

3. à partir d'une proposition en si « générique ». La subordonnée conditionnelle en *si* est ici complètement absente. Clédat (1889: 236) pose que dans ces cas, la condition « n'est autre que l'occasion ». On peut alors reconstruire pour ces cas une subordonnée conditionnelle générique « si l'occasion s'en offrait », « si X devait se trouver dans cette situation ».

- (69) Il **condamnerait** son propre fils. (Clédat 1889: 236, nos gras)

C'est ici qu'il faut ranger les cas que Provôt-Olivier (2011: 260) met sous « reconstitution à partir du contexte large » :

- (70) – Elle est indignée qu'on ne l'ait pas conduit chez lui. Elle prétend qu'on n'a pas le droit de le retenir à l'hôpital et de le séparer ainsi d'elle. – Comment le **soignerait**-elle ? – C'est ce que je lui ai fait observer. (Simenon : *Maigret, Lognon et les gansters*) (cité dans Provôt-Olivier 2011: 260, gras de l'auteur)

Provôt-Olivier (2011: 260) propose de paraphraser l'exemple comme suit : *Comment le soignerait-elle s'il était chez lui ?* On pourrait également dire de façon plus générale : *Comment le soignerait-elle si l'occasion devait s'en offrir ?* ou *si elle devait se trouver dans cette situation.* Les propositions conditionnelles posent uniquement comme condition une situation qu'on peut s'imaginer, mais qui n'est pas (encore) réelle.

4. Le conditionnel d'atténuation ou de politesse, un emploi un peu à part, se range également – pour Dendale & Tasmowski (2001) – dans le groupe des emplois d'éventualité « implicitement corrélatifs ». À partir de ces tournures (voir aussi l'exemple (43)), on peut construire des subordonnées conditionnelles en *si* générales, portant sur la volonté, le désir, le devoir, le sentiment, etc. et qui dépendent d'une condition, comme par exemple *s'il m'était permis, si j'en avais l'occasion, si c'était possible...*

- (71) Je **voudrais** vous poser une question.
(72) J'**aimerais** commander tes services.
(73) On **devrait** le faire au plus vite possible.
(74) Avant que le match commence, il **faudrait** qu'on parle.
(75) Il **vaudrait** mieux que tu attendes dehors.

...

1.3.2.3 Conditionnel d'éventualité non corrélatif (CEVENT_{NC})

Le conditionnel d'éventualité est dit « non corrélatif » lorsqu'il exprime une simple éventualité qui n'est pas présentée comme la conséquence d'un autre procès qui conditionne le premier. Le procès que qualifie le conditionnel est présenté simplement comme une « réalisabilité (théorique) », quelque chose qu'on peut s'imaginer comme réalité. Ce type de CEVENT dénote une simple situation non actuelle, fictive, imaginée. On pourrait le paraphraser par « imaginez la situation X ».

Le CEVENT_{NC} peut apparaître dans plusieurs types de structures :

1. dans une subordonnée conditionnelle. Les conditionnels qui apparaissent dans une subordonnée conditionnelle qualifient des procès dont la réalisation ne dépend pas d'une condition, mais est elle-même éventuelle et présentée comme la condition d'un autre procès. Le conditionnel qui apparaît alors dans la principale qualifie le procès qui dépend de cette condition (ce conditionnel-là, est « corrélatif » (voir § 1.3.2.1 plus haut)).

- (76) a. Au cas où il le **ferait**, elle serait contente.
b. Au cas où il l'**aurait fait**, elle aurait été contente.
- (77) a. Dans l'hypothèse où il ne **viendrait** pas, on annulerait la réunion.
b. Dans l'hypothèse où il ne **serait** pas **venu**, on aurait annulé la réunion.
(Provôt-Olivier 2011: 251, nos gras, nos soulignements)
- (78) a. Au cas où il ne **viendrait** pas, on annulerait la réunion.
b. Au cas où il ne **serait** pas **venu**, on aurait annulé la réunion.
(Provôt-Olivier 2011: 251, nos gras, nos soulignements)

...

2. dans la structure « parataxique ». Les conditionnels dans la première proposition d'une construction « parataxique », c'est-à-dire la partie qui exprime la condition, sont appelés des CEVENT_{NC} ; ceux dans la seconde proposition, c'est-à-dire la partie qui contient la conséquence de la condition exprimée dans la première partie, sont des CEVENT_C (voir § 1.3.2.1 plus haut).

- (79) a. Il le **ferait**, elle serait contente.
b. Il l'**aurait fait**, elle aurait été contente.

Les mêmes types de parataxes peuvent être distingués ici aussi (Borillo 2001: 237-243, Provôt-Olivier 2011: 253-256). Le CEVENT_{NC} est celui qui se trouve dans la première partie de la structure « parataxique » (voir § 1.3.2.1 plus haut).

3. dans les propositions relatives. Le conditionnel qui apparaît dans une relative (surtout restrictive), ne qualifie pas un procès présenté comme la conséquence d'un autre procès, mais un procès qui est lui-même la condition d'un autre procès. Il exprime une pure éventualité, une imagination.

- (80) Un jeune qui tuerait un policier en disant « j'ai pas fait exprès » comparaitrait¹⁶ en cours d'assises pour meurtre. (Provôt-Olivier 2011: 259, nos gras, nos soulignements)
- (81) Un homme sensible et qui n'aurait pas d'imagination pourrait malgré cela écrire des romans admirables. (Proust, Togeby 1965 : §576) (cité dans Korzen & Nølke 1990: 282, nos gras, nos soulignements)

Les relatives peuvent apparaître à l'intérieur des structures comparatives (voir par exemple aussi Korzen & Nølke 1990: 281, Provôt-Olivier 2011: 259). Dans (82) à (84), la relative est précédée par le marqueur de la comparaison *comme*. Dans (85) à (87), la relative est précédée d'une entité lexicale signalant la comparaison.

- (82) Il me touche, un petit peu timidement, comme un enfant qui ne me **connaîtrait** pas. (Rihoit, *Favorite* : p. 268) (cité dans Korzen & Nølke 1990: 281, nos gras, nos soulignements)
- (83) C'est pourquoi il ne cessa jamais de voir cette soirée comme un paysage où il **serait entré** par erreur. (Hougron, *Chambre*) (cité dans Korzen & Nølke 1990: 281, nos gras, nos soulignements)
- (84) La Terre est comme un navire qui aurait 185 capitaines à la barre, autant que l'ONU compte de nations. (Provôt-Olivier 2011: 259, gras de l'auteur, nos soulignements)¹⁷
- (85) Tu ressembles à un paumé à qui on **aurait donné** un cigare, par charité. (Rihoit, *Favorite* : p. 214) (cité dans Korzen & Nølke 1990: 281, nos gras, nos soulignements)
- (86) Il tire sur la gauche, à la façon d'un vieux cheval qui se méfierait, pour la vie, de l'obstacle qui l'a, une fois, effrayé (Saint-Exupéry, *Sten* 1952 : p. 83) (cité dans Korzen & Nølke 1990: 281, nos gras, nos soulignements)
- (87) Elle a quelque chose d'une branche sèche qui se serait détachée d'un arbre, et qui n'arriverait plus à le retrouver. (Courchey, *Ami* : p.134) (cité dans Korzen & Nølke 1990: 281, nos gras, nos soulignements)

Parfois le terme de comparaison n'est pas présent (Korzen & Nølke 1990: 281). C'est alors le co(n)texte qui nous indique qu'il s'agit d'une comparaison. Dans les exemples ci-dessous, l'antécédent de la relative au conditionnel constitue l'entité à laquelle on compare l'objet qui apparaît dans la proposition qui précède. Dans (88), *la stratégie* est comparée à *un escalier dont...*. Dans (89), c'est *une peau de lait* qui est comparée à *une peau de rousse* qui....

- (88) La stratégie est un plan à long terme. Disons un escalier dont la tactique **constituerait** les marches. (Courchay, *Chemin de repentance* : p. 56) (cité dans Korzen & Nølke 1990: 281, nos gras, nos soulignements)
- (89) Elle a ce qu'on appelle « une peau de lait ». Une peau de rousse qui serait brune. (Elle No 2114, juillet 1986 : p. 54. Ce texte est placé sous la photo d'une fille brune.) (cité dans Korzen & Nølke 1990: 281, nos gras, nos soulignements)

C'est également ici qu'il faut ranger le conditionnel employé dans la proposition comparative elle-même. Dans (90), on compare une situation réelle (*attendre le sommeil*) avec une situation imaginée (*attendre le bourreau*). C'est la situation imaginée qui est mise au conditionnel :

¹⁶ Remarquons que *comparaîtrait* est en relation corrélatrice avec *tuerait* : *comparaître en cours d'assises* est la conséquence de *tuer un policier*. *Tuerait* pose la condition et est alors non corrélatif ; *comparaîtrait* en est la conséquence et est alors corrélatif.

¹⁷ Remarquons toutefois que la paraphrase que propose (Provôt-Olivier 2011: 259) – *Si la Terre était un navire, elle aurait 185 capitaines à la barre* – semble déformer totalement le contenu de la phrase.

- (90) J'attends le sommeil comme on **attendrait** le bourreau. (Maupassant, Sandfeld op. cit. : §266)
(cité dans Korzen & Nølke 1990: 281, nos gras, nos soulignements)

4. L'emploi du conditionnel de rêverie ou de l'imaginaire se range également – pour Dendale & Tasmowski (2001) – dans le groupe des CEVENT_{NC}. Ce conditionnel peut apparaître dans des propositions indépendantes, notamment dans le cas de la rêverie ou de l'imaginé. Le conditionnel exprime alors une pure situation imaginée : « imaginez une situation où l'événement X est vrai » (voir aussi exemple (42) plus haut).

- (91) C'est un cher rêve... Ce **serait** admirable. Et simple ! Elle m'**aimerait** ! Je l'**admirerais** ! Elle **guérirait** ! [...] (Imbs 1968: 79, nos gras)
- (92) Si tu veux, on va jouer au mari et à la femme. Alors, comme ça **s'irait** l'samedi, je **rentrerais** saoul [sic]. (Imbs 1968: 79, nos gras)

CONDITIONNEL D'ÉVENTUALITÉ

Le conditionnel d'éventualité qualifie un verbe qui désigne un **procès** qui ne relève pas du réel, mais de l'**imaginé**.

CORRÉLATIF

= le procès que qualifie le conditionnel est présenté comme une éventualité qui est la conséquence d'une condition explicitement exprimée

→ dans les principales :

- (1) de la structure prototypique en *si*
- (2) d'une structure assimilable à la structure prototypique
- (3) d'une la structure « parataxique »

IMPLICITEMENT CORRÉLATIF

= le procès que qualifie le conditionnel est présenté comme une éventualité qui est la conséquence d'une condition implicitement exprimée

→ dans les principales de structures qui permettent une reconstruction de la conditionnelle à partir :

- (1) d'éléments phrastiques
- (2) de groupes nominaux
- (3) de structures suggérant une subordonnée conditionnelle générique

→+ dans les principales s'il s'agit d'un conditionnel d'atténuation

NON CORRÉLATIF

= le procès que qualifie le conditionnel n'est pas présenté comme la conséquence de quelque chose, mais comme une simple éventualité imaginée, autonome

→ dans les subordonnées :

- (1) conditionnelles
- (2) relatives
- (3) d'une structure « parataxique »

→+ dans les principales s'il s'agit d'un conditionnel de rêverie

1.3.3 Le conditionnel épistémique (CE)

Le troisième grand groupe d'emplois du conditionnel est celui des emplois épistémiques. Dendale & Tasmowski (2001) distinguent deux sous-groupes : le conditionnel de reprise (93)-(95) et le conditionnel de conjecture (96)-(97).

- (93) On annonce un grand incendie ; il y **aurait** des morts. (Michaut & Schricke 1934: 454, nos gras)
- (94) Au moment où je vous parle, on **aurait renversé** le gouvernement. (Chevalier *e.a.* 1964: 358, nos gras)
- (95) Une navette spatiale **partirait** bientôt pour Mars. (Riegel, Pellat & Rioul 1994: 320, nos gras)
- (96) Il n'est pas venu : **serait-il** malade ? (Cayrou, Laurent & Lods 1948: 290, gras de l'auteur)
- (97) Tu saignes, mon pauvre vieux ? Est-ce qu'ils t'**auraient touché** ? (Georgin 1952: 93, nos gras)

Ces deux sous-groupes s'opposent par la façon dont le locuteur signale avoir obtenu l'information : par emprunt pour les conditionnels de reprise (CE1) ; par inférence pour les conditionnels de conjecture (CE2). Ci-dessous, nous regarderons de plus près les caractéristiques formelles et distributionnelles des deux sous-emplois, pour ensuite présenter des tests d'identification.

1.3.3.1 Conditionnel de reprise (CE1)

Le CE1 apparaît le plus fréquemment dans des phrases déclaratives (98)-(99) (voir aussi les exemples (93) à (95)), mais peut également figurer dans des phrases interrogatives intonatives totales (100), sans inversion et sans *est-ce que*. Très sporadiquement, il apparaît dans des phrases interrogatives partielles (101).

Dans les questions, le locuteur reprend une affirmation de quelqu'un d'autre ou attribue une information à quelqu'un d'autre. On pourrait paraphraser le conditionnel dans ces questions comme « quelqu'un prétend que X, mais moi je n'y crois pas ». Dans les déclaratives, on dirait plutôt « quelqu'un prétend que X, mais moi je ne me prononce pas ».

- (98) On dit même qu'il **aurait** des origines gitanes et qu'il **aurait commis** des erreurs de jeunesse. (Haillet 1995: 125, nos gras)
- (99) Les services secrets français ont fait savoir au gouvernement qu'Américains et Irakiens **seraient** en discussion pour définir... les règles du jeu de la guerre du Golfe. (Haillet 1995: 121, nos gras)
- (100) Il est malade et il **ferait** du ski ? (Martin 1981: 88, nos gras)
→ Quelqu'un prétend qu'il fait du ski, mais moi je n'y crois pas.
- (101) Pourquoi **serait-il** à Paris ? (Martin 1981: 88, nos gras)
→ Quelqu'un prétend qu'il est à Paris, mais moi je n'y crois pas.

Les types de propositions dans lesquelles apparaît un CE1 peuvent être une principale (102) (voir aussi les exemples (93) à (95)), une relative (103), une complétive (104) (voir aussi (98) et (99)) et une adverbiale :

- (102) Ce fut un incendie terrible ; il y **aurait** pour trois millions de dégâts. (Regula 1931: 190, gras de l'auteur)

- (103) On parle d'une lettre qu'il aurait écrite.
(Martinon 1927: 370, nos gras, nos soulignements)
- (104) On prétend que les choses **se seraient passées** de telle façon.
(Martinon 1927: 370, nos gras, nos soulignements)

Pour identifier le CE1, différents tests ont été proposés. Korzen & Nølke (1990) proposent un test d'insertion :

Quand la construction a la valeur hypothétique [...], il est possible d'insérer un adverbial d'énoncé modal tel que *sans doute* [...]. **Insertion qui est exclue quand elle est interprétée comme une rumeur.** (Korzen & Nølke 1990: 279, italiques de l'auteur, nos gras) (voir aussi Korzen & Nølke (2001: 133))

Si l'insertion d'un adverbial modal (comme *sans doute, sûrement, probablement, peut-être...*) dans une proposition contenant un conditionnel rend inacceptable la phrase, on a affaire à un CE1 (Korzen & Nølke 1990: 279). Si l'insertion d'un adverbial modal (comme *sans doute, sûrement, probablement, peut-être...*) dans une phrase contenant un conditionnel ne rend pas inacceptable la proposition, on a affaire à un autre conditionnel (Korzen & Nølke 1990: 279).

Ce test est un peu problématique. Premièrement, parce qu'en fait, contrairement aux intentions de Korzen & Nølke (1990), il ne s'agit pas d'un test *d'identification*, mais *d'exclusion*. Le test permet d'exclure l'emploi CE1, mais n'indique pas de quel autre emploi (CTEMP ou CEVENT) il s'agit. Deuxièmement, parce qu'il est parfois difficile de se mettre d'accord sur les jugements d'(in)acceptabilité des énoncés avec *peut-être* et un conditionnel. En plus, on trouve des exemples attestés de conditionnels avec *peut-être* qu'on peut interpréter comme des CE1, comme celui-ci :

- (105) De l'avis des médecins, mon père **irait** peut-être mieux d'ici quelques jours. (Desfretières 1895: 197, gras de l'auteur)

Haillet (1995) propose un test de base accompagné de tests supplémentaires pour identifier le CE1. Le test de base est le suivant : si on peut remplacer, sans changer le sens de la phrase, le conditionnel simple par un indicatif présent et le conditionnel composé par un passé composé, tous deux doublés d'un marqueur du type *paraît-il, il paraît que, dit-on, d'après ce qu'on dit, ...*, on a affaire à un CE1 (Haillet 1995: 18) (voir aussi Vatrican 2010: 87).

- (106) Kewin Maxwell, fils du magnat de la presse britannique décédé en novembre dernier, **serait** en train de réunir des fonds pour lancer une maison d'édition. Malgré les difficultés financières du groupe dont il a hérité, il **aurait emprunté** entre 50.000 et 100.000 dollars pour acheter « des droits de propriété intellectuelle ». (Haillet 1995: 18, nos gras)

>>> Kewin Maxwell (...) (d'après ce qu'on raconte) **est** en train de réunir des fonds (...). Il paraît qu'il **a emprunté**... (Haillet 1995: 18, nos gras, nos soulignements)

Le plus grand problème de ce test est que Haillet (1995) ne semble prévoir que les cas où le CE1 qualifie un procès situé au passé (= remplacement par passé composé + *il paraît*) et au présent (= remplacement par indicatif présent + *il paraît*), mais pas ceux où le procès est situé dans l'avenir, comme dans les exemples suivants (voir aussi l'exemple (95) plus haut) :

- (107) Le vote **aurait** lieu demain, on le dit. (Clédat 1932: 168, nos gras, nos soulignements)
 (108) D'après ce qu'on dit, il **gèlerait** ce matin. (Dauzat 1948: 224, nos gras, nos soulignements)
 (109) Les Russes **lanceraient** bientôt un homme dans l'espace. (Togebly 1982: 388, nos gras, nos soulignements)

Par analogie avec les cas au présent ou au passé, il faudrait remplacer ici le conditionnel par un futur, doublé de *paraît-il, il paraît que, dit-on, d'après ce qu'on dit, ...* Pour (109), ça donnerait *Il paraît que les Russes lanceront bientôt un homme dans l'espace*. Pour (107) et (108), ce test devient plus difficile, vu qu'il y a déjà des marqueurs de source dans la proposition. C'est ce qui se voit aussi dans les exemples suivants – pris dans différentes grammaires du français (voir aussi le chapitre 3) –, qui contiennent tous déjà un marqueur de source :

- (110) Aux dernières nouvelles, le blessé **serait** hors danger ; il **aurait été ramené** chez lui. (Mauger 1968: 251, nos gras, nos soulignements)
 (111) Suivant d'autres cet homme **aurait été vu** ensuite en plusieurs endroits. (Sonnenschein 1912: 118, nos gras, nos soulignements)
 (112) Selon nos informations deux enfants **auraient trouvé** la mort dans cet incendie. (Pougeoise 1998: 115, nos gras, nos soulignements)
 (113) D'après la police l'individu recherché **aurait** plusieurs identités. (Figaro 13-1-66) (cité dans Togebly 1982: 388, nos gras, nos soulignements)
 (114) Paul, dit-on, **aurait accepté**. (Clédat 1932: 147, nos gras, nos soulignements)

Une application littérale du test de Haillet (1995: 18) pose problème et demande qu'on adapte légèrement son test. Le marqueur de source peut rester, même s'il est précis (la police, les autres...). La seule chose qu'il faut vérifier c'est s'il est possible de remplacer le conditionnel par l'indicatif présent ou le passé composé sans que le sens change fondamentalement.

Haillet (1995) propose encore d'autres tests pour confirmer l'identification du CE1. Il s'agit de tests « négatifs », qui, comme celui de Korzen & Nølke (1990), servent à exclure le CE1, pas à indiquer de quel autre emploi il s'agit. Nous y avons toutefois indiqué l'emploi dont il s'agit.

On n'a **PAS** affaire au CE1 :

Si on peut remplacer, sans changer le sens de la phrase ni rendre celle-ci agrammaticale, un conditionnel composé par un conditionnel composé deuxième forme [on a alors affaire à un CEVENT].

Si on peut remplacer, sans changer le sens de la phrase ni rendre celle-ci agrammaticale, un conditionnel simple par la périphrase *allait* + infinitif – sauf s'il s'agit d'une situation future [on a alors affaire à un CTEMPs].

Si on peut remplacer, sans changer le sens de la phrase ni rendre celle-ci agrammaticale, un conditionnel simple par un passé simple ou un imparfait [on a alors affaire à un CTEMPo].

1.3.3.2 Conditionnel de conjecture (CE2)

Nous appelons un conditionnel épistémique un conditionnel « de conjecture » lorsqu'il signale que les informations transmises sont le résultat d'une hypothèse que le locuteur a lui-même formulée à partir d'un état de choses auquel il n'a pas eu accès.

Le CE2 apparaît normalement dans des questions totales avec inversion ou avec *est-ce que*. Il peut toutefois apparaître aussi dans des questions alternatives (*X ou Y*). Deux variantes de ces questions

se présentent : *sans* inversion de polarité et *avec* inversion de polarité. *Sans* inversion de polarité signifie qu'une phrase qui est à la forme positive aura un sens global positif et une phrase qui est à la forme négative aura un sens global négatif (c'est le cas dans (115)). *Avec* inversion de polarité signifie qu'une phrase qui est à la forme positive aura un sens global négatif et une phrase qui est à la forme négative aura un sens global positif (c'est le cas dans (116)). La question *sans* inversion de polarité se rencontre dans des questions directes. La question *avec* inversion de polarité peut se rencontrer également dans des questions indirectes. Le CE2 est le plus fréquent à la troisième personne, mais peut se rencontrer aux autres personnes du verbe (voir par exemple (119) ci-dessous). Dans le co(n)texte du CE2, on trouve souvent des renvois soit à une situation qui demande une explication ou une interprétation (que le CE2 offre) (c'est le cas dans (115)), soit à des indices ou des arguments (qui conduisent au CE2) (c'est le cas dans (116)).

(115) Pourquoi Marie n'est-elle pas là ?

a. **Serait**-elle malade ? / Est-ce qu'elle **serait** malade ?

b. **Aurait**-elle **oublié** notre rendez-vous ? / Est-ce qu'elle **aurait oublié** notre rendez-vous ?

Les conditionnels dans (115) apparaissent dans des questions totales directes, avec inversion du sujet ou avec *est-ce que*. Dans les deux cas, c'est sans inversion de polarité : les questions sont à la forme positive avec un sens global qui est positif (le locuteur suppose en effet que Marie est malade ou qu'elle a oublié leur rendez-vous). Le CE2 sert ici à signaler que l'énoncé fournit une explication (*être malade, avoir oublié*) d'une situation décrite (*ne pas être là*) :

(116) Marie a de nouveau vomi.

a. Ne **serait**-elle pas enceinte ? / Est-ce qu'elle ne **serait** pas enceinte ?

b. N'**aurait**-elle pas **mangé** quelque chose d'avarié ? / Est-ce qu'elle n'**aurait** pas **mangé** quelque chose d'avarié ?

Les conditionnels dans (116) apparaissent également dans des questions totales directes, avec inversion ou avec *est-ce que*, mais, dans ces cas, c'est avec inversion de polarité : les questions sont à la forme négative, mais le sens global est positif (le locuteur pense que Marie est enceinte ou qu'elle a mangé quelque chose d'avarié). Le CE2 dans cet exemple marque une hypothèse à laquelle a conduit l'indice que Marie a de nouveau vomi.

Ci-dessous quelques exemples authentiques pris dans Google Books :

(117) Lev Dodin, se **serait-il assagi** ou **serait-il** à court d'inspiration ? Toujours est-il que cette fois le décor est des plus conventionnels : une sorte de terrasse dans des tons brunâtres surplombée de deux cyprès suggère vaguement un pays méditerranéen. (Internet – 26/09/2003)¹⁸

(118) Au fond, quelque fixé qu'on peut être sur son talent, lorsqu'on a un certain âge, un trop grand silence inquiète. On se demande si l'on ne **serait** pas par hasard **ramolli**, sans en avoir la conscience. (de Goncourt, Edmond & de Goncourt, Jules, 1892, *Journal des Goncourt : Mémoires de la vie littéraire* : tome VI, 298)

(119) Il s'était dit tout le long du chemin : « J'aime Mahaut » et s'attendait à éprouver en face d'elle quelque chose d'extraordinaire. Mais il se sentait calme. « Me **serais-je trompé**, pensa-t-il, n'**aurais-je** que de l'amitié pour Anne, rien pour sa femme ? » (Radiguet, Raymond, 1924, *Le bal du comte d'Orgel* : 35)

¹⁸ https://www.forumopera.com/v1/concerts/salome_0903b.htm

Remarquons qu'en principe le CE1 et le CE2 se distinguent clairement sur la base de ces caractéristiques distributionnelles : le CE1 est exclu des questions avec inversion ou *est-ce que* (il n'est possible que dans des questions intonatives totales), tandis que le CE2 apparaît typiquement dans ce type de questions. Or, nous constatons qu'il y a de plus en plus de co(n)textes où le conditionnel semble permettre une interprétation comme CE1 aussi bien qu'une interprétation comme CE2. C'est le cas notamment dans des titres (de journaux, de blogs...) où le conditionnel apparaît dans une question avec inversion :

(120) **Un nouveau film de Harry Potter *serait-il* en préparation ?**

Des rumeurs circulent sur une éventuelle suite aux aventures du plus célèbre des sorciers, 20 ans après le dernier film de la saga.

D'après le site *We got this covered*, Warner Bros **serait en train de** plancher sur un nouveau film de Harry Potter. [...] (Internet – 02/01/2020)¹⁹

(121) **Umicore *serait-il convoité* par Total ?**

Les rumeurs d'un éventuel intérêt de Total pour Umicore ont temporairement boosté le cours de l'action du groupe belge, avant d'être démenties.

Selon l'agence de presse Bloomberg, le blog FT Alphaville (le blog du Financial Times) indique que Total **serait intéressé** par Umicore. [...] (Internet – 08/11/2019)²⁰

Dans ces deux exemples, le conditionnel dans la question peut s'interpréter ou bien comme un CE1 (les informations transmises ont été empruntées à un autre locuteur), ou bien comme un CE2 (les informations transmises ont été inférées par le locuteur à lui-même à partir d'un état de choses).

Interprétation comme CE1 : Cette interprétation est appuyée par les conditionnels qui apparaissent plus loin dans le texte. *Serait en train de* en (120) est un CE1. La source de l'emprunt (*le site We got this covered*) est explicitement mentionnée dans le syntagme prépositionnel en *d'après*. Le conditionnel dans le titre *serait en préparation* pourrait donc, par analogie avec celui dans le texte, s'interpréter comme un CE1 indiquant que les informations proviennent du site web. En (121), le conditionnel dans le texte *serait intéressé* est un CE1, pour lequel la source est explicitée dans le syntagme prépositionnel *selon l'agence de presse Bloomberg*. Par analogie, le conditionnel dans le titre *serait convoité* pourrait également être là pour signaler que les informations ont été empruntées à l'agence de presse Bloomberg.

Interprétation comme CE2 : Il se peut également que les conditionnels *serait en préparation* et *serait convoité* signalent que le locuteur a créé / inféré sa propre hypothèse en se basant sur des informations qu'il a apprises ailleurs. Dans ce cas, les conditionnels dans les titres sont interprétés, non pas comme des CE1, mais comme des CE2 ; ceux du texte comme des CE1.

Il y a donc qu'un rapprochement entre CE1 et CE2 se fait dans certains co(n)textes, ce qui trouble un peu la distinction entre les deux.

Vu qu'il n'y a que peu d'études portant sur le CE2 et que cet emploi est souvent absent des aperçus des emplois du conditionnel, il n'y a pas encore vraiment des tests d'identification connus. On pourrait suggérer de paraphraser le conditionnel par quelque chose comme *je pense, je suppose, je devine, je présume que..., j'ai des éléments qui me font croire que, je fais l'hypothèse que..., à mon avis...* précédés ou suivis d'un indicatif :

¹⁹ <https://soirmag.lesoir.be/270360/article/2020-01-02/un-nouveau-film-de-harry-potter-serait-il-en-preparation>

²⁰ <https://www.lecho.be/entreprises/matieres-premier/umicore-serait-il-convoite-par-total/10180080.html>

(122) Pourquoi Marie n'est-elle pas là ?

a. **Serait**-elle malade ? / Est-ce qu'elle **serait** malade ?

b. **Aurait**-elle **oublié** notre rendez-vous ? / Est-ce qu'elle **aurait oublié** notre rendez-vous ?

a'. Je pense / suppose / devine que Marie est malade.

b'. J'ai des éléments qui me font croire que Marie a oublié notre rendez-vous.

(123) Marie a de nouveau vomi.

a. Ne **serait**-elle pas enceinte ? / Est-ce qu'elle ne **serait** pas enceinte ?

b. N'**aurait**-elle pas **mangé** quelque chose d'avarié ? / Est-ce qu'elle n'**aurait** pas **mangé** quelque chose d'avarié ?

a'. Je pense / suppose / devine que Marie est enceinte.

b'. Marie a mangé quelque chose d'avarié, à mon avis.

Ces paraphrases reflètent le sémantisme du CE2 : c'est le locuteur même qui crée les informations sur la base d'un état de choses.

CONDITIONNEL ÉPISTÉMIQUE

CONDITIONNEL DE REPRISE (CE1)

Le CE1 signale que les informations transmises ont été empruntées à une autre source.

→ types de phrases :

- déclaratives (+++)
- interrogatives totales (++)
- interrogatives partielles (+)

(+) intonation

(-) inversion

(-) *est-ce que*

inversion de polarité IMPOSSIBLE

TOUJOURS questions directes

→ tests d'identification :

- Korzen & Nølke (1990) : insertion adverbial modal
 - o prop. inacceptable = CE1
 - o prop. acceptable = autre conditionnel
- Haillet (1995) : remplacement par ind. prés. ou pas. comp.
+ *paraît-il, il paraît que, dit-on...*
 - o sens ne change pas = CE1
 - o sens change = autre conditionnel
- Haillet (1995) : PAS de CE1 si :
 - o conditionnel composé deuxième forme : POSS
 - o périphrase *allait* + inf. = POSS
 - o P.S. ou imparfait = POSS

CONDITIONNEL DE CONJECTURE (CE2)

Le CE2 signale que les informations transmises ont été inférées par le locuteur lui-même à partir d'un état de choses.

→ types de phrases :

- /
- interrogatives totales (+++)
- /

(-) intonation

(+) inversion

(+) *est-ce que*

inversion de polarité POSSIBLE

PARFOIS questions indirectes

→ tests d'identification : /

2 En diachronie

Les études diachroniques sur le conditionnel français décrivent les différentes étapes de son évolution. Nous regarderons d'abord deux hypothèses sur l'origine latine du conditionnel français (§ 2.1), pour ensuite décrire son emploi dans les premiers stades du français (§ 2.2).

2.1 Le conditionnel : du latin au français

Il y a deux hypothèses majeures sur le développement du conditionnel français : celle selon laquelle il se serait développé à partir de la périphrase latine [inf. + *habere*] à l'imparfait – est l'hypothèse qui est généralement acceptée – et celle selon laquelle il serait issu du subjonctif imparfait latin – est l'hypothèse alternative proposée par Lanly (1958, 2002).

Regardons d'abord brièvement l'hypothèse alternative (voir § 2.1.1), pour approfondir ensuite l'hypothèse généralement acceptée (voir § 2.1.2).

2.1.1 Développement du conditionnel français à partir du subjonctif latin

Pour Lanly (1958, 2002), le conditionnel « remonterait au subjonctif imparfait latin élargi du morphème (-*éa*) du verbe précédent » (Lanly 1958: 27). Deux exemples qu'il a construits lui-même illustrent le parcours :

- (124) dicebam quod **cantarem**
dicéa quod **cantaréa**
(je) diseie que (je) **chantereie**
je disais que je **chanterais**.
(Lanly 1958: 27 et 29, nos gras)
- (125) si vellem **cantarem**
si voléa **cantaréa**
si (je) voleie, (je) **chantereie**
si je voulais, je **chanterais**.
(Lanly 1958: 28 et 30, nos gras)

Le conditionnel actuel se serait formé à partir du subjonctif imparfait latin (*cantarem*). Celui-ci aurait été élargi de la terminaison *-éa* (*cantaréa*), qui proviendrait du verbe qui précède (*dicéa* pour (124), *voléa* pour (125)). Cette forme aurait évolué ensuite vers une forme en *-eie* (*chantereie*), qui serait devenue notre conditionnel actuel (*chanterais*).²¹

En 2002, Lanly²² reprend l'hypothèse qu'il avait avancée en 1958, mais il la nuance en accordant une (plus grande) importance à la périphrase, idée qu'il avait rejetée au début : « La périphrase *infinitif + habeo, habebam* a peut-être joué un rôle plus important que celui que je lui accordais » (Lanly 2002: 22).

²¹ Lanly (1958) signale lui-même qu'il n'a pas d'attestations de formes qui confirment sa théorie : « il n'est pas possible de prouver matériellement que (je) *chanterais* résulte du subjonctif imparfait latin [...] élargi et renforcé par la flexion *-éa* → *-eie* → *-ais* du verbe qui le précédait [...] » (Lanly 1958: 42). L'absence d'attestations serait due au fait que les formes « barbares » en *-éa* qui constitueraient l'étape intermédiaire n'ont pas été retrouvées dans les textes.

²² Avec cet article, Lanly répond au compte-rendu que Marcotte (1998) avait fait du livre du premier intitulé *Deux problèmes de linguistique française et romane* (1996). Pour d'autres comptes-rendus critiques de Lanly, voir e.a. Arnavielle (1995) et Posner (1998).

2.1.2 Développement du conditionnel français à partir de la périphrase latine

Comme nous l'avons signalé déjà plus haut, l'hypothèse la plus connue et communément acceptée reste toutefois celle selon laquelle le conditionnel français serait issu de la périphrase latine [inf. + *habere*] à l'imparfait.

Plusieurs hypothèses quant à la raison de la création de cette périphrase en *habere* ont été avancées. Selon une première hypothèse, la périphrase [inf. + *habere*] à l'imparfait offrait une solution à un manque, ou du moins à une difficulté, dans le système latin pour exprimer un futur dans le passé avec un verbe à morphologie passive (cf. Coleman (1971: 224), Thielmann (1885: 78)). Selon une autre hypothèse, la périphrase [inf. + *habere*] à l'imparfait constituait une structure alternative pour exprimer le futur dans le passé. Celui-ci pouvait s'exprimer en latin classique de deux façons : par le participe futur en *-turus* avec *être* (Thomas 2012: 13-14) ou par le subjonctif imparfait (Thomas 2012: 14-15). L'emploi du participe futur en *-turus* suivi du verbe *être* pour l'indication de l'ultériorité dans le passé (comme dans l'exemple (126)) n'était pas fréquent, puisqu'il y avait une alternative plus simple : le subjonctif imparfait (Thomas 2012: 14) (comme dans l'exemple (127)).

(126) Quoniam eo miseriarum **uenturus eram**, ... uellem ... (Salluste, *Guerre de Jugurtha*, 14, 3)
« Puisque **je devais en arriver** à ce degré d'infortune, ... j'aurais voulu ... » (cité dans Thomas 2012: 14, italiques et gras de l'auteur)

(127) ... 'catus' ..., non quod ea quaerebat quae numquam **inueniret**, sed quod ea respondebat quae eos qui quaesissent et cura et negotio soluerent ... (Cicéron, *La république* 1, 30)
« ... 'avisé' (*catus*), non parce qu'il recherchait des choses qu'il n'**atteindrait** jamais, mais parce qu'il faisait des réponses propres à tirer de souci et d'embarras des personnes qui l'avaient interrogé » (cité dans Thomas 2012: 14, italiques et gras de l'auteur)

Plus tard, la périphrase [inf. + *habere*] à l'imparfait est apparue en latin. Celle-ci était parfois employée à côté du participe futur en *-turus* suivi du verbe *être* (cf. Bourova 2005: 312), comme dans l'exemple suivant :

(128) Nam providens deus, quod hanc circumcisionem in signum, non in salutem **esset daturus** populo Israel; [...] **Dari enim habebat** ... (Tertullianus, *Adversos Iudaeos* 3) (cité dans Bourova 2005: 312)

Ces constructions ont été progressivement remplacées par la périphrase [inf. + *habere*] à l'imparfait (Thomas 2012: 18).

Traditionnellement il est admis que les exemples latins de la périphrase [inf. + *habere*] à l'imparfait peuvent être divisés en trois groupes d'emplois : « capacité/possibilité », « obligation/nécessité » et « futur » (cf. e.a. Thielmann 1885). Certains chercheurs ont remarqué un rapport entre la signification de la périphrase et l'ordre de ses éléments (cf. e.a. Adams 1991, Coleman 1971, Thielmann 1885). Dans l'ordre [inf. + *habere*], il a été trouvé une prédominance de la signification « obligation/nécessité ». Dans l'ordre [*habere* + inf.], par contre, c'est la signification « capacité/possibilité » qui prédomine. La place de *habere* par rapport à l'infinitif aurait donc une influence sur la signification. Selon ces chercheurs, la signification « futur » serait dérivée de la signification « obligation/nécessité » (cf. e.a. Adams 1991, Coleman 1971, Thielmann 1885).

Bourova & Tasmowski (2007) ont exploité dans leur analyse la distinction entre l'ordre [inf. + *habere*] et l'ordre [*habere* + inf.], qui diffèrent à différents niveaux :

(1[•]) Au niveau grammatical.

Dans l'ordre [inf. + *habere*], le verbe *habere* est un auxiliaire clitique postposé à l'infinitif. L'infinitif et *habere* sont étroitement liés, de sorte que peu d'éléments sont permis entre les deux constituants. Il en ressort que la périphrase [inf. + *habere*] est à un stade de grammaticalisation plus avancé. Dans l'ordre [*habere* + inf.], le verbe *habere* est un coverbe non-auxiliaire antéposé à l'infinitif. L'infinitif et *habere* y sont moins liés et plusieurs éléments peuvent s'insérer entre les deux constituants, ce qui montre que [*habere* + inf.] est à un stade de grammaticalisation moins avancé (Bourova & Tasmowski 2007: 28-32).

(2[•]) Au niveau sémantique.

Les différences au niveau grammatical entre les deux structures ont des conséquences au niveau sémantique. Pour Bourova & Tasmowski (2007: 28-32), l'ordre [inf. + *habere*] exprime majoritairement une interprétation de nécessité aléthique, une nécessité de l'« être », qui est basée sur la connaissance de lois mathématiques, physiques ou naturelles, mais aussi sur des croyances qui ont acquis le statut de lois absolues. Pour ces raisons, la situation est inévitable, elle est nécessairement le cas, elle ne peut pas ne pas se réaliser. Certains paramètres co(n)textuels contribuent à cette interprétation aléthique, plus particulièrement ceux qui impliquent que la situation échappe au contrôle du sujet : la voix passive, un sujet inanimé, ou un verbe d'état (2007: 34, 36). Bourova & Tasmowski (2007: 36) donnent un exemple avec *habere* à l'imparfait :

- (129) Nazareus **vocari habebat** secundum prophetiam christus creatoris. (Tertullianus, *Adversus Marcionem*, 4, 8) [Le Christ du créateur devait être appelé le Nazaréen d'après la prophétie.]
(cité dans Bourova & Tasmowski 2007: 36, nos gras, nos italiques)

Dans l'exemple ci-dessus, l'interprétation aléthique est favorisée par le fait qu'il s'agit d'un co(n)texte de prophétie et de prédiction (Bourova & Tasmowski 2007: 36).

D'autres exemples sont fournis par Thomas (2012) :

- (130) Quod enim in nomine et spiritu ipsius hodie **fieri habebat**, merito a se futurum praedicabat
(Tertullien, *Contre Marcion* 3, 22, 6)
« ... car une pratique qui **devait se faire** aujourd'hui en son nom et par son esprit, il prédisait à bon droit qu'elle se ferait par lui »
(cité dans Thomas 2012: 15, gras de l'auteur)
- (131) Duos dicimus Christi habitus a prophetis demonstratos totidem aduentus eius praenotasse : unum in humilitate, utique primum, cum tanquam ovis ad uictimam **deduci habebat**...
(Tertullien, *Contre Marcion* 3, 7, 1)
« Nous disons, nous, que les deux figures du Christ montrées par les prophètes ont annoncé d'avance le même nombre de ses avènements : l'un dans l'humilité – le premier bien sûr, quand il **devait être mené** comme la brebis au sacrifice... »
(cité dans Thomas 2012: 15, gras de l'auteur)

L'ordre opposé, [*habere* + inf.], exprime majoritairement une interprétation de nécessité déontique, une nécessité du « faire » (Bourova & Tasmowski 2007: 28-32), correspondant plutôt à une obligation ou une capacité, mais elle peut aussi toujours exprimer un sens proche de celui de possession qu'exprime *habere*. Ici aussi, certains paramètres co(n)textuels contribuent à cette interprétation déontique, notamment ceux qui indiquent que la situation est contrôlable par le sujet, tels que la voix active, le sujet animé ou le verbe dynamique (Bourova & Tasmowski 2007: 33).

Bourova & Tasmowski (2007: 34, 35, 37) observent encore que l'ordre [inf. + *habere*] s'utilise aussi dans les apodoses des constructions conditionnelles (bien que pas fréquemment). Dans ces emplois, l'interprétation aléthique réside dans l'idée d'un lien de conséquence inévitable l'apodose étant une conséquence inévitable de la protase, mais la présence de [inf. + *habere*] à l'imparfait indique que la réalisation de cette situation est peu probable. Un exemple emprunté à Thomas (2012) illustre le cas d'un irréel où *sanare habebat* est présenté comme conséquence inévitable de *confitereris* ; la réalisation de l'ensemble de la situation, par contre, est peu probable :

(132) **Sanare te habebat** Deus per indulgentiam, si confitereris (Césaire d'Arles, *Sermons* 59, 4)
 « Dieu te **guérirait** dans son indulgence, si tu te confessais. » (cité dans Thomas 2012: 18, gras de l'auteur)

À partir de leur analyse, Bourova & Tasmowski (2007: 38) ont donc démontré leur hypothèse que – exception faite de quelques cas de neutralisation où des facteurs supplémentaires brouillent le lien entre l'ordre des mots et la sémantique – « la modalité de l'ÊTRE à interprétation aléthique serait liée à l'ordre IH [inf. + *habere*] [...] et la modalité du FAIRE à l'ordre HI [*habere* + inf.] [...] ». En plus, cette analyse donne des arguments pour dire que le conditionnel français se serait développé à partir de l'ordre [inf. + *habere*].

Le passage de la périphrase latine au conditionnel synthétique français s'est réalisé à différents niveaux :

(1^o) Évolution phonologique.

Du latin au français, l'infinitif et le verbe *habere* à l'imparfait se sont soudés. L'auxiliaire s'est transformé en terminaison du conditionnel (synthétique) en ancien français (*-roie, -roies, -roit, -rions, -riez, -roient ; ou -reie ...*) (cf. Patard & De Mulder à par.: 11). Ces terminaisons ont évolué ensuite vers *-rais, -rais, -rait, -rions, -riez, -raient* en français contemporain.

(2^o) Évolution sémantique.

Du latin au français, il s'est produit un « bleaching²³ of the 'alethic' necessity » (Patard & De Mulder à par.: 12). Si en latin tardif la valeur de nécessité aléthique associée à la périphrase [inf. + *habere*] implique souvent que la situation échappe au contrôle d'un sujet animé (Bourova & Tasmowski 2007: 28-32), le conditionnel en ancien français désigne communément une situation contrôlée par un sujet animé (Patard & De Mulder à par.: 12). Ce nouvel emploi du conditionnel s'est produit par l'interaction de deux phénomènes : d'une part, le conditionnel a été employé dans de nouveaux co(n)textes (et moins fréquemment avec la voix passive, le sujet inanimé et le verbe d'état) ; d'autre part, les interlocuteurs ont « inféré » ce nouvel emploi du conditionnel à partir de ces co(n)textes (Patard & De Mulder à par.: 16)²⁴.

Peu à peu le conditionnel « se grammaticalise » (Patard & De Mulder à par.: 13-15), ce qui est confirmé par le fait qu'il satisfait à plusieurs paramètres de Lehmann (2002)²⁵ : *la coalescence, i.e.*

²³ Le terme de « bleaching » est déjà employé par Lehman dans la première édition de ses *Thoughts on grammaticalization*, publié en 1982.

²⁴ C'est ici qu'intervient le recours de Traugott (2012) aux « inférences invitées » (« invited inferences » (Geis & Zwicky 1971)). Une « inférence invitée » est à la base d'une nouvelle signification d'une entité. C'est le phénomène par lequel les éléments co(n)textuels poussent l'interlocuteur à interpréter une entité d'une nouvelle manière.

²⁵ C'est la deuxième édition de ses *Thoughts on grammaticalization*.

l'infinitif et le verbe *habere* se sont soudés en une forme synthétique, *la paradigmatisation*²⁶, i.e. le conditionnel entre dans le paradigme des temps verbaux synthétiques et *l'obligatorification*, i.e. dans certains co(n)textes, le conditionnel est devenu la forme verbale dominante par rapport aux formes anciennes. C'est le cas dans les co(n)textes de discours indirect (libre) où le conditionnel exprime une ultériorité à partir d'un point de référence dans le passé. Dans (133), l'état de choses exprimé au conditionnel est ultérieur au point de référence constitué par le verbe *fist demander se* :

- (133) Après, si fist on demander as vesques se che **seroit** pechiés d'aler i, et li vesques respondirent, et disent que che n'estoit mie pechiés (...). (Clari, *The Conquest of Constantinople*) (cité dans Patard & De Mulder à par.: 14, gras de l'auteur)

C'est également le cas dans les co(n)textes conditionnels en *si* où le conditionnel apparaît dans l'apodose et remplace progressivement les formes du subjonctif (voir aussi Wagner 1939).

2.2 Le conditionnel : son emploi dans les stades antérieurs du français

Comment le conditionnel était-il employé dans les stades antérieurs du français ? Quels emplois du conditionnel peut-on distinguer ? (voir e.a. Wilmet (2001), Bourova & Dendale (2006/2013)²⁷, Dendale (2010), Patard & De Mulder (2012), Patard (2017), Patard & De Mulder (à par.))

En ancien français, le conditionnel semble dénoter dans la majorité des cas ou bien un CEVENT ou bien un CTEMP (cf. Patard & De Mulder (2012) et Patard (2017)) : il est à la fois « an indicative tense expressing a (subjective) ulteriority-in-the-past » et « a modal marker expressing hypotheticality » (Patard & De Mulder à par.: 18). Néanmoins, on a découvert dès l'ancien français également des emplois « d'atténuation » (cf. e.a. Patard & De Mulder (2012)).

L'emploi du conditionnel comme CEVENT est de loin l'emploi le plus fréquent (Patard & De Mulder 2012: 30, à par.: 18). Cet emploi s'est directement développé à partir de l'emploi de la périphrase en latin tardif (Patard (2017: 115), Patard & De Mulder (à par.: 15)). Son emploi dans les constructions conditionnelles (en *si*) diffère de celui en latin en ce que le lien causal entre la protase et l'apodose a été adouci (Patard & De Mulder à par.: 15). En latin, l'emploi de la périphrase [inf. + *habere*] signalait que l'apodose était considérée comme la conséquence inévitable de la protase. En ancien français, l'apodose peut dénoter une situation qui n'a pas forcément eu lieu. Quelques exemples :

- (134) [...] si j'aveie d'or un sestier, a grantbaudour le **despendreie**, jusqu'à un meis **doné** l'**avreie** [...] (*Le roman de Thèbes* : ca 1150) (cité dans Patard & De Mulder 2012: 30, gras de l'auteur)
- (135) Seigneur, se vous me voliés croire, je vous **enseingneroie** comment nous nous porriemes trop bien vengier de lui. (*Conquête de Constantinople*, R. de Clari) (cité dans Patard & De Mulder à par.: 15, gras de l'auteur)

²⁶ Patard & De Mulder (à par.: 14) utilisent ce terme dans le sens de Lehmann (2002).

²⁷ La recherche avait déjà été menée et présentée en colloque en 2006 : Bourova, Viara & Dendale, Patrick, 2006, Communication au *7th Colloque International Chronos* (18-20.09.2006) – Anvers, 19.09.2006 : « Les deux conditionnels à valeur évidentielle en français, leur place dans l'ensemble des emplois du conditionnel et leur parcours diachronique. Vers une solution qui tient compte d'une nouvelle datation ». Elle n'a été publiée dans les actes de ce colloque qu'en 2013.

Le conditionnel pouvait même exprimer une éventualité en dehors des constructions conditionnelles (Patard 2017: 116-117, Patard & De Mulder 2012: 30, à par.: 15). C'est le cas dans les exemples (136)-(138), où aucune condition n'est exprimée ni ne peut être inférée²⁸ :

- (136) « Mais qui **porroit** guierredoner ceste deserte neis demi ? » (Chrétien de Troyes, *Erec et Enide* : 1164) (cité dans Patard & De Mulder 2012: 30, gras de l'auteur)
- (137) et comment **porroit** nus ce fere qu'il gart chose que tuit guerroient ou qui veust touz ceuz qui la voient ? (*Roman de la Rose*, Jean de Meun) (cité dans Patard & De Mulder à par.: 15, gras de l'auteur)
- (138) Laison a seurre cest trallier : En tel leu nos **porroit** mener Dont griès **seroit** le retorner. (*Tristan*, Bérroul) (cité dans Patard & De Mulder à par.: 15, gras de l'auteur)

L'emploi du conditionnel comme CTEMP est le second emploi en termes de fréquence (Patard & De Mulder 2012: 30). Cet emploi est une création du proto-roman (Patard & De Mulder à par.: 16-18). Cependant, il peut toujours être lié à l'interprétation aléthique de la périphrase latine [inf. + *habere*] : lorsqu'on présente un événement comme devant se produire nécessairement, il est impliqué que cet événement se produit postérieurement (Patard 2017: 118, Patard & De Mulder à par.: 16). Le CTEMP se trouve dans les cas de discours indirect (libre) :

- (139) mais il [Polinicès] ne volsist onc nul mener ; / tout sols lor dist qu'il **irreit**, / nis escuier n'i **menereit**. (*Le roman de Thèbes* : ca 1150) (cité dans Patard & De Mulder 2012: 30, gras de l'auteur)
- (140) Tant parlerent que il dist qu'il **donroit** a l'ost .cc. mile mars, et qu'il tenroit le navie un an a sen coust, et qu'il iroit outre mer avec aus a tout sen pooir (*Clari, The Conquest of Constantinople*) (cité dans Patard & De Mulder à par.: 17, gras de l'auteur)
- (141) D'une raisun oï Rollant parler : / Ja ne **murreit** en estrange regnet / Ne trespasast ses humes e ses pers ; Vers lur païs **avreit** sun chef turnet ; Cunquerrantment si **finereit** li bers. (*Song of Roland*) (cité dans Patard & De Mulder à par.: 17, gras de l'auteur)

À côté du sens purement temporel, il y a dans ces co(n)textes « an additional layer of meaning coming from the indirect speech context » (Patard & De Mulder à par.: 17). Dans ces types de co(n)textes, le point dans le passé à partir duquel est calculée l'ultériorité exprimée par le conditionnel est un acte de parole effectué par un locuteur distinct de celui de l'énoncé en question (Patard & De Mulder à par.: 17). Le conditionnel pouvait donc signaler dès l'ancien français qu'il faut un deuxième énonciateur (Patard & De Mulder à par.: 17) (voir e.a. aussi Gosselin 2001). Ce type d'interprétation se retrouve dès la toute première occurrence du conditionnel, à savoir dans la *Séquence de Sainte Eulalie* :

- (142) Ell'ent adunet lo suon element : Melz **sostendreiet** les empedementz Qu'elle perdesse sa virginitet. (*Sequence of Saint Eulalia*, v. 16) (cité dans Patard & De Mulder à par.: 3, gras de l'auteur)

Le troisième emploi qui a été relevé par Patard & De Mulder (2012) est celui qu'on appelle « atténuation ». C'est en fait un sous-emploi du CEVENT. En comparaison avec les deux autres, cet emploi est très rare (Patard & De Mulder 2012: 31). Soit l'exemple (143) :

²⁸ Remarquons que tous les exemples sont des cas du verbe modal *pouvoir* ou *savoir* au sens de « pouvoir ». On pourrait se demander si dans le sémantisme propre de *pouvoir* il n'y a pas déjà une implication d'une éventualité.

- (143) Sire, si'l vos plesoit, bien **devriez**, et par raison, votre ostel prendre en ma meson quant vos filz estes Lac le roi. (Chrétien de Troyes, *Erec et Énide* : 1164) (cité dans Patard & De Mulder 2012: 31, gras de l'auteur)

Un quatrième emploi du conditionnel en ancien français a été découvert par Bourova & Dendale (2006/2013) (voir aussi Dendale 2010). Ils ont trouvé dès l'ancien français des exemples attestés du CE2 (= conditionnel de conjecture). Les exemples (144) et (145) illustrent l'emploi « de conjecture » en ancien français. C'est depuis le moyen français que cet emploi du conditionnel est devenu plus fréquent (voir e.a. Bourova & Dendale (2006/2013) et Dendale (2010)).

- (144) « Amis Girard, qui t'en fereit porter,
E des granz plaies purreit tun cors saner,
Dites, ami, garreies ent ber ?
Tun escièntre, **entereies** ja en ciel ? »
(*La chanson de Guillaume* : 1140)
(cité dans Bourova & Dendale 2013: 189, nos gras)

- (145) Et Mordrez, quant le voit venir
De rire ne se pot tenir :
« He, dieux », fet-il, « dont venez vous ?
Vos armes **vendriez** les vous ?
Ge croi, vous les avez prestees ;
Demain vous seront raportees ! »
(*Li romans de Claris et Laris* : 1447)
(cité dans Bourova & Dendale 2013: 189, nos gras) (voir aussi Dendale 2010: 306)

En moyen français, un cinquième emploi du conditionnel est apparu : le CE1 (= conditionnel de reprise). Dendale (2010) en cite un de la fin du XVI^e siècle :

- (146) Le dimanche 26 décembre, à cinq heures du matin, Charles cardinal de Lorraine, aagé de cinquante ans, mourust en Avignon [...] Ses partisans maintenoient qu'il avoit fait une tant belle et chrestienne fin que rien plus. Les huguenos soutenoient, au contraire, que quand on lui pensoit parler de Dieu, durant sa maladie, qu'il n'avoit en la bouche pour toute response que des vilanies, et mesmes ce vilain mot de f..., dont Monsieur de Reims, son nepveu, l'estant allé voir, et le voiant tenir tel langage, **auoit dit** en se riant, « Qu'il ne voioit rien en son oncle pour en desesperer, et qu'il avoit encores toutes ses paroles et actions naturelles ».
(Pierre de L'Estoile, *Registre-Journal du regne de Henri III* : 1574)
(cité dans Dendale 2010: 308, gras de l'auteur)

Bourova & Dendale (2006/2013) citent un exemple de 1577 :

- (147) On dit que cette Trudelude avoit esté autrefois si transportee de la folle amour d'un prestre nommé Strates, qu'obliant toute honte et debvoir elle luy **auoit mis** es mains l'entiere administration et gouvernement de sa principauté, et a son occasion faict mourir plusieurs des citoyens de Delphes.
(Blaise de Vigenère, *L'Histoire de la décadence de l'Empire grec* : 1577)
(cité dans Bourova & Dendale 2013: 192, nos gras)

Patard & De Mulder (2012) ont trouvé dans le même texte un autre exemple du CE1 :

- (148) Pour retourner à nostre propos, selon le dire de Pollux les stateres Dariques **seroient** d'une once d'or fin, et **vaudroient** dix de nos escus, qui est le prix d'une livre ou mine d'argent.
(Blaise de Vigenère, *L'Histoire de la décadence de l'Empire grec* : 1577)
(cité dans Patard & De Mulder 2012: 32, gras de l'auteur)

Dès leur article de 2012, Patard & De Mulder ont proposé que l'émergence de l'emploi du CE1 suppose (au moins) deux choses :

(1°) que le sens co(n)textuel d'emprunt exprimé par le DI soit intégré dans le sens du conditionnel et

(2°) que la valeur d'ultériorité s'efface et que l'énonciation antérieure n'est plus que présumée (Patard & De Mulder 2012: 34-35) (cf. aussi Patard 2017: 119).

CHAPITRE 2 :

LE CONDITIONNEL ÉPISTÉMIQUE 1

Le CE1 français a commencé à attirer l'attention des linguistes contemporains quelques années à peine après la publication du volume thématique de Chafe & Nichols (1986), qui a établi la notion d'« évidentialité » en linguistique. L'intérêt pour cet emploi du conditionnel s'explique par la présence dans son sémantisme d'un élément de sens que nous appellerons *reprise d'information*. C'est cet élément-là qui a amené certains linguistes à considérer le conditionnel, dans cet emploi, comme un marqueur évidentiel. Dans les années qui ont suivi, le CE1 est devenu assez vite un thème de recherche populaire en linguistique française (voir les bibliographies de Dendale & Veters (2001) et Van de Weerd & Dendale (2017)).

Parmi les études sur cet emploi du conditionnel, il y a celles qui portent sur le CE1 en français contemporain (que nous présenterons dans la section 1) et celles qui portent sur le CE1 dans les stades antérieurs du français (que nous présenterons dans la section 2).

1 Le CE1 en français contemporain

Pour le français contemporain, il y a actuellement une abondance d'études linguistiques sur ce type de conditionnel, au sein desquelles l'on peut distinguer en gros deux thématiques :

La première thématique concerne le *lien* entre le CE1 et les autres emplois du conditionnel : soit on focalise sur les différences et/ou ressemblances entre le CE1 et les autres emplois du conditionnel, soit on essaie de trouver l'invariant sémantique à partir duquel tous les autres emplois se sont développés.

La deuxième thématique, plus amplement étudiée concerne les éléments du *sémantisme* du CE1. Parmi ces études, il y en a qui proposent des hypothèses sur ses « éléments de sens » (e.a. Abouda 1997b, 2001, Celle 2004, 2007, Dendale 1991, 1993, 2018, Gosselin 2001, Kronning 2002, 2005, 2012, 2018, Merle 2004, Vatrican 2010), alors que d'autres analysent son fonctionnement dans un genre textuel spécifique (e.a. Haillet 1995, Sullet-Nylander 2006a, 2006b, 2013) et d'autres encore examinent son statut évidentiel (e.a. Dendale & Van Bogaert 2012).

Les études qui se rangent sous la première thématique ont déjà été considérées dans le chapitre précédent. Dans les sous-sections qui suivent, nous présenterons celles qui traitent du sémantisme du CE1. Nous regarderons dans § 1.1 les « éléments de sens » associés au CE1 et dans § 1.2 son statut évidentiel. Nous n'aborderons pas les études sur son fonctionnement dans un genre textuel spécifique, parce qu'elles n'auront pas (ou très peu) d'importance pour notre projet de recherche.

1.1 Le CE1 : ses éléments de sens

Une ligne de recherche très importante dans le domaine du CE1 est celle où l'on va à la recherche de ses éléments de sens. Depuis la fin du XX^e siècle, en fait, il y a un débat assez intense et fourni sur des éléments de sens qu'il convient de distinguer dans le sémantisme de cet emploi. La question fondamentale est double : Combien d'éléments faut-il distinguer ? Lequel ou lesquels de ces éléments domine(nt) ?

Dans la littérature, il y a quatre éléments qui jouent un rôle dans la création du sens par le CE1 :

(1°) un élément évidentiel de reprise de l'information : le CE1 sert à indiquer que les informations transmises ont été reprises à une source autre que le locuteur ;

(2°) un élément aléthique de non-prise en charge de l'information : le CE1 sert à indiquer que les informations transmises ne sont pas prises en charge par le locuteur ;

(3°) un élément modal de caractère incertain de l'information : le CE1 sert à indiquer que les informations transmises sont incertaines ; et

(4°) un élément « d'information à confirmer »²⁹ : le CE1 sert à indiquer que les informations transmises n'ont pas encore été confirmées ou sont encore à confirmer.

Pour ce qui est de l'importance de ces quatre éléments de sens, la littérature fait apparaître trois positions qu'on pourrait appeler les « positions de base ». Pour Dendale (1991, 1993, 2018), qui attribue au CE1 trois éléments de sens, l'élément essentiel est l'élément évidentiel de la reprise de l'information à autrui. À son avis, les deux autres (l'élément aléthique de la non-prise en charge de l'affirmation et l'élément modal du caractère incertain de l'information) ne sont pas présents dans tous les co(n)textes. Le CE1 peut donc, selon lui, être qualifié de marqueur évidentiel.

Cette hypothèse a été contestée par Abouda (1997b, 2001). Assignant également trois éléments de sens au CE1, l'auteur pose que « la valeur basique du conditionnel journalistique n'est autre que l'expression d'une non prise en charge [...] de son énoncé par le Locuteur » (2001: 278). Le conditionnel, pour lui, est « un moyen permettant au Locuteur de ne pas assumer [...] le contenu de la proposition, c'est-à-dire de ne pas se prononcer sur sa valeur de vérité » (Abouda 2001: 279). Pour lui, c'est donc l'élément aléthique qui prime clairement et non l'élément évidentiel. Le CE1 peut alors être qualifié de marqueur aléthique.

Une sorte de « synthèse-compromis » a été proposée par Kronning (2002, 2005, 2012, 2018). Pour lui, le CE1 est un « marqueur grammatical mixte », à la fois évidentiel (il utilise le terme de « médiatif ») et modal, dont les deux éléments de sens ont une importance égale : l'indication de la reprise de l'information à autrui et l'indication de la non-prise en charge de l'information transmise par le locuteur (appelée par lui « modalisation zéro »).

Il y a d'autres études qui traitent de l'analyse sémantique du CE1. Gosselin (2001) rajoute aux trois éléments de base distingués par Dendale (1993) un quatrième élément d'« information à confirmer ». Pour lui, le CE1 exprime « une possibilité qui ne s'est pas encore transformée en irrévocable » (Gosselin 2001: 64) et place ainsi (provisoirement) le processus dans le domaine du possible (pour lequel on attend toujours une confirmation).

Merle (2004) semble s'inscrire dans cette ligne d'analyse – tout en en différant aussi : « le conditionnel journalistique est conditionnel de reprise : il s'emploie pour reprendre des propos tout en manifestant une prise de distance à l'égard de ces propos, le critère *non vérifiable/non vérifié* étant toujours pertinent » (Merle 2004: 248).

²⁹ Cette appellation a été empruntée à (Gosselin 2001: 46).

L'analyse de Vatrican (2010) combine les analyses précédentes, sauf qu'elle ne mentionne nulle part l'élément « information à confirmer », ajouté au sémantisme du CE1 par Gosselin (2001). Elle part de l'analyse d'Abouda (1997b, 2001), pour ensuite se rapprocher de celle de Kronning (2002, 2005, 2012, 2018) et pour finir par adhérer plutôt à celle de Dendale (1991, 1993, 2018). Elle accorde une importance plus grande à l'élément évidentiel.

Certaines études appliquent cette analyse en éléments de sens à de nouvelles données, comme celle de Celle (2004, 2007), de position proche de celle d'Abouda (1997b, 2001) – même si elle travaille dans un tout autre cadre théorique, la Théorie des Opération Énonciatives de Culioli. Celle (2004, 2007) pose que l'élément de base du CE1 est celui de la non-prise en charge, qu'elle retrouve aussi dans les équivalents allemand et anglais de ce type de conditionnel.

Nous présenterons ci-dessous plus en détail les hypothèses sur les différents éléments de sens qui jouent un rôle dans le sémantisme du CE1.

1.1.1 Le CE1 comme marqueur évidentiel

Pour Dendale (1991, 1993, 2018)³⁰, le CE1 est fondamentalement un marqueur évidentiel. Il distingue trois éléments qui interviennent dans le sémantisme du CE1 (1991: 202, 1993: 165)³¹ :

- (a) Expression du caractère d'incertitude de l'information au conditionnel
- (b) Indication de la reprise ou de l'emprunt d'une information à autrui
- (c) Expression de la non-prise en charge par le locuteur de ce qui est affirmé

L'élément (a) est l'élément modal, qui indique que l'information transmise au conditionnel n'est pas certaine. L'élément (b) est l'élément évidentiel, qui signale que l'information est empruntée à une source autre que le locuteur. L'élément (c) est l'élément aléthique, qui indique que le locuteur ne prend pas à son compte l'information qu'il transmet. Pour illustrer ces éléments de sens, Dendale utilise l'exemple suivant :

- (149) Six appareils argentins **auraient été** abattus. (l'Express)
(Dendale 1991: 207, 1993: 166, nos gras)

Le CE1 indique ici que l'information transmise est empruntée à une source indéterminée (élément évidentiel), que le locuteur ne prend pas à son compte l'information qu'il énonce (élément aléthique) et que l'information transmise n'est pas certaine (élément modal) (Dendale 1991: 207, 1993: 166-167).

Dans certaines constructions, l'un ou l'autre de ces éléments peut être mis en relief par le co(n)texte (Dendale 1991: 207-208, 1993: 167-170). Ainsi l'exemple (150) met en relief l'élément aléthique (*vraie ou fausse*), l'exemple (151) l'élément modal (*rien n'est sûr*) :

- (150) Les militaires de Buenos Aires **seraient** fort contrariés de la tournure qu'a prise l'affaire. *Vraie ou fausse* l'annonce de leur réaction est significative [...] (Dendale 1991: 208, 1993: 168, italiques de l'auteur, nos gras)
- (151) Quelque part, mais *rien n'est sûr*, **opéneraient** déjà les S.b.s. (Dendale 1991: 207, 1993: 169, italiques de l'auteur, nos gras)

³⁰ La première analyse de Dendale – présentée en 1991 et 1993 – a été révisée en 2018. L'auteur y revoit l'argumentation portant sur l'importance des éléments de sens évidentiel et aléthique.

³¹ Dendale (1991: 202) énumère ces trois éléments de sens dans l'ordre décroissant de fréquence avec laquelle il les a rencontrés dans la littérature spécialisée.

L'hypothèse centrale de Dendale (1991, 1993) est toutefois que l'élément évidentiel est l'élément essentiel, parce qu'il est toujours présent :

Le conditionnel épistémique est avant tout un marqueur *évidentiel* parce que sa valeur de base – c'est-à-dire la valeur qui est toujours présente, qui n'est pas soumise à des variations et qui en plus détermine ou explique les autres valeurs – est la valeur évidentielle d'emprunt. (Dendale 1993: 175, italiques de l'auteur) (voir aussi Dendale 1991: 210 e.s.)

hypothèse qu'il confirme en 2018 :

La conclusion finale de cette analyse est que le CE1 est fondamentalement un *marqueur évidentiel (grammatical) de reprise à autrui*, une des trois classes d'évidentiels, et non un marqueur « mixte » [...], ni un marqueur essentiellement de non-prise en charge [...]. (Dendale 2018: 74, italiques de l'auteur)

L'hypothèse est basée sur deux arguments :

- (1°) l'élément évidentiel est stable, alors que les deux autres éléments sont instables
- (2°) l'élément évidentiel détermine causalement les deux autres éléments

Regardons ces deux arguments de plus près.

(1°) L'élément évidentiel est stable, les éléments aléthique et modal sont instables

A. L'élément *évidentiel* est *stable*, premièrement, parce que cet élément est présent dans toutes les propositions avec CE1 (Dendale 1991: 211, 2018: 67) et deuxièmement, parce qu'il n'est pas soumis à des variations internes et se réalise toujours par la même valeur évidentielle, l'emprunt³² (Dendale 1991: 208 et 211, 2018: 66). Le type d'emprunt signalé par le CE1 est ce qu'on appelle l'emprunt « de type non spécifié quant à son origine », ce qui veut dire que le CE1 ne précise pas lui-même si l'information provient d'une source précise (citation) ou d'une source vague (ouï-dire) (Dendale 1991: 208-209). L'indétermination du locuteur-source est, selon Dendale (1991: 209, 2018: 68), la raison pour laquelle le CE1 est souvent accompagné d'indications qui permettent de préciser la source à laquelle l'information a été empruntée, sans que ce double marquage soit ressenti comme étrange, ni comme redondant. Quelques exemples comme illustration :

- (152) *Le ministre des Affaires étrangères argentin*, a fait une autre révélation : Mrs Thatcher **serait** propriétaire aux Malouines. (Dendale 1991: 209, italiques de l'auteur, nos gras)
- (153) *Des rumeurs* avaient fait état au début de la semaine d'une opération de commando, menée par [...]. Ces hommes, *disait-on*, **auraient réussi** à faire sauter sur la base de Rio Gallegos les Super Etendard argentins et leur redoutable missile Exocet, « tueurs » du « Sheffield ». (Dendale 1991: 209, italiques de l'auteur, nos gras)
- (154) *D'après la rumeur*, les chercheurs **auraient mis à jour** un artefact, une sorte d'objet magique à ce que j'ai entendu dire. (*frTenTen12*) (Dendale 2018: 68, italiques de l'auteur, nos gras)

Dans ces exemples, s'opère un double marquage de l'emprunt : par le CE1 et par le syntagme en italiques (Dendale 2018: 72). Ce double marquage n'est pas ressenti comme étrange, ni comme redondant, parce que les deux éléments opèrent un autre type d'emprunt. Le CE1 signale – comme toujours – un emprunt non spécifié, tandis que les autres marqueurs précisent quelle est la source.

³² Le CE1 n'est jamais doté d'autres valeurs évidentielles.

Un troisième argument pour dire que l'élément évidentiel est prédominant est que, selon Dendale, cet élément était également stable « dans le temps » (1991: 211). Il était présent dès les anciennes occurrences du CE1, dans lesquelles l'élément modal de l'incertitude n'était pas encore présent (Dendale 1991: 211), preuve de cela le fait que les anciennes occurrences juridiques citées par Damourette & Pichon (1911-1936) n'exprimaient pas une valeur d'incertitude :

- (155) ... appelant de la sentence contre luy donnée par ledict prevost ou sondict lieutenant, par laquelle et pour raison de l'homicide par luy commis en la personne dudict defunct messire Jehan Bourdeau il **aueroit esté condamné** à estre pendu et estranglé a une potence... (*Arrêt du Parlement de Paris*, 4 avril 1541) (Damourette & Pichon 1936: 444, nos gras)
- (156) Oy sur ce le procureur general du Roy auquel **aueroit esté communiqué** ledict procès qui **aueroit consenti** l'enterinement de ladicte requeste. (*Arrêt du Parlement de Paris*, 21 février 1541) (Damourette & Pichon 1936: 444, nos gras)
- (157) ... la commission dudict Ronsard du deuxiesme janvier mil cinq cent trente quatre par laquelle il **aueroit esté commis** par lesdictz generaulx à ladicte maistrise particuliere de la Monnaye dudict Bourges. (*Arrêt du Parlement de Paris*, 8 février 1541) (Damourette & Pichon 1936: 444, nos gras)

Dans ces cas, c'est, au contraire, la valeur de *certitude* qu'on associe au CE1 (Dendale 1991: 226-227). Toutefois, bien que cette interprétation semble probable à la lecture des exemples de Damourette & Pichon (1911-1936), des recherches plus poussées sont nécessaires.

Les deux autres éléments de sens, aléthique et modal, par contre, sont instables, parce qu'ils ne sont pas nécessairement présents et peuvent prendre plusieurs valeurs (Dendale 1991: 217 e.s., 1993: 170 e.s.). Ils sont soumis à des variations, comme nous le montrerons ci-dessous.

B. L'élément aléthique est instable. Il se réalise par défaut par la valeur d'indécision (ou non-prise en charge) (*ni vrai ni faux*) – terme que Dendale a remplacé dans sa « réanalyse » par « *absence de positionnement énonciatif* » (Dendale 2018: 69) –, mais peut également prendre une valeur de vérité ou de fausseté lorsque « la phrase ou le contexte contiennent des éléments qui modifient la valeur aléthique par défaut » (Dendale 1991: 221). Le CE1 est parfaitement compatible avec une information que L tient pour vraie ou pour fausse.

Ainsi Dendale (1991: 221-223, 1993: 171) énumère quelques co(n)textes dans lesquels la valeur aléthique d'indécision (*ni vrai ni faux*) est transformée par le co(n)texte en valeur de **vérité** (*vrai*). Il donne deux variantes d'un même exemple :

- (158) La flotte britannique **aurait quitté** ce matin le port de Portsmouth en direction des Malouines. Le voyage long de quelque 12.000 km vers ces îles à l'autre bout du monde a donc bel et bien commencé. (Dendale 1991: 221, nos gras)
- (159) Ce matin la flotte britannique **aurait quitté** le port de Portsmouth. Le gouvernement britannique a déclenché ainsi le compte à rebours pour la guerre des Malouines. (Dendale 1993: 171, nos gras)

Par l'enchaînement de la seconde phrase – conclusion tirée de la première – le locuteur signale qu'il considère comme vrai le contenu de la première phrase (au CE1). Un enchaînement conclusif exige que l'information sur laquelle l'enchaînement est basé soit considérée comme vraie, sinon la conclusion ne peut pas prétendre à la vérité. En affirmant alors que *le compte à rebours a commencé / a été déclenché*, le locuteur indique qu'il accepte comme vraie que *la flotte britannique a quitté*

Portsmouth. Le locuteur attribue donc aux informations au CE1 le statut aléthique de vérité (Dendale 1991: 221, 1993: 171).

Dans (160), c'est avec le co(n)texte de confirmation de l'information par une source externe que le locuteur indique qu'il prend comme vraie l'information mise au CE1. Cela annule donc l'élément de non-prise en charge du conditionnel. Il y attribue donc rétrospectivement le statut aléthique de vérité (Dendale 1991: 222).

(160) Les troupes françaises **seraient** actuellement près de Koweit City. *Nos équipes sur place viennent de le confirmer.* (Dendale 1991: 222, italiques de l'auteur, nos gras)

Selon le co(n)texte, l'élément aléthique peut également prendre la valeur de **fausseté** (*faux*). Dendale (1991: 223-226, 1993: 171-172) signale ici aussi divers cas de figure : ou bien la modification de la valeur d'indécision est réalisée par un marqueur explicite (161)-(163), ou bien cette modification est suggérée par le co(n)texte général dans lequel le CE1 s'insère (164).

(161) Selon certaines rumeurs, il y **aurait eu** violation du cessez-le-feu, *ce que je démens formellement.* (Dendale 1991: 223, italiques de l'auteur, nos gras)

(162) Un Exocet **aurait**, selon les Argentins, **touché** l'« Invincible », *ce qui est complètement faux.* (Dendale 1991: 223, italiques de l'auteur, nos gras)

(163) *Je réfute fermement* toute/sa suggestion selon laquelle l'action gouvernementale **serait influencée** par des considérations électorales. (Dendale 1991: 224, 1993: 171, italiques de l'auteur, nos gras)

Les marqueurs de négation *ce que je démens formellement, ce qui est complètement faux*, qui suivent le CE1, et le verbe *je réfute*, qui introduit la phrase, indiquent explicitement que le locuteur veut signaler que la proposition est fautive à ses yeux. Le locuteur attribue donc au contenu de l'énoncé le statut aléthique de fausseté (Dendale 1991: 220, 1993: 171).

(164) Les critiques qui ont été avancées contre moi sont les suivantes : **J'aurais bénéficié** d'un régime privilégié au sein de notre groupe de travail [...]. (Dendale 1991: 224, 1993: 172, nos gras)

Dans (164), c'est le co(n)texte général qui signale que le locuteur veut attribuer le statut aléthique de fausseté à l'information transmise. Le CE1 est employé dans un co(n)texte d'allusion à des critiques. Il ne faut même pas connaître la suite pour savoir que le locuteur veut signaler par l'emploi du CE1 que les critiques sont fausses, qu'il n'a pas bénéficié d'un régime privilégié. Il veut marquer qu'il est en désaccord avec les critiques avancées (Dendale 1991: 224, 1993: 172).

Dans sa « réanalyse », Dendale (2018: 70) explique que l'élément aléthique se réalise par défaut par une absence de positionnement énonciatif du locuteur de l'énoncé, mais que derrière cette position neutre peut se cacher une position de type « vrai », « faux » ou « probablement faux ». C'est ce qui se voit dans les exemples :

(165) Beaucoup d'idioties ont été écrites sur le film *Wagner* de Tony Palmer, 1983 depuis son achèvement. {Il **durerait** 9 heures ; 2 heures ; 5 heures}. *Tout cela est faux.* Le film fait exactement 7 heures 46 minutes. [...] {Les producteurs **auraient demandé** à ce que le film soit brûlé}. *Seule cette dernière assertion est vraie.* (Wagner 2011, cité par Kronning, 2014 :5) (cité dans Dendale 2018: 70, italiques de l'auteur, nos gras)

- (166) {La scène}, d'après lui, {**se serait passée** en 1530 à Bologne pendant une entrevue qu'**aurait eue** Charles Quint avec le pape Paul III} (*ce qui est historiquement douteux*, d'ailleurs, ne serait-ce que parce que Paul III n'est devenu pape que quatre ans plus tard). (Toussaint 1997, cité par Kronning, 2012 : 87) (cité dans Dendale 2018: 70, italiques de l'auteur, nos gras)

Les indications en italiques *tout cela est faux*, *cette dernière assertion est vraie* et *ce qui est historiquement douteux* signalent respectivement des positionnements de type « faux », « vrai » et « probablement faux », qui est cachée derrière l'absence de positionnement énonciatif qui se réalise par défaut (Dendale 2018: 70).

C. L'élément *modal* est *instable*. Il se réalise par défaut par la valeur d'Incertitude, mais peut également prendre une valeur de doute et de certitude (Dendale 1991: 223-227, 1993: 172).

Dans les deux variantes du même exemple ci-dessous, il y a une expression (*hautement improbable / fort douteux / fort peu probable*) qui marque très explicitement une valeur modale de *doute*.

- (167) Selon certaines rumeurs, il y **aurait eu** violation du cessez-le-feu, *ce qui est hautement improbable*. (Dendale 1991: 223, italiques de l'auteur, nos gras)
(168) Un Exocet **aurait**, selon les Argentins, **touché** l'« Invincible », *ce qui est fort douteux*. (Dendale 1991: 224, italiques de l'auteur, nos gras)
(169) Selon la radio argentine, l'« Invincible » **aurait été touché** hier après-midi par un Exocet, *ce qui est fort douteux/fort peu probable* si on sait comment le porte-avions est protégé de ses escorteurs. (Dendale 1993: 172, italiques de l'auteur, nos gras)

Dendale signale également que, dans des stades antérieurs du français, le CE1 pouvait même prendre une valeur modale de *certitude*. Il se base pour cette affirmation sur une observation de Damourette & Pichon (Dendale 1991: 226, 1993: 172), qui commentent l'exemple (170) :

- (170) Oy sur ce le procureur general du Roy **auroit esté communiqué** ledict procès qui **auroit consenti** l'enterinement de ladicte requeste. (Arrêt du Parlement de Paris, 21 février 1541, cité dans Damourette & Pichon 1911-1936 : 444) (Dendale 1991: 226, 1993: 172, nos gras)

Cet exemple provient d'un texte juridique dans lequel le CE1 était employé pour « rapporter des faits ayant réellement eu lieu, ou des décisions de justice authentiques » (Damourette & Pichon 1911-1936 : (V) 444). Il s'agit donc de faits certains, provenant d'une source fiable. Dendale (1991: 227) se base sur cet exemple pour étayer son idée que c'est l'élément de sens évidentiel qui était présent dès les anciennes occurrences du CE1, et non l'élément de sens modal (et peut-être pas non plus l'élément de sens aléthique).

(2°) *L'élément évidentiel détermine causalement les deux autres éléments*

Le deuxième argument qu'avance Dendale pour dire que l'élément évidentiel est l'élément de sens de base concerne le rapport entre les trois éléments de sens associés au CE1. C'est l'élément évidentiel qui détermine causalement, par sa nature, l'élément aléthique et l'élément modal et pas *vice versa* (Dendale 1991: 213 e.s. , 1993: 173).

Premièrement, l'élément évidentiel détermine causalement l'élément aléthique. Dans sa première analyse (Dendale 1991: 213 e.s. , 1993: 173), Dendale pose qu'« [une] information empruntée est une information vis-à-vis de laquelle le locuteur peut prendre théoriquement *trois* attitudes

aléthiques » (Dendale 1993: 173) : indécision (qui est la valeur de défaut), L-vérité (ex. (158)-(160)) et L-fausseté (ex. (161)-(164)). L'élément aléthique est « une *conséquence automatique* de la valeur évidentielle d'Emprunt » (Dendale 1991: 215). Dans sa « réanalyse » (Dendale 2018: 68 e.s.), il précise l'argumentation et pose que :

Le fait de présenter un contenu {*p*'} comme repris à autrui [...] a pour conséquence automatique que ce contenu n'est pas pris en charge par l_0 à t_0 . (Dendale 2018: 68, italiques de l'auteur)

En employant un CE1, le locuteur de l'énoncé présente l'information comme empruntée à un locuteur-source, qui l'a assertée avant. Puisque celui-ci l'a assertée, c'est lui qui est censé la prendre en charge et pas le locuteur de l'énoncé, qui se décharge ainsi automatiquement de la prise en charge de cette information. En d'autres termes, la prise en charge de l'information par le locuteur-source bloque donc la prise en charge de l'information par le locuteur de l'énoncé (Dendale 2018: 68 e.s.).

La non-prise en charge, qui découle automatiquement de la reprise de l'information, appelée *indécision* par Dendale (1991, 1993) est qualifiée ici d'« *absence* » de positionnement énonciatif par Dendale (2018: 69). En employant un CE1, le locuteur de l'énoncé signale que l'information transmise est empruntée à un locuteur-source, ce qui a pour conséquence que le locuteur de l'énoncé ne la prend pas en charge, c'est-à-dire qu'il n'y assigne aucune valeur de vérité (Dendale 2018: 69). Par défaut, l'élément évidentiel, propre au sémantisme du CE1, entraîne donc une « absence » de positionnement énonciatif (Dendale 2018: 69).

Cette absence de positionnement énonciatif n'est toutefois pas incompatible avec des éléments du co(n)texte qui indiquent que le locuteur de l'énoncé considère en fait les informations comme vraies ou comme fausses ou comme probablement fausses (Dendale 2018: 70). C'est pourquoi Dendale (1991, 1993) avait qualifié l'élément de sens aléthique d'« instable » (voir l'explication et les exemples plus haut).

Deuxièmement, l'élément évidentiel détermine causalement l'élément modal. « Une information empruntée est *par définition* une information qui n'est pas créée par le locuteur lui-même, qui ne provient pas de lui, ce qui a pour conséquence que cette information peut parfaitement être **incertaine** pour lui » (Dendale 1993: 174). Cette incertitude est pour Dendale la conséquence du type d'emprunt signalé par le CE1 et de la non-confirmation de l'information : le CE1 marque que l'information a été empruntée à une source non spécifiée (élément évidentiel), ce qui fait que cette information demande encore la vérification ou la confirmation, ce qui a pour conséquence qu'elle est toujours incertaine (élément modal) au moment de l'énonciation (Dendale 1991: 217).

Dendale (1991: 219-220, 1993: 175) suggère également de mettre en rapport l'élément aléthique et l'élément modal. Pour lui, l'incertitude d'une information est une raison supplémentaire pour laquelle le locuteur ne la prend pas en charge.

En résumé, on pourrait reformuler le raisonnement de Dendale (1991, 1993, 2018) comme suit :

Le CE1 est un marqueur fondamentalement évidentiel. Il indique fondamentalement que l'information qu'il qualifie est empruntée. Puisque l'information est empruntée, elle est prise en charge par le locuteur source et par défaut non prise en charge par le locuteur de l'énoncé. Le fait que le locuteur ne contredit pas la valeur de non prise en charge par défaut donne à l'énoncé une interprétation d'incertitude.

Soit sous forme schématique :

le CE1 = marqueur évidentiel
indique que l'information est empruntée
donc par défaut pas prise en charge par le locuteur de l'énoncé
mais prise en charge par le locuteur source

1.1.2 Le CE1 comme marqueur aléthique

Pour Abouda (1997b, 2001), le CE1 est fondamentalement un marqueur aléthique. Il attribue, tout comme le fait Dendale (1991, 1993, 2018), trois éléments de sens au CE1 :

- (a) Expression du caractère d'incertitude de l'information au conditionnel
- (b) Indication de la reprise ou de l'emprunt d'une information à autrui
- (c) Expression de la non-prise en charge par le locuteur de ce qui est affirmé

Ces trois éléments sont souvent – mais pas toujours – présents tous les trois. Dans l'exemple suivant (171), le CE1 présente l'information comme incertaine (élément modal), comme empruntée à une source indéterminée (élément évidentiel) et comme non-prise en charge par le locuteur (élément aléthique) (Abouda 1997b: 417).

(171) Antenne 2 **aurait dépassé** allègrement les quotas de ressources votés par le Parlement...
(Abouda 1997b: 417, nos gras)

De ces trois éléments de sens, c'est l'élément aléthique qui constitue pour Abouda (1997b, 2001) l'élément de base du CE1 :

il nous semble quant à nous que, même si le trait testimonial³³ est systématiquement présent, c'est plutôt **la valeur de non-prise en charge qui prime** et qui devrait être considérée comme définitoire du conditionnel épistémique (Abouda 1997b: 423-424, nos gras)

Selon notre hypothèse, on considère que **la valeur basique du conditionnel journalistique n'est autre que l'expression d'une non-prise en charge** [...] de son énoncé par le Locuteur. (Abouda 2001: 278, italiques de l'auteur, nos gras)

Abouda (1997b, 2001) ne s'oppose pas à la partie de l'hypothèse de Dendale (1991, 1993, 2018) selon laquelle l'élément évidentiel est systématiquement présent dans les énoncés au CE1. Il s'oppose à la partie de l'hypothèse qui pose que cet élément est l'élément de sens de base du CE1. Pour Abouda (1997b, 2001), c'est l'élément aléthique qui constitue l'élément de sens définitoire.

Pour appuyer sa thèse, Abouda (1997b, 2001) s'attaque premièrement à l'argument de Dendale (1991, 1993), selon lequel l'élément aléthique ne peut pas être considéré comme définitoire du CE1, parce qu'il serait instable, pouvant prendre – à côté de sa valeur de L-indécision – les valeurs L-vérité et L-fausseté. Selon Abouda, en revanche, les deux dernières valeurs ne sont que des effets du co(n)texte et pas des éléments inhérents au CE1³⁴.

³³ Le terme « testimonial » d'Abouda (1997b) correspond à ce que Dendale (1991, 1993, 2018) appelle « évidentiel ». Les deux termes renvoient au caractère repris/emprunté de l'information.

³⁴ Remarquons toutefois que dans sa « réanalyse » Dendale (2018) a révisé sa première idée et s'est aligné sur l'argumentation d'Abouda.

Pour le montrer, Abouda (1997b: 419, 2001: 279) reprend l'exemple (158)/(159) (que nous reproduisons ici pour des raisons de commodité), pour lequel Dendale (1991: 221, 1993: 171) a attribué au CE1 une valeur aléthique de L-vérité :

- (158) La flotte britannique **aurait quitté** ce matin le port de Portsmouth en direction des Malouines. Le voyage long de quelque 12.000 km vers ces îles à l'autre bout du monde a donc bel et bien commencé. (Dendale 1991: 221, nos gras)
- (159) Ce matin la flotte britannique **aurait quitté** le port de Portsmouth. Le gouvernement britannique a déclenché ainsi le compte à rebours pour la guerre des Malouines. (Dendale 1993: 171, nos gras)

Pour Abouda (1997b: 419), par contre, « il [...] semble pour le moins surprenant que l'on puisse rendre le conditionnel responsable d'une valeur de vérité qui n'est même pas présente dans la phrase en question, ni même dans une phrase précédente, mais dans une phrase qui suit ». La L-vérité ne se réalise donc pas, selon lui, par le conditionnel, mais par le co(n)texte. Cette valeur aléthique (alternative) n'est par conséquent pas inhérente au CE1.

Les mêmes critiques ont été formulées à propos des exemples (163) et (164), sur la base desquels Dendale (1991: 224, 1993: 171-172) a attribué au conditionnel une valeur aléthique de L-fausseté. Nous les reproduisons ci-dessous pour des raisons de commodité. Dans ces cas, tout comme dans les cas précédents, la valeur aléthique de L-fausseté se réalise par le co(n)texte et n'est pas inhérente au CE1 (Abouda 1997b: 420, 2001: 281) :

- (163) *Je réfute fermement* toute/sa suggestion selon laquelle l'action gouvernementale **serait influencée** par des considérations électorales. (Dendale 1991: 224, 1993: 171, italiques de l'auteur, nos gras)
- (164) Les critiques qui ont été avancées contre moi sont les suivantes : **J'aurais bénéficié** d'un régime privilégié au sein de notre groupe de travail [...]. (Dendale 1991: 224, 1993: 172, nos gras)

L'idée que défend Abouda (1997b: 420) est que « le conditionnel épistémique signale simplement la non-prise en charge de l'énoncé par le locuteur » et pas la L-vérité, ni la L-fausseté. Il l'illustre à l'aide des exemples (172) et (173). Le premier est (en partie) emprunté à Dendale (1991, 1993) ; le second est construit.

- (172) (a) Les militaires de Buenos Aires **seraient** fort **contrariés** de la tournure qu'a prise l'affaire. *Vraie ou fausse* l'annonce de leur réaction est significative de ...
(b) Les militaires de Buenos Aires **sont** fort **contrariés** de la tournure qu'a prise l'affaire. *#Vraie ou fausse* l'annonce de leur réaction est significative de ...
(Abouda 1997b: 420, italiques de l'auteur, nos gras, 2001: 281)
- (173) (a) p (au conditionnel épistémique). C'est vrai ou faux, je n'en sais rien.
(b) p (au conditionnel épistémique). *Mais* c'est faux.
(c) p (au conditionnel épistémique). *Et* c'est vrai.
(Abouda 1997b: 420, italiques de l'auteur)

L'exemple (172) illustre d'une part la possibilité de combiner l'énoncé au CE1 avec le marqueur *vraie ou fausse* et d'autre part l'impossibilité de combiner un tel marqueur avec un énoncé à l'indicatif présent. Cette constatation prouve, pour Abouda (1997b: 420, 2001: 281), que la valeur

aléthique de la non-prise en charge est inhérente au CE1, puisqu'elle ne peut pas s'associer à un indicatif.

L'exemple (173) illustre d'une part la possibilité de combiner le CE1 avec la valeur aléthique de L-indécision sans recours nécessaire d'un opérateur logique ((173)a) et d'autre part l'impossibilité de combiner le CE1 avec des valeurs aléthiques de L-vérité et de L-fausseté sans un tel opérateur logique ((173)b et (173)c). Cette constatation constitue, pour Abouda (1997b: 420), une autre preuve que la valeur aléthique de la non-prise en charge est inhérente au CE1 et que les valeurs aléthiques de L-vérité et de L-fausseté sont des effets du co(n)texte. Il résume :

il nous semble que la non-prise en charge est systématiquement présente dans tout énoncé comportant un conditionnel épistémique et que les valeurs de L-vérité ou de L-fausseté sont des valeurs *contextuelles* qui ne sont pas apportées par le conditionnel lui-même (Abouda 1997b: 420, italiques de l'auteur)

En bref, il nous semble que la non-prise en charge est systématiquement présente dans tout énoncé comportant un conditionnel de type journalistique et que les – éventuelles – valeurs de L-vérité ou de L-fausseté sont des valeurs *contextuelles* – ou *co-textuelles* – qui ne sont pas apportées par le conditionnel lui-même. (Abouda 2001: 282, italiques de l'auteur)

Abouda (1997b, 2001) entend montrer de cette façon que l'élément de sens aléthique n'est pas instable, comme l'a posé Dendale (1991, 1993), mais stable, étant donné qu'il se réalise toujours par la même valeur, la L-indécision.

Le deuxième argument de Dendale (1991, 1993), selon lequel l'élément évidentiel détermine causalement les éléments aléthique et modal, est également mis en question par Abouda (1997b, 2001). À la différence de Dendale (1991: 215), l'auteur pose que c'est l'élément aléthique qui détermine l'élément évidentiel : « le trait testimonial [...] est la conséquence inhérente de la non-prise en charge » (Abouda 1997b: 424, 2001: 282) ; « Cette valeur entretient, selon nous, un rapport de conséquence vis-à-vis de la valeur de non-prise en charge » (Abouda 2001: 282). C'est en ne prenant pas en charge l'information qu'on transmet qu'on l'attribue automatiquement à un autre énonciateur³⁵.

Pour ce qui est de la relation entre l'élément modal et les autres éléments de sens, Abouda (1997b: 417-418) pose que l'incertitude de l'information doit être vue comme faisant partie de l'élément aléthique et qu'elle ne peut pas être vue comme un élément de sens définitoire du CE1.

En résumé, on pourrait reformuler le raisonnement d'Abouda (1997b, 2001) comme suit :

Le CE1 est fondamentalement un marqueur aléthique. Il indique en premier lieu que l'information n'est pas prise en charge. Puisque l'information n'est pas prise en charge, elle est automatiquement présentée comme provenant d'une autre source.

³⁵ C'est exactement le contraire de ce qu'argumente Dendale (1991, 1993, 2018), qui pose qu'en qualifiant une information comme empruntée, on l'attribue à une autre source, qui est censée la prendre en charge. La prise en charge de l'information par cette autre source empêche la prise en charge par le locuteur de l'énoncé au CE1. Pour Dendale (1991, 1993, 2018), c'est donc l'emprunt (l'élément évidentiel) qui entraîne automatiquement la non-prise en charge (l'élément aléthique).

Soit sous forme schématique :

le CE1 = marqueur aléthique
indique que l'information n'est pas prise en charge
donc empruntée (ou attribuée à une autre source)

1.1.3 Le CE1 comme marqueur mixte

Kronning (2002, 2005, 2012, 2018)³⁶ a fait une synthèse-compromis des hypothèses de Dendale (1991, 1993) et d'Abouda (1997b, 2001). Pour lui, le CE1 est un « marqueur grammatical mixte », à la fois « médiatif » et « modal » :

[Le CE1] est un *marqueur grammatical mixte* qui relève aussi bien de la catégorie *médiative* de l'« information empruntée » que de la catégorie *modale* de la modalisation zéro (la « non-prise en charge »). (Kronning 2002: 571-572, italiques de l'auteur) (voir aussi Kronning 2005: 298, 2012: 84, 2018: 72)

Le CE1 est un marqueur « *médiatif* » (Kronning 2002: 564, 2005: 298, 2012: 84, 2018: 72), terme qui équivaut au terme « évidentiel » employé dans d'autres analyses, et dénote la « médiation épistémique » (appelée l'« évidentialité » dans d'autres analyses).

Comme marqueur « médiatif », le CE1 signale que l'information a été empruntée (Kronning 2002: 564, 2005: 298, 2012: 84, 2018: 72). L'emprunt que signale le CE1 est de type « non-spécifié » : la source de l'information est complètement indéterminée (Kronning 2002: 565, 2012: 87) (cf. aussi Dendale 1991, 1993, 2018). C'est pourquoi le CE1 peut s'accompagner de syntagmes qui précisent la source de l'information (Kronning 2002: 565) (cf. aussi Dendale 1991, 1993, 2018), comme dans les exemples suivants :

- (174) *Selon Abdoul Karim, le chef du village, {les bombes américaines **auraient fait** 200 morts}. (Libération 19-10-2001) (cité dans Kronning 2002: 565, nos italiques, nos gras)*
- (175) *Selon les autorités, {beaucoup de familles **tenteraient** de profiter de la situation dans l'espoir d'obtenir un logement}. (Le Monde 08-12-2001) (cité dans Kronning 2002: 565, nos italiques, nos gras)*

Le CE1 est en même temps un marqueur « *modal* » (Kronning 2002: 566, 2005: 298, 2012: 84, 2018: 72), terme utilisé par Kronning qui équivaut au terme « aléthique » des autres analyses, et qui dénote pour lui la « modalisation épistémique ».

Comme marqueur « modal », le CE1 dénote la « modalisation zéro » (Kronning 2002: 567, 2005: 298, 2012: 84, 2018: 72), *i.e.* une opération énonciative qui consiste à assigner à l'information empruntée la valeur « zéro » (ni-VRAI-ni-FAUX) – qui est appelée d'abord la non-prise en charge (Kronning 2002: 572) et puis le refus de prise en charge dans (Kronning 2005: 298, 2012: 84), en anglais « the refusal » (Kronning 2018: 72).

Le « *médiatif* », l'emprunt à autrui de l'information transmise, et le « *modal* », la non-prise en charge/le refus de prise en charge de l'information transmise sont les deux « catégories sémantiques constitutives de la signification du CE » (Kronning 2012: 84) (voir aussi Kronning 2018: 73). Le CE1 est donc aussi bien un marqueur évidentiel qu'un marqueur aléthique (dans les termes de Dendale (1991, 1993, 2018) et d'Abouda (1997b, 2001)).

³⁶ L'article de 2018 est un article en anglais qui fait une synthèse de ses hypothèses dans une perspective romane.

Pour expliquer le fonctionnement du CE1, Kronning (2002: 568 e.s., 2005: 299 e.s.) associe au CE1 une structure polyphonique. Il y attribue au total quatre instances discursives (Kronning 2005: 300-301)³⁷ :

- L'**instance modalisante** (= « locuteur de l'énoncé » = l_0) effectue, au moment t_0 , une modalisation zéro vis-à-vis de l'information empruntée.
- L'**instance médiatisante** (= « locuteur du discours » = L^{38}) effectue un emprunt de l'information à une instance source.
- L'**instance cognitive** (= « locuteur du discours » = L) peut donner à voir son attitude épistémique vis-à-vis de l'information empruntée.
- L'**instance source** (= « locuteur source » = LS) est responsable de l'énoncé source, dont l'information est empruntée.

Ces quatre instances discursives équivalent à trois êtres de discours (Kronning 2005: 299), comme déjà indiqué plus haut (l_0 , L et LS) :

- Le « **locuteur de l'énoncé** » (= l_0) existe uniquement au *hic et nunc*. Il est l'instance modalisante, qui effectue une modalisation zéro vis-à-vis de l'information empruntée.

Ce locuteur de l'énoncé se dédouble en fait en :

- Le « **locuteur du discours** » (= L), qui transcende le *hic et nunc*. Il est l'instance médiatisante, qui effectue un emprunt de l'information au « locuteur source » et l'instance cognitive, qui peut donner à voir son attitude épistémique – i.e. « un état mental [...] » (Kronning 2005: 302) – vis-à-vis de l'information empruntée.

Puis Kronning (2005: 299) distingue encore :

- Le « **locuteur source** » (= LS), est l'instance qui est responsable de l'énoncé source, dont l'information est empruntée.

Kronning (2005: 302) illustre cette idée par les exemples ci-dessous :

- (176) {À Bata, la manifestation du 12 octobre n'**aurait tourné** en affrontements sanglants qu'à la suite d'une dispute [...] entre un musulman et un chrétien}. C'est du moins un point commun entre *les multiples versions de l'incident*. (*Le Monde* 06-12-2001) (cité dans Kronning 2005: 302, nos italiques, nos gras)
- (177) Il y en a eu un [= amant], très jeune, {il **se serait tué** pour elle}... *je ne sais pas bien*. (DURAS 1991 : 40) (cité dans Kronning 2005: 302, nos italiques, nos gras)

Il y voit toujours un « locuteur de l'énoncé » (l_0), qui est le locuteur *hic et nunc*. Ce l_0 opère toujours, comme instance modalisante, une modalisation zéro et se dédouble en un « locuteur du discours » (L), qui, d'une part, effectue un emprunt de l'information (= comme instance médiatisante), et d'autre part, donne à voir son attitude épistémique vis-à-vis de l'information empruntée (= comme instance cognitive). Dans (176), L donne à voir son attitude épistémique

³⁷ Avant (en 2002), Kronning ne semble distinguer que trois instances : modalisante, médiatisante et source.

³⁸ L est devenu plus tard LOC .

d'incertitude en disant qu'il y a de *multiples versions de l'incident* qui diffèrent entre elles. Il questionne la crédibilité de la source de l'information. Dans (177), L manifeste plus directement son attitude épistémique d'incertitude en ajoutant l'énoncé déclaratif *je ne sais pas bien*. Le troisième être de discours est le « locuteur source » (LS), l'instance source à laquelle l'information est empruntée.

Si le « locuteur de l'énoncé » opère toujours une modalisation zéro, c'est une propriété spécifique du « locuteur du discours », comme instance cognitive, que de donner à voir sa propre attitude épistémique vis-à-vis de l'information transmise. Cette attitude peut être dubitative (incertitude que *p*) ou non-dubitative (certitude que *p* (= vrai) ou que non-*p* (= faux)) (voir Kronning 2012: 87, 2018: 76).

- (178) {La scène}, d'après lui, {**se serait passée** en 1530 à Bologne pendant une entrevue qu'**aurait eue** Charles Quint avec le pape Paul III} (*ce qui est historiquement douteux*, d'ailleurs, ne serait-ce que parce que Paul III n'est devenu pape que quatre ans plus tard). (Toussaint, *La Télévision*, 1997) (cité dans Kronning 2012: 87, nos italiques, nos gras)
- (179) L'assertion que (le mot ah (frère) **aurait eu** en hébreu un sens plus large qu'en français) est *tout à fait fausse*. La signification du mot ah est identiquement la même que celle du mot « frère ». (Renan, *Vie de Jésus*, 1863) (cité dans Kronning 2012: 87, nos italiques, nos gras)

La raison pour laquelle un locuteur emploie un CE1 dépend de son attitude épistémique (Kronning 2005: 304, 2012: 87). Si son attitude est dubitative, la fonction du conditionnel est de « régler la responsabilité épistémico-énonciative du locuteur pour permettre à celui-ci de se conformer à la norme sociale qui veut que l'on soit véridique dans son discours » (Kronning 2012: 83) (voir aussi Kronning 2005: 298). Si son attitude est non-dubitative, la fonction du conditionnel est de permettre au locuteur « d'évoquer un point de vue d'autrui, sans l'endosser, afin de pouvoir, dans la suite de son discours, l'infirmer [comme dans (180) et (181) ci-dessous] ou le confirmer [comme dans (182) et (183) ci-dessous] » (Kronning 2012: 87) (voir aussi Kronning 2005: 304).

Bien que le « locuteur de l'énoncé » opère toujours une modalisation zéro et que le « locuteur du discours » puisse donner à voir diverses attitudes épistémiques, les énoncés au CE1 ont toujours fondamentalement une « orientation modale positive », c'est-à-dire qu'ils sont orientés vers le « vrai », et non vers le « faux » (Kronning 2005: 303, 2012: 87, 2018: 77). Kronning (2005: 303, 2012: 87, 2018: 77) illustre cette idée à l'aide des structures argumentatives suivantes :

- (180) a. D'après Marie, {Paul **serait** riche}, mais il ne l'est pas.
b. *D'après Marie, {Paul **serait** riche}, mais il l'est.
(Kronning 2005: 303, gras de l'auteur)
- (181) a. /Selon Pierre./ {Marie **serait** malade}, mais, en fait, elle ne l'est pas
b. [...] (+ *elle l'est). (Kronning 2012: 87, nos gras)
(voir aussi Kronning 2018: 77)
- (182) a. D'après Marie, {Paul **serait** riche}. De fait, il l'est.
b. *D'après Marie, {Paul **serait** riche}. De fait, il ne l'est pas.
(Kronning 2005: 303, gras de l'auteur)
- (183) a. /Selon Pierre./ {Marie **serait** malade}, et, en effet, elle l'est
b. (+ *elle ne l'est pas). (Kronning 2012: 87, nos gras)
(voir aussi Kronning 2018: 77)

Les discours qui « infirment » ((180)a et (181)a) ou qui « confirment » ((182)a et (183)a) une orientation positive fonctionnent bien. Ceux qui « infirment » ((180)b et (181)b) ou « confirment » ((182)b et (183)b) une orientation négative ne fonctionnent pas du tout. Cela confirme l'idée selon laquelle les discours au CE1 ont toujours une orientation positive, i.e. vers le « vrai ».

Pour finir, Kronning (2012: 91-94) distingue encore pour le CE1 trois fonctions discursives :

Fonction rhétorique. Le CE1 peut s'employer pour des raisons ou stratégies rhétoriques. Il s'emploie pour construire une « gradation binaire ascendante » (Kronning 2012: 91). Dans (184), le conditionnel marque, par opposition à l'indicatif imparfait qui lui précède, une plus grande distanciation par rapport aux informations transmises. Il se produit ainsi une « gradation ascendante de l'intensité distanciatrice des formes verbales » (Kronning 2012: 91).

- (184) [L'arrestation de Jésus] (a.) [< Judas >], selon l'unanime tradition des premiers temps, [< accompagnait lui-même l'escouade >], et même, selon quelques-uns, (b.) [{il **aurait poussé** l'odieux jusqu'à prendre pour signe de sa trahison un baiser}]. (Renan, *Vie de Jésus*, 1863) (cité dans Kronning 2012: 91, nos gras)

Fonction textuelle. Le CE1 peut s'employer pour l'organisation textuelle. Il fonctionne alors comme « indice d'ouverture » (Kronning 2012: 92) d'une nouvelle unité textuelle. Dans (185), le CE1 ouvre le deuxième cadre locatif (A2), qui dépend en fait toujours du syntagme prépositionnel en *selon* et qui est également signalé par *au second tour*. Ce deuxième cadre locatif (A2) se distingue du premier (A1) par les formes verbales, qui sont en premier lieu des indicatifs et en deuxième lieu un conditionnel (Kronning 2012: 92).

- (185) **Selon l'IFOP,**
(A.1.1) [< M. Chirac **est crédité** de 26% **au premier tour**,
(A.1.2) contre 22% à M. Jospin,
(A.1.3) M. Chevènement **étant stable** à 10%
(A.1.4) et M. Mamère à 8%,
(A.1.5) tandis que M. Le Pen **est crédité** de 6% >.
(A2.1) {M. Chirac l'**emporterait** avec 51% des voix **au second tour**,
(A2.2) contre 49% à M. Jospin}].
(*Le Monde*, 06-12-2001) (cité dans Kronning 2012: 92, gras de l'auteur)

Fonction pragmatique. Le CE1 peut s'employer aussi pour des raisons pragmatiques. C'est le cas des emplois « impropres » du CE1 : le locuteur a recours au CE1 bien qu'il ait (eu) accès direct aux procès transmis (Kronning 2012: 93). Le locuteur choisit délibérément d'utiliser un CE1 pour *minimiser* ou *dissimuler* son implication dans le procès dénoté (Kronning 2012: 93). Regardons l'exemple (186) que Kronning (2012: 93) a fabriqué. Cet énoncé est produit par un professeur qui a participé à la décision de ses étudiants de déclarer la grève. Il a donc (eu) un accès direct aux informations qu'il transmet. Il est donc censé utiliser un indicatif. La raison pour laquelle il choisit d'avoir recours au conditionnel est purement pragmatique : il veut de cette façon « minimiser ou dissimuler son implication dans cette décision » (Kronning 2012: 93).

- (186) /D'après mes informations, / les étudiants **se mettraient** en grève demain. (Kronning 2012: 93, nos gras)

En résumé, on pourrait reformuler la description du sémantisme du CE1 par Kronning (2002, 2005, 2012, 2018) comme suit :

Le CE1 est fondamentalement un marqueur mixte : « médiatif » (= évidentiel) et « modal » (= aléthique). Il indique à la fois un emprunt et une modalisation zéro.

Soit sous forme schématique :

le CE1 = marqueur mixte
indique que l'information est empruntée
indique qu'elle est donnée comme « ni-vrai-ni-faux »

Aux trois éléments de sens dont parlent Dendale (1991, 1993, 2018), Abouda (1997b, 2001) et Kronning (2002, 2005, 2012, 2018), Gosselin (2001) ajoute un quatrième. Il présente les propriétés typiques du CE1 comme suit (2001: 46) :

- (a) on le rencontre dans des discours assertifs visant à transmettre de l'information ;
- (b) l'information assertée est empruntée à une source différente du locuteur ;
- (c) elle n'est pas prise en charge par le locuteur ;
- (d) elle est présentée comme incertaine ;
- (e) le caractère incertain de l'information est tenu pour provisoire (on en attend une confirmation).

La première propriété (a) est une propriété formelle, qui décrit le co(n)texte où on peut rencontrer cet emploi du conditionnel. On reconnaît ensuite les trois éléments de sens déjà distingués depuis Dendale (1991) : l'élément évidentiel (b), l'élément aléthique (c) et l'élément modal (d). Gosselin y ajoute un quatrième élément de sens qu'il appelle information « à confirmer » (2001: 46) (e). En utilisant un CE1, on exprime « une possibilité qui ne s'est pas encore transformée en irrévocable » (Gosselin 2001: 64). Ce que fait le CE1 c'est retarder le passage du possible à l'irrévocable (au certain) en étendant le domaine du possible. Et plus encore : « même s'il a (eu) lieu, le procès reste dans le domaine du possible » (Gosselin 2001: 64). En employant un CE1, le procès exprimé reste dans le domaine du possible, non pas parce que ce procès n'a pas eu lieu, mais parce que la réalisation de ce procès n'a pas (encore) été confirmée.

En 2004, Merle a défini le CE1 comme suit : « le conditionnel journalistique est conditionnel de reprise : il s'emploie pour reprendre des propos tout en manifestant une prise de distance à l'égard de ces propos, le critère non vérifiable/non vérifié étant toujours pertinent » (Merle 2004: 248). Le CE1 présente alors les éléments de sens suivants (Merle 2004: 234) :

- (a) on a toujours affaire à un contenu de discours rapporté ;
- (b) ce contenu de discours est indexé sur une source autre que l'énonciateur-origine ; le conditionnel d'interprétation « journalistique » implique cette indexation, mais la source autre peut être implicite ou explicite ;
- (c) il est assorti d'une prise de distance de l'énonciateur-origine ;
- (d) cette absence de prise en charge se justifie par le caractère invérifiable des propos rapportés.

On reconnaît là-dedans – et dans la définition plus haut – les éléments de sens évidentiel (a-b), aléthique (c) et « à confirmer » (d) déjà avancés par ses prédécesseurs. Ce qui n'y figure pas explicitement, c'est l'élément de sens modal de l'incertitude de l'information transmise. Or, dans

son article de 2004, Merle pose quand même que « le conditionnel journalistique s'emploie systématiquement pour signaler une incertitude quant à la véracité du contenu de discours rapporté ou, plus radicalement, une mise en doute » (Merle 2004: 230). Il n'est toutefois pas tout à fait clair s'il considère cet élément de sens comme relevant du sémantisme du CE1 proprement dit ou non.

Deux des quatre points de Merle énumérés ci-dessus (a + b) semblent faire allusion à l'élément de sens évidentiel du CE1, c'est-à-dire le marquage de l'emprunt de l'information à une autre source. Merle signale quatre cas de figure pour l'allusion à une source autre que le locuteur (voir Merle 2004: 231-234). Nous les parcourons ci-dessous.

Un premier cas de figure est celui où il n'y a aucune mention de la source d'information (Merle 2004: 232). Dans l'exemple qui suit, le conditionnel signale que « le contenu propositionnel rapporté est flottant (non repéré), que ce contenu n'est pas entièrement fiable et qu'il reçoit les caractéristiques du *virtuel toncal*³⁹ en attendant une éventuelle confirmation » (Merle 2001: 221).

- (187) Après deux tentatives faites auprès de la Libye et du Yémen, le célèbre Carlos **aurait rejoint** Bagdad alors qu'une des figures de la fraction armée rouge japonaise **aurait**, pour sa part, **été conduite** à Belgrade. (*Le Monde*) (cité dans Merle 2001: 221, nos gras)

Un deuxième cas de figure est celui où la source mentionnée fonctionne comme « source intermédiaire » (Merle 2004: 232-233). Dans l'exemple suivant, *le leader des mineurs* est source explicite du contenu rapporté *que les députés allaient démissionner le président*. Le conditionnel signale que « l'énonciateur-origine n'a pas eu accès directement à l'acte d'énonciation dont il fait état » (Merle 2004: 233) et que le caractère de l'information rapportée est invérifiable.

- (188) Le leader des mineurs **aurait expliqué** que les députés allaient « démissionner » le président. (*Le Monde*) (cité dans Merle 2004: 232, gras et soulignements de l'auteur)

Un troisième cas de figure est celui où le locuteur mentionne comme source explicite une multiplicité de sources (Merle 2004: 233-234). En employant un conditionnel, le locuteur signale ici aussi qu'il n'est pas la source première de l'information qu'il transmet, information qui est invérifiable.

- (189) A Bata [Nigeria], la manifestation du 12 **n'aurait tourné** en affrontements sanglants qu'à la suite d'une dispute, a priori anodine, entre un musulman et un chrétien. C'est du moins un point commun entre les multiples versions de l'incident, ce qui accrédite l'idée d'une émeute religieuse due à une tension locale et faisant écho à l'actualité internationale. La tension **serait née** de l'introduction, depuis un an, de la charia comme loi régissant dans tous ses aspects la vie de la cité : [...] (*Le Monde*, 6.12.2001) (cité dans Merle 2004: 233, gras et soulignements de l'auteur)

Un quatrième cas de figure est celui où l'énonciateur mentionne très explicitement la source à laquelle il emprunte l'information (Merle 2004: 234). Il signale, en utilisant un conditionnel, qu'il ne prend pas en charge l'information transmise, qui est non-vérifiée. Un exemple :

- (190) Ce fut d'abord le survol de l'Irak, vendredi dernier, par quatre appareils militaires israéliens, des F-15, qui, selon la plainte déposée par Bagdad, mardi 8 octobre aux Nations Unies, **seraient entrés** dans l'espace aérien irakien via le Liban et la Syrie, puis **repartis** en direction de

³⁹ Merle utilise le terme « virtuel toncal » pour indiquer le conditionnel.

l'Arabie Saoudite après avoir passé trente minutes au-dessus du territoire irakien. (*Le Monde*)
(cité dans Merle 2004: 234, gras et soulignements de l'auteur)

La propriété (d) et – certainement – la citation ci-dessous font penser à l'élément de sens « à confirmer » de Gosselin (2001) :

le contenu propositionnel rapporté est flottant (non repéré), [...] ce contenu n'est pas entièrement fiable et [...] reçoit les caractéristiques du *virtuel toncal* en attendant une éventuelle confirmation (Merle 2001: 221)

Mais s'agit-il vraiment de la même chose ? Dans son livre de 2001 et dans son article de 2004, Merle utilise aussi bien le terme *non vérifié* – il parle du « caractère non-vérifié » du contenu propositionnel (e.a. Merle 2001: 220, Merle 2004: 235, 238) – que le terme *non vérifiable* – il parle également de la propriété ou du caractère d'être non-vérifiable (e.a. Merle 2001: 221, Merle 2004: 233). Il les met même l'un à côté de l'autre, comme des synonymes : « non vérifiable / non vérifié » (Merle 2004: 232), comme on le voit dans les citations suivantes (voir aussi la citation plus haut dans laquelle il parle du « critère non vérifiable/non vérifié » (Merle 2004: 248)) :

Dans les deux cas, l'énonciateur principal prend ses distances en prenant la précaution de nouer les contenus propositionnels rapportés autour d'un *virtuel toncal*. Le critère *non-vérifiable / non-vérifié* est alors prépondérant. (Merle 2001: 217, italiques de l'auteur, nos gras)

ce critère – **non vérifiable / non vérifié** – a été retenu ci-dessus [...] comme l'une des caractéristiques des énoncés noués autour d'un conditionnel journalistique (Merle 2004: 232, gras de l'auteur)

À notre avis, par contre, il y a quand-même une grande différence entre les deux termes. *Non vérifié* signifie qu'**on n'a pas contrôlé**, tandis que *non vérifiable* signifie qu'**on ne peut pas contrôler**. En plus, *vérifier* n'est pas la même chose que *confirmer*. *Vérifier* suggère que c'est le locuteur lui-même qui n'est pas entré en action, alors que *confirmer* peut suggérer que c'est quelqu'un d'autre qui n'est pas entré en action, ou sinon, que le locuteur n'a pas eu d'informations supplémentaires d'autrui pour appuyer l'information initiale.

Dans son article *La modalité et le « conditionnel de rumeur » en français et en espagnol*, Vatrican (2010) présente également une caractérisation sémantique du CE1. Au début de son article, elle part de l'analyse d'Abouda et distingue trois éléments de sens du conditionnel : l'élément modal du caractère incertain de l'information, l'élément aléthique de la non prise en charge et l'élément évidentiel de l'emprunt à autrui (Vatrican 2010: 85). À la fin de l'article, par contre, Vatrican semble plutôt adhérer à l'analyse de Kronning, vu qu'elle n'associe plus que deux éléments au CE1 : évidentiel et modal épistémique de neutralité – ce dernier est ce que d'autres appellent l'élément aléthique, qui indique la non-prise en charge de l'information transmise –, comme le montre la citation suivante :

D'un point de vue modal, le conditionnel de rumeur en espagnol et en français, véhicule une lecture de type « épistémique », car le locuteur prend position en refusant de se prononcer sur la vérité, c'est-à-dire sur le caractère vrai ou faux de l'énoncé. À cette valeur « épistémique », s'ajoute une valeur « évidentielle » par le simple fait que le conditionnel de rumeur permet de présenter l'information comme empruntée à un second locuteur. (Vatrican 2010: 92)

Les deux éléments de sens – évidentiel et aléthique – n’ont pas la même importance. Le premier est pour elle le plus important, comme elle l’indique à plusieurs reprises : « Le conditionnel de rumeur aurait donc essentiellement, une valeur ‘évidentielle’ » (Vatrican 2010: 90) ; « Le seul rôle du conditionnel de rumeur est d’introduire une proposition assertée, attribuée à autrui. » (Vatrican 2010: 91). Le fait qu’elle accorde la plus grande importance à l’élément évidentiel fait qu’elle est proche de l’analyse de Dendale.

L’autre élément de sens que Vatrican associe au CE1 est un élément modal épistémique de neutralité. La position personnelle adoptée par le locuteur est une position de neutralité, de non prise en charge (de la vérité (ou de la fausseté) du contenu), par laquelle il ne s’engage pas et ne se prononce pas sur la vérité ou fausseté de l’information qu’il transmet. Cet élément de non prise en charge découle – selon Vatrican – de l’élément évidentiel :

De cette valeur « évidentielle » découle naturellement celle de « non prise en charge de l’information » (Vatrican 2010: 91)

Remarquons que Vatrican ne reprend pas, dans sa conclusion, l’élément modal d’incertitude, qu’on distingue dans la plupart des autres analyses. Pour Vatrican, cet élément ne semble pas appartenir au sémantisme du CE1, mais fonctionne plutôt comme un moyen de connexion, construit par l’interlocuteur, pour lier l’emprunt à la non prise en charge.

le locuteur exprime son incertitude, ses doutes quant à la réalisation des faits énoncés, non par engagement personnel, ou par conviction, mais **parce que ces faits lui ont été communiqués par une autre personne** (Vatrican 2010: 90, nos gras)

Le locuteur ne dit pas que les faits sont incertains, il dit qu’on lui a rapporté ces faits et **nous en déduisons que ces faits sont incertains.** (Vatrican 2010: 92, nos gras)

On pourrait dire que l’analyse de Vatrican (2010) combine toutes les analyses précédentes, sauf qu’elle ne mentionne nulle part l’élément de sens « à confirmer », ajoutée au sémantisme du CE1 par Gosselin (2001). Le fait qu’elle accorde une plus grande importance à l’élément de sens évidentiel, dont elle dérive aussi l’élément de sens modal, indique qu’elle semble se rapprocher le plus de l’analyse de Dendale (1991, 1993, 2018).

1.2 Le CE1 : son statut évidentiel

Le problème du statut du CE1 comme marqueur évidentiel est traité explicitement dans l’article de Dendale & Van Bogaert (2012) sur les critères de définition et les problèmes d’identification des marqueurs évidentiels. Selon les auteurs (2012: 18), le problème que pose le CE1 par rapport à son identification comme évidentiel est double.

Le premier problème est que seul un des trois emplois du conditionnel pourrait prétendre au statut de « marqueur évidentiel », à savoir l’emploi désigné ici comme CE1. Les deux autres emplois, appelés « conditionnel d’éventualité » (CEVENT) et « conditionnel temporel » (CTEMP), n’ont en effet rien à voir avec l’indication de la source du savoir et donc avec l’évidentialité. Le terme de « marqueur » évidentiel n’est même pas sans poser problème quand on l’applique au CE1. S’il ne convient pas pour désigner le conditionnel « en entier » (Dendale & Van Bogaert 2012: 17), il n’est pas optimal non plus pour désigner le seul CE1, en tout cas si on entend par *marqueur* la combinaison fixe d’une forme unique avec une signification invariante ou avec « la seule signification » qu’aurait cette forme (cf. Anderson 1986). On pourrait donc, strictement parlant,

parler tout au plus d'« *emploi évidentiel du conditionnel* », ou d'« *acception évidentielle du conditionnel* »⁴⁰. Notons toutefois que cette situation est loin d'être exceptionnelle. Elle se rencontre avec les nombreux marqueurs évidentiels qui ont plus d'un emploi, plus d'une acception, qui sont polysémiques. « La plupart des unités d'une langue dont le sémantisme a été mis en rapport avec l'évidentialité sont des unités à plusieurs valeurs », notent Dendale & Van Bogaert (2012: 17). Pour *devoir* par exemple, c'est l'emploi dit « épistémique » (et non pas son emploi déontique) qui est qualifié de « marqueur évidentiel » (Dendale 1994). C'est le cas aussi des très nombreux adverbes qui à côté de leur emploi exophrastique ont aussi un emploi endophrastique et pour lesquels seul l'emploi exophrastique peut être qualifié d'évidentiel, puisque c'est le seul emploi qui a une portée propositionnelle ou phrastique (cf. Boye & Harder 2009: 16, Dendale & Van Bogaert 2012: 24) : *visiblement* (Dendale, Vanderheyden & Izquierdo 2020), *à coup sûr* (Anscombe 2013a), *apparemment* (Anscombe 2013b), *certainement* (Dendale 2020) parmi bien d'autres qui n'ont pas tous été décrits encore dans une perspective évidentielle. Il en est de même d'autres temps verbaux que le conditionnel, comme le passé composé (Guentchéva 1994), le futur conjectural (Squartini 2004) ou l'imparfait (De Mulder 2012), qui ont eux aussi, à côté de leur emploi purement temporel, un emploi qui donne des informations sur la source du savoir. Il en est de même des prépositions comme *selon* (Dendale & Coltier 2004) ou *d'après* ou encore des items lexicaux comme *soi-disant*, qui, à côté de leur emploi adverbial (évidentiel), ont aussi un emploi adjectival (non-évidentiel) : *un soi-disant spécialiste* à côté de *Il est, soi-disant, malade* (cf. Dendale à par.).

Ce problème est celui de savoir si l'existence d'un emploi à interprétation évidentielle suffit pour faire d'une unité un marqueur évidentiel. Dendale & Van Bogaert (2012: 18) énumèrent trois réponses possibles à cette question :

- (i) La plus radicale consisterait à dire qu'une unité ne peut être considérée comme un marqueur évidentiel que si elle ne contient que des valeurs relatives [entendez « *emplois relatifs* »] au marquage de la source d'information. [...]
- (ii) La plus libérale consisterait à dire qu'une unité peut être considérée comme un marqueur évidentiel dès qu'une de ses valeurs est liée au concept de "source d'information" et ce quelle que soit l'importance de cette valeur dans la polysémie de l'unité.
- (iii) Une réponse intermédiaire consisterait à dire qu'une unité peut être qualifiée de marqueur évidentiel si, dans sa polysémie, la valeur liée au concept de « source d'information » est la valeur première ou la valeur prototypique de l'unité. C'est une des façons d'interpréter le critère (c) de L. Anderson, selon lequel les évidentiels ont comme sens premier l'indication de la source d'information et ne la communiquent pas simplement par inférence pragmatique.

La position (i) est rare, comme le soulignent les auteurs : « Nous n'avons pas connaissance de linguistes qui tiennent cette position. Tous semblent tenir compte de la polysémie des unités ». La position (ii) est formulée de façon un peu maladroite. En effet, il serait impossible et absurde de considérer le temps verbal du conditionnel, dans sa globalité, comme un marqueur évidentiel, du simple fait qu'un seul de ses emplois est évidentiel. En revanche, qualifier tel ou tel emploi du conditionnel, en l'occurrence le CE1, comme un évidentiel ou marqueur évidentiel a fait du sens, par exemple si on soumet le conditionnel à un « traitement homonymique », c'est-à-dire si on considère chacun de ses emplois comme un morphème « à part », c'est-à-dire une combinaison unique forme-sens « à part ». C'est ce que propose de faire Dendale (2020) avec les deux emplois

⁴⁰ Il faudrait aussi éviter le terme de « *valeur évidentielle* » (ce que ne font pas (Dendale & Van Bogaert 2012: 17)), terme qui s'utilise très souvent pour désigner un élément de sens évidentiel dans le sémantisme d'un emploi particulier de la forme ou même un élément de sens lié à la forme au niveau du sens sémantique ou pragmatique de l'énoncé dans lequel elle apparaît (cf. le problème qu'a aussi Dendale (1991), rectifié dans Dendale (2018)).

(épistémico-modal et évidentiel) de l'adverbe *certainement* pour lequel l'auteur note qu'il n'y a pas de contradiction à appliquer un traitement homonymique à une unité que l'on considère comme fondamentalement polysémique : c'est la différence qu'il y a entre *nature* du morphème et *traitement linguistique* de ce morphème. Un traitement homonymique permettrait de catégoriser le CE1 comme un « *marqueur* » évidentiel (si les conditions dont nous parlerons plus loin sont satisfaites), tout comme le CTEMP est habituellement catégorisé comme un temps du français, un « futur du passé ». La position (iii) qui semble la plus en phase avec l'un des critères formulés par Anderson (1986) pour l'identification d'une unité comme marqueur évidentiel, à savoir que « Evidentials have the indication of evidence [...] as their primary meaning⁴¹, not only as a pragmatic inference » (1986: 274) pose problème pour Dendale & Van Bogaert (2012), parce qu'elle « suppose résolu ou résolubles pour toute unité plusieurs problèmes méthodologiques qui ont occupé de nombreux linguistes depuis de longues années » (2012: 18). Parmi ces problèmes, les auteurs en citent trois (2012: 18) :

1. Comment peut-on déterminer de façon sûre la nature des valeurs d'une unité ?
2. Comment faut-il concevoir et représenter linguistiquement la multiplicité de valeurs⁴² d'une unité : faut-il la concevoir comme un réseau (hiérarchisé ou non) de valeurs dans lequel chaque valeur garde son identité et sa description individuelle, ou comme valeur abstraite, qui couvre toutes les valeurs concrètes en discours, mais dont la description (par le linguiste) est souvent si éloignée des valeurs concrètes qu'il est parfois difficile de saisir son rapport avec le concept de « source d'information » ?
3. Sur la base de quels critères (diachroniques ou synchroniques ? saillance ? fréquence ? autres ?) déterminera-t-on laquelle des valeurs est la valeur de base ?

Le point 1 dans cette liste pose problème surtout pour le CE1, dont la nature a fait l'objet d'hypothèses très diverses que Dendale & Van Bogaert (2012: 19) synthétisent comme suit :

C'est ainsi que L. Abouda (2001) et C. Rossari (2009) ne considèrent pas le conditionnel comme un évidentiel. L. Abouda parce que la valeur épistémique du conditionnel n'est pas fondamentalement centrée sur le concept de « source de l'information », mais sur celui de « non prise en charge » ; C. Rossari, parce qu'elle subsume la valeur épistémique sous la valeur d'éventualité. Pour F. Palmer (1986 : 73), P. Dendale (1991, 1993) et H. Kronning (2002, 2012) en revanche, le conditionnel est un évidentiel dans son emploi « épistémique ».

Le point 2 dans la liste ci-dessus pose problème pour le conditionnel parce que de tous les invariants que divers auteurs ont proposés pour le conditionnel « en entier » (voir aussi le chapitre 1 § 1.2), il n'y en a aucun qui réussit vraiment à capter sans problèmes tous les emplois de cette forme verbale (le CE1 est souvent « l'enfant terrible » dans ces tentatives) :

Il existe [...] plusieurs hypothèses concurrentes concernant le rapport entre les trois valeurs du conditionnel et leur hiérarchie : certains auteurs retiennent la valeur temporelle comme fondamentale (Wilmet 2001 ; Bres 2010), d'autres la valeur d'éventualité (Korzen & Nølke 2001 ; Rossari 2009), d'autres encore la valeur de non prise en charge, composante de la valeur épistémique (Abouda 2001). Cependant, aucune des trois hypothèses n'a fait l'unanimité jusqu'ici. (Dendale & Van Bogaert 2012: 17)

⁴¹ L'adjectif *primary* pose un peu problème ici. Il s'oppose ici à *pragmatic*, alors qu'en général par « sens premier » d'une expression on entend le sens lexical principal. (voir là-dessus Dendale & Van Bogaert (2012: 23).

⁴² Dans ces citations, par *valeur* il faut comprendre ce que nous appelons « emploi ».

Même l'hypothèse que nous avançons ici et qui rattache le CE1, historiquement, au CTEMP, ne fournit pas des caractéristiques communes à ces deux emplois, qui permettraient de les considérer comme un seul et unique emploi.

Le point 3 dans la liste ci-dessus pour finir pose problème parce qu'il est clair que des trois emplois du conditionnel, le CE1 n'est certainement pas un emploi de base, mais tout au plus un emploi historiquement dérivé. Ce fait-là, s'il est considéré comme important, n'est pas de nature à donner au CE1 le statut de « valeur de base » [emploi premier].

Au premier problème que pose le conditionnel par rapport à son identification comme évidentiel s'ajoute un deuxième problème, qui est d'ailleurs intimement lié au premier et qui est que même si on se limite au seul emploi CE1, celui-ci met en jeu plusieurs éléments de sens (voir § 1.1 de ce chapitre) : un élément évidentiel de la reprise de l'information, un élément aléthique de la non-prise en charge de l'information, un élément modal du caractère incertain de l'information et un élément de non-confirmation de l'information. Et la question est alors de savoir lequel de ces éléments doit déterminer la catégorisation de cet emploi comme un marqueur évidentiel (de reprise), un marqueur aléthique (de non-prise en charge), un marqueur modal (d'incertitude) ou un marqueur de non-confirmation. C'est un problème qui se reflète aussi dans les nombreux noms qu'a eus cet emploi du conditionnel et que Kronning (2004) a pris soin d'énumérer de façon organisée en trois séries. Nous ne développerons plus ce point ici parce qu'il a été traité plus haut.

Récapitulons et clarifions notre position. À la question de savoir si le CE1 peut être catégorisé comme un marqueur évidentiel, notre réponse est « oui ». Tout au long de notre thèse, nous avons traité le CE1 séparément, comme si c'était un morphème distinct de celui du CTEMP et du CEVENT. En d'autres termes, nous avons appliqué au CE1 un traitement homonymique, et ceci malgré le fait que nous considérons le conditionnel comme un marqueur fondamentalement polysémique (voir le chapitre 1 § 1.3 et le chapitre 5 § 2.1). Nous avons décrit dans la sous-section 1.1 de ce chapitre les éléments de sens liés au CE1 et nous avons argumenté avec Dendale (voir § 1.1.1 du même chapitre) que parmi ces éléments, l'élément de sens le plus important est l'élément évidentiel de la reprise de l'information à autrui, propre au sens du morphème du CE1. Tout cela nous permet de dire que le CE1 est fondamentalement un marqueur évidentiel. C'est ce qui se confirme également par une recherche et une analyse diachronique des anciennes occurrences du CE1 (voir pour cela le chapitre 4).

2 Dans les stades antérieurs du français

S'il y a une abondance d'études sur le CE1 pour le français contemporain, c'est tout le contraire pour les stades antérieurs du français. Le CE1 en français classique, en moyen français et en ancien français est à peine traité.

La plupart des grammaires et syntaxes historiques, qui signalent évidemment le CTEMP et le CEVENT, ne disent mot sur l'emploi du CE1 (e.a. Brachet 1872, 1885, 1887, Brunot & Bruneau 1933, Darmesteter 1902, Kukenheim 1967, Marty-Laveaux 1874, Poitevin 1856). Aux rares occasions où les grammaires et syntaxes historiques donnent des informations sur le CE1 (Brunot 1887a: 507, 1894: 507, 1899: 507, Clédât 1889: 236, Nyrop 1930: 300, Sneyders de Vogel 1919: 171), c'est sur les stades contemporains de la langue que portent ces informations, comme le montrent les citations suivantes :

Le *futur dans le passé* de l'indicatif a pris dans la langue française des fonctions modales qui lui ont fait donner le nom de *conditionnel*. Avant de rechercher l'origine de cette transformation, il est nécessaire de déterminer avec précision **les acceptions actuelles du conditionnel**.

[...]

Dans les phrases interrogatives ou exclamatives, et dans les phrases affirmatives où on rapporte l'opinion d'un autre, le conditionnel peut exprimer, par extension, une possibilité dont on doute, et dont par conséquent on n'a pas à formuler la condition (Clédat 1889: 234-236, italiques de l'auteur, nos gras)

Il faut expliquer de la même façon **des phrases du français moderne** : *D'après les journaux le feu aurait fait des dégâts considérables* ; on exprime ici un jugement dont on ne veut prendre la responsabilité. (Sneyders de Vogel 1919: 171, italiques de l'auteur, nos gras)

Pour ce qui est des études linguistiques sur l'histoire de la langue, à part celles qui n'ont rien à dire sur l'emploi du conditionnel (e.a. Alexis 1959, Cheminée 2009, Dauzat 1949, Tritter 1999), la plupart mentionnent le CTEMP (e.a. Berschin, Felixberger & Goebel 1978: 148, Chabaneau 1868: 26-29, Chaurand 2012: 60 + 74, Fox & Wood 1972: 76, Hélix 2011: 203, Loiseau 1882: 192, Perret 2014: 151) et/ou le CEVENT (e.a. Chabaneau 1868: 26-29, Chaurand 2012: 61 + 74-75, Hélix 2011: 203, Klare 1998: 88, Perret 2014: 151), mais semblent ignorer l'emploi du CE1. Dans *l'Histoire de la langue française*, Picoche & Marchello-Nizia (1989) mentionnent le CE1, mais les exemples donnés, étrangement, sont également récents :

Les formes en *-rait* au « conditionnel », outre leurs emplois virtuels ou irréels en particulier dans les systèmes hypothétiques [...], servent également à indiquer que le locuteur ne donne pas son énoncé comme une vérité qu'il assumerait : procès passé ou présent mais présenté comme conjectural, en particulier dans les formules de « politesse » (*Plairait vos oïr un son d'Aucassin... ? Aucassin et Nicolette*, XIII^e s. *Vous plairait-il recommencer ?* La Bruyère), mais aussi **pour rapporter une information non vérifiée** (*Sa mère lui aurait laissé cinq millions*, Zola. *Un grave accident d'avion aurait eu lieu ... ; il y aurait de nombreuses victimes*), ou, dans une exclamative, pour rejeter une assertion (*Moi, je pourrais trahir le Dieu que j'aime !* Racine, *Esther*). C'est aussi dès l'afr. la forme verbal du discours indirect libre (*Melz sostendriet les empedementz Qu'elle perdesse sa uirginitet, Eulalie*, IX^e s. : « Elle préférerait subir la torture que perdre sa virginité »), dont le XIX^e s. fera un large usage.

(Picoche & Marchello-Nizia 1989: 267-268, italiques de l'auteur, nos gras)

Rien non plus sur l'emploi du CE1 dans les études (grammaticales et linguistiques) portant spécifiquement sur les stades antérieurs du français. Pour l'ancien français⁴³ : Anglade (1947,

⁴³ Parmi les emplois du conditionnel signalés par les études sur l'ancien français, on retrouve le CTEMP, le CEVENT et quelques autres emplois signalés sporadiquement.

L'emploi du conditionnel qui est le plus fréquemment signalé est celui du CEVENT. On en parle très souvent dans des chapitres traitant spécifiquement du système hypothétique : *Les hypothétiques* (Ménard 1973: 233-240) ; *Les propositions hypothétiques* (Moignet 1973: 242-248) ; *Conditional sentences* (Einhorn 1974: 118-119) ; *Propositions conditionnelles* (Étienne 1980: 297-308) ; *Irréel à l'indicatif* (Bonnard & Régner 1989: 160-161) ; *Les propositions hypothétiques* (Raynaud de Lage 1995: 206-214) ; *L'hypothèse* (Buridant 2000: 626-640), mais aussi dans les aperçus des divers emplois du conditionnel : voir entre autres Faral (1970: 36), Foulet (1970: 204), Moignet (1973: 261), Raynaud de Lage (1995: 177).

À côté du CEVENT, les travaux sur l'ancien français signalent également le CTEMP, appelé *futur dans le passé* (Foulet 1970: 204), (Ménard 1973: 145), (Raynaud de Lage 1995: 177-178), *Vergangenheit des Futurs* (Ineichen 1985: 111), *le futur du passé* (Bonnard & Régner 1989: 119).

Il y a également des études qui mentionnent l'emploi d'atténuation : Étienne (1980: 234), Ménard (1973: 145), Moignet (1973: 261), Raynaud de Lage (1995: 177). Dans cet emploi, le conditionnel « se charge de nuances affectives » (Raynaud de Lage 1995: 177) et a « le sens d'un présent sous une forme adoucie » (Étienne 1980: 234).

1965), Bonnard & Régnier (1989), Buridant (2000), Einhorn (1974), Étienne (1890, 1980), Faral (1970), Foulet (1970), Ineichen (1985), Ménard (1973), Moignet (1973), Raynaud de Lage (1995), Rheinfelder (1967), Schwan & Behrens (1913, 1966), Zink (1987). Pour le moyen français : Guiraud (1966, 1972), Marchello-Nizia (1992, 1997), Zink (1990). Pour le français classique⁴⁴ : Fournier (2002), Fragonard & Kotler (1994), Gougenheim (1951, 1974).

Ces dernières années, cependant, l'intérêt pour ce sujet a accru parmi les linguistes. Les études qui ont vu le jour entre-temps peuvent être réparties sous trois thématiques :

(1•) Certaines études portent sur le traitement du CE1 dans les grammaires du français du XVI^e au XX^e siècles. C'est Dendale (1991, 2012a, 2012b, 2014) et Dendale & Coltier (2012) – qui ont commencé à défricher ce domaine jusque-là non exploré.

(2•) D'autres études portent sur l'apparition des premières occurrences du CE1 dans différents genres textuels. Trois genres de textes ont été explorés jusqu'ici : le genre journalistique (Bourova & Dendale 2013), le genre historique (Bourova & Dendale 2013) et le genre juridique (Baeyens 2012).

(3•) Quelques études, relativement récentes, portent sur l'évolution des divers emplois du conditionnel, y compris l'origine et l'évolution du CE1 (Patard 2017, Patard & De Mulder 2012, Rossari 2009).

Ces trois axes de recherche constitueront les fils conducteurs de la suite de notre thèse, notre objectif étant de compléter les informations très rares sur le CE1 dans les stades antérieurs du français.

Un dernier emploi du conditionnel signalé dans les ouvrages sur l'ancien français est celui dans les questions : Ménard (1973: 145), Moignet (1973: 261), Raynaud de Lage (1995). Dans les questions, le conditionnel marque « une nuance de doute » (Ménard 1973: 145), il « traduit le doute, l'hésitation » (Raynaud de Lage 1995: 177).

⁴⁴ Dans les études portant spécifiquement sur le français classique, c'est également le CEVENT qui est le plus souvent mentionné, et ce dans un chapitre traitant des subordonnées conditionnelles : *Les subordonnées conditionnelles* (Gougenheim 1951: 208-209, 1974: 229-231) ; *Dans le système hypothétique* (Fragonard & Kotler 1994: 84-86) ; *Les systèmes hypothétiques* (Fournier 2002: 367-368). Le CTEMP y apparaît aussi : Gougenheim (1974: 132).

PARTIE II

LE CONDITIONNEL ÉPISTÉMIQUE 1 EN FRANÇAIS

S(ES) ORIGINE(S) ET ÉVOLUTION(S) SÉMANTIQUE(S)

CHAPITRE 3

LA DESCRIPTION DU CE1 DANS LES GRAMMAIRES DU FRANÇAIS

Dans ce chapitre, nous étudierons la manière dont les grammaires décrivent la valeur sémantique du CE1. Dans les grammaires contemporaines, le CE1 a trouvé sa place : il est communément reconnu et analysé comme emploi autonome du conditionnel. Cela n'a pourtant pas toujours été le cas : à l'époque, le CE1 n'était pas accepté, il était même (très) souvent rejeté⁴⁵.

Nous essayerons dans notre étude de remonter le plus loin possible dans le temps vers les premières grammaires qui mentionnent, illustrent et/ou décrivent cet emploi du conditionnel. L'analyse de ces grammaires nous permettra de nous former une idée sur la nature des « éléments de sens » qui interviennent dans la création de la valeur sémantique du CE1 et qui sont mentionnés par et dans les grammaires. Dans le chapitre suivant, nous vérifierons alors si ces « éléments de sens » sont effectivement ceux que l'on retrouve dans les anciennes occurrences authentiques.

Concrètement, dans ce chapitre, nous étudierons la façon dont le CE1 est traité dans les grammaires du français à travers les siècles (XVI^e – XXI^e). Nous aborderons des questions comme les suivantes : Quand et de quelle façon l'existence de cet emploi du conditionnel a-t-elle été signalée dans les grammaires du français ? Quand le premier exemple est-il apparu ? Et quand la première description (sémantique) en a-t-elle été proposée ? (voir la section 3)

Après avoir exploré ces questions plus globales, nous nous concentrerons sur les descriptions sémantiques du CE1 que l'on trouve à travers les siècles dans les différentes grammaires. L'objectif que nous poursuivrons est double.

Premièrement, nous ferons une analyse systématique et détaillée des termes qu'utilisent les grammairiens à travers les siècles pour décrire ou paraphraser la valeur sémantique du CE1 (§ 4.1). Nous répertorierons de façon systématique et exhaustive les termes et formulations utilisés et nous les organiserons en un nombre restreint de « catégories ». Chaque « catégorie » équivaut à ce que

⁴⁵ Dendale (2012b) note que le CTEMP a aussi connu une période de rejet. Pour les grammaires du XIX^e siècle, il pose que « chez la plupart des auteurs l'emploi *temporel* du conditionnel – notamment dans la proposition complétive après un verbe principal au passé – n'est reconnu comme un emploi légitime (contrairement à ce qui se faisait aux XVII^e et XVIII^e siècles) qu'à condition qu'il y ait quelque part l'idée d'un conditionnement » (Dendale 2012b: 221). Dans son étude avec Coltier, Dendale remarque également que l'examen des grammaires « permet de constater que le premier de ces groupes d'emplois [= le CEVENT] est signalé et décrit dès les toutes premières grammaires du français ; le second [= le CTEMP] l'est un peu plus tard. » (Dendale & Coltier 2012: 632).

nous appelons un « élément de sens » (pour une présentation des différents éléments de sens associés au CE1, voir le chapitre 2 § 1.1). Seront traitées les questions suivantes : Quels sont les termes et formulations utilisés ? À combien de « catégories » (ou « éléments de sens ») peut-on les ramener ? Comment faut-il définir ces « éléments de sens » (ou « catégories ») ?

Deuxièmement, nous examinerons l'apparition, la fréquence, le nombre et l'ordre de ces différents « éléments de sens » distingués et retenus dans les descriptions grammaticales (§ 4.2). Nous essayerons d'apporter une réponse aux questions suivantes : Dans quel ordre chronologique voit-on apparaître des termes relevant de l'un et l'autre des éléments de sens ? Étaient-ils tous déjà relevés depuis le début des descriptions sémantiques grammaticales du CE1 ? Quelle est la fréquence d'utilisation des termes relevant de chaque élément de sens à travers les siècles ? Y a-t-il une évolution dans cette fréquence à travers l'histoire ? Combien d'éléments de sens figurent habituellement dans les descriptions sémantiques du CE1 par les grammaires ? Les auteurs établissent-ils des relations causales entre les éléments ou se contentent-ils de les juxtaposer ?

Dans la section 1, nous présenterons ce qui a déjà été fait dans ce domaine, pour *élargir* et *approfondir* ensuite les résultats de ces études. Dans la section 2, nous expliquerons quelles grammaires ont été dépouillées et comment nous en avons constitué la liste. Dans la section 3, nous présenterons nos premières observations préliminaires. La section 4, la section centrale, traitera des descriptions sémantiques du CE1 repérées dans les grammaires examinées. Nous les regarderons aussi bien d'un point de vue « qualitatif » (§ 4.1) – avec l'examen des termes employés pour décrire la valeur sémantique du CE1 – que d'un point de vue « quantitatif » (§ 4.2) – avec la présentation de l'apparition, de la fréquence, du nombre et de l'ordre des éléments de sens.

1 Une première exploration des (anciennes) grammaires

Les dernières années, l'étude du traitement du CE1 dans les grammaires du français a gagné en importance. Dendale (voir 1991, 2012a, 2012b, 2014)⁴⁶ a inauguré ce type de recherches en linguistique ; d'autres linguistes – comme par exemple Coltier (voir Dendale & Coltier 2012) – y ont également contribué. Dans les articles de Dendale, qui traitent des grammaires du XVI^e au XX^e siècle, nous pouvons distinguer deux types d'études : la recherche des *premières mentions* d'exemples et de descriptions (sémantiques) du CE1 (§ 1.1) et *l'analyse* de la façon dont le CE1 est décrit sémantiquement (§ 1.2).

1.1 Recherche des premières mentions d'exemples et des descriptions (sémantiques)

La toute première grammaire qui fasse mention – bien qu'uniquement par le biais d'un exemple – de l'emploi que nous désignons actuellement comme CE1, est la *Grammaire françoise* de Maupas, qui date de 1607 (Dendale 2012a: 236, 2014: 248, Dendale & Coltier 2012: 637). L'exemple donné est le suivant :

(191) Le demandeur dit & remonstre qu'il **auroit** plusieurs fois **demandé** audit deffendeur payment de ses peines & vacations, dont il n'**auroit tenu compte**, & n'ayant sçeu en tirer raison, **auroit esté contraint** le faire conuenir pardeuant vous, où **auroit esté** tant **procedé** que, &c. (Maupas 1607: 309, nos gras)

⁴⁶ Remarquons que l'article de 2012(b) (*Le traitement de tiroirs en –rais dans quelques grammaires du début du XVIII^e à la fin du XIX^e siècle*) donne une image plus globale du traitement du conditionnel dans les grammaires. Les autres se concentrent spécifiquement sur le traitement de l'emploi du CE1.

On notera que dans cet exemple, le premier CE1, *aurait demandé*, se trouve dans une subordonnée complétive qui dépend d'un verbe de *dire* au présent ; les autres se trouvent tous dans des subordonnées relatives (Dendale 2014: 248, Dendale & Coltier 2012: 637).

Selon Maupas, par ailleurs, le CE1 « sert souvent au sens du preterit parfait indicatif » dans le « stile de plaidoirie » (Maupas 1607: 309). Maupas fait donc référence au genre dans lequel on trouve apparemment souvent ce type de conditionnel : le genre juridique. Seulement, il faut se contenter de cette petite explication. Rien n'est dit de la valeur sémantique du CE1 (Dendale 2012a: 237, 2014: 249, Dendale & Coltier 2012: 638).

Après ce premier exemple d'un CE1 dans une grammaire, il faudra attendre deux siècles – Dendale n'a trouvé aucune autre grammaire faisant mention de ce type de conditionnel au XVII^e et au XVIII^e siècles (2012a: 237, 2014: 249, Dendale & Coltier 2012: 638) – pour ne trouver une autre grammaire ultérieure présentant des exemples du CE1 au XIX^e siècle, avec *Le Cours de langue française en six parties* de Lemare de 1819 (Dendale 2014: 249, Dendale & Coltier 2012: 638), qui signale les deux exemples suivants :

- (192) un soufflet, écrivons. Lequel Hiérome, après plusieurs, rébellions, **Aurait atteint**, frappé moi sergent à la joue, Et fait tomber d'un coup mon chapeau dans la boue ... Et de ce non content, **Aurait** avec le - pied **réitéré**. – Courage ! - Outre plus, le susdit **serait venu** de rage Pour lacérer ce dit présent procès-verbal. (Racine 1668, *Les Plaideurs*) (cité dans Lemare 1819: 832, nos gras)
- (193) On imprime que Sa Majesté **aurait reconnu** qu'une telle province **aurait été endommagée** par les inondations. (Voltaire 1767, *Lettre à l'abbé d'Olivet*) (cité dans Lemare 1819: 832, nos gras)

Le premier provient des *Plaideurs* de Racine (1668), le deuxième est emprunté à la *Lettre à l'abbé d'Olivet* de Voltaire (1767). Si Lemare cite bien cet emploi particulier du conditionnel, où l'on reconnaît un CE1, il le rejette immédiatement normativement : « Racine a voulu parodier le style des enfants de Barthele », écrit-il (1819: 832). Pour se justifier, il réfère à ce que Voltaire a écrit à propos de cet exemple dans sa *Lettre à l'abbé d'Olivet* (1767) : « Ce style barbare, dit Voltaire, commence à se glisser dans les papiers publics » (Lemare 1819: 832).

Les deux mêmes exemples sont repris dans la *Grammaire Nationale* des frères Bescherelle et de Litalis de Gaux (1835-1836), où l'emploi est qualifié d'« emploi vicieux » (1835-1836 : 448) (Dendale 2012a: 237, 2012b: 223, 2014: 250, Dendale & Coltier 2012: 639) ; et après, aussi dans la *Théorie des verbes* de Litalis de Gaux (1850) (Dendale 2012a: 238, 2012b: 223, 2014: 250, Dendale & Coltier 2012: 639), qui les rejette également. Il n'empêche que c'est à ce dernier qu'il faut attribuer les premiers éléments d'une description sémantique du CE1 :

Racine a **employé à tort** le passé du conditionnel [...] Au lieu de *aurait atteint, aurait réitéré, serait venu*, il fallait *a atteint, a réitéré, est venu*, car les actions exprimées par ces verbes ne sont nullement sous la dépendance d'une condition : ce sont des passés qui appartiennent au mode indicatif.

On se laisse aller aussi à ce faux emploi du conditionnel, quand il s'agit d'exprimer **une action dont on n'est pas absolument sûr** [...] (Litalis de Gaux 1850 : 138-139, italiques de l'auteur, nos gras)

Litalis de Gaux signale tout d'abord que la valeur de ces conditionnels est celle des formes à l'indicatif, qui n'ont rien à voir avec le système hypothétique avec *si*. Il signale ensuite que ces formes expriment une incertitude concernant l'information (« une action dont on n'est pas absolument sûr ») (Dendale 2012a: 238, 2014: 250, Dendale & Coltier 2012: 640). Il ne décrit pas

encore ce type de conditionnel en termes de source d'information, mais en termes d'incertitude de l'information, c'est-à-dire non pas en termes évidentiels, mais en termes modaux. Il apparaît donc que c'est l'élément de sens modal qui est considéré comme le plus évident, le plus frappant par le premier grammairien qui fait des observations sur la valeur sémantique du CE1 (Dendale 2014: 250). Les éléments de description sémantique que donne Litais de Gaux ne l'empêchent pas de rejeter cet emploi du conditionnel, parlant d'un « faux emploi » (Dendale 2012a: 238, 2014: 250).

Après ces trois grammaires de la première moitié du XIX^e siècle, il faudra attendre la fin du siècle pour trouver les premières grammaires qui ne rejettent pas l'emploi du CE1 et où l'emploi est mentionné plus systématiquement (Dendale 2012a: 238-240, 2014: 250-251, Dendale & Coltier 2012: 642-643) : Chassang (1881), Ayer (1882), Brunot (1887b) et Clédat (1889). À part les exemples que l'on trouve dans ces grammaires, on voit apparaître d'autres descriptions sémantiques du CE1 par Brunot (1887b) et Clédat (1889) (Dendale 2012a: 238-240, 2014: 250-251, Dendale & Coltier 2012: 643) :

De là l'emploi du conditionnel dans des phrases contenant une exclamation, une interrogation, **rapportant l'opinion d'autrui**, partout en un mot où il y a **un doute**. (Brunot 1887b: 507, nos gras)

Dans les phrases interrogatives ou exclamatives, et dans les phrases affirmatives où **on rapporte l'opinion d'un autre**, le conditionnel peut exprimer, par extension, **une possibilité dont on doute**, et dont par conséquent on n'a pas à formuler la condition (Clédat 1889: 236, nos gras)

Dans ces descriptions sémantiques, à la différence de la première description de Litais de Gaux, on retrouve deux des quatre éléments de sens qu'on attribue au conditionnel (présentés au chapitre 2 § 1.1) : l'élément de sens évidentiel de la reprise de l'information (« rapportant l'opinion d'autrui » – « on rapporte l'opinion d'un autre ») et l'élément de sens modal du caractère incertain de l'information (« un doute » – « une possibilité dont on doute »). Il s'agit ici de descriptions qui ne sont plus uniquement modales, mais aussi évidentielles⁴⁷.

À partir du XX^e siècle, il y a de plus en plus de grammaires qui font mention du CE1⁴⁸. Les premières où Dendale a trouvé des exemples du CE1 sont celle de Robert (1909) et celle de Ullrich (1909) (Dendale 2014: 251, Dendale & Coltier 2012: 644). Le CE1 est donc petit à petit reconnu, accepté, exemplifié et décrit sémantiquement dans les grammaires du français.

Pour ce siècle, Dendale signale qu'il y a quatre grammaires qui méritent une mention spéciale, parce qu'elles citent les premiers exemples qu'on a trouvés dans plusieurs genres textuels, à savoir le genre historique (Robert 1909), le genre journalistique et littéraire (Brunot 1922) et le genre juridique (Damourette & Pichon 1936), ou parce qu'elles donnent une description très précise et détaillée de la valeur sémantique du CE1 (Martinon (1927) et Robert (1909)). Ces quatre grammaires sont :

⁴⁷ Ce qui est très remarquable pour ce XIX^e siècle, c'est que dans les grammaires de Girault-Duvivier (1840) et de Noël & Chapsal (1823, 1845) – grammaires très connues et très répandues à l'époque – rien n'est dit sur le CE1 (Dendale 2012a: 240).

⁴⁸ Par exemple : Robert (1909), Ullrich (1909, 1936), Brunot (1922), Martinon (1927), Sneyders de Vogel (1927), Damourette & Pichon (1936), Gaiffe (1936), Gougenheim (1938), Engwer & Lerch (1942), Dauzat (1947), Cayrou, Laurent & Lods (1949), Wartburg & Zumthor (1958), Dubois, Jouannon & Lagane (1961), Wagner & Pinchon (1962), Chevalier *e.a.* (1964, 1978), Georgin (1969), Le Bidois & Le Bidois (1971), Baylon & Fabre (1973, 1985), Dubois & Lagane (1973), Cristea (1979), Martinet (1979), Grevisse (1980), Moignet (1981), Togeby (1982), Hanse (1983), Abbadie, Chevelon & Morsel (1985), Grevisse & Goosse (1986), Weinrich (1989), Charaudeau (1992), Denis & Sancier-Château (1994), Riegel, Pellat & Rioul (1994), Frontier (1997), Wilmet (1997) – mentionnées dans Dendale (2012a, 2014) et dans Dendale & Coltier (2012).

(1°) Robert (1909) cite l'exemple le plus ancien trouvé dans un texte d'histoire. L'exemple date de 1906 et provient d'un article de l'historien Guglielmo Ferrero (Dendale 2012a: 240-241, 2014: 251-252, Dendale & Coltier 2012: 644-645) :

(194) D'après ces historiens, Agrippine, qui **aurait été** une femme très ambitieuse, **aurait réussi** à se faire épouser, veuve et avec un enfant, par Claude, après la mort de Messaline ; à peine installée dans la maison de l'empereur, elle **aurait préparé** l'élection de son fils. Pour exclure Britannicus, le fils de Messaline, elle **aurait persuadé** Claude d'adopter Néron ; puis elle **aurait créé** un parti favorable à son fils dans le Sénat et dans la garde prétorienne, en se faisant aider par les deux précepteurs du jeune homme : Sénèque et Burrhus ; à peine elle **aurait été** sûre de tenir le Sénat et les prétoriens qu'elle **aurait empoisonné** Claude. Trop de difficultés nous empêchent d'accepter cette histoire. (RP. 1-6-06', p. 449) (cité dans Robert 1909: 322, nos gras)

Dans la description sémantique très précise que Robert en donne, on voit apparaître trois des quatre éléments de sens qu'on attribue au conditionnel (présentés au chapitre 2 § 1.1) :

Il y a encore un autre emploi du Conditionnel à relever, savoir celui qu'on en fait quelquefois pour **reproduire l'opinion d'autrui** ; la forme verbale du Conditionnel la présente alors avec **une certaine réserve**, pour faire entendre qu'on la donne pour ce qu'elle est, **sans vouloir la sanctionner**. (Robert 1909: 322, nos gras)

Dans les termes en gras, Dendale (2012a: 240-241, 2014: 251-252) et Dendale & Coltier (2012: 645) reconnaissent respectivement l'élément de sens évidentiel de reprise d'information à autrui, l'élément de sens modal d'incertitude de l'information et l'élément de sens aléthique de non-prise en charge de l'information par le locuteur.

(2°) Dans *La Pensée et la langue* (1922), Brunot cite l'exemple le plus ancien relevé jusque-là, par une grammaire, d'un CE1 dans un journal (1912 – *La Presse*) (Dendale 2012a: 241, 2014: 252, Dendale & Coltier 2012: 645) :

(195) La police brestoise a demandé télégraphiquement à la Sûreté de Paris des renseignements détaillés sur Raynaud, qui **ferait** partie d'une bande et **aurait** des complices anarchistes. D'après sa maîtresse, il **appartiendrait** à une association de malfaiteurs et le dernier coup qu'il **aurait fait** lui aurait rapporté cinq mille francs. Raynaud porte à l'épaule gauche une blessure non encore cicatrisée [...] (*Presse*, 10 mai 1912) (cité dans Brunot 1922: 532, nos gras)

Dans le même ouvrage, Brunot signale également le plus ancien exemple littéraire (1888 – Zola, *Le Rêve*) jamais mentionné dans une grammaire :

(196) Sa mère lui **aurait laissé** cinq millions qui, placés en achat de terrains, à Paris, en **représenteraient** plus de cinquante maintenant (Zola, *Rêve*, 66) (cité dans Brunot 1922: 532, nos gras)

(3°) Martinon (1927) – *Comment on parle en français : la langue parlée correcte comparée avec la langue littéraire et la langue familiale* – vaut d'être mentionné pour la description très précise qu'il donne de la valeur sémantique du CE1 (Dendale 2012a: 241, Dendale & Coltier 2012: 645) :

On emploie de même le conditionnel présent ou passé à la place du présent et du passé composé, pour **énoncer un bruit qui court** et **dont on ne veut pas se faire garant** par une affirmation pure et simple, parfois même **auquel on ne croit pas du tout**. (Martinon 1927: 369-370, nos gras)

Martinon mentionne – tout comme Robert d’ailleurs – trois des quatre éléments de sens mentionnés dans le chapitre précédent (voir le chapitre 2 § 1.1) : l’élément de sens évidentiel (« énoncer un bruit qui court »), l’élément de sens aléthique (« dont on ne veut pas se faire garant ») et l’élément de sens modal (« auquel on ne croit pas du tout ») (c’est ce qu’a constaté Dendale 2012a: 241, Dendale & Coltier 2012: 645).

En plus, il met le conditionnel en opposition paradigmatique avec l’« affirmation pure et simple » et il semble proposer quelque chose qui ressemble au test de substitution de Haillet (1995).

(4°) Dans Damourette & Pichon (1936), apparaissent les exemples les plus anciens du CE1 jamais trouvés par une grammaire⁴⁹ (Dendale 2012a: 242, 2014: 252-253, Dendale & Coltier 2012: 646). Ils viennent du genre juridique (1541) et datent de la première moitié du XVI^e siècle :

(197) Oy sur ce le procureur general du Roy **auroit esté communiqué** ledict procès qui **auroit consenti** l’enterinement de ladicte requeste. (Arrêt du Parlement de Paris, 21 février 1541) (cité dans Damourette & Pichon 1936: 444, nos gras)

(198) [...] appelant de la sentence contre luy donnee par ledict prevost ou sondict lieutenant, par laquelle et pour raison de l’homicide par luy commis en la personne dudict defunct messire Jehan Bourdeau il **auroit esté condamné** à estre pendu et estranglé a une potence... (Arrêt du Parlement de Paris, 4 avril 1541) (cité dans Damourette & Pichon 1936: 444, nos gras)

Dendale (2012a: 242, 2014: 252) note que Damourette & Pichon (1936 : tome V, 444) avancent une hypothèse sur le sémantisme des emplois juridiques du conditionnel (cf. aussi Dendale & Coltier 2012: 646), disant que le conditionnel y sert à « rapporter des faits ayant réellement eu lieu, ou des décisions de justice authentiques ». Il n’est pas tout à fait clair ce qu’il faut entendre par « authentiques » et « ayant réellement eu lieu ». Faut-il y voir, avec Dendale (2014: 252), une indication que ces formes n’expriment pas d’incertitude ? C’est ce que semble suggérer le passage suivant dans Gougenheim (1938: 188) : « Du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e siècle ce conditionnel s’emploie dans la langue des actes, bien qu’il s’agisse de faits parfaitement certains pour celui qui rédige le document » (cf. aussi Dendale 2014: 252-253).

À partir de ses études, Dendale a fait les constatations suivantes :

(1°) Le CE1 a connu une longue période de rejet avant de finir par être accepté et de se voir décrit sémantiquement.

Nous notons [...] l’évolution de la description qui en [= du CE1] est faite : **emploi condamné au début du XIX^e siècle**, le conditionnel de reprise est **ensuite objectivement répertorié** (fin XIX^e) **et sémantiquement décrit** (à partir du XX^e s.). (Dendale & Coltier 2012: 647, nos gras)

l’emploi de reprise avait fait **l’objet de condamnations** notamment par Voltaire et par les grammairiens du début du XIX^e siècle, **avant d’être accepté comme emploi « normal »** par les grammairiens, notamment par ceux qui ont fait de la grammaire historique et comparée (Dendale 2014: 253, nos gras)

⁴⁹ « mis à part celui de Maupas (1607), qui n’est pas daté » (Dendale & Coltier 2012: 646)

(2°) Il y a un grand écart dans le temps entre l'apparition dans les grammaires des autres emplois du conditionnel (le CEVENT et le CTEMP) et celle du CE1.

le conditionnel de reprise [= CE1] n'a été **relevé que relativement tard dans l'histoire** (début XVII^e et puis XIX^e siècle) par les théoriciens de la langue, en l'occurrence des grammairiens, tard en tout cas **par rapport aux deux autres groupes d'emplois de cette forme verbale** (Dendale 2014: 253, nos gras)

1.2 Analyse de la façon dont le CE1 est décrit sémantiquement

Dendale (1991, 2012a) a étudié les descriptions sémantiques du CE1 dans « un nombre » – comme il le formule – de grammaires. À partir de cette recherche, il retient essentiellement trois éléments de sens qui reviennent avec une grande régularité dans les descriptions existantes de la valeur sémantique du CE1. Ces trois éléments de sens, présentés dans un ordre décroissant de fréquence, sont les suivants (Dendale 1991: 202, 2012a: 233) :

- (a) Expression du caractère *d'incertitude* de l'information
- (b) Indication de la *reprise* de l'information à autrui
- (c) Expression de la *non-prise en charge* de l'affirmation par le locuteur

Ces éléments sont de nature fort divergente : (a) est un élément que Dendale a qualifié d'élément *modal* ; (b) un élément qualifié d'*évidentiel*, (c) un élément appelé *aléthique* (1991: 202)⁵⁰.

Quant à la *fréquence* avec laquelle ces éléments apparaissent dans les différentes descriptions de grammaires, Dendale (1991: 203, 2012a: 234) fait les constatations suivantes :

(1°) La majorité des grammaires consultées définissent la valeur sémantique du CE1 en termes du seul élément de sens (a), *Incertaineté*. Cela donne des dénominations de cet emploi du conditionnel du type : *conditionnel de l'affirmation atténuée* (Georgin 1969: 135) ou *de l'affirmation prudente* (Cristea 1979: 70).

(2°) Nettement moins nombreuses sont les grammaires qui définissent la valeur sémantique du CE1 par référence au seul élément de sens (b), *Reprise de l'information à autrui*. Cette caractérisation donne lieu à des dénominations de cet emploi comme *conditionnel de la rumeur* (Togoby 1982: 388).

(3°) Ce n'est qu'une minorité d'auteurs qui ne retiennent que l'élément de sens (c) pour définir la valeur du CE1, à savoir que « le locuteur ne veut pas se porter garant » de l'information qu'il met au CE1 (Dubois & Lagane 1979: 214) ou « ne veut pas se prononcer » (Gougenheim 1938: 188). Analysé ainsi, Dendale (1991: 203) suggère des dénominations comme *conditionnel de la non-prise en charge* ou *conditionnel du refus de prise en charge*.

À part ces grammaires où la valeur sémantique du CE1 est décrite au moyen d'un seul élément, il y en a aussi où elle est décrite par une combinaison de deux ou trois éléments⁵¹. En 1991, Dendale a trouvé dans les descriptions du CE1 la combinaison des éléments (b) *reprise* plus (c) *non-prise*

⁵⁰ Dendale n'a pas retenu comme élément de sens à part entière l'élément de « non-confirmation » – que certains distinguent dans la littérature (voir le chapitre 2 § 1.1), avec pour argument qu'il peut être subsumé sous l'élément (a) *Incertaineté*, avec lequel il entretient d'étroits rapports : « Nous ne l'avons **pas**, pour notre part, **considérée comme une valeur indépendante**, mais nous la **subsumerons sous (a), la valeur d'Incertaineté** [...] avec laquelle il entretient en tout cas d'étroits rapports » (Dendale 1991: 202-203 n.16, italiques de l'auteur, nos gras).

⁵¹ Certaines descriptions suggèrent en outre que certains éléments (en l'occurrence celui de l'Incertaineté) ne sont pas toujours et nécessairement présents (cf. dans la citation de Martinon « *parfois même auquel on ...* »).

*en charge*⁵² et celle de (a) *incertitude* plus (c) *non-prise en charge* (p.ex. Chevalier *e.a.* 1978: 358, Hanse 1983: 257). Il en conclut que « la combinaison (a) [incertitude] plus (b) [reprise] ne semble pas en vogue » (Dendale 1991: 204).

En 2012, par contre, Dendale a changé son analyse par rapport à 1991. Il pose à ce moment-là que Chevalier *e.a.* (1978: 358) recourent aux éléments (a) *incertitude* et (b) *reprise* pour la description sémantique du CE1 et que Hanse (1983: 257) utilise les éléments (b) *reprise* et (c) *non-prise en charge* (Dendale 2012a: 234). Il apparaît donc que l'ancienne combinaison (a) *incertitude* et (c) *non-prise en charge* n'est plus présente dans la nouvelle analyse de 2012 et que la combinaison (a) *incertitude* et (b) *reprise*, que Dendale avait qualifiée d'inexistante en 1991, existe quand même.

Parmi les descriptions sémantiques du CE1 les plus complètes (où les trois éléments de sens sont présents), Dendale (1991: 204, 2012a: 234) cite :

[le CE1 s'emploie] pour reproduire l'opinion d'autrui ; la forme verbale du Conditionnel la présente alors avec une certaine réserve, pour faire entendre qu'on la donne pour ce qu'elle est, sans vouloir la sanctionner (Robert 1909: 322)

[le CE1 s'emploie] pour énoncer un bruit qui court et dont on ne veut pas se faire garant par une affirmation pure et simple, parfois même auquel on ne croit pas du tout (Martinon 1927: 370)

[le CE1 s'emploie] pour exprimer un fait que l'on tient à présenter comme douteux, fondé sur un oui-dire, dont on ne veut pas se porter garant (Wartburg & Zumthor 1958: 220)

Par le moyen de cette forme, on rapporte, sans la prendre à son compte, une affirmation formulée au passé indéfini ; on s'en fait l'écho sous toutes réserves. (Wagner & Pinchon 1962: 376)

[le CE1 s'emploie] pour marquer un fait douteux, éventuel, en particulier lorsqu'on présente ce fait comme un oui-dire, comme une assertion dont on ne veut pas se porter garant (Grevisse 1980: 848)

Dendale (1991: 204-205) a constaté que c'est tantôt l'élément (a) *Incertaineté*, tantôt l'élément (b) *Reprise* qui vient en premier, mais jamais l'élément (c) *Non-prise en charge* :

"a < b < c" : par exemple chez Wartburg & Zumthor 1958,

"b < c < a" : par exemple chez Martinon 1927,

"b < a < c" : par exemple chez Robert 1909

Il se demande aussi si l'ordre d'apparition des éléments de sens pourrait refléter l'importance relative accordée par les grammaires aux éléments utilisés. Or, son étude a une portée tellement limitée qu'il est impossible de se risquer à une réponse quelque peu fiable à cette question.

Dendale remarque encore, quant à l'éventuel *rapport* (causal/consécutif) entre les différents éléments de sens, que certains auteurs se bornent à « juxtaposer » (cf. Martinon 1927) les éléments, sans les relier entre eux d'une façon ou d'une autre, alors que d'autres procèdent à des mises en rapport (cf. Robert 1909, Wartburg & Zumthor 1958), où tel élément de sens est dit amené par tel autre élément de sens.

⁵² Remarquons qu'en 1991, les combinaisons des éléments (b), *reprise*, plus (c), *non-prise en charge*, que Dendale signale avoir trouvées ne viennent pas d'une grammaire, mais d'un ouvrage linguistique : Ducrot (1984) (Dendale 1991: 203-204). Faut-il en conclure alors qu'il n'a pas trouvé cette combinaison dans une grammaire ?

Cette étude exploratoire de Dendale est utile pour observer les tendances globales, mais ne permet pas de tirer des conclusions fiables sur la fréquence et l'ordre d'utilisation des différents éléments de sens dans les descriptions grammaticales de la valeur sémantique du CE1, ni même sur le rapport éventuel entre ces différents éléments de sens. Cela tient au fait que :

(1°) Il s'agit d'une *étude préliminaire, succincte*. Dendale (2012a: 234) signale lui-même qu'il s'agit d'une « rapide comparaison de grammaires », ou encore d'un « parcours, incomplet, des grammaires du français du XVI^e à la première moitié du XX^e siècle » (Dendale & Coltier 2012: 647) fondé sur « un nombre représentatif, mais limité, de grammaires » (Dendale & Coltier 2012: 634 n. 6).

(2°) L'étude se base sur *un mélange d'études grammaticales et linguistiques*, « l'examen des quelques études linguistiques où il est question du Condit_{ME} [= CE1] et d'un grand nombre de grammaires qui mentionnent l'emploi » (Dendale 1991: 202).

(3°) Dendale ne fournit pas d'aperçu des études qu'il a dépouillées, ni même une indication du nombre d'ouvrages examinés. Dans les citations ci-dessus, il parle d'« un nombre représentatif, mais limité, de grammaires » ou d'« un grand nombre de grammaires », termes vagues qui nous laissent dans l'inconnu sur ce point.

Son analyse et les conclusions qu'il en tire, toutes révélatrices qu'elles puissent être sur divers points, manquent donc de généralité et de représentativité. Avec notre étude, nous voulons *élargir* et *approfondir* l'analyse sémantique de Dendale (1991) et la recherche formelle de Dendale (2012a, 2012b, 2014) et de Dendale & Coltier (2012).

Nous *élargirons* par l'examen d'un très grand échantillon de grammaires et d'ouvrages (uniquement) grammaticaux, comprenant plus d'ouvrages appartenant à d'autres époques que l'époque actuelle, nous l'*approfondirons* par une analyse détaillée et systématique de la façon dont la valeur sémantique du CE1 est décrite ou paraphrasée par les grammairiens.

2 Composition de la bibliothèque de grammaires

Pour réaliser ces objectifs, une longue liste de références de grammaires et d'ouvrages grammaticaux du français du XVI^e au XXI^e siècle a été dressée à partir de diverses listes d'ouvrages grammaticaux existantes. Le point de départ a été la liste bien fournie de grammaires de Chervel, couvrant la période 1800-1914. Celle-ci a ensuite été augmentée des références d'ouvrages répertoriés dans le *Grand Corpus des grammaires et des remarques sur la langue française (XIV^e-XVII^e siècles)*, publié par Garnier numériques. Y ont été ajoutées par la suite les grammaires répertoriées dans l'ouvrage *Les grammairiens français depuis l'origine de la grammaire en France jusqu'aux dernières œuvres connues* de Julien Tell (1874), couvrant la période 1520-1874, ainsi que les références du *Corpus représentatif des grammaires et des traditions linguistiques* de Bernard Colombat (1998) et pour finir, celles énumérées par Edmund Stengel (1976) dans *Chronologisches Verzeichnis französischer Grammatiken vom Ende des 14. bis zum Ausgange des 18. Jahrhunderts nebst Angabe der bisher ermittelten Fundorte derselben*.

Chervel : 1800-1914⁵³

La liste de Chervel se dit répertorier tous les ouvrages de grammaire française publiés après 1800 et avant 1914 – période qui se caractérise par la disparition de la grammaire *générale* et le développement de la grammaire *scolaire*, destinée à l'enseignement du français –, ainsi que toutes les rééditions d'ouvrages antérieurs, du XVIII^e ou du XVII^e siècle. Chervel, pour sa liste, avait sélectionné les ouvrages grammaticaux (1°) rédigés en français et (2°) publiés en France, en

⁵³ <http://projects.chass.utoronto.ca/langueXIX/chervel/1800.htm>

Belgique (y compris le pays flamand), en Suisse (la totalité de la Suisse), au Québec, en Algérie et à l'île Maurice – à quelques exceptions près. Il n'a retenu que les ouvrages dont il était « à peu près sûr qu'ils comportaient une partie 'Grammaire' ». Il a alors écarté – entre autres – les *Cours de pédagogie*, ou *de méthodologie*, les *Traité des écoles primaires*, et les *Manuels* ou *Guides pratiques des instituteurs*, ou *des écoles*.

Parmi les ouvrages qu'il a finalement retenus, il distingue 7 types : (1°) les grammaires proprement dites ; (2°) les manuels d'orthographe ; (3°) les manuels d'analyse grammaticale et d'analyse logique ; (4°) les manuels de l'accord des participes ; (5°) les manuels pédagogiques ; (6°) les manuels de la ponctuation ; (7°) les études « diverses » (études sur les différentes parties du discours, ouvrages de critique ou de polémique consacrés à des titres des six précédentes rubriques, des textes sur l'enseignement scolaire de la grammaire)⁵⁴.

Garnier : XIV^e-XVII^e⁵⁵

Dans la base de données Garnier, nous avons consulté le *Grand Corpus des grammaires et des remarques sur la langue française (XIV^e-XVII^e siècles)*, qui réunit le *Corpus des grammaires françaises de la Renaissance*, le *Corpus des grammaires françaises du XVII^e siècle* et le *Corpus des remarques sur la langue française (XVII^e siècle)*.

Le *Corpus des grammaires françaises de la Renaissance*, constitué sous la direction de Bernard Colombat et de Jean-Marie Fournier, contient les premières grammaires françaises répertoriées dans cette base de données. Elles se caractérisent par une grande richesse et une extrême diversité, quant à l'usage (*décrire* ou *enseigner* la langue), quant à la taille (de quelques feuillets manuscrits à plus de 100 pages), et quant aux langues dans lesquelles elles sont écrites (français, anglais, allemand, latin).

Le *Corpus des grammaires françaises du XVII^e siècle*, constitué également sous la direction de Bernard Colombat et de Jean-Marie Fournier, contient les grammaires françaises les plus marquantes de l'Âge classique. Ces grammaires se caractérisent également par une grande diversité, aussi bien quant à leur projet (stabiliser la langue commune en l'identifiant à sa « meilleure » variété, formuler à partir du français des règles « générales » de « l'art de parler », faciliter l'apprentissage de la langue française par les étrangers) que quant à leur forme (traités didactiques, dialogues, listes de vocabulaire).

Le *Corpus des remarques sur la langue française (XVII^e siècle)*, constitué sous la direction de Wendy Ayres-Bennett, contient des ouvrages classiques, des ouvrages qui s'opposent aux ouvrages classiques, les volumes qui émanent du milieu de l'Académie, ainsi que des ouvrages moins connus.⁵⁶

Tell : 1520-1874⁵⁷

Dans la deuxième édition du catalogue des grammairiens français, plus volumineux et plus complet que celui de la première édition, Tell présente l'histoire des grammairiens français depuis Geoffroy Tory (1520) jusqu'à Pierre Véron (1874). Son but est d'offrir au lecteur un aperçu complet de ce qui a été écrit sur la (grammaire de la) langue française entre 1520 et 1874. Pour chaque siècle, il

⁵⁴ Pour des informations plus détaillées sur la composition de la liste de Chervel, voir :

<http://projects.chass.utoronto.ca/langueXIX/chervel/intro.htm#limites>

⁵⁵ <https://classiques-garnier.com/grand-corpus-des-grammaires-et-des-remarques-sur-la-langue-francaise-xive-xviiie-s.html>

⁵⁶ Pour une description détaillée de la composition du corpus, voir :

<https://classiques-garnier.com/grand-corpus-des-grammaires-et-des-remarques-sur-la-langue-francaise-xive-xviiie-s.html>

⁵⁷ Tell, Julien, 1874, *Les Grammairiens français : depuis l'origine de la grammaire en France jusqu'aux dernières œuvres connues, ouvrage servant d'introduction à l'étude générale des langues*, Paris, Firmin Didot.

donne une explication générale de l'histoire des grammairiens français, pour ensuite présenter un à un les grammairiens qui ont publié au cours de cette période. Pour tout grammairien, Tell donne des explications biographiques et bibliographiques. Il mentionne surtout pour chaque auteur commenté l'ouvrage le plus connu. À la fin de son livre, Tell fournit un tableau alphabétique des auteurs et des sujets traités « dans lequel le Lecteur trouvera, du moins je l'espère, les moyens de s'éclairer sur toutes les grandes questions linguistiques » (Tell 1874: iv).

Colombat : ...-1960⁵⁸

Avec son *Corpus représentatif des grammaires et des traditions linguistiques*, Colombat a voulu réaliser deux objectifs essentiels : (1°) établir l'histoire de la représentation grammaticale d'un certain nombre de langues choisies et (2°) étudier le développement de la terminologie linguistique à l'occasion de la « grammatisation » de ces langues (1998: 5).

Pour imposer des limites à son catalogue, Colombat a choisi de se centrer sur ce qu'on appelle traditionnellement des « grammaires », c'est-à-dire « des ouvrages visant à rendre compte des éléments morpho-syntaxiques constitutifs d'une langue donnée » (1998: 5), tout en sachant qu'il est parfois très difficile d'établir la frontière avec d'autres ouvrages similaires. Ce n'est que pour le grec, le latin et le chinois que Colombat fait une exception. Pour les langues anciennes, il a retenu tout ce qui lui était parvenu « quels que soient la forme et le genre littéraire (manuel, monographie, commentaire) » (1998: 5). Pour le chinois, ce sont « des recueils de mots, d'expressions, des dictionnaires de caractères ou de rimes » (1998: 5) qu'il a retenus.

Il s'est également imposé des limites chronologiques. Pour les traditions anciennes, la limite est posée par « le moment où la tradition n'est plus innovante par elle-même » (Colombat 1998: 6). Pour les autres traditions, Colombat a décidé « de ne faire entrer aucun auteur vivant et de limiter le corpus aux années (19)60 » (1998: 6). Il justifie cette double limitation comme suit :

La limitation du corpus aux années soixante doit permettre d'éviter d'entrer dans les questions de choix de modèles théoriques ... et les querelles d'écoles. La limitation au noyau grammatical (phonologie + morphologie + syntaxe) exclut les domaines connexes : sémantique, pragmatique, typologie, ou encore psycho-, neuro- ou sociolinguistique, etc. (Colombat 1998: 6)

Le corpus qu'il a retenu contient environ 540 titres d'ouvrages grammaticaux. Les titres sont organisés par langue : y figurent des langues anciennes comme p.ex. le grec et le latin ; des langues européennes comme p.ex. le français, l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe, des langues non européennes comme p.ex. l'arabe, l'hébreu, le yiddish, le sanskrit, le moyen-indien, le tamoul, le chinois, le japonais.

Pour chaque ouvrage, il y a une notice qui fournit 13 rubriques : (1°) nom de l'auteur ; (2°) nom de l'adaptateur ; (3°) titre ; (4°) type de l'ouvrage ; (5°) date de composition ou de première édition ; (6°) manuscrit ou édition utilisé(e) ; (7°) reproduction moderne ; (8°) diffusion ; (9°) langue(s) cible(s) ; (10°) sommaire de l'ouvrage ; (11°) apport de l'ouvrage ; (12°) situation dans l'histoire de la linguistique ; (13°) renvois bibliographiques.

Stengel : 1400-1799⁵⁹

La liste de Stengel contient tous les grammaires et manuels grammaticaux de la langue française du XV^e au XVIII^e siècle qu'il a pu trouver dans les catalogues de 122 bibliothèques allemandes (et autres) et dans des manuels bibliographiques qui lui ont été fournis, c'est-à-dire environ 600

⁵⁸ Colombat, Bernard, 1998, *Corpus représentatif des grammaires et des traditions linguistiques*, Paris, SHESL.

⁵⁹ Stengel, Edmund, 1976, *Chronologisches Verzeichnis französischer Grammatiken vom Ende des 14. bis zum Ausgange des 18. Jahrhunderts nebst Angabe der bisher ermittelten Fundorte derselben*, Amsterdam, Benjamins.

ouvrages. Son but principal est d'offrir aux chercheurs (et aux professeurs de français) une liste de grammaires et de manuels grammaticaux qu'ils peuvent utiliser comme base pour leurs recherches et leurs cours, sans prétendre toutefois à l'exhaustivité. La première grammaire qu'il liste date de 1400 et la dernière de 1799. Il y a aussi une vingtaine d'ouvrages non datés. Le choix de terminer son catalogue en 1799 a été inspiré par le fait que la bibliothèque des langues modernes d'Engelmann commence par l'année 1800 et que d'autres répertoires individuels intéressants n'ont pas non plus dépassé le XVIII^e siècle (Stengel 1976: v). Trois index alphabétiques sont prévus à la fin de son catalogue : auteurs, titres et lieux de publication.

Autres

Après avoir dépouillé les listes existantes, des recherches personnelles aléatoires ont été faites dans le but de trouver de nouvelles références que nous n'avions pas trouvées dans les autres travaux utilisés. Nous avons ainsi consulté les catalogues de différentes bibliothèques nationales et internationales, ainsi que la thèse sur les grammaires de Mertens (*Contribution à l'étude de la terminologie grammaticale française. La nomenclature du verbe chez les grammairiens français du XVII^e siècle* (1968)). Nous avons également eu accès à la base de données personnelle des anciennes grammaires de Peter Lauwers.

Résultat

Nous avons ainsi composé une longue base d'environ 3000 ouvrages grammaticaux du français⁶⁰, qui a ensuite été épurée d'ouvrages peu susceptibles de contenir les exemples et les descriptions du conditionnel que nous cherchions.

Les ouvrages éliminés sont de différents types : (1^o) manuels d'orthographe et de ponctuation ; (2^o) manuels sur l'accord du participe passé ; (3^o) traités et dictionnaires de rhétorique / élocution / éloquence / déclamation ; (4^o) ouvrages sur l'étymologie ; (5^o) ouvrages de style et de composition ; (6^o) ouvrages de poésie ; (7^o) ouvrages sur le vocabulaire ; (8^o) ouvrages sur la prononciation ou la diction ; (9^o) traités de logique, de dialectique et de l'art de penser ; (10^o) ouvrages sur les parties grammaticales autres que le verbe ; (11^o) manuels de traduction ; (12^o) dictionnaires non grammaticaux ; (13^o) documents de pédagogie ou de didactique ; (14^o) ouvrages destinés à l'école primaire, l'école élémentaire ou préparatoire ; (15^o) ouvrages courts (100 à 150 pages) ; (16^o) ouvrages qui portent sur d'autres langues + ouvrages dont le titre n'était d'aucune façon en rapport avec des problèmes de grammaire.

Cette première sélection (sévère, mais néanmoins nécessaire) a permis de réduire la liste initiale à environ 1500 ouvrages. De cette liste, ont été retenus⁶¹ 480⁶² ouvrages de divers types (manuels ou cours de français, dictionnaires grammaticaux, syntaxes du français, grammaires pédagogiques, grammaires générales et grammaires scientifiques), qui ont été localisés ensuite, sous format numérique (pdf), ou en format papier dans diverses bibliothèques accessibles pour nous. Le Tableau 1 précise le nombre d'ouvrages grammaticaux examinés par siècle⁶³ :

⁶⁰ Cette liste intègre les ouvrages déjà examinés par Dendale (et autres) (voir la section 1 de ce chapitre).

⁶¹ Avec l'aide de plusieurs spécialistes : Peter Lauwers, que nous remercions de son aide précieuse, Pierre Swiggers, qui a bien voulu nous orienter sur le choix des grammaires, et Bernard Colombat et Valérie Raby, que nous remercions de leurs conseils précieux.

⁶² Ce chiffre indique le nombre absolu d'ouvrages grammaticaux que nous avons regardés. Or, pour certains ouvrages, nous avons regardé plus d'une édition. Si on compte toutes les éditions, le nombre total s'élève à 569.

⁶³ Nous mettons à disposition la base de données des 480 (et par extension 569) ouvrages examinés sous le lien suivant : <https://www.uantwerpen.be/en/projects/le-conditionnel-reportatif-francais/>. Pour chacun des ouvrages, la base contient soit le lien vers le document pdf électronique, soit toutes les informations nécessaires pour la localisation de l'ouvrage dans une bibliothèque.

XVI	XVII	XVIII	XIX	XX	XXI	TOTAL
18	28	35	247	147	5	480

Tableau 1: Ouvrages grammaticaux examinés par siècle

Pour chaque ouvrage, ont été énumérées, dans une base Excel, différentes informations. Premièrement, avec le focus sur le conditionnel en général : Est-ce que la grammaire mentionne le conditionnel ? Quel statut lui accorde-t-elle (temps et/ou mode) ? Quel terme utilise-t-elle pour l'indiquer ? Quelle définition donne-t-elle, le cas échéant, au conditionnel ? Deuxièmement, avec le focus spécifiquement sur le CE1 : Est-ce que la grammaire fait mention du CE1 ? Quelle description en donne-t-elle (si elle en donne une) ? Quel(s) exemple(s) en est (sont) donné(s) (s'il y a des exemples) ?

3 Premières observations

L'extraction des différentes informations des grammaires examinées nous a permis de faire des observations globales d'une part sur la mention dans les grammaires du conditionnel en général et du CE1 en particulier et d'autre part sur le traitement spécifique du CE1, *i.e.* sur son exemplification et sa description sémantique. Cette première extraction d'informations nous a également permis de constater qu'il y avait à l'époque une longue tradition de reprise d'informations d'un ouvrage à l'autre, sans aucune ambition d'originalité. Regardons ci-dessous plus en détail ces premières observations globales.

Le Tableau 2 précise le nombre d'ouvrages grammaticaux examinés qui font mention du conditionnel (en général) et/ou du CE1 (en particulier) dans leur aperçu des temps et modes verbaux. La première ligne contient les nombres absolus des ouvrages examinés par siècle. La deuxième ligne indique, par siècle, le nombre des grammaires qui font mention du conditionnel (en général), avec juste en-dessous le pourcentage que cela représente par rapport au nombre total de grammaires examinées pour le siècle en question. La troisième ligne précise, également par siècle, le nombre des grammaires qui font mention du CE1⁶⁴ (en particulier), avec en-dessous le pourcentage que cela représente par rapport au nombre total de grammaires examinées pour le siècle en question. La Figure 1 représente le Tableau 2. Les lignes pointillées indiquent les tendances.

⁶⁴ Remarquons que, dans nos analyses, nous faisons une distinction entre les exemples (et descriptions) du CE1 que l'on pourrait appeler « classiques » et les exemples (et descriptions) un peu particuliers, qui ont tous pour propriété d'exprimer « l'étonnement » ou « l'indignation » :

Quoi ! vous **auriez** peur de ses menaces ! (Sensine 1908: 51, nos gras)

Moi, je t'**aurais pris** ton portefeuille ! (Baylon & Fabre 1973: 132, nos gras)

Quoi ! vous me **céderiez** votre tour ? (Mauger 1968: 252, nos gras)

Cette distinction se base sur les observations suivantes :

(1°) Dans les ouvrages grammaticaux mêmes, on fait très souvent une distinction entre ces deux types d'exemples : les exemples « classiques » y sont décrits au moyen d'éléments de sens (pour une présentation des différents éléments de sens associés au CE1, voir le chapitre 2 § 1.1), les autres exemples sont (presque tous) associés uniquement à l'effet d'étonnement, d'indignation, *etc.* que crée le conditionnel.

(2°) Il y a pour nous une différence d'interprétation entre les deux types d'exemples : si ceux du premier groupe sont clairement des CE1, ceux du deuxième groupe sont souvent ambigus entre une interprétation comme CE1 et une interprétation comme CEVENT.

(3°) Les exemples du deuxième groupe diffèrent encore des exemples du premier en ce qu'ils apparaissent typiquement dans des interactions, des dialogues.

Nous nous focalisons ici uniquement, bien évidemment, sur les CE1 « classiques ».

	XVI	XVII	XVIII	XIX	XX	XXI	TOTAL
Ouvrages examinés	18	28	35	247	147	5	480
Mentionnant le conditionnel	9 (50%)	13 (46%)	26 (74%)	203 (82%)	123 (84%)	5 (100%)	379 (79%)
Mentionnant le CE1		1 (4%)		19 (8%)	61 (41%)	5 (100%)	86 (18%)

Tableau 2: Ouvrages grammaticaux contenant une mention du conditionnel (en général) et/ou du CE1 (en particulier)

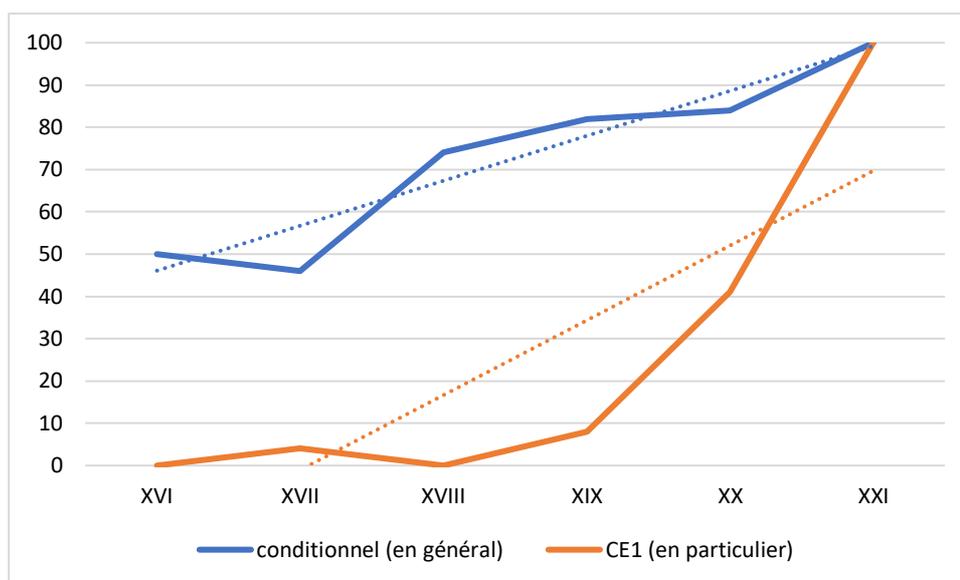


Figure 1: Pourcentage d'ouvrages grammaticaux contenant une mention du conditionnel (en général) et/ou du CE1 (en particulier)

Il faut noter tout d'abord que toutes les grammaires examinées ne mentionnent pas le conditionnel (en général), mais leur nombre et leur pourcentage augmentent au fil des siècles. Au XXI^e siècle, toutes les grammaires vérifiées incluent le conditionnel (en général) dans leur aperçu des temps et modes verbaux. On voit qu'une partie encore beaucoup plus petite des grammaires examinées mentionnent le CE1. Pour les XVI^e et XVIII^e siècles, nous n'avons trouvé aucune grammaire qui fasse mention de cet emploi du conditionnel, comme l'ont constaté aussi Dendale (2012a, 2014) et Dendale & Coltier (2012). Mais ce pourcentage augmente au fil des siècles. Au XXI^e siècle, toutes les grammaires vérifiées mentionnent cet emploi du conditionnel. Du XVI^e au XX^e siècles, on constate un grand écart entre le nombre des grammaires mentionnant conditionnel (en général) et le nombre de celles qui mentionnent également le CE1. Cela est plus que probablement dû au fait que le CE1 a longtemps été considéré comme un « faux emploi » du conditionnel. Ce n'est qu'au XXI^e siècle que toutes les grammaires qui mentionnent le conditionnel (en général) incluent également l'emploi du CE1. C'est le point où les deux lignes se touchent dans la Figure 1.

Le Tableau 3 montre les résultats de l'examen des grammaires dans lesquelles le CE1 est mentionné. Y est indiqué le nombre des grammaires examinées qui contiennent un (ou plusieurs) exemple(s) et/ou une (ou plusieurs) description(s) sémantique(s) du CE1. La première ligne précise les nombres absolus des ouvrages grammaticaux examinés par siècle. La deuxième ligne contient, par siècle, les nombres des grammaires qui donnent un (ou plusieurs) exemple(s) du CE1, avec en-dessous les pourcentages calculés sur le nombre total des grammaires examinées pour le siècle

en question. La troisième ligne contient, également par siècle, les nombres des grammaires qui donnent une (ou plusieurs) description(s) sémantique(s) du CE1, avec juste en-dessous les pourcentages calculés sur le nombre total de grammaires examinées pour le siècle en question.

La Figure 2 ci-dessous est une représentation graphique du Tableau 3. Les lignes pointillées indiquent les tendances.

	XVI	XVII	XVIII	XIX	XX	XXI	TOTAL
Ouvrages examinés	18	28	35	247	147	5	480
Exemple du CE1		1 (4%)		19 (8%)	61 (41%)	5 (100%)	86 (18%)
Description sémantique du CE1				13 (5%)	60 (40%)	5 (100%)	78 (16%)

Tableau 3: Ouvrages grammaticaux contenant un exemple et/ou une description du CE1

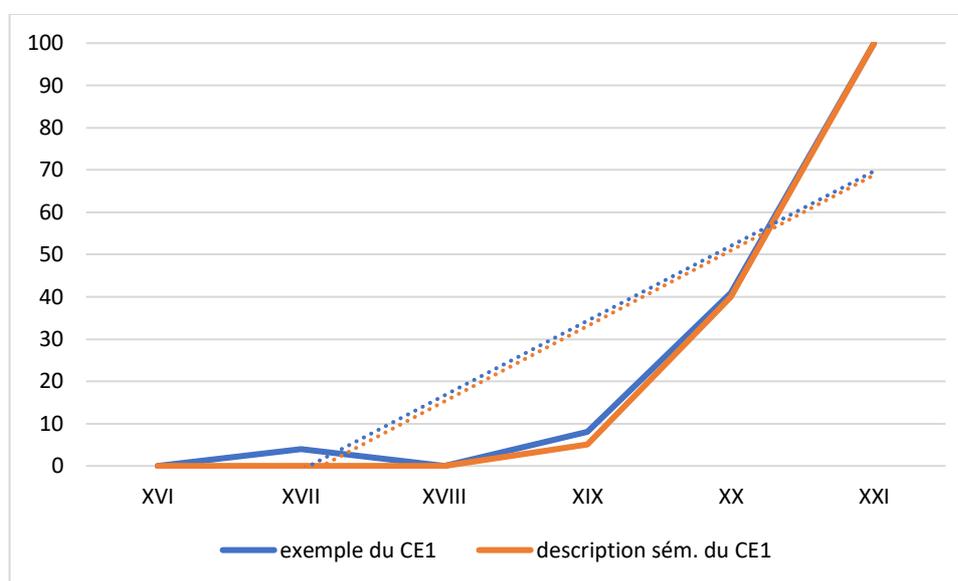


Figure 2: Pourcentage d'ouvrages grammaticaux contenant un exemple et/ou une description du CE1

Il est frappant de constater tout d'abord qu'il y a globalement très peu de grammaires qui fournissent une description sémantique du CE1. Nous n'avons trouvé des descriptions sémantiques régulières du CE1 qu'à partir du XIX^e siècle. Cela correspond aux observations faites par Dendale (2012a, 2014) et par Dendale & Coltier (2012). Cependant, on voit que le pourcentage des grammaires qui décrivent la valeur sémantique du CE1 a fortement augmenté au cours des siècles. Au XXI^e siècle, toutes les grammaires examinées fournissent une description sémantique de cet emploi. On constate également que pour le XVII^e, le XIX^e et le XX^e siècles le nombre de grammaires qui donnent au moins un exemple du CE1 n'équivaut pas au nombre de grammaires qui en donnent une description sémantique. Parfois les exemples du CE1 ne sont pas vraiment identifiés comme des exemples d'un emploi à part, ils apparaissent alors dans une série d'exemples pour lesquels l'auteur ne donne pas d'explications.

Nos recherches personnelles ne nous ont pas permis de réduire l'énorme écart de deux siècles et demi entre la première mention du CE1 sous forme d'un *exemple* – faite par Maupas (1607) – et la

première *description* sémantique de cet emploi – faite par Litais de Gaux (1850), qu’avaient constaté Dendale (2012a, 2014) et Dendale & Coltier (2012)⁶⁵.

[...] On se laisse aller aussi à **ce faux emploi du conditionnel**, quand il s’agit d’exprimer **une action dont on n’est pas absolument sûr**, comme dans les exemples [...] (Litais de Gaux 1850 : 138-139, nos gras)

S’il est décrit sémantiquement (« une action dont on n’est pas absolument sûr »), l’emploi du CE1 est pourtant rejeté (« ce faux emploi du conditionnel ») dans cette toute première description sémantique qui en a été faite.

Il apparaît, des grammaires que nous avons examinées, que le CE1 a connu une longue période de rejet ou d’ignorance, comme l’ont constaté aussi certains grammairiens. Quelques exemples :

Cette tournure, **que la plupart des grammaires ne mentionnent pas**, est assez fréquente dans le style d’aujourd’hui. (Sensine 1908: 53, nos gras)

Cet emploi, attesté dès la vieille langue, est aujourd’hui admis (**Voltaire⁶⁶ protestait encore contre cet usage** [...]) (Frei 1929: 261-262, nos gras)

La langue d’aujourd’hui n’a plus les scrupules de **Voltaire qui qualifiait de « style barbare » une phrase comme celle-ci** [...] (Le Bidois & Le Bidois 1935: 459-460, nos gras)

Quoiqu’on en trouve des exemples à l’époque classique et dans les documents judiciaires, **cet emploi est désapprouvé par certains grammairiens**. (Gaiffe 1936: 333, nos gras)

Lemare (1819) et Bescherelle, Bescherelle & Litais de Gaux (1841) réfèrent au « style barbare ». Joubert & Guérin (1860) posent que cet emploi du conditionnel va « contre les lois de la grammaire ». Péters (1855, 1864) parle à ce sujet de « style familier ». En l’appelant ainsi, il semble vouloir marginaliser cet emploi du conditionnel.

Ce n’est que lentement et progressivement que l’emploi du CE1 en est arrivé à être accepté par les grammairiens comme un emploi à part entière de ce tiroir. Depuis que l’emploi a été reconnu (au milieu du XIX^e siècle), les descriptions sémantiques se sont vite multipliées : au XIX^e siècle, seulement 5% des ouvrages examinés en fournit des descriptions ; ce nombre monte à 40% pour le XX^e siècle et à 100% pour le XXI^e siècle⁶⁷.

Comme l’avait déjà souligné Chervel, les grammairiens du XIX^e siècle (surtout), mais aussi ceux du début du XX^e siècle, n’ont aucunement le souci de l’originalité. Copier était la règle, à la fois d’un auteur à l’autre qu’entre les ouvrages d’un seul et même auteur. On voit cela clairement reflété dans les descriptions sémantiques étudiées. Beaucoup de descriptions sont reprises de façon (quasi-)identique dans les différentes éditions d’une même grammaire. Quelques exemples : Ayer – *Grammaire comparée de la langue française* – éditions de 1876, 1882, 1885 et 1900 ; Baylon et

⁶⁵ Remarquons qu’à part Maupas (1607), il y a eu encore Lemare (1819), Gargan (1832) et Bescherelle, Bescherelle & Litais de Gaux (1841) qui ont fait mention – sous forme d’un exemple – de cet emploi – avant de voir apparaître la première description sémantique en 1850.

⁶⁶ Beaucoup de descriptions réfèrent spécifiquement et explicitement à Voltaire dans leur rejet de l’emploi du CE1. De plus, les grammairiens copiaient sans problème – comme nous le verrons encore – les explications et les exemples des autres. De cette façon, il existe en effet une tradition de grammaires qui rejettent l’emploi du CE1 sans toutefois fournir d’arguments pour cela.

⁶⁷ Il est difficile de dire à partir de nos données si cela tient au simple fait que l’emploi s’est multiplié dans la langue ou s’il s’agit d’une prise de conscience progressive de sa spécificité par les grammairiens.

Fabre – *Grammaire systématique de la langue française* – éditions de 1973, 1985 et 1995 ;
 Bescherelle, Bescherelle & Litalis de Gaux – *Grammaire nationale* – éditions de 1841, 1847, 1852,
 1858 et 1864 ; Brunot - *Précis de grammaire historique de la langue française* – éditions de 1887,
 1894 et 1899 ; Cayrou, Laurent & Lods – *Le français d'aujourd'hui. Grammaire du bon usage* –
 éditions de 1948 et 1949 ; Chassang – *Nouvelle grammaire française. Cours moyen* – éditions de
 1887 et 1888 ; Chevalier e.a. – *Grammaire Larousse du français contemporain* – éditions de 1964
 et 1978 ; Coopmans – *Grammaire française* – éditions de 1971 et 1973 ; Dauzat – *Grammaire
 raisonnée de la langue française* – éditions de 1948, 1952 et 1956 ; Dubois & Lagane – *La nouvelle
 grammaire du français* – éditions de 1973 et 1979 ; Grevisse – *Le Bon usage* – éditions de 1946,
 1949, 1953, 1959, 1964, 1969, 1975 et 1980 ; Strohmeier – *Französische Grammatik : auf
 sprachhistorisch-psychologischer Grundlage* – éditions de 1921 et 1929 ; Ulrix – *Grammaire
 classique de la langue française contemporaine* – éditions de 1909 et 1932 etc.

D'autres descriptions sont (légèrement) adaptées d'une édition à l'autre. C'est le cas notamment
 dans la *Nouvelle grammaire française. Le Cours supérieur* de Chassang, qui signale dans l'édition
 de 1881 :

Le conditionnel s'emploie surtout dans les propositions principales ; mais il peut aussi se mettre
 dans les propositions subordonnées, surtout après les verbes indiquant supposition. *Ex.* : on dit que
les choses se seraient passées ainsi. D'autres prétendent qu'*elles se seraient passées* tout autrement.

Lequel Hiérome, après plusieurs rébellions,
Aurait atteint, frappé, moi sergent à la joue. (Racine)
 (Chassang 1881: 344, italiques de l'auteur)

alors qu'il note, cinq ans plus tard, dans l'édition de 1886 :

Le conditionnel s'emploie surtout dans les propositions principales ; mais il peut aussi se mettre
 dans les propositions subordonnées : 1° après un verbe à un temps du passé ; *Ex.* : « je *savais* qu'il
viendrait » ; 2° après les verbes indiquant supposition ; *Ex.* : on dit que *les choses se seraient
 passées* ainsi. D'autres prétendent qu'*elles se seraient passées* tout autrement.

Lequel Hiérome, après plusieurs rébellions,
Aurait atteint, frappé, moi sergent à la joue. (Racine)
 (Chassang 1886: 344, italiques de l'auteur)

Ces deux éditions, datant de 1881 (6^e édition) et de 1886 (11^e édition), ne diffèrent qu'au niveau
 de la description syntaxique. Dans l'édition de 1886, Chassang ajoute un type de subordonnées,
 celles avec un verbe au passé. Dans l'édition de 1892, on constate un changement plus important :

Le conditionnel s'emploie surtout dans les propositions principales ; mais il peut aussi se mettre
 dans les propositions subordonnées :
 Après un verbe à un temps du passé. *Ex.* : *Je savais qu'il viendrait.*
 Après les verbes indiquant supposition. *Ex.* : *On dit que les choses se seraient passées ainsi, mais
 on n'en est pas certain.*

Remarque. – On peut rapprocher de ce dernier exemple l'emploi fréquent du conditionnel dans des
 propositions où l'on exprime la pensée d'un autre sans le faire parler directement. *Ex.* : *A l'entendre,
 il serait venu hier et aurait manifesté le regret de ne vous avoir pas rencontré.*
 (Chassang 1892: 284-285, italiques et gras de l'auteur)

Dans cette nouvelle édition, Chassang a en effet modifié la description en ajoutant la remarque qui précise, plus que le reste, la valeur sémantique du CE1.

Nous avons également trouvé un cas où la description a complètement changé entre la première et la deuxième édition de la même grammaire. Il s'agit du *Précis de syntaxe du français contemporain* de Wartburg & Zumthor de 1947 :

Parfois le conditionnel sert aussi à rendre moins brutale une affirmation : *le gouvernement refuserait d'accepter ces conditions* (= on rapporte que...) (Wartburg & Zumthor 1947: 107, italiques de l'auteur)

et de 1985 :

Les valeurs de potentiel et d'irréel se retrouvent dans un certain nombre d'usages particuliers que la langue moderne fait du mode conditionnel :

a) pour exprimer un fait que l'on tient à présenter comme douteux, fondé sur un ouï-dire, dont on ne veut pas se porter garant : *un accident aurait eu lieu ce matin* (quelqu'un m'a assuré qu'il a eu lieu) ; – *le gouvernement refuserait d'accepter ces conditions* (Wartburg & Zumthor 1958: 220, italiques de l'auteur)

À part la différence formelle – la deuxième description est beaucoup plus longue que la première – il y a une différence au niveau du contenu. Les auteurs donnent deux fois une autre explication du même exemple. Dans le premier cas, le CE1 ne fait que « rendre moins brutale une affirmation ». Dans le deuxième cas, par contre, ces auteurs signalent trois éléments (de sens) différents : « présenter comme douteux », « fondé sur un ouï-dire » et « pas se porter garant ».

Il y a aussi un cas de reprise quasi-identique de la description, non pas d'une édition à une autre, mais d'une grammaire à une autre du même auteur. C'est le cas dans la *Nouvelle grammaire française* (1855) et le *Cours théorique et pratique de langue française* (1864) de Péters, où l'on retrouve – à quelques adaptations mineures près – la même description du CE1 :

Dans le *style familier*, le conditionnel s'emploie même indifféremment pour le présent, le passé ou le futur, mais toujours pour exprimer une chose douteuse :

Les journaux français parlent encore ce soir du départ de l'empereur pour la Crimée. L'impératrice *l'accompagnerait*, et *s'arrêterait* à Constantinople, où de grands préparatifs *se feraient* déjà pour recevoir leurs Majestés. (Au lieu de *l'accompagnera*, *s'arrêtera*, *se font*.)

D'après une dépêche télégraphique, une grande bataille *aurait eu lieu* non loin de Sébastopol, dans laquelle les Français *auraient fait* essuyer aux Russes des pertes considérables. (Pour *a eu lieu*, *ont fait* essuyer.)

(Péters 1855: 165, italiques de l'auteur)

Dans le *style familier*, le conditionnel s'emploie même au lieu du *présent de l'indicatif*, du *passé indéfini* ou du *futur*, mais pour exprimer une chose douteuse. On dit :

Les journaux parlent encore ce soir du départ de l'empereur des Français pour la Crimée. L'impératrice *l'accompagnerait*, et *s'arrêterait* à Constantinople, où de grands préparatifs *se feraient* déjà pour recevoir Leurs Majestés.

(Au lieu de : *ils disent que l'impératrice L'ACCOMPAGNERA, S'ARRETERA...*, *que de grands préparatifs SE FONT*.)

D'après une dépêche télégraphique, une grande bataille *aurait eu lieu* non loin de Sébastopol, dans laquelle les Français *auraient fait* essuyer aux Russes des pertes considérables.

(Pour, *A EU lieu, ONT FAIT* essuyer.)

(Péters 1864: 177, italiques de l'auteur)

À part les reprises d'un même auteur dans différentes grammaires ou différentes éditions d'une même grammaire, il y a aussi des reprises entre auteurs. Regardons un exemple où on voit clairement où les auteurs ont trouvé leur inspiration :

Racine a voulu parodier le style des enfants de Barthole. Le sens appelait le présent, ... *a, a, est*, au lieu de suppositif, *aurait, serait, lequel... a atteint ... est venu*.
Ce style barbare, dit Voltaire, commence à se glisser dans les papiers publics.
(Lemare 1835: §1261, italiques de l'auteur)

Dans ces vers Racine a voulu parodier le style des enfants de Barthole. Le sens appelait le présent : *A atteint, a réitéré, est venu*, au lieu de *aurait atteint, aurait réitéré, serait venu*. Ce style barbare, disait Voltaire, commence à se glisser dans les papiers publics.
(Bescherelle, Bescherelle & Litalis de Gaux 1841: 634, italiques de l'auteur, autres éditions 1847, 1852, 1858 et 1864)

Bien qu'il n'y ait pas de référence, on peut constater que les frères Bescherelle et Litalis de Gaux ont basé leur explication sur celle de Lemare : ils reprennent la description quasiment littéralement. Plus tard, en 1850, Litalis de Gaux utilise encore une fois la même explication, avec de petites variations :

Racine a employé à tort le passé du conditionnel dans les vers suivants : [...] Au lieu de *aurait atteint, aurait réitéré, serait venu*, il fallait *a atteint, a réitéré, est venu*, car les actions exprimées par ces verbes ne sont nullement sous la dépendance d'une condition : ce sont des passés qui appartiennent au mode indicatif.

On se laisse aller aussi à ce faux emploi du conditionnel, quand il s'agit d'exprimer une action dont on n'est pas absolument sûr, comme dans ces exemples : [...] Ce style, loin d'être barbare, comme le prétend Voltaire, a quelque chose qui séduit au premier abord ; mais, puisque les actions des phrases citées appartiennent au mode indicatif, il faut dire : [...] (Litalis de Gaux 1850 : 138-139, italiques de l'auteur, autre édition 1865)

Plus tard encore, Joubert & Guérin se basent sur les descriptions antérieures pour formuler leur explication, qui est toutefois beaucoup plus condensée :

C'est donc contre les lois de la grammaire que Racine a fait dire à *l'Intimé*, dans les *Plaideurs*, où il se proposait d'imiter le style du palais : [...] Attendu que le sens appelait le *passé indéfini* et qu'il eût fallu *a atteint, a frappé...* (Joubert & Guérin 1860: 212, italiques de l'auteur)

Même au XX^e siècle, nous avons encore trouvé une description pour laquelle le grammairien semble se baser sur les descriptions précédentes :

Du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e siècle ce conditionnel s'emploie dans la langue des actes, bien qu'il s'agisse de faits parfaitement certains pour celui qui rédige le document. Dans les *Plaideurs* de Racine (v. 418-423), Chicaneau frappe *l'Intimé*, déguisé en sergent, et celui-ci dresse procès-verbal : [...] (Gougenheim 1938: 188, italiques de l'auteur)

On constate donc que la reprise d'informations, soit à l'intérieur de l'œuvre d'un seul et même auteur, soit dans les ouvrages de différents auteurs, était la règle. Ou bien on croyait fermement au travail des autres, ou bien on n'avait tout simplement pas les moyens de mener sa propre recherche.

4 Les descriptions sémantiques du CE1 dans les grammaires du français

Dans les sous-sections qui suivent, nous focaliserons sur les descriptions sémantiques du CE1. Nous analyserons – et catégoriserons – premièrement (§ 4.1), les termes employés pour décrire la valeur sémantique de cet emploi du conditionnel. Nous analyserons, deuxièmement (§ 4.2), l'apparition, la fréquence, le nombre et l'ordre des différentes « catégories » d'éléments de sens retenues dans la première sous-section.

4.1 Termes employés pour décrire la valeur sémantique du CE1

Les termes qui sont utilisés par les grammaires pour décrire la valeur sémantique du CE1 sont assez variés. Suivant la recherche de Dendale, menée en 1991, on peut les organiser en trois « catégories », qui sont reprises par bon nombre d'autres chercheurs dans le domaine. Pour lui, il y a des termes relevant du *modal*, de *l'aléthique* et de *l'évidentiel* (voir § 1.2 de ce chapitre).

Notre but est d'effectuer une analyse⁶⁸ systématique et détaillée des termes utilisés dans les descriptions sémantiques grammaticales relevées et de voir ainsi s'il y a lieu de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse de Dendale (1991) selon laquelle les termes peuvent s'organiser en trois « catégories ». Les questions suivantes seront traitées : Quels sont les termes et formulations utilisés ? À combien de « catégories » (ou « éléments de sens ») peut-on les ramener ? Comment faut-il définir ces « éléments de sens » (ou « catégories ») ?

Dans ce qui suit, nous commencerons par signaler quelques termes difficiles à catégoriser (§ 4.1.1). Ensuite, nous présenterons les divers termes utilisés pour décrire la valeur sémantique du CE1 dans leur « catégorie » appropriée, qui relèvent respectivement du *modal* (§ 4.1.2), de *l'aléthique* (§ 4.1.3), de *l'évidentiel* (§ 4.1.4) et de la « *non-confirmation* » (§ 4.1.5). Il apparaîtra alors que, contrairement à Dendale (1991, 2012a), il faut organiser les termes sémantiques en quatre – et non en trois – « catégories ».

Une remarque préalable. Notre catégorisation des termes utilisés dans les descriptions grammaticales est basée sur la terminologie linguistique actuelle qu'on utilise pour décrire les éléments de sens du CE1 (voir le chapitre 2 § 1.1) : *modal*, *aléthique*, *évidentiel*, *non-confirmation*. Dans les descriptions grammaticales relevées, par contre, cette terminologie n'est pas (ou presque pas – même si nous avons trouvé quelques cas quand même !) utilisée littéralement. On ne retrouve pas (ou presque pas) les termes *modal*, *aléthique*, *évidentiel* ou *non-confirmation* dans les descriptions sémantiques grammaticales. Les descriptions sont, la plupart du temps, relativement vagues, et les termes utilisés pointent en direction d'un des éléments de sens qu'on attribue au conditionnel, sans que le terme exact soit mentionné explicitement. C'est alors le travail du linguiste de reconnaître le terme et de l'associer au bon élément de sens.

4.1.1 Termes et formulations ambigus

Dans notre tentative d'organiser les termes référant à la valeur sémantique du CE1 en un nombre restreint de « catégories », nous avons rencontré un problème déjà évoqué par Dendale (2012a), à savoir que « certaines formulations se prêtent à plusieurs interprétations en termes de traits⁶⁹ » (2012a: 233). Parmi les termes ambigus que nous avons relevés dans les grammaires examinées, il

⁶⁸ Une version antérieure de cette analyse a été publiée en 2018 dans *Studies van de BKL / Travaux du CBL / Papers of the LSB* (voir Van de Weerd & Dendale 2018).

⁶⁹ Ce que Dendale appelle ici « traits », c'est ce que nous appelons ici « catégories » ou encore « éléments de sens ».

y en a quatre dont la catégorisation n'est pas évidente : *réserve*, *atténuation*, *prudence* et *pas avéré/vérifié*. Nous les commenterons ci-dessous.

4.1.1.1 Réserve

Une première « série » de termes problématiques pivotent autour du terme *réserve(s)*, dans les collocations avec : {*présenter / donner / rapporter / exprimer*} {*avec une certaine réserve / sous (toute(s)) réserve(s)*}.

Le conditionnel présent peut encore s'employer : [...] 2. Dans le langage journalistique lorsqu'il s'agit de communiquer des faits ou des événements de l'actualité qui demandent confirmation officielle et qui sont donnés **sous toute réserve** (Pougeoise 1998: 114, nos gras)

Il [= le conditionnel] sert à formuler un renseignement présenté **sous toutes réserves**. Cet emploi du conditionnel est très usité dans la presse contemporaine (Gaiffe 1936: 333, nos gras)

Les principaux effets de sens obtenus par la décadence de niveau sont bien connus : il s'agit de la gamme des valeurs modales que peut assumer le « conditionnel » soit : [...] – valeur d'assertion **sous réserve** (Moignet 1981: 83, nos gras)⁷⁰

Le terme de *réserve(s)* réfère-t-il à l'attitude d'incertitude du locuteur (comme dans *j'ai des réserves*, signifiant « j'ai des doutes », donc relevant du modal), ou à l'attitude de non-prise en charge de l'affirmation par celui-ci (*présenter sous toutes réserves* signifiant alors « présenter sans s'engager ferme sur la vérité », donc relevant de l'aléthique) ?

Dendale (1991: 202, 2012a: 240-241, 2014: 251-252) avait considéré les formulations avec *réserve(s)* comme relevant du modal, indiquant l'incertitude du locuteur vis-à-vis du message qu'il transmet. Prenant en considération les paraphrases proposées pour *sous toutes réserves* par le TLFi (« sans aucune garantie » (s.v. *réserve*)) d'une part, et par le Grand Robert électronique (« sans garantie, sans engagement » (s.v. *réserve*)) d'autre part, nous croyons qu'il convient de ranger le terme plutôt du côté de l'aléthique.

4.1.1.2 Affirmation atténuée

Le deuxième terme qui pose problème pour ce qui est de sa catégorisation est : *affirmation atténuée*. L'hésitation concerne à nouveau l'opposition modal / aléthique :

Outre ces emplois essentiels, le conditionnel exprime encore dans les propositions indépendantes et principales diverses nuances de sens : **L'affirmation atténuée** [...] (Georgin 1952: 93, nos gras)

Le conditionnel n'exprime pas toujours un fait soumis à une condition. Il s'emploie encore : 1° Pour exprimer **une affirmation atténuée** (Grevisse 1969: 190, nos gras)

Le conditionnel exprime : a) **une affirmation atténuée** [...] (Cristea 1974: 98, nos gras)⁷¹

Dans Dendale (1991: 203, 2012a: 234), ce terme avait été considéré comme relevant du modal. Or, vu que *atténuée* – dans les grammaires que nous avons examinées – est souvent mis en opposition paradigmatique avec *catégorique* –, une affirmation *catégorique* étant une affirmation (en général sans marqueurs explicites) que le locuteur prend en charge, alors qu'une affirmation *atténuée* est une affirmation qu'il ne prend pas en charge – nous considérons ce terme comme relevant de

⁷⁰ Ce terme est également utilisé dans Robert (1909: 322), Cayrou, Laurent & Lods (1948: 290), Wagner & Pinchon (1962: 363, 367) et Coopmans (1971: 79).

⁷¹ D'autres grammaires : Georgin (1969: 135) et Abbadie, Chevelon & Morsel (1974: 141).

l'aléthique. Cette interprétation est appuyée, nous semble-t-il, par les descriptions suivantes, où *positive*, *affirmative* et *brutale* réfèrent à « catégorique », alors que ces mêmes adjectifs au comparatif d'infériorité avec *moins* réfèrent à l'*atténuation* ou à l'*affirmation atténuée* :

En pareil cas, le conditionnel est un temps *absolu* qui se dit au lieu d'un autre temps absolu de l'indicatif ou même du subjonctif, soit pour affirmer d'une manière **moins positive**, soit pour marquer le doute, l'étonnement, ou le désir ; cet emploi du conditionnel a surtout lieu dans la forme interrogative ou exclamative (Ayer 1876: 476, italiques de l'auteur, nos gras)

Mais, si l'on veut présenter le fait d'une manière **moins affirmative**, on emploie le conditionnel. (Desfretières 1895: 197, nos gras)

Parfois le conditionnel sert aussi à rendre **moins brutale** une affirmation (Wartburg & Zumthor 1947: 107, nos gras)

Nous opposant par cela à Dendale (1991, 2012a), nous considérons *affirmation atténuée* comme un terme relevant de l'aléthique.

4.1.1.3 Prudence

Prudence est un terme qui se situe également au croisement du modal et de l'aléthique : faut-il comprendre *par prudence* comme « moi locuteur, je ne suis pas certain de ce que je dis » ou, au contraire comme « moi locuteur, je ne prends pas en charge ce que je dis » ?

Dans la description suivante, on voit *par prudence* associé à *sous toutes réserves*, dont nous avons montré le caractère aléthique :

Il [le conditionnel] s'emploie parfois, **par prudence**, au lieu de l'indicatif, pour présenter sous toutes réserves un fait incertain (Cayrou, Laurent & Lods 1948: 290, italiques de l'auteur, nos gras)

Cristea (1974) associe même directement le terme de *prudence* au CE1 en l'appelant « conditionnel de prudence » (1974: 98).

Le Grand Robert électronique définit *prudence* comme « attitude d'esprit, qualité de celui qui, réfléchissant à la portée et aux conséquences de ses actes, prend ses dispositions pour éviter des erreurs, des fautes, des malheurs possibles, s'abstient de tout ce qu'il croit pouvoir être source de dommage » (*s.v. prudence*), où *s'abstenir de quelque chose* réfère à « prendre de la distance de ce qu'on dit ». Ceci se confirme dans les descriptions en allemand.

On trouve une analyse analogue, associant le conditionnel à la notion de *prudence*, dans la description allemande du conditionnel français ci-dessous. L'adjectif *vorsichtig* y est expliqué entre parenthèses comme *ohne für ihre Richtigkeit Gewähr leisten zu wollen*, « sans vouloir se porter garant de sa vérité », c'est-à-dire sans vouloir prendre en charge la vérité de l'affirmation. *Vorsichtig* y est donc expliqué aussi en termes aléthiques :

Mit versteckter und oft kaum fühlbarer Bedingung stehen die Präterita des Futurs insbesondere a. **in vorsichtigen Referaten** (wenn man Behauptungen anderer mitteilt, *ohne für ihre Richtigkeit Gewähr leisten zu wollen*) (Lücking 1883: 100, nos italiques, nos gras)

Dans la description suivante, également en allemand, on voit que *vorsichtig* est juxtaposé à *distanzierten*, qui renvoie clairement à la distance que prend le locuteur par rapport à ce qu'il dit, c'est-à-dire à la non-prise en charge de l'information par le locuteur.

Das Konditional wird modal verwendet: [...] 4. in der Presse- und Mediensprache zur **vorsichtigen**, *distanzierten* Wiedergabe von Informationen oder Sachverhalten (Dethloff & Wagner 2002: 410, nos italiques, nos gras)⁷²

Toutes ces observations nous permettent de catégoriser *prudence* (et *vorsichtig*) comme des termes relevant de l'aléthique.

4.1.1.4 Pas avéré/vérifié

Une première construction difficile à catégoriser est celle qu'on trouve dans la description suivante de Baylon & Fabre (1973) :

on propose **un fait dont la réalité n'est pas avérée** et qui demande confirmation (Baylon & Fabre 1973: 132, nos italiques, nos gras)

Il s'agit plus spécifiquement de *la réalité qui n'est pas avérée*. Le Grand Robert électronique définit *réalité* comme signifiant « caractère de ce qui existe en fait (et qui n'est pas seulement une invention, une illusion, une apparence) » (s.v. *réalité*), ayant comme synonyme « vérité ». Pour le verbe *avérer* et le participe passé adjectival *avéré*, il donne respectivement les définitions « donner comme certain » (s.v. *avérer*) et « reconnu vrai » (s.v. *avéré*). Ces définitions, qui font toutes référence à la valeur modale de la certitude, suggèrent donc l'appartenance de ce terme à la « catégorie » modale. Deux synonymes de *avéré* sont d'ailleurs « certain » et « sûr ».

Une autre construction qui pose problème quant à sa catégorisation est celle qu'on trouve dans la description sémantique de Motmans (1976) :

Le conditionnel marque essentiellement un fait considéré comme *possible*, a. **soit que l'authenticité de ce fait n'ait pas été vérifiée** [...] (Motmans 1976: 94, italiques de l'auteur, nos gras)

Le vocabulaire utilisé ici est comparable à celui utilisé dans la description précédente. *Authenticité* ici équivaut à *réalité* plus haut ; *vérifier* équivaut à *avérer*. Le Grand Robert électronique définit *authenticité* comme « qualité d'un fait qui mérite d'être cru, qui est conforme à la vérité » (s.v. *authenticité*), donnant comme synonyme « véracité » et comme antonymes « fausseté, incertitude ». *Vérifier* est défini comme « examiner l'existence de (un caractère de vérité, d'exactitude, etc., dans une chose) » (s.v. *vérifier*). Comme les lexèmes plus haut, les termes utilisés ici sont également définis en termes modaux. Par analogie avec la description ci-dessus, nous rangeons la formulation en gras dans la « catégorie » modale.

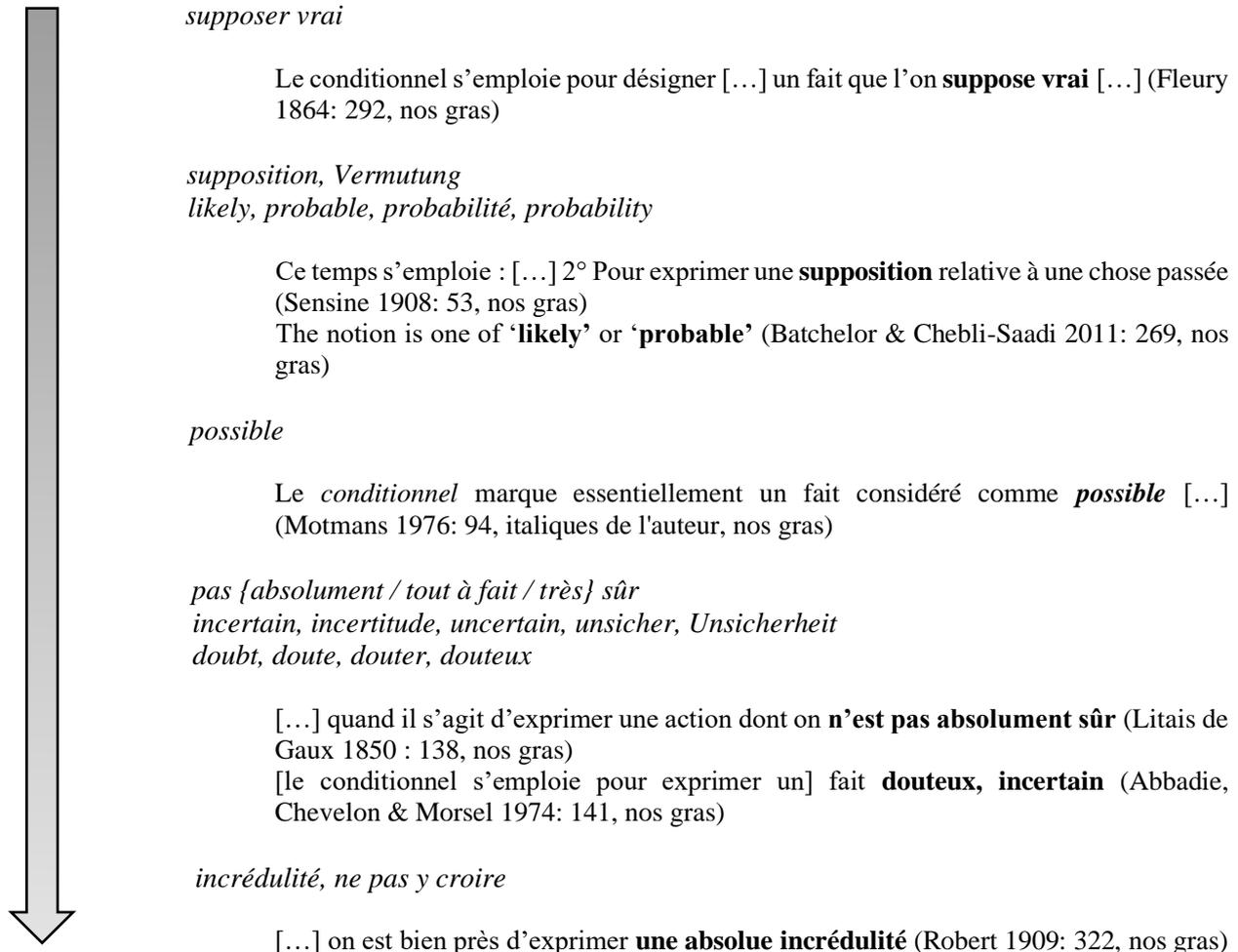
4.1.2 Termes relevant du « modal »

La « catégorie » modale d'incertitude se trouve réalisée, dans les descriptions grammaticales que nous avons trouvées, par des adjectifs (p.ex. *douteux*, *dubitatif*, *incertain*, *likely*, *possible*, *probable*, *uncertain*, *unsicher*...), des substantifs (p.ex. *doubt*, *doute*, *incrédulité*, *possibilité*, *probabilité*, *supposition*, *Vermutung*...) ou des verbes (p.ex. *douter*, *ne pas être sûr*, *ne pas y croire*, *supposer*

⁷² Dethloff & Wagner (2002) fournissent la description suivante dans laquelle le terme *vorsichtig* est également employé : In der Presse und in der Mediensprache wird das modale Konditional zur **vorsichtigen** Wiedergabe von Mitteilungen, Informationen oder Nachrichten verwendet, die noch keine offizielle Bestätigung erhalten haben oder die mit einer gewissen Distanz betrachtet werden ('Pressekonditional') (2002: 407, nos gras).

vrai...). Le degré de certitude associé au CE1 et les façons d'en rendre compte sont variables aussi⁷³. Parmi les termes utilisés, il y en a qui, du point de vue argumentatif, sont orientés plutôt vers le vrai, alors que d'autres sont orientés plutôt vers le faux ou sont neutres⁷⁴. Tous ces termes relevant du modal peuvent être organisés sur un continuum allant du plus sûr vers le moins sûr.

Voici quelques descriptions du CE1, rangées selon le degré de certitude qu'elles expriment :



Le cas le plus remarquable et déviant dans notre corpus par rapport aux valeurs relatives au modal est celui-ci :

Du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e siècle ce conditionnel s'emploie dans la langue des actes, **bien qu'il s'agisse de faits parfaitement certains pour celui qui rédige le document**. (Gougenheim 1938: 188, nos gras)⁷⁵

⁷³ Michaut & Schricke (1934: 454) parlent de « différents degrés de l'incertain ».

⁷⁴ Il faudra nuancer quand même en disant que l'orientation appelée ici « neutre » en est une où le degré de certitude est toujours décrit *négativement par rapport à la certitude*, s'éloignant donc de la certitude.

⁷⁵ Cette description semble clairement s'inspirer de celle de Damourette & Pichon (1936: 444) : « les toncaux futurs qu'on employait dans la pratique judiciaire ancienne pour **rapporter des faits ayant réellement eu lieu**, ou des décisions de justice authentiques » (nos gras).

C'est la seule description que nous ayons trouvée où le CE1 est associé à la valeur modale de *certitude*. Il faut noter toutefois qu'il s'agit ici d'une description d'occurrences anciennes (XVI^e siècle), provenant d'un genre textuel très spécifique, des actes. Dans le chapitre suivant, nous approfondirons la valeur sémantique du CE1 en analysant notre propre corpus juridique.

Pour ce qui est du « support » qui est modalement qualifié, on note une variation intéressante (que nous avons synthétisée dans le Tableau 4) : le plus souvent, c'est (1^o) un état de choses du monde extralinguistique qui est dit ne pas être sûr (*action, chose, fait*) ; moins souvent, c'est : (2^o) le locuteur ou la pensée du locuteur (*attitude de doute, doute dans la pensée de celui qui parle, on ne croit pas du tout, on n'est pas (absolument / très / tout à fait sûr)*) ; (3^o) une information ou la source de celle-ci (*information, Nachricht, nouvelle, Quelle*) ; (4^o) un objet langagier (*Aussage, Behauptung*) ; (5^o) la vérité (*l'authenticité / la réalité pas avérée / vérifiée, doubtful truth*).

ÉTAT DE CHOSES	PENSÉE	INFO	OBJET LANGAGIER	VÉRITÉ
<i>action chose fait</i>	<i>attitude pensée ne pas croire ne pas être sûr</i>	<i>information Nachricht nouvelle Quelle</i>	<i>Aussage Behauptung</i>	<i>authenticité réalité truth</i>

Tableau 4: Termes utilisés pour désigner les divers supports de la qualification modale

Quelques exemples de descriptions qui illustrent ces cinq types de supports :

Similarly, the conditional may serve merely to indicate that **the action is uncertain**, or that the statement is not advanced on the speaker's responsibility (Ewert 1933: 256, nos gras).

Le CONDITIONNEL s'emploie : 1^o pour l'affirmatif quand il y a **un certain doute dans la pensée de celui qui parle** [...] (Faidherbe 1874: 177, nos gras)

[...] C'est ainsi que dans la langue des journalistes le conditionnel peut exprimer, employé sans transition dans un contexte de commentaire, **le caractère incertain d'une nouvelle** (Weinrich 1989: 156, nos gras).

Als Ausdruck **einer unsicheren Behauptung** (Stier 1896: 105, gras de l'auteur)

It is for that reason that a conditional is often used in historical novels to express a '**doubtful general truth**' (Judge & Healey 1983: 163, nos gras)

Parfois, l'élément de sens modal est directement associé au conditionnel même, plutôt qu'à un autre support. Par exemple :

Le **conditionnel de « doute »** est particulièrement fréquent dans les journaux. (Bruneau & Heulluy 1937: 359, nos gras)

Par suite, le conditionnel, dans une proposition principale, exprime **les différents degrés de l'incertain** (Michaut & Schricke 1934: 454, nos gras)

Remarquons que Frei (1929), dans sa description du CE1, utilise explicitement le terme même de « valeur modale ». Ce grammairien avait déjà utilisé le terme *modal* avant que le débat sur les éléments de sens du CE1 n'ait commencé en linguistique.

Mais par figure il [le conditionnel] peut s'employer absolument, et exprime alors **une valeur modale**. (Frei 1929: 261, nos gras)

Il n'est pas sans importance de signaler que si l'incertitude porte sur un certain support, cette incertitude pourrait être indifféremment celle du locuteur (perspective de la *production* de l'information) et celle de l'interlocuteur (perspective de la *réception* du message).

4.1.3 Termes relevant de l'« aléthique »

Une première série de termes relevant pour nous de l'aléthique réfèrent à la notion de « prise en charge » mise à la forme *négative*, pour dire la *non-prise en charge* signalée par le CE1. On note tout d'abord la présence d'un élément de négation, qui peut prendre l'une des formes suivantes : *sans (ohne), non, ne pas (oser, vouloir, pouvoir), ne...que partiellement, dégager, se démettre de, refuser de*.

Les termes (substantifs, verbes, locutions verbales) qui sont sous la portée de ces marqueurs de négation sont, eux aussi, variés : *affirmer (nettement), assertion, cautionner, garantir, garantie, Gewährleisten, prendre à son compte, (prendre / assumer la) responsabilité de / responsibility for, sanctionner, (se porter / se faire) garant, se prononcer sur, to vouch for*. On y reconnaît des termes qui ont trait : (1°) à l'acte d'énonciation ou l'acte de langage assertif (*affirmer, asserter*) ; (2°) à l'action de se constituer en garant de la vérité de l'information reprise (*cautionner, garantir, Gewährleisten, sanctionner, prendre la responsabilité, se porter garant, se prononcer*) ; (3°) au procès d'appropriation par le locuteur de la responsabilité de l'information reprise (*prendre à son compte*). Exemples :

Le conditionnel s'emploie pour désigner non-seulement [sic] un fait dépendant d'une condition, mais aussi un fait que l'on suppose vrai, mais **que l'on n'affirme pas**. (Fleury 1864: 292, tome 3, nos gras)

Le présent et le passé du conditionnel s'emploient pour exprimer une information sur la réalité de laquelle on **refuse de se prononcer** (Gougenheim 1938: 188, nos gras)

Le conditionnel dans une proposition indépendante. Il peut exprimer : [...] particulièrement, un renseignement **qu'on ne prend pas à son compte** : [...] (Mauger 1968: 251)

Une deuxième série de termes utilisés ont en commun d'avoir l'élément de négation intégré dans leur sémantisme lexical propre et, par conséquent, de ne pas être accompagnés d'un marqueur de négation externe. C'est le cas par exemple de *distanzieren* et *Distanz* :

Das Konditional wird modal verwendet: [...] 4. in der Presse- und Mediensprache zur **vorsichtigen, distanzierten** Wiedergabe von Informationen oder Sachverhalten (Dethloff & Wagner 2002: 410, nos gras)

Pour ce qui est du « support » de la non-prise en charge, on constate également une grande variation au niveau des termes employés pour souligner sa nature ou son statut. Dans l'ordre de fréquence, nous y trouvons des termes référant à : (1°) un objet langagier (*affirmation, assertion, énoncé, statement*) ; (2°) son statut comme état de choses du monde extralinguistique (*fait*) ; (3°) son statut « informationnel » (*bruit, information, oui-dire, renseignement*) ; (4°) son statut comme vérité (*authenticité, réalité, Richtigkeit, truth, vérité*) ; (5°) son statut comme contenu mental préalable à l'assertion (*jugement, opinion*) :

OBJET LANGAGIER	ÉTAT DE CHOSSES	INFO	VÉRITÉ	PENSÉE
<i>affirmation assertion énoncé statement</i>	<i>fait</i>	<i>bruit information ouï-dire renseignement</i>	<i>authenticité réalité Richtigkeit truth vérité</i>	<i>jugement opinion</i>

Tableau 5: Termes utilisés pour désigner les divers supports de la non-prise en charge

Quelques exemples de descriptions :

Le conditionnel s'emploie : [...] 2. Pour atténuer : [...] Une **affirmation** dont *on ne veut pas prendre la responsabilité* (Bourquin & Salverda De Grave 1901: 93, nos italiques, nos gras)

Pour un **fait** qu'on rapporte *sans garantie* d'après autrui, ou qu'on déduit de certains indices, mais dont on n'est pas tout à fait sûr, le dubitatif⁷⁶ est courant [...] (Clédât 1932: 147-148, nos italiques, nos gras)

La langue actuelle, en particulier dans la presse, fait un usage abondant du conditionnel, qui devient ainsi le mode de **l'information** que *l'on ne cautionne que partiellement* (Aslanides 2001: 100, nos italiques, nos gras)

Both tenses are so used especially when one is *not willing to vouch for the truth of a statement*. (Mansion 1961: 70, nos italiques, nos gras)

on exprime ici un **jugement** dont on ne veut pas *prendre la responsabilité* (Sneyders de Vogel 1919: 171, nos italiques, nos gras)

Tout comme c'était le cas pour l'élément de sens modal, il y a également des descriptions dans lesquelles le terme relevant de l'aléthique s'associe directement au CE1 même. Ainsi Wilmet (2007) appelle l'emploi CE1 un emploi « journalistique, 'des ouï-dire', 'de la rumeur', 'de la non-prise en charge'... » (2007: 116), où c'est évidemment « emploi de la non-prise en charge » qui est concerné ici. Aslanides (2001: 100) parle de « mode de l'information que l'on ne cautionne que partiellement ». Frontier (1997) appelle le CE1 « mode de l'information non garantie » :

Le conditionnel peut être **le mode de l'information non garantie**. Cet emploi est fréquent dans la presse quotidienne. Le conditionnel simple concerne les événements présents ou futurs, le conditionnel composé, les événements passés (Frontier 1997: 540, nos gras)

4.1.4 Termes relevant de l'« évidentiel »

Les termes utilisés pour caractériser le CE1 et référant à l'évidentiel, peuvent être rangés en trois types.

Dans un premier type de descriptions, on trouve une série de lexèmes – des verbes plus précisément – qui réfèrent dans une plus ou moins large mesure à l'élément de sens de l'acte de « reprise » de l'information. La plupart du temps, ils décrivent la situation du point de vue du locuteur-rapporteur, dans une perspective de production (*rapporter, reproduire, s'en faire l'écho, to report*), mais parfois aussi dans une perspective de réception, du point de vue de l'interlocuteur (*apprendre*).

⁷⁶ Clédât appelle « dubitatif » l'emploi modal, non temporel du conditionnel.

Mentionnons encore le cas de l'allemand *Wiedergabe*, qui pourrait également se ranger dans cette même catégorie de « référence à une reprise d'une information ». Il signifie, selon le Duden Wörterbuch, « Reproduktion »⁷⁷.

Prenons quelques exemples :

Par le moyen de cette forme, on **rapporte**, sans la prendre à son compte, une affirmation formulée au passé indéfini ; on **s'en fait l'écho** sous toutes réserves. (Wagner & Pinchon 1962: 367, nos gras)

le parleur annonce avec prudence ou scepticisme une information qu'il **apprend** (Chevalier *e.a.* 1964: 358, nos gras)

In der Presse und in der Mediensprache wird das modale Konditional zur vorsichtigen **Wiedergabe** von Mitteilungen, Informationen oder Nachrichten verwendet [...] (Dethloff & Wagner 2002: 407-408, nos gras)

Pour ce qui est de la caractérisation du « support » de la reprise, dans l'ordre de fréquence, on trouve des termes se rapportant à : (1°) la pensée (*opinion, pensée, projets, suppositions, thoughts*) ; (2°) un état de choses ou autre objet appartenant à la réalité extralinguistique (*fait, Sachverhalten*) ; (3°) la transmission d'information (*information, Informationen, Mitteilungen, Nachrichten, Zeugnis*) et (4°) un objet langagier (*affirmation, Behauptung, words*) :

PENSÉE	ÉTAT DE CHOSES	INFO	OBJET LANGAGIER
<i>opinion pensée projets suppositions thoughts</i>	<i>fait Sachverhalten</i>	<i>information Informationen Mitteilungen Nachrichten Zeugnis</i>	<i>affirmation Behauptung words</i>

Tableau 6: Termes utilisés pour désigner les divers supports de la reprise de l'information

Voici quelques exemples de descriptions de ces divers supports :

Le conditionnel s'emploie de cette manière surtout quand il s'agit de **reproduire l'opinion d'autrui** (Nyrop 1930: 300, nos gras)

On emploie le dubitatif : 1° pour **rapporter un fait d'après autrui**, en marquant qu'on n'en est pas très sûr (Clédat 1932: 146, nos gras)

Von der Anwendung des Conditionnel in der indirekten Rede übertragen ist der Gebrauch des Conditionnel in solchen Fällen, in denen eine Aussage von dem Sprechenden nur insoweit als wirklich hingestellt wird, als sie **auf den Zeugnis eines anderen beruht**, als die Autorität eines anderen ihre Richtigkeit verbürgt; insbesondere in geschichtlichen Darstellungen wird diese Form angewendet, wenn die Quellen nach dem Masstab strenger Kritik gemessen nicht unbedingt sicher sind. (Haas 1909: 393, nos gras)

⁷⁷ Trois autres significations sont données : « Darstellung, Bericht, Schilderung (von etwas) », « Aufführung, Interpretation (eines musikalischen Werkes) » et « das Wiedergeben ». La signification « Reproduktion » est celle qui est le plus étroitement liée à la « catégorie » évidentielle de la reprise et qui est alors plus que probablement celle qu'il faut retenir ici.

Mit versteckter und oft kaum fühlbarer Bedingung stehen die Präterita des Futurs insbesondere a. in vorsichtigen Referaten (wenn man **Behauptungen anderer mitteilt**, ohne für ihre Richtigkeit Gewähr leisten zu wollen) (Lücking 1883: 100, nos gras)

Dans certaines descriptions sémantiques, le support est multiple (objet langagier + pensée ou information + état de choses extralinguistique) :

in sentences and clauses which *report the words or thoughts of another person* [...] (Sonnenschein 1912: 118, nos italiques, nos gras)

Das Konditional wird modal verwendet: [...] 4. in der Presse- und Mediensprache zur vorsichtigen, distanzierten *Wiedergabe von Informationen oder Sachverhalten* (Dethloff & Wagner 2002: 410, nos italiques, nos gras)

Comme on le remarque dans les passages cités, les indications sur le support de la reprise s'accompagnent presque toutes de l'indication que l'information transmise vient d'autrui (*d'un autre, des autres, d'autrui, d'après autrui, of another person, anderer, eines anderen*). Citons encore quelques exemples :

[...] l'emploi fréquent du conditionnel dans des propositions où l'on **exprime la pensée d'un autre** sans le faire parler directement. (Chassang 1892: 285, nos gras)

Mais on met au conditionnel **les projets et les opinions des autres** (Togebly 1982: 389, nos gras)

Les descriptions du deuxième type focalisent sur le statut de « rumeur » ou « d'ouï-dire » de la parole qui circule. Elles se caractérisent par la présence d'un substantif dont le seul sémantisme dit « contenu qui circule de l'un à l'autre dans un groupe de locuteurs » : *bruit (qui court), rumeur, Gerücht, ouï-dire, on(-)dit, (forme d') écho* :

On emploie de même le conditionnel présent ou passé à la place du présent et du passé composé, pour énoncer **un bruit qui court** et dont on ne veut pas se faire garant par une affirmation pure et simple, parfois même auquel on ne croit pas du tout [...] (Martinon 1927: 369-370, nos gras)

Das conditionnel simple steht in modaler verwendung: a) zum Ausdruck [...] **eines Gerüchtes** [...] (Regula 1931: 190, nos gras)

Le conditionnel s'emploie aussi dans d'autres cas : [...] 5°. Pour exprimer un fait qu'on rapporte par **ouï-dire** sans en garantir la vérité (Steinberg 1972: 184, Tome 1, nos gras)

Un troisième type de descriptions sémantiques regroupe les cas de paraphrases ou traductions proposées pour le CE1. Voici quelques exemples :

Il peut exprimer un renseignement sous réserve (« **on dit que...** ») (Coopmans 1971: 79, nos gras)

le gouvernement refuserait d'accepter ces conditions (= **on rapporte que...**) (Wartburg & Zumthor 1947: 107, italiques de l'auteur, nos gras)

Oft entspricht das Konditional einem 'soll', 'man sagt', besonderes in Zeitungsberichten. (Strohmeyer 1927: 103, nos gras)

Tout comme c'était le cas pour les éléments de sens modal et aléthique, le terme faisant référence à la « catégorie » évidentielle est parfois associé directement au conditionnel, comme « méta-terme », pour qualifier ce type de conditionnel. C'est Wilmet (2007) qui propose – à côté

de la dénomination aléthique du CE1 comme emploi « de la non-prise en charge » (voir aussi § 4.1.3 de ce chapitre) – des dénominations de type évidentiel comme « emplois dits ‘des oui-dire’, ‘de la rumeur’ » (2007: 116). Togeby (1982: 388) parle de « conditionnel de la rumeur » ou de « conditionnel pour le projet des autres ».

4.1.5 Et la « non-confirmation » ?

Quelle place les grammairiens accordent-ils dans leurs descriptions du CE1 à l'élément de sens de non-confirmation de Gosselin (2001) ? Cet élément de sens n'est évoqué que très sporadiquement : il n'est employé que dans moins de 10% des 78 ouvrages dans lesquels nous avons trouvé une description sémantique du CE1. Dans certaines descriptions, la formulation de l'élément de sens de non-confirmation est de type « déontique » : « à confirmer » (*qui demande(nt) confirmation*) ; dans d'autres, elle a la forme négative « constatative », « non encore confirmé » (*non confirmée(s), die noch keine offizielle Bestätigung erhalten haben*). Dans certaines descriptions, l'élément de non-confirmation constitue le seul élément dans la description sémantique du CE1 :

C'est au conditionnel que l'on présente les ÉVÉNEMENTS **NON CONFIRMÉS** (Chevalier *e.a.* 1964: 356, nos gras)

Cet emploi peut exprimer : [...] C'est pourquoi le Conditionnel est utilisé pour les informations **non confirmées** (Charaudeau 1992: § 490, nos gras)

Dans d'autres descriptions, l'élément de sens de non-confirmation est associé à un autre élément de sens, par exemple l'élément de sens modal d'incertitude (*douteux* (Baylon & Fabre 1973: 131), *dont la réalité n'est pas avérée* (Baylon & Fabre 1973: 132)) ou à l'élément de sens aléthique de non-prise en charge (*données sous toutes réserves* (Pougeoise 1998: 114), *die mit einer gewissen Distanz betrachtet werden* (Dethloff & Wagner 2002: 407-408)), sans qu'il y ait toutefois impression de redondance :

le futur II exprime *un fait douteux* **qui demande confirmation** ; il sert notamment à présenter les événements dont on ne peut encore affirmer la réalité (Baylon & Fabre 1973: 131, nos italiques, nos gras)

on propose *un fait dont la réalité n'est pas avérée* et **qui demande confirmation** (Baylon & Fabre 1973: 132, nos italiques, nos gras)

Autres emplois. Le conditionnel présent peut encore s'employer : [...] 2. Dans le langage journalistique lorsqu'il s'agit de communiquer des faits ou des événements de l'actualité **qui demandent confirmation officielle** et qui sont *donnés sous toute réserve* (Pougeoise 1998: 114, nos italiques, nos gras)

In der Presse und in der Mediensprache wird das modale Konditional zur vorsichtigen Wiedergabe von Mitteilungen, Informationen oder Nachrichten verwendet, **die noch keine offizielle Bestätigung erhalten haben** oder die *mit einer gewissen Distanz betrachtet werden* ('Pressekonditional') (Dethloff & Wagner 2002: 407-408, nos italiques, nos gras)

Il est intéressant de regarder aussi les types de liens qui sont établis entre l'élément de sens de non-confirmation et les autres. On note essentiellement deux cas de figure : (1°) l'élément de sens de non-confirmation est mis en *alternative* avec l'élément de sens aléthique (au moyen de *ou* (*oder* dans les descriptions allemandes)), comme on peut le constater dans Dethloff & Wagner (2002) ; (2°) il est mis en *cumul* avec l'élément de sens modal ou aléthique, moyennant *et* ou *qui*. Dans ce dernier cas, on devine d'ailleurs un lien de consécution (implicite) entre les deux éléments de sens.

Dans Baylon & Fabre (1973: 131), on voit un rapport causal qui va du modal à la non-confirmation : un fait incertain demande confirmation – l’incertitude amène la nécessité de confirmation. Dans Pougeoise (1998: 114), on trouve un rapport causal qui va de la non-confirmation à l’aléthique : un fait non confirmé n’est pas pris en charge – la non-confirmation amène la non-prise en charge.

En nous basant sur les descriptions qui mentionnent l’élément de sens de non-confirmation, nous pouvons dresser le Tableau 7. Ce tableau résume les différents ordres, et donc les possibles relations (causales) entre les éléments, qu’on retrouve dans ces descriptions⁷⁸.

modal	>	non-confirmation	
		non-confirmation	> aléthique

Tableau 7: Rapports causaux entre les éléments de sens modal, aléthique et de non-confirmation

Sur la base de son emploi dans les ouvrages grammaticaux étudiés, nous considérons l’élément de sens de non-confirmation comme un élément *à part entière* dans le sémantisme du CE1 tel que le décrivent les grammaires consultées et non comme un élément de sens à subsumer sous l’élément modal – comme l’avait fait Dendale (1991: 202)⁷⁹.

Nous voyons trois arguments à cela. Premièrement, la non-confirmation constitue à elle seule, dans certaines descriptions sémantiques d’ouvrages grammaticaux trouvées, une caractérisation sémantique complète du CE1. Deuxièmement, la non-confirmation vient se rajouter, dans certaines descriptions relevées, aux éléments de sens modal et/ou aléthique sans qu’il y ait impression de redondance. Et troisièmement, elle entre dans un double rapport avec d’une part l’aléthique et d’autre part le modal ; elle est dans un certain sens un élément « intermédiaire » entre le modal et l’aléthique pour la description du sémantisme du CE1.

4.2 Fréquence, apparition et ordre des éléments de sens

Pour garder le texte lisible et éviter les répétitions, nous utiliserons désormais les abréviations suivantes : « M » pour l’élément de sens modal, « A » pour l’élément de sens aléthique, « E » pour l’élément de sens évidentiel et « NC » pour l’élément de sens de non-confirmation.

Pour l’étude des termes utilisés dans les descriptions, nous avons pris en compte toutes les descriptions sémantiques que nous avons trouvées – donc aussi les « doubles » s’il y avait plusieurs descriptions dans un même ouvrage. Notre but était en effet de faire une étude exhaustive de la variété de formulations utilisées pour la description du sémantisme du CE1 dans les grammaires. Dans la présente sous-section, qui comprend des comptages, nous avons dû faire des choix quant aux descriptions à retenir.

Globalement, nous avons choisi de retenir, dans un ouvrage contenant plus d’une description sémantique du CE1, la description la plus complète. C’est le cas pour Clédat (1932: 147), Le Bidois & Le Bidois (1935: 459), Wagner & Pinchon (1962: 367), Baylon & Fabre (1973: 131), Togeby (1982: 388), Weinrich (1982: 203-204), Grevisse & Goosse (1986: 1300), Weinrich

⁷⁸ Plus loin dans le texte, ce tableau sera complété par le quatrième élément de sens relevé dans les grammaires (voir le Tableau 12).

⁷⁹ « Nous ne l’avons **pas**, pour notre part, **considérée comme une valeur indépendante**, mais nous la **subsumerons sous (a), la valeur d’*Incertitude*** [...] avec laquelle il entretient en tout cas d’étroits rapports » (Dendale 1991: 202-203 n.16, italiques de l’auteur, nos gras)

(1989: 159), Grevisse & Goosse (1995: 287), Dethloff & Wagner (2002: 407-408) et Batchelor & Chebli-Saadi (2011: 269)

Pour un certain nombre d'ouvrages, en revanche, nous avons décidé de retenir plusieurs descriptions. Nous ne l'avons fait que s'il y avait une nette différence dans la nature et l'ordre des éléments de sens mentionnés. C'est le cas de Fleury (1864: tome 3, 130 + tome 3, 292) : deux descriptions ont été retenues vu l'ordre différent dans lequel apparaissent les éléments de sens : A – M et M – A. C'est également le cas de Gaiffe (1936: 333 + 334) : il y a deux descriptions qui mettent l'accent sur un autre élément de sens. La première description met l'accent sur l'élément de sens A ; la deuxième sur l'élément de sens M. Et finalement, c'est le cas de Chevalier *e.a.* (1964: 356 + 358), qui donnent deux descriptions fondamentalement différentes dans une seule et même grammaire. La première ne mentionne que l'élément de sens NC, tandis que la deuxième – qui est plus étendue – mentionne trois des quatre éléments de sens (voir le chapitre 2 § 1.1) : A – M – E.

Notons encore que la description sémantique du CE1 dans Wartburg & Zumthor (1947, 1958) a été adaptée considérablement entre l'édition de 1947 et celle de 1958 (voir aussi la section 3 de ce chapitre). En 1947, ont uniquement été mentionnés des termes qui ont trait à l'élément de sens A, alors que l'édition de 1958 propose une description beaucoup plus complète, avec des termes relevant des éléments de sens M, E et A. Vu qu'il s'agit de deux versions complètement différentes, nous avons retenu les deux descriptions.

Le nombre total de descriptions sémantiques pour les comptages qui suivent est alors de 82. Le Tableau 8 donne un aperçu du nombre de descriptions sémantiques prise en compte par siècle :

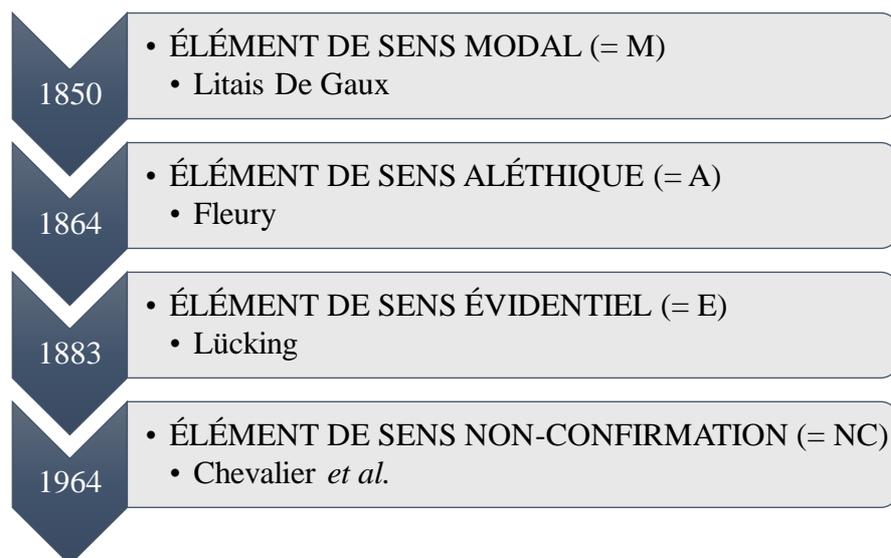
XIX	XX	XXI	TOTAL
14	63	5	82

Tableau 8: Nombre de descriptions sémantiques retenues par siècle

Les questions centrales des sous-sections qui suivent sont les suivantes : Dans quel ordre chronologique voit-on apparaître des termes relevant de l'un ou l'autre des éléments de sens ? Étaient-ils tous déjà présents depuis les premières descriptions sémantiques grammaticales du CE1 ? (§ 4.2.1) Quelle est la fréquence d'utilisation des termes relevant de chaque élément de sens à travers les siècles ? Y a-t-il une évolution dans cette fréquence à travers l'histoire ? (§ 4.2.2) Combien d'éléments de sens figurent habituellement dans les descriptions sémantiques du CE1 par les grammaires ? (§ 4.2.3) Est-ce que les auteurs établissent des relations causales entre les éléments de sens ou s'agit-il uniquement d'une juxtaposition ? (§ 4.2.4)

4.2.1 L'apparition des différents éléments de sens à travers les siècles

L'analyse des termes utilisés par les grammaires pour la description sémantique du CE1 nous permet de constater que les quatre éléments de sens associés au CE1 sont apparus l'un après l'autre dans les descriptions des grammaires à partir de la première description sémantique par Litais de Gaux (1850) :



L'élément de sens M est le premier à apparaître. Il figure dans la toute première description sémantique du CE1, par Litais de Gaux :

[...] On se laisse aller aussi à ce faux emploi du conditionnel, quand il s'agit d'exprimer **une action dont on n'est pas absolument sûr**, comme dans les exemples [...] (Litais de Gaux 1850 : 138, nos gras)

L'élément de sens A apparaît ensuite, dans les descriptions de Fleury, datant de 1864 :

On emploie aussi le conditionnel lorsqu'il s'agit d'un fait **que l'on ne peut pas garantir** ou qui a besoin d'être prouvé. (Fleury 1864: 130, tome 3, nos gras)

Le conditionnel s'emploie pour désigner non-seulement [sic] un fait dépendant d'une condition, mais aussi un fait que l'on suppose vrai, mais **que l'on n'affirme pas**. (Fleury 1864: 292, tome 3, nos gras)

L'élément de sens E surgit à la fin du XIX^e siècle. C'est Lücking qui, pour la première fois, décrit le CE1 en termes « évidentiels » :

Mit versteckter und oft kaum fühlbarer Bedingung stehen die Präterita des Futurs insbesondere a. in vorsichtigen Referaten (**wenn man Behauptungen anderer mitteilt**, ohne für ihre Richtigkeit Gewähr leisten zu wollen) (Lücking 1883: 100, nos gras)

Il faut attendre près d'un siècle pour voir apparaître la première mention de l'élément de sens NC, dans la grammaire de Chevalier de 1964 :

C'est au conditionnel que l'on présente les **ÉVÉNEMENTS NON CONFIRMÉS** (Chevalier *e.a.* 1964: 356, nos gras)

Cet élément de sens va se retrouver ensuite dans d'autres grammaires du XX^e siècle : Baylon & Fabre (1973), Weinrich (1989), Charaudeau (1992), Pougeoise (1998) et Dethloff & Wagner (2002).

4.2.2 La fréquence d'utilisation des différents éléments de sens à travers les siècles

Le Tableau 9 ci-dessous montre les fréquences d'utilisation, dans les descriptions sémantiques du CE1 entre le XIX^e et le XXI^e siècles, de termes relevant de l'un ou l'autre des quatre éléments de sens. Il faut lire les pourcentages comme suit : au XIX^e siècle, 79% des descriptions sémantiques retenues fait mention de termes relevant de l'élément M ; au XX^e siècle, 52% des descriptions sémantiques retenues recourt à des termes relevant de l'élément A ; au XXI^e siècle, 40% des descriptions sémantiques retenues contient des termes relevant de l'élément E ; *etc.*

	XIX	XX	XXI	TOTAL
Nombre de descriptions sém.	14	63	5	82
M	11 (79%)	33 (52%)	2 (40%)	46 (56%)
A	5 (36%)	33 (52%)	3 (60%)	41 (50%)
E	4 (29%)	23 (37%)	2 (40%)	29 (35%)
NC		5 (8%)	1 (20%)	6 (7%)

Tableau 9: Fréquence d'utilisation des différents éléments de sens par siècle

On constate que l'élément de sens M (bleu) est globalement – c'est-à-dire tous les siècles pris ensemble – le plus fréquemment utilisé (56% des descriptions sémantiques retenues en fait mention). La répartition par siècle apparaît bien dans la Figure 3 qui représente le Tableau 9 :

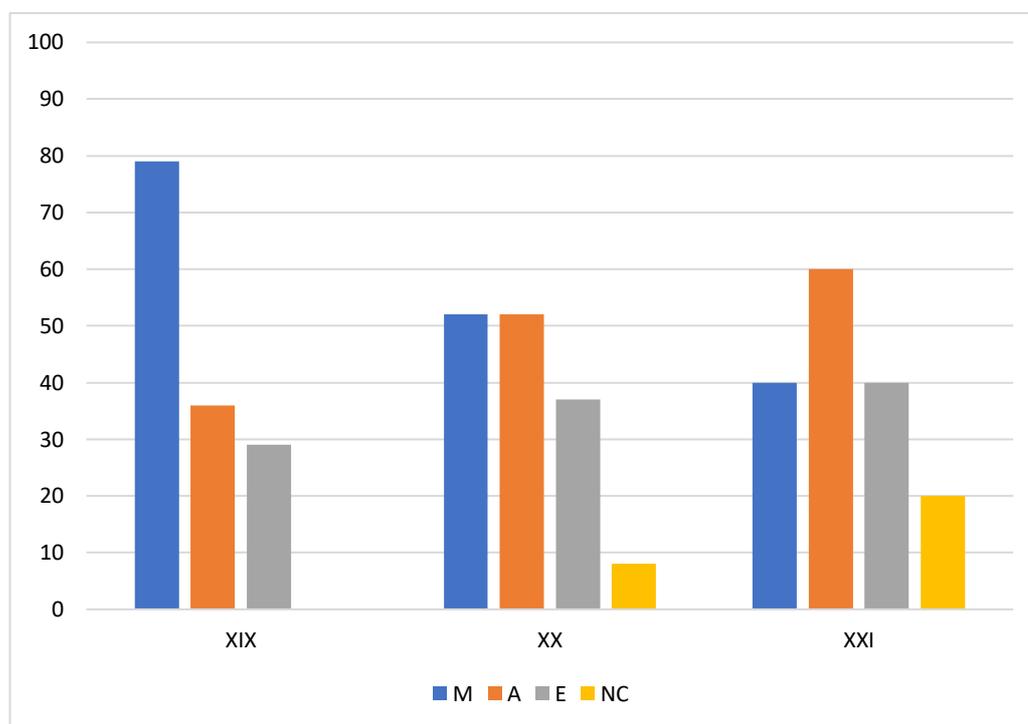


Figure 3: Pourcentages par siècle des descriptions sémantiques faisant mention des différents éléments de sens

La grande fréquence d'utilisation de termes relevant de l'élément de sens M dans les descriptions sémantiques du CE1 par les grammaires est la plus frappante au XIX^e siècle : 79% des descriptions

en fait mention. Ce chiffre est plus que le double de celui du deuxième élément de sens le plus fréquemment utilisé, l'élément de sens A, avec seulement 36% des descriptions qui en fait mention. L'élément de sens E est encore moins fréquent, avec uniquement 29% des descriptions qui en fait mention. L'élément de sens NC n'apparaît même dans aucune description sémantique de ce siècle.

Au XX^e siècle, la fréquence d'utilisation de termes relevant de l'élément de sens M a fortement diminué pour se trouver désormais au même niveau que celle des termes relevant de l'élément de sens A. On note aussi l'augmentation en fréquence d'utilisation de termes relevant de l'élément de sens E et la première apparition de termes relevant de l'élément de sens NC.

Pour le XXI^e siècle, on voit que la fréquence d'utilisation de termes relevant de l'élément de sens M continue à diminuer et que celle des termes relevant des éléments de sens A et E continue à gagner en importance. On note également que l'élément de sens NC double sa fréquence d'utilisation⁸⁰.

Le Tableau 10 et la Figure 4 ci-dessous, qui sont organisés par tranche de 25 ans, fournissent une image plus fine de (l'évolution de) la présence de termes relevant des quatre éléments de sens dans les descriptions sémantiques du CE1 à travers les siècles.

Période	XIX				XX				XXI
	1800 - 1825	1826 - 1850	1851 - 1875	1876 - 1899	1900 - 1925	1926 - 1950	1951 - 1975	1976 - 1999	2000 - 2011
Nombre de descriptions sémantiques		1	6	7	12	20	17	14	5
M		1 (100%)	6 (100%)	4 (57%)	7 (58%)	11 (55%)	6 (35%)	9 (64%)	2 (40%)
A			2 (33%)	3 (43%)	5 (42%)	9 (45%)	14 (82%)	5 (36%)	3 (60%)
E				4 (57%)	4 (33%)	11 (55%)	6 (35%)	2 (14%)	2 (40%)
NC							2 (12%)	3 (21%)	1 (20%)

Tableau 10: Fréquence d'utilisation des différents éléments de sens par périodes de 25 ans

⁸⁰ Remarquons toutefois que globalement le nombre de descriptions sémantiques relevées pour le XXI^e siècle est beaucoup plus faible que pour les siècles précédents. Ceci est évidemment dû au fait que le XXI^e siècle ne compte encore que 20 années.

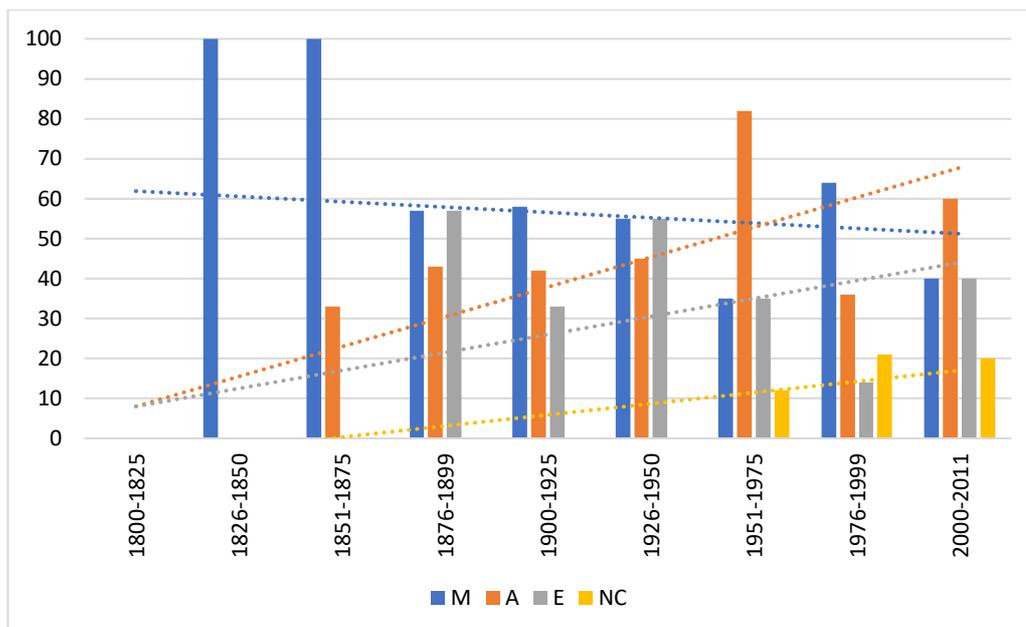


Figure 4: Pourcentages %, par périodes de 25 ans, des descriptions sémantiques faisant mention des différents éléments de sens

Les lignes pointillées, servant à indiquer les tendances, permettent de visualiser deux types d'évolutions : l'utilisation de termes relevant de l'élément de sens M diminue en fréquence et la fréquence d'utilisation de termes relevant des trois autres éléments de sens augmente. En d'autres termes, la fréquence d'utilisation de termes relevant de l'élément de sens M dans la description du sémantisme du CE1 semble perdre de l'importance avec le temps, et ceci en faveur de la fréquence d'utilisation de termes relevant des trois autres éléments de sens.

4.2.3 Le nombre d'éléments de sens dans les descriptions

Regardons maintenant le nombre d'éléments de sens apparaissant à l'intérieur de chacune des descriptions sémantiques du CE1 par les grammaires et l'ordre dans lequel ils y apparaissent.

Le Tableau 11 donne une synthèse de nos recherches concernant ces données. Pour chaque période, nous indiquons le nombre de descriptions contenant un, deux ou trois éléments de sens, ainsi que l'ordre dans lequel apparaissent ces éléments de sens.

		XIX	XX				XXI	TOTAL
Période		1800 - 1899	1900 - 1925	1926 - 1950	1951 - 1975	1975 - 1999	2000 - 2011	
Nombre de descriptions sémantiques		14	12	20	17	14	5	82
1 él.	M	6	4	3	1	6	2	22
	A	1	3	2	7	2	1	16
	E	1	2	7		1		11
	NC				1	1		2
2 él.	M - A	1		2	1	1		5
	M - E			1				1
	M - NC					1		1
	A - M	2	1	2				5
	A - E				1	1	1	3
	E - M	2	1		1			4
	E - A	1			2			3
3 él.	M - E - A			1	1			2
	M - NC - A				1			1
	A - M - E				1			1
	E - NC - A						1	1
	E - A - M		1	2				3
	NC - A - M					1		1

Tableau 11: Nombre et ordre des éléments de sens dans les descriptions sémantiques

Dans notre corpus de descriptions, il y a un grand groupe de descriptions (51) dans lesquelles apparaissent des termes qui ne relèvent que d'un seul des quatre éléments de sens. Nous retrouvons donc les mêmes rapports de fréquences que ceux trouvés par Dendale (1991: 203, 2012a: 234) : le plus souvent c'est l'élément de sens M (22 descriptions) qui est retenu comme élément unique, suivi de l'élément de sens A (16 descriptions) et de l'élément de sens E (11 descriptions) ; il est exceptionnel (2 descriptions seulement) que ce soit l'élément de sens NC seul qui soit utilisé.

Moins nombreuses dans notre corpus de grammaires sont les descriptions qui ont recours à des termes relevant de deux éléments de sens : 22 descriptions, réparties sur 7 combinaisons⁸¹ (si on compte à part les cas où les deux éléments de sens apparaissent dans un ordre différent).

Moins nombreuses encore sont les descriptions les plus « complètes », qui contiennent des termes se rapportant à trois (ou quatre) éléments de sens : 9 descriptions. Dendale (1991, 2012a) avait déjà mentionné comme descriptions « complètes »⁸² les suivantes :

⁸¹ Ceci à la différence de Dendale (1991, 2012a), qui n'avait signalé que trois combinaisons possibles : E – A, M – A et M – E.

⁸² Dendale (1991, 2012a) avait également inclus dans la liste la description suivante de Wagner & Pinchon (1962) : « Par le moyen de cette forme, on rapporte, sans la prendre à son compte, une affirmation formulée au passé indéfini ; on s'en fait écho sous toutes réserves. » (Wagner & Pinchon 1962: 367). À l'opposé de Dendale, nous avons analysé cette description en termes évidentiels (« on rapporte, on s'en fait écho ») et aléthiques (« sans la prendre à son compte, sous toutes réserves »). La différence est à chercher dans l'analyse de « sous toutes réserves », que Dendale (1991, 2012a) considère comme relevant du modal. Comme nous l'avons argumenté plus haut, pour nous, il ne s'agit pas d'un élément de sens M, mais d'un élément de sens A (voir § 4.1.1.1 de ce chapitre).

[le CE1 s'emploie] pour reproduire l'opinion d'autrui ; la forme verbale du Conditionnel la présente alors avec une certaine réserve, pour faire entendre qu'on la donne pour ce qu'elle est, sans vouloir la sanctionner. (Robert 1909: 322)

[le CE1 s'emploie] pour énoncer un bruit qui court et dont on ne veut pas se faire garant par une affirmation pure et simple, parfois même auquel on ne croit pas du tout (Martinon 1927: 370)

[le CE1 exprime] un fait que l'on tient à présenter comme douteux, fondé sur un ouï-dire, dont on ne veut pas se porter garant (Wartburg & Zumthor 1958: 220)

[le CE1 s'emploie] pour marquer un fait douteux, éventuel, en particulier lorsqu'on présente ce fait comme un ouï-dire, comme une assertion dont on ne veut pas se porter garant (Grevisse 1980: 848)⁸³

Notre recherche permet d'ajouter à cette petite liste cinq autres descriptions, du XX^e siècle (4 descriptions) et du XXI^e siècle (1 description), que nous présentons ci-dessous dans l'ordre chronologique :

(1^o) Dans la description de Clédât (1932), l'élément de sens A (« sans garantie ») est en quelque sorte « noyé » dans les deux parties de la formulation de l'élément de sens E (« un fait qu'on rapporte » + « d'après autrui »). L'élément de sens M apparaît à la fin :

Pour **un fait qu'on rapporte sans garantie d'après autrui**, ou qu'on déduit de certains indices, **mais dont on n'est pas tout à fait sûr**, le dubitatif est courant (Clédât 1932: 147, nos italiques, nos gras)⁸⁴

(2^o) La description sémantique que fournit Chevalier *e.a.* (1964) comporte seulement deux éléments de sens selon Dendale (1991, 2012a) : A et M ; en 2012, par contre, il y voit les éléments de sens M et E. Nous préférons une analyse selon laquelle cette description comporte trois éléments de sens : dans l'ordre d'apparition A – M – E :

DANS LE PRESENT : le parleur annonce avec **prudence** ou **scepticisme** une information qu'il **apprend** (Chevalier *e.a.* 1964: 358, nos gras)

Dans la même grammaire, Chevalier *e.a.* (1964) avait déjà fourni une description sémantique beaucoup plus courte, ne faisant mention que d'un seul élément de sens, l'élément NC :

C'est au conditionnel que l'on présente les **EVENEMENTS NON CONFIRMES** (Chevalier *e.a.* 1964: 356, nos gras)

Bien qu'ils ne se trouvent pas tous dans une seule et même description, les quatre éléments de sens sont présents dans cette grammaire. Chevalier *e.a.* (1964) semblent donc associer au conditionnel les quatre éléments de sens que nous avons distingués, mais sans les intégrer dans une seule et même description.

⁸³ Dendale (1991) a consulté l'édition de 1980. Nous avons eu accès à l'édition de 1946, dans laquelle on trouve la même description.

⁸⁴ Plus haut dans sa grammaire, Clédât donne une explication un peu plus courte du CE1, ne mentionnant que deux éléments de sens : « On emploie le dubitatif : [...] 1^o pour **rapporter un fait d'après autrui, en marquant qu'on n'en n'est pas très sûr** » (Clédât 1932: 146, nos gras). On y reconnaît les éléments de sens E (« rapporter un fait d'après autrui ») et M (« on n'en est pas très sûr »).

(3°) Baylon & Fabre (1973) proposent une description en trois éléments de sens : M – NC – A :

le futur II exprime **un fait douteux qui demande confirmation** ; il sert notamment à présenter les événements **dont on ne peut encore affirmer la réalité** (Baylon & Fabre 1973: 131, nos gras)⁸⁵

(4°) Pougeoise (1998) fournit une description du conditionnel présent et une autre du conditionnel passé. Dans celle du conditionnel passé, Pougeoise (1998) suggère de reprendre les éléments de sens déjà mentionnés pour le conditionnel présent. On déduit ainsi que Pougeoise (1998) accorde en fait au conditionnel trois éléments de sens : NC – A – M.

Autres emplois. Le conditionnel présent peut encore s'employer : [...] 2. Dans le langage journalistique lorsqu'il s'agit de communiquer des faits ou des événements de l'actualité **qui demandent confirmation officielle et qui sont donnés sous toute réserve** (Pougeoise 1998: 114, nos gras)

Le conditionnel passé a les mêmes valeurs que le conditionnel présent mais en les situant dans le passé. [...] 3. Une **information incertaine** relative au passé. (Pougeoise 1998: 115, nos gras)

(5°) Au XXI^e siècle, il y a la description de Dethloff & Wagner (2002) dans laquelle on reconnaît les éléments de sens A – E – NC – A :

In der Presse und in der Mediensprache wird das modale Konditional zur **vorsichtigen Wiedergabe von Mitteilungen, Informationen oder Nachrichten** verwendet, **die noch keine offizielle Bestätigung erhalten haben oder die mit einer gewissen Distanz betrachtet werden** ('Pressekonditional') (Dethloff & Wagner 2002: 407, nos gras)⁸⁶

L'ordre des éléments de sens dans cette description est E – NC – A, mais si on prend également en considération l'adjectif *vorsichtig*, qui a été analysé comme relevant de l'aléthique (voir aussi § 4.1.1.3 de ce chapitre), on obtient la combinaison A – E – NC – A, contenant alors également les quatre éléments de sens distingués.

4.2.4 Les relations mises entre éléments de sens dans les descriptions

Pour les descriptions de notre corpus qui font référence à plus d'un élément de sens, on constate que :

(1°) Globalement, c'est-à-dire tous les siècles confondus, c'est l'élément de sens E qui se trouve le plus souvent en tête (11 descriptions) ; immédiatement suivi de l'élément de sens M, qui est en première position dans 10 descriptions ; suivi à son tour de l'élément de sens A (9 descriptions). L'élément de sens NC ne se trouve en première position que dans un seul cas.

Pour le XIX^e siècle pris à part, l'élément de sens E apparaît le plus souvent en première position, suivi de l'élément de sens A et de l'élément de sens M. Il n'y a aucune description où l'élément de sens NC est en tête. Pour le XX^e siècle, cet ordre est M – E – A – NC. Au XXI^e siècle, les éléments de sens E et A apparaissent tout aussi souvent en première position.

⁸⁵ Plus loin dans la grammaire, ils décrivent le CEI à l'aide de deux éléments de sens seulement : dans l'ordre d'apparition M – NC : « on propose un fait **dont la réalité n'est pas avérée et qui demande confirmation** » (Baylon & Fabre 1973: 132, nos gras).

⁸⁶ Plus loin dans leur grammaire, les auteurs décrivent le conditionnel par deux éléments de sens seulement (A – E) : « Das Konditional wird modal verwendet: [...] 4. in der Presse- und Mediensprache zur **vorsichtigen, distanzierten Wiedergabe von Informationen oder Sachverhalten** » (Dethloff & Wagner 2002: 410, nos gras)

(2°) L'élément de sens A est présent dans toutes les descriptions qui mentionnent trois éléments de sens. Cependant, il n'apparaît en première position qu'une seule fois.

(3°) Les éléments de sens E et M n'apparaissent pas dans toutes les descriptions sémantiques du CEI par les grammairiens, même s'ils sont très souvent mentionnés en première position.

Les grammairiens fournissant des descriptions faisant mention de plus d'un élément de sens, mentionnent ces éléments de sens dans un ordre spécifique. Est-ce que cet ordre reflète l'importance relative qu'ils accordent aux différents éléments de sens ? Tant que cela n'est pas spécifié dans la grammaire, il est difficile de tirer des conclusions définitives à ce sujet. Nous ne pouvons décrire que les relations qu'on observe.

Dans § 4.1.5 (de ce chapitre), portant sur les termes relevant de l'élément de sens NC, nous avons déjà discuté de la relation de cet élément de sens avec l'élément de sens M d'une part, et avec l'élément de sens A d'autre part. Nous avons identifié deux types de relation :

(1°) une relation en alternative, c'est-à-dire en juxtaposition. C'est le cas de Dethloff & Wagner (2002) qui mettent en alternance l'élément de sens NC avec l'élément de sens A :

In der Presse und in der Mediensprache wird das modale Konditional zur vorsichtigen Wiedergabe von Mitteilungen, Informationen oder Nachrichten verwendet, **die noch keine offizielle Bestätigung erhalten haben oder die mit einer gewissen Distanz betrachtet werden** ('Pressekonditional') (Dethloff & Wagner 2002: 407-408, nos italiques, nos gras)

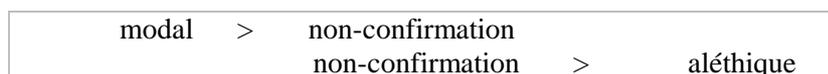
(2°) une relation en cumul, c'est-à-dire qu'un élément de sens est dit amené par un autre. Baylon & Fabre (1973: 131) proposent une relation causale de M à NC. Pougeoise (1998: 114) présente une relation causale de NC à A.

le futur II exprime **un fait douteux qui demande confirmation** ; il sert notamment à présenter les événements dont on ne peut encore affirmer la réalité (Baylon & Fabre 1973: 131, nos italiques, nos gras)

on propose **un fait dont la réalité n'est pas avérée et qui demande confirmation** (Baylon & Fabre 1973: 132, nos italiques, nos gras)

Autres emplois. Le conditionnel présent peut encore s'employer : [...] 2. Dans le langage journalistique lorsqu'il s'agit de communiquer des faits ou des événements de l'actualité **qui demandent confirmation officielle et qui sont donnés sous toute réserve** (Pougeoise 1998: 114, nos italiques, nos gras)

Reprenons ci-dessous le Tableau 7 qui schématise les relations :



Parmi les autres descriptions sémantiques, on trouve souvent de simples juxtapositions, où deux éléments de sens sont mis au même niveau par *ou* (A – M), *or* (M – A), *soit* (A – M) ou par une virgule (E – M), un tiret (M – A)⁸⁷ :

⁸⁷ Dans ces descriptions, nous utilisons des gras et des soulignements pour les mises en relief, vu que les italiques ne sont pas clairement visibles lorsqu'il s'agit d'indiquer des ponctuations.

On emploie aussi le conditionnel lorsqu'il s'agit d'un fait **que l'on ne peut pas garantir ou qui a besoin d'être prouvé**. (Fleury 1864: 130, tome 3, nos gras, nos soulignements)

Similarly, the conditional may serve merely to indicate **that the action is uncertain, or that the statement is not advanced on the speaker's responsibility** (Ewert 1933: 256, nos gras, nos soulignements)

En pareil cas, le conditionnel est un temps absolu qui se dit au lieu d'un autre temps absolu de l'indicatif ou même du subjonctif, **soit pour affirmer d'une manière moins positive, soit pour marquer le doute** [...] (Ayer 1876: 476, nos gras, nos soulignements)

Bruit, nouvelle incertaine. (Regula 1957: 172, nos gras, nos soulignements)

fait douteux, incertain = affirmation atténuée (Abbadie, Chevelon & Morsel 1974: 141, nos gras, nos soulignements)

On trouve également des cas de mise en rapport, où tel élément de sens est dit amené par tel autre élément de sens. Dans les exemples ci-dessous, l'élément de sens E est chaque fois mis en rapport avec l'élément de sens A. Les grammairiens y décrivent la manière dont un locuteur rapporte des informations.

Mit versteckter und oft kaum fühlbarer Bedingung stehen die Präterita des Futurs insbesondere a. in vorsichtigen Referaten (**wenn man Behauptungen anderer mitteilt, ohne für ihre Richtigkeit Gewähr leisten zu wollen**) (Lücking 1883: 100, nos italiques, nos gras)

Par le moyen de cette forme, **on rapporte, sans la prendre à son compte, une affirmation** formulée au passé indéfini ; **on s'en fait l'écho sous toutes réserves**. (Wagner & Pinchon 1962: 367, nos italiques, nos gras)

Le conditionnel s'emploie aussi dans d'autres cas : [...] 5°. Pour exprimer **un fait qu'on rapporte par ouï-dire sans en garantir la vérité** (Steinberg 1972: 184-185, Tome 1, nos italiques, nos gras)

Dans d'autres descriptions sémantiques, l'un des éléments de sens est présenté comme le plus important. Dans notre corpus, il s'agit à chaque fois de l'élément de sens M qui est considéré comme l'élément de sens principal. Nous parcourons ci-dessous quelques exemples.

Brunot (1887b) répertorie d'abord les contextes dans lesquels le CE1 est utilisé, puis résume tous ces contextes sous la même rubrique, celle du modal : « partout en un mot où il y a un doute ». De cette façon, il semble indiquer que pour lui l'élément M est le plus important et que l'élément E en fait partie.

De là l'emploi du conditionnel dans des phrases contenant une exclamation, une interrogation, rapportant l'opinion d'autrui, *partout en un mot où il y a un doute*. (Brunot 1887b: 507, nos italiques, nos gras)

Grevisse (1946) semble partager l'avis que l'élément de sens M est le plus important. Le CE1 est principalement utilisé « pour marquer un fait douteux ». Ceci est ensuite précisé par : « en particulier lorsqu'on présente ce fait comme un ouï-dire ». Ce « ouï-dire » est ensuite expliqué comme « une assertion dont on ne veut pas se porter garant ».

Pour marquer un fait douteux, en particulier lorsqu'on présente ce fait comme un ouï-dire, comme une assertion dont on ne veut pas se porter garant (Grevisse 1946: 529, nos italiques, nos gras)

On retrouve cette idée dans la grammaire de Riegel, Pellat & Rioul (1994), qui posent que l'incertitude est « inhérente au conditionnel » et que cet élément de sens M est ensuite « exploité » pour exprimer une information que le locuteur ne prend pas en charge.

L'incertitude inhérente au conditionnel est exploitée pour présenter un fait dont la vérité n'est pas garantie. (Riegel, Pellat & Rioul 1994: 320, nos italiques, nos gras)

Bien qu'il y ait beaucoup de grammairiens qui se limitent à juxtaposer simplement les différents éléments de sens, il y en a qui proposent quand même une certaine relation ou hiérarchie entre eux.

On peut alors compléter le schéma des rapports entre les éléments de sens du Tableau 7 par le dernier élément qui manque, l'élément de sens E, que nous préférons mettre logiquement tout au début :

évidentiel > { modal / non-confirmation } > aléthique

Tableau 12: Rapports entre les quatre éléments de sens

Le schéma pourrait se lire comme suit : une information reprise à autrui peut être incertaine pour le locuteur (et/ou) nécessiter d'être confirmée, ce qui amènera sa non-prise en charge. C'est un raisonnement plausible, qui devrait être « testé » sur un corpus d'occurrences provenant de textes authentiques.

5 Conclusions

1. Le point de départ de cette recherche était constitué par les études (préliminaires) de Dendale (1991, 2012a, 2014) et de Dendale & Coltier (2012), dans lesquelles les auteurs se demandent comment la valeur sémantique du CE1 est décrite dans une série de grammaires (et d'études linguistiques). Si ces études exploratoires étaient utiles parce qu'elles décrivent des tendances globales, elles ne permettent pas de tirer des conclusions fiables sur la fréquence et l'ordre d'utilisation des différents éléments de sens, ni même sur les relations (causales) éventuelles entre eux. Les auteurs se basent sur un échantillon limité de descriptions sémantiques du CE1, provenant d'un mélange de grammaires et d'études linguistiques, sans fournir d'aperçu des études dépouillées ni même d'indication du nombre d'études vérifiées. Impossible donc d'évaluer la représentativité de leurs résultats.

Avec notre recherche, nous avons voulu donner une base plus large, plus explicite, et donc plus solide, en examinant en détail le traitement du sémantisme du CE1 dans un échantillon bien délimité, bien décrit, plus étendu dans le temps, plus homogène (pas d'études linguistiques) et plus important en nombre d'ouvrages grammaticaux. Nous avons voulu *élargir* et *approfondir* ainsi les études de Dendale (et Coltier).

2. Pour cette étude, nous avons dépouillé 480 grammaires et ouvrages grammaticaux (569 si on inclut les rééditions d'ouvrages) publiés entre 1530 et 2011 – sélectionnés dans une liste d'environ 3000 références d'ouvrages grammaticaux – à la recherche de descriptions et de paraphrases de la valeur sémantique du CE1 en français.

XVI	XVII	XVIII	XIX	XX	XXI	TOTAL
18	28	35	247	147	5	480

Tableau 13: Ouvrages grammaticaux examinés par siècle

3. Dans 78 des 480 ouvrages grammaticaux examinés (soit 16%), ont été trouvées des descriptions ou paraphrases sémantiques du CE1. Celles-ci sont toutes ultérieures à 1849. Ceci montre (et confirme en partie Dendale (2012a, 2014) et Dendale & Coltier (2012)) que la prise de conscience de l'existence et de la spécificité du CE1 a été tardive, si l'on sait que les descriptions du CEVENT et du CTEMP apparaissent dès les plus anciennes grammaires⁸⁸. Cela peut expliquer aussi l'impression qu'ont eue certains linguistes que l'emploi même du CE1 était récent – ce qui a été réfuté par entre autres Bourova & Dendale (2006) et Baeyens (2012). Une fois reconnue l'existence de cet emploi du conditionnel, sa description sémantique s'est vite répandue : au XIX^e siècle, 5 % des ouvrages dépouillés en donne une description sémantique, au XX^e siècle 40 % et au XXI^e siècle 100%.

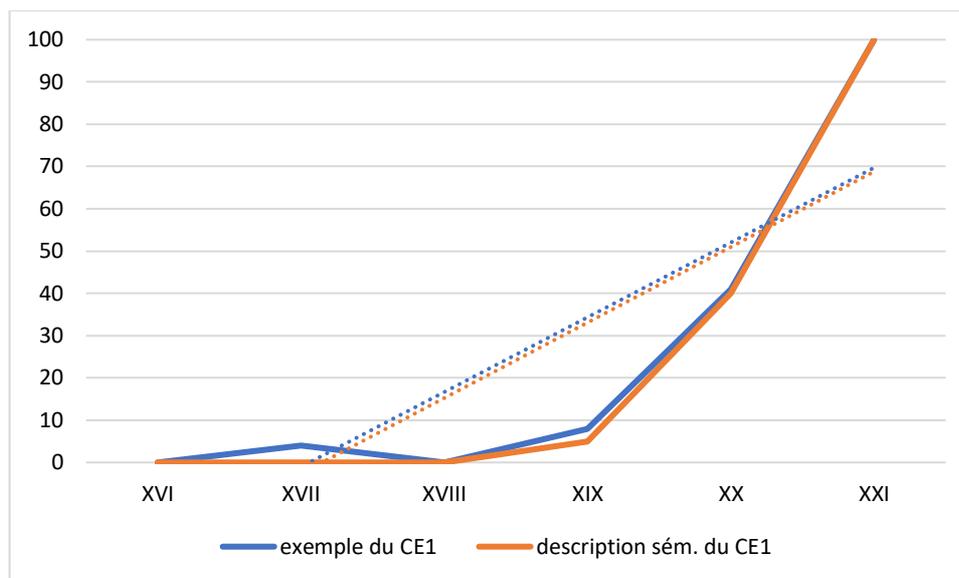


Figure 5: Pourcentage % de grammaires faisant mention d'un exemple et/ou d'une description du CE1

4. Les termes et formulations employés par les grammaires dans leurs descriptions sémantiques du CE1 ont été étudiés en détail. Ils ont été rattachés à quatre « éléments de sens », confirmant par là en partie, et complétant par ailleurs, les conclusions faites par Dendale (1991, 1993) sur la base d'un petit échantillon, hétérogène, d'ouvrages. Les « éléments de sens » retenus sont : (1^o) un élément de sens modal de non-certitude de l'information transmise, (2^o) un élément de sens aléthique de non-prise en charge par le locuteur de l'information qu'il transmet, (3^o) un élément de sens évidentiel de reprise de l'information à autrui, et (4^o) un élément de sens de non-confirmation de ce qui est énoncé.

Le Tableau 14 donne un aperçu synthétique des termes utilisés. On y voit d'abord, pour chaque élément de sens, les termes centraux référant à l'un ou l'autre des « éléments de sens » utilisés (pour les catégories grammaticales du verbe, du nom, de l'adjectif) et ensuite les divers « supports » de ces « éléments de sens », classés selon leur nature : (1^o) état de choses, (2^o) pensée, (3^o) information, (4^o) objet langagier et (5^o) vérité (de l'énoncé). On constate non seulement une grande variation dans le vocabulaire, mais aussi dans la nature des supports auxquels sont reliés ces « éléments de sens », ce qui offre au linguiste un sujet de réflexion et de débat intéressant.

⁸⁸ Ceci pourrait s'expliquer par le fait que le CE1 n'était pas encore reconnu comme « autonome » avant cette époque. Il se pourrait alors que les grammairiens ne l'aient simplement pas remarqué.

ÉLÉMENT DE SENS	TERME CENTRAL	ÉTAT DE CHOSES	PENSÉE	INFO	OBJET LANGAGIER	VÉRITÉ
M	doute incrédulité supposition incertitude	action chose fait	attitude pensée ne pas être sûr ne pas croire	information Nachricht nouvelle Quelle	Aussage Behauptung	authenticité réalité truth
A	NE PAS cautionner sanctionner garantir prendre à son compte assumer la responsabilité	fait	jugement opinion	bruit information ouï-dire renseignement	affirmation assertion énoncé statement	authenticité réalité Richtigkeit truth vérité
E	rapporter reproduire s'en faire l'écho	fait Sachverhalten	opinion pensée projets suppositions thoughts	information Informationen Mitteilungen Nachrichten Zeugnis	affirmation Behauptung words	
NC	qui doit être confirmé non confirmé	événement fait		information Informationen Mitteilungen Nachrichten		

Tableau 14: Synthèse des termes et supports des quatre éléments de sens associés au CEI

5. Nous avons observé dans notre corpus de descriptions sémantiques du CE1 par les grammaires une apparition progressive de termes relevant de l'un ou l'autre des quatre « éléments de sens » à travers l'histoire de la description du CE1. L'élément de sens modal de l'incertitude de l'information transmise apparaît en premier, dès la toute première description sémantique du CE1 (Litais de Gaux 1850). Suit en 1864 l'élément de sens aléthique de la non-prise en charge par le locuteur de l'information qu'il transmet dans *La grammaire en action* de Fleury. L'élément de sens évidentiel de la reprise de l'information à autrui apparaît dès 1883, dans la *Französische Grammatik für den Schulgebrauch* de Lücking. Il faut ensuite attendre près d'un siècle avant de voir apparaître les premiers termes relevant de l'élément de sens de non-confirmation (dès 1964 dans *Grammaire Larousse du français contemporain* de Chevalier *e.a.*).

L'analyse de la fréquence d'utilisation de termes relevant des différents éléments de sens à travers les siècles a permis de constater que l'élément de sens modal est globalement, *i.e.* tous les siècles pris ensemble, le plus fréquemment utilisé. Sa fréquence d'utilisation élevée est la plus claire au XIX^e siècle, où 79% des descriptions sémantiques trouvées mentionne cet élément de sens. Cependant, sa fréquence d'utilisation très élevée diminue avec le temps. Nous observons une tendance négative pour la fréquence d'utilisation de termes relevant de cet élément de sens, tandis qu'il y a une tendance positive de la fréquence d'utilisation de termes relevant des autres éléments de sens : les éléments de sens aléthique, évidentiel et de non-confirmation s'emploient de plus en plus fréquemment dans les descriptions des grammairiens que nous avons analysés.

Cette analyse montre clairement que l'élément de sens modal est utilisé de façon prédominante dans les grammaires. Ceci est en contraste avec les éléments de sens qui sont mis en avant dans les descriptions linguistiques de la valeur sémantique du CE1 (présentés au chapitre 2 § 1.1). Les grammairiens et les linguistes semblent très éloignés sur ce point. Une raison possible pour laquelle nous voyons apparaître si fréquemment dans les descriptions sémantiques analysées cet élément de sens modal pourrait être le fait qu'un grand nombre des grammaires examinées datent du XIX^e siècle, une période pendant laquelle de nombreuses grammaires scolaires ont vu le jour. Le but de ces grammaires était d'enseigner la langue française. Afin de rendre la valeur sémantique du CE1 bien compréhensible pour les apprenants du français, les grammaires scolaires avançaient principalement l'élément de sens modal, probablement parce que c'est un élément de sens qui est spontanément mis en avant par les locuteurs du français pour décrire la valeur sémantique du CE1. Une autre raison pourrait être le poids de la tradition. La notion de modalité est une notion présente depuis l'Antiquité, dans les grammaires grecques (et peut-être même plus tôt). La notion d'évidentialité, par contre, est beaucoup plus récente. Il est donc logique qu'une notion beaucoup plus ancienne, déjà établie, apparaisse plus souvent dans les grammaires étudiées qu'une nouvelle notion, encore peu connue.

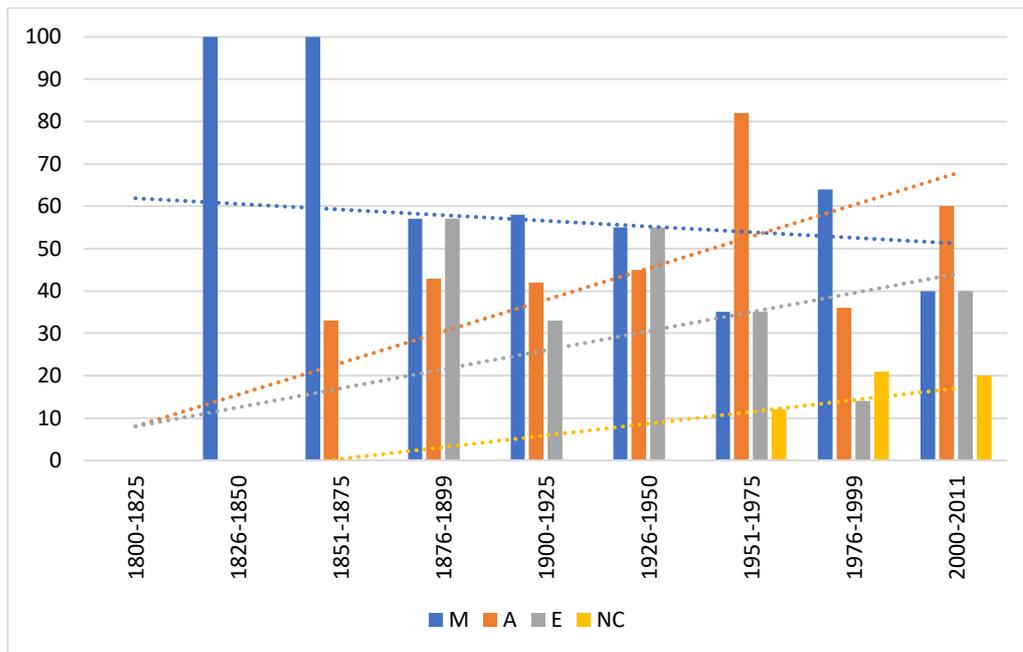


Figure 6: Pourcentage %, par périodes de 25 ans, des descriptions sémantiques faisant mention des différents éléments de sens

Dans notre corpus de descriptions sémantiques du CE1, le plus grand groupe est celui des descriptions qui utilisent des termes qui ne relèvent que d'un seul élément de sens (cf. Dendale (1991: 203, 2012a: 234)). Le plus souvent c'est l'élément de sens modal qui est retenu, moins souvent l'élément de sens aléthique et encore moins souvent l'élément de sens évidentiel ; c'est assez rare que ce soit l'élément de sens de non-confirmation qui soit mentionné seul. Moins nombreuses sont les descriptions qui utilisent des termes qui relèvent de deux éléments de sens. Nous avons observé sept possibilités de combinaison d'éléments de sens, complétant de cette façon Dendale (1991, 2012a), qui n'avait signalé que trois combinaisons possibles. Moins nombreuses encore sont les descriptions contenant des termes relevant de trois (ou même de quatre) éléments de sens. Nous en avons trouvé neuf, complétant ainsi la liste de Dendale (1991, 2012a) de cinq descriptions.

Parmi les descriptions utilisant des termes relevant de plus d'un élément de sens, nous avons trouvé celles où les éléments sont simplement juxtaposés. Nous avons ainsi relevé des juxtapositions de NC – A, A – M, M – A, E – M. Nous avons également observé des cas de mise en rapport des éléments de sens. Nous avons ainsi relevé des relations de dépendance entre $M \rightarrow NC$, $NC \rightarrow A$, $E \rightarrow A$. Si l'on respecte l'ordre de ces relations de dépendance (NC doit précéder A, E doit précéder A...), on arrive logiquement au schéma suivant :

évidentiel > { modal / non-confirmation } > aléthique

Tableau 15: Rapports entre les quatre éléments de sens

Ces relations de dépendance peuvent se lire comme suit : une information reprise à autrui peut être incertaine pour le locuteur (et/ou) nécessiter d'être confirmée, ce qui amènera sa non-prise en charge. Ce raisonnement, composé à partir des relations de dépendance observées dans les descriptions doit être vérifié sur des occurrences du CE1 authentiques (voir le chapitre 4).

Puisque notre objectif était de fournir un aperçu global de la façon dont les grammaires au cours des siècles décrivent sémantiquement le CE1, nous avons traité toutes les grammaires de la même manière. Cependant, pour des recherches ultérieures, il pourrait être très intéressant de comparer les grammaires entre elles. Toutes les grammaires ne sont pas du même type (on pourrait distinguer des grammaires normatives, descriptives, pédagogiques...) ou n'ont pas le même objectif (on pourrait distinguer des objectifs scientifiques, pédagogiques, normatifs...). Elles diffèrent également quant au type de la langue qui est traité : « le bon usage », la langue littéraire, la langue parlée... La grammaire est-elle basée sur une étude empirique de la langue ou non ? *etc.* Tous ces points peuvent avoir une influence sur la façon dont les grammairiens présentent les faits de langue dans leurs grammaires. Il serait alors intéressant d'examiner comment les grammaires s'adaptent à leur type, objectif, langue *etc.* et de voir si cela a des conséquences pour le traitement du CE1. Utilisent-elles différents termes ? Font-elles référence à différents éléments de sens ? *etc.*

CHAPITRE 4

LES (PLUS) ANCIENNES OCCURRENCES DU CE1

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que le CE1 n'est apparu et n'a été décrit dans les grammaires qu'assez tardivement. En effet, à l'exception d'un seul exemple dans la grammaire de Maupas de 1607, les grammaires du XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles ignorent complètement l'existence de cet emploi du conditionnel. Après l'exemple cité par Maupas, il faut attendre plus de 200 ans avant d'en trouver d'autres cités dans une grammaire. Lemare (1819) en cite deux, qui sont critiqués dans un certain nombre de grammaires ultérieures. Ce n'est finalement qu'à partir de 1850 que la valeur sémantique du CE1 commence à être vraiment décrite. À partir de ce moment-là, les descriptions sémantiques se multiplient très vite. Au XXI^e siècle, toutes les grammaires dépouillées reconnaissent l'existence de cet emploi du conditionnel et en décrivent la valeur sémantique.

Cette constatation soulève une première série de questions : Pourquoi le CE1 n'est-il apparu et n'a-t-il été décrit dans les grammaires que si tardivement ? Est-il apparu dans la langue avant le XVII^e siècle ?

L'analyse des descriptions sémantiques dans les grammaires a montré qu'un total de quatre éléments de sens sont associés au CE1. Par ordre chronologique d'apparition dans les grammaires on trouve : (1^o) un élément de sens modal de non-certitude de l'information transmise (°1850), (2^o) un élément de sens aléthique de non-prise en charge de l'information communiquée par le locuteur (°1864), (3^o) un élément de sens évidentiel de reprise de l'information à autrui (°1883), et (4^o) un élément de sens de non-confirmation de ce qui est énoncé (°1964).

Cette constatation soulève une deuxième série de questions : Lesquels de ces éléments de sens sont présents dans les anciennes occurrences du CE1 ? Est-il vrai que l'élément de sens modal, qui est le plus fréquent dans les anciennes descriptions sémantiques de grammaires, est aussi l'élément de sens dominant dans les anciens exemples authentiques de cet emploi du conditionnel ?

Pour ce chapitre, nous nous sommes fixé deux objectifs. Premièrement, repérer d'anciens exemples du CE1 dans l'espoir de pouvoir reculer la datation de la plus ancienne occurrence connue jusqu'ici. Deuxièmement, examiner de près le sémantisme de ces anciens exemples du CE1 dans le but de définir les éléments de sens qui interviennent.

Pour réaliser ces objectifs, nous avons analysé notre corpus d'anciens textes juridiques – genre dans lequel a été trouvée la plus ancienne occurrence jusqu'à maintenant (voir la section 1 de ce chapitre). Nous avons déterminé pour chaque conditionnel y apparaissant le type d'emploi dont

il s'agit (CTEMP, CEVENT et CE). Nous avons analysé, pour les CE(1), sémantiquement les co(n)textes d'emploi. Les résultats pour ces deux objectifs nous permettront de mieux définir le co(n)texte dans lequel le CE1 a vu le jour et de formuler une hypothèse sur le(s) origine(s) de cet emploi du conditionnel (qui constitue l'objet du chapitre 5).

Dans ce qui suit, nous présenterons d'abord un état des lieux des recherches d'anciennes occurrences du CE1 (la section 1). Dans la section 2, nous préciserons comment nous avons composé le corpus des textes (juridiques) à partir duquel nous avons effectué notre étude. La section 3 portera sur la fréquence globale des trois grands emplois du conditionnel qui ont été trouvés dans notre corpus de textes. Dans la section 4, la section centrale de ce chapitre, nous analyserons les occurrences du CE1 en termes sémantiques pour déterminer lequel (ou lesquels) des éléments de sens qui peuvent être associés au CE1 étai(en)t déjà présent(s) dans les anciennes occurrences de cet emploi du conditionnel.

1 Les plus anciens CE1 trouvés

Jusqu'à présent, il n'y a eu que peu de recherches sur les occurrences du CE1 dans les stades antérieurs du français. Nous organiserons notre présentation des études sur les anciennes occurrences du CE1 selon les trois genres de textes dans lesquels on les trouve : le genre journalistique (voir § 1.1), le genre historique (voir § 1.2) et le genre juridique (voir § 1.3).

1.1 Dans le genre journalistique

Bourova et Dendale (2013) ont cherché les premières occurrences du CE1 dans le genre journalistique, partant de la constatation que beaucoup d'(anciennes) grammaires signalent que le CE1 s'emploie dans les textes journalistiques, d'où l'appellation de « conditionnel journalistique ».

Ils ont dépouillé manuellement ce qui est considéré comme le premier journal français, *La Gazette* de Théophraste Renaudot, apparu pour la première fois le 30 mai 1631. Ils ont examiné 158 numéros, pris dans 16 années de publication entre 1631 et 1792, soit 1134 pages de texte au total. Dans ce matériel, ils ont trouvé cinq occurrences du CE1 et cela dès la première année de parution du journal. Le CE1 peut dès lors être daté, pour le genre journalistique, du 22 juin 1631 (Bourova & Dendale 2013: 190). Regardons ce tout premier exemple :

(199) (De Bruxelles le 22. dudit mois de Iuin)

Il nous en prend icy comme aux plus advisez qui ont eu Arrest. Au lieu de s'en plaindre chacun l'interprete à son avantage. Les nostres sont tous resiouïs du succez de Tilly & de son approche vers nous : mesme *des dernieres novuelles, quoy qu'incertaines*, qu'il **auroit deffait** des troupes & **pris** deux canons au Duc de Vimar, venu au secours d'une ville par luy assiegée : mais sur tout d'avoir évité le peril dont le Prince d'Orange les menaçoit. (*Gazette* 5, juin 1631) (Bourova & Dendale 2013: 191, italiques de l'auteur, nos gras)⁸⁹

Selon Dendale & Coltier (2012: 640), c'« est probablement la toute première occurrence d'un conditionnel de reprise *dans la presse française* ». La même année, Dendale le qualifie comme l'exemple qui est « sans doute la toute première occurrence d'un conditionnel de MDS⁹⁰ dans la presse française » (Dendale 2012a: 235). En 2014, Dendale reprend encore une fois que cet exemple « est probablement la toute première occurrence d'un conditionnel de reprise qu'on puisse

⁸⁹ Cet exemple est également cité dans Dendale (2010: 308, 2012a: 235, 2014: 254), Dendale & Coltier (2012: 640).

⁹⁰ *MDS* est l'abréviation de « conditionnel de modalisation en discours second », terme emprunté à Authier-Revuz, introduit dans les années 80.

trouver *dans la presse française* » (Dendale 2014: 254). Que ce soit effectivement de la plus ancienne occurrence dans la presse française ou non, nous ne pouvons ni le confirmer ni l'infirmer. Il s'agit en tout cas d'une occurrence du CE1 de plusieurs siècles antérieurs aux occurrences journalistiques citées par les grammairistes, dont la plus ancienne que nous ayons trouvée est celle citée par Brunot (1922) datant du 10 mai 1912 (pour cet exemple, voir le chapitre 3 § 1.1).

Pour l'exemple (199), Bourova et Dendale signalent la présence de certains des éléments de sens associés au CE1 (voir le chapitre 2 § 1.1) : la reprise à autrui (« des dernières nouvelles ») (= élément de sens évidentiel) et l'incertitude (« quoy qu'incertaines ») (= élément de sens modal) (Bourova & Dendale 2013: 191).

Bourova et Dendale (2013) citent encore un deuxième exemple de la *Gazette*, dans lequel il est signalé de façon explicite – par le discours indirect – que l'information exprimée au conditionnel est reprise à autrui (« on nous écrit que ») (Bourova & Dendale 2013: 191) :

(200) (De Vienne, ledit jour 7 Août 1641)

On nous écrit que les Turcs ont esté n'aguères défaits par les Moscovites en deux batailles : où les premiers **auoient perdu** soixante & dix mille hommes. (*Gazette* 109, 7 septembre 1641) (Bourova & Dendale 2013: 191, italiques de l'auteur, nos gras)⁹¹

Ils constatent par ailleurs une haute fréquence dans la *Gazette* de contextes où il s'agit de « nouvelles de seconde ou de troisième main, qui ne sont pas certaines, des rumeurs, qui se révèlent fausses après coup, toutes avec marquage explicite de la reprise à autrui et de l'incertitude » (Bourova & Dendale 2013: 191). Les cinq exemples du CE1 se trouvent tous dans ce type de contexte. Cependant, Bourova et Dendale (2013) constatent aussi d'autres cas du même type de contexte, où l'on observe la présence, après un verbe annonçant un dire, non pas d'un conditionnel, mais d'un indicatif présent ou passé, comme cela est illustré dans les deux exemples suivants :

(201) (De Bruxelles le 7. Iuin)

Le bruit vint hier icy d'un combat entre Henry de Bergue & les Hollandois : où l'on dit qu'ils ont bien perdu quatre mille hōmes. (*Gazette* 3, mai 1631) (Bourova & Dendale 2013: 191, italiques de l'auteur, nos gras)

(202) La nouvelle s'étoit répandue ces jours passés, ici, que le port de Wama **avoit été bombardé** par une Escadre Russe. On regarde aujourd'hui cette nouvelle *comme fausse & dénuée de vraisemblance*. (*Gazette de France* 14, 18 février 1791)

(Bourova & Dendale 2013: 191, italiques de l'auteur, nos gras)

Le dépouillement par Bourova et Dendale (2013) du tout premier journal français, la *Gazette de Théophraste Renaudot*, montre donc que le CE1 « est un emploi qui est au moins aussi ancien que les premiers journaux, tout exceptionnel qu'il y soit » (2013: 192).

Les anciens CE1 diffèrent toutefois syntaxiquement des CE1 contemporains. Si le CE1 en français contemporain se trouve typiquement dans des propositions principales ou indépendantes et ne nécessite pas d'explicitation de la reprise, les anciens CE1 dans la *Gazette* « se retrouvent tous en subordonnée, relative ou complétive, et font partie de phrases (souvent fort) complexes avec explicitation de la reprise » (2013: 192).

⁹¹ Cet exemple est également cité dans Dendale (2010: 308).

1.2 Dans le genre historique

Pour reculer encore davantage la datation du CE1, Bourova et Dendale (2013) ont vérifié dans *Frantext* toutes les occurrences de *être* au conditionnel dans des textes datant d'entre 1650 et 1700 et environ 10.000 occurrences de *avoir* au conditionnel à partir des premiers textes de *Frantext* jusqu'en 1800. Le plus ancien exemple d'un CE1 qu'ils aient pu relever ainsi est de 1577 et a été trouvé dans un texte de type historique :

(203) *On dit que* cette Trudelude avoit esté autrefois si transportee de la folle amour d'un prestre nommé Strates, qu'oblant tout honte et devoir ele luy **auroit mis** es mains l'entiere administration et gouvernement de sa principauté, et a son occasion **fait mourir** plusieurs des citoyens de Delphes. (Blaise de Vigenère, *L'Histoire de la décadence de l'Empire grec, et établissement de celui des Turcs, comprise en dix livres par Nicolas Chalcondyle*, 1577, p. 89, Livre II, Chap. IV, dans *Frantext*) (Bourova & Dendale 2013: 192, italiques de l'auteur, nos gras)⁹²

Ce qui est intéressant – tout comme c'était d'ailleurs le cas pour les CE1 trouvés dans la *Gazette* – c'est que cet exemple diffère syntaxiquement de l'emploi type du CE1 en français contemporain (Bourova & Dendale 2013: 193). En français contemporain, le CE1 apparaît typiquement dans des propositions principales ou indépendantes. Dans cet ancien exemple, il apparaît dans une proposition subordonnée complétive après un verbe de parole au présent.

Notons que dans son article de 2010⁹³, Dendale cite un exemple historique encore plus ancien, datant de 1574 :

(204) Le dimanche 26 décembre, à cinq heures du matin, Charles cardinal de Lorraine, aagé de cinquante ans, mourust en Avignon [...] Ses partisans maintenoient qu'il avoit fait une tant belle et chrestienne fin que rien plus. *Les huguenos soutenoient, au contraire*, que quand on lui pensoit parler de Dieu, durant sa maladie, qu'il n'avoit en la bouche pour toute response que des vilanies, et mesmes ce vilain mot de f..., dont Monsieur de Reims, son nepveu, l'estant allé voir, et le voiant tenir tel langage, **auroit dit** en se riant, « Qu'il ne voioit rien en son oncle pour en desesperer, et qu'il avoit encores toutes ses paroles et actions naturelles ». (Pierre de L'Estoile, *Registre-Journal du regne de Henri III*, t. 1, p. 101, décembre 1574, dans *Frantext*) (Dendale 2010: 308, italiques de l'auteur, nos gras)

Les recherches dans des textes historiques ont donc permis à Dendale et Bourova de reculer d'environ 60 ans la datation du plus ancien exemple du CE1, jusque vers la fin du XVI^e siècle (1574).

1.3 Dans le genre juridique

Toutes les études menées jusqu'en 2012 (cf. aussi Dendale 2012a, Dendale & Coltier 2012), situent le plus ancien exemple du CE1 dans le genre juridique : Damourette & Pichon citent en effet dans

⁹² Cet exemple est également cité dans Dendale (2012a: 235, 2014: 254), Dendale & Coltier (2012: 641).

⁹³ Signalons qu'il a été publié entre la communication de Bourova & Dendale en 2006 et la publication de celle-ci, six ans seulement après, en 2013.

leur ouvrage *Des mots à la pensée (1911-1936)* trois passages provenant de *l'Arrêt du Parlement de Paris*, tous datant de 1541⁹⁴:

- (205) ... appelant de la sentence contre luy donnée par ledict prevost ou sondict lieutenant, par laquelle et pour raison de l'homicide par luy commis en la personne dudict defunct messire Jehan Bourdeau il **auroit esté condamné** à estre pendu et estranglé a une potence... (*Arrêt du Parlement de Paris*, 4 avril 1541) (Damourette & Pichon 1936: 444, nos gras)
- (206) Oy sur ce le procureur general du Roy auquel **auroit esté communiqué** ledict procès qui **auroit consenti** l'enterinement de ladicte requeste. (*Arrêt du Parlement de Paris*, 21 février 1541) (Damourette & Pichon 1936: 444, nos gras)
- (207) ... la commission dudit Ronsard du deuxiesme janvier mil cinq cent trente quatre par laquelle il **auroit esté commis** par lesdictz generaux à ladicte maistrise particuliere de la Monnaye dudict Bourges. (*Arrêt du Parlement de Paris*, 8 février 1541) (Damourette & Pichon 1936: 444, nos gras)

Pour Damourette & Pichon (1936), le conditionnel y sert à « rapporter des faits ayant réellement eu lieu, ou des décisions de justice authentiques » (1936: 444). Ils semblent définir le CE1 donc principalement en termes modaux, non comme un marqueur d'incertitude, toutefois, mais plutôt comme un marqueur « de certitude » – comme l'a interprété aussi Dendale. Damourette & Pichon (1936) se distinguent sur ce point de ce qu'on trouve dans les analyses sémantiques linguistiques (voir le chapitre 2 § 1.1) et dans la plupart des descriptions sémantiques grammaticales (voir le chapitre 3 § 4.1 et § 4.2).

En 2012, dans le cadre de son mémoire de maîtrise, Baeyens (2012) a mené, elle aussi, une recherche pour trouver les anciennes occurrences du CE1 dans des textes juridiques, dans le but de pouvoir en reculer la date d'apparition. Elle s'est concentrée sur les versions numérisées des registres criminels et civils et des cartulaires⁹⁵.

Pour trouver ces documents, Baeyens a consulté des ouvrages d'Adhémar Esmein et de Louis Tanon. Dans *Histoire de la procédure criminelle en France* d'Adhémar Esmein, elle a retenu les deux registres criminels qui y sont traités : le *Registre criminel du Châtelet de Paris* (1389-1392) et le *Registre criminel de la justice de Saint-Martin-des-Champs* (1332-1357). Dans *Histoire des justices des anciennes églises et communautés monastiques de Paris* de Louis Tanon, Baeyens a trouvé le *Registre criminel de Sainte-Geneviève* (1238-1421), le *Registre criminel de Saint-Germain-des-Prés* (1230-1386) et le *Registre de Saint-Denis* (1129-1447). Dans *L'Ordre du procès civil au XIV^e siècle au Châtelet de Paris*, Louis Tanon a reproduit le *Registre civil de la seigneurie de Villeneuve-Saint-Georges* (1371-1373), qu'elle a également dépouillé.

Vu que le dépouillement de ces documents n'a fourni aucun exemple du CE1, Baeyens a porté son attention sur cinq autres documents : le tome 2 du *Cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron* (1441-1720), le *Recueil des chartes de l'abbaye royale de Montmartre* (1116-1792), les *Chartes inédites de l'abbaye de Saint-Victor de Paris* (1137-1281), le *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris* (528-1528) et les *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-*

⁹⁴ Remarquons toutefois que Baeyens (2012: 61 + 74) signale dans son mémoire de maîtrise que la source à laquelle Damourette & Pichon (1936) empruntent leurs exemples – Marichal, Robert, 1934, « Les compagnons de Roberval », *Humanisme et Renaissance*, 1, 51-122 – fournit des exemples d'un an plus anciens (1540) que ceux cités dans *Des mots à la pensée*. Baeyens (2012) fait une analyse de (certains de) ces exemples (voir Baeyens (2012: 60-72)).

⁹⁵ Pour une explication plus détaillée de ces types de textes, nous renvoyons à Baeyens (2012).

Magloire (1330-1436). Ce n'est que dans ce dernier texte que Baeyens (2012) découvre des exemples encore plus anciens du CE1 – trois au total !

Baeyens a repéré et dépouillé douze documents de registres criminels et civils et cartulaires au total, couvrant une période de 528 à 1720. Le tableau suivant (Baeyens 2012: 29) donne un aperçu chronologique des documents avec les résultats de ses dépouillements⁹⁶. La première colonne spécifie le document dépouillé ; la deuxième sa datation ; la troisième le nombre total de conditionnels trouvés et la quatrième le nombre de CE1 relevés.

	Période	nombre de formes au conditionnel	nombre de conditionnels épistémiques
<i>Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris</i>	528 – 1528	30	0
<i>Recueil des chartes de l'abbaye royale de Montmartre</i>	1116 – 1792	11	0
<i>Registre de Saint-Denis</i>	1129 – 1447	1	0
<i>Chartes inédites de l'abbaye de Saint-Victor de Paris</i>	1137 – 1281	0	0
<i>Registre criminel de Saint-Germain-des-Prés</i>	1230 – 1386	17	0
<i>Registre criminel de Sainte-Geneviève</i>	1238 – 1421	10	0
<i>Registre de Saint-Maur-des-Fossés</i>	1268 – 1305	0	0
<i>Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire</i>	1330 – 1436	491	3
<i>Registre criminel de la justice de Saint-Martin-des-Champs</i>	1332 – 1357	28	0
<i>Le registre civil de la seigneurie de Villeneuve-Saint-Georges</i>	1371 – 1373	36	0
<i>Registre criminel du Châtelet de Paris</i>	1389 – 1392	1431	0
<i>Cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron (t.2)</i>	1441 – 1720	12	0
Formes contrôlées / conditionnels épistémiques trouvés		2067	3

Aperçu des différents registres consultés, classés suivant la datation de leurs chartes et de leurs actes, avec une indication du nombre de conditionnels contrôlés.

On constate que le CE1 est extrêmement rare dans son corpus. Baeyens n'en a trouvé que trois cas (sur un total de plus de 2000 conditionnels examinés), qui, en plus, ont tous été découverts dans le même document, les *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire* (1330-1436).

Le premier passage contenant un CE1 a été trouvé dans un acte de bail d'une maison accordé le 25 mai 1364. L'acte fixe le consentement entre les bailleurs (les deux beaux-frères Pierre des Hayes et Phelippot Challot et leurs femmes Sanceline et Sedille), d'une part, et les preneurs (Raoul le Vavasseur et sa femme Jehenne), d'autre part (Baeyens 2012: 46-47). Dans cet acte de bail, Baeyens a trouvé deux conditionnels susceptibles d'être des CE1 :

(208) et pour et parmy la somme de trente livres paris., forte monnoye courant a present, pour et en nom d'amendement, aux us et costumes de la ville de Paris, que lesdiz preneurs en faisant ledict acensement **auroient promis** mettre ou faire mettre et employer du leur en ladicte

⁹⁶ Pour une description détaillée des formes du conditionnel recherchées dans les documents, nous renvoyons à Baeyens (2012: 21-30).

maison et appartenances ; desquelles trente livres paris. lesdiz bailleurs confessent que lesdiz preneurs **auroient mis et fait** mectre et employer du leur en l'admendement et melioracion de ladicte maison et appartenances la somme de vingt cinq livres dix huit solz paris., aux us et coustume de la ville de [...] Paris, et tout en la forme et mémoire que iceulx preneurs les avoient promis de mectre en ladicte maison et appartenances. (Baeyens 2012: 48-49, gras de l'auteur)

Cet acte a été rédigé par des clercs notaires, qui travaillent pour un juge. Ce sont alors les clercs notaires, qui, au nom du juge, utilisent le conditionnel (Baeyens 2012: 47). Ils l'utilisent lorsqu'ils reprennent des informations qui portent spécifiquement sur des actions situées dans le passé et qui sont fournies par les parties présentes (Baeyens 2012: 48). Dans l'exemple (208), le premier conditionnel *auroient promis*, réfère aux informations selon lesquelles les preneurs avaient promis, auparavant, d'investir une somme déterminée dans la maison (Baeyens 2012: 58). Avec le second conditionnel *auroient mis et fait mectre*, les clercs notaires reprennent les informations, procurées par les bailleurs, selon lesquelles les preneurs avaient déjà investi une partie de la somme (Baeyens 2012: 47). Plus spécifiquement, dans cet acte, le conditionnel est employé « pour reprendre des déclarations faites dans le passé [...] concernant des actions (*auroient mis et fait mectre*) ou des actes de parole (*auroient promis mectre*) antérieurs à ces déclarations » (Baeyens 2012: 50).

Selon Baeyens (2012: 49), les informations au conditionnel sont considérées comme « vraies » par les clercs notaires – et par conséquent par le juge au nom duquel ils écrivent, comme le confirme selon elle le co(n)texte qui suit. On y indique que les preneurs sont tenus de payer le reste de la somme, « ce qui implique qu'on assume [= présume], premièrement, que les preneurs ont bel et bien promis d'investir ladite somme et, deuxièmement, qu'ils en ont déjà investi un montant considérable » (Baeyens 2012: 49).

Baeyens a constaté, en plus, une concurrence d'emploi entre le conditionnel composé, d'une part, et l'indicatif plus-que-parfait, de l'autre. Elle a même découvert que dans une des autres versions de cet acte de bail le conditionnel *auroient promis* a été remplacé par l'indicatif plus-que-parfait *avoient promis* (2012: 48). Elle constate de plus la reprise du conditionnel *auroient promis mectre* par le plus-que-parfait *avoient promis de mectre* (2012: 49).

Les deux autres passages avec un CE1 relevés par Baeyens proviennent d'un acte du 25 mai 1389. Il s'agit d'une sentence après un litige entre le duc de Bretagne et comte de Montfort, représenté par son procureur, d'une part, et les habitants et paroissiens de la ville et paroisse des Bréviaires, représentés par leur procureur, d'autre part, concernant l'emploi du bois et la cueillette de fruits de la forêt d'Yveline appartenant au duc de Bretagne (Baeyens 2012: 51-52). Dans cet acte, Baeyens a trouvé également deux conditionnels susceptibles d'être des CE1 :

(209) Pour cause de ce que le procureur de mondict seigneur disoit et proposoit contre le procureur desdiz habitans que eulx, de fait, a tiltre de mal foy et sans aucune cause raisonnable, **auroient couppe, prins, levé et amporté** certaine et grant quantité de boys, chesnes et autres boys es boys dudict monseigneur, au lieu que l'on dit l'Estanchet et es lieulx cy dessoubz plus a plain declairés, et avecques ce avoient en iceulx boys prins et amporté par devers eulx grant quantité de fruct creulx en iceulx boys et par plusieurs foys, ce que lesdiz habitans ne povoient ne devoient faire, sicomme le procureur de mondict seigneur disoit (Baeyens 2012: 52, gras de l'auteur)

(210) De par lesquelz habitans fut proposé par leurdict procureur ancontre le procureur de mondict seigneur plusieurs faiz et raisons par exception et affim d'absolution, c'est assavoir que iceulx habitans des Brevieres **auroient**, a bonne, juste cause et raisonnable, **couppe, prins, levé et amporté** dudict boys es boys dudict monseigneur, et aussi du fruct creu en iceulx boys [...] et

que faire le povoient, sicomme ilz disoient, parmi certain servitude qu'il en faisoient a mondiet seigneur de ayder a destaindre le feu de ses boys, s'il y estoit prins, et de ayder a secourre les chaussés des estangs dudict monseigneur, ce les eaues estoient tropt grosses et que il en feust besoing ; et [ils] disoient que de ce ilz en estoient en bonne saisine et possession de si long temps qu'il n'estoit mémoire du contraire. (Baeyens 2012: 53, gras de l'auteur)

Tout comme pour le premier acte, c'est le juge – ou les clerks notaires qui écrivent en son nom – qui emploie(nt) le conditionnel (Baeyens 2012: 59).

Les conditionnels sont employés ici aussi pour reprendre des informations procurées par les parties présentes et portant sur des actions ou activités passées. Bien qu'il s'agisse dans cet acte de deux formes du conditionnel tout à fait identiques, les co(n)textes dans lesquels elles sont employées diffèrent. Avec le premier conditionnel *auroient couppé, prins, levé et amporté*, on reprend l'accusation faite par le procureur du duc (Baeyens 2012: 52). Avec le second *auroient couppé, prins, levé et amporté*, on reprend la réaction formulée par le procureur des habitants vis-à-vis de l'accusation (Baeyens 2012: 53).

À la différence du premier acte, dans lequel la suite du texte indique que l'information au conditionnel est considérée comme vraie, il est dans ce cas plus difficile de déterminer la valeur de vérité qui est attribuée aux informations transmises. Ceci est dû au fait que les conditionnels, tout à fait identiques, apparaissent dans deux co(n)textes tout à fait opposés : une fois dans la reprise de l'accusation, une fois dans la reprise de la réaction à cette accusation (Baeyens 2012: 53). Le co(n)texte immédiat ne permet donc pas de déterminer si le juge considère les informations transmises comme vraies ou comme fausses. Selon Baeyens (2012: 53), cependant, le contenu de la sentence finale peut apporter une solution à ce problème. Le juge décide que les habitants étaient dans leur droit et que les accusations du duc étaient injustifiées. Par conséquent, le juge considère les arguments apportés par le procureur des habitants comme « vrais » et rejette comme « faux » ceux apportés par le procureur du duc (Baeyens 2012: 53).

Baeyens (2012: 54) observe également dans cet acte-ci une concurrence d'emploi entre le conditionnel composé et l'indicatif plus-que-parfait (*avoient prins et amporté*), qui semble présenter dans ce cas une certaine régularité : « les deux conditionnels apparaissent au début d'une proposition complétive introduite par le verbe *proposer* dans un temps du passé ; les formes du plus-que-parfait apparaissent dans les mêmes propositions complétives mais ont été séparées du verbe introducteur *proposer* par plusieurs mots ».

L'analyse de ces passages avec CE1 a permis à Baeyens de faire une série de constatations par rapport à l'emploi du CE1. Le CE1 – qui, dans tous les cas, apparaît à la forme composée – est utilisé par le juge ou plus spécifiquement par le clerk notaire qui rédige l'acte au nom du juge « lorsqu'on reprend des déclarations faites dans le passé [...] sur des actions ou des actes de parole [...] antérieurs à ces déclarations » (Baeyens 2012: 56 + 74). Dans cet emploi, le CE1 semble entrer en alternance avec l'indicatif plus-que-parfait et avec la construction *sicomme ilz disoient* (Baeyens 2012: 54-55).

En ce qui concerne les éléments de sens du CE1, elle conclut qu'il semble que dans les textes juridiques médiévaux l'élément de sens évidentiel de la reprise de l'information à autrui fait déjà partie du sémantisme du CE1 (Baeyens 2012: 56 + 74). Le statut de l'élément de sens aléthique de la non-prise en charge des informations transmises est incertain (Baeyens 2012: 56 + 74). Ainsi, pour le premier acte, postuler sa présence paraît difficile : le juge reprend avec le CE1 des informations qu'il considère comme « vraies », comme le montre le co(n)texte subséquent. Pour le second acte, la présence de cet élément de sens se laisse défendre plus facilement : le juge, avec le CE1, reprend d'une part, des informations qu'il considère comme « vraies » et d'autre part, des informations qu'il considère comme (partiellement) « fausses ». L'élément de sens modal de

l'incertitude de l'information transmise ne semble pas inhérent au sémantisme du CE1 dans les occurrences analysées par Baeyens (2012: 56 + 74). Baeyens ne parle nulle part de l'élément de sens de non-confirmation.

Une comparaison par Baeyens (2012: 75) de ses propres analyses avec celles des linguistes contemporains lui a permis de relever quelques éléments importants : (1°) À la différence du CE1 en français contemporain, qui alterne avec le passé composé, le CE1 dans les textes juridiques médiévaux alterne avec l'indicatif plus-que-parfait. (2°) Le sémantisme du CE1 dans les textes juridiques médiévaux semble avant tout se caractériser par l'élément de sens évidentiel de reprise de l'information à autrui. L'élément de sens modal d'incertitude de l'information transmise ne semble pas inhérent au sémantisme du CE1. Le statut de l'élément de sens aléthique de non-prise en charge de l'information reste incertain. Et l'élément de sens de non-confirmation ne semble pas en jeu du tout.

Bien que ces exemples d'anciens CE1 soient très intéressants, ils doivent être traités avec précaution. Baeyens (2012) constate que les deux actes ne sont pas des originaux, mais des copies. Comme nous l'avons signalé plus haut, Baeyens (2012) a travaillé à partir de versions électroniques pour le dépouillement des documents. Pour les *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire*, elle a utilisé le texte disponible dans *Frantext*, qui a été basé sur l'ouvrage *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire. Tome III : 1330 – début du XV^e siècle* de Terroine & Fossier (1976). Dans leur ouvrage, Terroine & Fossier (1976) signalent que les parchemins originaux des actes dans lesquels Baeyens (2012) a trouvé les CE1 ont été perdus. L'acte de bail de 1364 s'avère être une copie collationnée par Jean Basannier, examinateur au Châtelet, datant du 27 juin 1550 (Baeyens 2012: 44). La sentence sur l'emploi du bois et la cueillette des fruits dans la forêt d'Yveline de 1389 est en fait une copie faite par André Gougel, greffier du bailliage de Montfort-l'Amaury le 8 janvier 1518 (Baeyens 2012: 44).

Le fait qu'il ne s'agit pas d'originaux mais de copies complique évidemment la tâche. Il est en effet bien possible que les scribes aient fait des modifications au texte original, à cause d'hésitations lors de la transcription. La question essentielle qui se pose alors est de savoir si les conditionnels étaient déjà présents dans les textes originaux ou s'ils ont été insérés par les scribes après. Dans le dernier cas, les exemples dateraient de 1550 et non de 1364 et de 1518 et non de 1389 (Baeyens 2012: 44). Pour l'instant, il est impossible de connaître la situation exacte. La seule chose que l'on puisse affirmer avec certitude est que le plus ancien exemple du CE1 connu date de 1518 (et possiblement de 1364) (Baeyens 2012: 45).

Résumons. Le plus ancien exemple du CE1 dans le genre journalistique a été repéré par Bourova & Dendale (2013). Cet exemple provient de la *Gazette* de Théophraste Renaudot – considérée comme le premier journal français – et date de 1631. Dans le genre historique, la plus ancienne occurrence du CE1 a été trouvée par Dendale (2010), dans le *Registre-Journal du regne de Henri III*, écrit par Pierre de L'Estoile, datant de 1574. Cependant, le plus ancien exemple à travers les trois genres de texte a été découvert par Baeyens (2012) dans une copie d'un acte de sentence sur l'emploi du bois et la cueillette des fruits dans la forêt d'Yveline, datant de 1518.

2 Composition de notre corpus juridique

Avec notre étude, nous poursuivons le travail de Baeyens (2012), qui consiste à chercher d'anciennes occurrences du CE1, spécifiquement dans les textes juridiques. Après tout, les études antérieures montrent que c'est ce genre-là dans lequel les exemples les plus anciens du CE1 sont

trouvés⁹⁷. Nous pensons que c'est dans ce type de texte que nous avons le plus de chances de faire du progrès. Nous voulons approfondir et élargir l'analyse de Baeyens (2012). Sur la base d'un corpus beaucoup plus large, nous voulons vérifier si les observations qu'elle a faites à partir d'un nombre très limité d'exemples se confirment ou non. Qui utilise(nt) un CE1 ? Pourquoi et dans quel(s) co(n)texte(s) est-il utilisé ? Quel(s) élément(s) de sens retrouve-t-on dans les anciens exemples du CE1 ?

Pour réaliser cette étude, nous avons composé un corpus de textes juridiques du XII^e au XVIII^e siècle. Dans cette section, nous décrivons la composition de ce corpus juridique, en spécifiant chronologiquement le processus de réflexion sous-jacent et les décisions que nous avons prises.

Suite aux résultats de Baeyens (2012), nous avons commencé la composition de notre corpus de textes juridiques par la recherche d'actes, de chartes et de registres (criminels / civils). Le premier résultat prometteur que nous avons obtenu a été de tomber sur le projet *RENUMAR*.

RENUMAR⁹⁸

Le projet *RENUMAR* (Ressources NUMériques pour l'édition des Archives de la Renaissance), construit autour de trois acteurs principaux – l'IRHT (*Institut de Recherche et d'Histoire des Textes*), le CESR (*Centre d'Études Supérieures de la Renaissance*) et la MSH-Val de Loire (*Maison des Sciences de l'Homme*) – est un prolongement et un élargissement d'une autre base de texte, la base *De minute en minute*⁹⁹, collection de descriptions et/ou de transcriptions de minutes notariales tourangeaux ou parisiens des XV^e et XVI^e siècles, hébergée jusqu'en mars 2018 sur les serveurs des BVH (*Bibliothèques Virtuelles Humanistes*) du CESR de l'Université de Tours. Le projet *RENUMAR* poursuit la mise en place entamée par les BVH d'une base de documents patrimoniaux, mais renouvelle aussi sur plusieurs points :

(1^o) Depuis la création de la base *De minute en minute*, les techniques de mise à disposition des sources numériques ainsi que les attentes et les demandes des chercheurs ont considérablement changé. C'est pourquoi *RENUMAR* propose une architecture numérique plus adaptée aux exigences de la recherche et de la valorisation patrimoniale et crée un espace d'édition en ligne adaptable à tous types de documents, afin de multiplier les modalités de l'accès aux documents.

(2^o) *RENUMAR* élargit le champ documentaire. Outre les minutes notariales issues de l'ancienne base *De minute en minute* des BVH, complétés avec d'autres dépouillements de fonds notariés parisiens du XVI^e siècle, *RENUMAR* met à disposition : (a) une documentation notariale de la première moitié du XVI^e siècle relative aux artistes et artisans d'art à Tours et en Touraine ; (b) une documentation notariale du XVI^e siècle, relative à la Chambre épiscopale de Chartres ; (c) des minutes extraites de registres de notaires de Bourges (dont les analyses sont en cours de renseignement) ; (d) une documentation municipale liée à certains dossiers tourangeaux, lochois, berruyère et chinonaise ; (e) des actes relatifs à la construction à Tours au XV^e siècle ; (f) des extraits d'une documentation parisienne, relative à la gestion de la forêt de Loches.

RENUMAR est un projet en pleine expansion. La base de données est constamment mise à jour, complétée et renouvelée. Les différentes indications présentes sur le site en attestent : « ont été

⁹⁷ On est bien consciente du fait que ce n'est évidemment pas parce que les plus anciens exemples connus ont été trouvés dans des textes juridiques qu'il ne pourrait pas y avoir des exemples plus anciens dans d'autres types de textes. Dans le cadre de ce travail, nous focaliserons toutefois sur le genre juridique.

⁹⁸ <http://renumar.univ-tours.fr/>

⁹⁹ Le TLFi définit une « minute » comme suit : « original d'un acte notarié ou d'un jugement qui doit être conservé par le notaire ou le greffier du tribunal qui en délivrent des copies, grosses ou expéditions » (s.v. *minute*).

ajoutés, et sont en cours d'intégration », « sont en cours de renseignement », « Un grand nombre des fiches sont en relecture et en cours de balisage. Elles peuvent être amenées à évoluer notamment lorsque seules des analyses sont présentées. » *etc.* Dans l'aperçu des actualités, les messages sur les mises à jour de la base se succèdent rapidement : 29 avril 2019, 17 juin 2019, 20 novembre 2019, 14 mars 2020 *etc.* Non seulement la base de données évolue très vite, mais également le moteur de recherche, qui est constamment mis à jour. Les options de recherche varient donc selon le moment où l'on consulte la base de données. Ci-dessous nous présenterons nos recherches, en indiquant clairement quand elles ont été effectuées.

Toutes les recherches effectuées dans la base de données RENUMAR datent de mai à octobre 2018. À ce moment, les collections juridiques disponibles étaient les suivantes :

- Documents tourangeaux relatifs au repeuplement d'Arras (1479 – 1483)
- Entrées royales à Tours aux XV^e et XVI^e siècles : extraits des fonds municipaux
- Réformation de la forêt de Loches (1526-1527)
- Minutes notariales

Nous avons sélectionné ces collections-là – et non d'autres – parce qu'il s'agit de documents juridiques, les autres collections disponibles à l'époque étant des correspondances politiques.

Pour les trois premières collections, nous avons effectué les mêmes recherches, toutes en mai 2018. Nous avons spécifié :

- (1°) que nous cherchons l'expression régulière
rei|*rey*|*roi*|*roy*|*rai*|*ray*|*riie*|*rie*|*riio*|*rio*¹⁰⁰
- (2°) que nous voulons avoir au moins un mot qui correspond à cette expression
- (3°) que ce mot doit se trouver dans la transcription de l'acte (et pas dans l'analyse¹⁰¹)

Pour la collection des minutes notariales, nous avons ajouté un quatrième critère, pour éviter des résultats provenant de documents non juridiques :

- (4°) que la forme de l'acte doit être une minute notariale

Cette recherche a été effectuée une fois pour trouver les formes du conditionnel du XV^e siècle (de 1400 à 1499) et une autre fois pour trouver celles du XVI^e siècle (de 1500 à 1599). Remarquons que cette même recherche dans les minutes notariales a été effectuée une première fois en mai 2018, et une deuxième fois en octobre 2018, après la mise à jour de septembre 2018, dans le but de pouvoir inclure également les données mises à disposition après la mise à jour.

Le nombre de conditionnels relevés varie considérablement en fonction de la collection, et par conséquent du type de document :

¹⁰⁰ Cette expression trouvera tous les conditionnels en *-rei*, *-roi*, *-rai* avec la variation de l'*i* en *y* et ceux en *-ri(i)e* et *-ri(i)o*. Outre les conditionnels, cette expression trouvera d'autres mots comme par exemple *troix*, *extraict*, *mesuraige*, *etc.* ou des noms propres comme *Mitray*, *Royer*, *Fougerays*, *etc.* Nous avons choisi d'utiliser une expression tellement large pour ne pas rater des occurrences. Cette même expression régulière sera utilisée pour tous les autres dépouillements.

¹⁰¹ Dans la base de données RENUMAR, une « analyse » d'un acte est en fait un résumé du contenu de cet acte. Il s'agit donc de textes en français contemporain.

- Documents tourangeaux relatifs au repeuplement d'Arras (1479 – 1483)
 - 3 actes qui contiennent au moins un conditionnel
 - 10 conditionnels au total
- Entrées royales à Tours aux XV^e et XVI^e siècles : extraits des fonds municipaux
 - 1461 : 1 acte qui contient au moins un conditionnel
 - 1 conditionnel au total
 - 1519 : 1 acte qui contient au moins un conditionnel
 - 6 conditionnels au total
- Réformation de la forêt de Loches (1526-1527)
 - 12 actes qui contiennent au moins un conditionnel
 - 18 conditionnels au total
- Minutes notariales
 - 1400-1499 : 10 actes qui contiennent au moins un conditionnel
 - 18 conditionnels au total
 - 1500-1599 : 38 actes qui contiennent au moins un conditionnel
 - 68 conditionnels au total

Le plus grand nombre de conditionnels a été trouvé dans les minutes notariales. Au total, la base de données de RENUMAR nous a fourni 121 conditionnels, pour la période de 1451 à 1586.

Étant donné que les minutes notariales nous ont donné le plus de résultats, nous avons décidé de nous focaliser sur ce type de textes. Cette recherche nous a conduite à un document contenant de nombreuses transcriptions de minutes notariales : *AD Côte-d'Or*.

*AD Côte-d'Or*¹⁰²

Il s'agit de 4777 minutes notariales de l'Ancien Régime (XVI^e – XVIII^e siècles) des Archives départementales de la Côte-d'Or, transcrites par Joseph-Pierre Outters. La transcription a été faite sur la base de photographies qu'Outters a patiemment décodées. Les originaux sont principalement conservés dans le minutier¹⁰³ des notaires, mais aussi dans les archives des bailliages et dans les archives familiales.

Pour notre recherche, nous avons consulté la deuxième version de la transcription d'Outters, un document pdf d'environ 2900 pages. Nous avons décidé de nous limiter au dépouillement des actes de Dijon (du bailliage et de l'arrondissement de Dijon) (soit 700 pages). Le choix pour cette collection est basé sur la datation des actes. Les actes de Dijon sont les plus anciens de cette transcription. Vu qu'il ne s'agit pas d'une base de données avec un moteur de recherche, mais d'un document pdf, nous avons dû travailler d'une autre façon. Nous avons d'abord converti le document pdf en format Word pour ensuite travailler avec des « recherches en plein texte ». Pour trouver tous les conditionnels en une fois, nous avons remplacé toutes les combinaisons de lettres de l'expression régulière suivante

`*rei*|*rey*|*roi*|*roy*|*rai*|*ray*|*riie*|*rie*|*riio*|*rio*`

par les mêmes combinaisons de lettres mises en surlignement jaune. Ensuite, nous avons parcouru manuellement le document pour vérifier si la forme trouvée était un conditionnel ou non.

¹⁰² http://www.archinoe.net/cache/corpus_pdf_relevés%20actes%20anciens%20minutiers_jpo_cecile.pdf

¹⁰³ *minutier* = « registre contenant les minutes notariales » (TLFi – *minutier*, subst. masc.)

- Actes du bailliage de Dijon (XVI^e – XVIII^e siècle)
 - 34 conditionnels au total
- Actes de l'arrondissement de Dijon (XVI^e – XVIII^e siècle)
 - 379 conditionnels au total

Au total, le dépouillement des actes du bailliage et de l'arrondissement de Dijon nous a fourni 413 formes du conditionnel, pour la période de 1558 à 1710.

Les deux sources précédentes nous ont fourni des conditionnels du XV^e au XVIII^e siècle. Enfin, afin de reculer la datation et de pouvoir trouver des conditionnels plus anciens encore, nous avons consulté la base la plus connue pour l'étude du français médiéval : la BFM.

BFM¹⁰⁴

La BFM, abréviation de *Base de Français Médiéval*, est un outil unique pour l'étude de l'histoire du français, qui est très largement exploité par de nombreux chercheurs. Elle a été fondée en 1989 par Christiane Marchello-Nizia et implantée au sein de l'ENS (École Normale Supérieure) de Lyon. Maintenant, elle est continuée au sein du laboratoire IHRIM (Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités)¹⁰⁵.

À l'origine, la BFM contenait majoritairement des textes antérieurs à 1320, principalement littéraires. Ensuite, elle a été étendue au « très » ancien français et au moyen français et enrichie de textes non littéraires. Actuellement, la BFM contient un ensemble de textes français du Moyen Âge (IX^e – fin XV^e siècle) rassemblés depuis 1989 dans un corpus numérique diachronique. Son corpus principal BFM2019 comporte maintenant – *lisez en avril 2020* – 170 textes écrits entre le IX^e et la fin du XV^e siècle.

L'objectif principal est d'offrir des ressources utiles à l'enseignement et à la recherche, non seulement littéraire et linguistique, mais aussi historique. Grâce au support informatique et aux outils d'analyse linguistique, l'équipe BFM se fixe également pour objectif de donner des outils pour réaliser de nouvelles perspectives de recherche.

La BFM est accessible par un portail web¹⁰⁶, où sont mis à disposition différents corpus. Pour le français médiéval, on trouve (1^o) le corpus BFM2019, qui est le corpus principal de la base, (2^o) le corpus BFMMSS, qui contient des transcriptions de (fragments de) manuscrits, (3^o) le corpus CORPTEF, qui contient les premiers textes français antérieurs à 1200 et (4^o) le corpus GRAAL, qui contient une édition numérique interactive de la *Queste del saint Graal*. Pour le passage du latin au français, on trouve (1^o) le corpus latin PALAFRALAT-V2-0, (2^o) le corpus français PALAFRAFRO-V2-2 et (3^o) le corpus parallèle PALAFRAPAR. À partir du portail web, l'utilisateur peut consulter pour chaque corpus la liste des textes, qui peuvent être feuilletés en ligne ou téléchargés. On peut y afficher le lexique complet d'un corpus, créer un index pour un mot, faire des concordances de mots ou de motifs textuels *etc.* Il est également possible de créer son propre sous-corpus.

Tout comme la base de données RENUMAR, la base BFM est en constante évolution, comme il est indiqué sur le site web : « La BFM s'enrichit régulièrement de nouveaux textes [...] », « Les

¹⁰⁴ <http://bfm.ens-lyon.fr/>

¹⁰⁵ La BFM est actuellement gérée par Céline Guillot-Barbance, Serge Heiden, Alexei Lavrentiev et Matthieu Decorde, que nous tenons à remercier de tout cœur pour leur aide précieuse dans l'obtention des textes complets et leur transformation au format correct, ce qui a grandement facilité et accéléré nos recherches.

¹⁰⁶ <http://portal.textometrie.org/bfm/?command=metadata&path=/BFM2019>

transcriptions de manuscrits de la BFM bénéficient peu à peu d'un alignement texte / image et de l'analyse paléographique de l'écriture » *etc.*

Nous avons consulté cette base de données à l'automne 2018. À cette époque, le corpus principal, BFM2016¹⁰⁷, que nous avons utilisé, contenait 153 textes écrits du IX^e au XV^e siècle. Ce corpus contient des textes de différents domaines : textes religieux, littéraires, historiques *etc.* Il y a également des textes juridiques disponibles. Pour la composition de notre corpus juridique, nous avons sélectionné les textes dans les domaines « juridique » et « acte de la pratique ». Cette sélection nous a offert dix textes à étudier :

- Serments de Strasbourg (842)
- Chartes du Hainaut (1230-1271)
- Chartes de l'Aube (1230-1271)
- Coutumes de Beauvaisis (Philippe de Beaumanoir) (ca. 1300)
- Plaids de la sergenterie de Mortemer (1320-1321)
- Pièces diverses relatives au Mont Saint-Michel (1343-1468)
- Coutumier des forêts (Hector de Chartres) (1398-1409)
- Coutumiers de la Forêt Roumaine (1407)
- Vidimus (Pierre Petit) (1444)
- Vieux coutumier de Poitou (ca. 1451)

Remarquons qu'à part les dix textes étudiés, la BFM met également à disposition dans les domaines « juridique » et « acte de la pratique » le *Registre criminel du Châtelet de Paris* (1389-1392) et les *Chartes de l'abbaye de Saint-Magloire* (1330-1345)¹⁰⁸. Nous avons pris la décision de ne plus les dépouiller, vu que cela avait déjà été fait par Baeyens (2012) (voir § 1.3 de ce chapitre).

Le dépouillement de ces textes n'a pas été fait à partir du portail BFM, mais à partir des textes téléchargés en format txt, et convertis en format Word. Cette façon de travailler nous a permis de mettre en évidence tous les conditionnels dans le texte même. L'avantage est de ne pas avoir à basculer constamment entre la base et le texte pour consulter un co(n)texte plus étendu.

Pour trouver tous les conditionnels, nous avons fait mettre en surlignement jaune automatiquement les combinaisons de lettres susceptibles d'être des terminaisons de conditionnels (*rei, rey, roi, roy, rai, ray, riie, rie, riio, rio*). Cette opération nous a permis de trouver tous les conditionnels en *-rei, -roi, -rai* avec la variation de l'*i* en *y* et ceux en *-ri(i)e* et *-ri(i)o*, ainsi qu'un nombre important de mots présentant les mêmes combinaisons sans être des formes du conditionnel. Nous avons toutefois décidé de travailler de cette façon pour ne pas rater d'occurrences. Après le surlignement jaune des combinaisons, nous avons parcouru manuellement le document pour vérifier si la forme indiquée était bel et bien un conditionnel ou non.

Parmi les dix textes dépouillés, il y en a trois dans lesquels nous n'avons trouvé aucun verbe au conditionnel :

- Serments de Strasbourg (842)
- Coutumiers de la Forêt Roumaine (1407)
- Vidimus (Pierre Petit) (1444)

¹⁰⁷ À cette époque, il n'y avait pas de mise à jour de ce corpus. Cette mise à jour n'a été faite qu'en 2019, avec le corpus BFM2019.

¹⁰⁸ Ces textes sont également disponibles dans *Frantext*.

Dans les sept textes suivants – par ordre chronologique – des formes du conditionnel ont été trouvées qui sont entrées dans notre corpus :

- Chartes de l’Aube (1230-1271)
 - 24 conditionnels au total
- Chartes du Hainaut (1230-1271)
 - 31 conditionnels au total
- Coutumes de Beauvaisis (Philippe de Beaumanoir) (ca. 1300)
 - 904 conditionnels au total
- Plaids de la sergenterie de Mortemer (1320-1321)
 - 10 conditionnels au total
- Pièces diverses relatives au Mont Saint-Michel (1343-1468)
 - 12 conditionnels au total
- Coutumier des forêts (Hector de Chartres) (1398-1409)
 - 110 conditionnels au total
- Vieux coutumier de Poitou (ca. 1451)
 - 49 conditionnels au total

Au total, le dépouillement des documents juridiques et des actes de la pratique de la BFM nous a fourni 1140 conditionnels, pour la période de 1230 à 1468.

Pour remonter encore plus loin dans le temps et intégrer davantage de textes anciens dans notre corpus, il nous a été conseillé de consulter le corpus FLAN+ de Pierre Larrivée :

FLAN+

Le corpus FLAN+ (Français Légal Ancien de Normandie *plus*), composé par Pierre Larrivée, est une extension du corpus FLAN ayant pour but « de fournir un ensemble homogène de textes permettant d’explorer l’histoire du français ». Il s’agit d’une collection de textes légaux anciens de Normandie rendus disponibles dans un format pdf. Selon Larrivée, ces textes légaux sont très intéressants, même plus intéressants que les textes littéraires, « puisqu’ils ont pour vocation de dire le vrai sans être tenus par des considérations stylistiques ». Les textes compris dans le corpus FLAN+ relèvent tous de la même région et datent de 1150 à 1475. Ils sont de trois types différents : les textes coutumiers, les compte-rendu d’assises et les enquêtes.

Du corpus FLAN+, nous avons dépouillé 37 textes (sur un total de 40)¹⁰⁹. Certains de ces textes sont également inclus dans le corpus FLAN. Nous avons choisi d’utiliser les versions de FLAN+ parce qu’elles ont été mises à jour plus récemment et sont donc susceptibles de contenir moins d’erreurs. Les dépouillements des textes de FLAN+ ont tous été effectués en mars 2019, à partir de versions Word. Pour trouver les conditionnels, nous avons fait, surligner automatiquement en jaune les combinaisons de lettres susceptibles d’être des terminaisons de conditionnels (*rei, rey, roi, roy, rai, ray, riie, rie, riio, rio*). Ce ratissage était large, mais nous avons décidé de travailler de cette façon pour réduire les chances de rater des occurrences, bien qu’il y ait ainsi beaucoup de « bruit » dans les résultats. Après le surlignements en jaune des combinaisons, nous avons parcouru manuellement le document pour vérifier si les formes marquées étaient bel et bien des conditionnels.

Dans les textes suivants, il n’y avait aucune forme du conditionnel :

¹⁰⁹ Nous n’avons pas pu dépouiller tous les textes de ce corpus. Deux n’étaient pas encore disponibles et un autre, *Les Plaids de la sergenterie de Mortemer*, se trouvait déjà dans la base BFM, et était donc déjà dépouillé.

- De plaiz de corune (1155)
- Coutume d'Exeter (1257)
- Vicomté de l'eau de Rouen (1291)
- Établissement de la coutume de Rouen (1345)
- Coutumier des forêts (1398-1409)
- Ordonnances de l'Échiquier (1423-1424)
- Pierre Petit Vidimus (1444)

Les textes qui contiennent au moins une forme verbale au conditionnel sont les suivants (par ordre chronologique), le chiffre indiquant le nombre de conditionnels relevés :

• Leis Will (1150)	1
• Établissement Saint-Quentin (1191)	69
• Willelmi articuli retractati (1192)	6
• Enquête Patronage (1205)	6
• Arrêts de l'échiquier de Normandie (1207-1212)	2
• Assises de Normandie (1234)	15
• Établissement Normandie (1250)	3
• Arbitrage du Moulin Anzerey (1255)	4
• Enquête Breteuil (1260)	1
• Livre rouge d'Eu (1271-1276)	14
• Arrêts de l'échiquier (1278-1297)	5
• Enquête Pont Audemer (1279)	20
• Enquête contre le bailli de Domfront (1292)	10
• Grand coutumier de Normandie (1300)	2
• Procès-verbal d'interrogatoire de treize templiers (1307)	2
• Enquête Cotentin (1318)	12
• Actes normands de la chambre des comptes (1333-1336)	3
• Assignation du douaire de Jeanne de Moustiers (1344)	3
• Plès de héritage Jehan Mustel (1355-1356)	4
• Lettres de rémission (1357-1358)	9
• Livre rouge d'Eu (1358-1364)	6
• Coutume de la prévôté de Caen (1362)	2
• Coustumes de l'eau de Saine (1380)	3
• Ordonnances de l'Échiquier (1386)	8
• Instructions (1386)	6
• Lettres de rémission (1423)	25
• Jeanne d'Arc (1430)	14
• Ordonnances de l'Échiquier (1463-1469)	8
• Registre de la vicomté d'Elbeuf (1470-1472)	2
• Expertise du Moulin des Noes (1472)	10

Au total, le dépouillement des textes de FLAN+ nous a fourni 275 conditionnels, pour la période de 1150 à 1472.

Le Tableau 16 ci-dessous donne un aperçu par siècle avec le nombre de conditionnels trouvés par texte. Le corpus contient 1949 conditionnels au total.

	Datation	Document / Texte	Nombre de conditionnels	Total
XII	1150	Leis Will	1	76
	1191	Établissement Saint-Quentin	69	
	1192	Willelmi articuli retractati	6	
XIII	1205	Enquête Patronage	6	135
	1207-1212	Arrêts de l'échiquier de Normandie	2	
	1230-1271	Chartes de l'Aube	24	
	1230-1271	Chartes du Hainaut	31	
	1234	Assises de Normandie	15	
	1250	Établissement Normandie	3	
	1255	Arbitrage du Moulin Anzerey	4	
	1260	Enquête Breteuil	1	
	1271-1276	Livre rouge d'Eu	14	
	1278-1297	Arrêts de l'échiquier	5	
	1279	Enquête Pont Audemer	20	
	1292	Enquête contre le bailli de Domfront	10	
	XIV	1300	Coutumes de Beauvaisis (Philippe de Beaumanoir)	
1300		Grand coutumier de Normandie	2	
1307		Procès-verbal d'interrogatoire de treize templiers	2	
1318		Enquête Cotentin	12	
1320-1321		Plaids de la sergenterie de Mortemer	10	
1333-1336		Actes normands de la chambre des comptes	3	
1343-1468		Pièces diverses relatives au Mont Saint-Michel	12	
1344		Assignation du douaire de Jeanne de Moustiers	3	
1355-1356		Plès de héritage Jehan Mustel	4	
1357-1358		Lettres de rémission	9	
1358-1364		Livre rouge d'Eu	6	
1362		Coutume de la prévôté de Caen	2	
1380		Coustumes de l'eaue de Saine	3	
1386		Instructions	6	

	1386	Ordonnances de l'Échiquier	8	
	1398-1409	Coutumier des forêts (Hector de Chartres)	110	
				1096
XV	1400-1499	Minutes notariales	18	
	1423	Lettres de rémission	25	
	1430	Jeanne d'Arc	14	
	1451	Vieux coutumier de Poictou	49	
	1461	Entrées royales à Tours	1	
	1463-1469	Ordonnances de l'Échiquier	8	
	1470-1472	Registre de la vicomté d'Elbeuf	2	
	1472	Expertise du Moulin des Noes	10	
	1479 – 1483	Documents tourangeaux relatifs au repeuplement d'Arras	10	
				137
XVI	1500 – 1599	Actes de l'arrondissement de Dijon	57	
	1500 – 1599	Actes du bailliage de Dijon	9	
	1500-1599	Minutes notariales	68	
	1519	Entrées royales à Tours	6	
	1526-1527	Réformation de la forêt de Loches	18	
				158
XVII	1600 – 1699	Actes de l'arrondissement de Dijon	310	
	1600 – 1699	Actes du bailliage de Dijon	25	
				335
XVIII	1700 – 1799	Actes de l'arrondissement de Dijon	12	
				12
				1949

Tableau 16: Aperçu par siècle avec le nombre de conditionnels trouvés par texte

Tous les conditionnels retenus¹¹⁰ ont été mis dans une base Excel. Nous avons premièrement énuméré un certain nombre de métadonnées. Pour tous les documents / textes : le corpus source, le document / texte source et la datation. Pour les documents / textes pour lesquels l'information était indiquée : l'auteur de la transcription, l'autorité émettrice, le lieu d'établissement du document / texte en question et encore le type / la forme du document / texte.

Ensuite, nous avons indiqué de quel emploi du conditionnel il s'agit : CTEMP, CEVENT ou CE(1). Puis, dans une analyse plus approfondie, nous nous sommes concentrée sur les occurrences du CE1, pour lesquelles nous avons codé les éléments suivants : le lemme du verbe, la forme du verbe (simple/composée, active/passive), la personne, le nombre (singulier/pluriel), le sujet (animé/inanimé), la présence ou non d'une indication temporelle, la construction dans laquelle apparaît le CE1, le verbe principal et son temps/mode (pour les constructions où le CE1 apparaît dans une subordonnée complétive) et la présence ou non d'une indication de la source de l'information. Pour le CTEMP et le CEVENT, nous avons spécifié le type de CTEMP (CTEMP_O ou CTEMP_S) ou de CEVENT (CEVENT_C, CEVENT_{NC} ou CEVENT_{IC}).

3 La fréquence des emplois du conditionnel dans le corpus juridique

Comme nous l'avons mentionné brièvement ci-dessus, nous avons repéré, dans notre corpus d'anciennes occurrences provenant de textes juridiques, des exemples des trois grands groupes d'emplois actuellement distingués en linguistique pour le conditionnel en français contemporain : le CTEMP, le CEVENT et le CE. Dans les sous-sections qui suivent, nous présenterons respectivement les emplois du CTEMP (§ 3.1) et du CEVENT (§ 3.2). Nous toucherons de manière très brève aussi au CE (§ 3.3), que nous analyserons plus en détail dans la section 4 ci-dessous.

3.1 Le conditionnel temporel (CTEMP)

Dans ± 8% (± 150 occ.) des occurrences de notre corpus, le conditionnel est un CTEMP. Cet emploi du conditionnel se caractérise fondamentalement par une « visée future » calculée à partir d'un point de référence au passé. Bien que le nombre de cas de CTEMP soit très bas¹¹¹, des occurrences du CTEMP ont été trouvées dans tous les siècles et dans tous les types de documents de notre corpus. Le CTEMP apparaît dès le XII^e siècle (début de notre corpus) jusqu'au XVIII^e siècle (fin de notre corpus) et n'est pas lié à un certain type de document. Tous les CTEMP relevés dans notre corpus sont des CTEMP_S. Selon Bres (2012a: 1728), on l'a vu (chapitre 1 § 1.3.1), le CTEMP_O n'avait pas encore vu le jour.

La très grande majorité des CTEMP_S dans notre corpus se trouvent dans un *discours indirect* : V_P que CTEMP_S. On peut considérer cela comme la structure prototypique dans laquelle apparaît le CTEMP_S. Les CTEMP_S dans ces co(n)textes sont tous des formes simples du conditionnel (actives ou passives).

¹¹⁰ Remarquons que nous n'avons pas pu inclure tous les conditionnels trouvés. Dans certains cas, la transcription était si lacunaire qu'une analyse correcte du conditionnel était impossible. Ces cas n'ont pas été retenus.

¹¹¹ Ce très petit nombre de CTEMP est plus que probablement dû à la nature du corpus. Comme nous l'avons expliqué ci-dessus, notre corpus juridique est principalement constitué de documents de « lois » (des documents qui doivent garantir le bon ordre de la société et qui décrivent donc des règles sur ce qui doit se faire dans telle ou telle situation) et d'« actes (notariés) ». Dans le premier type de document, on s'attend logiquement à un nombre élevé de CEVENT : si une situation X se présente, on doit faire Y. Dans le second type de document, par contre, on s'attend plutôt à des occurrences du CE – et plus spécifiquement du CE1. Bien que dans un corpus de documents juridiques le CTEMP ne soit donc pas l'emploi du conditionnel le plus attendu, il apparaît dans tous les types de documents. Ainsi, c'est probablement la nature du corpus qui explique que nous avons trouvé si peu d'exemples du CTEMP, et pas le fait que son emploi n'était pas encore connu ou accepté.

Les V_P qui introduisent les complétives dans lesquelles apparaît le CTEMP_S dans notre corpus sont des verbes qui fonctionnent dans ces co(n)textes comme des verbes de communication¹¹². Par ordre alphabétique, les verbes qui figurent plus d'une fois comme V_P sont les suivants : *accorder, commander, conclure, convenir, déclarer, décréter, dire, établir, juger, jurer, ordonner, promettre, répondre, requérir, traiter*. On y reconnaît des verbes de communication « faibles », comme par exemple *déclarer, dire, répondre*, et des verbes de communication « forts »¹¹³, comme par exemple *commander, ordonner, requérir*. (pour une classification des verbes de communication, voir *e.a.* Charolles (1976) et Vanderveken (1988)).

Les deux verbes les plus fréquents sont, en premier lieu, *juger* et en second lieu *dire*. Le verbe *dire* s'emploie dans diverses constructions (personnelles / impersonnelles, actives / passives) et est, le plus souvent, au passé simple ou au passé composé. *Juger* est utilisé presque exclusivement dans la construction impersonnelle passive au passé simple *il fu jugié que*. Il n'y a qu'un seul cas où *juger* est employé dans une construction personnelle active :

(211) et après li homme le conte jugeoient que l'apeaus **se feroit**_{CTEMP_S} par gages
(1300 – *Coutumes de Beauvaisis* – corpus BFM)¹¹⁴

et les hommes du conte jugeaient que l'appel **se ferait**_{CTEMP_S} par gages de bataille
(notre traduction)

Les V_P introduisant les subordonnées complétives apparaissent dans différentes constructions et à différents temps verbaux. Dans la très grande majorité des cas, le V_P est au passé simple. Le plus souvent, il s'agit d'une construction impersonnelle passive. Parmi celles-ci, la construction *il fut jugé que* est de loin la plus fréquente, ce qui n'est pas très surprenant pour des textes juridiques.

(212) Il fu gugié que Hue de Penlieu ne **sereit**_{CTEMP_S} jamès maire de Eu ne eskevin ne du conseil de le vile, et que cheli qui sera maire le deit faire saveir chascun an a ses eskevins quant on leur fait jurer eskevinage.
(1271-1276 – *Livre rouge d'Eu* – corpus FLAN+)

Il fut jugé que Heu de Penlieu ne **serait**_{CTEMP_S} jamais maire d'Eu ni échevin ni conseiller de la ville, et que celui qui sera maire doit le faire savoir chaque année à ses échevins quand on leur fait jurer l'échevinage. (notre traduction)

(213) Il fu jugié que Pierres **n'avroit**_{CTEMP_S} pas les deniers qu'il demandoit pour les arrierages, ainçois li **seroit** la terre **assise**_{CTEMP_S} tant seulement.
(1300 – *Coutumes de Beauvaisis* – corpus BFM)

Il fut jugé que Pierres ne **recevrait**_{CTEMP_S} pas les deniers qu'il demandait pour les arrérages, mais bien au contraire qu'il ne lui **serait donnée**_{CTEMP_S} que la terre.
(notre traduction)

¹¹² Certains de ces verbes ne fonctionnent pas *uniquement* dans la langue comme verbe de communication. Cependant, dans les co(n)textes V_P *que* CTEMP_S, ces verbes sont employés dans une acception que nous qualifions de « verbe de communication », c'est-à-dire de « verbe qui sert à communiquer/transmettre des informations d'une personne à l'autre ».

¹¹³ Remarquons que ce sont surtout des verbes qui expriment des actes de langage directifs.

¹¹⁴ Dans ce chapitre, tous les exemples provenant de notre corpus juridique auront le même type de référence, composé de la date de l'exemple, du titre du document où il apparaît et du corpus où il a été trouvé. Chaque fois, nous mettrons en gras le conditionnel dont il est question avec en-dessous l'indication du type d'emploi de ce conditionnel.

D'autres constructions figurant dans notre corpus sont entre autres : *il fut conclu / délibéré / dit / établi / ordonné*. Dans certains cas, plusieurs de ces verbes sont combinés : *ordonné et dit, conclu et délibéré*. Voici quelques exemples :

- (214) Le prévost doit avoir en tous les fours de Caen demie fournage car il fut anciennement établi que le roy **auroit**_{CTEMPS} demye par ou fournage des fours quittes.
(1362 – *Coutumes de la prévôté de Caen* – corpus FLAN+)

Le prévôt doit avoir de tous les fours de Caen la moitié du fournage, car il fut anciennement établi que le roi **aurait**_{CTEMPS} librement la moitié du fournage des fours.
(notre traduction)

- (215) Ou dit Eschiquier¹¹⁵ fu ordonné et dit par arrest que nul respit ne **seroit receu**_{CTEMPS} en aucun cas [...]
(1386 – *Ordonnances de l'Échiquier* – corpus FLAN+)

À l'Échiquier il fut ordonné et dit par arrêt qu'aucun délai ne **serait accordé**_{CTEMPS} en aucun cas [...] (notre traduction)

- (216) [...] fut conclud et deliberé par les dessus nommez que audit¹¹⁶ Jehan Proust et pour lui ayder a supporter les fraiz et despenses d'avoir conduit et mené sa femme, enffens et mesnage jusques audit lieu de Franchise par charroy a ses despens, lui **seroit baillé**_{CTEMPS} des deniers communs de ladite ville de Tours [...]
(1480 – *doc tourangeaux d'Arras* – corpus RENUMAR)

[II] fut conclu et décidé [...] qu'à monsieur Jehan Proust – pour l'aider à couvrir les frais et les dépenses qu'il a faits pour conduire et mener sa femme, ses enfants et son ménage à Franchise [...] – **seraient données**_{CTEMPS} des recettes de budgets communaux de la ville de Tours mentionnée [...] (notre traduction raccourcie)

- (217) [II] fut Ordonné que Partage et Division **serait fait**_{CTEMPS} d'Iceluy Domaine par Moitié et esgale Portion, ce qui fut le 7 aoust 1613.
(1633 – *minute notariale* – corpus AD Côte-d'Or)

[II] fut ordonné qu'il serait fait_{CTEMPS} partage et division de ce domaine en deux portions égales, ce qui fut (fait) le 7 août 1613. (notre traduction)

Il y a également un grand nombre de cas de V_P au passé simple dans une construction personnelle active. Dans ce type d'exemples, les V_P les plus fréquents sont *dire* et *répondre*. Quelques exemples :

- (218) Auquel lieu il fut prins des brigans qui le gardèrent un jour avecques eulx et au soir lui dirent qu'il yroit_{CTEMPS} **attendre** au Pont de la Roque.
(1343-1468 – *doc Saint Michel* – corpus BFM)

Auquel lieu il fut arrêté par les brigands qui le gardèrent un jour avec eux et le soir lui dirent qu'il irait_{CTEMPS} **attendre** au Pont de la Roque. (notre traduction)

- (219) Lesquelz Bertin et compaignons respondirent que voulentiers lui **bailleroient**_{CTEMPS} ce qu'ilz avoient, et de fait lui baillèrent xvij escuz, tant en nobles come en escuz d'or, un noble pour deux escuz, dont ledit Brun ne fut pas content.
(1423 – *Lettres de rémission* – corpus FLAN+)

¹¹⁵ *échiquier* = « cour ducale siégeant en deux formations, judiciaire et financière » (DMF – *échiquier*, subst. masc.)

¹¹⁶ Les formes de l'adjectif *ledit* ne seront pas traduites.

Lesquels Bertin et compagnons répondirent qu'ils lui **donneraient**_{CTEMPS} volontiers ce qu'ils avaient, et de fait ils lui baillèrent huit écus, aussi bien en nobles qu'en écus d'or, un noble pour deux écus, dont monsieur Brun ne fut pas content. (notre traduction)

Le deuxième temps le plus courant du VP est le passé composé, qui est le plus souvent employé dans une construction active, mais parfois aussi dans une construction passive. Voici quelques exemples :

- (220) [...] dit a esté par le conceil des sages estans en ches plès que ledit Adam n'**aroit**_{CTEMPS} pas dillacion pour ce que ch'estoit en cas de lettre de baillie, et que lesdis despens **seroient taxés**_{CTEMPS}

(1320-1321 – *Plaid de la sergenterie de Mortemer* – corpus BFM)

[...] il a été dit par l'assemblée des sages [...] qu'Adam n'**aurait**_{CTEMPS} pas de délai parce que c'était dans le cas d'une lettre de bail, et que les dépenses **seraient taxées**_{CTEMPS} (notre traduction)

- (221) Et outre avons ordonné que iceulx commis **feroient**_{CTEMPS} lesdits paiement en la presence de deux des grans marchans venuz icy de leurs pays qui en signeront les quictances et certiffiront lesdits payements avoir esté faiz en leurs presences.

(1479 – *doc tourangeaux d'Arras* – corpus RENUMAR)

De plus, nous avons ordonné que ces commis **feraient**_{CTEMPS}¹¹⁷ les paiements en la présence de deux des grands marchands venus ici de leurs pays, qui en signeront les quittances et qui certifieront que les paiements ont été faits en leur présence. (notre traduction)

- (222) [...] d'aultzant qu'expressément il a esté accordé que ledit Cheval **seroit mis**_{CTEMPS} au profict d'Icelle Communion desdits Bénigne PRINCET, Girard et Jean DURAND

(1589 – *minute notariale* – corpus AD Côte-d'Or)

[...] dans la mesure où il a été accordé clairement que Cheval **serait mis**_{CTEMPS} au profit de la communauté de Bénigne Princet et de Girard et Jean Durand (notre traduction)

- (223) [Ils] ont déclaré que au regard des habitants dudict Ahuict seulement et non des Forains, ils **accorderoient**_{CTEMPS} de remettre La Taille¹¹⁸ sur tous les Biens desdits habitants et Communauté d'ahuict

(1603 – *minute notariale* – corpus AD Côte-d'Or)

[Ils] ont déclaré qu'aux habitants d'Ahuict seulement et non aux étrangers, ils **accorderaient**_{CTEMPS} de remettre la taille sur tous les biens des habitants et de la communauté d'Ahuict (notre traduction)

Nous avons aussi repéré des cas où le VP est à l'imparfait (voir l'exemple (211) plus haut), au plus-que-parfait ou au passé antérieur (à l'actif, au passif impersonnel ou pronominal). Voici quelques exemples :

- (224) [...] et eskevins s'esteient acordé que nul ne **s'enpartireit**_{CTEMPS} devant che que chascun areit paie_{CTEMPS} che que il deveit a le vile [...]

(1271-1276 – *Livre rouge d'Eu* – corpus FLAN+)

¹¹⁷ Remarquons qu'en français contemporain il faudrait y mettre un subjonctif. Nous avons gardé le conditionnel pour rester aussi fidèle que possible au texte original.

¹¹⁸ *taille* = « imposition sur les personnes, répartie selon des règles complexes, que le seigneur ou que le roi lève sur les sujets » (DMF – *taille*, subst. fém.)

[...] et les échevins s'étaient accordé que personne ne **partirait**_{CTEMPS} avant que chacun aurait payé¹¹⁹ ce qu'il devait à la ville [...] (notre traduction)

- (225) Avenir puet que l'en a païé a Pierre ce que l'en devoit a Jehan pour ce que l'en cuidoit que la dete fust a Pierre, ou pour ce que l'en cuidoit que Pierres fust encore serjans de Jehan et amenistreres de ses besoignes, ou pour ce que Pierres eut convenu qu'il les **porteroit**_{CTEMPS} a Jehan : en tous teus cas et en semblables puet l'en redemander a Pierre ce que l'en li bailla.
(1300 – *Coutumes de Beauvaisis* – corpus BFM)

[...] parce que Pierre eut convenu qu'il les **présenterait**_{CTEMPS} à Jean : dans de tels cas et dans des cas semblables on peut redemander à Pierre ce que l'on lui avait donné. (notre traduction raccourcie)

- (226) [...] il eust esté accordé entre les parties que l'on **seroit receu**_{CTEMPS} à dire encores après adveu de garent tout ce à quoy l'on puet estre receu par avant.
(1451 – *Coutumier de Poictou* – corpus BFM)

[...] il eut été convenu entre les parties que l'on **serait reçu**_{CTEMPS} à dire encore, après l'aveu du garant, tout ce à quoi l'on peut être reçu par avant. (notre traduction)

Nous avons trouvé aussi des exemples dans lesquels le V_P est au conditionnel. Ce conditionnel introducteur est dans ces cas un CE_I – dont nous parlerons plus en détail dans la section 4 ci-dessous. Le procès désigné par le verbe au conditionnel de la subordonnée est situé postérieurement à celui désigné par le conditionnel introducteur. Cela fait que le conditionnel de la subordonnée est un CTEMPs par rapport au conditionnel de la principale.

- (227) En laquelle [enquête] il auroit esté conclud_{CEI} et deliberé_{CEI} par deliberacion que du contenu oudict mandement les dessudictz Viau et Delaunay **seroient payez**_{CTEMPS} par sire Martin Travers a present receveur.
(1519 – *entrées royales à Tours* – corpus RENUMAR)

Dans cette [enquête], il aurait été conclu_{CEI} et convenu_{CEI} que, d'après le contenu du mandement, les messieurs Viau et Delaunay **seraient payés**_{CTEMPS} par monsieur Martin Travers à présent receveur. (notre traduction)

- (228) par lequel [testament] il auroit esté expressément dict_{CEI} que le Survivant d'eux **auroit**_{CTEMPS} tous les Meubles du premier décédé, comme aussy tous les Revenus de ses Immeubles, tant Héritages que Constitutions de Rentes, sans estre tenu de donner déclaration aux héritiers du pré- décédé desdites Rentes et Meubles et que ledit survivant **entretiendrait**_{CTEMPS} avec luy en sa Communion Anthoine DUBARD leur Beau-fils, Claude DAMBRUNG sa Femme et ladite Jeannette DAMBRUNG, leurs enfants [...]
(1610 – *minute notariale* – corpus AD Côte-d'Or)

par ce [testament] il aurait été explicitement dit_{CEI} que le survivant d'eux **recevrait**_{CTEMPS} tous les meubles du premier décédé, [...] et que le survivant **entretiendrait**_{CTEMPS} [...] Antoine Dubard, [...] Claude Dambrung, [...] et Jeannette Dambrung [...] (notre traduction raccourcie)

Au XVII^e siècle, il y a même un exemple dans lequel le V_P est à l'indicatif présent. Ce qui est très surprenant, vu que le CTEMPs se trouve normalement en concordance avec un V_P au passé. Regardons l'exemple :

¹¹⁹ Cf. la note 117.

- (229) [...] il est dit qu'Esmilland PERSONNE et ledit DESAULT en ladite qualité de mary deladite Anne DESTANG, **partageraient**_{CTEMPS} tous les héritages et autres de feu¹²⁰ Jean PERSONNE, par deux esgales portions [...]
(1655 – *minute notariale* – corpus AD Côte-d'Or)

[...] il est dit qu'Esmilland Personne et Desault en tant que mari d'Anne Destang **partageraient**_{CTEMPS} en deux parties égales tous les héritages et autres choses du défunt Jean Personne [...] (notre traduction)

À part dans les discours indirects V_P *que* CTEMPs, le CTEMPs s'emploie également dans notre corpus dans des *questions indirectes*. Dans ces cas, la « visée future » est également présente : le résultat du procès désigné par le verbe au conditionnel est caractérisé comme la réponse à la question indirecte. Cela situe automatiquement ce procès dans le futur par rapport à la question.

Nous en avons quelques exemples dans notre corpus : dans le premier, le CTEMPs apparaît après un infinitif (230), dans le deuxième, il est précédé d'un passé simple (231), et dans le troisième, il suit un imparfait (232).

- (230) Et se le conte ne le vouloit che faire, au jugement des jurés seroit laissié_{CEVENT} a deffinir se le bourgeois **daingneroit**_{CTEMPS} répondre sus che ou non.
(1191 – *Établissement de Saint-Quentin* – corpus FLAN+)

Et si le conte ne voulait pas le faire, il serait laissé_{CEVENT} au jugement des jurés de déterminer si le citoyen **prendrait la peine**_{CTEMPS} d'y répondre ou non. (notre traduction)

- (231) [...] le quel demanda audit Colin se il le **paieroit**_{CTEMPS} point des coustages, souffrages et despens de la taille.
(1423 – *Rémission* – corpus FLAN+)

[...] le quel demanda à Colin s'il le **paierait**_{CTEMPS} d'une manière ou d'une autre pour les frais, prestations et dépenses de la taille. (notre traduction)

- (232) [...] et pour ce qu'il estoit prest a expirer et passer et doubtoit si ledit Gleteraye au dedans icelluy **fourniroit**_{CTEMPS} deniers pour ledict remboursement [...]
(1560 – *minute notariale* – corpus RENUMAR)

[...] et parce qu'il était sur le point de mourir et qu'il doutait si Gleteraye [...] **fournirait**_{CTEMPS} des deniers pour ce remboursement [...] (notre traduction)

Dans notre corpus, le CTEMPs se trouve également dans des *subordonnées circonstancielles de temps*, après des conjonctions de temps, comme *devant que* et *dusques/jusques a tant que*. Dans ces cas, le CTEMPs peut prendre la forme simple ou composée. Quelques exemples :

- (233) [...] et eskevins s'esteient acordé que nul ne s'enpartireit_{CTEMPS} devant che que chascun **areit** **paie**_{CTEMPS} che que il deveit a le vile [...]
(1271-1276 – *Livre rouge d'Eu* – corpus FLAN+)

[...] et les échevins s'étaient mis d'accord que personne ne partirait_{CTEMPS} avant que chacun **aurait payé**_{CTEMPS}¹²¹ ce qu'il devait à la ville [...] (notre traduction)

- (234) Il fu jugié que Pierres tenroit_{CTEMPS} le bail dusques a tant que la damoisele **avroit**_{CTEMPS} .XII. ans acomplis.
(1300 – *Coutumes de Beauvaisis* – corpus BFM)

¹²⁰ *feu* = « défunt, mort » (DMF – *feu*, adj.)

¹²¹ Cf. la note 117.

Il fut jugé que Pierres aurait_{CTEMPS} la garde jusqu'à ce que la demoiselle **aurait**_{CTEMPS}¹²² douze ans. (notre traduction)

- (235) Il fu jugié qu'il li renvoieroit_{CTEMPS} couchant et levant¹²³ dessous li et qu'il ne le pouoit receter devant qu'il avroit fet_{CTEMPS} son devoir de s'ostise¹²⁴ vers son seigneur ou par quittance ou par vente, ou par don, ou par eschange.
(1300 – *Coutumes de Beauvaisis* – corpus BFM)

Il fut jugé qu'il lui renverrait_{CTEMPS} celui qui était établi sous lui et qu'il ne pouvait l'abriter chez lui, avant qu'il aurait fait_{CTEMPS}¹²⁵ son devoir concernant les droits à payer envers son seigneur ou par acquittement ou par vente, ou par don, ou par échange. (notre traduction)

- (236) Pour quoy il fu requis de madame que le maire gardast le juridiction jusques a tant que monsr en **aroit ordené**_{CTEMPS}.
(1358-1364 – *Livre rouge d'Eu* – corpus FLAN+)

Par quoi il fut requis par madame que le maire garde la juridiction jusqu'à ce que monsieur l'**aurait ordonné**_{CTEMPS}¹²⁶. (notre traduction)

3.2 Conditionnel d'éventualité (CEVENT)

Dans ± 80% (± 1560 occ.) des occurrences de notre corpus, le conditionnel est un CEVENT. Cet emploi du conditionnel se caractérise fondamentalement par le caractère imaginé des procès désignés par le verbe au conditionnel. Les exemples du CEVENT datent de tous les siècles de notre corpus (du XII^e au XVIII^e) et apparaissent dans tous les types de documents. Bien que cet emploi du conditionnel ne soit pas spécifiquement lié à un certain type de document, la majorité des exemples proviennent des documents de lois, appelés des « coutumes ». Le TLFi définit « coutume » comme suit :

droit [...] propre à un peuple puis à un groupe social et formé par un ensemble de règles juridiques [...] établies sur des usages locaux, règles qui ont force de lois, sans avoir été promulguées comme telles, pour autant qu'elles soient acceptées par tout le groupe intéressé (s.v. *coutume*)

Il s'agit donc d'un ensemble de règles qui décrivent ce qui doit se passer lorsqu'une certaine situation se présente. Ces règles décrivent le processus à suivre dans toutes sortes de situations qui pourraient éventuellement se présenter. Ceci explique la haute fréquence du CEVENT dans ce type de documents.

Dans notre corpus, nous avons trouvé des occurrences des trois sous-emplois du CEVENT : le CEVENT_C, le CEVENT_{IC} et le CEVENT_{NC} (cf. la classification de Dendale & Tasmowski (2001)) (voir le chapitre 1 § 1.3). Ci-dessous nous présenterons les trois sous-emplois dans l'ordre respectif.

Le **CEVENT_C** (pour une présentation de cet emploi du conditionnel en français contemporain, voir le chapitre 1 § 1.3.2.1) présente le procès qu'il qualifie comme la conséquence d'une condition, qui est explicitement exprimée dans le co(n)texte. Dans notre corpus, il apparaît dans la majorité

¹²² Cf. la note 117.

¹²³ *Couchant et levant* = « (celui) qui est établi sous un seigneur, justiciable ; mainmortable » (DMF – *coucher*, verbe)

¹²⁴ *hostise* = « exploitation rurale tenue par un hoste », par métonymie « droit payé par l'hoste » (DMF – *hostise*, subst. fém.)

¹²⁵ Cf. la note 117.

¹²⁶ Cf. la note 117.

des cas dans la principale de la construction en *si*. Ont été repérés des structures en « *si...*, COND » ((237) à (240)) et, dans l'ordre inverse, en « COND, *si...* » ((241) et (242)). Nous avons trouvé différentes orthographes¹²⁷ de la conjonction *si*. Les formes *se* et *si* sont les plus fréquentes :

- (237) Et se il le faisoit et mis sus ly estoit, par son serment devant le maire **s'en purgeroit**_{CEVENTC} ; et se il le refusoit, sa maison **abatue seroit**_{CEVENTC}.
(1191 – *Établissement de Saint-Quentin* – corpus FLAN+)

Et s'il le faisait et s'il était mis sur lui, il **se purifierait de son péché**_{CEVENTC} par son serment devant le maire ; et s'il le refusait, sa maison **serait abattue**_{CEVENTC}. (notre traduction)

- (238) Por qoi ? por ce qe se elle prenoit mari et elle en avoit emfanz, li enfant, por la covoitise de l'éritage, **ocirroient**_{CEVENTC} leur einz né frère, et **seroient**_{CEVENTC} oirs, ou li mari meïsmes **ocirroit**_{CEVENTC} som fillastre¹²⁸ por doner a ses filz l'héritage.
(1250 – *Établissement de Normandie* – corpus FLAN+)

Pourquoi ? Parce que si elle se mariait avec quelqu'un et qu'elle avait des enfants de lui, les enfants, par convoitise de l'héritage, **tueraient**_{CEVENTC} leur frère aîné, et **seraient**_{CEVENTC} héritiers, ou le mari **tueraït**_{CEVENTC} même son beau-fils pour donner l'héritage à ses fils. (notre traduction)

- (239) Et s'il prenoit ou abattoit en ladicte forest un quesne, il en **seroit tenu**_{CEVENTC} paier LX s. et **n'auroit**_{CEVENTC} pas l'abre et **perdroit**_{CEVENTC} le ferement.
(1398-1409 – *Coutumes Hector de Chartres* – corpus BFM)

Et si dans la forêt il prenait ou abattait un chêne, il **serait obligé**_{CEVENTC} de payer 60 sous, **ne recevrait**_{CEVENTC} pas l'abre et **perdrat**_{CEVENTC} son outil de fer. (notre traduction)

- (240) [...] ils ont fait la présente Donation de leur libre volonté que sy elle estoit à faire, ils la **feroient**_{CEVENTC} encore [...]
(1647 – *minute notariale* – corpus AD Côte-d'Or)

[...] ils ont fait la donation présente de leur libre volonté, et s'il fallait, ils le **feraient**_{CEVENTC} de nouveau [...] (notre traduction)

- (241) Et generalmente de faire et procurer esdites choses et leurs deppendances tout ce que procureurs deument establiz pevent et doivent faire et que ledit constituant **feroit**_{CEVENTC} et faire pourront si present y estoit en sa personne [...]
(1499 – *minute notariale* – corpus RENUMAR)

Et généralement, pour faire, au sujet de ces choses et de tout ce qui en dépend, tout ce que les procureurs dûment établis peuvent et doivent faire et ce que le constituant **ferait**_{CEVENTC}, et ce qu'ils pourront faire, s'il y était présent en sa personne [...] (notre traduction)

¹²⁷ L'orthographe de cette conjonction a connu une évolution : « La forme héréditaire de la conjonction pivot de l'hypothèse, héritée du *si* latin, apparaît sous la forme *si* dans les premiers textes, pour passer à la forme dominante *se* à partir du milieu du 12^e siècle et au 13^e siècle, [...] la forme *si* se généralisant entre le 14^e et le 16^e siècle » (Buridant 2019: 926).

¹²⁸ *fillastre* = « beau-fils ou belle-fille, fils ou fille d'un précédent mariage du mari ou de l'épouse » (DMF – *fillastre*, subst. fém.)

(242) Et generalement, de faire et procurer en ce que dit dessus toutes et chacunes les choses que procureurs deuemat estably peult et doyt faire, et que ladite constituant **feroit**_{CEVENTC} et faire **pourroit**_{CEVENTC} si present en sa personne y estoit, jacoit ce que la chose requiere mandement plus especial.

(1521 – *minute notariale* – corpus RENUMAR)

Et généralement, pour faire, pour ce qui est dit ci-dessus, tout ce qu'un procureur dûment établi peut et doit faire, et que la constituante **ferait**_{CEVENTC} et **pourrait**_{CEVENTC} faire, si elle y était présente en sa personne [...] (notre traduction raccourcie)

Dans notre corpus, le CEVENT_C se trouve également dans la principale d'une structure « assimilable » à la structure hypothétique prototypique en *si*. La subordonnée conditionnelle peut être introduite par *ou cas que* (243), *ou cas ou* (244), *en cas que* (245).

(243) Et ou cas que led. prelat sommé¹²⁹ ne voudroit_{CEVENTNC} faire la remission de la declinatoire et revocquer l'injoncion, le bailly le **mectroit en cause**_{CEVENTC}, si comme il appartendra, en jurisdiction troublée.

(1386 – *Ordonnances de l'Échiquier* – corpus FLAN+)

Et au cas où le prélat sommé ne voudrait_{CEVENTNC} faire la rémission de la déclinaire et révoquer l'injonction, le bailli le **mettrait en cause**_{CEVENTC}, comme il conviendra, en juridiction troublée. (notre traduction)

(244) Lequel tesmoing, la paolme estendue touchant [l'Évangile], doit dire que ainssi le jurera il et, ou cas ou il seroit_{CEVENTNC} refusant de jurer, le juge le **devroit**_{CEVENTC} mettre en prison, jusques a ce qu'il eust juré [...]

(1386 – *Instructions* – corpus FLAN+)

Le témoin, la paume étendue touchant [l'Évangile], doit dire qu'il jure ainsi et, au cas où il refuserait_{CEVENTNC} de jurer, le juge **devrait**_{CEVENTC} le mettre en prison, jusqu'à ce qu'il eût juré [...] (notre traduction)

(245) [...] et en cas qu'il avendroit_{CEVENTNC} que ledit cerf passast par deffault [...], il en **seroit tenu**_{CEVENTC} païer au roy notre sire un blanc beuf et une touffe d'aux ou LX s.

(1398-1409 – *Coutumes Hector de Chartres* – corpus BFM)

et au cas où il arriverait_{CEVENTNC} que le serf passe par défaut [...], il **serait obligé**_{CEVENTC} de payer au roi notre sire un bœuf blanc et une touffe d'ail ou 60 sous. (notre traduction)

Dans les trois exemples ci-dessus, on trouve un conditionnel dans la principale, mais également dans la subordonnée. Celui qui se trouve dans la principale est – comme nous avons déjà spécifié – un CEVENT_C. Celui qui se trouve dans la subordonnée, par contre, est un CEVENT_{NC}. Ce dernier ne présente pas le procès qu'il désigne comme la conséquence d'une condition, mais constitue – dans les exemples ci-dessus – lui-même la condition. Le CEVENT_{NC} exprime alors une simple éventualité. Nous en reparlerons encore ci-dessous. Le CEVENT_C et le CEVENT_{NC} peuvent donc coexister dans une seule et même phrase.

Le *CEVENT_{IC}* (pour une présentation de cet emploi du conditionnel en français contemporain, voir le chapitre 1 § 1.3.2.2) présente le procès qu'il qualifie comme la conséquence d'une condition qui n'est pas explicitement exprimée dans le co(n)texte par une subordonnée en *si*. Dans notre corpus, nous avons trouvé trois cas de figure du CEVENT_{IC}. Dans (246), on peut reconstruire à partir du groupe participial une subordonnée conditionnelle en *si* : « s'il faisait cela ». Dans

¹²⁹ *sommer* = « s'adresser avec insistance à qqn » (DMF – *sommer*, verbe)

l'exemple (247), la subordonnée conditionnelle est à chercher dans le groupe prépositionnel *sans cesdites conditions*, qui peut se paraphraser par « si ces conditions n'étaient pas remplies ». Dans les exemples (248) et (249), la subordonnée conditionnelle est « cachée » dans l'adverbe *autrement*, qu'on pourrait paraphraser par « si la situation était différente ».

(246) [...] et en ce faisant ledit Sieur Abbé **tireroit**_{CEVENTIC} plus de profict de ladite Taille sans frais et en la forme cy dessus [...]
(1603 – *minute notariale* – corpus AD Côte-d'Or)

[...] et en ce faisant le monsieur Abbé **tirerait**_{CEVENTIC} plus de profit de la taille sans frais et sous la forme ci-dessus [...] (notre traduction)

(247) Promettent y satisfaire chacun en droits soi mesme, est accordé que ou lesdit Daniel viendroic_{CEVENTNC} à sortir sans subject du service dudict Ladey, en ce cas ledit Sieur Dumont sera tenu de payer audit Ladey la Somme de 10 Livres, car sans cesdites conditions le présent marché **n'aurait esté fait**_{CEVENTIC}
(1681 – *minute notariale* – corpus AD Côte-d'Or)

[...] car sans ces conditions le présent accord **n'aurait pas été fait**_{CEVENTIC} (notre traduction raccourcie)

(248) [...] car aultrement l'on ne **donneroit**_{CEVENTIC} pas sentence contre l'éritier du demandeur ne mais qu'il **seroit condempné**_{CEVENTIC} seulement ès despens faiz et soubstenuz en la cause par sa partie et ès amandes envers la court.
(1451 – Coutumier de Poictu – corpus BFM)

[...] car autrement l'on ne **donnerait**_{CEVENTIC} pas de sentence contre l'héritier du demandeur, à condition qu'il **serait condamné**_{CEVENTIC} seulement pour les dépenses faites et subies dans cette affaire par sa partie et pour les amendes envers la cour. (notre traduction)

(249) car autrement elle **n'aurait stipulé**_{CEVENTIC}¹³⁰ les présentes sans que toutefois ladite CATTIN, comme cydevant est dict puisse disposer des susdits Meubles [...]
(1668 – *minute notariale* – corpus AD Côte-d'Or)

car autrement elle **ne se serait pas engagée**_{CEVENTIC} sans que toutefois madame Cattin, comme est dit ci-dessus, puisse disposer de meubles [...] (notre traduction)

Le **CEVENT_{NC}** (pour une caractérisation de cet emploi, voir le chapitre 1 § 1.3.2.3) présente le procès qu'il qualifie comme une simple éventualité, non dépendante d'une condition. Dans notre corpus, nous trouvons le **CEVENT_{NC}** dans notre corpus principalement dans des subordonnées conditionnelles, peu importe que la subordonnée se place devant la principale ou après. En français médiéval, l'utilisation du conditionnel dans la protase était courante, comme le signale Buridant (2019: 236) : « Le système [hypothétique] offre aussi en protase le conditionnel présent »¹³¹.

¹³⁰ *stipuler* = « s'engager à qqc. par un contrat, par un acte officiel » (DMF – *stipuler*, verbe)

¹³¹ Buridant ne parle que du conditionnel simple (« présent » dans sa terminologie). Remarquons toutefois que nous avons aussi trouvé des cas où le conditionnel dans la protase est un conditionnel composé (« passé » dans sa terminologie). Quelques exemples :

Et se le cleric, en delaiant ou en prolongnant, ou en quelconquez manière, et le chevalier de son sergant, et le bourgeois de son vallet, **n'arait tenu**_{CEVENTNC} justiche, weillent ou ne weillent eux, seront bailliés a le justiche le conte, et illucques chen que justiche en ara ordené ou selon droit considéré, il sera tenu.
(1191 – *Établissement de Saint-Quentin* – corpus FLAN+)

La subordonnée conditionnelle peut s'introduire de différentes manières, c'est-à-dire par différents introducteurs conditionnels : on repère des subordonnées en *si* (avec les variantes orthographiques *se*, *sy*) (250), des subordonnées en *(la) ou* ((251) à (253)), des subordonnées en *ou/au/en cas que* ((254) à (256)). Dans certains cas, la principale est introduite par un marqueur comme *en ce cas*, qui indique explicitement la relation condition-conséquence, p.ex. (253).

- (250) S'ils viendraient_{CEVENTNC} à Décéder sans Enfant, Veult que lesdites substitutions aient lieu audit cas seulement que sesdits Enfants décèdent sans Enfant Masle ou Femelle et que [...]
(1603 – *minute notariale* – corpus AD Côte-d'Or)

S'ils finiraient_{CEVENTNC}¹³² par décéder sans enfant, il veut que les substitutions aient lieu uniquement au cas où ses enfants décèdent sans enfant(s) mâle ou femelle et que [...]
(notre traduction)

- (251) Et ou il se trouverait_{CEVENTNC} d'autres debtz que ceux cy dessus spécifiés, ils demeureront à la seule charge de ladite VERREAU.
(1619 – *minute notariale* – corpus AD Côte d'Or)

Et au cas où il y aurait_{CEVENTNC} d'autres dettes que celles spécifiées ci-dessus, ils resteront à la seule charge de madame Verreau. (notre traduction)

- (252) [...] ledit Sieur DUGAREAU Promet de Nourrir et Entretenir pendant trois Ans, les Futurs Mariés, à Condition que ceux-ci Luy Porteront Honneur et Respect, et ou ils ne s'acquitteraient_{CEVENTNC} pas comme doivent des Enfants à l'égard de Leur Père, ou bien qu'ils ne peuvent s'Accomoder avec Luy, la présente clause n'aura lieu [...]
(1701 – *minute notariale* – corpus AD Côte-d'Or)

[...] monsieur Dugareau promet de nourrir et d'entretenir pendant trois ans les futurs mariés, à condition que ceux-ci lui portent honneur et respect, et au cas où ils ne rempliraient_{CEVENTNC} pas leur engagement comme doivent faire les enfants à l'égard de leur père, ou au cas où ne peuvent s'entendre avec lui, la présente clause n'aura pas lieu [...]
(notre traduction)

- (253) [...] et ou il n'y aurait_{CEVENTNC} enfant dudit Mariage survivant, ledit Sr Futur, en ce cas ne sera fait aucune reprise sur ladite Communion [...]
(1633 – *minute notariale* – corpus AD Côte d'Or)

[...] et au cas où il n'y aurait_{CEVENTNC} pas d'enfant survivant du mariage, [...] en ce cas il ne sera fait aucune reprise sur la communauté [...]
(notre traduction raccourcie)

- (254) Et ou cas qu'il ferait_{CEVENTNC} le contraire, soit prins led. brief, et s'il procede a excommenge, soit prins le temporel du prelat.
(1386 – *Ordonnances de l'Échiquier* – corpus FLAN+)

Et au cas où il ferait_{CEVENTNC} le contraire, l'acte doit être pris, et s'il procède à l'excommunication, les biens matériels du prélat doivent être pris. (notre traduction)

Comme aussy fera Rapport des réparations rapportées en son Bail d'Amodiation, sy elles auoient esté faites_{CEVENTNC} / et S'il y en auoit été_{CEVENTNC} nécessaire d'en faire conformément audit Contrat d'Admodiation

(1639 – *minute notariale* – corpus AD Côte d'Or)

¹³² Remarquons qu'en français contemporain on n'y mettrait jamais un conditionnel. Nous l'avons gardé ici pour rester aussi fidèle que possible au texte original.

- (255) Et aussy au cas que ledit Futeur Espoux **Disposerait**_{CEVENTNC} de sondit estat et office de Lieutenant, Les Deniers qui en Proviendront luy demeureront [...]
(1597 – *minute notariale* – corpus AD Côte d’Or)

Et aussi au cas où le futur époux **disposerait**_{CEVENTNC} de l’état dans lequel il est et sa fonction de lieutenant, les deniers qui en proviendront resteront à lui [...] (notre traduction)

- (256) [...] et en cas que l’office de Trésorier **viendrait**_{CEVENTNC} à Vaquer et la Finance estre perdue en Tout ou en partie, ladite Finance sera reprise sur ladite Communauté [...]
(1646 – *minute notariale* – corpus AD Côte d’Or)

[...] et au cas où la fonction de Trésorier **viendrait**_{CEVENTNC} à être inoccupée transitoirement et le financement à être perdu entièrement ou partiellement, le financement sera repris sur la communauté [...] (notre traduction)

Le CEVENTNC apparaît également dans des relatives dont l’antécédent fait référence à quelque chose de général et non à quelque chose de spécifique. Ceci est très clair dans l’exemple (260) où *tout ... que* s’interprète comme « n’importe quel ... que ». La même interprétation est possible dans les exemples (259) et (261), où *ceux qui* s’interprète comme « tous ceux qui » et dans (257) et (258), où *wardez qui* et *le partie ki* s’interprètent comme « n’importe quel ... qui ».

- (257) Et se il estoit ainssi que le seigneur de le quemune eust dedens le bourc ou dedens la ville aucune forteresche et vousist mettre wardez dedens, il y meteroit_{CEVENTNC} wardez qui seroient_{CEVENTNC} de le quemune [...]
(1191 – *Établissement de Saint-Quentin* – corpus FLAN+)

Et si la situation était telle que le seigneur de la commune avait dans le bourg ou dans la ville une forteresse et qu’il voulait mettre des gardes dedans, il y mettrait_{CEVENTNC} des gardes qui seraient_{CEVENTNC} de la commune [...] (notre traduction)

- (258) Et se fu li mise ensi fremee que les parties devoient tenir sor foit fiancie et sor painne de .xx. lib. de le monnoie de le terre, a rendre le moiet as arbitres et l’autre moiet a le partie ki tenroit_{CEVENTNC} leur dit de l’autre partie ki en isteroit_{CEVENTNC}.
(1230-1271 – *Chartes du Hainaut* – corpus BFM)

Et l’engagement pécuniaire fut ainsi réglé que les parties devaient se tenir, sur leur parole et au risque de .xx. livres de la monnaie de la région, à rendre la moitié aux juges et l’autre moitié à la partie qui tiendrait_{CEVENTNC} sa parole de l’autre partie qui s’en éloignerait_{CEVENTNC} (notre traduction)

- (259) Et sy ont droit de pasnage¹³³ en ladict forest, tel que quant pasnage y a, ilz sont quictes de VI pors en païant VI d., et se eulx en mettoient sept, ilz paient I porc sans deniers jusques à X pors; et ceulx qui en auraient_{CEVENTNC} mains ou achatoient au devant de la saint Jehan, et se depuis estoient nés ou achatéz, ilz paieront pour porc XII d.
(1398-1409 – *Coutumes Hector de Chartres* – corpus BFM)

Et s’ils ont un droit de panage dans la forêt, de telle façon que quand il y a panage, ils en sont quittes pour six porcs en payant 6 deniers, et s’ils en mettaient sept, ils paient un porc sans deniers jusqu’à 10 porcs ; et ceux qui en auraient_{CEVENTNC} moins, ou en achetaient avant la saint-Jean, et si depuis de nouveaux porcs étaient nés ou achetés, ils paieront 12 deniers par porc. (notre traduction)

¹³³ *panage* = « droit et action de faire paître les porcs en forêt à certaines périodes de l’année » (DMF – *panage*, subst. masc.)

(260) Ledit Gaultier, curé ou vicaire perpetuel susdit pour lui et ses sucresseurs y a renoncé et renonce par ces presentes pour et au prouffit desditz venerables en tant que besoing ou mestier soit et tout droit de propriete, nom, raison et action qu'il ou ses sucresseurs y **auoient**_{CEVENTNC} ou **pourroient**_{CEVENTNC} avoir.

(1509 – *minute notariale* – corpus RENUMAR)

Monsieur Gaultier, curé ou vicaire perpétuel, y a renoncé pour lui et ses successeurs et y renonce par les présentes lettres pour au profit des vénérables dans la mesure où c'est nécessaire et par rapport à tout droit de propriété, nom, raison et action que lui ou ses successeurs y **auraient**_{CEVENTNC} ou **pourraient**_{CEVENTNC} y avoir. (notre traduction)

(261) [les habitants] ont prié et requis ledit Sieur Fleutelot cy présent de leur remettre cette Servitude et leur permettre de faire et Cuire toutes Pastes Levées, ainsy que bon leur semblera, offrant luy payer annuellement, ou à ses Communs perpétuellement et à chacuns Jours de Noel, chacun deux Mesures d'Avoyne, Mesure dudit Beneuvre et une Corvée de Bras pour ceux qui n'**auoient**_{CEVENTNC} point de Charrue, laquelle, ils offrent de faire au mois d'octobre, à la manière des autres Corvées du lieu

(1646 – *minute notariale* – corpus AD Côte d'Or)

[les habitants] ont prié monsieur Fleutelot ci-présent de leur remettre cette servitude et de leur permettre de faire et cuire toutes pâtes levées, comme bon leur semblera, offrant de lui payer annuellement, ou à ses serviteurs perpétuellement à chaque jour de Noël, deux mesures d'avoine à l'un et à l'autre, mesure de Beneuvre et une corvée de bras pour ceux qui n'**auraient**_{CEVENTNC} pas de charrue, corvée qu'ils offrent de faire au mois d'octobre, à la manière des autres corvées du lieu (notre traduction)

Dans notre corpus, le CEVENT_{NC} peut figurer également après des conjonctions comme *avec la condition que*, *à condition que* :

(262) [...] François et Estienne DEFFERET aient vendu à Claud[ine]e DEFFERET [...] plusieurs meix, maisons et héritages, avec la condition que tous ses biens paternels et maternels **reviendraient**_{CEVENTNC} à son frère Estienne DEFFERET [...]

(1609 – *minute notariale* – corpus AD Côte-d'Or)

[...] François et Estienne Defferet aient vendu à Claud[ine]e Defferet [...] plusieurs demeures, maisons et héritages, avec la condition que tous ses biens paternels et maternels **reviendraient**_{CEVENTNC} à son frère Estienne Defferet [...] (notre traduction)

(263) Ils Nomment et instituent esgalement leurs Héritiers, à condition qu'aucun desdits Enfants **viendroient**_{CEVENTNC} à se faire esclésiast- tiquer Régulier ou Séculier.

(1650 – *minute notariale* – corpus AD Côte-d'Or)

Ils nomment et instituent également leurs héritiers, à condition qu'un des enfants **viendrait**_{CEVENTNC}¹³⁴ à se faire ecclésiastique régulier ou séculier. (notre traduction)

Parfois, le CEVENT est combiné avec la structure typique du CTEMP, à savoir le discours indirect en VP *que* CTEMPs. C'est le cas des exemples (264) à (267) ci-dessous. Dans ces cas, il est difficile de dire si le conditionnel est employé en discours indirect, donc comme CTEMP ou dépendant de la conjonction conditionnelle, donc comme CEVENT. Selon Martin (1992: 158), c'est le CEVENT qui prime dans ce type de constructions.

¹³⁴ En français contemporain, on y mettrait un subjonctif. Nous avons gardé ici le conditionnel pour rester aussi fidèle que possible au texte original.

(264) Lequel le Brun [...] leur dist alors que jamais ne leur donroit_{CTEMPS} autre terme, et que ledit jour il les **courrouceroit**_{CEVENTC}, se il n'estoit presentement païé.
(1423 – *lettre de rémission* – FLAN+)

Ce le Brun [...] leur dit alors que jamais il ne leur donnerait_{CTEMPS} une autre échéance, et que ce jour il leur **causerait**_{CEVENTC} **du tort** s'il n'était pas payé rapidement. (notre traduction)

(265) Cil qui demandoient as mésiax pature par fieu distrent que se leur avoir n'aloit en la pasture, il n'em **feroient**_{CEVENTC} nule rente as mesiaus [...]
(1207-1212 – *arrêt* – corpus FLAN+)

Ceux qui demandaient aux lépreux une prairie dirent que si leur bétail ne pouvait pas aller dans la prairie, ils n'en **donneraient**_{CEVENTC} pas de rente aux lépreux [...] (notre traduction)

(266) Et par ces presentes faisant a esté dit et actordé envers lesdites parties que la ou ledit Desfougerays ne **seroit payé**_{CEVENTNC} desdites sommes contenues [...] que en ce cas elle sera tenue de lui payer ladite somme de VIxx l. IX s. II d.t. [...]
(1513 – *minute notariale* – corpus RENUMAR)

Et par les présentes il a été dit et accordé entre les parties que au cas où Desfougerays ne **serait pas payé**_{CEVENTNC} des sommes convenues [...] que dans ce cas, elle sera tenue de lui payer la somme de VIxx livres. IX sous. II deniers .tournois. [...] (notre traduction)

(267) Et encore [il a été] accordé que ou lesdits Moindres **viendroient**_{CEVENTNC} à se marier avant ledit eage, de 18 ans, que ledit Pierre TORTAUCHAULT sera tenu de leur rendre leurdicts Fonds emplantés comme dit est.
(1631 – *minute notariale* – corpus AD Côte-d'Or)

Et encore [il a été] accordé que au cas où les Moindres **viendraient**_{CEVENTNC} à se marier avant l'âge de 18 ans, monsieur Pierre Tortauchault sera tenu de leur rendre leurs terres plantées comme décrit. (notre traduction)

Dans (264) et (265), il s'agit par conséquent du CEVENT_C : le procès désigné par le verbe au conditionnel (*courrouceroit* et *feroient*) est la conséquence de la condition explicitement exprimée dans la subordonnée conditionnelle en *se*. Dans (266) et (267), le conditionnel en question est un CEVENT_{NC} : le conditionnel apparaît dans la subordonnée conditionnelle et présente le procès désigné (*seroit payé* et *viendroient*) comme une simple éventualité, qui constitue dans ces cas la condition pour la réalisation ou non du procès désigné par le verbe principal (*sera tenue de lui payer ladite somme* et *sera tenu de leur rendre leurdicts Fonds emplantés*).

3.3 Conditionnel épistémique (CE)

Dans ± 8% (± 165 occ.) des occurrences de notre corpus, le conditionnel est un CE. Nous avons trouvé uniquement des occurrences du CE1 dans notre corpus, aucun exemple du CE2. À la différence des CTEMP et des CEVENT, le CE1 n'apparaît pas dans tous les siècles, ni dans tous les types de documents. Les occurrences du CE1 dans notre corpus sont toutes postérieures au XV^e siècle : elles datent du XVI^e au XVIII^e siècle et proviennent toutes du genre textuel des actes (et non du genre des coutumes, par exemple). La très grande majorité (91%) provient de ce qu'on appelle des « minutes notariales ». Une minorité d'exemples sont issus d'actes enregistrés dans ce qu'on appelle des « registres ». Les types d'actes¹³⁵ dans lesquels apparaissent les CE1 sont très variés. Nous avons repéré (par ordre alphabétique) :

¹³⁵ Le type d'acte dont il s'agit est indiqué en haut de chaque acte. Nous avons adopté cette terminologie.

accord, bail à ferme¹³⁶, bénéfice d'inventaire¹³⁷, contestation de testament, contrat de mariage, curatelle¹³⁸, déclaration de grossesse, dernière volonté, donation, lettre de bénéfice, partage, quittance¹³⁹, réclamation de biens, reconnaissance de dette, résolution¹⁴⁰ de communion, rétrocession¹⁴¹, succession, testament, transaction (familiale)¹⁴², tutelle¹⁴³, vente...

Les verbes qui figurent au CE1 (dans ces actes) sont très variés. Nous avons repéré 77 verbes différents. Ci-dessous un aperçu alphabétique avec indication de la fréquence de chaque verbe dans notre corpus. S'il n'y a aucune indication, le verbe n'apparaît qu'une seule fois. Ceux qui figurent au moins cinq fois sont indiqués en gras.

abîmer	dénier	pourvoir (2)
accorder (4)	dire (5)	prier
acquérir (4)	disposer	promettre (4)
adjuger	donner (4)	publier
affilier	écrire	quitter
alléguer (2)	employer	recevoir (6)
apparaître	être (2)	régler
apporter	exécuter	rendre un service
associer	faire (26)	rendre compte
avoir (5)	fournir	renoncer (2)
bailler (11)	hypothéquer	requérir (5)
causer	impêtrer qqc	retirer
céder	insinuer	rétrocéder
charger	interjeter	s'adresser à (2)
conclure	investir	s'ensuivre
condamner	laisser	s'obliger
confesser	léguer	se trouver
confirmer	léser	signifier
consentir (2)	maintenir (2)	soutenir
constituer (2)	mettre (2)	supplier
convenir (3)	obliger (2)	tester
décéder (3)	obtenir	traiter
déclarer	ordonner (2)	transiger
délaisser (4)	partager	transporter
délibérer	passer (2)	vendre (2)
délivrer	payer (3)	

¹³⁶ *bail à ferme* : « un contrat de location d'un bien foncier moyennant une redevance appelée fermage, fixée d'après le cours des denrées et à verser soit en argent soit en nature » (Sabot 2014b: 3).

¹³⁷ *bénéfice d'inventaire* : « une faculté accordée à l'héritier qui a fait dresser inventaire de la succession dans un délai fixé, de n'accepter celle-ci que dans la mesure où le passif est inférieur à l'actif recueilli » (TLFi, s.v. *bénéfice*).

¹³⁸ *compte de curatelle ou de tutelle* : « un acte par lequel un tuteur ou un curateur rend compte de l'administration qu'il a eue de la personne et des biens d'un mineur ou d'un émancipé » (Sabot 2014a: 4).

¹³⁹ *quittance* : « un écrit par lequel un créancier reconnaît qu'il a reçu le paiement de sa créance et que le débiteur a satisfait à son obligation » (Sabot 2014b: 4).

¹⁴⁰ *résolution* : « une dissolution ». Le TLFi donne comme synonymes « annulation, résiliation, révocation » (TLFi, s.v. *résolution*).

¹⁴¹ *rétrocession* : « un acte consistant, de la part de l'acquéreur d'un bien, à en transférer à nouveau la propriété à celui dont il l'avait acquis » (TLFi, s.v. *rétrocession*).

¹⁴² *transaction familiale* : « un acte qui règle un litige familial par compensation ou indemnité, sans arbitrage extérieur » (Sabot 2014a: 4).

¹⁴³ Voir la note 138.

Dans cette liste des verbes qui apparaissent au CE1, on trouve des verbes juridiques spécifiques, à côté de verbes communs. Les deux verbes les plus fréquents sont *faire* et *bailler*. Le premier est un verbe d'emploi général, le second relève d'une terminologie plus spécifiquement juridique. Le verbe *faire*, qui peut être considéré comme un verbe « passe-partout », est de très loin le verbe le plus fréquent dans notre corpus des occurrences du CE1. Très souvent ce verbe apparaît dans des constructions comme *faire donation / rétrocession*.

(268) ils luy **auraient fait Donation**_{CE1} par préciput¹⁴⁴ et sans Rapport par ledict Traité
(1647 – *minute notariale* – corpus AD Côte-d'Or)

ils lui **auraient fait don**_{CE1} par préciput et sans rapport par le contrat. (notre traduction)

(269) laquelle en **aurait fait rétrocession**_{CE1} audit feu Jean de COMEAU le 10ème de juillet 1609
(1619 – *minute notariale* – corpus AD Côte-d'Or)

laquelle en **aurait fait rétrocession**_{CE1} au défunt monsieur Jean de Comeau le 10 juillet 1609 (notre traduction)

Nous avons également trouvé des cas où *faire* apparaît dans une construction impersonnelle passive : (270) et (271). Dans ces cas, *faire* est employé plutôt au sens de *établir*. *Faire* peut également être suivi d'un infinitif.

(270) et portees par aultre bail qui en **auroyt esté fait**_{CE1} audit Petit passé par moy notaire le penultieme jour de decembre mil VC soixante ung.
(1568 – *minute notariale* – corpus RENUMAR)

et fixées par un autre bail qui en **aurait été fait**_{CE1} à monsieur Petit, passé devant moi, notaire, l'avant-dernier jour de décembre 1561. (notre traduction)

(271) et ce d'aautant que la vendition mentionnee audit contract **auroyt esté fait**_{CE1} par les vendeurs y nommez
(1577 – *minute notariale* – corpus RENUMAR)

et ce parce que la vente mentionnée dans le contrat **aurait été fait**_{CE1} par les vendeurs y nommés (notre traduction)

Le verbe *bailler* est sémantiquement polyvalent. Nous l'avons trouvé dans quatre constructions différentes. Le plus fréquemment, nous trouvons la construction *bailler qqc. par écrit*, signifiant simplement « mettre par écrit » (DMF, s.v. *bailler*).

(272) Le tout consideré, après avoir iceulx tiltres lettres et enseignemens monstrés et communicqués oud. procureur general du Roy esd. eaues et forestz, ou son substitud, qui sur ce **auroit baillé**_{CE1} ses conclusions **par escript** pour l'interest dud. Sire ;
(1526 – *minute notariale* – corpus RENUMAR)

Le tout considéré, après avoir montré et communiqué ces titres, lettres et actes authentiques au procureur général du roi [...] ou à son substitut, qui sur ce **aurait mis par écrit**_{CE1} ses conclusions [...] (notre traduction raccourcie)

Les trois autres constructions n'apparaissent qu'une fois. Nous avons trouvé *bailler par eschange* (273), qui signifie « donner en échange » (DMF, s.v. *bailler*), *bailler requeste* (274), signifiant

¹⁴⁴ *préciput* = « avantage accordé à l'un des héritiers » (DMF – *préciput*, subst. masc.)

« requérir » (DMF, s.v. *bailler*) et *bailler qqc. à rente* (275), défini comme « accorder (un bien), moyennant le paiement d'une redevance » (DMF, s.v. *bailler*).

(273) Et le samedi XVII jour d'octobre derrenier passé, ledit Mathry Chasles **auroit baillez**_{CE1} et transportez_{CE1} **par eschange** lesdits maison et jardin audit Pierre Heulin [...]
(1507 – *minute notariale* – corpus RENUMAR)

Et le samedi 17 octobre dernier passé, monsieur Mathry Chasles **aurait baillé**_{CE1} et **donné en échangé**_{CE1} la maison et le jardin de monsieur Pierre Heulin [...]
(notre traduction)

(274) A ceste cause, **auroient baillé requeste**_{CE1} a messeigneurs de ladicte ville en leur assemblee tenue en l'hostel et maison de ladicte ville tendans au payement de ladicte somme de neuf livres tournoys.
(1519 – *minute notariale* – corpus RENUMAR)

A cette cause, ils **auraient présenté**_{CE1} une demande aux seigneurs de la ville dans leur assemblée tenue en l'hôtel et maison de la ville visant le paiement de la somme de neuf livres tournois. (notre traduction)

(275) a laquelle somme ledit feu Boutiller [...] **auroyt baillé a rente**_{CE1} audit Peschot tous et chacun les droictz qui estoient escheuz audit Boutiller [...] et la maison, jardrin et appertenances en laquelle de present ledit Peschot demoure en la rue Traversaine de ceste ville de Tours
(1572 – *minute notariale* – corpus RENUMAR)

à cette somme feu Boutiller [...] **aurait baillé à rente**_{CE1} à monsieur Peschot tous les droits qui étaient échus à monsieur Boutiller [...] et la maison, le jardin et les dépendances dans la rue Traversaine de la ville de Tours où habite à présent monsieur Peschot (notre traduction)

Quant à la morphologie verbale des occurrences du CE1, nous constatons que toutes les occurrences sont à la troisième personne, ou bien du singulier, ou bien du pluriel. Il peut s'agir d'une construction personnelle ou impersonnelle. La très grande majorité sont des conditionnels composés, ou bien actifs, ou bien passifs.

Cependant, nous avons aussi trouvé le verbe *avoir* à la forme simple (active). Dans l'exemple (276), *auraient connaissance* est un CE1 à la forme simple active. Ce CE1 apparaît dans le témoignage des parties présentes, qui se réalise ici par un enchaînement de complétives après *ont remontré que*. Le CE1 *seroit décédé* apparaît directement après le verbe principal. Puis, *auroit laissé* se trouve dans une relative, qui est en fait toujours enchaînée à *ont remontré que*. Le dernier CE1 de l'exemple, *auraient connaissance*, apparaît également dans une relative, qui s'enchaîne aussi, bien que moins directement, au verbe principal.

(276) [...] Jean COMEAU, [...] Bénigne, Françoise et Catherine COMEAU [...] nous ont Remontré que [...] anthoine COMEAU leur Oncle [...], **seroit décédé**_{CE1} sur la fin du mois de septembre dernier au lieu d'Avosne [...]. Lequel n'**auroit laissé**_{CE1} autres Héritiers Successibles que les exposants¹⁴⁵ enfants de Ses deux frères germains. Lesquels n'**auraient**_{CE1} **connaissance** de Ses Biens, ni de ses Debtz et Charges de son Hoirye¹⁴⁶ [...]
(1649 – *minute notariale* – corpus AD Côte-d'Or)

¹⁴⁵ *exposant* = participe présent en emploi subst. du verbe *exposer*, signifiant « celui qui expose son cas en justice » (DMF – *exposer*, verbe)

¹⁴⁶ *hoirye* = « succession en ligne directe descendante » (DMF – *hoirie*, subst. fém.)

[...] Jean Comeau [...], Bénigne, Françoise et Catherine Comeau [...] nous ont fait savoir que [...] Anthoine Comeau, leur oncle [...] **serait décédé**_{CE1} sur la fin du mois de septembre dernier à Avosne [...]. Lequel n'**aurait laissé**_{CE1} d'autres héritiers successibles que les enfants de ses deux frères germains. Lesquels n'**auraient**_{CE1} **pas connaissance** de ses biens, ni de ses dettes et charges de son héritage [...] (notre traduction)

Comme il ressort de l'exemple ci-dessus, le CE1 dans notre corpus peut figurer dans des subordonnées complétives (COD). Il apparaît alors après un verbe de communication (*confesser, déclarer, dire, exposer, remontrer...*), qui est le plus souvent au passé composé, mais parfois aussi à l'indicatif présent ou au participe présent.

Le VP introduisant une subordonnée complétive au CE1 a donc toujours des liens avec le présent. Comme on le voit dans l'exemple (276), le CE1 dans notre corpus juridique figure également dans des relatives. Il peut figurer dans des relatives subordonnées, mais aussi dans des relatives indépendantes, comme c'est le cas dans (276). Pourtant, la majorité des CE1 relevés dans notre corpus juridique apparaît dans une proposition principale.

L'analyse des ± 165 occurrences du CE1 de notre corpus juridique nous a permis de reculer la datation des plus anciens exemples du CE1 connus (voir la section 1 de ce chapitre). La plus ancienne occurrence du CE1 que nous avons trouvée date du 26 février 1507. Elle est de 11 ans antérieure à celle (1518) trouvée par (Baeyens 2012: 59) et de 34 ans à celles (1541) trouvées par (Damourette & Pichon 1936: 444)). Voici l'exemple en question :

(277) Et le samedi XVII jour d'octobre derrenier passé, ledit Mathry Chasles **auroit baillez**_{CE1} et **transportez**_{CE1} **par échange** lesdits maison et jardin audit Pierre Heulin, vendeur come, aux charges dessusdites, comme etc, par lectres dudit échange sur ce faictes et passees soubz le scel de ladite chambre episcopal lesdits jour et an, signees R. Saillart.
(1507 – *minute notariale* – corpus RENUMAR)

Et le samedi 17 octobre dernier passé, monsieur Mathry Chasles **aurait baillé**_{CE1} et **donné en échange**_{CE1} la maison et le jardin de monsieur Pierre Heulin [...] par les lettres d'échange à ce sujet faites et passées sous le sceau de la chambre épiscopale le jour et l'an mentionnés ci-dessus, signées R. Saillart. (notre traduction raccourcie)

Une autre occurrence très ancienne qui pourrait s'interpréter comme CE1 date de 1502. La partie « ou il y auroit eu LXII journées » s'interprète comme « il aurait travaillé dessus pendant 62 jours ». La transcription de cet acte n'est pas tout à fait complète, il y a des lacunes par endroits. En conséquence, cette occurrence ne peut être interprétée avec une certitude absolue. Cependant, il y a une tendance forte vers une interprétation comme CE1.

(278) « Le closier¹⁴⁷ de mon parrain, René De Nouveau a reçu pour la fazon des vignes du Vaufoynais a deux paiemens par les mains de ma dame. C'est assavoir pour la deschasseuse¹⁴⁸ C s.t. et pour la taille la somme de VI l. XV s.t. ou il y **auroit eu**_{CE1} LXII journées¹⁴⁹. Fait le IXe jour de mars mil Vc et ung. [Paraphe]
(1502 – *minute notariale* – corpus RENUMAR)

¹⁴⁷ *closier* = « jardinier, propriétaire d'un verger » (DMF – *closier*, subst. masc.).

¹⁴⁸ *deschasser une vigne* = « dégager, nettoyer le pied d'une vigne » (DMF – *déchausser*, verbe).

¹⁴⁹ *journée* = « intervalle du jour où se réalise une tâche, une entreprise..., ce que l'on réalise pendant cette durée ; en partic. durée quotidienne de travail, partie ouvrable du jour, tâche, travail effectué » (DMF – *journée*, subst. fém.).

« Le jardinier de mon parrain, René De Nouveau, a reçu pour le façonnage des vignes du Vaufoinois deux paiements par les mains de ma femme. C'est-à-dire pour le déchaussage 100 sous tournois et pour la taille la somme de 6 livres 15 sous tournois ; pour lesquels il y **aurait eu**_{CE1} 62 journées de travail. Fait le 9 mars 1501. [Parafe] (notre traduction)

Déjà avec le premier exemple, nous avons atteint notre objectif de reculer la datation du plus ancien exemple du CE1 connu.

Dans la section suivante, nous étudierons plus en détail les occurrences du CE1. Nous y présenterons une analyse sémantique des occurrences du CE1 trouvées dans notre corpus juridique. Nous y décrirons les co(n)textes dans lesquels apparaît le CE1 et les éléments de sens qui interviennent dans les plus anciens emplois du CE1 dans notre corpus, afin de déterminer comment et pourquoi le CE1 s'emploie dans les textes juridiques.

4 Le CE1 dans le corpus juridique : analyse sémantique¹⁵⁰

L'analyse sémantique des occurrences du CE1 apparaissant dans notre corpus a révélé que les conditionnels que nous avons identifiés comme des CE1 apparaissent typiquement dans les parties des actes dans lesquelles le notaire – ou celui qui rédige à sa place – rend compte des témoignages des parties contractantes. Deux types de références sont faites : des références à des contenus qui *n'ont pas été officiellement enregistrés* (§ 4.1) et des références à des contenus qui *ont été officiellement enregistrés* (§ 4.2).

Ci-dessous nous regarderons des exemples pour chaque co(n)texte, que nous analyserons ensuite en fonction des différents éléments de sens qui interviennent lorsqu'on emploie un CE1 (pour une présentation de ces éléments de sens, voir le chapitre 2 § 1.1).

4.1 Référence à des contenus pas officiellement enregistrés

Un premier type de co(n)textes que nous avons repéré dans notre corpus est constitué de co(n)textes dans lesquels le procès désigné par le verbe au CE1 réfère à quelque chose qui n'a pas été officiellement enregistré (*contexte A*), c'est-à-dire quelque chose qui n'a pas été mis par écrit dans un document officiel, mais qui provient d'un témoignage oral. On peut distinguer deux cas de figure : des co(n)textes où il est fait référence à des *actions* (§ 4.1.1) et des co(n)textes où il est fait référence aux *paroles* de quelqu'un d'autre (§ 4.1.2).

4.1.1 Référence à des actions

Nous avons relevé des co(n)textes où le procès désigné par le verbe au CE1 réfère à des actions et qui ont la structure d'un discours indirect « *V_P que COND* » où *V_P* est un verbe de communication. Dans ces cas, le sujet du *V_P* figure comme la source de l'information transmise et le *V_S* au conditionnel – qui est dans ces cas un CE1 – exprime une action effectuée par autrui.

L'exemple (279) provient du testament d'Anthoine Gaudalet. Le passage (280) a été tiré d'un bénéfice d'inventaire par Jean Comeau.

¹⁵⁰ Cette analyse a été publiée récemment dans *Langue Française* : Van de Weerd, Jessica, 2018, « Vers les origines sémantiques du conditionnel épistémique. Étude d'un genre juridique en français classique (XVIe - XVIIIe siècles) », *Langue française*, 200, p. 77-89.

(279) [...] ainsy que ledit disposant l'a déclaré qu'il n'aurait fourny_{CE1} ladite Somme en deniers ausdits Richard et Jean GAUDELET [...]
(1623 – *minute notariale* – corpus AD Côte d'Or)

[...] ainsi que le disposant a déclaré qu'il n'aurait pas fourni_{CE1} la somme en deniers à Richard et Jean Gaudélet [...] (notre traduction)

(280) [...] Jean COMEAU, [...] Bénigne, Françoise et Catherine COMEAU [...] nous ont Remontré que [...] anthoine COMEAU leur Oncle [...], **seroit décédé**_{CE1} sur la fin du mois de septembre dernier au lieu d'Avosne, où il S'estoit acheminé pour ses affaires particulières.
(1649 – *minute notariale* – corpus AD Côte d'Or)

[...] Jean Comeau [...], Bénigne, Françoise et Catherine Comeau [...] nous ont fait savoir que [...] Anthoine Comeau, leur oncle [...], **serait décédé**_{CE1} sur la fin du mois de septembre dernier à Avosne, où il s'était mis en chemin pour ses affaires particulières.
(notre traduction)

Dans ces co(n)textes, les quatre éléments de sens associés au CE1 semblent présents. Tout d'abord, l'élément de sens évidentiel du marquage du caractère emprunté de l'information : le notaire indique explicitement la provenance de l'information en doublant le CE1 d'un marquage explicite de la source sous la forme du discours indirect. En attribuant de cette manière très explicitement l'information à un « locuteur source » (Bres 2012a: 1728), le notaire ne s'en porte pas directement et personnellement garant, mais déplace la responsabilité vers ce locuteur source. Dendale (2018: 68) pose que « par l'emploi du CE1 [...] l₀ se décharge donc automatiquement de la prise en charge du contenu »¹⁵¹. L'élément de sens modal et l'élément de sens de non-confirmation se laissent identifier aussi. Puisqu'il s'agit d'informations provenant d'autrui, il est parfaitement possible que le notaire, qui n'a vraisemblablement pas été témoin lui-même des actions décrites, n'en est pas certain et n'a pas pu les vérifier, donc ne peut pas les confirmer ni infirmer.

Les co(n)textes dans lesquels il est fait référence à des actions faites par autrui apparaissent également sans discours indirects, dans des propositions principales. Dans ces cas, la présence des quatre éléments de sens mentionnés ci-dessus peut se justifier. Prenons un exemple : (281) provient du testament de Nicolas Tortochot. Le CE1 est utilisé ici par le notaire – ou celui qui rédige à sa place – pour mettre à l'écrit ce que Nicolas Tortochot lui dit.

(281) Et comme ledit Claude TORTOCHOT de présent eagé de 23 ans est absent depuis environ 5 ans duquel ledit Disposant **n'aurait heu**_{CE1} Nouvelles, pour ce sujet, il Veult et Entend [...]
(1643 – *minute notariale* – corpus AD Côte d'Or)

Et comme Claude Tortochot, actuellement âgé de 23 ans, est absent depuis environ 5 ans, dont le disposant **n'aurait pas eu**_{CE1} de nouvelles, pour ce sujet, il veut et entend [...]
(notre traduction)

4.1.2 Référence à des *paroles*

Un deuxième type de co(n)textes que nous avons trouvés sont ceux où le procès désigné par le verbe au CE1 réfère à des paroles d'autrui. Ces co(n)textes peuvent également prendre la structure « V_P *que* COND », où V_P est un verbe de communication et où le sujet de ce verbe figure comme

¹⁵¹ L'hypothèse complète est la suivante : « Le fait de présenter un contenu {p'} comme repris à autrui, au moyen du CE1 ou d'un autre marqueur de reprise, a pour conséquence automatique que ce contenu n'est pas pris en charge par l₀ à t₀. » (Dendale 2018: 68). Dendale (2018) signale que cette non-prise en charge peut être annulée par le co(n)texte.

la source de l'information transmise. Le V_S au conditionnel – CE1 dans ces cas – renvoie à des paroles d'autrui. L'extrait (282) ci-dessous vient d'un contrat de mariage entre Jean Bonnot et Pierrette Bille. Le sujet *lesquels* dans cet extrait réfère aux connaissances de Pierrette Bille.

(282) Lesquels m'ont dit que ladite Pierrette BILLE leur **auoit déclaré**_{CE1} qu'elle est en estat de passer en secondes nopces ; et qu'auparavant elle désiroit de faire faire Inventaire des effects qui peuvent estre entre Ses Mains.

(1693 – *minute notariale* – corpus AD Côte d'Or)

Ils m'ont dit que Pierrette Bille leur **aurait déclaré**_{CE1} qu'elle est dans la situation de se remarier ; et qu'auparavant elle désirait faire faire l'inventaire de ses possessions. (notre traduction)

Pour ce type de co(n)texte, les quatre éléments de sens typiquement liés au CE1 se laissent justifier aussi. L'élément de sens évidentiel est à chercher dans le double marquage de l'emprunt de l'information : dans le CE1 et dans la structure du discours indirect. Les autres éléments de sens semblent pouvoir en découler. Le notaire signale explicitement qu'il emprunte l'information à autrui, par conséquent, *automatiquement*, il ne prend pas en charge cette information (Dendale 2018: 68). Vu que l'information provient d'autrui, le notaire n'en est probablement pas sûr et ne peut donc ni confirmer ni infirmer cette information.

Pour ce type de co(n)textes de référence à des paroles tenues par autrui, nous avons également repéré des exemples en dehors du discours indirect, dans des propositions principales. Dans ces cas, les quatre éléments de sens semblent pouvoir se justifier aussi. Regardons un exemple : (283) provient d'une minute notariale dans laquelle on résout une querelle sur un loyer impayé. Pierre Godart, héritier de monsieur Boutiller, accuse Antoine Peschot d'avoir à payer un loyer – qu'il aurait déjà dû payer – qui aurait été fixé dans un contrat de bail entre Antoine Peschot et Boutiller. Le CE1 *auroyt dict* apparaît ici dans le témoignage de Peschot, qui se défend :

(283) A ce jour baillé ledit Peschot, deffendant, **auroyt dict**_{CE1} que par obligation passee par Thierry le quatriesme jour de novembre mil V^C soixante deux ledit Boutailler luy estoyt redevable en la somme de cent cinquante livres a cause de prest [...]

(1572 – *minute notariale* – corpus RENUMAR)

A ce jour fixé monsieur Peschot, défendant, **aurait dit**_{CE1} que par l'obligation passée par Thierry le 4 novembre 1562, monsieur Boutailler devait lui payer la somme de 150 livres à cause de prêt [...] (notre traduction)

4.2 Référence à des contenus officiellement enregistrés

Un second type de co(n)texte que l'on peut distinguer dans notre corpus sont ceux dans lesquels le procès désigné par le verbe au CE1 est un procès qui a été enregistré officiellement (*contexte B*), c'est-à-dire mis par écrit dans un document officiel. Nous distinguons deux cas de figure : des contenus officiellement enregistrés par *une autre instance* que celle qui établit l'acte en question (§ 4.2.1) et des contenus officiellement enregistrés par *la même instance* que celle qui établit l'acte en question (§ 4.2.2).

4.2.1 Référence à des contenus enregistrés par une autre instance

Parmi les co(n)textes où il est fait référence à des contenus officiellement enregistrés par une autre instance que celle qui établit l'acte en question (*contexte BI*), nous distinguons des co(n)textes où

il est fait mention d'un *événement officiel* effectué par une autre instance que celle qui établit l'acte en question (*contexte B1.1*) (§ 4.2.1.1) et ceux où il est fait mention d'un *contenu d'un document officiel* établi par une autre instance que celle qui établit l'acte en question (*contexte B1.2*) (§ 4.2.1.2). Analysons-les :

4.2.1.1 *Événement officiel effectué par une autre instance*

Le passage (284) provient d'une contestation d'un testament de Pierre Collard. Il y a désaccord entre les parties sur ce qui est mentionné exactement dans le testament. Pour résoudre cette querelle, ils consultent le notaire. Le conditionnel apparaît au début de l'acte de contestation, c'est-à-dire dans la partie dans laquelle est expliqué le problème. Il est employé par le notaire – ou celui qui rédige en son nom – pour présenter les explications qui lui sont procurées par les parties qui se querellent. Dans l'exemple, il est fait référence à la publication d'un document officiel, à savoir le testament en question, dont la publication a été effectuée par une autre instance que celle qui établit l'acte en question ici.

(284) Comme il soit que Noble Pierre COLARD plus ancien Conseiller en La Cour de Parlement de Bourgogne, Seigneur de Mimeure par Son Testament Solennel du dernier Jour du Moys d'avril 1606, au dos duquel est inséré l'acte Receu et Signé par le Notaire Royal Soussigné en date du 22ème de juillet 1606 et lequel Testament aurait été Publié^{CE1} après le trespas dudit Testateur par le Sieur Gouverneur de La Chancellerie de ladite Ville de Dijon, le 14 juillet 1612 [...] (1613 – *minute notariale* – corpus AD Côte d'Or)

Étant donné qu'il se fait que le noble Pierre Colard, le plus ancien conseiller en la cour de parlement de Bourgogne, Seigneur de Mimeure par son testament solennel du dernier jour du mois d'avril 1606, au dos duquel est inséré l'acte reçu et signé par le notaire royal soussigné en date du 22 juillet 1606, testament qui aurait été publié^{CE1} après le trépas du testateur par Monsieur le Gouverneur de la Chancellerie de la ville de Dijon, le 14 juillet 1612 [...] (notre traduction)

L'élément de sens évidentiel est clairement présent : le notaire utilise le conditionnel pour indiquer que les informations transmises ont été empruntées, en l'occurrence aux parties qui se querellent. L'élément de sens aléthique pourrait être supposé présent aussi. Le notaire, en tant que lo neutre, ne prend pas en charge par défaut ce qu'il emprunte à autrui (cf. Dendale 2018: 68), d'autant plus qu'il s'agit d'un événement (officiel) effectué *par une autre instance*. Ce qui est plus difficile à déceler ici, c'est l'élément de sens modal. Il est fait référence à la publication d'un testament, dont les données exactes sont présentes : date exacte, instance exacte. Comment des informations tellement précises au sujet d'un événement officiel peuvent-elles être incertaines ? Si la présence de l'élément de sens modal est douteuse, il est possible de dégager la présence de l'élément de sens de non-confirmation. Le notaire n'est pas en mesure de vérifier (et par conséquent de confirmer) les informations au moment même de l'établissement de l'acte.

Ci-dessous un exemple similaire auquel s'applique la même explication. L'extrait (285) est le début d'une résolution de communion, où les parties contractantes posent le problème. Il est fait référence à l'établissement d'un traité de mariage, dont on fournit la date exacte (le 24 mai 1605) :

(285) 1613, Comme soit que le... jour du mois de 1613, Pardvt Morel Notaire Royal à Dijon, Traité de Mariage auroit été passé^{CE1} entre Nicolas TORTOCHOT Labr des Bordes Bricard et Guillemette CORTOT sa Femme vostal le 24 may 1605, fait entre lesdits Martin et Denise TORTOCHOT, de l'auct. dudit Nicolas et de Barbe TURIET sa Première Femme en tous

telle et semblable Communion que dessus est dicte ; [...] Cejourd'hui 21 novembre 1617, ils font Résolution de ladite Communion.

(1613 – minute notariale – corpus AD Côte d'Or)

1613, Étant donné qu'il se fait que le... jour du mois de 1613, devant Morel, Notaire Royal à Dijon, le traité de mariage aurait été passé^{CE1} entre Nicolas Tortochot, [...], et Guillemette Cortot, sa femme, le 24 mai 1605 [...] (notre traduction raccourcie)

4.2.1.2 Document officiel établi par une autre instance

L'exemple (286) provient d'un acte de vente de deux maisons dans la rue Traversaine par Macé Fortia, Baptiste de Pauge, Estienne de Pauge et Claude du Buby à Pierre de Favis et sa femme Jehanne Robilliard, pour la somme de 2200 livres tournois. Le conditionnel apparaît dans la partie de l'acte qui porte sur les conditions de paiement. Le notaire – ou celui qui rédige en son nom – l'utilise pour référer à des informations qui lui ont été procurées par Macé Fortia au sujet d'un contrat précédent portant sur les deux maisons qui sont vendues. Ce contrat est le document officiel dans lequel figure le contenu qui est mis au conditionnel (= CE1). Il a été établi par une autre instance que celle qui établit l'acte en question. C'est la structure *par contrat passé par X*, où X n'est pas l'instance qui établit l'acte en question par laquelle la référence est faite :

(286) et en vin de marché¹⁵² ont les parties mis la somme de vingt escuz d'or soleil aussy payé contant par ledit acquereur comme lesdites parties ont dict pour ce que ledit sieur Fortia par contract passé par Thierry notaire en ceste court le douzeme jour de septembre mil Vc soixante huit auroyt entre autres [sic] choses acquis^{CE1} lesdits deux corps de maison, court et appartenances cy dessus vendues avec lesdits deux autres maisons [...]

(1572 – minute notariale – corpus RENUMAR)

et pour le vin de marché les parties ont mis la somme de vingt écus d'or soleil aussy payé comptant par l'acquéreur comme les parties ont dit parce que (le) monsieur Fortia par contrat passé par Thierry, notaire en cette cour, le 12 septembre 1568 aurait entre autres acquis^{CE1} les deux corps de maison, cour et appartenances ci-dessus vendues avec les deux autres maisons [...] (notre traduction)

La présence de l'élément de sens évidentiel est très claire. Le notaire dédouble le marquage du caractère emprunté de l'information : le CE1 marque que l'information a été empruntée, la structure en « par » le marque une deuxième fois en spécifiant le lieu où cette information peut être trouvée. L'élément de sens aléthique semble justifiable aussi : le notaire ne prend pas en charge par défaut, en tant que *lo* neutre, ce qu'il emprunte à autrui (cf. Dendale 2018: 68), parce qu'il s'agit d'informations provenant d'un document (officiel) établi *par une autre instance*. Ce qui est par contre plus difficile à démontrer, c'est la présence de l'élément de sens modal. Les informations au CE1 proviennent d'un contrat établi par une instance officielle. Il y a même des indications précises sur le lieu et la date d'établissement de ce contrat. Comment se pourrait-il alors que le notaire ne puisse pas être certain d'informations qui proviennent d'un document officiel dont les circonstances précises d'établissement sont procurées ? Si l'interprétation du CE1 comme marqueur modal est problématique, son interprétation comme marqueur de non-confirmation semble possible. Pendant la période de l'établissement de cet acte, les actes originaux étaient conservés soit chez le notaire qui les a établis, soit dans une sorte d'entrepôt où étaient conservés des actes de différents notaires (Sabot 2014a: 5). Il n'était donc pas évident qu'un notaire puisse consulter immédiatement ses propres actes, encore moins ceux d'autrui. Il n'était, par conséquent,

¹⁵² *vin de marché* = « vin offert à la fin d'une vente pour la confirmer » (DMF – *vin*, subst. masc.)

pas possible pour le notaire d'aller vérifier les informations provenant d'un document officiel d'autrui et de les confirmer.

Ci-dessous quelques autres exemples du même type, auxquels s'applique la même explication. Dans tous ces cas, les éléments de sens évidentiel, aléthique et de non-confirmation pourraient se justifier. La présence d'un élément de sens modal, par contre, semble plus difficile à défendre, étant donné qu'il s'agit à chaque fois d'une référence à des informations provenant de documents officiels. On trouve dans les exemples qui suivent les structures « *par {lettre, traité, contrat} ... [date] [instance]* », qui mentionnent les documents officiels dont provient l'information.

L'exemple (287) est un extrait d'un acte de vente de 1507 par Pierre Heulin, ayant la cause de Mathry Chasles, d'une maison et d'un jardin à Chartres, pour 21 livres tournois :

- (287) Et le samedi XVII jour d'octobre derrenier passé, ledit Mathry Chasles **auoit baillez**_{CE1} et **transportez**_{CE1} par échange lesdits maison et jardin audit Pierre Heulin, vendeur come, aux charges dessusdites, comme etc, par lectres dudit eschange sur ce faictes et passees soubz le scel de ladite chambre episcopal lesdits jour et an, signees R. Saillart.
(1507 – *minute notariale* – corpus RENUMAR)

Et le samedi 17 octobre dernier passé, monsieur Mathry Chasles **aurait baillé**_{CE1} et **donné en échange**_{CE1} la maison et le jardin de monsieur Pierre Heulin [...] par les lettres d'échange à ce sujet faites et passées sous le sceau de la chambre épiscopale le jour et l'an mentionnés ci-dessus, signées R. Saillart. (notre traduction raccourcie)

Le passage (288) provient d'un acte de quittance délivrée par Claude de Comeau en 1609.

- (288) Lequel l'**aurait cédée**_{CE1} audit Sieur de Comeau par le Traité de may 1587 Pardvt Mtre Guille Prijan Notaire Royal à Dijon et autres diverses Rentes...
(1609 – *minute notariale* – corpus AD Côte d'Or)

Lequel l'**aurait cédée**_{CE1} à Monsieur de Comeau par le Traité de mai 1587 passé devant le maître Guille Prijan, Notaire Royal à Dijon et autres diverses rentes... (notre traduction)

L'extrait (289) a été pris d'une annexe d'un contrat de mariage entre Jean Siderey et Anne Callon établie en 1643.

- (289) 1643, le 16 juillet, Pardvt Mouchevaire Notaire Royal demt à Aignay Le Duc, Paroisse St Pierre Soussigné, en leurs Personnes, Mtre Jean SIREDEY [...] et Damoiselle Anne CALLON [...], lesquelles ont Recogneu et Confessé avoir Heu et Receu [...] la Somme de dix Mil Livres qu'Icelle Dame ESMONNOT **auoit promis**_{CE1} audit Mtre Jean SIREDEY Son Fils par Son Contrat de Mariage avec ladite Damoiselle CALLON en date du 24ème mars Mil Six Cent Quarante Deux Reçu Mouchevaire Notaire Royal, [...]
(1643 – *minute notariale* – corpus AD Côte d'Or)

[...] qui ont reconnu et confessé avoir eu et reçu [...] la somme de dix-mille livres que la dame Esmonnot **aurait promise**_{CE1} au maître Jean Siredey, son fils par son contrat de mariage avec mademoiselle Callon en date du 24 mars 1642, reçu par Mouchevaire, Notaire Royal, [...] (notre traduction raccourcie)

4.2.2 Référence à des contenus enregistrés par la même instance

Parmi les co(n)textes de référence à un contenu officiellement enregistré par la même instance que celle qui établit l'acte en question (*contexte B2*), nous distinguons des co(n)textes où il est fait mention d'un *événement officiel* effectué par la même instance que celle qui établit l'acte en question (*contexte B2.1*) (§ 4.2.2.1) et ceux où il est fait mention d'un *contenu d'un document officiel* établi par la même instance que celle qui établit l'acte en question (*contexte B2.2*) (§ 4.2.2.2). Regardons de plus près les deux co(n)textes :

4.2.2.1 Événement officiel effectué par la même instance

Le passage (290) ci-dessous provient d'un bail à ferme de deux lots de vignes par Jehan de Brosses et son épouse Claude Barate, représentés par leur procureur Mathieu Malhoste, à Bertrand Petit, procureur de Tours, pour une période de trois ans. Le conditionnel est employé par le notaire – ou celui qui rédige en son nom – pour référer aux informations à propos de la production d'un autre bail, informations qui lui ont été fournies par une des parties contractantes (probablement Mathieu Malhoste, qui représente les propriétaires des vignes). Il s'agit plus spécifiquement d'une référence à l'établissement d'un document officiel – en l'occurrence d'un bail – fait par la même instance (*moy notaire*) que celle qui établit l'acte en question.

(290) C'est assavoir que ledit Malhoste, [...], a baillé et baille a ferme audit Petit, prenant et acceptant, pour le temps de troys annees consecutifves, sans intervalle, a commencer des le jour de Noel dernier passé et finissans a pareil jour lesdits troys annees revolues, ung arpent onze chesnees de vigne ou envyron en deux pieces, ainsi qu'elles se poursuyvent et comportent, sises en la paroisse de [...] au fief des Ess[...] et portees par aultre bail qui en auroyt esté fait_{CE1} audit Petit passé par moy notaire le penultieme jour de decembre mil VC soixante ung. (1568 – *minute notariale* – corpus RENUMAR)

C'est-à-dire que monsieur Malhoste, [...], a baillé et baille à ferme à monsieur Petit, prenant et acceptant, pour le temps de trois années consécutives, sans intervalle, à commencer dès le jour de Noël passé et finissant quand les trois années seront, un arpent, environ onze chaînées de vigne en deux parcelles, comme elles s'étendent et se présentent, situées dans la paroisse de [...] au fief des Ess[...] et fixées par un autre bail qui en aurait été fait_{CE1} à monsieur Petit, passé devant moi, notaire, l'avant-dernier jour de décembre 1561. (notre traduction)

L'élément de sens évidentiel est facilement repérable : le conditionnel apparaît dans l'explication donnée par une des parties contractantes. Il est plus difficile de justifier la présence de l'élément de sens aléthique de la non-prise en charge de l'information. Dans le passage, il est fait référence à un contrat de bail rédigé le 29 décembre 1561 par le même notaire que celui qui établit l'acte de 1568. Comment le notaire pourrait-il ne pas prendre en charge l'information concernant l'établissement du contrat de bail de 1561, que lui-même a établi ? Le contexte situationnel semble annuler ici la non-prise en charge. A-t-on affaire ici à une situation comparable à celle que décrit Dendale (2018: 70) dans sa « réanalyse » des éléments de sens associés au CE1 :

des éléments du cotexte à l'extérieur du domaine de médiation peuvent indiquer ou montrer [...] que L considère comme VRAI, ou FAUX ou PROBABLEMENT FAUX (douteux) le contenu à l'intérieur du domaine de médiation du CE1 [...]

En d'autres mots : la non-prise en charge de l'information par l_0 , qui est la conséquence logique de l'emprunt de l'information à autrui, est neutralisée ici par le contexte situationnel. L considère

l'information comme vraie. À la différence de Dendale, nous pensons que, dans notre corpus juridique, c'est le contexte situationnel, plutôt, que des éléments du cotexte, qui provoque la neutralisation de la valeur de défaut de l'élément de sens aléthique.

Une même question se pose à propos de l'élément de sens modal : Comment peut-on considérer comme incertaines les informations sur un événement officiel ? Le contexte situationnel semble annuler là aussi l'élément modal de l'incertitude de l'information transmise. L'élément de sens de non-confirmation, en revanche, peut être considéré présent. Ceci peut s'expliquer à partir de l'histoire. À l'époque de l'établissement de cet acte, il n'était pas d'usage que le notaire garde ses propres actes chez lui. Ceux-ci étaient conservés par le tabellion¹⁵³ (Sabot 2014a: 5). Ce n'est qu'en 1597 – avec la suppression de la fonction du tabellion¹⁵⁴ – que le notaire conserve ses propres actes (Berge 1815: 81, Fabre 1849: 62). Cela signifie que le notaire n'a pas un accès immédiat à ses actes et qu'il n'est pas dans la possibilité de vérifier les informations fournies lors de l'établissement de l'acte. De là on pourrait conclure que les informations en l'occurrence n'ont pas pu être confirmées.

4.2.2.2 Document officiel établi par la même instance

L'extrait (291) ci-dessous provient d'un document notarial de 1572, dans lequel on résout un litige concernant un loyer impayé. Pierre Godart, héritier du défunt Boutiller, accuse Antoine Peschot d'avoir à payer un loyer – qu'il aurait déjà dû payer – qui aurait été fixé dans un contrat de bail entre Antoine Peschot et le défunt Boutiller. Le conditionnel est employé par le notaire – ou celui qui écrit à sa place – pour référer à l'accusation faite par Pierre Godart. Le CE1 est employée ici spécifiquement pour faire référence à un contenu provenant d'un document officiel établi par la même instance que celle qui établit l'acte en question. Ceci se voit dans la structure *par contrat passé par nous*, dans laquelle « nous » renvoie à Terreau, le notaire qui a établi l'acte en question ainsi que le *contrat* auquel il est fait référence.

(291) a laquelle somme ledit feu Boutiller des le vingt-huictiesme jour d'avril mil VC soixante sept, par contract passé par nous Terreau notaire, auroyt baillé a rente^{CE1} audit Peschot tous et chacun les droictz qui estoient escheuz audit Boutiller a cause de deffunctes Magdaleine Moreau et Marie Moreau ses tantes, et la maison, jardrin et appertenances en laquelle de present ledit Peschot demoure en la rue Traversaine de ceste ville de Tours
(1572 – *minute notariale* – corpus RENUMAR)

à cette somme feu Boutiller dès le 28 avril 1567, par contrat passé devant moi, notaire Terreau, auroyt baillé à rente^{CE1} à monsieur Peschot tous les droits qui étaient échus à monsieur Boutiller à cause des défunes Magdaleine Moreau et Marie Moreau, ses tantes, et la maison, le jardin et les dépendances dans la rue Traversaine de la ville de Tours où habite à présent monsieur Peschot (notre traduction)

La présence de l'élément de sens évidentiel se justifie. Il y a un double marquage du caractère emprunté de l'information : par le conditionnel et par la structure en « par », qui spécifie le lieu où on pourrait retrouver l'information. La justification de l'élément de sens aléthique de la non-prise en charge de l'information ne semble à première vue pas évidente. Le notaire réfère dans son acte à un document officiel établi par lui-même. Difficile de concevoir que le notaire se contenterait de la non-prise en charge par défaut de ce qu'il a établi lui-même. Ici aussi le contexte situationnel semble donc annuler la non-prise en charge (cf. Dendale (2018: 69-71)). Difficile aussi de justifier

¹⁵³ La profession de « tabellion » a été créée en 1542 par François I (Sabot 2014a: 5).

¹⁵⁴ En 1597, la profession de « tabellion » a été supprimée par l'édit d'Henri IV (Berge 1815: 81, Fabre 1849: 62).

la présence de l'élément de sens modal. Comment les informations qui figurent dans un document officiel du même notaire pourraient-elles être incertaines pour lui ? Le contexte situationnel annule également l'élément modal de l'incertitude de l'information transmise. Ce qui semble en revanche possible, c'est d'y voir éventuellement un élément de sens de non-confirmation. Pour justifier la présence de cet élément de sens, il faut prendre en compte le contexte historique du passage. En 1572, ce n'était toujours pas le notaire qui gardait ses propres actes, mais c'était le tabellion qui les conservait (Berge 1815: 81, Fabre 1849: 62, Sabot 2014a: 5). Le notaire n'avait donc pas librement accès à un acte antérieur. Il n'était donc pas possible de confirmer l'information au moment de l'établissement de l'acte. Le notaire ne pouvait se baser que sur les déclarations des parties.

5 Conclusions

1. Il existe peu d'études sur les toutes premières occurrences du CE1. Les études qui ont été faites portent sur les premières occurrences dans les trois genres textuels suivants : le genre journalistique (°1631), le genre historique (°1574) et le genre juridique (°1518).

Nous avons poussé plus loin les recherches sur la piste suivie par Baeyens (2012), c'est-à-dire dans les textes juridiques. Le but était double : reculer encore plus la datation du premier emploi du CE1 et mieux décrire et définir le sémantisme des anciennes occurrences du CE1 pour tenter de déterminer comment et pour quelle raison on emploie le CE1 dans les stades antérieurs du français.

2. Pour réaliser ces objectifs, nous avons constitué et analysé un corpus d'environ 2000 conditionnels pris dans des textes juridiques datant du XII^e au XVIII^e siècle, répartis comme suit.

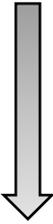
XII	XIII	XIV	XV	XVI	XVII	XVIII	TOTAL
76	135	1096	137	158	335	12	1949

Tableau 17: Textes juridiques examinés par siècle

3. Dans ce corpus de 2000 occurrences de conditionnels, nous avons trouvé des exemples des trois principaux emplois du conditionnel : le CTEMP, le CEVENT et le CE.

Le **CTEMP** constitue ± 8% des conditionnels. Il apparaît dès le XII^e siècle et se retrouve dans tous les siècles et dans tous les types de documents de notre corpus. Il ne s'y manifeste que comme CTEMP_S (l'emploi CTEMP_O ne semble pas encore établi). Le CTEMP_S apparaît principalement dans un discours indirect, dans la structure « V_P que CTEMP_S », où le V_P est un verbe de communication – dont les plus fréquents sont *juger* et *dire* – et où le CTEMP_S est à la forme simple (ou active ou passive). Le schéma ci-dessous énumère les co(n)textes de discours indirect dans lesquels nous avons trouvé un CTEMP_S (la flèche indiquant une fréquence décroissante) :

V_P que CTEMP_S

où V _P =		Passé Simple ¹⁵⁵ Passé Composé Conditionnel Imparfait Plus-que-parfait Passé Antérieur Présent
où CTEMP _S =		simple (actif / passif)

À part dans les discours indirects, nous avons trouvé le CTEMP_S dans des questions indirectes. Dans ces cas, le CTEMP_S apparaît toujours à la forme simple active ou bien après un infinitif, ou bien après un V_P au passé simple ou à l'imparfait. Soit sous forme schématisée :

V_P si CTEMP_S

où V _P =	Infinitif Passé Simple ; Imparfait
où CTEMP _S =	simple actif

Un troisième type de structure dans lequel apparaissent des CTEMP_S est après des conjonctions circonstancielles de temps comme *devant que* et *dusques / jusques a tant que*, où le conditionnel peut se réaliser ou bien à la forme simple ou bien à la forme composée, mais toujours active.

CONJ CTEMP_S

où CONJ =	<i>devant que</i> <i>dusques/jusques a tant que</i>
où CTEMP _S =	simple/composé actif

Le **CEVENT** représente ± 80% des conditionnels de notre corpus. Cet emploi du conditionnel apparaît dans tous les siècles et dans tous les types de documents de notre corpus. Nous avons trouvé des exemples des trois sous-types distingués plus haut.

Le **CEVENT_C** dans notre corpus se trouve dans la majorité des cas dans la principale de la structure en *si*, mais on le trouve également dans les propositions principales des structures « assimilables » à la construction en *si*, où les subordonnées conditionnelles sont introduites par des synonymes de la conjonction *si* : *ou cas que*, *ou cas ou*, *en cas que*. En schéma :

<i>si ...</i> , CEVENT_C , CEVENT_C , <i>si ...</i>	CEVENT_C <i>si ...</i>
où <i>si</i> peut varier en : <i>si/sy/se, ou/en cas que, (ou cas) ou</i>	

Le **CEVENT_C** apparaît dans notre corpus dans trois types de structures dans lesquelles on peut reconstruire une subordonnée conditionnelle : reconstruction à partir d'un participe présent, d'une préposition ou d'un adverbe.

¹⁵⁵ La flèche indique l'ordre de fréquence décroissant avec laquelle nous avons trouvé les temps verbaux : le passé simple étant le plus fréquent, le présent le moins fréquent.

participe présent
 préposition **CEVENT_{1c}**
 adverbe

Le **CEVENT_{NC}** dans notre corpus apparaît dans la majorité des cas dans la subordonnée d'une structure en *si*, ou dans la subordonnée d'une structure « assimilable » à une structure en *si*. Dans le dernier cas, les subordonnées dans lesquelles apparaît le **CEVENT_{NC}** sont introduites par (*la*) *ou*, *ou/au/en cas que*. Le **CEVENT_{NC}** apparaît également dans des relatives avec un antécédent général (et non spécifique). Enfin, ce type de conditionnel apparaît après des conjonctions de condition comme *avec la condition que* ou *à condition que*. Le schéma ci-dessous résume les cas relevés :

si CEVENT_{NC} ,	[en ce cas] ...	
...,	si CEVENT_{NC}	où <i>si</i> peut varier en : <i>si/sy/se, ou/au/en cas que, (la) ou</i>
relative	CEVENT_{NC}	où antécédent = général
CONJ	CEVENT_{NC}	où CONJ = <i>avec la condition que</i> <i>à condition que</i>

Le **CE** représente ± 8% des conditionnels de notre corpus. Il ne se manifeste que comme **CE1**, qui n'apparaît dans notre corpus qu'à partir du XVI^e siècle. Il n'a pas été trouvé dans tous les types de documents, comme c'était le cas pour les deux autres emplois du conditionnel. Le **CE1** semble lié au genre textuel des actes.

Il y a, dans notre corpus, 77 verbes différents qui se mettent au **CE1**. Morphologiquement, le **CE1** est toujours à la troisième personne, ou bien du singulier, ou bien du pluriel ; et presque toujours (lisez dans ± 99% des cas) à la forme composée, ou bien active, ou bien passive. Syntaxiquement, le **CE1** dans notre corpus figure dans une subordonnée complétive, dans une relative (subordonnée ou indépendante) et dans une proposition principale.

L'analyse des occurrences du **CE1** dans notre corpus juridique nous a permis d'atteindre notre objectif de reculer la datation des plus anciens **CE1** connus. Nous avons relevé une occurrence du **CE1** qui date du 26 février 1507.

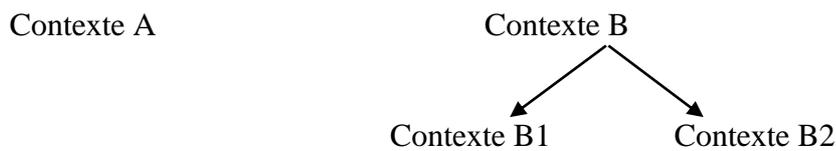
(292) Et le samedi XVII jour d'octobre derrenier passé, ledit Mathry Chasles **aurait baillez_{CE1}** et **transportez_{CE1} par eschange** lesdits maison et jardin audit Pierre Heulin, vendeur come, aux charges dessusdites, comme etc, par lectres dudit eschange sur ce faites et passees soubz le scel de ladite chambre episcopal lesdits jour et an, signees R. Saillart.
 (1507 – *minute notariale* – corpus RENUMAR)

Et le samedi 17 octobre dernier passé, monsieur Mathry Chasles **aurait baillé_{CE1}** et **donné en échange_{CE1}** la maison et le jardin de monsieur Pierre Heulin [...] par les lettres d'échange à ce sujet faites et passées sous le sceau de la chambre épiscopale le jour et l'an mentionnés ci-dessus, signées R. Saillart. (notre traduction raccourcie)

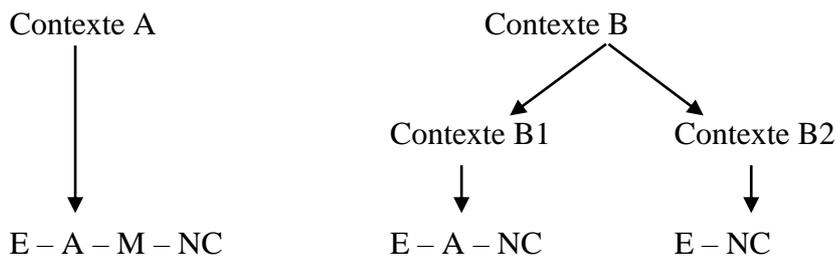
4. L'analyse sémantique des occurrences de notre corpus nous a montré que le **CE1** apparaît typiquement dans les parties des actes dans lesquelles sont mis par écrit les témoignages des parties

contractantes. Le notaire – ou celui qui rédige à sa place – l'utilise parfois pour qualifier des informations sur des actions ou des paroles de quelqu'un dont lui font part les parties présentes, mais parfois aussi pour qualifier des actes juridiques officiellement enregistrés, soit effectués par un autre notaire, soit par lui-même.

Pour rendre compte de ces cas, nous avons distingué deux types de co(n)textes : ceux des références à des contenus qui n'ont pas été officiellement enregistrés (*contexte A*) et ceux des références à des contenus qui ont été officiellement enregistrés (*contexte B*). Le dernier type de co(n)textes peut être subdivisé encore en co(n)textes qui contiennent une référence à un contenu officiellement enregistré d'une autre instance que celle qui établit l'acte en question (*contexte B1*) et co(n)textes qui comportent un renvoi à un contenu officiellement enregistré de la même instance que celle qui établit l'acte en question (*contexte B2*). Soit sous forme schématique :



Le CE1 a dans chaque co(n)texte un autre « sémantisme », c'est-à-dire que dans chaque co(n)texte d'autres (des quatre) éléments de sens associés au CE1 peuvent être actualisés. Ajoutons-les dans le schéma ci-dessous :



Nous voyons que l'on peut trouver l'élément de sens évidentiel de la reprise de l'information dans tous les co(n)textes. Cet élément de sens entraîne par défaut automatiquement l'élément de sens aléthique de la non-prise en charge de l'information (cf. ce qu'a posé Dendale dans son article de 2018) : en indiquant que l'information est empruntée, cette information n'est automatiquement pas prise en charge. Ceci se laisse justifier dans les cas *A* et *B1*. Dans les cas *B2*, par contre, l'élément de sens aléthique de la non-prise en charge semble être « annulé » par le contexte situationnel. Ce sont des cas où il est fait référence à un acte juridique de la même instance que celle qui établit l'acte en question (cf. ce qu'a expliqué Dendale en 2018). Comment le notaire pourrait-il ne pas prendre en charge des informations concernant un acte juridique qu'il a effectué lui-même ? C'est dans ces cas qu'il faut distinguer entre l_0 et L (cf. aussi Dendale 2018). l_0 opère une non-prise en charge, qui est annulée par le contexte situationnel à base duquel L considère l'information comme vraie. La présence de l'élément de sens modal, à son tour, est possible dans les cas *A*, mais devient problématique dans les cas *B*, où il est fait référence à un acte juridique officiellement enregistré. Comment des informations officiellement enregistrées peuvent-elles être incertaines ? Il semble qu'ici aussi le contexte situationnel annule la présence de l'élément de sens modal de l'incertitude de l'information. Enfin, l'élément de sens de non-confirmation se laisse expliquer – à partir de l'histoire – dans tous les co(n)textes : le notaire n'avait aucunement la possibilité de vérifier, et ainsi de confirmer, les informations procurées lors de l'établissement d'un acte. Bien que l'histoire puisse expliquer la présence de cet élément de sens, on se demande s'il est pertinent dans ce type

de textes. Un notaire n'était-il pas censé mettre sur papier les déclarations des parties présentes, sans avoir pour but de les vérifier et de les confirmer ? Si cet élément de sens pourrait s'expliquer d'un point de vue historique, il paraît être d'une moindre importance que les autres.

Toutes ces constatations prises en compte, nous avançons l'hypothèse selon laquelle le CE1 dans le genre juridique des actes : *actualise* dans son sémantisme propre l'élément de sens évidentiel, *peut actualiser*, dépendant du co(n)texte (situationnel), les éléments de sens aléthique et modal, sans que ceux-ci fassent partie de son sémantisme propre et *n'actualise pas* l'élément de sens de non-confirmation, qui paraît être « impertinent » dû au contexte situationnel. Une approche diachronique permet ici de préciser la relation entre les différents éléments de sens qui sont attribués au CE1 en synchronie et d'établir une hiérarchie entre ces différents éléments.

D'une part, cette hypothèse se rattache à celle de Dendale, qu'il a premièrement présentée en 1991 et 1993, et qu'il a mise à jour en 2018 (pour une présentation de l'hypothèse de Dendale sur le sémantisme du CE1, voir le chapitre 2 § 1.1.1). D'autre part, elle est diamétralement opposée aux descriptions de la valeur sémantique du CE1 dans les grammaires, qui avancent en masse l'élément de sens modal comme élément définitoire.

CHAPITRE 5

HYPOTHESES SUR L'ORIGINE DU CE1

Après l'examen de la manière dont les grammaires perçoivent le CE1 (voir le chapitre 3) et la recherche et l'analyse des plus anciennes occurrences du CE1 dans les textes juridiques (voir le chapitre 4), nous aborderons ici la question de l'origine de ce type de conditionnel.

Au chapitre 3, on a vu que l'examen de la description du CE1 dans les grammaires du français nous a permis les constats suivants :

- (1°) le CE1 n'a été décrit sémantiquement qu'assez tardivement, à savoir à partir de 1850
- (2°) les grammaires associent au CE1 quatre éléments de sens, dont l'élément modal est le premier et le plus fréquent.

La recherche des (plus) anciennes occurrences du CE1 (dans le genre juridique) (chapitre 4) nous a ensuite révélé :

- (1°) que le CE1 apparaît dès le XVI^e siècle – et ne date donc pas du XIX^e siècle comme on pourrait le penser d'après certaines descriptions des grammaires – et
- (2°) que c'est l'élément évidentiel qui est le plus important, parce qu'il s'associe à toutes les anciennes occurrences du CE1 – et donc pas l'élément modal comme on pourrait le croire d'après les descriptions de grammaires.

Sur la base de ces observations – observations chronologiques sur la première apparition du CE1 et observations sémantiques sur les éléments de sens qui interviennent dans la création de sa valeur sémantique – nous explorerons dans ce chapitre l'origine et le développement de cet emploi du conditionnel. Les questions qui seront discutées sont les suivantes : De quel emploi du conditionnel le CE1 est-il « né » ? Comment s'est-il développé ? Quel est le mécanisme en jeu ?

Afin de pouvoir répondre à ces questions, nous ferons, dans la section 1, un examen critique des hypothèses existantes sur l'origine et le développement du CE1 : hypothèses modales et hypothèses temporelles. Dans la section 2, qui est d'ordre méthodique, nous définirons deux concepts qui constituent la base de notre approche : la polysémie et le « bridging context ». Nous présenterons, dans la section 3, l'hypothèse que nous développerons dans la section 4.

1 Examen critique des hypothèses existantes sur la genèse du CE1

Les recherches sur l'origine et le développement du CE1 en français sont relativement rares. Parmi les rares études où est proposée une explication possible du développement du CE1 en français sur la base de données diachroniques, on peut distinguer celles où l'explication est modale – le CE1 trouverait ses origines dans le CEVENT – et celles où l'explication est temporelle – le CE1 se serait développé à partir du CTEMP.

Dans cette section, nous jetterons d'abord un regard critique sur les hypothèses modales (voir § 1.1) et temporelles (voir § 1.2) concernant le développement du CE1 en français. Nous discuterons ensuite également d'une hypothèse assez élaborée sur le développement du CE1 en catalan (voir § 1.3).

1.1 L'origine modale du CE1 en français

Selon l'hypothèse modale, le CE1 se serait développé à partir du CEVENT. Cette hypothèse a été proposée par Rossari (2009), qui s'est inspirée de Korzen & Nølke (2001) et de Vet & Kampers-Mahne (2001).

L'idée centrale de cette hypothèse est d'associer le CE1 au CEVENT. Le CE1 serait en fait « un conditionnel hypothétique dans lequel la protase est un cadre épistémique » (Rossari 2009: 83). On pourrait toujours associer au CE1 une protase en *si* (Rossari 2009: 83 + 92-93).

Pour Rossari (2009: 92), ni l'indication de non prise en charge, ni l'indication d'emprunt ne seraient inscrites dans la valeur sémantique propre du CE1. Le CE1 serait, par contre, un CEVENT où il est fait allusion à un cadre épistémique que le locuteur ne contrôle pas et dont dépend la vérité de la proposition *p* (Rossari 2009: 92). « En lieu et place des notions d'emprunt ou de non prise en charge », l'unique fonction qu'on peut associer au CE1 serait celle « d'indiquer que le locuteur ne contrôle pas entièrement l'information qu'il transmet »¹⁵⁶ (Rossari 2009: 93). Elle conclut de manière générale que :

Il n'y aurait donc pas en français une indication grammaticalisée d'emprunt. Ou, dit d'une autre manière, la catégorie évidentielle d'emprunt n'est pas pertinente pour décrire les emplois du conditionnel CE. La langue code la non maîtrise des éléments sur lesquels une information se transmet mais non le fait qu'elle est obtenue de première ou de seconde main. (Rossari 2009: 93)

Cette hypothèse serait étayée par la diachronie (Rossari 2009: 86 + 93) :

L'hypothèse que nous faisons d'associer le conditionnel CE à un cadre hypothétique est étayée diachroniquement par le fait que le CE paraît être un élargissement des emplois du conditionnel hypothétique. (Rossari 2009: 86)

Rossari (2009) pose que le CE1 s'est développé à partir d'un CEVENT en suivant un parcours diachronique en trois phases :

PHASE 1. La première phase de l'évolution est celle où le conditionnel a « le caractère fondamentalement hypothétique » (Rossari 2009: 86). Le conditionnel s'associe à une protase qui évoque le point de vue d'un tiers (et qui opère donc une « transposition d'un point de vue ») (Rossari 2009: 86-87 + 93). Rossari (2009) l'illustre à partir des exemples suivants :

¹⁵⁶ Remarquons que cette formulation, littéralement reprise à Rossari (2009), ressemble très fortement à la non prise en charge que certains attribuent au sémantisme propre du CE1 (p.ex. Abouda 2001, Kronning 2002), mais que Rossari (2009) propose de rejeter.

(293) Mais elle serait péché véniel **selon Escobar**. (Pascal, 1657)
Mais elle serait péché véniel, si l'on suivait les vues de Escobar.
(cité dans Rossari 2009: 86, italiques de l'auteur, nos gras)

(294) parce que, **selon cette doctrine**, le désordre serait original et naturel, et l'ordre serait introduit contre la nature. (Leibniz, 1710)
parce que, si l'on suivait cette doctrine, le désordre serait original et naturel, et l'ordre serait introduit contre la nature.
(cité dans Rossari 2009: 86, italiques de l'auteur, nos gras)

Les emplois du conditionnel au XVII^e et XVIII^e siècles qui co-occurrent avec un syntagme en *selon* ne véhiculent pas d'idée d'emprunt, mais « font allusion au point de vue d'un sujet » (Rossari 2009: 86). Dans les exemples (293) et (294) ci-dessus, les syntagmes en *selon* indiquent le point de vue d'après lequel l'état de choses exprimé est conçu (Rossari 2009: 86). Le locuteur ne « rapporte » pas les propos d'un tiers, mais « se projette » dans la pensée d'un tiers « pour en tirer des conséquences » (Rossari 2009: 86).

La même explication s'applique aux exemples en *selon moi* et *selon vous* :

(295) Le plus vil de tous les esclavages serait, **selon moi**, d'aimer celle à qui l'on ne pourrait refuser du mépris. (Mirabeau, 1780)
Le plus vil de tous les esclavages serait, si l'on adoptait mon point de vue, d'aimer celle à qui l'on ne pourrait refuser du mépris.
(cité dans Rossari 2009: 87, italiques de l'auteur, nos gras)

(296) **Selon vous**, la justice serait plus dangereuse que les voleurs. (Balzac, 1831)
Si l'on suivait votre façon de voir les choses, la justice serait plus dangereuse que les voleurs.
(cité dans Rossari 2009: 87, italiques de l'auteur, nos gras)

Rossari (2009: 86-87) propose de paraphraser le syntagme en *selon* dans ces emplois par les protases suivantes : *si l'on suit/suivait X, si l'on suit/suivait les vues de X, si l'on adopte/adoptait le point de vue de X, si l'on suit/suivait la manière/la façon de voir de X...*, qui posent le cadre d'une hypothèse.

PHASE 2. La deuxième phase de l'évolution est une sorte de période de transition pendant laquelle le conditionnel renvoie à une protase qui évoque ou bien le point de vue d'un tiers (et qui opère donc une « transposition d'un point de vue »), ou bien la « justesse » des propos d'un tiers (et qui opère donc un « rapport de propos ») (Rossari 2009: 87-88 + 93). Pour l'illustrer, Rossari (2009) utilise les exemples suivants :

(297) **Selon lui**, le gouvernement aurait un plan qui consisterait à encourager sous main les troubles révolutionnaires, puis, le moment venu, de quitter Paris pour Bordeaux. (Green, 1934)
Si l'on suivait ses vues, le gouvernement aurait un plan qui consisterait à encourager sous main les troubles révolutionnaires, [...]
S'il dit juste, le gouvernement aurait un plan qui consisterait à encourager sous main les troubles révolutionnaires, [...]
(cité dans Rossari 2009: 87, italiques de l'auteur, nos gras)

(298) Pour retourner à notre propos, **selon le dire de Pollux** les stateres Dariques seroient d'une once d'or fin, et vaudroient dix de nos escus, qui est le prix d'une livre ou mine d'argent. (Vigenère, 1577)

Si l'on suivait le dire de Pollux les stateres Dariques seroient d'une once d'or fin, et vaudroient [...]

Si Pollux dit juste, les stateres Dariques seroient d'une once d'or fin, et vaudroient [...]

(cité dans Rossari 2009: 88, italiques de l'auteur, nos gras)

(299) Ainsi, **selon eux**, la volonté de l'homme seroit par dessus le conseil de Dieu. (Calvin, 1560)

Ainsi, si l'on suivait leurs vues, la volonté de l'homme seroit par dessus le conseil de Dieu.

Ainsi, s'ils disent juste, la volonté de l'homme seroit par dessus le conseil de Dieu.

(cité dans Rossari 2009: 88, italiques de l'auteur, nos gras)

Dans les exemples (297) à (299), le syntagme en *selon* peut être interprété de deux façons : ou bien comme faisant allusion au point de vue d'après lequel l'état de choses exprimé est conçu (une « transposition d'un point de vue ») – la protase pose le cadre hypothétique (*si l'on suit/suivait...*) –, ou bien comme faisant allusion à des propos (un « rapport de propos ») – la protase conditionne la vérité de l'énoncé (*s'il dit/s'ils disent juste*) (Rossari 2009: 87). Ce type d'exemple est attesté dès le XVI^e siècle (Rossari 2009: 87).

Les paraphrases liées à ces deux interprétations du syntagme en *selon* signalent la manière dont le locuteur se situe face à l'état de choses transmis. Dans le cas d'une « transposition d'un point de vue » (*si l'on suit/suivait...*), le locuteur « intègre hypothétiquement la pensée de l'autre et il présente les conséquences qui en découlent » (Rossari 2009: 88). Dans le cas d'un « rapport de propos » (*s'il dit/s'ils disent juste*), le locuteur ne fait que « rapporter ce qui a été proféré par l'autre » (Rossari 2009: 88)¹⁵⁷.

C'est du passage de l'interprétation comme « transposition d'un point de vue » (Rossari 2009: 88) à l'interprétation comme « rapport de propos » (Rossari 2009: 88) que naît le CE1.

PHASE 3. La dernière phase consiste à terminer le développement du CEVENT au CE1. Le conditionnel renvoie à une protase qui évoque la justesse des propos (ou plus généralement des informations) d'un tiers (et qui opère donc un « rapport de propos ») (Rossari 2009: 87-88 + 93). Rossari (2009) donne l'exemple suivant :

(300) **Selon eux**, le carthaginois, prenant avec lui trois cavaliers seulement, se serait approché la nuit de Rome, et du haut d'une colline, en aurait observé la situation, remarqué le trouble et la solitude. (Michelet, 1831)

S'ils disent juste, le carthaginois, prenant avec lui trois cavaliers seulement, se serait approché la nuit de Rome, et du haut d'une colline, en aurait observé la situation, remarqué le trouble et la solitude.

(cité dans Rossari 2009: 87, italiques de l'auteur, nos gras)

¹⁵⁷ La distinction que Rossari (2009) propose entre une paraphrase qui évoque une « transposition d'un point de vue » et une autre qui évoque un « rapport de propos » ressemble à la distinction entre deux emplois de *selon* que Coltier (2000) avait faite. Elle fait une distinction entre :

(a) *Selon* ton frère, tu es heureux.

(b) Selon Confucius, tu es heureux.

Dans (a), *selon* signale un emprunt (cf. le « rapport de propos » de Rossari) : *ton frère* est « en vie » au moment t_0 ; le locuteur emprunte les propos qu'il transmet à *ton frère*. Dans (b), *selon* signale une extrapolation (cf. la « transposition d'un point de vue » de Rossari) : *Confucius* n'est pas « en vie » au moment t_0 ; le locuteur applique au cas de l'interlocuteur les propos de *Confucius*.

Le syntagme en *selon* ne fait plus allusion au point de vue d'après lequel l'état de choses exprimé est conçu (une « transposition d'un point de vue ») – et par conséquent la protase ne pose plus le cadre d'une hypothèse (*si l'on suit/suivait...*) – mais à des propos (un « rapport de propos ») – et la protase sert ici à conditionner la vérité de l'énoncé qu'elle affecte (*s'il dit/s'ils disent juste*) (Rossari 2009: 87). Rossari (2009) propose de paraphraser, dans ces cas, les syntagmes en *selon* par *si X dit/disent juste...*

Rossari (2009: 88-89) repère pour cette phase un exemple qui ne contient pas de syntagme en *selon* et pour lequel, selon elle, seule une protase qui conditionne la vérité de l'énoncé qu'elle affecte est possible (*si mes informations sont bonnes...*)¹⁵⁸. Ce type d'exemple serait « non attesté ou rare » avant le XX^e siècle (Rossari 2009: 88)¹⁵⁹ et constitue le point final de l'évolution.

- (301) Son actuel propriétaire, le joaillier Harry Winston, troublé peut-être par le maléfice attaché à ce joyau unique, aurait décidé de l'offrir au Smithsonian Institute de Washington. (Metta, 1960)
Si mes informations sont bonnes, son actuel propriétaire, le joaillier Harry Winston, troublé peut-être par le maléfice attaché à ce joyau unique, aurait décidé de l'offrir au Smithsonian Institute de Washington.
(cité dans Rossari 2009: 88-89, nos gras)

Longtemps avant Rossari, cette hypothèse du *si* généralisé (comme l'appelle Veters (2001)) avait été rejetée par des grammairiens comme par exemple Clédat (1932), Grevisse (1969) et Riegel, Pellat & Rioul (1994), qui indiquent explicitement qu'il faut distinguer les emplois du conditionnel avec et sans condition :

Pour un fait qu'on rapporte sans garantie d'après autrui, ou qu'on déduit de certains indices, mais dont on n'est pas tout à fait sûr, le dubitatif est courant : « Paul, dit-on, *aurait accepté.* » **Il est complètement faux¹⁶⁰ qu'en s'exprimant ainsi on sous-entende « si ce qu'on dit était vrai ».** [...] » (Clédat 1932: 147, italiques de l'auteur, nos gras)

Emplois particuliers. - Le conditionnel n'exprime pas toujours un fait soumis à une condition.
(Grevisse 1969: 190, italiques de l'auteur, nos gras)

Le conditionnel sans condition. Dans certains emplois, **le conditionnel n'est pas mis en relation avec l'expression d'une condition, d'une hypothèse.** (Riegel, Pellat & Rioul 1994: 320, nos gras)

L'hypothèse de Rossari n'est pas uniquement opposée aux grammairiens, mais aussi aux hypothèses linguistiques diachroniques (comme p.ex. Patard (2017), Patard & De Mulder (2012)) et aux analyses synchroniques du CE1 (comme p.ex. Abouda (1997b, 2001), Dendale (1991, 1993, 2018), Kronning (2002, 2005, 2012, 2018)).

¹⁵⁸ Vatrican (2010) soutient cette même idée :

Il est possible de rattacher ce conditionnel de rumeur à une subordonnée introduite par *si* mais il faut que celle-ci porte sur la vérité, le caractère vrai ou faux des faits présentés (l'énonciation) et non sur la réalisation ou la non réalisation de l'action exprimée par la proposition (l'énoncé). (Vatrican 2010: 88-89, italiques de l'auteur)

¹⁵⁹ Cette affirmation est, à notre avis, incorrecte. Dans le chapitre précédent, nous avons présenté des exemples du CE1 sans syntagme en *selon* qui datent du XVI^e siècle (voir le chapitre 4, sous-section 3.3 et toute la section 0).

¹⁶⁰ Clédat (1932) utilise une orthographe adaptée. Au lieu de « faux », qui serait correcte dans l'orthographe standardisée, il met alors « faus ».

Lorsque nous regardons en détail l'hypothèse de Rossari, plusieurs remarques s'imposent :

La *première* concerne la *succession chronologique des phases que l'auteur distingue et des exemples*. Rossari (2009: 86 + 93) prétend proposer un parcours chronologique de l'évolution du CE1 composé de trois phases successives. Dans la citation suivante, cet ordre chronologique est explicitement indiqué :

Le conditionnel renvoie **d'abord** à une protase évoquant le point de vue d'un tiers, **puis** de façon ambiguë le point de vue ou la justesse des propos d'un tiers, **puis** la justesse des propos ou la justesse des informations au sens large [...] (Rossari 2009: 93, nos gras)

Quoique Rossari affirme donc explicitement que l'évolution du CE1 a suivi un trajet chronologique linéaire, les dates des exemples illustrant dans son article les différentes phases ne se suivent pas chronologiquement. Les exemples de la première phase – celle de la « transposition d'un point de vue » – datent du XVII^e au XIX^e siècles. Les exemples de la phase intermédiaire – celle de la double interprétation – datent presque tous (sauf un) du XVI^e siècle. Enfin, ceux de la dernière phase – celle du « rapport de propos » – datent du XIX^e et du XX^e siècles. Il serait préférable que les exemples censés constituer la transition entre l'interprétation *a* et l'interprétation *b* soient chronologiquement postérieurs à ceux de l'interprétation *a* et antérieurs à ceux de l'interprétation *b*.

Une *deuxième observation* concerne le *type d'exemples*. Rossari se concentre uniquement sur les emplois du conditionnel en combinaison avec un syntagme en *selon*. Ce n'est que tout à la fin de son raisonnement qu'elle donne un exemple sans syntagme en *selon*, à avoir l'exemple (301), cité plus haut. A son avis, « ce genre d'emploi¹⁶¹ est non attesté ou rare avant le 20^{ème} siècle » (Rossari 2009: 88)¹⁶² et elle propose de le paraphraser par une formule du genre *si mes informations sont bonnes*. Comment interpréter le fait que Rossari n'utilise que des exemples avec un syntagme en *selon* ? Faut-il en conclure que d'après elle le CE1 ne provient que de ce type d'exemples et qu'il ne peut avoir aucune autre origine ?

Une *troisième réflexion* a trait aux *temps des paraphrases*. Rossari fait une distinction entre les paraphrases des syntagmes en *selon* qui font allusion au point de vue d'un tiers (la « transposition d'un point de vue ») et celles des syntagmes en *selon* qui font allusion aux propos d'un tiers (le « rapport de propos »). Pour les premières, elle applique les règles de la concordance des constructions hypothétiques et met les protases à l'imparfait, conformément à la construction hypothétique « *si* + imparfait, conditionnel » (Rossari 2009: 86), comme dans sa paraphrase de l'exemple (294), que nous reprenons ci-dessous :

(294) parce que, **selon cette doctrine**, le désordre serait original et naturel, et l'ordre serait introduit contre la nature. (Leibniz, 1710)
parce que, si l'on suivait cette doctrine, le désordre serait original et naturel, et l'ordre serait introduit contre la nature.
(cité dans Rossari 2009: 86, italiques de l'auteur, nos gras)

¹⁶¹ Par « ce genre d'emploi », Rossari (2009: 88) entend un emploi du conditionnel sans syntagme en *selon*.

¹⁶² Ce que nous contestons dans le chapitre 4 (voir § 3.3 et toute la section 0).

Pour les secondes, par contre, Rossari ne suit pas la concordance des temps. Elle utilise des paraphrases au présent et non pas à l'imparfait ou au plus-que-parfait (Rossari 2009: 87), comme on le voit dans l'exemple (300), repris ci-dessous :

- (300) **Selon eux**, le carthaginois, prenant avec lui trois cavaliers seulement, se serait approché la nuit de Rome, et du haut d'une colline, en aurait observé la situation, remarqué le trouble et la solitude. (Michelet, 1831)
S'ils disent juste, le carthaginois, prenant avec lui trois cavaliers seulement, se serait approché la nuit de Rome, et du haut d'une colline, en aurait observé la situation, remarqué le trouble et la solitude.
(cité dans Rossari 2009: 87, italiques de l'auteur, nos gras)

Dans cette paraphrase, Rossari ne respecte plus la concordance de temps propre aux constructions hypothétiques. Elle opte pour l'indicatif présent en alléguant que le cadre renvoie au moment de l'énonciation, « à ce qui rend l'énoncé vrai » (Rossari 2009: 83) et que cet ancrage déictique exige un indicatif présent (Rossari 2009: 83)¹⁶³. Elle spécifie même explicitement que la concordance temporelle habituelle serait absolument incorrecte en la marquant d'un astérisque (Rossari 2009: 84) :

- (302) Selon les témoins, la police *aurait tiré* sans sommation.
Si les témoins *disent* juste, la police *a tiré* sans sommation.
Si les témoins *disent* juste, la police *aurait tiré* sans sommation.
*Si les témoins *disaient* juste, la police *aurait tiré* sans sommation.
(Rossari 2009: 84, italiques de l'auteur)

Ce choix va à l'encontre de celui qu'a proposé Sneyders de Vogel (1919), qui croit – tout comme Rossari – que le CE1 s'est développé à partir du CEVENT :

D'après les journaux le feu aurait fait des dégâts considérables ; on exprime ici un jugement dont on ne veut pas prendre la responsabilité ; le caractère hypothétique de *aurait* est amené par cette pensée de celui qui parle : *Si les journaux disaient vrai, le feu aurait...* (Sneyders de Vogel 1919: 171, italiques de l'auteur, nos gras)

Un *quatrième point* concerne *l'adéquation des paraphrases* des syntagmes en *selon* qui font allusion à des propos d'un tiers (le « rapport de propos »), *i.e.* les emplois de la troisième phase, celle du CE1. Reprenons ci-dessous l'exemple (300) que Rossari utilise pour illustrer le CE1 :

- (300) **Selon eux**, le carthaginois, prenant avec lui trois cavaliers seulement, se serait approché la nuit de Rome, et du haut d'une colline, en aurait observé la situation, remarqué le trouble et la solitude. (Michelet, 1831)
S'ils disent juste, le carthaginois, prenant avec lui trois cavaliers seulement, se serait approché la nuit de Rome, et du haut d'une colline, en aurait observé la situation, remarqué le trouble et la solitude.
(cité dans Rossari 2009: 87, italiques de l'auteur, nos gras)

¹⁶³ C'est également la position de Gosselin (2001: 61-64) et de Bres (2012b: 25), qui signalent que, dans les emplois du CE1, la référence temporelle s'établit de manière déictique et non de manière anaphorique.

Le problème qui se pose concerne l'adéquation des paraphrases. Pourquoi opter pour une paraphrase comme *si X dit / disent juste* ? Pourquoi ne pas mettre par exemple *si ce que X dit / disent est juste* ? Vetters (2001: 196) l'a remarqué aussi et a suggéré l'alternative *si X a raison*¹⁶⁴.

En plus, on pourrait utiliser la paraphrase en principale avec un verbe de communication : *X [dire] que*. Un tel type de paraphrase déconnecterait le CE1 du CEVENT et le connecterait davantage au CTEMP. La paraphrase que Rossari propose n'en est donc qu'une parmi beaucoup d'autres imaginables.

L'exemple (303) est utilisé comme illustration de la phase 3 (Rossari 2009: 88) :

(303) un après-midi que je suivais le métayer, un de ces vers blancs dont les livres parlent à notre étonnement et notre inquiétude, **selon eux ils auraient** deux têtes ou deux anus. (Berger, 1962) [...] *s'ils disent juste, ils auraient / ils ont deux têtes ou deux anus*. (Rossari 2009: 88, italiques de l'auteur, nos gras)

Ce qui nous frappe ici c'est que Rossari (2009) indique qu'on peut mettre ou bien un conditionnel ou bien un indicatif présent dans la principale. En indiquant de cette façon que la proposition en *si* peut se combiner avec plusieurs tiroirs verbaux, on pourrait postuler que toute assertion peut se faire accompagner d'un « si X dit / disent juste ». C'est ce que Vetters (2001: 197) avait appelé « le problème du sens trop large » [de la paraphrase].

Une *cinquième remarque* concerne l'interprétation des exemples mêmes. Parfois, il est difficile de juger si l'interprétation qu'en propose Rossari (2009) est adéquate ou non. Ce doute vient souvent d'un manque de co(n)texte.

Reprenons l'exemple (293) :

(293) Mais elle serait péché véniel **selon Escobar**. (Pascal, 1657)
Mais elle serait péché véniel, si l'on suivait les vues de Escobar.
(cité dans Rossari 2009: 86, italiques de l'auteur, nos gras)

Si on ne regarde que le co(n)texte fourni par Rossari (2009: 86), on ne peut pas savoir si *Escobar* a dit ou seulement pensé que *c'est péché véniel*. Prenons donc le co(n)texte élargi :

(304) Eh quoy ! la gourmandise n'est donc pas mesme un peché veniel ? Non pas, dit-il, en la maniere que ie viens de dire. Mais elle **seroit** peché veniel **selon Escobar**, n. 56, *si sans aucune nécessité, on se gorgeoit de boire & de manger iusqu'à vomir* (Pascal 1657: 111, italiques de l'auteur, nos gras)

Ce n'est qu'en regardant ce co(n)texte plus large qu'on trouve la bonne interprétation. On voit que le conditionnel est accompagné d'une protase en *si*, ce qui en fait – en effet – un CEVENT, qui est doublé d'un syntagme en *selon*. On constate en plus qu'on peut tracer le parallèle entre *en la manière que je viens de dire* et *selon Escobar*. On obtient alors :

¹⁶⁴ Vetters (2001: 196) propose cette paraphrase pour « toutes les assertions ». Il note, premièrement, qu'on peut mettre en question l'adéquation de la paraphrase de l'hypothèse du « *si* généralisé ». Il remarque ensuite que si l'on se sert dans la paraphrase d'une protase au présent, on ne voit plus ce qui permettrait de distinguer le conditionnel du futur simple. Il en conclut qu'on peut alors proposer ce type de paraphrase pour tous les tiroirs.

La gourmandise ne serait pas péché véniel en la manière que je viens de dire.
La gourmandise serait péché véniel en la manière que le conçoit Escobar.

On peut donc constater que Rossari (2009: 86) a en effet raison de dire qu'il s'agit d'une allusion à un point de vue d'un tiers (la « transposition d'un point de vue » = CEVENT) et non pas à des propos d'un tiers (le « rapport de propos » = CE1). Cependant, cette constatation ne peut se faire qu'en examinant le co(n)texte élargi, que nous avons fourni ci-dessus. Le co(n)texte restreint donné par Rossari (2009: 86) ne suffit pas.

La même remarque s'applique à l'exemple (296), repris ci-dessous :

(296) **Selon vous**, la justice serait plus dangereuse que les voleurs. (Balzac, 1831)
Si l'on suivait votre façon de voir les choses, la justice serait plus dangereuse que les voleurs.
(cité dans Rossari 2009: 87, italiques de l'auteur, nos gras)

Le co(n)texte fourni par Rossari ne suffit pas pour décider si le référent de *vous* a dit que *la justice est plus dangereuse que les voleurs*. Le co(n)texte élargi, par contre, nous donne la réponse. Cet extrait provient d'un dialogue dans lequel un des participants se moque tout le temps de la justice. Son interlocuteur finit par dire (296), tirant ainsi les conclusions de tout ce qui a été dit. Il paraît donc que Rossari a en effet donné la bonne interprétation. Sauf que, pour pouvoir en être sûr, ou pour pouvoir évaluer l'exemple, il nous faut un co(n)texte plus large.

Considérons encore un dernier exemple, qui permet selon nous, en plus du CEVENT proposé par Rossari (2009: 86), une interprétation comme CTEMP.

(305) ils venaient de jeter les fondements d'une fourberie, qui **selon toutes les apparences** nous serait encore plus utile que celle du soir précédent. (Lesage, 1732)
ils venaient de jeter les fondements d'une fourberie qui, si l'on adoptait un point de vue conforme aux apparences, nous serait encore plus utile que celle du soir précédent.
(cité dans Rossari 2009: 86, italiques de l'auteur, nos gras)

Un groupe de cavaliers – Ambroise, don Raphaël, don Alphonse et Gil Blas – se reposaient dans une forêt près de Ségorbe, où, après le déjeuner, ils commencèrent à compter l'argent qu'ils venaient de voler. Cela s'avéra être une somme assez importante. Deux d'entre eux, Ambroise et don Raphaël, ressentirent le besoin de dérober encore plus et voulurent se rendre à Ségorbe « pour voir s'il ne se présenterait pas quelque occasion de faire un nouveau coup » (p. 282¹⁶⁵). Don Alphonse et Gil Blas, les deux autres, ne leur faisaient pas confiance et les soupçonnaient de commettre une trahison. Pour leur donner la certitude qu'ils reviendraient, Ambroise et don Raphaël leur donnèrent l'argent déjà obtenu. En leur absence, don Alphonse et Gil Blas décidèrent de ne plus accompagner ces deux voleurs. Don Alphonse avait peur de tomber entre les mains de la justice si « le succès d'une fourberie est tel » (p. 283). Peu de temps après, Ambroise et don Raphaël revinrent de leur voyage à Ségorbe :

¹⁶⁵ Pris dans l'*Histoire de Gil Blas de Santillane* (1863) : https://books.google.be/books?id=evldnZA-8hsC&printsec=frontcover&hl=nl&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false

(306) Ambroise et don Raphaël revinrent de Ségorbe sur la fin du jour. La première chose qu'**ils nous dirent** fut **que** leur voyage **avait été** très heureux ; **qu'ils venaient de jeter les fondements d'une fourberie, qui, selon toutes les apparences, nous serait encore plus utile que celle du soir précédent.** Et là-dessus le fils de Lucinde voulut nous mettre au fait ; (cf. Rossari 2009: 86, nos italiques, nos gras)

Don Alphonse et Gil Blas partagèrent l'argent et partirent sans Ambroise et don Raphaël.

Quand on prend en considération le co(n)texte élargi, on voit (i) que la fourberie dont on parle a été planifiée auparavant, (ii) qu'il s'agit d'un co(n)texte de narration au passé : tous les autres verbes sont au passé, et (iii) que l'énoncé au conditionnel est introduit par un discours indirect avec un verbe de communication au passé simple. Tous ces éléments pointent vers un CTEMP, pour lequel le discours direct correspondant pourrait être :

Ils dirent : « Notre voyage a été très heureux. On vient de jeter les fondements d'une fourberie, qui, selon toutes les apparences, nous **sera** encore plus utile que celle du soir précédent. »

Une interprétation comme CTEMP nous semble alors aussi bien possible qu'une interprétation comme CEVENT. Rossari (2009: 86) propose de paraphraser l'exemple comme suit :

« ils venaient de jeter les fondements d'une fourberie qui, **si l'on adoptait un point de vue conforme aux apparences**, nous **serait** encore plus utile que celle du soir précédent » (Rossari 2009: 86, nos gras)

Si on paraphrase de cette façon, on en comprend alors « ce qui est peu probable ». Selon nous, par contre, il faudrait plutôt associer à l'énoncé une interprétation dans le sens inverse de « ce qui est très probable ».

1.2 L'origine temporelle du CE1 en français

Selon l'hypothèse temporelle, le CE1 trouverait ses origines dans le CTEMP. Une telle hypothèse a été avancée par Patard & De Mulder (2012) et Patard (2017), qui ont recours à la notion de « *bridging context* » de Heine (2002) pour décrire cette évolution (pour une présentation de cette notion, voir § 2.2 de ce chapitre).

Dans leur article de 2012, Patard & De Mulder proposent « une première réflexion sur les processus de changement sémantique » du conditionnel (2012: 30). En conclusion de leur étude, ils proposent la « carte sémantique » suivante :

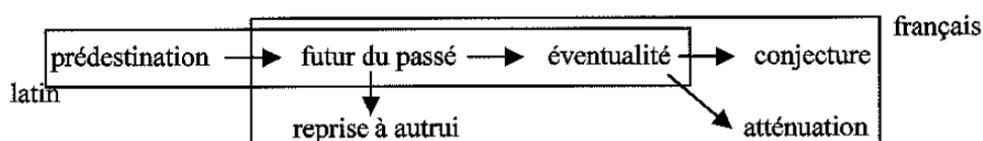


Figure 7: Carte sémantique (Patard & De Mulder 2012: 35)

Ils partent de la vue communément acceptée que le conditionnel français trouve son origine dans la périphrase latine [inf. + *habere*] (à l'imparfait), qui avait, en gros, une valeur de prédestination (cf. Benveniste 1974: 131). Cette périphrase aurait donné lieu, en ancien français, au CTEMP (futur du passé) et au CEVENT (éventualité). Le premier aurait ensuite donné lieu au CE1 (reprise à

autrui) ; le second au CE2 (conjecture) et au CEVENT_{ATT} (atténuation) (comme il ressort du schéma de Patard & De Mulder (2012: 35)).

Le lien sémantique qui nous intéresse ici est bien évidemment celui entre le CTEMP et le CE1, décrit comme suit :

Quant à l'emploi de reprise à autrui, nous faisons l'hypothèse qu'il dérive de l'emploi de futur du passé, dans lequel il est évident que le conditionnel permet également de signaler que le contenu exprimé par la proposition est emprunté à autrui. (Patard & De Mulder 2012: 34)

Ceci montre clairement que l'hypothèse de Patard & De Mulder (2012) sur l'origine du CE1 est temporelle. La toute première occurrence de ce conditionnel dans leur corpus date du XVI^e siècle :

(307) Pour retourner à nostre propos, selon le dire de Pollux les stateres Dariques **seroient** d'une once d'or fin, et **vaudroient** dix de nos escus, qui est le prix d'une livre ou mine d'argent. (B. de Vigenère, *L'Histoire de la décadence de l'Empire grec* : 1577) (cité dans Patard & De Mulder 2012: 32, gras de l'auteur)

Patard & De Mulder (2012) basent leur hypothèse sur l'origine temporelle du CE1 sur deux arguments :

(i) le fait que les plus anciennes occurrences de ce type de conditionnel apparaissent souvent en discours rapporté indirect (2012: 34) :

(308) ON NOUS ESCRIT QUE les Turcs ont esté n'guères défaits par les Moscovites en deux batailles : où les premiers **auraient perdu** soixante & dix mille hommes. (Gazette 109, 7 septembre 1641 <¹⁶⁶ Bourova et Dendale à paraître) (cité dans Patard & De Mulder 2012: 34, capitales et gras de l'auteur)

Patard & De Mulder (2012: 34) constatent que le conditionnel *auraient perdu*, qui apparaît dans le discours rapporté indirect après le VP *escrit* – VP à l'indicatif présent, n'exprime pas « la prospection dans le passé » (comme le CTEMP), mais marque « la reprise à autrui et la non-prise en charge des propos rapportés » (comme le CE1).

Il est vrai en effet que le conditionnel dans cet exemple n'exprime pas une ultériorité par rapport au VP. Le conditionnel composé *auraient perdu* réfère ici à un événement accompli, qui se situe, non pas ultérieurement mais antérieurement à la situation dénotée par le VP : la valeur « futur dans le passé » d'un CTEMP n'est donc plus présente ici. Le conditionnel sera alors interprété comme un marqueur évidentiel, donc comme un CE1. Pourrait-on alors considérer ce co(n)texte comme un *switch context* (pour une explication de la notion de *switch context*, voir § 2.2 ci-dessous) ?

(ii) le fait qu'il existe des co(n)textes évidentiels contemporains où la valeur temporelle de prospection est toujours perceptible, bien que moins dominante :

(309) Il paraît qu'elle [la chanteuse Camille] **viendrait** en concert acoustique à la Ferme du Biéreau. (<http://www.desfillesaretordre.com>) (cité dans Patard & De Mulder 2012: 34, gras de l'auteur)

¹⁶⁶ Ils emploient ce signe pour signaler qu'ils empruntent cet exemple à Bourova & Dendale.

Le conditionnel *viendrait* dénote un procès téléique et impose « le déplacement de la référence de la situation vers le futur » (Patard & De Mulder 2012: 34). Si cette valeur temporelle de prospection est toujours présente, elle est poussée à l'arrière-plan en faveur de la valeur évidentielle (Patard & De Mulder 2012: 35). L'interprétation comme CE1 semble donc être la plus plausible, même si l'interprétation comme conditionnel temporel n'est pas exclue (Patard & De Mulder 2012: 34-35). C'est ce type de co(n)texte ambigu qui pourrait fonctionner, selon eux, comme *bridging context*.

En 2017, dans son article « Du conditionnel comme constructions ou la polysémie du conditionnel », dans lequel elle propose une analyse « polysémiste » (2017: 106) et constructionnelle¹⁶⁷ du conditionnel, Patard confirme l'hypothèse de l'origine temporelle du CE1 :

Nous faisons l'hypothèse qu'il [le CE1] trouve son origine dans l'usage de COND-UltPa [= conditionnel ultérieur du passé] en DI(L). (Patard 2017: 119).

Son hypothèse repose sur deux arguments :

(i) Le CTEMPs et le CE1 sont tous les deux « contextuellement » associés à une énonciation antérieure. Pour le CTEMPs, cette énonciation antérieure est exprimée par « un discours passé dénoté par un verbe énonciatif enchâssant » (Patard 2017: 119). Pour le CE1, elle est exprimée par « la donation initiale présupposée d'une information reprise » (Patard 2017: 119). Les premières occurrences du CE1 apparaissent souvent en discours indirect, structure typique du CTEMPs (Patard 2017: 119).

(ii) Le CE1 est compatible avec la caractéristique qui définit fondamentalement le CTEMPs : situer l'état de choses dans l'ultérieur¹⁶⁸, comme dans l'exemple qu'en donne Patard (2017) :

(310) Selon Sophie, Pierre **participerait** demain à la commémoration. (Patard 2017: 119)

Le mécanisme à l'œuvre est, selon Patard (2017: 119), celui des « *bridging contexts* » de Heine (2002). Le « sens contextuel d'emprunt présupposé par le DI (une information rapportée est nécessairement empruntée) [est intégré] dans le sémantisme de la Cxn » (Patard 2017: 119). Parallèlement, le sens d'ultériorité s'efface et l'énonciation antérieure, reléguée à l'arrière-plan, n'est plus que présupposée » (Patard 2017: 119). Le CE1 est le résultat d'une réanalyse « comme un authentique marqueur évidentiel exprimant l'information empruntée » (Patard 2017: 119).

1.3 L'origine du CE1 en catalan : le mécanisme de l'« (inter)subjectivation »

Dans un article de 2015, intitulé « Semantic change and intersubjectification : The origin of reprise evidential conditional in Old Catalan », Martines – après avoir étudié précédemment l'évolution

¹⁶⁷ Très brièvement dit : Patard (2017: 112) fait l'hypothèse « que le COND ne correspond pas en français à une unité mais à plusieurs unités linguistiques ou Cxn [= constructions] formant un réseau dans la compétence des locuteurs ». Elle pose qu'il existe trois constructions canoniques : COND-UltPa (= conditionnel ultérieur du passé), qui indique une « ultériorité par rapport à un repère (ou un intervalle) passé », COND-Empr (= conditionnel d'emprunt), qui indique un « emprunt à une source énonciative secondaire (antérieure) » et COND-Even (= conditionnel d'éventualité), qui indique une « éventualité du contenu de l'énoncé (la proposition p est donnée comme ni vraie ni fausse pour le locuteur » (Patard 2017: 112). Nous n'entrerons pas dans le détail de cette analyse ici, vu que notre point d'intérêt ici est uniquement le CE1.

¹⁶⁸ Remarquons qu'il s'agit là d'une minorité de ses emplois, et certainement pas d'un emploi prototypique.

du futur¹⁶⁹ épistémique et évidentiel en catalan (2015a) – propose une hypothèse sur l’origine et l’évolution de ce qu’il appelle « the reprise evidential conditional » (= CE1), (Martines 2015b: 80) en ancien catalan, exemplifié, entre autres, par les phrases suivantes :

- (311) a poc de dies ageren ardit com don Pedro per cert **auria pres** lo dit castell (*Cartes Jaume II*, 1310, 391)
‘a few days ago they had received notice that Don Pedro **would have taken over** said [sic] Castle’ (cité dans Martines 2015b: 80, nos gras)
- (312) car yo veig aquí venir en la cort del senyor rey embaixadors del papa per contractar matrimoni de son nebot, que volen dir alguns **seria** fill, ab vostra altesa (Martorell, *Tirant*, 1460, 383)
‘because here I see ambassadors of the pope coming to the court of the master king to pact his nephew’s marriage, who some say **would be** his son, with His Highness’ (cité dans Martines 2015b: 81, nos gras)
- (313) Diu-se que ell y lo bisbe de Tortosa **serian morts** de pació de ànimo de las turbulèncias que corren en Barcelona (Pujades, *Dietari*, iii, 1622, 122)
‘It is said that he and the Bishop of Tortosa **would have died** of a mood’s passion because of the turbulence that runs through Barcelona’ (cité dans Martines 2015b: 81, nos gras)
- (314) lo qual [Cortada] és estat capturat per lo batlla de Castelltersol [...] ab lo motiu de què lo **hauria trobat** ab pistolas [...]. Y al cap de dos días [...], ha constatat a sas senyorias que dit Cortada estava en lliberat y que se li **haurian restituhit** las ditas armas. (*Dietaris de la Generalitat de Catalunya*, x, 1701, 4b-5a)
‘which citizen [Cortada] has been captured by an officer of justice of Castellterçol [...] under charges that they **would have found** him in possession of guns [...]. And after two days [...], it has been documented that Cortada was set free and that his weapons **would have been returned**’ (cité dans Martines 2015b: 81, nos gras)

Contrairement à ce qu’on observe pour le français moderne, cet emploi du conditionnel ne serait pas très commun en catalan moderne – on ne l’emploierait que dans le langage journalistique, académique et juridique, pas dans le discours spontané (Martines 2015b: 81). En revanche, l’emploi serait déjà attesté en ancien catalan au moins dès le XIV^e siècle (Martines 2015b: 80), comme le montrent les exemples ci-dessus (311) à (314).

Martines, tout comme le font entre autres Patard (2017), Patard & De Mulder (2012) et Patard (2017) pour le français, attribue à cet emploi du conditionnel en catalan une origine *temporelle* : son objectif est de décrire « the path of semantic change followed by the conditional from a ‘future in the past’ tense to the acquisition of epistemic and evidential values » (2015b: 82). Il dit même explicitement que « the use of a F [= future] form to express the present with an Ep [= epistemic] value – can be explained without an appeal to the nature of a F that is metaphysically linked to the

¹⁶⁹ Martines voit une évolution parallèle entre le futur et le conditionnel en catalan. Le processus d’évolution sémantique qu’il avait précédemment tracé pour le futur (Martines 2015a) est projeté ici sur le conditionnel :

These theoretical approaches have proven **useful in explaining the emergence of the epistemic future** (EpF ; Martines 2015) **and, as will be seen, of the Catalan epistemic conditional** (EpC) and REC (Martines 2015b: 88, nos gras).

Outre cette citation, qui indique explicitement que Martines voit entre futur et conditionnel une évolution parallèle, nous remarquons que les deux articles ont exactement la même structure et que très souvent les commentaires ou l’argumentation sont repris (et traduits vu que l’article sur le conditionnel catalan est écrit en anglais) littéralement.

unknown and hypothetical » (Martines 2015b: 87). Cette citation a trait à la valeur du futur, mais vu que Martines met en parallèle l'évolution du futur avec celle du conditionnel (voir la note 169), nous supposons que cette explication vaut aussi pour l'évolution du conditionnel.

L'évolution sémantique du CE1 – d'un futur dans le passé vers un emploi avec des valeurs épistémiques et évidentielles (Martines 2015b: 82) – serait le résultat d'un processus en deux phases : d'abord une phase de subjectivation¹⁷⁰ – qui permet, pour Martines, d'expliquer l'émergence des emplois épistémiques – puis une phase d'intersubjectivation¹⁷¹ – qui est, selon Martines, une condition pour l'émergence du CE1. Pendant ces deux phases, l'élément temporel est repoussé à l'arrière-plan (*bleaching*), tandis que les éléments modaux et évidentiels sont mis au premier plan (*strengthening*) :

modal and evidential values **take prevalence**, and temporal values **are weakened**, or even **absent** (Martines 2015b: 86, nos gras)

Le futur et le conditionnel gardent toutefois, dans les premiers co(n)textes, où le sens modal et évidentiel commencent à se développer, leur orientation temporelle vers le futur¹⁷² :

We have already observed that the F/FP [= future/future-in-the-past] could carry a variably marked modal and evidential charge that could **prevail over** the orientation towards a posterior time. These cases are interesting precisely because the orientations [sic] towards a later time has been **weakened** (*bleaching process*). (Martines 2015b: 92, italiques de l'auteur, nos gras)

The semantization of the Ep [=epistemic] sense, without a reference to the F [=future], and with a prevailing modal and evidential role, seems to have followed a process characterized by gradualness and subjectification. It starts to emerge in contexts that may aid it, still oriented towards the F [= future], but with a clear modal and evidential value. (Martines 2015b: 88)

Martines décrit comme suit le « *bleaching of the temporal component* » : « the F/FPC does not refer to an ulterior moment. It merely maintains a kind of temporal link to ulteriority inasmuch as it 'represents a future verification of a possible state of affairs in the present' » (2015b: 97).

L'effet du « *strengthening* » est double, puisqu'il réfère à la fois au *strengthening* (a) de l'élément *modal* (défini comme suit : « the SP/W [= speaker/writer] accepts (or doesn't accept) the possibility of a specific SoA [= State of Affairs] » (Martines 2015b: 98)) et (b) de l'élément *évidentiel* (défini comme suit : « the inference which is constructed on an evaluation of the SoA, of the information acquired through direct sources, or of the attitude which is assumed of the AD/R [=addressee/reader] » (Martines 2015b: 98)).

Pour l'élément modal, « accepts » se comprendrait comme « l'état de choses est possible » ; « doesn't accept », par contre, est moins clair. Faut-il le comprendre comme « l'état de choses est impossible » ou « il est possible que l'état de choses soit faux » ? La première option nous paraît la plus probable.

Pour l'élément évidentiel, Martines fournit une définition un peu inhabituelle. Faut-il voir dans « inference constructed on an evaluation of the SoA » un marquage évidentiel de conjecture,

¹⁷⁰ Martines traduit « subjectification » par « subjectivation » en français dans son article sur le futur épistémique en catalan (Martines 2015a: 138, 141, 142, 143). Nous reprenons ici ce terme.

¹⁷¹ Par analogie avec « subjectification – subjectivation », nous traduisons ici le terme « intersubjectification » par « intersubjectivation ».

¹⁷² Dans l'article sur le futur épistémique en catalan (2015a), Martines explique cela plus clairement : L'affaiblissement du composant temporel du F à mesure que se renforçaient les valeurs modales et évidentielles a ouvert la voie à la fin du siècle à l'apparition d'emplois déjà clairement Ép, bien qu'ils puissent garder un certain type de lien avec le F (déplacement de la vérification, avancement de la réponse, résultat d'un calcul). (Martines 2015a: 162)

dans « inference constructed on an evaluation of the information acquired through direct sources » un marquage évidentiel de perception directe et dans « inference constructed on an evaluation of the attitude which is assumed of the AD/R » un marquage évidentiel de reprise ? C'est en tout cas seulement le dernier type de marquage évidentiel qui nous intéresse, dans lequel « attitude which is assumed of the AD/R » réfère probablement à l'emprunt que l'énonciateur/auteur fait de ce que l'interlocuteur/lecteur dit¹⁷³ et/ou pense.

L'évolution d'un CTEMP vers un CE1 constitue donc pour Martines un processus de subjectivation et d'intersubjectivation accompagné d'un *bleaching* (l'élément temporel diminue en importance) et d'un *strengthening* (les éléments modal et évidentiel gagnent en importance). Le CTEMP, où l'élément temporel prévaut sur les éléments modal et évidentiel, évolue ainsi selon lui, vers un CE1, où les éléments modal et évidentiel prévalent sur l'élément temporel.

Les processus de subjectivation et d'intersubjectivation comprennent, selon Martines, plusieurs étapes. Regardons-les de plus près.

PHASE 1 : la subjectivation

Lors de la première phase du processus de changement sémantique, la phase de subjectivation (Martines 2015b: 83-95), le conditionnel évolue d'un CTEMP, dans lequel un SoA est situé ultérieurement à un point de référence dans le passé, comme dans l'exemple (315), où *auria*, *auria nom*, *beuria* et *iria* sont situés ultérieurement à *denuncià*, vers un emploi où prévalent ses valeurs modales et évidentielles.

(315) Denuncià-li l'àngel Sent Gabriel que él, Zacharies, **auria** un fil que **auria nom** Joan; lo qual no **beuria** vi ni servea, e **iria** davant lo Seyor en esperit e en virtut d'Elies (*Vides*, 13th C., ii, p. 25)

'Saint Gabriel the angel announced to him that he, Zechariah, **would have** a son who **would be named** John; who **would drink** neither wine nor beer, and **would go** before the Lord in the spirit and virtue of Elijah' (cité dans Martines 2015b: 89, nos gras)

Martines (2015b: 83-95) propose un parcours en trois étapes, où la référence au futur (à partir du passé) devient de moins en moins dominante (*bleaching*), et où des valeurs modales et évidentielles, qui émergent, prennent de plus en plus d'importance (*strengthening*).

• ***Étape 1***

Il y a les co(n)textes dans lesquels le conditionnel exprime, à côté de l'ultériorité – « they project a SoA towards a time posterior to E [= the moment of enunciation] » (Martines 2015b: 90) –, diverses « nuances de subjectivité » (Martines 2015b: 89), parmi lesquelles l'auteur mentionne la nuance volitive et la nuance prédictive. L'exemple (316) illustre pour Martines la nuance volitive :

(316) Et dixit mihi Guilelm Arnall et conveng m'o che no **siria** a mos dons (Grievances of Guitart Isarn, 1080-1095 ; Russell 1965 : 74)

'And Guilelm Arnall spoke to me, and agreed he **would not be** for my damage ('would not turn against me')' (Martines 2015b: 89, nos gras)

¹⁷³ La formulation nous paraît toutefois un peu bizarre : « attitude » au lieu de thought/speech, « assumed » au lieu de taken from/reported.

Dans (316), on voit une structure de discours rapporté indirect : un verbe de communication dans la principale (*conveng*, « convenir ») est suivi d'un verbe au conditionnel dans la subordonnée (*siria*, « être »). L'énonciateur/auteur y reprend les propos d'autrui (*no ser a mos dons*, « ne pas se retourner contre moi ») : « it must be stressed that in cases of FPC, the SP/W reports in the 3rd person the words of a different speaker, who would have spoken in the 1st person » (Martines 2015b: 89).

L'exemple illustre la nuance volitive, qui est pour Martines le fait que l'énonciateur/auteur exprime « his will or commitment to carry out (or not) a given action » (Martines 2015b: 89) : en l'occurrence, l'énonciateur/auteur s'engage à ne pas aller contre l'intérêt de son seigneur. Cette nuance est plus visible encore dans le discours direct, dans lequel la troisième personne et le verbe au conditionnel du discours indirect étaient respectivement une première personne et un verbe au futur :

Il dit : « **Je** ne me **retournerai** pas contre toi. » (= **I will** not turn against you.)

Une deuxième « nuance subjective » que mentionne Martines est la nuance prédictive (317) :

(317) Mas con a Milà preÿcassen mot fortment e estegessen públicament, lo sobirà bisbe, quant ó saup, se pensà que Sen Pere era hom de gran coratye : per què no **auria paor** de la gran multitut dels nemics (*Vides*, 13th C.b, ii, 431)

'But, because they preached very powerfully and were seen in public in Milan, the sovereign Bishop, in hearing of this, thought Saint Peter was a man of great courage; for this reason he **would** not **fear** the great multitude of enemies' (cité dans Martines 2015b: 90, nos gras)

Dans cet exemple le verbe principal est un verbe de pensée (*pensà*) et non un verbe de communication, comme dans le cas précédent. *Pensar* peut être conçu comme faisant référence à un raisonnement (inférentiel), la création d'une hypothèse par le locuteur. Le sujet du verbe *pensar* tire une conclusion sur la base d'indications qu'il a recueillies (le fait qu'ils prêchent, le fait qu'ils aient été vus à Milan). Le conditionnel exprimé par *auria paor* serait alors plus une sorte de précurseur de l'autre conditionnel épistémique, le conditionnel épistémique conjectural, que du premier, le conditionnel de reprise. Cet exemple illustre la nuance prédictive : « the SP/W predicts, views a certain SoA as possible in a future time » (Martines 2015b: 90).

Martines pose que

there is a **subjective charge** that **combines the evidential and modal components**: they **are founded on a) the evaluation of the SoA** [= state of affairs], either directly [...], or through reported speech (news of St. Peter's behavior); and on **b) the formulation of a possibility** (at a posterior time). (Martines 2015b: 90, nos gras)

Cet extrait soulève quelques questions, la plus importante étant celle de savoir ce que l'auteur entend exactement par « combines ». On suppose que Martines entend par là que la « subjective charge » est *constituée* des éléments modal et évidentiel. On comprendra que la charge modale découle du fait qu'il s'agit d'une prédiction (Martines 2015b: 90) ; et que la charge évidentielle est présente dans le discours indirect (Martines 2015b: 90).

- *Étape 2*

A l'étape suivante de l'évolution, vers la fin du XIII^e siècle, il existe selon Martines des emplois du conditionnel catalan qui tendent davantage vers un EpC [= epistemic conditional]. Il s'agit d'emplois toujours orientés vers le futur mais où deviennent de plus en plus visibles « a modal nuance and marked predictive and inferential values » (Martines 2015b: 90). Il s'agit spécifiquement de :

subjective predictive contexts [...] on which the product of an inference based on the evaluation of the SoA is projected upon a time that is set in the future. A fact is deemed possible at a later moment based on a speaker's own assessment (Martines 2015b: 90-91)

Un seul exemple avec un conditionnel est donné :

(318) [Un capitaine, conscient de la situation politique et du statut de ses passagers, pense pouvoir tirer bénéfice en les livrant à leurs ennemies :]

Lo seyor de la barcha pensà·s que aquests eren honrats hòmens e que, si ó deya al castelà d'aquel castel, que·n **auria** bon gasardó d'él e, quax qui va fer leya hó sercar alre, partí·s de la barcha e anà·se·n al castelà del castel (Desclot, *Crònica*, 13th C.b, ii, 178)

'The owner of the boat thought these were important men and that, if he told the master of that castle, he **would get** a good reward from him, and the same way one might go to get lumber, or anything else, he left his boat and went to the castle's master' (cité dans Martines 2015b: 91, nos gras)

Pour cet exemple, Martines (2015b: 92) pose que « the C [= conditional] in place of the F [= Future] is justified by the reported-speech type of the narration ». Selon nous, l'emploi du conditionnel dans cet exemple peut toutefois également être expliqué par la présence de la subordonnée en *si* (CEVENT). Essayons d'illustrer cela à l'aide d'un exemple fabriqué :

- | | | | |
|-----|--|-------------------------------------|--------------------------------------|
| (a) | Je <u>pense que</u> | <u>si</u> je lui <u>raconte</u> , | j'obtiendrai une récompense. |
| (b) | Je <u>pensais que</u> | <u>si</u> je lui <u>racontais</u> , | j'obtiendrais une récompense. |
| (c) | Je <u>pense que</u> j'obtiendrai une récompense. | VP _{prés} <i>que</i> | fut |
| (d) | Je <u>pensais que</u> j'obtiendrais une récompense. | VP _{imparf} <i>que</i> | cond |
| (e) | <u>Si</u> je lui <u>raconte</u> , j'obtiendrai une récompense. | <i>si</i> + prés, | fut |
| (f) | <u>Si</u> je lui <u>racontais</u> , j'obtiendrais une récompense. | <i>si</i> + imparf, | cond |

L'exemple (b) peut être décomposé en (d) et (f). Dans (d), le conditionnel (simple) apparaît dans la proposition subordonnée complétive après une proposition principale avec un verbe à l'imparfait. Le conditionnel y est un CTEMP. Dans (f), le conditionnel (simple) apparaît dans la proposition principale après une proposition subordonnée conditionnelle en *si* avec un verbe à l'imparfait. Le conditionnel dans ce cas est un CEVENT. On voit donc qu'il y a deux raisons d'emplois possibles pour le conditionnel en (b). Difficile alors de savoir si le conditionnel dans l'exemple (318) est du type (d) ou (f).

Martin (1992: 158) avait signalé ce phénomène pour lequel il explique que « *Le cond.m.* peut fort bien trouver place dans un univers différent de celui du locuteur. ». Pour lui, c'est la valeur CEVENT qui l'emporterait sur l'autre (CTEMP). Cela signifierait dans le cas de l'exemple (318)

de Martines (2015b) que le conditionnel ne se justifierait pas par la présence du discours indirect rapporté, mais par la présence de la subordonnée hypothétique en *si*.

- **Étape 3**

Martines pose que depuis la fin du XIII^e siècle il y a des co(n)textes où le lien du CE1 catalan avec l'ultériorité s'affaiblit davantage, sans toutefois se perdre complètement. On y voit alors que c'est la vérification d'un SoA possible qui est déplacée vers un moment ultérieur (Martines 2015b: 93). Martines illustre cela par des questions indirectes, dont nous reprenons ici un cas avec conditionnel simple (319) et un cas avec conditionnel composé (320) :

(319) [Saint Nicholas avait l'habitude de pénétrer dans la maison du voisin et de lui laisser un peu d'argent pour l'aider. Une nuit, le voisin a décidé de rester éveillé pour découvrir qui c'était.]

él perpensà a vetlar, per so que sabés qui **seria** aquel qui a la sua freytura avia acorregut (*Vides*, 13th C.b, ii, p. 41)

'he [the neighbour] thought to keep vigil in order to discover who it **would be** ('had to be') who had helped him in his hour of need' (cité dans Martines 2015b: 94, nos gras)

(320) [Une femme, une prostituée âgée, avait passé longtemps dans une pénitence ardue : enfermée, mangeant uniquement du pain, buvant uniquement de l'eau et priant sur ses genoux pendant trois ans. Après l'évaluation de la difficulté de sa pénitence, elle croit que Dieu peut lui avoir pardonné. Elle décide de demander à l'abbé qui lui a donné cette pénitence si ses péchés ont déjà pu être pardonnés :]

E quant ela ac estat iii ayns enclausa, l'abat En Pannúcio ac compassió d'ela, per què se n'anà a l'abat qui avia nom Antoni, per so que li demanés si **auria** Déus **perdonats** los peccats en aquela dona

(*Vides*, 13th C.b, iii, p. 344)

'And when she had spent 3 years locked up, Abbot Pannúcio had mercy on her, so he went to Abbot Antoni to ask whether God **would have** ['had to have'] **forgiven** that woman's sins' (cité dans Martines 2015b: 94, nos gras)

Dans les deux cas, le lien avec l'ultériorité est présent par le fait que la vérification des SoA auxquels on réfère dans les questions indirectes n'est possible que dans l'avenir. En (319), on ne peut découvrir qui était le cambrioleur qu'après le moment où la question a été posée ; en (320), on ne peut vérifier si les péchés ont été pardonnés qu'après le moment où la question a été posée.

PHASE 2 : intersubjectivation

La deuxième phase dans l'évolution du CTEMP vers le CE1, selon Martines, est celle de l'intersubjectivation, qui est, pour Martines, le phénomène qui permet l'émergence du CE1. C'est à la fin du XIII^e siècle que :

the EpC [...] had triggered a process of intersubjectification, [...], which must have paved the way for the appearance of REC (though this value was not documented until the fourteenth century) (Martines 2015b: 84)

Martines (2015b: 96) conçoit l'intersubjectivation, dans le sens de Traugott, comme « a dynamic process of semantic change that leads to the development of markers to express the SP/W's attention 'to the cognitive stances and social identities of the Addressee' ». C'est un processus

interactionnel dans lequel l'énonciateur/auteur implique l'interlocuteur/lecteur¹⁷⁴. Pendant cette phase, les processus de *bleaching* et *strengthening*, déjà présents dans la subjectivation, continuent. On trouve les co(n)textes d'intersubjectivation avant tout dans des dialogues ou des co(n)textes de discours rapporté indirect (Martines 2015b: 95).

Dans la partie sur l'intersubjectivation, Martines présente explicitement ce qu'il considère être des emplois « précurseurs » du CE1 :

We shall [...] limit ourselves to a presentation and highlighting of the common and anticipating traits of the REC. Namely, the concessive C, mirative C, conjectural C for response elicitation, and, lastly, the reported-context conjectural C. (Martines 2015b: 95)

Dans cette explication, nous supposons que pour Martines ces quatre emplois du conditionnel sont tous des précurseurs du CE1 ? Comment voit-il alors un précurseur du CE1 dans le conditionnel conjectural (= CE2), qui est mis dans la littérature en opposition avec le CE1 ?¹⁷⁵ Ou – autre possibilité, qui nous paraît plus correcte – ne veut-il pas dire seulement que le CE1 a certains éléments en commun avec les autres emplois du conditionnel ?

Regardons de plus près les quatre emplois proposés.

- **Conditionnel concessif**

(321) [lors d'une bataille, le roi a dû quitter ses serviteurs/chevaliers et ne sait pas comment la bataille a évolué ; quand il les revoit, il craint le pire]

quan nós entram per la ost [...], En Guillem de Muncada e N Ramon de Muncada [...] exirennos a recollir. E nós descavalcam e anam envés éls a peu ; En Guillem de Muncada somris-se, e nós fom alegres, que haviém paor que no-ns dixés mal ; e pensam-nos que no **seria** tan mal con nós cuydàvem. (Jaume i, *Fets*, 13th C.b, 36v)

'when we joined the host [...] G. M. and R. M. [...] came out to greet us. We unmounted and them; G. M. smiled at us, and we were merry, because we were afraid he would give us bad news; and we thought to ourselves it **would not be** ['mustn't be'] as bad as we were thinking' (cité dans Martines 2015b: 99, nos gras)

Cet exemple doit illustrer le « conditionnel concessif », paraphrasé par Martines comme suit :

Due to the bitterness of the war, and the distance to his knights, the king feared that the fighting had been unsuccessful. The fact that Guillem de Muncada smiled at him made him assume that things did not go as badly as he had feared. (Martines 2015b: 99)

- **Conditionnel miratif**

(322) [L'empereur a ordonné l'incarcération de Saint Adrien pour avoir refusé d'adorer les idoles païennes. La femme du saint, également chrétienne, était allée voir son mari en prison et avait vu comment il était enchaîné. Elle avait pris pour acquis qu'il avait été torturé, et se sentait heureuse de pouvoir ainsi obtenir la grâce divine ; en fait, elle l'avait encouragé à rester fort et

¹⁷⁴ Pour plus d'informations, nous renvoyons à Traugott (2003), Traugott & Dasher (2002), Narrog (2014) et Squartini (2012).

¹⁷⁵ Remarquons que du point de vue du français cette possibilité semble exclue (les emplois du conditionnel illustrés par les exemples (319) et (320) n'existent pas en français). Or, il n'est pas exclu qu'en catalan une telle évolution soit possible.

fidèle à sa foi. Le saint lui avait annoncé que malgré la prison et ses chaînes il viendrait la voir pour l'informer du moment où il serait exécuté pour qu'elle puisse y assister. La femme est ensuite rentrée chez elle. Suit alors ce passage :]

Enaprés quant Sent Adrià ausí dir lo dia de la sua passió, él anà a la sua casa per fer saber la sua passió a la sua muler. On, con ela fos fora la casa, una femna li o anà dir, dién que son marit era solt e vengut de la presó. E quant la sua muler o ausí dir, no o crehec, dién : « E qui l'**auria pogut absolvre** dels liguamens ? Ja Déus no o vula que él ne sia absolt, ni que's sia partit dels sans ! ». E mentre aysò disia, un enfant seu li venc dién : « Moséyer és vengut, dona mia ». On, con ela's pensés que fos fuyt al martiri, ela's plorà mot fort e quant vehé él, ela li tancà la porta [...] (*Vides*, 13th C.b, iii, 268)

'Afterwards when Saint Adrian heard when his suffering and death would take place, he went home to let his wife know this. Because she was not in the house, a woman went to seek and tell her, saying her husband was free, come from prison. And when the wife heard her words, she did not believe it, and she said: « Who **would have freed** him ('could have freed him') of his chains? God forbid he were freed, or that he would have abandoned the saints ! ». And while she said this, a boy of hers came to tell her: « My lord is come, my lady. » Because she thought he had escaped, she cried copiously and when she saw him, she closed the door on him' (cité dans Martines 2015b: 101, nos gras)

Dans cet exemple, la femme est surprise que son mari soit libre et elle rejette ce qu'on vient de lui dire (Martines 2015b: 101). On pourrait paraphraser l'exemple comme : *Vous dites qu'il a été libéré. Par qui alors ? Je ne vous crois pas !* Dans ce type d'exemples, appelés exemples « miratifs », « the SP/W displays his surprise and rejection of the state of things reported to him by AD/R (or assumed of him) » (Martines 2015b: 100).

- **Conditionnel conjectural pour obtenir une réponse**

(323) [Un prince a failli fouetter un chanoine qui l'avait accusé d'injustices à l'égard de l'église. Alors que la peine était sur le point d'être exécutée, le prince entend les paroles pieuses et sages du chanoine et se demande si un nouvel âge est peut-être venu. Dans ce cas, nous avons une délibération interne, bien qu'elle ait pour effet de montrer au chanoine le changement d'attitude que ses paroles ont opéré chez le prince.]

Molt fo marvellat lo princep de les paraules que·l canonge dehia e per açó maná que hom no·l açotás ni li feés mal, e dix aquestes paraules : «Temps ha estat que clergues sulien esser orgulloses e de vilanes paraules! On es açó vengut que tu has tan humils e tant devotes paraules ? **Seria** temps **vengut** que humilitat e devoció se concordassen en vosaltres clergues e que nosaltres lechs ne prenguesem exempli de vosaltres? (Llull, *Blaquerna*, iii, 1276-1283: 315)

'The prince marvelled [sic] immensely at the words the canon spoke, and thus commanded he should not be flogged or hurt in any way, and then he said these words: « There was a time clergymen were vain and vile in their speech! Whence come these words of yours, so humble and devoted? **Would have** the time **come** when humility and devotion return to clergymen, and we laymen should follow your example? »' (cité dans Martines 2015b: 103, nos gras)

Martines (2015b: 102) pose que « it [le conditionnel] seems to coincide with the *conditionnel de conjecture* in French, as described in Bouvora [sic] & Dendale (2013 : 184-186) ». Il s'agit pour nous effectivement d'un conditionnel de conjecture et nous pouvons souscrire à l'idée que c'est un cas d'intersubjektivation – que nous comprenons ici, comme le fait Martines, en termes

d'implication de l'autre : l'énonciateur/auteur implique l'autre en lui indiquant implicitement qu'il espère obtenir de lui une réponse.

- **Conditionnel conjectural en co(n)texte rapporté**

(324) Sent Augustí comfonia mot los iretges per so car éls preïcaven entre si que no **seria pecar** qui aucisia Sent Augustí, lo qual disien que era aucidor con a lop (*Vides*, 13th C., iii, 229)

‘Saint Augustin confounded heretics enormously, as they preached among themselves that he who killed him **would commit** no sin, and the saint was regarded as a murderous wolf’ (cité dans Martines 2015b: 104, nos gras)

(325) E [dix lo dit frare Bernat que] si les dites bèsties hó cabana de la senyora reyna [...] près alcun dampnatge [...] no **seria feyt** en colpa d’ell ne dels frares del Temple (*Pergamins e processos*, 1298, 231)

‘And [the aforementioned Friar Bernat said that] if the aforementioned beasts or livestock belonging to Her Majesty the Queen [...] suffered any harm [...] it **would not have been done** through himself or the friars of the Temple’ (cité dans Martines 2015b: 104, nos gras)

Pour ces deux exemples, Martines (2015b: 104) pose qu’il s’agit de « contexts placed somewhere between reported speech (‘représentation du discours [sic] autre’, Kronning 2005) and the REC ». Seulement, la question que nous nous sommes posée pour l’exemple (318) est d’application ici aussi. Par quoi l’emploi du conditionnel est-il motivé ? Vient-il du verbe principal au passé ou de la proposition conditionnelle en *si*, car dans les deux exemples, le conditionnel entre dans un système hypothétique avec *si* ? Dans (325), c’est explicite : il y a une protase conditionnelle en *si* ; dans (324), la relative *he who killed him* (*qui aucisia*) ne s’interprète pas comme rapportant un fait réel qui a eu lieu dans le passé, mais comme l’expression d’un fait éventuel, qui pourrait avoir lieu (*celui qui le tuerait*), équivalant à une proposition hypothétique en *si* : *si quelqu’un le tuait*.

En guise de conclusion, on pourrait dire que l’hypothèse de Martines ne semble pas applicable au français. Beaucoup des exemples n’existent pas en français. L’hypothèse de Rossari ne nous paraît pas satisfaisante non plus, pour les raisons mentionnées ci-dessus. Patard et De Mulder fournissent l’hypothèse la plus prometteuse, que nous essayerons de développer par la suite.

2 Méthode de travail

Pour trouver l(es) origine(s) du CE1 – emploi très fréquent en français contemporain – il faut évidemment remonter dans le temps, aux stades antérieurs du français. Le gros problème est que notre connaissance et notre compétence langagières des stades antérieurs du français restent toujours inférieures à celles du français contemporain. Nous ne connaissons la langue ancienne qu’à travers les textes et les grammaires ; nous ne la parlons ni ne l’écrivons comme locuteurs natifs¹⁷⁶. Il s’agit d’« une langue sans locuteurs » (Prévost 2015: 23 e.s.)¹⁷⁷.

¹⁷⁶ C’est la différence entre la compétence *active* et la compétence *passive*, appelées compétence de « production » et compétence de « reconnaissance » par Marchello-Nizia (1995: 22).

¹⁷⁷ Dans son article de 2015, Prévost précise les difficultés que pose une recherche sur « une langue sans locuteurs ». Elle cite entre autres comme problèmes : les jugements d’acceptabilité, l’accès restreint aux données (p.ex. pas de registre oral, accès difficile aux textes non numérisés...), les conséquences du progrès technologique pour l’analyse des textes (p.ex. numérisations de mauvaise qualité, lecture moins profonde...).

En l'absence de compétence langagière active pour les stades antérieurs du français, on a en gros deux méthodes de travail pour formuler des hypothèses sur l(es) origine(s) du CE1. Les deux méthodes s'opposent par leur « direction » de raisonnement :

(1°) on analyse un ensemble représentatif de données authentiques (*phase 1*) à partir duquel on formule une hypothèse (*phase 2*)

(2°) on formule une hypothèse (*phase 1*) qu'on vérifie par la suite en faisant des recherches ciblées de données authentiques (*phase 2*)

Pour notre étude, nous avons « combiné » en quelque sorte des éléments des deux méthodes de travail vu que, avant la formulation de l'hypothèse proprement dite, nous avons déjà mené une recherche de corpus exploratoire lorsque nous avons étudié l'emploi du conditionnel dans un corpus d'anciens textes juridiques (pour une présentation de cette recherche, voir le chapitre 4).

Dans la *phase 1*, nous créerons notre propre hypothèse sur l'origine du CE1. Cette hypothèse sera basée, d'une part, sur les observations de cette recherche de corpus exploratoire et, d'autre part, sur notre connaissance active du français contemporain. Concrètement, nous imaginerons des co(n)textes / conditions où le conditionnel a pu être ambigu entre un emploi CE1 et un emploi X et postulerons que cette ambiguïté peut avoir mené à la création du nouvel emploi, en l'occurrence le CE1.

Dans la *phase 2*, nous testerons cette hypothèse conçue de manière créative. Nous vérifierons, au moyen de recherches de corpus ciblées, si les co(n)textes / conditions conçus sont effectivement attestés dans les stades antérieurs de la langue et s'ils peuvent fonctionner comme l'illustration d'un possible parcours de développement diachronique.

Pour la création de notre hypothèse, nous partons de deux idées :

(1°) Le fait que le conditionnel ait plusieurs emplois en français contemporain est le résultat d'une évolution historique dans laquelle son sémantisme s'est progressivement modifié et enrichi.

(2°) Le développement des nouveaux emplois ne se fait pas d'un moment à l'autre, mais nécessite une période de transition en plusieurs étapes.

Ces deux idées sont en rapport direct avec deux concepts théoriques : la polysémie et les « *bridging contexts* ». Nous les décrirons ci-dessous.

2.1 La polysémie : pluralité de significations en relation

La notion de la polysémie a été introduite en linguistique par Bréal en 1897 dans son *Essai de sémantique*. Il l'utilisait pour désigner le phénomène par lequel un mot a plusieurs sens, qui sont le résultat d'une évolution historique pendant laquelle le mot développe ces nouveaux sens à partir de son sens fondamental. Il définit la polysémie comme suit :

Le sens nouveau, quel qu'il soit, ne met pas fin à l'ancien. Ils existent tous les deux l'un à côté de l'autre. Le même terme peut s'employer tour à tour au sens propre ou au sens métaphorique, au sens restreint ou au sens étendu, au sens abstrait ou au sens concret... A mesure qu'une signification nouvelle est donnée au mot, il a l'air de se multiplier et de produire des exemplaires nouveaux, semblables de forme, mais différents de valeur. Nous appellerons ce phénomène de multiplication la *polysémie*. (Bréal 1897: 154-155)

Cette définition s'applique au conditionnel français contemporain. Nous avons distingué plus haut, pour le conditionnel contemporain, trois grands groupes d'emplois : le CTEMP – avec deux sous-emplois : CTEMPs et CTEMPo –, le CEVENT – avec trois sous-emplois : CEVENTc,

CEVENT_{IC} et CEVENT_{NC} – et le CE – avec deux sous-emplois : CE1 et CE2 (voir le chapitre 1 § 1.3). De ces trois groupes d'emploi, certains sont historiquement moins récents que d'autres. Dans la littérature, il a été clairement montré, du moins jusqu'à présent, que les occurrences trouvées pour le CTEMP et le CEVENT sont plus anciennes que celles trouvées pour le CE1 :

c'est un fait connu que l'emploi d'emprunt [...] **est beaucoup plus récent** que les deux autres emplois canoniques d'ultérieur du passé et d'éventualité (Patard 2017: 110, nos gras) (cf. aussi e.a. Patard & De Mulder 2012)

[...] deux emplois particuliers de INF + *habere* se sont autonomisés pour devenir deux unités linguistiques à part entière : les deux constructions grammaticales COND-Even [= CEVENT] et COND-UltPa [= CTEMP]. La troisième Cxn [= construction] (COND-Empr [= CE1]) **a émergé plus tard dans l'histoire du français**. (Patard 2017: 116, italiques de l'auteur, nos gras)

L'analyse de notre corpus juridique confirme cette constatation (voir le chapitre 4 section 3). Nous avons notamment observé que le CTEMP et le CEVENT s'employaient déjà au moins depuis l'ancien français, alors que le CE1 n'apparaît que plus tard : la plus ancienne occurrence du CE1 trouvée dans notre corpus juridique date du début du XVI^e siècle.

Dans la littérature, il a été observé également que le CTEMP et le CEVENT ont émergé quasiment au même moment en français et que ni l'un ni l'autre n'est chronologiquement premier. Ainsi, Patard & De Mulder (2012) constatent que

dès le début de l'ancien français, le conditionnel a une valeur double, temporelle (futur du passé) et modale (éventualité) (Patard & De Mulder 2012: 35, nos gras)

Cette chronologie d'apparition appuie la possibilité théorique que le CE1 – qui semble être temporellement ultérieur – soit issu (d'un) des deux autres emplois principaux, le CTEMP et/ou le CEVENT – qui sont historiquement antérieurs au CE1.

L'apparition d'un nouveau sens ne se fait pas brusquement (cf. e.a. Marchello-Nizia 2006). On suppose l'existence d'une période de transition, ce qui nous mène au second concept théorique.

2.2 Les « bridging contexts » : contextes de transition

Ce concept théorique a déjà été mentionné plus haut – bien que très rapidement – dans les commentaires sur Patard & De Mulder (2012) et Martines (2015b) (voir § 1.2 et § 1.3 de ce chapitre). Les deux modèles théoriques les plus connus où la notion de « *bridging context* »¹⁷⁸ occupe une place importante sont ceux de Heine (2002) et de Diewald (2002) :

Heine (2002) propose un scénario d'évolution du sens d'un item dans lequel l'apparition successive de quatre types de co(n)textes conduit au développement d'un « sens cible »¹⁷⁹ à partir d'un « sens source »¹⁸⁰ :

¹⁷⁸ Ces modèles s'inscrivent dans le domaine de recherche plus large de la grammaticalisation. Ils décrivent plus spécifiquement le rôle du co(n)texte dans la grammaticalisation (cf. p.ex. Nicolle 2011: 402-404).

¹⁷⁹ Par « sens cible », on entend le sens « final », « nouveau », c'est-à-dire chronologiquement ultérieur.

¹⁸⁰ Par « sens source », on entend le sens « initial », « de départ », c'est-à-dire chronologiquement antérieur.

- (1°) *unconstrained contexts*, co(n)textes où l'item peut s'interpréter uniquement avec le sens source
- (2°) *bridging contexts*, co(n)textes où l'item peut s'interpréter aussi bien en termes du sens source, qu'en termes du sens cible
- (3°) *switch contexts*, co(n)textes où l'item peut s'interpréter uniquement en termes du sens cible
- (4°) *conventionalization*, le sens cible peut apparaître dans de tout nouveaux co(n)textes

Diewald (2002) propose un scénario en trois types de co(n)textes :

- (1°) *untypical contexts*, co(n)textes résultant d'une expansion de la distribution de l'item en question vers des co(n)textes dans lesquels il n'avait pas été utilisé auparavant, mais toujours avec son sens source ;
- (2°) *critical contexts* – équivalents aux *bridging contexts* de Heine (2002) –, co(n)textes caractérisés par diverses ambiguïtés structurelles et sémantiques permettant plusieurs interprétations alternatives de l'item sous étude, parmi lesquelles figure aussi le sens cible ;
- (3°) *isolating contexts* – terme réunissant les phases des *switch contexts* et des *conventionalization contexts* de Heine (2002) –, co(n)textes dans lesquels le sens cible est employé comme sens différent du sens source.

S'ils proposent un nombre différent de phases, Heine (2002) et Diewald (2002) partagent tous deux l'idée que dans l'évolution il y a un type de co(n)texte qui permet la création de nouveaux sens (appelé *bridging context* ou *contexte de transition*¹⁸¹ chez Heine ou *critical context* chez Diewald). Les deux auteurs affirment également qu'il y a un (ou plusieurs) type(s) de co(n)texte(s) dans le(s)quel(s) le sens source est d'abord repoussé à l'arrière-plan et ensuite éliminé (*switch context* ou *contexte de bascule*¹⁸² chez Heine et *isolating context* chez Diewald). Heine (2002) distingue ensuite encore séparément un stade de conventionnalisation, alors que Diewald (2002) assigne cette fonction également aux *isolating contexts*. ; le nouveau sens peut alors également s'employer dans des co(n)textes autres que ceux qui ont donné lieu à sa naissance.

Regardons de plus près le scénario de Heine (2002), qui est plus élaboré que celui de Diewald (2002) et que nous essayerons par la suite d'appliquer au développement du CE1.

¹⁸¹ Remarquons qu'en français on traduit *bridging context* par *contexte de transition* (p.ex. Bolly 2010: 22, Prévost 2015: 30), terme que nous utiliserons par la suite.

¹⁸² En français, on traduit *switch context* par *contexte de bascule* (p.ex. Prévost 2015: 30) ou par *contexte de passage* (p.ex. Bolly 2010: 23, Patard & De Mulder 2012: 33, Vigier 2012: 155). Nous utiliserons le terme de *contexte de bascule*.

Stage	Context	Resulting meaning
I Initial stage	Unconstrained	Source meaning
II Bridging context	There is a specific context giving rise to an inference in favor of a new meaning	Target meaning foregrounded
III Switch context	There is a new context which is incompatible with the source meaning	Source meaning backgrounded
IV Conventionalization	The target meaning no longer needs to be supported by the context that gave rise to it; it may be used in new contexts	Target meaning only

Le schéma résume le scénario de développement proposé par Heine. Il pourrait suggérer qu'il s'agit d'un processus où les quatre phases se distinguent clairement et se suivent chronologiquement (Heine 2002: 86). En réalité, toutefois, il est parfois difficile de distinguer les différentes phases et de les situer chronologiquement sur un axe temporel, car elles peuvent coexister (Heine 2002: 86). Il faut par conséquent interpréter le terme de « four-stage scenario » comme signalant l'existence de quatre types de co(n)textes importants, mais n'impliquant pas que ceux-ci puissent toujours être clairement séparés, ni qu'ils se suivent immédiatement chronologiquement.

Regardons maintenant de plus près les quatre phases :

(1•) La phase initiale de l'évolution sémantique d'un item est celle où l'item a son *sens source* (*source meaning* (Heine 2002: 86)).

(2•) Vient ensuite la phase des *contextes de transition*, dans lesquels l'item, en co(n)texte, accepte deux interprétations : celle du *sens source* et celle du *sens cible* (*target meaning* (Heine 2002: 86)). Une interprétation en termes du *sens cible* est alors plus plausible qu'une interprétation en termes du *sens source*. Les *contextes de transition* ont les caractéristiques suivantes (Heine 2002: 84-85) :

- a) Ils déclenchent un mécanisme inférentiel¹⁸³ qui fait que l'item reçoit une interprétation qui correspond au *sens cible*, plutôt qu'au *sens source*.
- b) Bien que le *sens cible* soit le plus plausible, il reste annulable, c'est-à-dire qu'une interprétation en termes du *sens source* ne peut être exclue.
- c) Un seul et même item peut être associé à plus d'un *contexte de transition*.
- d) Les *contextes de transition* peuvent, mais ne doivent pas nécessairement, donner lieu à des significations grammaticales/lexicales conventionnelles.

Les deux premières caractéristiques ne nécessitent pas d'explication ; ensemble, elles forment la définition d'un *contexte de transition*. Par *c*, Heine veut dire qu'un seul item linguistique peut s'employer dans plusieurs contextes de transition. Par *d*, Heine, signale que toutes les interprétations possibles ne deviennent pas nécessairement conventionnelles. Après la création d'un *sens cible*, il y a toujours aussi une phase lors de laquelle celui-ci peut (mais ne doit pas forcément) se répandre et devenir un sens conventionnel.

¹⁸³ Il s'agit d'un co(n)texte qui permet d'inférer une nouvelle interprétation de l'item. Certains éléments contextuels pointent vers une interprétation en termes du *sens cible*, mais ne rendent pas (encore) impossible une interprétation en termes du *sens source*. Il s'agit ici du phénomène des « inférences invitées » (voir e.a. Traugott 2012, 2018).

(3•) Le *contexte de bascule* est un co(n)texte qui ne permet plus une interprétation de l'item en termes du *sens source*. Une interprétation en termes du *sens cible* est désormais la seule interprétation possible de l'item dans le co(n)texte en question, co(n)texte qui fonctionne alors comme « a filtering device that rules out the source meaning » (Heine 2002: 86). Heine (2002: 85) propose les caractéristiques suivantes du *contexte de bascule* :

- a) Ces co(n)textes sont incompatibles ou en conflit avec une propriété importante du *sens source*.
- b) Par conséquent, une interprétation en termes du *sens source* est exclue.
- c) Le *sens cible* fournit maintenant la seule interprétation possible de l'item dans le co(n)texte.
- d) Contrairement aux interprétations conventionnelles, les interprétations dans les *contextes de bascule* ne se retrouvent que dans certains co(n)textes spécifiques.

Les trois premières caractéristiques forment, ensemble, la définition du *contexte de bascule*. Si nous interprétons correctement la dernière caractéristique, l'interprétation en termes du *sens cible* (qui, lors de cette phase, n'est pas encore conventionnelle) doit toujours être soutenue par un co(n)texte spécifique. On ne retrouve plus le sens source dans les contextes de bascule ; celui-ci peut toujours être exprimé dans d'autres co(n)textes.

(4•) La dernière phase du processus est celle de la conventionnalisation du *sens cible*. Le *sens cible* de l'item ne nécessite plus le(s) co(n)texte(s) spécifique(s) de soutien qui a/ont permis sa/leur naissance. Cette phase a les caractéristiques suivantes (Heine 2002: 85) :

- a) L'item peut désormais être utilisé dans de nouveaux contextes, autres que ceux qualifiés comme *contexte de transition* et *contexte de bascule*.
- b) Alors que dans les *contextes de bascule*, le *sens cible* est incompatible avec le *sens source*, les contextes de conventionnalisation peuvent violer ou contredire le sémantisme du *sens source*.
- c) Cela signifie que le *sens source* et le *sens cible* peuvent apparaître côte à côte dans la même proposition.

Est-ce que nous interprétons bien que par c Heine (2002) veut dire que le même item peut apparaître deux fois dans une même proposition, une fois avec le *sens source* et une fois avec le *sens cible* ? Dans les exemples qu'il traite, on ne trouve pas de tel cas. En français, un tel exemple pourrait être « Je vais aller au cinéma », où *aller* est utilisé deux fois différemment : la première fois (*vais*) dans le *sens cible*, comme auxiliaire, et la deuxième fois (*aller*) dans le *sens source*, comme verbe « de mouvement » (cf. p.ex. Vigier 2012: 156).

Regardons un exemple français : Vigier (2012: 154-156) applique le modèle de Heine (2002) au syntagme *en attendant*. Il distingue quatre co(n)textes dans l'évolution de son interprétation : de la valeur temporelle (= *sens source*) à la valeur pragmatique (= *sens cible*).

(1•) *phase initiale* : Le syntagme *en attendant* possède une valeur temporelle (= *sens source*) (Vigier 2012: 155) :

(326) Ce puits auprès duquel se rassemblent les troupeaux **en attendant** patiemment qu'il s'ouvre pour qu'ils y puisent la vie. (Vigier 2012: 155, gras de l'auteur)

(2•) *contexte de transition* : Le syntagme figure dans des co(n)textes ambigus où l'on peut l'interpréter en termes de valeur temporelle (= *sens source*) ou en termes de valeur pragmatique (= *sens cible*) (Vigier 2012: 155) :

(327) Ce serait sans doute un grand médecin, Desplat, un jour. **En attendant**, quand il n'était plus en blouse, il n'avait l'air de rien du tout. (L. Aragon, *Les Beaux quartiers*, 1936) (cité dans Vigier 2012: 155, gras de l'auteur)

(3•) *contexte de bascule* : Le syntagme *en attendant* figure dans des co(n)textes qui sont devenus incompatibles avec l'interprétation en termes de valeur temporelle (= *sens source*). Une interprétation en termes de valeur pragmatique (= *sens cible*) est la seule possible (Vigier 2012: 155) :

(328) Un réalisateur sulfureux ? Peut-être ... **En attendant**, c'est un homme grand, distingué et souriant qui nous accueille et se prête avec entrain au jeu des interviews à la chaîne. (Vigier 2012: 156, gras de l'auteur)

(4•) *conventionnalisation* : Le syntagme apparaît dans de nouveaux co(n)textes. La valeur pragmatique (= *sens cible*) est nettement séparée de la valeur temporelle (= *sens source*) (Vigier 2012: 156).

(329) – C'est une entreprise qui est très réactive
– Ah bon !! **En attendant**, j'attends depuis une semaine qu'ils prennent contact avec moi.
(Vigier 2012: 156, gras de l'auteur)

Vigier (2012: 157) note toutefois que même dans la valeur pragmatique de *en attendant* la valeur temporelle est conservée. La dernière phase, celle de la conventionnalisation, ne semble donc pas encore tout à fait atteinte.

3 Hypothèse(s) théorique(s) à vérifier

Lorsque l'on applique les concepts théoriques décrits ci-dessus – et en particulier celui de la polysémie – au développement du CE1, on voit que le CE1 peut trouver théoriquement ses origines dans le CTEMP et/ou dans le CEVENT. Le raisonnement est le suivant :

La polysémie actuelle du conditionnel est le résultat d'une évolution diachronique de ses emplois ; les emplois plus récents se sont développés à partir des emplois plus anciens ; en découle logiquement l'idée que l'emploi du conditionnel comme CE1 – historiquement plus récent – trouve son origine dans les emplois du conditionnel comme CTEMP et/ou comme CEVENT – historiquement plus anciens. Il y a donc deux hypothèses théoriques :

HYP-1 : le CE1 trouve son origine dans le CTEMP

HYP-2 : le CE1 trouve son origine dans le CEVENT

On pourrait y ajouter encore une troisième hypothèse théoriquement possible :

HYP-3 : le CE1 trouve son origine dans le CTEMP et dans le CEVENT

Nous voudrions élaborer dans ce qui suit **HYP-1** : le CE1 trouve son origine dans le CTEMP. Dans cette thèse, nous ne prendrons pas en compte l'interprétation comme CEVENT, même si elle semble possible dans plusieurs des exemples donnés. Nous ne développerons donc pas HYP-2.

Nous avançons ici l'hypothèse selon laquelle le CE1 s'est développé à partir du sous-emploi CTEMPs¹⁸⁴ (cf. ce qu'ont proposé aussi Patard 2017, Patard & De Mulder 2012). Cette hypothèse est basée sur l'hypothèse formulée par Patard (2017) et Patard & De Mulder (2012) (voir § 1.2 ci-dessus) que le CE1 est sémantiquement plus proche du CTEMP que du CEVENT :

Si nous relient un CE1 comme (330) aux structures typiques du CEVENT et du CTEMPs,

(330) La fusée lunaire **partirait** bientôt pour le pôle sud. [ex. construit]

(331) a. Si on avait assez d'argent, la fusée lunaire **partirait** bientôt pour le pôle sud.
 b. Les autorités ont annoncé que la fusée lunaire **partirait** bientôt pour le pôle sud.

il nous paraît que le CE1 est plus proche du CTEMPs que du CEVENT et ceci à deux égards :

(1•) L'emploi prototypique du CTEMPs, à savoir le discours rapporté indirect, est une structure très proche de celle où l'on trouve aussi le CE1, comme l'illustrent les exemples suivants (et comme l'avaient aussi signalé Patard (2017: 119) et Patard & De Mulder (2012: 34)) :

(332) a. On prétend que les choses **se seraient passées** de telle façon.
 (Martinon 1927: 370, nos gras, nos soulignements)
 b. Les choses **se seraient passées** de telle façon, (dit-on).

(2•) Cette structure de discours rapporté indirect décrit un acte de langage qui a été effectué et signale ainsi la « source d'information¹⁸⁵ » de type emprunt. Or, l'indication de la source d'information est la caractéristique principale, définitoire même¹⁸⁶, du CE1.

Comme nous l'avons expliqué plus haut (voir le chapitre 1 § 1.3.1), le CTEMP est caractérisé fondamentalement par l'expression systématique d'une visée future à partir d'un point de référence dans le passé : il désigne toujours un procès ultérieur par rapport à ce point.

Dans le cas d'un CTEMPs employé dans un discours indirect, ce point de référence dans le passé est constitué par l'acte d'énonciation auquel il est fait référence dans la principale. C'est à partir de cet acte d'énonciation qu'est déterminée l'ultériorité du procès désigné par le verbe au conditionnel (Bres 2012a: 1720). On peut le représenter comme suit :



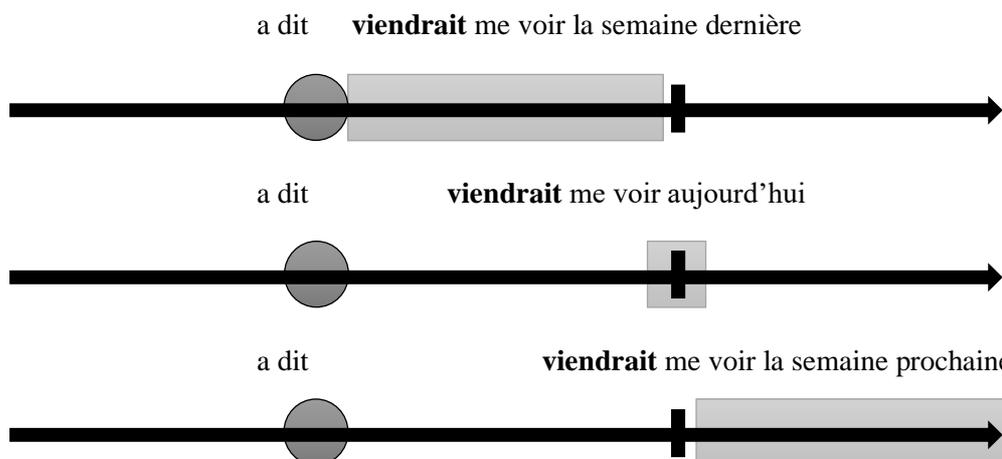
Dans cette figure, le cercle gris foncé indique l'acte d'énonciation décrit dans la principale (*Corinne m'a dit qu'*), le cadre gris clair l'intervalle dans lequel peut avoir lieu le procès désigné par le verbe au conditionnel (*elle viendrait me voir*) ; celui-ci peut théoriquement se situer à trois moments différents par rapport à t_0 : avant, au même moment ou après. Soit pour l'exemple (333) :

¹⁸⁴ On a vu plus haut (voir le chapitre 1 § 1.3.1) que l'emploi temporel du conditionnel regroupe le conditionnel temporel « subjectif » (CTEMP_s) et le conditionnel temporel « objectif » (CTEMP_o). C'est le CTEMP_s qui apparaît typiquement dans des co(n)textes de discours rapporté indirect. Et c'est de cet emploi subjectif que le CE1 semble se rapprocher.

¹⁸⁵ Dans le sens qu'on donne à ce terme dans l'étude de l'évidentialité.

¹⁸⁶ Voir pour cela aussi le chapitre 1 § 1.3.3.1.

(333) Corinne m'a dit qu'elle **viendrait** me voir la semaine dernière / aujourd'hui / la semaine prochaine. (Bres 2012a: 1720)



La réalisation (ou non) du procès exprimé au conditionnel peut donc se faire ou bien dans le passé (par rapport à t_0), ou bien dans le présent (de t_0), ou bien dans le futur (par rapport à t_0), mais le CTEMPs – c'est sa propriété principale – exprime toujours une ultériorité du procès par rapport au deuxième point de référence – qui, lui, est situé dans le passé.

Le procès désigné par le verbe au CE1 peut se situer lui aussi dans le passé (par rapport à t_0), ou dans le présent (à t_0) ou dans le futur (par rapport à t_0). Pour renvoyer au passé, il faut que le conditionnel soit composé : il s'agit dans ces cas de quelque chose d'accompli, qui est par conséquent antérieur à t_0 .

(334) Au moment où je vous parle, on **aurait renversé** le gouvernement. (Chevalier *e.a.* 1964: 358)



(335) On annonce un grand incendie ; il y **aurait** des morts. (Michaut & Schricke 1934: 454)



(336) Une expédition **partirait** bientôt pour le pôle sud. (Grevisse & Goosse 1986: 1300)



Avec le CE1 on postule que les informations transmises ont été empruntées à une autre source. Elles ont donc fait l'objet d'un « acte de dire » d'autrui, où il faut comprendre *dire* et *autrui* dans un sens large : il peut s'agir de paroles, de propos écrits, de pensées... (pour le *dire*), d'une

personne, dans un journal, dans une lettre ou autre document... (pour le *autrui*). Très souvent, cet « acte de dire » d'autrui reste plus implicite que dans le cas d'un discours indirect, comme dans les exemples suivants avec un complément prépositionnel :

- (337) Suivant d'autres, cet homme **aurait été vu** ensuite en plusieurs endroits. (Sonnenschein 1912: 118)
- (338) Selon nos informations, deux enfants **auraient trouvé** la mort dans cet incendie. (Pougeoise 1998: 115)
- (339) D'après la police, l'individu recherché **aurait** plusieurs identités. (Figaro 13-1-66, 4) (Togebly 1982: 388)

Pour que le CTEMPs puisse évoluer vers un CE1, il faut que la valeur strictement temporelle du CTEMPs s'affaiblisse jusqu'à ce que le point de référence à partir duquel l'ultériorité du procès désigné par le verbe au conditionnel est construite – c'est-à-dire l'acte d'énonciation auquel il est fait référence – ne devienne que sous-entendu. Pour argumenter et illustrer le passage du CTEMPs au CE1, il faudrait trouver des co(n)textes ambigus où le conditionnel permet une double lecture.

4 Du CTEMPs au CE1

Dans ce qui suit, nous appliquerons notre méthode de travail en deux phases au développement du CE1. Nous essayerons de tracer un parcours de développement du CTEMPs au CE1 (pour une description plus détaillée du CTEMPs, voir le chapitre 1 § 1.3.1.1, et du CE1, voir le chapitre 1 § 1.3.3.1). Dans la *phase 1* (voir § 4.1), nous créerons un possible parcours de développement du CTEMPs au CE1. Dans la *phase 2* (voir § 4.2), nous vérifierons si ce parcours pourrait s'appliquer au développement diachronique du CTEMPs au CE1.

4.1 Phase 1 : création de l'hypothèse

Dans cette section, nous imaginerons un possible parcours de développement du CTEMPs au CE1. Nous imaginerons pour chacun des quatre co(n)textes distingués par Heine (2002) de possibles illustrations de co(n)textes. Nous essayerons de cette façon de déterminer si et comment les quatre co(n)textes proposés par Heine (2002), peuvent être employés pour décrire le développement du CE1 à partir du CTEMPs.

4.1.1 Contexte initial

Le *contexte initial* est un co(n)texte dans lequel le conditionnel s'interprète uniquement en termes de valeur temporelle, c'est-à-dire comme CTEMPs (= *sens source*). Dans sa valeur temporelle de CTEMPs, le conditionnel situe le procès qu'il désigne en ultériorité par rapport au point de référence dans le passé dénoté par le V_P.

Il y a un nombre de paramètres qui favorisent une interprétation en termes de CTEMPs.

L'interprétation temporelle du conditionnel est favorisée par le « vrai » temps du passé du V_P (imparfait, plus-que-parfait, passé simple) qui situe l'acte d'énonciation désigné par le V_P dans le passé, fournissant ainsi un point de référence par rapport auquel le procès désigné par le verbe au conditionnel est situé en ultériorité. Cela se voit dans les exemples construits (340) et (341) ci-dessus.

L'interprétation temporelle du conditionnel peut également être favorisée par le sens lexical du V_P, si celui-ci situe le procès désigné par le verbe au conditionnel en ultériorité par rapport au

point de référence dénoté par le V_P. Certains verbes sont, par leur sens, « aspectuellement orientés » vers l’ultérieur. C’est ce qui se voit dans l’exemple (341), où le sens du V_P *convenir* exprime que ce qui est *convenu* se situe en ultériorité par rapport au point de référence dénoté par ce V_P.

- (340) Jean disait / avait dit / annonça... que Marie **serait** à Paris.
 que Marie **aurait** de l’argent.
 que Marie **aurait fini** la tâche.
 que Marie **serait partie** pour le sud.
 ... [ex. construit]¹⁸⁷

- (341) Jean convenait / avait convenu / convint...
 que Marie **serait** à Paris.
 que Marie **aurait** de l’argent.
 que Marie **aurait fini** la tâche.
 que Marie **serait partie** pour le pôle sud.
 ... [ex. construit]

Un autre facteur au niveau du V_P qui peut favoriser une interprétation temporelle du conditionnel est celui du sujet. Si le sujet du V_P contrôle la réalisation du procès désigné par le verbe au conditionnel, une interprétation temporelle est favorisée. Ce contrôle est le plus facilement repérable quand le sujet du V_P est coréférentiel au sujet du verbe au conditionnel et quand ce verbe au conditionnel dénote une activité – en opposition avec un état ou une propriété – susceptible d’être contrôlée. C’est le cas de l’exemple (342) :

- (342) Jean disait / avait dit / annonça... qu’il **viendrait** me rendre visite.
 qu’il **téléphonerait** à sa mère.
 qu’il **préparerait** le dîner.
 ... [ex. construit]

Le sens du verbe au conditionnel peut aussi favoriser une lecture temporelle de celui-ci. C’est ce qui se constate à partir de l’exemple (343), où tous les verbes au conditionnel dénotent des activités. Une interprétation où le procès désigné par le verbe au conditionnel est situé en ultériorité par rapport au point de référence passé fourni par le V_P est favorisée.

- (343) Jean disait / avait dit / annonça... que Marie **parlerait** à son chef.
 que Marie **irait** en Espagne.
 que les héritiers **partageraient** tous les héritages.
 que les parents **donneraient** l’argent à leurs filles.
 ... [ex. construit]

Les indications temporelles dans le co(n)texte sous forme de compléments circonstanciels peuvent également orienter vers une interprétation temporelle du conditionnel. Dans (344), une interprétation comme CTEMPs où le procès désigné par le conditionnel se situe en ultériorité par rapport au point de référence constitué par le V_P est favorisée.

¹⁸⁷ Remarquons que dans cet exemple, ainsi que dans pleins d’autres qui suivront, une interprétation comme CEVENT n’est pas exclue. Nous cherchons ici (comme nous avons expliqué dans la section 3 ci-dessus) uniquement des cas d’ambiguïté entre CTEMP et CE, pas entre ceux-là et CEVENT. Même si une interprétation comme CEVENT est possible, nous ne l’incluons pas dans la discussion ici.

(344) Jean disait / avait dit / annonça...

- que Marie **serait** à Paris l'année prochaine ...
- que Marie **aurait** de l'argent dans trois mois...
- que Marie **aurait fini** la tâche demain à 15h / en 2050...
- que Marie **serait partie** pour le pôle sud d'ici trois ans ...
- ... [ex. construits]

4.1.2 Contexte de transition

Le *contexte de transition* est un co(n)texte dans lequel le conditionnel devient ambigu et peut s'interpréter de deux façons : comme CTEMPs (= *sens source*) et comme CE1 (= *sens cible*). Le *contexte de transition* favorise l'interprétation en termes du *sens cible* (= CE1) sans exclure toutefois celle en termes du *sens source* (CTEMP_s).

Dans ce qui suit, nous essayerons de décrire les paramètres qui doivent être pris en considération pour qu'un conditionnel (simple ou composé) puisse accepter une double lecture, comme CTEMP_s et comme CE1. Nous décrivons séparément les paramètres pour les structures [V_P *que* COND SIMPLE] et pour les structures [V_P *que* COND COMPOSÉ].

Trois types de paramètres ont été identifiés :

- (1°) au niveau du verbe principal (V_P)
- (2°) au niveau du verbe au conditionnel (V_S)
- (3°) au niveau de la localisation temporelle co(n)textuelle

(1°) Paramètre(s) au niveau du verbe principal (V_P)

Il y a trois paramètres au niveau du verbe principal (V_P) qui peuvent influencer la possibilité d'une double interprétation du conditionnel : au niveau du temps grammatical, au niveau du sens et au niveau du sujet. Ces trois paramètres peuvent, mais ne doivent pas, coexister.

(a) Le *temps* du V_P :

Pour qu'une double interprétation soit possible, il est préférable que le V_P soit à un temps lié étroitement au présent (passé composé). Si le V_P est mis à un « vrai » temps du passé (imparfait, plus-que-parfait, passé simple), une interprétation comme CE1 devient plus difficile. Si le V_P est mis à un « vrai » temps du présent (présent), une interprétation comme CTEMP_s devient plus difficile.

Pour [V_P *que* COND SIMPLE] :

- (345) Jean disait / avait dit / annonça que Marie **serait** à Paris. [ex. construit]
- (346) Jean a dit que Marie **serait** à Paris. [ex. construit]
- (347) Jean dit que Marie **serait** à Paris. [ex. construit]

Pour [V_P *que* COND COMPOSÉ] :

- (348) Jean disait / avait dit / annonça *que* Marie **aurait fini** la tâche.
[ex. construit]
- (349) Jean a dit *que* Marie **aurait fini** la tâche.
[ex. construit]
- (350) Jean dit *que* Marie **aurait fini** la tâche.
[ex. construit]

Le verbe *dire* / *annoncer* dans (345) et (348) est mis dans un « vrai » temps du passé (imparfait, plus-que-parfait, passé simple). Il situe l'acte de dire explicitement à un moment passé. Dans ces cas, le procès désigné par le verbe au conditionnel est situé en ultériorité par rapport à cet acte de dire. Le conditionnel s'y interprète comme CTEMPs. C'est ce qu'on voit aussi dans l'exemple attesté (351) ci-dessous.

Dans les exemples (347) et (350), par contre, le verbe *dire* est à un « vrai » temps du présent (présent). Il situe l'acte de dire explicitement au moment présent. Le conditionnel est orienté plutôt vers l'interprétation comme CE1. Une interprétation en termes temporels devient beaucoup plus difficile. C'est ce qui est illustré par l'exemple attesté (353).

Ce même verbe *dire* s'est mis à un temps étroitement lié au présent (passé composé) dans les exemples (346) et (349). Il situe l'acte de dire à un moment étroitement lié au moment présent. Le conditionnel peut s'y interpréter aussi bien comme un CTEMPs que comme un CE1. Cela est visible aussi dans l'exemple attesté (352) ci-dessous.

- (351) Le lendemain de son élection, Philippe Couillard nous disait qu'il **serait** à la tête du gouvernement le plus transparent de l'histoire du Québec. (Internet – 27/01/2018)¹⁸⁸
- (352) Il a dit qu'il aurait fini ses devoirs. (Internet – 29/04/2017)¹⁸⁹
- (353) La situation est un peu délicate, car Weinstein, à la tête d'une entreprise dont on dit qu'elle **serait** en difficulté financière, doit pratiquement sa notoriété - et l'envol de son ancienne société, Miramax - à *Pulp Fiction*. (Internet – 12/06/2009)¹⁹⁰

Le temps « idéal » du V_P pour ne pas bloquer ou imposer l'une ou l'autre interprétation est donc le passé composé, qui a des liens avec le présent aussi bien qu'avec le passé.

(b) Le *sens* du V_P :

Pour permettre une double interprétation, il est préférable que le V_P soit « aspectuellement neutre » du point de vue sémantique. Comparons à ce sujet les verbes *affirmer*, *déclarer*, *dire*, *raconter*... avec les verbes *accorder*, *convenir*, *ordonner*, *promettre*... Les premiers ont un sens qu'on pourrait appeler « aspectuellement neutre » : ces verbes « posent » simplement ce qui est *affirmé*, *déclaré*, *dit*, *raconté*... Les derniers ont un sens qu'on pourrait appeler « aspectuellement orienté » : ces verbes « présupposent » – ou expriment – que ce qui est *accordé*, *convenu*, *ordonné*, *promis*... se situe en ultériorité par rapport au point de référence dénoté par ce verbe.

¹⁸⁸ <https://www.journaldemontreal.com/2018/01/27/au-dela-de-la-prime-jaquette>

¹⁸⁹ <https://m.blog.naver.com/PostView.nhn?blogId=finalperfect&logNo=220994741409&proxyReferer=https%3A%2F%2Fwww.google.com%2F>

¹⁹⁰ <https://www.lapresse.ca/debats/chroniques/marc-cassivi/201207/17/01-4551194-john-voight-bye-bye-mon-midnight-cowboy.php>

Quand on analyse ces exemples, on obtient le schéma suivant :

	type de sujet	coréférentialité	type de verbe	
(360)a	personnel	oui	activité	CTEMP _s
(360)b	personnel	oui	état	
(360)c	personnel	oui	état	
(361)a	personnel	non	activité	
(361)b	personnel	non	état	
(361)c	personnel	non	état	
(362)a	impersonnel	non	activité	CE1
(362)b	impersonnel	non	état	CE1

Nous constatons que nous avons deux extrêmes :

La présence de contrôle du sujet du V_P est le plus clair dans l'exemple (360)a, où le sujet du V_P est un sujet personnel, identifié et facilement identifiable, coréférentiel au sujet du V_s et où le verbe au conditionnel dénote une activité, susceptible d'être contrôlée. Dans ce cas, une interprétation temporelle est fortement favorisée.

L'absence de contrôle du sujet du V_P est le plus claire dans les exemples (362)a et (362)b. Le sujet du V_P y est impersonnel, peu identifié et difficilement identifiable (un pronom indéfini dans (362)a et une construction impersonnelle dans (362)b). Dans ces cas, une interprétation comme CE1 est fortement favorisée.

Les exemples au milieu, de (360)b à (361)c, semblent permettre une double interprétation.

Dans les exemples (360)b et (360)c, le contrôle est moins fort. C'est parce que le type du verbe au conditionnel ne le permet pas aussi facilement : il s'agit dans ces deux cas d'un état. Pour ces deux exemples, une double interprétation semble possible.

Dans les exemples sous (361), le sujet n'exerce pas de contrôle sur la réalisation du procès désigné par le verbe au conditionnel, ce qui facilite une double interprétation. Remarquons toutefois qu'ici aussi le type de verbe qui est mis au conditionnel semble jouer un rôle dont il faut tenir compte (voir plus loin).

Pour permettre une double interprétation, il est alors préférable que le sujet du V_P ne contrôle pas (ou difficilement) la réalisation du procès désigné par le verbe au conditionnel.

PARAMÈTRE 1 :

Pour qu'une double interprétation soit possible, le V_P

(a) se trouve *préférentiellement* au passé composé

(b) est *préférentiellement* « aspectuellement neutre »

(c) ne contrôle *préférentiellement* pas (ou difficilement) le procès désigné par le V_s.

(2°) Paramètre(s) au niveau du verbe au conditionnel (Vs)

Pour que la double lecture avec *un conditionnel simple* soit possible, il est préférable que le verbe au conditionnel dénote un état ou une propriété, au lieu d'une activité. Comparons les exemples suivants :

- (363) Jean m'a dit que Marie **irait** en Espagne.
que Marie **partagerait** l'argent.
... [ex. construits]
- (364) Jean m'a dit que Marie **serait** en Espagne.
que Marie **aurait** de l'argent.
... [ex. construits]

Les verbes au conditionnel dans (363) dénotent une activité (*aller, partager*). Le conditionnel dans ces cas favorise une interprétation comme CTEMPs : le procès désigné par le verbe au conditionnel est situé en ultériorité par rapport au point de référence dénoté par le V_P. C'est le cas des exemples attestés (365) et (366) :

- (365) Lors d'une téléconférence, le patron de la Fox, Charlie Collier, a dit qu'ils **feraient** de la dernière saison un "événement télévisé important" et il a promis que ça allait finir en beauté et que les fans auraient la fin "qu'ils méritent". (Internet – 14/05/2019)¹⁹²
- (366) L'Alliance pour mettre fin aux déchets plastiques a annoncé qu'elle **donnerait** plusieurs priorités de son fonds d'un milliard de dollars au traitement des déchets de plastique en Asie du Sud-Est. (Internet – 28/08/2019)¹⁹³

Par contre, les verbes au conditionnel dans (364), dénotent un état (*être en Espagne*) ou une propriété (*avoir de l'argent*). Dans ces cas, le conditionnel semble permettre plus facilement une double lecture, comme l'illustrent aussi les exemples attestés (367) et (368).

- (367) Monsieur Stéphane KLEIN réagi [sic] suite aux termes « préservation du service public » car il a lu dans la presse que Monsieur le Maire a pris position pour le conseil des Prud'Hommes. Il a été dit qu'il **serait** très combatif et qu'il a un engagement fort dans la préservation des services publics, et d'un autre côté Monsieur le Maire ne saisira pas le Conseil d'Etat. (Internet – 31/07/2008)¹⁹⁴
- (368) La chef péquiste a dit qu'elle **serait en mesure de** trouver des compromis avec ses opposants pour gouverner le Québec. (Internet – 05/09/2012)¹⁹⁵

Remarquons que dans l'exemple (367) la coordination du conditionnel *serait* à un temps présent *a* (*un engagement fort*) est un argument supplémentaire pour dire qu'il s'agit d'un CE1.

Pour que la double lecture avec *un conditionnel composé* soit possible, il est préférable que le verbe au conditionnel dénote une activité, plutôt qu'un état ou une propriété. Regardons les exemples suivants :

¹⁹² <https://www.eonline.com/fr/news/1041203/la-serie-empire-de-la-fox-se-terminera-avec-une-saison-six-pleine-de-surprises-choc>

¹⁹³ <https://www.lecourrier.vn/lalliance-pour-mettre-fin-aux-dechets-plastiques-se-concentre-sur-lasie-du-sud-est/632245.html>

¹⁹⁴ https://www.selestat.fr/fileadmin/user_upload/_pv_conseil_municipal_/2008-07-31-pv-succinct.pdf

¹⁹⁵ <https://www.tvanouvelles.ca/2012/09/05/marois-realise-son-reve>

- (369) Jean m'a dit que Marie **aurait été** en Espagne.
 que Marie **aurait eu** beaucoup d'argent.
 ... [ex. construits]
- (370) Jean m'a dit que Marie **serait partie** pour le pôle sud.
 que Marie **aurait fini** la tâche.
 ... [ex. construits]

Les procès dénotés par les verbes au conditionnel dans (369) sont des états (*être en Espagne*) ou des propriétés (*avoir de l'argent*). Dans ces cas, une interprétation comme CTEMP_s semble peu probable : il y a peu de chance qu'il y ait une visée future par rapport à un point de référence dans le passé. Ce type de co(n)texte pourrait alors fonctionner comme un *contexte de bascule*, qui est devenu incompatible avec CTEMP_s – et qui ne permet que l'interprétation CE1¹⁹⁶. C'est ce qui est illustré aussi dans l'exemple attesté ci-dessous.

- (371) Il n'a pas souffert. On nous a dit qu'il **aurait eu** une attaque, une crise cardiaque aigüe. Je suis un peu jaloux. Quelle belle mort ! Il le méritait bien. (Internet – 20/07/2019)¹⁹⁷

Dans (370), par contre, les procès désignés par le verbe au conditionnel sont des activités (*partir, finir*). Dans ces cas, le conditionnel semble pouvoir être interprété de deux façons : ou bien, les procès désignés par le verbe au conditionnel sont situés ultérieurement au V_P et le conditionnel est dans ce cas un CTEMP_s ; ou bien les procès désignés par le verbe au conditionnel sont situés antérieurement au V_P et le conditionnel s'interprète dans ce cas comme un CE1. Ceci est illustré dans l'exemple (372) ci-dessous.

- (372) Il y avait aussi un autre beau gosse à Casablanca qu'on surnommait Maurice-Elvis parce qu'il ressemblait à Presley et roulait en grosse moto, on m'a dit qu'il **serait parti** pour le Canada, je ne me rappelle plus de son nom de famille... (Internet – 10/09/2008)¹⁹⁸

PARAMÈTRE 2 :

Pour qu'une double interprétation soit possible, le V_s

- (a) – au conditionnel simple – dénote *préférentiellement* un état ou une propriété
 (b) – au conditionnel composé – dénote *préférentiellement* une activité

Il apparaît alors que l'ambiguïté des co(n)textes s'inverse : au conditionnel simple ce sont les verbes qui dénotent un état / une propriété qui favorisent une double interprétation, au conditionnel composé ce sont plutôt les verbes qui dénotent une activité qui favorisent cette double interprétation. Nous avons tenté d'en faire un schéma :

¹⁹⁶ Remarquons qu'une interprétation comme CEVENT n'est pas exclue. Cependant, nous n'en tenons pas compte ici, parce que nous ne regardons ici que la voie du CTEMP_(s).

¹⁹⁷ <http://www.smelaval.org/funrailles-de-jean-denis-tremblay-p-m.html>

¹⁹⁸ <https://dafina.net/forums/read.php?55,92488,page=33>

a dit que

serait en Espagne
aurait de l'argent

irait en Espagne
partagerait l'argent



aurait été en Espagne
aurait eu beaucoup d'argent

serait parti pour le pôle sud
aurait fini la tâche

CE1

CTEMP_s

Dans ce schéma, nous voyons les éléments mentionnés ci-dessus. À droite, un verbe d'activité au conditionnel simple est associé à une « visée future » : l'activité au conditionnel se situe en ultériorité par rapport au point de référence dénoté par le VP. Dans ce cas, le conditionnel s'interprète comme CTEMP_s. Ces co(n)textes sont les *contextes initiaux*. À gauche, un verbe d'état / de propriété au conditionnel composé est associé à une « visée passée » : l'état / la propriété au conditionnel se situe en antériorité par rapport au point de référence dénoté par le VP. Dans ce cas, le conditionnel s'interprète comme CE1. Ces co(n)textes sont les *contextes de bascule*. Au milieu du schéma, on trouve les situations dans lesquelles cet écart temporel se ferme, et où le chevauchement entre verbe principal et le verbe subordonné devient possible. Quand un verbe au conditionnel simple dénote un état / une propriété, ou quand un verbe au conditionnel composé dénote une activité, une double interprétation du conditionnel n'est plus exclue. Ces co(n)textes pourraient être les *contextes de transition*.

(3°) Paramètre(s) au niveau de la localisation temporelle co(n)textuelle

Un troisième groupe de paramètres sont ceux au niveau de la localisation temporelle co(n)textuelle. Ces indications co(n)textuelles peuvent nous orienter vers l'une ou l'autre interprétation, mais elles sont beaucoup moins importantes que les éléments décrits ci-dessus. Elles ne seront pas déterminatives pour l'une ou l'autre interprétation, pas au niveau que le sont le verbe principal et celui au conditionnel en tout cas.

Pour la structure [VP *que* COND SIMPLE], on peut distinguer théoriquement trois cas de figure : une localisation explicite dans l'avenir (373), une absence de localisation explicite (374) et une localisation explicite dans le présent (375) :

(373) Jean m'a dit que Marie **serait** en Espagne dans trois ans... [ex. construit]

(374) Jean m'a dit que Marie **serait** en Espagne. [ex. construit]

(375) Jean m'a dit que Marie **serait** en Espagne en ce moment... [ex. construit]

Premièrement, s'il y a dans le co(n)texte une indication temporelle référant à un moment futur (373), une interprétation comme CTEMP_s est plus probable. C'est ce qui se constate également dans les exemples ci-dessous.

- (376) Pour la première fois, un poste de directeur général adjoint sera occupé par un Chinois. Joint par l'AFP, M. Azevedo a déclaré qu'il **serait** à Saint-Pétersbourg la semaine prochaine pour le G20 [...] (Internet – 01/09/2013)¹⁹⁹
- (377) Interrogé par *Vedomosti* sur cette “candidature”, le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, a répondu : “*Aucune réaction*”. Pour l'heure, seul le leader du vieux parti démocratique Iabloko, Grigori Iavlinski, a déclaré qu'il **serait** en lice pour 2018, mais sa campagne électorale n'est pas encore lancée. (Internet – 14/12/2016)²⁰⁰
- (378) **Roger Burnett**, le manager de **Sam Lowes** commente : « *ce team est un terrain miné. On savait que c'était un accord risqué pour Sam, mais nous n'avions aucune autre offre. Fred Corminboeuf nous a annoncé qu'il **aurait** de l'argent frais le 14 août. Nous sommes curieux de voir ça* ». (Internet – 15/08/2018)²⁰¹

Deuxièmement, s'il n'y a, dans le co(n)texte, aucune indication temporelle (374), une double interprétation est plus facile. Dans l'exemple (379), le conditionnel peut s'interpréter ou bien comme un CTEMPs, ou bien comme un CE1. Le fait qu'il n'y ait aucune indication temporelle dans le co(n)texte favorise cette double interprétation. C'est ce type de co(n)texte qui pourrait fonctionner comme un *contexte de transition* entre un CTEMPs et un CE1.

- (379) Sans évoquer de calendrier de prédilection, Ewald Nowotny a dit qu'il **serait** en faveur d'une remontée de ce taux vers -0,2%. (Internet – 23/09/2018)²⁰²

Troisièmement, s'il y a dans le co(n)texte une indication temporelle référant à un moment présent (375), une interprétation comme CE1 est plus probable. C'est ce que montrent aussi les exemples authentiques suivants :

- (380) J'ai appelé hier leur hot line et on m'a dit qu'elle **serait** maintenant prise en compte. Ce matin, j'appelle pour vérifier et elle n'est toujours pas prise en compte ! (Internet – 08/02/2012)²⁰³
- (381) À l'occasion de la sortie au cinéma d'une version 4K-3D de « Terminator 2 », le réalisateur a révélé qu'il **serait** actuellement en **négociation afin de travailler sur un nouvel arc narratif pour la saga « Terminator »**. Ce projet pourrait se concrétiser en trois films. (Internet – 27/07/2017)²⁰⁴

L'indication temporelle du présent semble rendre impossible une interprétation comme CTEMPs. Ce type de co(n)texte qui devient incompatible avec le CTEMPs pourrait fonctionner dans l'évolution comme un *contexte de bascule*.

Pour la structure [V_P *que* COND COMPOSÉ], on peut également distinguer trois cas de figure : une localisation explicite dans l'avenir (382), une absence de localisation explicite (383) et une localisation explicite dans le passé (384) :

¹⁹⁹ https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/pascal-lamy-passe-le-relais-a-l-omc-au-bresilien-roberto-azevedo_1448310.html

²⁰⁰ <https://www.courrierinternational.com/article/russie-lopposant-alexei-navalny-lance-sa-campagne-pour-la-presidentielle-de-2018>

²⁰¹ <https://www.paddock-gp.com/moto2-plus-de-sous-pour-sam-lowes-cest-la-crise-chez-les-suissees/>

²⁰² <https://investir.lesechos.fr/marches/actualites/nowotny-bce-veut-acceler-la-normalisation-de-la-politique-monnaire-1793575.php>

²⁰³ <https://freemobile.toosurtoo.com/forum/viewtopic.php?f=49&t=649&start=575>

²⁰⁴ <https://www.demotivateur.fr/entertainment/c-est-le-papa-d-avatar-qui-le-dit-10795>

- (382) Jean m'a dit que Marie **serait partie** pour le pôle sud d'ici trois ans / dans deux mois...
[ex. construit]
- (383) Jean m'a dit que Marie **serait partie** pour le pôle sud.
[ex. construit]
- (384) Jean m'a dit que Marie **serait partie** pour le pôle sud il y a quelques mois...
[ex. construit]

La présence dans le co(n)texte d'une indication temporelle qui réfère à un moment futur (382) favorise fortement l'interprétation temporelle du CTEMPs. C'est ce qui se voit également dans les exemples suivants :

- (385) Mon autre thésard m'a annoncé qu'il **aurait fini** d'ici la fin de l'année ! (Internet – 17/02/2013)²⁰⁵
- (386) « *Il m'a dit qu'il **serait sorti** d'ici un ou deux jours après que les examens soient terminés* », ajoute Didier Vandesselde. (Internet – 10/01/2016)²⁰⁶

L'absence d'une indication temporelle (383) rend plus facile la double interprétation : comme CTEMPs et comme CE1. C'est le cas dans les exemples ci-dessous. Ce type de co(n)texte pourrait alors fonctionner comme un *contexte de transition*.

- (387) Fillpo n'est plus au bar latino. On m'a dit qu'il **serait parti** au Mexique. Le bar latino a été repris par un canadien francophone mais serait maintenant en vente. (Internet – 07/09/2019)²⁰⁷
- (388) Il y avait aussi un autre beau gosse à Casablanca qu'on surnommait Maurice-Elvis parce qu'il ressemblait à Presley et roulait en grosse moto, on m'a dit qu'il **serait parti** pour le Canada, je ne me rappelle plus de son nom de famille... (Internet – 08/09/2008)²⁰⁸

La présence dans le co(n)texte d'une indication temporelle qui réfère à un moment passé (384) exclut une interprétation temporelle. Seule une interprétation comme CE1 est possible. Le fait que le co(n)texte devienne incompatible avec l'interprétation temporelle indique qu'il s'agit d'un *contexte de bascule* dans la terminologie de Heine (2002).

- (389) Les circonstances de sa mort sont relativement obscures. [...] Les archives de l'armée française indiquent [ont indiqué] qu'il **serait sorti des rangs** à un moment donné pour satisfaire un besoin pressant. Son mouvement aurait été interprété comme une tentative d'évasion et il aurait été alors abattu d'une balle dans la poitrine. (Internet – 05/10/2016)²⁰⁹
- (390) Une récente vidéo, une sorte de mini-reportage sur le chanteur, intitulé « **The Real Chris Brown** », montre [ont montré] qu'il **serait sorti** avec Rihanna bien avant de rompre avec Karrueche, puisqu'il déclare lui-même avoir comme dilemme le fait d'aimer deux femmes à la fois. Il semble désormais avoir fait son choix. (Internet – 05/10/2012)²¹⁰

²⁰⁵ <http://univers-universitaire.blogspot.com/2013/02/cest-moi-ou-bien.html>

²⁰⁶ <https://www.sudinfo.be/art/1462249/article/2016-01-10/comines-croise-les-doigts-pour-le-bourgmestre-gilbert-deleu>

²⁰⁷ https://www.routard.com/forum_message/3881293/les_francais_de_boca_chica.htm

²⁰⁸ <https://dafina.net/forums/read.php?55,92488,page=33>

²⁰⁹ <https://saint-hubert.blogs.sudinfo.be/archive/2016/10/05/harsin-une-stele-en-hommage-a-boualio-baiza-203378.html>

²¹⁰ <https://www.2kmusic.com/fr/pop/news/chris-brown-rompt-avec-karrueche-pour-rihanna/576056>

PARAMÈTRE 3 :

L'absence d'une indication temporelle pourrait favoriser une double interprétation.

4.1.3 Contexte de bascule

Le *contexte de bascule* est un co(n)texte qui est devenu incompatible avec l'interprétation comme CTEMPs (= *sens source*) et qui permet alors uniquement une interprétation comme CE1 (= *sens cible*). Il s'agit donc d'identifier les éléments qui bloquent une interprétation temporelle du conditionnel ou les co(n)textes dans lesquels l'ultériorité par rapport à un point de référence dans le passé a complètement disparu. L'élément le plus important pour un *contexte de bascule* est la situation du procès désigné par le verbe au conditionnel sur l'axe du temps : celui-ci ne peut plus se situer en ultériorité par rapport au point de référence constitué par le V_P, mais doit se situer ou bien en simultanéité, ou bien en antériorité à ce point.

Il y a différents éléments qui peuvent favoriser une interprétation du conditionnel comme CE1. Ces éléments peuvent, mais ne doivent pas coexister.

Le V_P peut favoriser une interprétation comme CE1 – et rendre difficile ou même impossible une interprétation comme CTEMPs – par son temps grammatical, par son sens et par son sujet.

Si le V_P est mis à un « vrai » temps du présent (présent), une interprétation comme CE1 est fortement favorisée (391). Si, par contre, le V_P est mis à un « vrai » temps du passé (imparfait, plus-que-parfait, passé simple), une interprétation comme CTEMPs est fortement favorisée. Si le V_P est au passé composé – un temps qui a des liens aussi bien avec le passé qu'avec le présent – une double interprétation semble possible (voir aussi § 4.1.2 qui traite du *contexte de transition*) :

(391) Jean dit que Marie **serait** à Paris. [ex. construit]

Si le V_P est « aspectuellement neutre », le conditionnel s'interprète plus facilement comme CE1 (392) – ou permet une double interprétation. Si, par contre, le V_P est « aspectuellement orienté », une interprétation comme CTEMPs semble favorisée (voir aussi § 4.1.2 qui traite du *contexte de transition*) :

(392) Jean dit que Marie **aurait** de l'argent. [ex. construit]

Si le sujet du V_P est impersonnel, peu identifié et difficilement identifiable, une interprétation du conditionnel comme CE1 est fortement favorisée (393). Dans ce type de co(n)texte, une interprétation temporelle du conditionnel devient très peu naturelle (voir aussi § 4.1.2 qui traite du *contexte de transition*) :

(393) a. On a dit / dit que Jean **finirait** la tâche. [ex. construit]
b. Il a été dit / est dit que Marie **serait** à Paris. [ex. construit]

Le *verbe au conditionnel*, en combinaison avec des *indications temporelles co(n)textuelles*, peut favoriser une interprétation du conditionnel comme CE1.

Un co(n)texte au *conditionnel simple* devient incompatible avec une interprétation comme CTEMPs, lorsque le verbe au conditionnel dénote un état / une propriété et est accompagné dans le co(n)texte d'une indication temporelle explicite qui réfère au présent (394) :

- (394) Jean a dit / dit ... que Marie **serait** à Paris en ce moment...
que Marie **aurait** actuellement beaucoup d'argent.
... [ex. construit]

La présence d'une indication temporelle référant au présent rend très difficile, sinon impossible, une interprétation comme CTEMPs. L'interprétation comme CE1 est la seule possible.

Pour le *conditionnel composé*, nous voyons deux types de *contextes de bascule* possibles :

(1°) Un co(n)texte où le verbe au conditionnel composé dénote un état / une propriété :

- (395) Jean a dit / dit que Marie **aurait été** à Paris.
que Marie **aurait eu** beaucoup d'argent.
... [ex. construit]

Dans ces cas, l'état ou la propriété désigné par le verbe au conditionnel se situe antérieurement au VP, ce qui rend impossible une interprétation CTEMPs.

(2°) Un co(n)texte où le verbe au conditionnel composé dénote une activité, qui est, à son tour, située explicitement dans le passé par une indication temporelle co(n)textuelle :

- (396) Jean a dit / dit que Marie **aurait fini** la tâche il y a deux heures...
que Marie **serait partie** pour le pôle sud il y a quelques mois...
... [ex. construit]

La présence d'une indication temporelle situant explicitement le procès désigné par le verbe au conditionnel dans le passé exclut une interprétation comme CTEMPs et ne rend possible que celle comme CE1.

4.1.4 Conventionalisation

La dernière phase est celle dans laquelle l'emploi du CE1 se conventionnalise²¹¹. Le CE1 apparaît dès lors également dans d'autres co(n)textes et ne nécessite plus le co(n)texte spécifique qui a permis sa naissance. L'élément sémantique de ce co(n)texte a été intégré dans le sémantisme du CE1. Illustrons ce phénomène par quelques exemples.

Un premier exemple est pris dans un article journalistique paru dans *Le Monde* en juin 1954 :

- (397) Les nouvelles touchant l'ancien président sont contradictoires : selon l'United Press il se serait réfugié à l'ambassade de Mexico ; les autres agences assurent qu'il serait parti hier pour

²¹¹ Pour nous, un CE1 « conventionnalisé » est un CE1 sans marqueurs, comme par exemple le DI, les syntagmes en *selon...*

Buenos-Aires. Sa famille **se serait réfugiée** à l'ambassade d'Argentine. (Internet – 30/06/1954)²¹²

Les trois conditionnels dans (397) sont tous les trois des CE1. L'exemple est intéressant parce que le premier (*se serait réfugié*) est introduit par *selon*, le second (*serait parti*) par *assurer que* le troisième apparaît dans une proposition indépendante. On pourrait schématiser la structure complexe comme suit :

<i>selon</i>	X	COND
X	<i>assurent que</i>	COND
		COND

On voit très bien le mécanisme en jeu. Le CE1 apparaît d'abord dans un co(n)texte type qui a donné lieu à sa naissance, c'est-à-dire un co(n)texte qui fait allusion à un « acte de dire » d'autrui (structure en *selon* et discours indirect). Puis, le CE1 apparaît dans un nouveau co(n)texte : une proposition indépendante n'étant plus introduite par une structure qui a donné naissance de ce type de conditionnel. En raison de la concaténation des structures, nous interprétons également le troisième conditionnel comme un CE1.

Il semble donc que dès que le co(n)texte explicite de l'indication de la source disparaît, ce sens co(n)textuel sera incorporé par le conditionnel et fera partie de son sémantisme. Ou dit à l'envers : à cause de la présence fréquente d'éléments signalant la reprise de l'information à autrui, le conditionnel finit par intégrer dans son sémantisme cette propriété de reprise même dans des cas où il n'est pas accompagné par ces éléments de reprise.

Un deuxième exemple est pris également d'un article journalistique, apparu dans *Le Parisien* en 2019. Le titre de l'article est :

(398) Incendie de Notre-Dame : le feu **serait parti** de la base de la flèche

Juste en-dessous du titre on lit :

(399) Des investigations titanesques attendent les enquêteurs de la Crim', qui ont déjà auditionné plus de 30 personnes. Selon des témoignages d'agents de sécurité, le foyer **serait parti** à l'angle de la flèche, côté Seine. (16/04/2019)²¹³

Voici une représentation schématique de cet exemple :

<i>selon</i>	X	COND
		COND

Le titre fournit une information apportée au conditionnel, que l'on peut interpréter comme un CE1. Dans l'article même, la même information est communiquée dans une proposition introduite par une structure en *selon*, dans laquelle la source est explicitement indiquée. Dans cet exemple, nous voyons donc en premier lieu un CE1 conventionnalisé. Ce n'est que plus loin dans le texte que se trouve la structure avec *selon* qui indique explicitement que l'information provient d'ailleurs. Ici

²¹² https://www.lemonde.fr/archives/article/1954/06/30/le-nouveau-gouvernement-guatemalteque-met-le-parti-communiste-hors-la-loi_2020081_1819218.html

²¹³ <https://www.leparisien.fr/faits-divers/incendie-de-notre-dame-les-pistes-d-une-enquete-historique-16-04-2019-8054928.php>

aussi, nous constatons que le CE1 a incorporé dans son sémantisme propre le co(n)texte qui a rendu possible sa genèse (*i.e.* le co(n)texte du discours indirect).

Remarquons encore qu'il est souvent difficile de faire la distinction entre un *contexte de bascule* et un *contexte conventionnel*. C'est pourquoi Diewald (2002) les prend ensemble sous ce qu'elle appelle *isolating contexts*.

4.2 Phase 2 : vérification de l'hypothèse

Dans cette section, nous vérifierons si le parcours développé ci-dessus pour décrire le développement diachronique du CE1 se confirme par les occurrences authentiques. Nous examinerons si les quatre co(n)textes décrits ci-dessus se retrouvent dans les stades antérieurs du français et s'ils peuvent de ce fait servir à expliquer l'évolution du CTEMPs vers le CE1. Nous essayerons d'illustrer ces différents co(n)textes d'une part avec des exemples de notre corpus juridique (pour une présentation (et analyse) du corpus juridique, voir le chapitre 4) et d'autre part avec des exemples issus de recherches ciblées e.a. dans la base de données *Frantext*.

4.2.1 Contexte initial

Dans le *contexte initial*, le conditionnel ne s'interprète qu'en termes de son *sens source*, dont nous avons postulé que c'est son sens de CTEMPs : le procès désigné par le verbe au conditionnel est situé en ultériorité par rapport au point de référence passé dénoté par le V_P.

(1°) Exemples pris de notre corpus juridique

On trouve des exemples du *contexte initial* dans tous les siècles de notre corpus juridique (pour une analyse des CTEMPs du corpus juridique, nous renvoyons au chapitre 4 § 3.1). Regardons quelques exemples ci-dessous :

- (400) Tut al comencement comandat il, ke [...] ; e ke tut li franc hume de la tere jurassent al rei Willame, lur seignur, ke il fideil lui **sereint** par tut e fidelment lui **servireint** en Engleterre e hors de Engletrre a garder e defendre la tere en sa honor od²¹⁴ luy encontre ses enemis. (1192 – Willelmi articuli)

Tout au début il commanda que [...] ; et que tous les hommes libres jurassent au roi Willame, leur seigneur, qu'ils lui **seraient** fidèles partout et qu'ils le **serviraient** fidèlement en Angleterre et hors d'Angleterre pour surveiller et défendre avec lui la terre en sa possession contre ses ennemis. (notre traduction)

- (401) Et parce que quelques uns des barons de Normandie n'étoient pas présents, il décrétèrent entr'eux, [...] qu'alors sous leur serment ils **écrioient** les droits du seigneur roi et les leurs qui ne sont pas ici en écrit. (1205 – Patronage)

Et parce que quelques-uns des barons de Normandie n'étaient pas présents, ils décrétèrent entre eux [...] qu'alors sous leur serment ils **écriaient** les droits du seigneur le roi et les leurs qui ne sont pas écrits ici. (notre traduction)

²¹⁴ od = « avec » (DMF – o, prép.)

(402) Il fu jugié que Pierres **seroit resaisis**²¹⁵ et **restablis** de l'aveine laquele il avoit labouree pesiblement, [...]. (1300 – Coutumes de Beauvaisis)

Il fut jugé que Pierres **serait remis en possession** de l'avoine qu'il avait travaillée paisiblement, [...] (notre traduction)

(403) Il fu jugié que Pierres **tenroit** le bail dusques a tant que la damoisele avroit .XII. ans acomplis. (1300 – Coutumes de Beauvaisis)

Il fut jugé que Pierres **tiendrait** le bail jusqu'à ce que la demoiselle ait douze ans. (notre traduction)

(404) Et Jehans qui de ce ne se donnoit garde respondi qu'il manderoit de ses amis et de son conseil [...] (1300 – Coutumes de Beauvaisis)

Et Jehans, qui n'y prêtait pas attention, répondit qu'il ferait venir quelques-uns de ses amis et de son entourage [...] (notre traduction)

(405) Et outre avons ordonné que iceulx commis **feroient** lesdits paiement en la presence de deux des grans marchans venuz icy de leurs pays qui en signeront les quictances et certiffiront lesdits payements avoir esté faiz en leurs presences. (1479 – Arras – registre, divers – procès-verbal)

De plus, nous avons ordonné que ces commis **feraient**²¹⁶ les paiements mentionnés en la présence de deux des grands marchands venus ici de leurs pays, qui en signeront les quittances et qui certifieront que les paiements mentionnés ont été faits en leur présence. (notre traduction)

(406) [II] fut conclud et deliberé par les dessus nommez que audit Jehan Proust et pour lui ayder a supporter²¹⁷ les fraiz et despenses d'avoir conduit et mené sa femme, enffens et mesnage jusques audit lieu de Franchise par charroy a ses despens²¹⁸, lui **seroit baillé** des deniers communs²¹⁹ de ladite ville de Tours [...]

(1480 – Tours – registre particulier de comptes – compte)

[II] fut conclu et décidé [...] qu'à monsieur Jehan Proust – pour l'aider à couvrir les frais et les dépenses qu'il a faits pour conduire et mener sa femme, ses enfants et son ménage à Franchise par chariot sur ses frais – **seraient données**_{CTEMPS} des recettes de budgets communaux de la ville de Tours mentionnée [...] (notre traduction raccourcie)

(407) Jehan Thouart, lequel a déclaré qu'il en parlerait a son conseil. (1526 – Loches – registre, divers – procès-verbal)

Jehan Thourt, qui a déclaré qu'il en parlerait à son assemblée. (notre traduction)

(408) [...] il est dit qu'Esmilland PERSONNE et ledit DESAULT en ladite qualité de mary de ladite Anne DESTANG, partageraient tous les héritages et autres de feu Jean PERSONNE, par deux esgales portions [...] (1655 – Dijon – minute notariale – partage)

²¹⁵ *ressaisir* qqn de qqc = « remettre qqn en possession (de qqc) » (DMF – *ressaisir*, verbe)

²¹⁶ Remarquons qu'en français contemporain il faudrait y mettre un subjonctif (*fassent*).

²¹⁷ *supporter* une charge, une dépense... = « subvenir à, couvrir, assumer (une charge, une dépense) » (DMF – *supporter*, verbe)

²¹⁸ *a ses despens* = *au(x) despens de qqn* = « à la charge financière, aux frais de qqn » ; *aux cousts et despens de qqn / aux frais et despens de qqn* (DMF – *dépens*, subst. masc.)

²¹⁹ *deniers (communs)* = « recettes de budgets communaux » (DMF – *denier*, subst. masc.)

[...] il est dit qu'Esmilland Personne et Desault en tant que mari d'Anne Destang **partageraient**_{CTEMPs} en deux parties égales tous les héritages et autres choses du défunt Jean Personne [...] (notre traduction)

Comme nous l'avons signalé plus haut (voir le chapitre 4 § 3.1), les conditionnels qui apparaissent dans la complétive CTEMPs sont toujours – dans les occurrences de notre corpus juridique – des conditionnels simples (actifs ou passifs). Le temps du V_P, par contre, varie et semble aussi évoluer à travers les siècles pour autant que les données de notre corpus permettent de faire des généralisations sur ce point. Du XII^e au XIV^e siècle, nous constatons une large dominance du passé simple (400) à (404). Au XV^e siècle, nous voyons une distribution presque égale entre le passé simple (406) et le passé composé (405). Du XVI^e au XVII^e siècle, nous remarquons que c'est le passé composé qui devient le temps dominant (407)²²⁰. À cette époque, nous voyons aussi surgir l'indicatif présent (408) comme verbe introducteur de la complétive. Le temps du V_P dans les occurrences de notre corpus juridique évolue donc d'un « vrai » temps du passé vers un temps qui a des liens étroits avec le présent. Cela signifie que dans notre corpus juridique l'ancrage par un verbe au passé se raréfie peu à peu et est finalement abandonné. Ceci pourrait constituer une indication de l'évolution du CTEMPs vers le CE1, où l'ancrage dans le passé s'affaiblit et les liens avec le présent se renforcent. Le procès désigné par le verbe au conditionnel n'est plus situé en ultériorité par rapport à un point d'ancrage dans le passé.

Les caractéristiques que nous avons avancées pour le *contexte initial* (voir § 4.1.1 de ce chapitre) se retrouvent ici dans les anciennes occurrences de notre corpus juridique.

Le V_P peut favoriser une interprétation temporelle par son « vrai » temps du passé (cf. p.ex. (400) à (404) et (406)), par son sens « aspectuellement orienté » (cf. p.ex. (400), (401), (405) et (406)) et par le contrôle par le sujet (cf. p.ex. (401), (404) et (407)). Ces éléments au niveau du V_P peuvent, mais ne doivent pas, coexister.

Remarquons encore que même si le sens propre du V_P n'est pas « aspectuellement orienté », mais, au contraire, « aspectuellement neutre » (comme par exemple *déclarer*, *dire* etc.), il est toujours interprété de manière « orientée ». Cette interprétation est due au genre textuel : dans un contexte juridique, les verbes de communication qui sont par nature « aspectuellement neutres » prennent un sens très affirmatif, signalant que le futur va se dérouler comme c'est décrit. Pour les occurrences de notre corpus juridique, il y a donc encore un élément supplémentaire qui favorise une interprétation temporelle du conditionnel : le genre textuel.

Le verbe au conditionnel peut également favoriser une interprétation comme CTEMPs. C'est le cas par exemple des occurrences (407) et (408). Le premier est introduit par *déclarer* au passé composé, le dernier par *dire* à l'indicatif présent passif²²¹, deux verbes de communication « aspectuellement neutres » du point de vue sémantique. Le fait que le conditionnel soit ici interprété comme CTEMPs est dû, d'une part, au genre textuel (comme signalé ci-dessus), mais est favorisé aussi, d'autre part, par la nature du verbe au conditionnel : *parler* et *partager* dénotent des activités, qui se situent plus facilement en ultériorité par rapport au V_P que le font des verbes qui dénotent des états ou des propriétés.

Une lecture temporelle du conditionnel peut également être favorisée par la présence d'indications temporelles situant explicitement le procès désigné par le verbe au conditionnel dans

²²⁰ Remarquons encore que le passé simple et le passé composé ont également subi une évolution, indépendamment de leur emploi dans les principales de discours indirects : le passé composé est devenu de plus en plus fréquent tandis que le passé simple s'est rarifié.

²²¹ Remarquons que le présent passif (*il est dit*) est très près du passé composé passif (*il a été dit*).

l'avenir. C'est le cas de (403), où l'indication temporelle *dusques a tant que* situe le procès au conditionnel *tenroit le bail* explicitement dans l'avenir par rapport au V_P.

(2°) Exemples issus de recherches ciblées

Pour compléter les données du corpus juridique et pour confirmer que le CTEMP_S date effectivement du premier stade du français, nous avons recherché dans *Frantext*²²² des occurrences plus anciennes que celles dans le corpus juridique, c'est-à-dire avant 1192.

Nous avons travaillé avec l'option de recherche *avancée* dans le corpus de l'ancien français, où nous avons utilisé l'expression régulière suivante :

```
223[word=".*(rei|rey|roi|roy|rai|ray|riie|rie|riio|rio).*"%cd & pos="V"]224
```

Cette expression permet de trouver toutes les formes graphiques qui contiennent une séquence des lettres *rei, rey, roi, roy, rai, ray, riie, rie, riio* ou *rio* précédée ou suivie de zéro ou plusieurs caractères et qui sont des verbes conjugués. Cette recherche a donné 16.594²²⁵ résultats, que nous avons ensuite progressivement réduits en rendant la recherche plus spécifique.

Nous avons ajouté des conditions supplémentaires de *co-occurrence*, notamment que l'expression régulière doit être précédée d'une forme du verbe *dire*²²⁶ – étant catégorisée dans *Frantext* comme « verbe conjugué » – suivi de *que* – étant catégorisé dans *Frantext* comme « conjonction de subordination » – et où *dire que* peut se trouver à un maximum de cinq items avant l'expression régulière. Cela donne la formule suivante :

```
[lemma="DIRE"%c & pos="V"] [lemma="QUE"%c & pos="CS"]227
```

Cette recherche a permis de réduire le nombre des résultats à seulement 141²²⁸ occurrences, qui ont ensuite été classées par date. Cette recherche effectuée dans le corpus d'ancien français de *Frantext* nous a fourni les résultats escomptés. Les plus anciennes occurrences du CTEMP_S ainsi trouvées proviennent du *Roman de Brut* de Wace et datent de 1155 :

²²² Il va sans dire que des exemples similaires peuvent être trouvés dans d'autres corpus, qu'ils soient ou non plus anciens que ceux dans *Frantext*. Cependant, nous avons choisi *Frantext*, parce que c'est la base de données la plus accessible pour nos méthodes de recherches.

²²³ Les symboles et abréviations utilisés dans cette expression régulière sont les suivants :

word	la forme graphique
.	n'importe quel caractère
*	zéro ou plusieurs fois le caractère ou le groupe qui précède
()	groupe de caractères d'une expression
	choix entre plusieurs alternatives
&	opérateur booléen logique ET
pos	est vrai
V	verbe conjugué

²²⁴ Cette expression régulière est très large et permet de trouver plus qu'uniquement des conditionnels. Cependant, nous avons opté consciemment pour cette expression large afin de ne rater aucune occurrence. Le « bruit » qui en résulte est alors inévitable.

²²⁵ Recherche faite en novembre 2019.

²²⁶ Nous avons opté pour le verbe *dire* comme V_P introduisant la complétive au conditionnel, parce que c'est le verbe de communication par excellence, également très fréquent dans les stades anciens du français.

²²⁷ CS est l'abréviation pour conjonction de subordination.

²²⁸ Recherche faite en novembre 2019.

- (409) Quant Leïr alques²²⁹ afebli Come li huem ki enveilli, Comensa sei a purpenser²³⁰ De ses treis filles marier; Ce dist qu'il les **mariereit** E sun regne lur **partireit**, Mais primes vuleit essayer Laquel d'eles l'aveit plus chier. (Frantext : Wace – *Le Roman de Brut* – p. 92 – 1155)

Quand Leïr perdit quelque peu ses forces comme l'homme qui vieillit, il commença à réfléchir à marier ses trois filles ; il dit qu'il les **marierait** et qu'il leur **partagerait** son royaume, mais d'abord il voulait tester laquelle d'entre elles l'aimait le plus. (notre traduction)

- (410) Cil dist qu'il s'en **conseillereit** E a sa gent en **parlereit**, E ço que l'um l'en loereit A brief terme li **respundreit**. (Frantext : Wace – *Le Roman de Brut* – p. 735 – 1155)

[...] Il dit qu'il y **réfléchirait** et qu'il en **parlerait** à ses gens, et qu'il lui **répondrait** sous peu ce que l'on lui conseillerait de faire (notre traduction)

Ici aussi les caractéristiques avancées semblent s'appliquer aux anciennes occurrences du conditionnel. Tant le vrai temps du passé du VP que le « contrôle » par le sujet favorisent une interprétation temporelle. Au niveau du verbe au conditionnel, l'interprétation temporelle est favorisée par son sens, puisqu'il dénote une activité. Les indications temporelles co(n)textuelles, bien qu'elles soient d'une moindre importance, peuvent également contribuer à une interprétation du conditionnel comme CTEMPs. Dans (410), par exemple, *a brief terme* a trait immédiatement au procès désigné par le verbe au conditionnel, ce qui signifie que ce procès est situé explicitement en ultériorité par rapport au point de référence dénoté par le VP.

4.2.2 Contexte de transition

La deuxième phase de l'évolution du conditionnel vers le CE1 se caractérise par des co(n)textes qui permettent une double interprétation du conditionnel, comme CTEMPs et comme CE1.

(1°) Exemples pris de notre corpus juridique

Dans notre corpus juridique, nous avons repéré quelques occurrences qui remplissent les paramètres du *contexte de transition* établis ci-dessus (voir § 4.1.2 de ce chapitre). Regardons-en quelques-unes :

- (411) [...] ledit disposant l'a déclaré qu'il n'aurait fourny ladite Somme en deniers ausdits Richard et Jean GAUDELET [...]. (1623 – Dijon – minute notariale – testament)

[...] le disposant a déclaré qu'il n'aurait pas fourni la somme en deniers à Richard et Jean Gaudelet [...] (notre traduction)

Si on applique les paramètres avancés ci-dessus, l'exemple (411) pourrait – théoriquement – avoir une double interprétation. On pourrait y attribuer une lecture comme CTEMPs et comme CE1.

La compatibilité de la séquence *a déclaré que* + *fournir* avec les adverbes de temps *hier* et *cet après-midi* montre que le verbe au conditionnel peut exprimer un procès qui se situe en ultériorité au point de référence constitué par le VP et donc être un CTEMPs.

²²⁹ *alques* = « presque, à peu près, à quelque chose près » (DMF – *alques*, adv.)

²³⁰ *sei purpenser* = *se pourpenser de* + inf. = « projeter de, se décider à » (DMF – *pourpenser*, verbe)

Ledit disposant a déclaré qu'il n'aurait fourny ladite somme.

hier AVANT *cet après-midi* APRÈS



Ce même exemple peut également avoir une lecture comme CE1. C'est ce que montre sa compatibilité avec les adverbes de temps *hier* et *avant-hier*. Le procès désigné par le verbe *fournir* est, dans ce cas, antérieur au moment désigné par le VP.

Ledit disposant a déclaré qu'il n'aurait fourny ladite somme.

hier APRÈS *avant-hier* AVANT



L'exemple (412) ci-dessous remplit également les paramètres du *contexte de transition*. Une double lecture semble donc – théoriquement – possible : ou bien le procès désigné par le verbe au conditionnel est ultérieur (= CTEMPs), ou bien antérieur (= CE1) au moment désigné par le VP.

(412) Lesquels m'ont dit que ladite Pierrette BILLE leur **aurait déclaré** qu'elle est en estat de passer en secondes nopces ; et qu'aparavant elle désiroit de faire faire Inventaire des effets qui peuvent estre entre Ses Mains. (1693 – Dijon – minute notariale – traité de mariage)

Ils m'ont dit que Pierrette Bille leur **aurait déclaré** qu'elle est dans la situation de se remarier ; et qu'aparavant elle désirait faire faire l'inventaire de ses possessions. (notre traduction)

La déclaration de Pierrette Bille peut se situer ultérieurement à l'acte de dire exprimé dans le VP :

Lesquels m'ont dit que Pierrette Bille leur **aurait déclaré...**²³¹

hier AVANT *cet après-midi* APRÈS



mais elle peut se situer aussi antérieurement à cet acte de dire exprimé dans le VP :

Lesquels m'ont dit que Pierrette Bille leur **aurait déclaré...**

hier AVANT *avant-hier* APRÈS



²³¹ Il s'agit d'un accompli du futur.

Ci-dessus, nous avons montré qu'en théorie les phrases sous (411) et (412) peuvent s'interpréter de deux façons différentes. Notons quand même que si nous évaluons les exemples à la lumière du type de texte dans lequel ils apparaissent, une interprétation comme CTEMPs devient plus difficile. Étant donné que ces exemples se trouvent dans des actes notariés, dans lesquels des témoignages sont enregistrés, une interprétation comme CE1 est de loin la plus probable.

(2°) Exemples issus de recherches ciblées

Pour compléter les résultats de notre corpus juridique, nous avons effectué un nombre de recherches ciblées supplémentaires dans *Frantext* :

Nous avons décidé de nous concentrer sur les co(n)textes avec *être*. Ces co(n)textes expriment des états, qui permettent plus facilement la double interprétation (voir aussi § 4.1.2 de ce chapitre).

Pour trouver toutes les formes verbales de *être*, nous avons utilisé l'expression régulière suivante :

```
[word="(se|ser|ce|est|este|ast|esse)(rei|rey|roi|roy|rai|ray|riie|rie|riio|rio)(e|es|t|et|ns|nz|mes|mmes|smes|ens|ons|z|ez|ent)"%cd & pos="V"]
```

Cette expression permet de trouver toutes les formes graphiques qui contiennent trois séquences de lettres

```
se|ser|ce|est|este|ast|esse ;  
rei|rey|roi|roy|rai|ray|riie|rie|riio|rio et  
e|es|t|et|ns|nz|mes|mmes|smes|ens|ons|z|ez|ent
```

et qui sont des verbes conjugués. Ceci dans l'espoir de trouver des *contextes de transition* du type illustré par les exemples (364) et (370), repris en partie ci-dessous :

(364) Jean a dit que Marie **serait** en Espagne.
... [ex. construit]

(370) Jean a dit que Marie **serait partie** pour le pôle sud.
... [ex. construit]

Dans ces exemples, le conditionnel peut s'interpréter ou bien comme CTEMPs ou bien comme CE1. Il n'y a pas d'éléments qui bloquent l'une ou l'autre interprétation.

Plusieurs combinaisons avec *être* ont été recherchées, ce qui nous a donné les résultats suivants :

	Ancien Français	Moyen Français
(a) <i>dire + que + être</i> ²³²	16	137
(b) <i>être + prêt</i> ²³³	1	26
(c) <i>être + synonymes de prêt (= décidé, disposé, préparé)</i> ²³⁴		
(d) <i>que + être + en</i> ²³⁵	15	141
(e) <i>être + en + nom propre</i> ²³⁶	5	47
(f) <i>que + être + à</i> ²³⁷	5	101
(g) <i>être + à</i> ²³⁸	14	355
(h) <i>que + être + heureux</i> ²³⁹		4
(i) <i>que + être + content</i> ²⁴⁰		25

Le cas de *être prêt* est particulièrement intéressant, parce qu'il exprime un état d'esprit dans le présent qui porte sur l'avenir. C'est donc une expression qui a les deux orientations dans son sémantisme propre : on est prêt dans le *présent* à faire quelque chose dans le *futur*. Prenons un exemple simple :

(413) Il a dit que Marie **serait prête** à partir. [ex. construit]

Cet exemple permet une double lecture. Il se peut que Marie *est prête à partir* sur le moment même. Le conditionnel est alors un CE1. Il se peut aussi qu'il y ait une relation temporelle entre le VP et *serait prête à partir*. Le conditionnel est alors un CTEMPs.

²³² Sous *co-occurrence*, nous avons spécifié que l'expression régulière doit être précédée d'une forme du verbe *dire* suivie de *que* où *dire* et *que* peuvent se situer à un maximum de cinq positions avant l'expression régulière. Recherche faite en novembre 2019.

²³³ Sous *co-occurrence*, nous avons spécifié que l'expression régulière doit être suivie d'une forme de *prêt* – étant catégorisée dans *Frantext* comme « adjectif » – et où *prêt* peut se situer à un maximum de dix positions avant ou après l'expression régulière. Recherche faite en novembre 2019.

²³⁴ Sous *co-occurrence*, nous avons spécifié que l'expression régulière doit être suivie d'une forme de *décidé, disposé, préparé* – étant catégorisée dans *Frantext* comme « adjectif » – et où *décidé, disposé, préparé* peuvent se situer à un maximum de dix positions avant ou après l'expression régulière. Recherche faite en novembre 2019.

²³⁵ Sous *co-occurrence*, nous avons spécifié que l'expression régulière doit être précédée de *que* et suivie de *en* et que *que* peut se situer à un maximum de cinq positions avant l'expression régulière et *en* à un maximum de cinq positions après l'expression régulière. Recherche faite en novembre 2019.

²³⁶ Sous *co-occurrence*, nous avons spécifié que l'expression régulière doit être suivie de *en*, qui doit être suivi à son tour par un item catégorisé comme nom propre et où *en* peut se situer à un maximum de cinq positions après l'expression régulière. Recherche faite en novembre 2019.

²³⁷ Sous *co-occurrence*, nous avons spécifié que l'expression régulière doit être précédée de *que* et suivie de *à* (ou sans accent) où *que* peut se situer à un maximum de cinq positions avant l'expression régulière et où *à* peut se situer à un maximum de cinq positions après l'expression régulière. Recherche faite en novembre 2019.

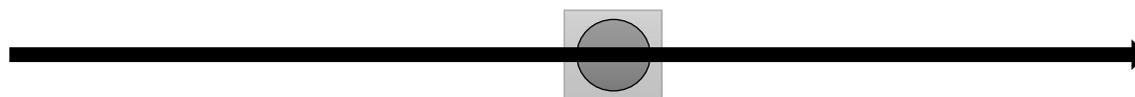
²³⁸ Sous *co-occurrence*, nous avons spécifié que l'expression régulière doit être suivie de *à* (ou sans accent), qui peut se situer à un maximum de cinq positions après l'expression régulière. Recherche faite en novembre 2019.

²³⁹ Sous *co-occurrence*, nous avons spécifié que l'expression régulière doit être précédée de *que* et suivie de *heureux* où *que* peut se situer à un maximum de dix positions avant l'expression régulière et où *heureux* peut se situer à un maximum de dix positions après l'expression régulière. Recherche faite en novembre 2019.

²⁴⁰ Sous *co-occurrence*, nous avons spécifié que l'expression régulière doit être précédée de *que* et suivie de *content* où *que* peut se situer à un maximum de dix positions avant l'expression régulière et où *content* peut se situer à un maximum de dix positions après l'expression régulière. Recherche faite en novembre 2019.

Il a dit que Marie **serait prête** à partir.

en ce moment



Il a dit que Marie **serait prête** à partir.

dans l'avenir



Parmi les résultats de la recherche de corpus ciblée, nous avons trouvé l'exemple suivant, qui nous paraît intéressant :

(414) Jehan Favre, bochier. A l'occasion d'ung mariage. Respond que le mariage az esté fayt cheu luy de la relexie²⁴¹ de Aymoz Bochu en presence de Choupin que dit qu'il n'estoyt pas marché de cheval et que led. espoux ditz que ses parents en **seroyent mal content**. (Frantext : *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin* – tome 1, p. 216 - 1542)

Jehan Favre, boucher, à l'occasion d'un mariage, répond que le mariage de la veuve de Aymoz Bochu a été fait chez lui en présence de Choupin, qui dit qu'il n'était pas marchand de cheval et que l'époux dit que ses parents en **seraient** mécontents. (notre traduction)

Cet exemple peut être interprété de deux façons, explicitées ci-dessous :

led. espoux ditz que ses parents en **seroyent mal content**.

en ce moment



led. espoux ditz que ses parents en **seroyent mal content**.

dans l'avenir



Entre autres en raison de l'absence d'indications temporelles, le procès désigné par le verbe au conditionnel peut, théoriquement, se situer ou bien dans le présent (= CE1), ou bien dans le futur (= CTEMPs), par rapport au moment désigné par le VP. Il est difficile de dire à quel moment le procès désigné est à situer. Par conséquent on ne peut exclure ni l'une ni l'autre interprétation.

²⁴¹ *Relexie* = (XVI^e siècle) : « veuve » (DMF – *relexie*, subst. fém.)

4.2.3 Contexte de bascule

La troisième phase d'évolution se caractérise par des co(n)textes désormais incompatibles avec l'interprétation temporelle du conditionnel. Le conditionnel ne s'y interprète plus comme un CTEMPs. La seule interprétation possible est celle comme CE1.

(1°) Exemples pris de notre corpus juridique

Nous avons repéré dans notre corpus juridique des co(n)textes où est présente une indication temporelle référant au passé, qui situe les procès désignés par le verbe au conditionnel à un moment antérieur à celui désigné par le VP (cf. les exemples sous (396)). Une interprétation temporelle du conditionnel est par conséquent exclue. L'interprétation comme CE1 devient la seule possible. On peut considérer ces co(n)textes comme des *contextes de bascule*.

Dans certains cas, l'indication temporelle qui réfère à un moment antérieur ou à une période antérieure au moment désigné par le VP se rapporte immédiatement aux procès désignés par le verbe au conditionnel. Elle situe ces informations directement et explicitement à un moment antérieur à celui désigné par le VP. Voici un exemple :

(415) Louis par la Grace de Dieu²⁴², Roy de France et de Navarre, à Tous Vous qui ces présentes verront, Salut Notre Aimé Jean COMEAU Sieur de la Borde Sarrey, Fils de feu Jean COMEAU Escuyer²⁴³, Bénigne, Françoise et Catherine COMEAU Filles de feu Claude COMEAU aussy Escuyer Sieur de Montmansion, nous ont Remontré que notre aimé et féal Conseiller et Garde des Seaux²⁴⁴ en Notre Cour de Parlement, de Bourgogne, anthoine COMEAU leur Oncle Seigneur de Créancey, seroit décédé sur la fin du mois de septembre dernier au lieu d'Avosne, où il S'estoit acheminé pour ses affaires particulières. (1649 – Dijon – minute notariale – bénéfice d'inventaire)

[...] Jean Comeau [...], Bénigne, Françoise et Catherine Comeau [...] nous ont fait savoir que [...] Anthoine Comeau [...] seroit décédé sur la fin du mois de septembre dernier à Avosne, où il s'était mis en chemin pour ses affaires particulières. (notre traduction raccourcie)

L'exemple (415) a la structure suivante :

[en 1649] [Ils] ont remontré que Anthoine Comeau **seroit décédé** *sur la fin du mois de septembre dernier*
→ X ont remontré que Y **seroit décédé** *sur la fin du mois de septembre dernier*
→ X VP que Y **CE1 IND TEMP**

L'indication temporelle explicite (*sur la fin du mois de septembre dernier*) réfère à un point du passé, antérieur au moment de l'établissement de l'acte. Le procès désigné par le verbe au conditionnel (*seroit décédé*) est donc daté et est situé explicitement en antériorité par rapport au moment désigné par le VP (*ont remontré que*). La visée future a disparu.

²⁴² *par la Grace de Dieu* = formule fixe « employée par les rois dans leur titulaire » (DMF – *grâce*, subst. fém.)

²⁴³ *escuyer* = peut avoir trois significations : « jeune homme d'armes vivant dans l'entourage d'un chevalier et pouvant lui-même aspirer à ce titre (chargé initialement, entre autres choses, de porter l'écu du chevalier) », « officier attaché au service de l'hôtel d'un haut personnage » et « noble qui n'est pas encore armé chevalier (titre de dignité qu'un homme peut conserver s'il ne reçoit pas l'adoubement) » (DMF – *écuyer*, subst. masc.)

²⁴⁴ *Garde des Seaux* = « celui à qui les sceaux (du roi, d'un grand seigneur...) sont confiés » ou encore « un officier de la chancellerie qui a la responsabilité des sceaux », c'est-à-dire qui est chargé de donner la garantie du sceau royal (DMF – *sceau*, subst. masc.)

Dans d'autres cas, l'indication temporelle qui réfère à un moment ou à une période antérieurs au moment désigné par le V_P ne concerne plus directement les informations au conditionnel, mais sert à localiser dans le temps le document-source dans lequel ces informations peuvent être trouvées. Ce document-source est alors situé dans le passé par rapport au moment désigné par le V_P. Indirectement, cette indication temporelle situe alors les procès désignés par le verbe au conditionnel antérieurement au moment désigné par le V_P. Prenons deux cas :

- (416) 1635, le 21 avril, au lieu de Notre-Dame de La Buissière,... furent présents en leurs personnes Claude DUBAN vesve de Guyot DORRET de Saint Jean de Boeuf d'une part & Jeanne DORRET sa fille femme d'Estienne BERNARD dudit lieu d'autre part laquelle DUBAN a dit que par transaction faite entre eux le 29 juin 1634, pardevant Dambrung Notaire Royal, elle **aurait délaissé** ausdits BERNARD et DORRET sa femme, les biens meubles qui luy appartiennent ensemble les terres, semences et bestail qu'ils avaient pour lors²⁴⁵, d'un chapt de maison avec la jouissance. (1635 – Dijon – minute notariale – transaction)

21 avril 1635 [...] Duban a dit que par transaction faite entre eux le 29 juin 1634, devant Dambrung Notaire Royal, elle **aurait cédé** à Bernard et à sa femme, Dorret, les biens meubles qui lui appartiennent avec les terres, les semences et le bétail qu'ils avaient à cette époque-là [...]. (notre traduction raccourcie)

L'exemple (416) a la structure suivante :

[en 1635] Duban a dit que *par transaction faite entre eux le 29 juin 1634* elle **aurait délaissé**

→ X a dit que *par transaction faite entre eux le 29 juin 1634* X **aurait délaissé**

→ X V_P que *IND TEMP X CE1*

L'indication temporelle est donnée dans le groupe prépositionnel en *par* (*par transaction faite entre eux le 29 juin 1634*), qui cite le document officiel dans lequel se trouvent les informations communiquées ici. Cette référence au document-source contient une date qui permet de situer chronologiquement les informations. Le procès désigné par le verbe au conditionnel (*aurait délaissé*) s'est déroulé au moment de l'établissement de ce document officiel (la transaction), c'est-à-dire en juin 1634, presque un an avant l'établissement de l'acte en question (en avril 1635). Il faut par conséquent situer ce procès (*aurait délaissé*) antérieurement au moment désigné par le V_P *a dit que*. La visée future est clairement absente.

L'exemple suivant illustre le même cas de figure :

- (417) 1647, Cejourdhui 3^{ème} du mois de juillet, Pardevant et en l'estude de Moy Gerard Huissier Notaire et Tabellion²⁴⁶ Royal Soussigné, résidant en la paroisse Notre-Dame en présence des Tesmoins en fin nommés, ont esté présents en leurs personnes Mtre Claude DESGANDZ Huissier²⁴⁷ en la Chambre des Comptes audit Dijon et de son auctorité Honneste Marie SULLOT sa Femme, lesquels ont dict que par le Contrat de Mariage d'entre Honnorable Claude DESGANDS leur Fils Marchand dudit Dijon et d'Honneste Bernarde BERUCHOT daté du douziesme d'aoust 1645 par ledit Notaire Soussigné, ils **auroient constitué** à leurdict Fils en

²⁴⁵ *pour lors* = « à cette époque-là, alors » (DMF – *lors*, adv.)

²⁴⁶ *tabellion* = « officier public faisant office de notaire dans les juridictions (il est notamment chargé de rédiger les actes privés qui doivent recevoir un caractère d'authenticité ; il délivre les grosses des actes reçus en minutes par les notaires...), tabellion » (DMF – *tabellion*, subst. masc.)

²⁴⁷ *huissier de chambre* = « officier chargé de la porte du roi ou d'un grand personnage » (DMF – *huissier*, subst. masc.)

avancement²⁴⁸ de leurs Hoiries la Somme de 2 000 Livres outre ses Habits de Noces et acquittement de ses debtes, ils luy **auraient fait Donacion** par préciput²⁴⁹ et sans Rapport par ledict Traité. (1647 – Dijon – minute notariale – donation)

3 juillet 1647 [...] Claude Desgandz [...] et Marie Sullot [...] ont dit que, par le contrat de mariage entre Claude Desgandz [...] et Bernarde Beruchot daté du 12 août 1645 établi par le notaire soussigné, ils **auraient établi pour** leur fils par anticipation de leur héritage, la somme de 2 000 livres, en plus de ses habits de nocces et l'acquittement de ses dettes, ils lui **auraient fait don** par préciput et sans rapport par le contrat. (notre traduction raccourcie)

L'exemple (417) a la structure suivante :

[en 1647] [Ils] ont dict que *par le contrat du 12 août 1645* ils **auroient constitué + fait donacion**
→ X ont dict que *par le contrat du 12 août 1645* X **auroient constitué + fait donacion**
→ X V_P que **IND TEMP X CE1**

Dans d'autres cas encore, l'indication temporelle est implicite. Il n'y a plus de datation exacte, seulement une référence au document-source où les informations rapportées au conditionnel peuvent être trouvées. Ce document-source est situé implicitement dans le passé, ce qui permet de déduire que les procès désignés par le verbe au conditionnel doivent également être situés dans le passé, c'est-à-dire antérieurement au moment désigné par le V_P. Regardons un exemple :

(418) « noble homme Simon Saigeot, homme d'armes de la compaignye de notre sieur le mareschal de Bourdillon escuyer, demeurant a Troyes en Champaigne », confesse que « ce jour noble homme Germain Saigeot, secretaire de monsieur le duc d'Orléans, maistre des portz et passages en la province de Champaigne et Brye, son frere, ayt, par lettres passees par devant moy notaire, promys et se seroyt obligé sur tous ses biens respondre, payer et bailler a chacun des enffens, tant masles que filles, de damoiselle Loyse Nenclat du mariage d'elle et de feu noble homme Nicollas Charlemaigne, bourgeois de Troyes » la somme de 1250 l.t. (1565 – Tours – minute notariale – reconnaissance de dette)

Simon Saigeot [...] déclare comme vrai que [...] Germain Saigeot [...] aurait promis²⁵⁰, par lettres passées devant moi, notaire, et **se serait engagé** à conférer, payer et donner sur l'ensemble de ses possessions à chacun des enfants, aussi bien les garçons que les filles de Madame Louise Nenclat, du mariage d'elle et de feu le noble Monsieur Nicolas Charlemaigne, habitant de Troyes, la somme de 1250 livres tournois (notre traduction raccourcie)

L'exemple (418) a la structure suivante :

[en 1565] Simon Saigeot confesse que Germain Saigeot *par lettres passées* **se seroyt obligé**
→ X confesse que Y *par lettres passées* **se seroyt obligé**
→ X V_P que Y **IND TEMP CE1**

Par lettres passees par devant moy notaire évoque le document-source d'où proviennent les informations mises au conditionnel. Le fait qu'il s'agisse de lettres « passées... » montre que les

²⁴⁸ *avancement de leurs Hoiries* = *avancement d'hoirie* = « donation faite à un héritier présomptif, par anticipation sur sa part dans la succession du donateur » (DMF – *avancement*, subst. masc.)

²⁴⁹ *préciput* = « avantage accordé à l'un des héritiers » (DMF – *préciput*, subst. masc.)

²⁵⁰ Remarquons que dans le texte original on trouve un subjonctif. Nous l'avons traduit ici par un conditionnel, puisqu'il est juxtaposé au conditionnel *se seroyt obligé*.

lettres ont déjà été rédigées avant le moment de l'établissement de l'acte en question. Par conséquent, l'information au conditionnel, *se seroyt obligé*, qui provient de ce document-source, se situe également dans le passé, c'est-à-dire antérieurement au moment désigné par le VP.

Nous voyons que la présence explicite d'une indication temporelle faisant référence à un moment antérieur à celui désigné par le VP fait en sorte que le conditionnel en question – qui est dans tous les cas ci-dessus un conditionnel composé – ne peut pas s'interpréter comme un CTEMPs, mais uniquement comme un CE1. La caractéristique de la visée future qui définit fondamentalement le CTEMPs a disparu dans ce type de co(n)textes. Une interprétation comme CTEMPs est exclue. Le conditionnel s'interprète comme un CE1.

Certaines caractéristiques du *contexte de bascule* établies ci-dessus (voir § 4.1.3 de ce chapitre) se retrouvent dans notre corpus juridique. Tous les VP sont des verbes « aspectuellement neutres » du point de vue sémantique (*confesser, dire, remontrer*), ou bien au passé composé (comme dans les exemples (415), (416) et (417)), ou bien à l'indicatif présent (comme dans (418)). Tous les conditionnels composés CE1 dénotent des activités : *constituer* (417), *décéder* (415), *délaisser* (416) et *s'obliger* (418). Sans les indications co(n)textuelles temporelles qui réfèrent au passé, ces exemples pourraient en théorie s'interpréter de deux façons (cf. les caractéristiques du *contexte de transition* § 4.1.2 de ce chapitre). Les indications co(n)textuelles temporelles référant au passé, ou bien explicites, ou bien implicites, excluent ici l'interprétation temporelle comme CTEMPs. L'unique manière d'interpréter les conditionnels est comme des CE1. Nous ferons remarquer, pour terminer, que tous les *contextes de bascule* que nous avons trouvés dans notre corpus sont des co(n)textes avec des conditionnels composés.

(2°) Exemples issus de recherches ciblées

Pour compléter les résultats de notre corpus juridique, nous avons recherché dans *Frantext* des exemples de *contextes de bascule* encore plus anciens, c'est-à-dire antérieurs au XVI^e siècle. Étant donné que ceux découverts dans notre corpus juridique contiennent tous des conditionnels composés, nous avons également recherché des conditionnels composés dans *Frantext*.

Pour une première recherche, nous avons travaillé avec l'option de recherche *avancée* dans le corpus du moyen français – qui contient des textes datant de 1300 à 1549 – où nous avons utilisé l'expression régulière suivante :

```
[word="(av|au)(rei|rey|roi|roy|rai|ray|riie|rie|riio|rio)(t|ent)"%cd & pos="V"]
```

Cette méthode cherche toutes les formes graphiques qui sont des verbes conjugués et qui contiennent la séquence *av-* ou *au-*, suivie de *rei, rey, roi, roy, rai, ray, riie, rie, riio* ou *rio*, suivie aussi de *-t* ou de *-ent*. Avec cette expression régulière nous voulons chercher les formes conditionnelles du verbe *avoir*. Cette recherche fournit 1087²⁵¹ résultats, que nous avons réduits par une condition de sélection supplémentaire. Sous *co-occurrences*, nous avons indiqué que l'expression régulière doit être associée à un participe passé, *i.e.* une forme verbale catégorisée comme « verbe participe passé », qui peut se trouver à cinq items avant l'expression, ou cinq items après l'expression.

²⁵¹ Recherche faite en novembre 2019.

[pos="VPP"]²⁵²

Avec cette recherche plus ciblée, nous avons voulu trouver les conditionnels composés avec le verbe *avoir*. Cette recherche nous a donné 379²⁵³ occurrences. Parmi les résultats, nous avons trouvé des co(n)textes pouvant être des *contextes de bascule* datant du XV^e siècle.

Regardons-en un :

L'exemple (419) provient du *Journal* de Nicolas de Baye et date de 1411. Cet extrait raconte ce qui s'est passé le 7 décembre 1411 :

- (419) Lundi, VIIe jour de decembre. Ce jour, messire Pierre Minée, curé de S. Thomas de la Cauchie, comme il dit, maintient que ladicte cure²⁵⁴ vaca²⁵⁵ ou moiz d'octobre derrienement passé par le decès de feu messire J. du Mesnil, et le VJe jour dudit moiz fu présenté entre X et XJ heures au matin et plus près de X que de XJ. Et messire Ysembart Alixandre, soy disant curé de ladicte cure, dit que le Roy en venant de son retrait en sa garde robe de sa chambre environ X heures, le Roy, avant qu'il alast à sa messe ne qu'il disnast, ly donna ladicte cure de S. Thomas, et si la donna audit Minée, ce fu au lever du disner du Roy et après son don. Et Minée dit que ce auroit esté environ XJ heures de matin et après le disner du Roy, ouquel y estoit bien avancié et après son don. (Frantext : Nicolas de Baye – *Journal* – tome 2 – 1411)

Lundi, 7 décembre. Ce jour, monsieur Pierre Minée, [...], affirme que le presbytère fut inoccupé au mois d'octobre dernier à cause du décès de feu monsieur J. du Mesnil et le 6 de ce mois il se présenta entre 10h et 11h du matin (plus près de 10h que de 11h). Et monsieur Ysembart Alixandre, [...], dit que le roi en venant de son logis dans la garde-robe de sa chambre vers 10h, avant d'aller à sa messe et avant de manger, lui donna la cure mentionnée de Saint-Thomas, et il la donna à Minée, ce fut au lever du dîner du roi et après son don. Et Minée dit que ça aurait été environ 11h du matin et après le dîner du roi, auquel il était bien par avance et après son don. (notre traduction raccourcie)

Dans cet exemple de discours indirect, l'énonciateur transmet les propos de Pierre Minée, qui est la source de l'information. La proposition principale avec le verbe de communication *dire* est suivie d'une subordonnée au conditionnel composé.

Le VP, *dire*, est un verbe de communication « aspectuellement neutre ». La forme verbale *dit* peut – formellement – être un passé simple ou un présent. Deux représentations temporelles sont alors possibles : si *dit* est un passé simple, le moment où se situe temporellement *Minée dit que* est antérieur à t_0 ; si, par contre, *dit* est un indicatif présent, ce moment coïncide avec t_0 . Il nous semble plus probable que *dit* soit un présent, vu qu'il se situe au même niveau syntaxique que *maintient*, qui apparaît plus haut dans le fragment.

Le verbe subordonné est au conditionnel composé et est du type verbe d'état. Le procès désigné par le verbe au conditionnel se situe en antériorité par rapport au moment du dire de Minée. (ceci a été expliqué plus haut, dans les sous-sections 4.1.2 et 4.1.3) L'aspect temporel de l'ultériorité que le conditionnel exprime dans son emploi temporel a disparu.

²⁵² VPP est l'abréviation pour « verbe au participe passé ».

²⁵³ Recherche faite en novembre 2019.

²⁵⁴ Dans le domaine religieux, une *cure* est « une charge spirituelle, ecclésiastique, en particulier charge d'une paroisse, charge, fonction d'un curé ». Quand on l'emploie par métonymie, *cure* signifie « lieu de résidence d'un curé, presbytère ». (DMF – *cure*)

²⁵⁵ *Vaca* vient du verbe *vaquer* qui, dans son emploi intransitif, signifie ou bien « ne pas être pourvu de titulaire, être transitoirement inoccupé » [se dit d'une charge, d'un office, d'une dignité, d'un bénéfice...], ou bien « ne pas avoir transitoirement de seigneur » [se dit d'une terre, d'un fief]. (DMF – *vaquer*).

La différence entre l'exemple de *Frantext* et ceux que nous avons trouvés dans notre corpus juridique est que dans celui de *Frantext*, le procès désigné par le verbe au conditionnel ne désigne pas une activité, mais un état / une propriété. Comme nous l'avons montré ci-dessus (§ 4.1.2 et § 4.1.3), un conditionnel composé, précédé d'un VP (étroitement lié) au présent et « aspectuellement neutre » du point de vue sémantique, qui exprime un état ou une propriété favorise fortement une interprétation comme CE1, et entrave une interprétation comme CTEMPs. Ce que nous avons établi dans la phase 1 semble s'appliquer donc aussi à des données authentiques des stades antérieurs du français.

4.2.4 Conventiounnalisation

La phase de la conventiounnalisation est celle où le CE1 ne nécessite plus le co(n)texte spécifique qui a permis sa genèse et peut apparaître dans de nouveaux co(n)textes. L'élément co(n)textuel du marquage de la source – typiquement exprimé par le discours rapporté indirect du CTEMPs – est dès lors intégré dans le sémantisme du CE1 même.

Dans notre corpus juridique, nous avons trouvé quelques exemples dans lesquels nous voyons une illustration du mécanisme en jeu derrière la conventiounnalisation. Reprenons l'exemple (417) :

(417) [...] lesquels ont dict que par le Contrat de Mariage d'entre Honorable Claude DESGANDS leur Fils Marchand dudit Dijon et d'Honneste Bernarde BERUCHOT daté du douziesme d'aoust 1645 par ledit Notaire Soussigné, ils auroient constitué à leurdict Fils en advancement de leurs Hoiries la Somme de 2 000 Livres outre ses Habits de Noces et acquittement de ses debtes, ils luy auroient fait Donation par préciput²⁵⁶ et sans Rapport par ledict Traité. (1647 – Dijon – minute notariale – donation)

[ils] ont dit que, par le contrat de mariage entre Claude Desgandz [...] et Bernarde Beruchot daté du 12 août 1645 établi par le notaire soussigné mentionné ci-dessus, ils **auraient établi** pour leur fils [...] par anticipation de leur héritage, la somme de 2 000 livres, en plus de ses habits de nocés et l'acquiescement de ses dettes, ils lui **auraient fait donation** par préciput et sans rapport par le contrat mentionné ci-dessus. (notre traduction raccourcie)

La structure de cet exemple est la suivante :

X	<i>ont dict</i>	<i>que</i>	X	<i>auroient constitué</i>
	---		X	<i>auraient fait donation</i>

Les --- indiquent qu'il s'agit d'une dépendance implicite, c'est-à-dire une situation où le VP n'est plus explicité, mais où on comprend que le conditionnel qui suit en dépend. Le premier conditionnel *auroient constitué* se trouve dans la proposition subordonnée complétive après le VP *ont dict que*. Le deuxième conditionnel *auraient fait donation* se trouve dans une proposition juxtaposée à la première.

On peut abstraire le schéma précédent de la manière suivante :

X	V _P	<i>que</i>	X	CE1
	---		X	CE1

²⁵⁶ *préciput* = « avantage accordé à l'un des héritiers » (DMF – *préciput*, subst. masc.)

Le premier CE1 *auroient constitué* apparaît comme le premier verbe subordonné après le VP, qui est explicitement exprimé. Le second CE1 *auraient fait donation* apparaît après la virgule, par quoi nous comprenons que cette proposition est juxtaposée à la complétive précédente. Nous en déduisons que le deuxième CE1 dépend aussi, implicitement, du VP, qui, dans ce cas, ne se répète plus. Nous constatons alors qu'on pourrait y voir le signe d'un CE1 qui commence à fonctionner de manière plus autonome et qui semble se déconnecter du co(n)texte du discours rapporté indirect, qui a permis initialement sa naissance.

Dans l'exemple (420), l'autonomie est plus avancée. On y voit la transition d'un CE1 employé dans une complétive vers un CE1 employé dans une principale.

(420) Louis par la Grace de Dieu, Roy de France et de Navarre, à Tous Vous qui ces présentes verront, Salut Notre Aimé Jean COMEAU Sieur de la Borde Sarrey, Fils de feu Jean COMEAU Escuyer, Bénigne, Françoise et Catherine COMEAU Filles de feu Claude COMEAU aussy Escuyer Sieur de Montmansion, nous ont Remontré que notre aimé et féal Conseiller et Garde des Seaux en Notre Cour de Parlement, de Bourgogne, anthoine COMEAU leur Oncle Seigneur de Créancey, **seroit décédé** sur la fin du mois de septembre dernier au lieu d'Avosne, où il S'estoit acheminé pour ses affaires particulières.

Lequel n'**auroit laissé** autres Héritiers Successibles que les exposants²⁵⁷ enfants de Ses deux frères germains.

Lesquels n'**auraient** pas connaissance de Ses Biens, ni de ses Debtz et Charges de son Hoirye²⁵⁸ dans laquelle il y a plusieurs diverses Actions et Prétentions à leur faire appréhender et soumettre en la Possession et Jouissance de Ses Biens et d'accepter simplement son Hoirie, laquelle néanmoins ils estiment devoir estre Utile et suffisante, non seulement pour Payer ses Debtz, mais encore, ils auroient beaucoup de ses Biens dont les Exposants sont Créanciers de leur Chef en l'Hoirye dudit Sieur COMEAU. (1649 – Dijon – minute notariale – bénéfice d'inventaire)

[...] Jean Comeau [...], Bénigne, Françoise et Catherine Comeau [...] nous ont fait savoir que [...] Anthoine Comeau [...] **serait décédé** sur la fin du mois de septembre dernier à Avosne, où il s'était mis en chemin pour ses affaires particulières.

Lequel n'**aurait laissé** d'autres héritiers successibles que les enfants de ses deux frères germains qui exposent leur cas en justice.

Lesquels n'**auraient pas connaissance** de ses biens, ni de ses dettes et charges de son héritage[...] (notre traduction raccourcie)

La structure est complexe, pouvant s'expliciter comme suit :

X	<i>ont remontré</i>	<i>que</i>	Y	<i>seroit décédé</i>
	---		Y	<i>n'aurait laissé</i>
	---		Z	<i>n'auraient connaissance</i>

Le premier conditionnel *seroit décédé* apparaît dans une proposition subordonnée complétive, explicitement exprimée, introduite par le verbe introducteur *ont remontré que*. Le deuxième *auroit laissé* et le troisième *auraient* se trouvent dans des propositions principales introduites par *lequel*.

²⁵⁷ *exposant* = participe présent en emploi subst. du verbe *exposer*, signifiant « celui qui expose son cas en justice » (DMF – *exposer*, verbe)

²⁵⁸ *hoirye* = « succession en ligne directe descendante » (DMF – *hoirie*, subst. fém.)

Si ces conditionnels se trouvent dans des propositions principales, ils semblent toujours dépendre implicitement du VP *ont remontré que*.

On peut alors généraliser le schéma précédent comme suit :

X	VP	<i>que</i>	Y	CE1
		---	Y	CE1
		---	Z	CE1

Il semble que, du moment où disparaît le co(n)texte explicite qui indique que les informations proviennent d'une autre source, le conditionnel incorpore ce qui était exprimé explicitement par ce co(n)texte. *Ont remontré que* dans le premier cas indique que les informations qui suivent proviennent d'une autre source. Dans les cas qui suivent, cette expression explicite de la provenance de l'information disparaît, mais on interprète toujours les conditionnels comme des CE1. Ce qui était exprimé par le co(n)texte et qui a fait que le conditionnel est interprété comme un CE1 est incorporé par le conditionnel, qui n'a plus besoin du co(n)texte pour être interprété comme un CE1.

Dans l'exemple (421), l'autonomie du CE1 semble encore plus avancée. Regardons l'exemple :

(421) [...] lesquels disent et déclarent par ces présentes, avoir fait partaige et division des meix, maisons qui estoyent cydevant commungs entre eulx, ascis audit Savigny et **auraient** iceulx **partaigés** en deux partyes... [...] (1585 – Dijon – minute notariale – partage)

[...] ils disent et déclarent, par les lettres présentes, avoir réparti et divisé les demeures, maisons qui leur étaient communes précédemment, situées à Savigny et ils les **auraient divisées** en deux parties... [...] (notre traduction)

La structure de l'exemple est la suivante :

X	<i>disent et déclarent</i>	<i>avoir fait partaige et division</i>
	<i>auraient partaigés</i>	

Nous voyons ici que le conditionnel *auraient partaigés* est mis au même niveau que le VP *disent et déclarent*. Ceci veut dire que le CE1 apparaît ici dans une principale, proposition autonome.

Remarquons encore qu'il est souvent très difficile de faire une distinction entre la phase du *contexte de bascule* et celle du *contexte de conventionnalisation*. Comment peut-on savoir si l'un ou l'autre co(n)texte est devenu conventionnel ? C'est aussi pourquoi un exemple comme (417) a été utilisé comme illustration pour les deux types de co(n)textes.

5 Conclusions

1. Les études diachroniques qui portent spécifiquement sur l'origine et le développement du CE1 en français sont relativement rares. On peut les ranger dans deux groupes :

Selon l'hypothèse modale, le CE1 se serait développé à partir du CEVENT. C'est l'hypothèse que défend Rossari (2009). Elle propose un parcours diachronique en trois phases. Dans la première phase, le conditionnel serait fondamentalement un CEVENT, dans la deuxième, le conditionnel se trouverait dans une sorte de période de transition, et dans la troisième, le conditionnel serait

fondamentalement un CE1. Le propre de l'hypothèse de Rossari (2009) est qu'elle associe à tous les conditionnels une protase en *si*. Cette hypothèse a été fortement critiquée sur cinq points : (1°) la succession non-chronologique des phases distinguées et des exemples qui les illustrent ; (2°) la nature des exemples : tous – sauf un – sont des combinaisons avec *selon* ; (3°) l'inconsistance de l'emploi des temps dans les paraphrases ; (4°) l'adéquation sémantique des paraphrases et (5°) la fausse interprétation de certains exemples. Tout ceci nous amène à dire que cette hypothèse ne nous paraît pas suffisamment convaincante pour continuer à travailler sur ces idées.

Selon l'hypothèse temporelle, le CE1 trouverait ses origines dans le CTEMP. C'est l'hypothèse que défendent Patard & De Mulder (2012) et Patard (2017). Ils proposent un parcours diachronique selon lequel la périphrase latine [inf. + *habere*] aurait donné lieu, en ancien français, au CTEMP et au CEVENT. Le CTEMP aurait ensuite donné lieu au CE1. Le mécanisme de développement serait celui des « bridging contexts » de Heine (2002). Leur hypothèse est fondée sur deux arguments : (1°) les plus anciennes occurrences du CE1 apparaissent souvent en discours rapporté indirect ; (2°) dans certains co(n)textes contemporains du CE1, la valeur temporelle est toujours perceptible. L'argumentation et l'exemplification de cette hypothèse nous semble beaucoup plus plausible que celles de l'hypothèse modale.

Le but de ce chapitre était de développer une hypothèse sur l'origine du CE1, comme l'ont fait les hypothèses mentionnées ci-dessus. Les questions auxquelles nous avons essayé d'apporter des réponses sont les suivantes : Comment – ou encore : de quel emploi du conditionnel – le CE1 s'est-il développé ? Quel est le mécanisme de développement en jeu ?

2. Pour trouver des réponses à ces questions, nous sommes partie de deux idées :

(1°) Le fait que le conditionnel ait plusieurs emplois en français contemporain est le résultat d'une évolution historique dans laquelle son sémantisme s'est progressivement modifié.

(2°) Le développement des nouveaux emplois ne se fait pas d'un moment à l'autre, mais nécessite une période de transition en plusieurs étapes.

La première idée peut être associée au concept de la polysémie ; la deuxième à celui des « *bridging contexts* » (de Heine (2002)).

Des trois hypothèses théoriquement possibles, nous avons favorisé **HYP-1** : le CE1 trouve son origine dans le CTEMP. Concrètement, nous avons avancé l'hypothèse selon laquelle le CE1 s'est développé à partir du sous-emploi CTEMPs (hypothèse dans le prolongement de celle proposée par Patard & De Mulder (2012) et Patard (2017)).

Pour que le CTEMPs puisse évoluer vers un CE1, il faut que la valeur strictement temporelle du CTEMPs s'affaiblisse jusqu'à ce que le point de référence à partir duquel l'ultériorité du procès désigné par le verbe au conditionnel est construite ne devienne que sous-entendu.

3. Pour élaborer notre hypothèse, nous avons travaillé en deux phases :

Phase 1 : création de l'hypothèse.

Nous avons imaginé un possible parcours de développement du CTEMPs au CE1, en prévoyant pour chacun des quatre co(n)textes distingués par Heine (2002) des constructions possibles. Nous

avons essayé de cette façon de déterminer si et comment ces quatre co(n)textes pourraient être employés pour décrire le développement du CTEMPs au CE1.

Phase 2 : vérification de l'hypothèse.

Nous avons vérifié si le parcours proposé dans la phase 1 permet de rendre compte du développement diachronique du CTEMPs au CE1. Nous avons examiné si les quatre co(n)textes se retrouvaient dans les stades antérieurs du français et s'ils pouvaient fonctionner comme une explication diachronique de l'évolution du CTEMPs au CE1.

4. Nous avons créé un possible parcours de développement du CTEMPs au CE1.

Contexte initial. Dans ce co(n)texte, le conditionnel s'interprète uniquement comme CTEMPs. Il situe le procès qu'il désigne en ultériorité par rapport au point de référence dans le passé dénoté par le V_P. Nous avons décrit des paramètres favorisant une interprétation en termes de CTEMPs :

- le verbe principal

Un « vrai » *temps* du passé du V_P situe l'acte d'énonciation désigné par le V_P dans le passé et fournit un point de référence par rapport auquel est situé en ultériorité le procès désigné par le verbe au conditionnel. Le *sens* lexical « aspectuellement orienté » du V_P situe le procès désigné par le verbe au conditionnel en ultériorité par rapport au point de référence dénoté par ce V_P. Le contrôle du référent du *sujet* du V_P sur la réalisation du procès désigné par le verbe au conditionnel contribue à ce que le procès désigné par le verbe au conditionnel est interprété comme situé en ultériorité par rapport au point de référence.

- le verbe au conditionnel

Le *sens* du verbe au conditionnel favorise une lecture temporelle quand le conditionnel simple dénote une activité qui est située en ultériorité par rapport au point de référence dénoté par le V_P.

- la localisation temporelle co(n)textuelle

Les compléments circonstanciels faisant référence au futur situent explicitement le procès désigné par le verbe au conditionnel en ultériorité par rapport au point de référence dénoté par le V_P.

Contexte de transition. Le co(n)texte clé qui permet le développement est le *contexte de transition*. C'est un contexte dans lequel le conditionnel devient ambigu et peut s'interpréter de deux façons : comme CTEMPs et comme CE1. Ce contexte favorise l'interprétation en termes du *sens cible* (= CE1) sans exclure toutefois celle en termes du *sens source* (CTEMP_s). Il faut donc bien définir ce contexte. Nous avons proposé trois types de paramètres pour l'identifier :

- le verbe principal

Il y a trois paramètres au niveau du verbe principal (V_P) qui peuvent rendre possible une double interprétation du conditionnel : au niveau du temps grammatical, au niveau du sens et au niveau du sujet. Ces trois paramètres peuvent, mais ne doivent pas, coexister.

- (a) Le *temps* du V_P :

Pour qu'une double interprétation soit possible, il est préférable que le V_P soit à un temps qui puisse être un temps du passé mais qui est en même temps lié étroitement au présent : le passé composé.

Si le V_P est mis à un « vrai » temps du passé (imparfait, plus-que-parfait, passé simple), une interprétation comme CE1 est plus difficile. Si le V_P est mis à un « vrai » temps du présent (présent), une interprétation comme CTEMPs est plus difficile.

(b) Le *sens* du V_P :

Pour permettre une double interprétation, il est préférable que le V_P soit « aspectuellement neutre » du point de vue sémantique. Si les verbes sont « aspectuellement orientés vers l'avenir » (comme *accorder, convenir, ordonner, promettre...*), ils signalent ou suggèrent que ce qui est *accordé, convenu, ordonné, promis...* se situe en ultériorité par rapport au point de référence dénoté par ce verbe. Ces verbes favorisent donc fortement une interprétation comme CTEMPs.

(c) Le *sujet* du V_P :

Pour permettre une double interprétation, il est préférable que le référent du sujet du V_P ne contrôle pas (ou difficilement) la réalisation du procès désigné par le verbe au conditionnel. Nous avons identifié trois éléments qui interviennent dans la détermination du contrôle du sujet du V_P : le type de sujet, la coréférentialité (entre le sujet du V_P et celui du V_S) et le type de verbe au conditionnel.

- le verbe au conditionnel

Au niveau du V_S, il faut faire une distinction entre le conditionnel simple et le conditionnel composé. Pour que la double lecture avec *un conditionnel simple* soit possible, il est préférable que le verbe au conditionnel dénote un état ou une propriété, au lieu d'une activité (qui favorise fortement une interprétation comme CTEMPs, mais rend très difficile une interprétation comme CE1). Pour que la double lecture avec *un conditionnel composé* soit possible, il est préférable que le verbe au conditionnel dénote une activité, plutôt qu'un état ou une propriété qui favorisent fortement une interprétation comme CE1 et rendent difficile une interprétation comme CTEMPs.

- la localisation temporelle co(n)textuelle

Une localisation temporelle co(n)textuelle peut orienter vers l'une ou l'autre interprétation, mais ce paramètre est beaucoup moins important que les deux autres. Il ne sera pas déterminant pour l'une ou l'autre interprétation, pas au même degré que le sont le verbe principal et le verbe au conditionnel en tout cas. La règle dit que l'absence d'une indication temporelle pourrait favoriser une double interprétation.

Contexte de bascule. Le *contexte de bascule* est un contexte incompatible avec l'interprétation du conditionnel comme CTEMPs, qui permet uniquement une interprétation comme CE1. Il s'agit donc d'identifier les éléments qui bloquent une interprétation temporelle du conditionnel ou les co(n)textes dans lesquels l'ultériorité par rapport à un point de référence dans le passé a complètement disparu. Il y a différents éléments qui peuvent favoriser une interprétation du conditionnel comme CE1 et rendre beaucoup plus difficile une interprétation comme CTEMPs :

- le verbe principal

Un V_P au *temps* présent favorise fortement une interprétation comme CE1. Si le *sens* du V_P est « aspectuellement neutre », le conditionnel s'interprète plus facilement comme CE1. Si le *sujet* du

V_P est impersonnel, peu identifié et difficilement identifiable, une interprétation du conditionnel comme CE1 est fortement favorisée.

- le verbe au conditionnel + la localisation temporelle co(n)textuelle

Le verbe au conditionnel, en combinaison avec des indications temporelles co(n)textuelles, peut favoriser une interprétation du conditionnel comme CE1.

Un co(n)texte au **conditionnel simple** devient incompatible avec une interprétation comme CTEMPs lorsque le verbe au conditionnel dénote un état / une propriété et est accompagné dans le co(n)texte d'une indication temporelle explicite qui réfère au présent.

Pour le **conditionnel composé**, nous voyons deux types de *contextes de bascule* possibles : (1°) Un co(n)texte où le verbe au conditionnel composé dénote un état / une propriété et (2°) Un co(n)texte où le verbe au conditionnel composé dénote une activité, qui est, à son tour, située explicitement dans le passé par une indication temporelle co(n)textuelle.

Conventionnalisation. Le CE1 apparaît dès lors dans d'autres co(n)textes et ne nécessite plus le co(n)texte spécifique qui a permis sa naissance. L'élément sémantique de ce co(n)texte a été intégré dans le sémantisme du CE1. Il est souvent difficile de faire la distinction entre un *contexte de bascule* et un *contexte conventionnel*.

Ce parcours de développement a été vérifié premièrement sur notre corpus juridique et deuxièmement à partir de recherches de corpus ciblées, effectuées dans *Frantext*.

CONCLUSIONS

PARTIE I. Au cours des années 1990, le conditionnel français a attiré l'attention des linguistes. Depuis 2001, son étude s'est fortement multipliée. L'emploi du conditionnel comme conditionnel de reprise (= CE1) a également fait l'objet d'un intérêt croissant. La très grande majorité des études sur cet emploi se situent dans le domaine de la linguistique synchronique. Il y en a peu qui se concentrent sur l'un ou l'autre aspects diachroniques. Ce qu'il y a sont :

(1°) une série d'études par Dendale & Coltier sur le traitement du CE1 dans les grammaires du français du XVI^e au XX^e siècles

(2°) deux ou trois études sur l'apparition des premières occurrences du CE1 dans différents genres textuels : journalistique, historique et juridique

(3°) quelques rares études sur l'évolution des emplois du conditionnel, y compris le développement du CE1

PARTIE II. La principale question de recherche de cette étude était : Quand et par quel mécanisme le CE1 s'est-il développé ? En menant une étude plus approfondie dans chacune de ces thématiques, nous nous rapprochons systématiquement de la réponse à cette question de recherche.

1. Dans un premier temps (voir le chapitre 3), nous avons examiné la façon dont les grammaires du français décrivent la valeur sémantique du CE1 à travers les siècles. Le but était double : *quantitatif* et *qualitatif*. Nous avons premièrement cherché la toute première description sémantique du CE1. Nous avons ensuite analysé les termes et les formulations qu'utilisent les grammairiens à travers les siècles pour décrire la valeur sémantique du CE1.

1.1 Nous avons dépouillé 480 grammaires et ouvrages grammaticaux publiés entre 1530 et 2011 à la recherche de descriptions et de paraphrases de la valeur sémantique du CE1 en français. Dans 78 seulement des 480 ouvrages examinés, ont été trouvées des descriptions ou paraphrases sémantiques du CE1. La toute première description sémantique, qui rejette toutefois l'emploi du CE1 puisqu'il y est qualifié de « faux », est fournie par Litalis de Gaux et date de 1850. Depuis, le pourcentage de grammaires fournissant une description de la valeur sémantique du CE1 a augmenté progressivement : 5% au XIX^e siècle, 40% au XX^e siècle et 100% au XXI^e siècle.

1.2 Les divers termes et formulations employés par les grammairiens pour décrire ou paraphraser la valeur sémantique du CE1 ont été analysés. Nous les avons rattachés à quatre « éléments de sens » : (1°) un élément de sens modal d'incertitude de l'information transmise, (2°) un élément de sens aléthique de non-prise en charge par le locuteur de l'information qu'il

transmet, (3°) un élément de sens évidentiel de reprise de l'information à autrui, et (4°) un élément de sens de non-confirmation de ce qui est énoncé.

1.3 Les termes relevant de l'un ou l'autre des quatre éléments de sens sont apparus progressivement à travers l'histoire de la description sémantique du CE1. Dans l'ordre chronologique, sont apparus : (1°) l'élément de sens modal d'incertitude de l'information transmise (1850, Litais de Gaux), (2°) l'élément de sens aléthique de non-prise en charge par le locuteur de l'information qu'il transmet (1864, Fleury), (3°) l'élément de sens évidentiel de reprise de l'information à autrui (1883, Lücking) et (4°) l'élément de sens de non-confirmation de ce qui est énoncé (1964, Chevalier *e.a.*).

Les termes relevant de l'élément de sens modal sont globalement, *i.e.* tous les siècles pris ensemble, le plus fréquemment utilisés. La fréquence d'utilisation élevée de cet élément de sens est la plus visible au XIX^e siècle. Cependant, cette fréquence diminue à travers l'histoire, tandis que celle des autres éléments de sens augmente au cours des siècles. Nous observons deux tendances opposées : une tendance négative pour la fréquence d'utilisation de termes relevant de l'élément de sens modal, et une tendance positive pour la fréquence d'utilisation de termes relevant des autres éléments de sens (aléthique, évidentiel et de non-confirmation).

1.4 Tout comme tous les éléments de sens n'étaient pas relevés dès le départ, tous les éléments de sens ne sont pas présents dans toutes les descriptions. Le plus grand groupe de descriptions de notre corpus contient des termes qui ne relèvent que d'un seul des quatre éléments de sens. Le plus souvent il s'agit de l'élément modal, suivi de l'élément aléthique et de l'élément évidentiel ; le moins souvent c'est l'élément de non-confirmation qui est retenu comme élément unique. Moins nombreuses sont les descriptions qui ont recours à des termes relevant de deux éléments de sens. Moins nombreuses encore sont les descriptions qui contiennent des termes se rapportant à trois (ou quatre) éléments de sens.

1.5 Parmi les descriptions qui utilisent des termes relevant de plus d'un élément de sens, nous avons trouvé celles où les éléments sont simplement juxtaposés. Nous avons également observé des cas de mises en rapport, où tel élément de sens est dit amené par tel autre élément de sens. Nous avons relevé des relations de dépendance entre $M \rightarrow NC$, $NC \rightarrow A$ et $E \rightarrow A$.

Si l'on respecte l'ordre de ces relations de dépendance (NC doit précéder A, E doit précéder A...), on arrive logiquement au schéma suivant :

évidentiel > { modal / non-confirmation } > aléthique

Tableau 18: Rapports entre les quatre éléments de sens

Ce schéma pourrait se lire comme suit : une information reprise à autrui peut être incertaine pour le locuteur (et/ou) nécessiter d'être confirmée, ce qui amènera sa non-prise en charge.

L'analyse de la façon dont les grammaires du français décrivent la valeur sémantique du CE1 à travers les siècles nous a permis de nous former une première idée sur les « éléments de sens » qui interviennent dans la création de la valeur sémantique du CE1.

2. Dans un deuxième temps (voir le chapitre 4), nous avons analysé sémantiquement l'emploi du CE1 dans un corpus d'anciens textes juridiques. L'objectif était double : *quantitatif* et *qualitatif*.

Nous avons premièrement reculé la datation de la plus ancienne occurrence du CE1 connue. Nous avons ensuite analysé les CE1 en fonction des éléments de sens qui y interviennent.

2.1 Nous avons analysé un corpus d'environ 2000 conditionnels pris dans des textes juridiques datant du XII^e au XVIII^e siècle.

XII	XIII	XIV	XV	XVI	XVII	XVIII	TOTAL
76	135	1096	137	158	335	12	1949

Tableau 19: Textes juridiques examinés par siècle

2.2 Dans notre corpus, nous avons relevé des exemples des trois grands emplois du conditionnel.

Le CTEMP représente $\pm 8\%$ des conditionnels. Il ne se manifeste que comme CTEMP_S. Il apparaît dans tous les siècles et dans tous les types de documents de notre corpus. Nous l'avons trouvé dans des discours indirects, dans des questions indirectes et après des conjonctions de temps.

Le CEVENT représente $\pm 80\%$ des conditionnels. Il se manifeste comme CEVENT_C, CEVENT_{IC} et CEVENT_{NC}. Il apparaît également dans tous les siècles et dans tous les types de documents de notre corpus.

Le CE représente $\pm 8\%$ des conditionnels. Il ne se manifeste que comme CE1. À la différence des autres emplois mentionnés ci-dessus, le CE1 n'a pas été trouvé dans tous les siècles, ni dans tous les types de documents de notre corpus. Il n'apparaît dans notre corpus qu'à partir du XVI^e siècle et il semble lié au genre textuel des actes. Morphologiquement, le CE1 est toujours à la troisième personne (singulier ou pluriel) et presque toujours à la forme composée (active ou passive). Syntactiquement, le CE1 figure dans une subordonnée complétive, dans une relative (subordonnée ou indépendante) et dans une proposition principale.

2.3 Parmi les occurrences du CE1 dans notre corpus juridique figure la plus ancienne occurrence connue. Elle date du 26 février 1507. Elle est donc de 11 ans antérieure à celle (1518) trouvée par (Baeyens 2012: 59) et de 34 ans à celles (1541) trouvées par (Damourette & Pichon 1936: 444). Voici l'occurrence en question avec une traduction en français contemporain :

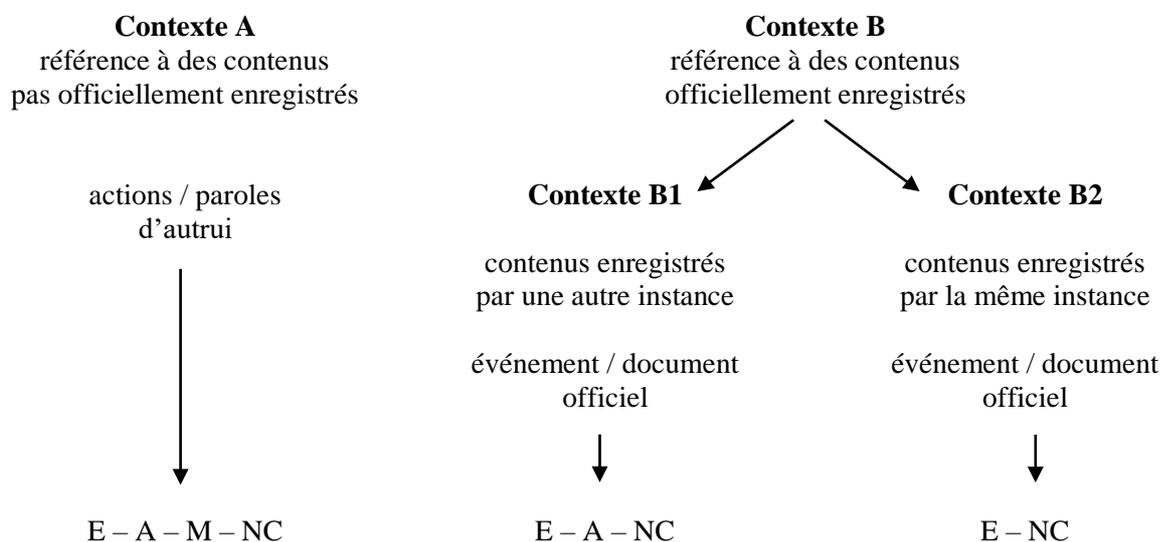
(422) Et le samedi XVII jour d'octobre derrenier passé, ledit Mathry Chasles **auroit baillez**_{CE1} et **transportez**_{CE1} **par eschange** lesdits maison et jardin audit Pierre Heulin, vendeur come, aux charges dessusdites, comme etc, par lectres dudit eschange sur ce faictes et passees soubz le scel de ladite chambre episcopal lesdits jour et an, signees R. Saillart.
(1507 – *minute notariale* – corpus RENUMAR)

Et le samedi 17 octobre dernier passé, monsieur Mathry Chasles **aurait baillé**_{CE1} et **donné en échange**_{CE1} la maison et le jardin de monsieur Pierre Heulin [...] par les lettres d'échange à ce sujet faites et passées sous le sceau de la chambre épiscopale le jour et l'an mentionnés ci-dessus, signées R. Saillart. (notre traduction raccourcie)

2.4 Les occurrences du CE1 relevées dans notre corpus juridique apparaissent dans les parties des actes dans lesquelles le notaire – ou celui qui rédige à sa place – met par écrit les informations qui lui sont procurées par les parties contractantes. Nous avons distingué deux types de contextes : ceux où il est fait référence à des contenus qui n'ont pas été officiellement enregistrés (*contexte A*) et ceux où il est fait référence à des contenus qui ont été officiellement enregistrés (*contexte B*). Dans les *contextes A*, le procès désigné par le verbe au CE1 réfère à quelque chose qui n'est pas mis par écrit dans un document officiel, mais qui provient uniquement d'un témoignage oral. Nous y avons trouvé des références à des actions et à des paroles d'autrui. Dans les *contextes B*, le procès

désigné par le verbe au CE1 réfère à quelque chose qui est mis par écrit dans un document officiel. Parmi ces contextes, nous avons repéré deux cas de figure : des références à des contenus officiellement enregistrés par une autre instance que celle qui établit l'acte en question (*contexte B1*) et des références à des contenus officiellement enregistrés par la même instance que celle qui établit l'acte en question (*contexte B2*). Dans les deux cas de figure, nous avons trouvé des contextes où il est fait mention d'un événement officiel – respectivement effectué par une autre instance et par la même instance que celle qui établit l'acte en question – et des contextes où il est fait mention d'un contenu d'un document officiel – respectivement établi par une autre et par la même instance que celle qui établit l'acte en question. Le schéma ci-dessous donne un aperçu des différents contextes distingués.

Dans chacun de ces contextes, le CE1 actualise différents éléments de sens. L'élément de sens évidentiel de la reprise de l'information est présent dans tous les contextes. Cet élément de sens entraîne automatiquement l'élément de sens aléthique qui se réalise par défaut par la valeur de la non-prise en charge : en indiquant que l'information est empruntée, elle n'est automatiquement par défaut non-prise en charge. C'est ce qui se justifie dans les contextes *A* et *B1*. Dans les contextes *B2*, par contre, la valeur de la non-prise en charge semble être « annulée » par le contexte situationnel de l'acte juridique. Ce sont les cas où il est fait référence à des contenus officiellement enregistrés par la même instance que celle qui établit l'acte en question. L'élément de sens modal de l'incertitude de l'information ne se justifie pas non plus dans tous les contextes. Il devient problématique dans les contextes *B*, où il est fait référence à des contenus officiellement enregistrés. Le contexte situationnel de l'acte juridique semble annuler également la présence de l'élément modal de l'incertitude de l'information. L'élément de sens de non-confirmation se laisse, en principe, expliquer par le contexte historique dans tous les contextes. Cependant, même si cet élément de sens se laisse expliquer d'un point de vue historique, il paraît être d'une moindre importance. Le schéma ci-dessous donne un aperçu des différents éléments de sens qui s'actualisent dans les différents contextes distingués.



Nous avançons alors l'hypothèse selon laquelle le CE1 dans le genre juridique des actes *actualise* dans son sémantisme propre l'éléments de sens évidentiel, *peut actualiser*, dépendant du contexte (situationnel), les éléments de sens aléthique et modal, sans que ceux-ci fassent partie de son sémantisme propre et *n'actualise pas* l'élément de sens de non-confirmation, qui paraît être « impertinent » dû au contexte situationnel.

L'analyse syntaxique et sémantique des occurrences du CE1 de notre corpus juridique nous a, par conséquent, permis de mieux définir syntaxiquement et sémantiquement le(s) co(n)texte(s) dans le(s)quel(s) le CE1 a vu le jour.

3. Dans un troisième temps (voir le chapitre 5), nous avons formulé une réponse à notre question de recherche principale : Par quel mécanisme le CE1 s'est-il développé ? Notre objectif était double : *créer* et *vérifier* un possible parcours de développement du CE1.

3.1 Pour la création de notre hypothèse du développement du CE1, nous sommes partie des deux idées suivantes :

(1°) Le fait que le conditionnel ait plusieurs emplois en français contemporain est le résultat d'une évolution historique dans laquelle son sémantisme s'est progressivement modifié. (cf. le concept de la polysémie)

(2°) Le développement des nouveaux emplois ne se fait pas d'un moment à l'autre, mais nécessite une période de transition en plusieurs étapes. (cf. le concept des « *bridging contexts* » (de Heine (2002))

3.2 Lorsque l'on applique ces deux idées au développement du CE1, on obtient trois hypothèses théoriquement possibles :

HYP-1 : le CE1 trouve son origine dans le CTEMP

HYP-2 : le CE1 trouve son origine dans le CEVENT

HYP-3 : le CE1 trouve son origine dans le CTEMP et dans le CEVENT

Nous avons défendu et élaboré **HYP-1** : le CE1 trouve son origine dans le CTEMP. Le choix pour cette hypothèse est basé sur deux arguments :

(1°) L'emploi prototypique du CTEMPs, à savoir le discours rapporté indirect, est une structure très proche de celle où l'on trouve aussi le CE1 (cf. aussi Patard (2017: 119) et Patard & De Mulder (2012: 34)).

(2°) Cette structure de discours rapporté indirect décrit un acte de langage qui a été effectué et signale ainsi la « source d'information » de type emprunt. Or, l'indication de la source d'information est la caractéristique principale, définitoire même, du CE1.

Nous avons avancé l'hypothèse selon laquelle le CE1 s'est développé à partir du sous-emploi CTEMPs (hypothèse fortement inspirée par celle de Patard & De Mulder (2012) et Patard (2017)).

3.3 Pour élaborer notre hypothèse, nous avons travaillé en deux phases :

Phase 1 : création de l'hypothèse.

Nous avons créé un possible parcours de développement du CTEMPs au CE1, en imaginant pour chacun des quatre co(n)textes distingués par Heine (2002) de possibles illustrations. Nous avons de cette façon essayé de déterminer si et comment ces quatre co(n)textes pourraient être employés pour décrire le développement du CTEMPs au CE1.

Phase 2 : vérification de l'hypothèse.

Nous avons vérifié si le parcours proposé dans la phase 1 permet d'analyser le développement diachronique du CTEMPs au CE1. Nous avons examiné si les quatre co(n)textes se retrouvaient

dans les stades antérieurs du français et s'ils pouvaient fonctionner comme une explication diachronique de l'évolution du CTEMPs au CE1.

3.4 Nous avons créé un possible parcours de développement du CTEMPs au CE1 en développant pour chacun des quatre co(n)textes proposés par Heine (2002) des paramètres qui les définissent.

Contexte initial. Le conditionnel s'interprète uniquement comme CTEMPs. Il situe le procès qu'il désigne en ultériorité par rapport au point de référence dans le passé dénoté par le V_P. Nous avons déterminé trois types de paramètres qui peuvent favoriser une interprétation comme CTEMPs. Ces paramètres peuvent, mais ne doivent pas, coexister.

- au niveau du **verbe principal** :

Le V_P se trouve préférablement à un « **vrai** » **temps du passé**, qui situe l'acte d'énonciation désigné par le V_P dans le passé en fournissant un point de référence par rapport auquel le procès désigné par le verbe au conditionnel est situé en ultériorité. Le V_P est préférablement « **aspectuellement orienté** » vers l'ultérieur et situe le procès désigné par le verbe au conditionnel en ultériorité par rapport au point de référence dénoté par ce V_P. Le sujet du V_P est préférablement **en contrôle** de la réalisation (future) du procès désigné par le verbe au conditionnel

- au niveau du **verbe au conditionnel** :

Le verbe au conditionnel se trouve préférablement au **conditionnel simple** et dénoté préférablement une **activité**, qui est, par nature, facilement située en ultériorité par rapport au point de référence dénoté par le V_P.

- au niveau de **la localisation temporelle co(n)textuelle** :

Les compléments circonstanciels de temps qui apparaissent dans le co(n)texte font préférablement **référence au futur** et situent de cette façon explicitement le procès désigné par le verbe au conditionnel en ultériorité par rapport au point de référence dénoté par le V_P.

Contexte de transition. Le conditionnel devient ambigu et peut s'interpréter de deux façons : comme CTEMPs et comme CE1. Ce contexte favorise l'interprétation en termes du *sens cible* (= CE1) sans exclure toutefois celle en termes du *sens source* (= CTEMPs). Il faut bien définir les paramètres qui font qu'une double interprétation du conditionnel soit possible. Trois types de paramètres, qui peuvent, mais ne doivent pas, coexister, peuvent favoriser une double interprétation du conditionnel.

- au niveau du **verbe principal** :

Le V_P se trouve préférablement au **passé composé**, un temps qui a des liens aussi bien avec le passé qu'avec le présent. Le V_P est préférablement « **aspectuellement neutre** » du point de vue sémantique. Le sujet du V_P **ne contrôle** préférablement **pas (ou difficilement)** la réalisation du procès désigné par le verbe au conditionnel. Ce contrôle est influencé par trois éléments : le type de sujet, la coréférentialité et le type de verbe au conditionnel.

- au niveau du **verbe au conditionnel** :

Le verbe au **conditionnel simple** dénote préférablement **un état ou une propriété**, et non une activité. Le verbe au **conditionnel composé**, en revanche, dénote préférablement une **activité**, et non un état ou une propriété.

- au niveau de **la localisation temporelle co(n)textuelle** :

Les compléments circonstanciels de temps qui apparaissent dans le co(n)texte ne sont pas aussi importants pour le contexte de transition qu'ils le sont pour le contexte initial et le contexte de bascule. La règle dit que l'absence d'une indication temporelle pourrait favoriser une double interprétation.

Contexte de bascule. Le conditionnel s'interprète uniquement comme CE1. Le contexte est devenu incompatible avec l'interprétation comme CTEMPs et permet uniquement une interprétation comme CE1. Il faut identifier les éléments qui bloquent une interprétation temporelle du conditionnel. Nous avons de nouveau identifié trois types de paramètres qui favorisent une interprétation du conditionnel comme CE1 et entravent une interprétation comme CTEMPs. Ces paramètres peuvent, mais ne doivent pas, coexister.

- au niveau du **verbe principal** :

Le V_P se trouve préférablement à un « **vrai** » **temps du présent**. Le sens du V_P est préférablement « **aspectuellement neutre** » du point de vue sémantique. Le sujet du V_P est **ne contrôle** préférablement **pas** la réalisation du procès désigné par le verbe au conditionnel. Il est préférablement impersonnel, peu identifié et difficilement identifiable.

- au niveau du **verbe au conditionnel** et de **la localisation temporelle co(n)textuelle** :

Le verbe au conditionnel, en combinaison avec des indications temporelles co(n)textuelles, peut favoriser une interprétation du conditionnel comme CE1. Un co(n)texte au **conditionnel simple** devient incompatible avec une interprétation comme CTEMPs, lorsque l-Le verbe au conditionnel simple dénote préférablement un état / une propriété et est accompagné dans le co(n)texte d'une indication temporelle explicite qui réfère au présent. Pour le **conditionnel composé**, nous voyons deux types de *contextes de bascule* possibles : (1°) Un co(n)texte où le verbe au conditionnel composé dénote un état / une propriété et (2°) Un co(n)texte où le verbe au conditionnel composé dénote une activité, qui est, à son tour, située explicitement dans le passé par une indication temporelle co(n)textuelle.

Conventionnalisation. Le CE1 apparaît dès lors dans d'autres co(n)textes et ne nécessite plus le co(n)texte spécifique qui a permis sa naissance. L'élément sémantique de ce co(n)texte a été intégré dans le sémantisme du CE1. Il est souvent difficile de faire la distinction entre un *contexte de bascule* et un *contexte conventionnel*.

Ce parcours de développement a été vérifié premièrement sur notre corpus juridique et deuxièmement à partir de recherches de corpus ciblées, effectuées dans *Frantext*.

Nous avançons alors l'hypothèse selon laquelle le CE1 s'est développé à partir du sous-emploi temporel CTEMPs, qui s'est modifié progressivement selon le schéma des « bridging contexts » de Heine (2002), qui ont tous des caractéristiques spécifiques.

Avec cette étude, nous espérons avoir pu contribuer aux trois thématiques des études diachroniques sur le CE1. Cependant, des recherches supplémentaires sont nécessaires. Les études sur la thématique du traitement du CE1 dans les grammaires du français pourraient être approfondies en incluant des grammaires plus récentes. Il pourrait être intéressant de comparer la façon dont le CE1 est décrit dans les grammaires les plus récentes avec la façon dont il a été décrit dans les grammaires plus anciennes. Y a-t-il d'autres – ou même de nouveaux – éléments de sens qui apparaissent ? La thématique de la recherche et de l'analyse des plus anciennes occurrences du CE1 permet d'être approfondie encore beaucoup plus. Dans cette étude, nous nous sommes concentrée sur le genre textuel juridique. Cependant, il serait intéressant de dépouiller d'autres genres. Nous pensons que le genre historique pourrait être un intéressant à ce sujet. Les mêmes éléments sémantiques sont-ils utilisés dans d'autres genres textuels ? Pour la dernière thématique, celle sur l'origine du CE1, il serait fascinant d'examiner aussi les deux autres hypothèses théoriquement possibles.

RÉFÉRENCES.

- Abbadie, Christian, Chevelon, Bernadette & Morsel, Marie-Hélène, 1974, *L'expression française écrite et orale*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- Abbadie, Christian, Chevelon, Bernadette & Morsel, Marie-Hélène, 1985, *L'expression française écrite et orale*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- Abouda, Lotfi, 1997a, « Le conditionnel : temps ou mode ? Arguments syntaxiques », *Revue romane*, 32, 2, p. 179-198.
- Abouda, Lotfi, 1997b, *Recherches sur la syntaxe et la sémantique du conditionnel en français moderne*, PhD, Paris, Université Paris 7.
- Abouda, Lotfi, 2001, « Les emplois journalistique, polémique, et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire », in Dendale, Patrick & Tasmowski, Liliane (éds.), 2001, *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, p. 277-294.
- Abouda, Lotfi, 2016, « Conséquences morphologiques du traitement du conditionnel comme un temps de l'indicatif », *SHS Web of Conferences*, 27.
- Abouda, Lotfi, 2017, « Le conditionnel en français Statut, typologie des emplois et signifié en langue », *Cahiers de lexicologie*, 111, p. 11-28.
- Adams, J. N., 1991, « Some neglected evidence for Latin habeo with infinitive: the order of the constituents », *Transactions of the philological society*, 89, p. 131-196.
- Alexis, François, 1959, *Histoire de la langue française cultivée des origines à nos jours*, Genève, Alexandre Julien.
- Anderson, Lloyd B., 1986, « Evidentials, Paths of Change, and Mental Maps: Typologically Regular Asymmetries », in Chafe, Wallace & Nichols, Johanna (éds.), 1986, *Evidentiality: The Linguistic Coding of Epistemology*, Norwood, Ablex, p. 273-312.
- Anglade, Joseph, 1947, *Grammaire élémentaire de l'ancien français*, Paris, Colin.
- Anglade, Joseph, 1965, *Grammaire élémentaire de l'ancien français*, Paris, Aramnd Colin.
- Anscombe, Jean-Claude, 2013a, « À coup sûr et bien sûr et les fondements de la certitude », *Revue de sémantique et pragmatique*, 33-34, p. 67-98.
- Anscombe, Jean-Claude, 2013b, « Entité lexicale: *apparemment* », in Anscombe, Jean-Claude, Donaire, María Luisa & Haillet, Pierre Patrick (éds.), 2013b, *Opérateurs discursifs du français. Éléments de description sémantique et pragmatique*, Bern, Peter Lang, p. 49-62.
- Arnavielle, Teddy, 1995, « André Lanly, retour au conditionnel », *Revue des langues romanes*, 99, 1, p. 186-188.
- Aslanides, Sophie, 2001, *Grammaire du français: du mot au texte*, Paris, Champion.
- Ayer, Cyprien, 1876, *Grammaire comparée de la langue française*, Genève, Bâle.
- Ayer, Cyprien, 1882, *Grammaire comparée de la langue française*, Genève, Georg.
- Baeyens, Lien, 2012, *Le conditionnel épistémique dans les textes juridiques du XIV^e siècle*, Thèse de maîtrise, Antwerpen, Universiteit Antwerpen.
- Batchelor, R. E. & Chebli-Saadi, M., 2011, *A reference grammar of French*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Baylon, Christian & Fabre, Paul, 1973, *Grammaire systématique de la langue française*, Paris, Nathan.
- Baylon, Christian & Fabre, Paul, 1985, *Grammaire systématique de la langue française*, Paris, Nathan.
- Beauzée, N., 1767, *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondements à l'étude de toutes les langues*, Paris, Barbou.
- Benveniste, E., 1974, *Problèmes de linguistique générale. II*, Paris, Gallimard.

- Berge, 1815, *Histoire du notariat, suivie de considérations générales sur l'état actuel de cette institution*, Paris, Le Normant.
- Berschin, Helmut, Felixberger, Josef & Goebel, Hans, 1978, *Französische Sprachgeschichte*, München, Max Hueber Verlag.
- Bescherelle, Louis-Nicola, Bescherelle, Henri & Litalis de Gaux, 1841, *Grammaire nationale ou Grammaire de Voltaire, de Racine, de Bossuet...*, Paris, L. Bourgeois-Maze.
- Bolly, Catherine, 2010, « Flou phraséologique, quasi-grammaticalisation et pseudo marqueurs de discours : un no man's land entre syntaxe et discours ? », *Linx*, 62-63, p. 11-38.
- Bonnard, Henri & Régnier, Claude, 1989, *Petite grammaire de l'ancien français*, Paris, Magnard.
- Borillo, Andrée, 2001, « Le conditionnel dans la corrélation hypothétique en français », in Dendale, Patrick & Tasmowski, Liliane (éds.), 2001, *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, p. 231-250.
- Bourova, Viara, 2005, « A la recherche du 'conditionnel latin' : les constructions 'Infinitif + forme habere' examinées à partir d'un corpus électronique », in Pusch, Kabatek & Raible (éds.), 2005, *Romanistische Korpuslinguistik II*, Tübingen, Gunter Naar Verlag, p. 303-316.
- Bourova, Viara & Dendale, Patrick, 2006, Communication au *7th Colloque International Chronos* (18-20.09.2006) – Anvers, 19.09.2006 : « Les deux conditionnels à valeur évidentielle en français, leur place dans l'ensemble des emplois du conditionnel et leur parcours diachronique. Vers une solution qui tient compte d'une nouvelle datation ».
- Bourova, Viara & Dendale, Patrick, 2013, « *Serait-ce un conditionnel de conjecture ?* Datation, évolution et mise en relation des deux conditionnels à valeur évidentielle », *Cahiers Chronos*, 26, p. 183-200.
- Bourova, Viara & Tasmowski, Liliane, 2007, « La préhistoire des futurs romans. Ordre des constituants et sémantique », *Cahiers Chronos*, 19, p. 25-41.
- Bourquin, A. & Salverda De Grave, J.-J., 1901, *Grammaire française à l'usage des Néerlandais*, Leiden, Kapteijn.
- Boye, Kasper & Harder, Peter, 2009, « Evidentiality: Linguistic categories and grammaticalization », *Functions of Language*, 16, p. 9-43.
- Brachet, Auguste, 1872, *Grammaire historique de la langue française*, Paris, Hetzel.
- Brachet, Auguste, 1885, *Grammaire historique de la langue française*, Paris, Hetzel.
- Brachet, Auguste, 1887, *Grammaire historique de la langue française*, Paris, Hetzel.
- Bréal, Michel, 1897, *Essai de Sémantique*, Paris, Hachette.
- Bres, Jacques, 2009, « Dialogisme et temps verbaux de l'indicatif », *Langue française*, 163, 3, p. 21-39.
- Bres, Jacques, 2010a, « Alors comme ça, le conditionnel serait *polyphonique*... », in Colas-Blais, Marion et al. (éds.), 2010a, *La polyphonie en langue et en discours. Modèles et réflexions théoriques*, Metz, Presses universitaires de Metz, p. 201-225.
- Bres, Jacques, 2010b, « Arthur, où t'as mis ton corps ? Conditionnel et actualisation de l'effet de sens *historique* », in Bres, Jacques et al. (éds.), 2010b, *Actes du colloque international de l'AIP. Le concept d'actualisation en psychomécanique, juin Bruxelles*, Limoges, Lambert Lucas, p. 193-204.
- Bres, Jacques, 2012a, « Conditionnel et ultériorité dans le passé : de la subjectivité à l'objectivité », *SHS Web of Conferences*, 1, p. 1719-1730.
- Bres, Jacques, 2012b, « *Robert aurait pris sa retraite et passerait du bon temps...* Du conditionnel dit journalistique », in Maury-Rouan, Claire (éds.), 2012b, *Regards sur le discours. Enonciation, interaction. Hommage à Robert Vion*, Aix-en-Provence, Presses de l'université de Provence, p. 15-33.

- Bres, Jacques, Azzopardi, Sophie & Sarrazin, Sophie, 2012, *Ultériorité dans le passé, valeurs modales, conditionnel (Faits de langues 40)*, Paris, Ophrys.
- Bruneau, Charles & Heulluy, Marcel, 1937, *Grammaire française*, Paris, Delagrave.
- Brunot, Ferdinand, 1887a, *Précis de grammaire historique de la langue française avec une introduction sur les origines et le développement de cette langue*, Paris, Masson.
- Brunot, Ferdinand, 1887b, *Précis de grammaire historique la langue française avec une introduction sur les origines et le développement de cette langue*, Paris, Masson.
- Brunot, Ferdinand, 1894, *Précis de grammaire historique de la langue française avec une introduction sur les origines et le développement de cette langue*, Paris, Masson.
- Brunot, Ferdinand, 1899, *Précis de grammaire historique de la langue française avec une introduction sur les origines et le développement de cette langue*, Paris, Masson.
- Brunot, Ferdinand, 1922, *La pensée et la langue. Méthode, principe et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*, Paris, Masson.
- Brunot, Ferdinand & Bruneau, Charles, 1933, *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson.
- Buridant, Claude, 2000, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES.
- Buridant, Claude, 2019, *Grammaire du français médiéval (XI-XIVe siècles)*, Strasbourg, ELiPhi.
- Cayrou, Gaston, Laurent, Pierre & Lods, Jeanne, 1948, *Le français d'aujourd'hui. Grammaire du bon usage*, Paris, Colin.
- Cayrou, Gaston, Laurent, Pierre & Lods, Jeanne, 1949, *Le français d'aujourd'hui. Grammaire du bon usage*, Paris, Colin.
- Celle, Agnès, 2004, « La traduction du conditionnel journalistique : modes de construction de l'altérité énonciative en français, en allemand et en anglais », in Lopez-Muñoz, Juan Manuel, Marnette, Sophie & Rosier, Laurence (éds.), 2004, *Le discours rapporté dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan, p. 500-509.
- Celle, Agnès, 2007, « Analyse unifiée du conditionnel de non prise en charge en français et comparaison avec l'anglais », *Cahiers Chronos*, 19, p. 43-61.
- Chabaneau, Camille, 1868, *Histoire et théorie de la conjugaison française*, Paris, A. Franck.
- Chafe, Wallace & Nichols, Johanna, 1986, *Evidentiality: The Linguistic Coding of Epistemology*, Norwood, Ablex.
- Charaudeau, Patrick, 1992, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette.
- Charolles, Michel, 1976, « Exercices sur les verbes de communication », *Pratiques: linguistique, littérature, didactique*, 9, p. 83-107.
- Chassang, Alexis, 1881, *Nouvelle grammaire française*, Paris, Garnier Frères.
- Chassang, Alexis, 1886, *Nouvelle grammaire française*, Paris, Garnier Frères.
- Chassang, Alexis, 1892, *Nouvelle grammaire française, revue, modifiée et simplifiée par L. Humbert et Ch. Rinn, Cours supérieur*, Paris, Garnier.
- Chaurand, Jacques, 2012, *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Éditions du Seuil.
- Cheminée, Pascale, 2009, *Aux origines du français. Trésors et histoire de la langue française*, Paris, Garnier.
- Chevalier, Jean-Claude *e.a.*, 1964, *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris, Larousse.
- Chevalier, Jean-Claude *e.a.*, 1978, *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris, Larousse.
- Clédat, Léon, 1889, *Nouvelle grammaire historique du français*, Paris, Garnier Frères.
- Clédat, Léon, 1932, *En marge des grammaires*, Paris, Champion.
- Coleman, Robert, 1971, « The origin and development of Latin habeo + infinitive », *The Classical Quaterly*, 21, 1, p. 215-232.

- Colombat, Bernard, 1998, *Corpus représentatif des grammaires et des traditions linguistiques*, Paris, SHESL.
- Coltier, Danielle, 2000, *Analyse sémantique de selon. Quelques propositions*, Université de Nancy.
- Condillac, E. B., 1798, *Principes généraux de grammaire pour toutes les langues, avec leur application particulière à la langue française*, Paris, Ducour.
- Coopmans, V., 1971, *Grammaire française*, Anvers, De Sikkel.
- Cristea, Teodora, 1974, *Grammaire structurale du français contemporain*, Bucarest, Editura Didactica si pedagogica.
- Cristea, Teodora, 1979, *Grammaire structurale du français contemporain*, Bucuresti, Editura didactica si pedagogica.
- Damourette, Jacques & Pichon, Edouard, 1911-1936, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, Editions d'Artrey.
- Damourette, Jacques & Pichon, Edouard, 1936, *Des mots à la pensée: essai de grammaire de la langue française 1911-1930*, Paris, d'Artrey.
- Darmesteter, Arsene, 1902, *Cours de grammaire historique de la langue française*, Paris, Delagrave.
- Dauzat, Albert, 1947, *Grammaire raisonnée de la langue française*, Lyon, IAC.
- Dauzat, Albert, 1948, *Grammaire raisonnée de la langue française*, Lyon, IAC.
- Dauzat, Albert, 1949, *Précis d'histoire de la langue et du vocabulaire français*, Paris, Larousse.
- De Mulder, Walter, 2012, « Un sens épistémique pour l'imparfait et le passé simple ? », *Langue française*, 173, p. 99-114.
- Dendale, Patrick, 1991, *Le marquage épistémique de l'énoncé: esquisse d'une théorie avec applications au français*, PhD, Antwerpen, Universiteit Antwerpen.
- Dendale, Patrick, 1993, « Le conditionnel de 'l'information incertaine': marqueur modal ou marqueur évidentiel ? », in Hilty, Gerold (éds.), 1993, *Actes du XXe Congrès International de linguistique et philologie romanes: Université de Zurich (6-11 avril 1992)*, Tübingen, Francke, p. 165-176.
- Dendale, Patrick, 1994, « Devoir épistémique, marqueur modal ou évidentiel ? », *Langue française*, 102, p. 24-40.
- Dendale, Patrick, 2010, « Il serait à Paris en ce moment. Serait-il à Paris? À propos de deux emplois épistémiques du conditionnel. Grammaire, syntaxe et sémantique », in Alvarez Castro, Camino, Bango de la Campa, Flor María & Donaire, María Luisa (éds.), 2010, *Liens linguistiques. Études sur la combinatoire et la hiérarchie des composants*, Bern, Peter Lang, p. 291-317.
- Dendale, Patrick, 2012a, « Le conditionnel 'journalistique', marqueur de modalisation en discours second: éléments d'archéologie grammaticale », in Branca-Rosoff, Sonia (éds.), 2012a, *L'hétérogène à l'oeuvre dans la langue et les discours: hommage à Jacqueline Authier-Revuz*, Paris, Lambert-Lucas, p. 229-248.
- Dendale, Patrick, 2012b, « Le traitement des tiroirs en -rais dans quelques grammaires du début du XVIIIe à la fin du XIXe siècle », in Kindt, Saskia, Dendale, Patrick & Vanderheyden, Anne (éds.), 2012b, *La langue mise en contexte: essais en l'honneur d'Alex Vanneste*, Maastricht, Shaker, p. 209-235.
- Dendale, Patrick, 2014, « Le conditionnel de reprise: apparition en français et traitement dans les grammaires du XVIe au XXe siècle », in Anscombe, Jean-Claude, Oppermaun-Marsaux, Evelyne & Rodríguez Somolinos, Amalia (éds.), 2014, *Médiativité, polyphonie et modalité en français: études synchroniques et diachroniques*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle, p. 243-260.

- Dendale, Patrick, 2018, « Évidentialité ou non-prise en charge ? Le cas du conditionnel épistémique en français. Une réanalyse », *Langue française*, 200, p. 63-76.
- Dendale, Patrick, 2020, « Are “modal adverbs” automatically modal markers? The case of French *certainement* with its epistemic-modal and its evidential use », *Anuari de Filologia. Estudis de Lingüística*, 10, p. 39-76.
- Dendale, Patrick, à par., *Evidential markers in French*.
- Dendale, Patrick & Coltier, Danielle, 2004, « Discours rapporté et évidentialité: comparaison du conditionnel épistémique et des constructions en *selon SN* », in Lopez-Muñoz, Juan Manuel (éds.), 2004, *Le discours rapporté dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan, p. 587-598.
- Dendale, Patrick & Coltier, Danielle, 2012, « La lente reconnaissance du 'conditionnel de reprise' par les grammaires du français », in Colombat, Bernard, Fournier, Jean-Marie & Raby, Valérie (éds.), 2012, *Vers une histoire générale de la grammaire française: matériaux et perspectives: actes du colloque international de Paris*, Paris, Champion, p. 631-652.
- Dendale, Patrick & Tasmowski, Liliane, 2001, *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz.
- Dendale, Patrick & Van Bogaert, Julie, 2012, « Réflexions sur les critères de définition et les problèmes d'identification des marqueurs évidentiels en français », *Langue française*, 173, p. 13-29.
- Dendale, Patrick, Vanderheyden, Anne & Izquierdo, Dámaso, 2020, « Visiblement en français, visiblement en espagnol: des marqueurs évidentiels de perception directe ou d'inférence? », in Loureda, Óscar (éds.), 2020, *Marcadores del discurso y lingüística contrastiva en las lenguas románicas*, Iberoamericana/Vervuert, p. 63-96.
- Dendale, Patrick & Veters, Carl, 2001, « Bibliographie spécialisée sur le conditionnel en français », in Dendale, Patrick & Tasmowski, Liliane (éds.), 2001, *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, p. 365-374.
- Denis, Delphine & Sancier-Château, Anne, 1994, *Grammaire du français*, Paris, Livre de poche.
- Desfretières, 1895, *Grammaire française conforme aux derniers programmes officiels. Second cours. Accompagné de nombreux exercices d'orthographe et de rédaction*, Moulins, André Paris.
- Dethloff, Uwe & Wagner, Horst, 2002, *Die französische Grammatik: Regeln, Anwendung, Training*, Tübingen, Francke.
- Diewald, Gabriele, 2002, « A model for relevant types of contexts in grammaticalization », *Typological Studies in Language*, 49, p. 103-120.
- Dubois, J., Jouannon, G. & Lagane, R., 1961, *Grammaire française*, Paris, Larousse.
- Dubois, J. & Lagane, R., 1973, *La Nouvelle grammaire du français*, Paris, Larousse.
- Dubois, J. & Lagane, R., 1979, *La Nouvelle grammaire du français*, Paris, Larousse.
- Einhorn, E., 1974, *Old French. A concise handbook*, Cambridge, CUP.
- Engwer & Lerch, 1942, *Französische Sprachlehre*,
- Étienne, Eugène, 1890, *La langue française depuis les origines jusqu'à la fin du XIe siècle*, Paris, Bouillon.
- Étienne, Eugène, 1980, *Essai de grammaire de l'ancien français*, Genève,
- Ewert, Alfred, 1933, *The French language*, London, Faber and Faber.
- Fabre, Euryale, 1849, *De l'origine et de l'institution du notariat*, Clermont, Thibaud-Landriot Frères.
- Faidherbe, Alexandre, 1874, *Petit cours de langue française à l'usage de mes élèves*, Roubaix, Beghin.
- Faral, Ed., 1970, *Petite grammaire de l'ancien français*, Paris, Hachette.

- Fleury, Jean, 1864, *La grammaire en action. Cours raisonné et pratique de langue française développé sur plus de 150 historiottes et récits*, Paris, Borrani.
- Foulet, Lucien, 1970, *Petite syntaxe de l'ancien français*, Paris, Champion.
- Fournier, Nathalie, 2002, *Grammaire du français classique*, Paris, Belin.
- Fox, John & Wood, Robin, 1972, *A concise history of the French language*, Oxford, Basil Blackwell.
- Fragonard, Marie-Madeleine & Kotler, Éliane, 1994, *Introduction à la langue du XVIe siècle*, Paris, Nathan.
- Frei, Henri, 1929, *La grammaire des fautes. Introduction à la linguistique fonctionnelle*, Paris / Genève, Kundig.
- Frontier, Alain, 1997, *La grammaire du français*, Paris, Belin.
- Gaiffe, Félix, 1936, *Grammaire Larousse du XXe siècle*, Paris, Larousse.
- Gargan, H. C., 1832, *Nouveaux principes de grammaire française*, Paris, Hachette.
- Geis, Michael L & Zwicky, Arnold M, 1971, « On invited inferences », *Linguistic inquiry*, 2, 4, p. 561-566.
- Georgin, René, 1952, *Difficultés et finesses de notre langue*, Paris, Bonne.
- Georgin, René, 1969, *Guide de la langue française*, Paris, Bonne.
- Girault-Duvivier, Charles-Pierre, 1840, *Grammaire des grammaires, ou analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française*, Paris, Cotelle.
- Gosselin, Laurent, 2001, « Relations temporelles et modales dans le 'conditionnel journalistique' », in Dendale, Patrick & Tasmowski, Liliane (éds.), 2001, *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, p. 45-66.
- Gosselin, Laurent, 2005, *Temporalité et modalité*, Bruxelles, De Boeck-Duculot.
- Gosselin, Laurent, 2010, *La validation des représentations. Les modalités en français*, Amsterdam-New York, Rodopi.
- Gougenheim, Georges, 1938, *Système grammatical de la langue française. Manuel de morphologie et de syntaxe descriptives*, Paris, d'Artery.
- Gougenheim, Georges, 1951, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, Lyon, LAC.
- Gougenheim, Georges, 1974, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Picard.
- Grevisse, Maurice, 1946, *Le Bon usage*, Gembloux, Duculot.
- Grevisse, Maurice, 1969, *Précis de grammaire française*, Gembloux, Duculot.
- Grevisse, Maurice, 1980, *Le hon usage*, Paris, Duculot.
- Grevisse, Maurice & Goosse, André, 1986, *Le Bon Usage*, Gembloux, Duculot.
- Grevisse, Maurice & Goosse, André, 1995, *Nouvelle Grammaire française*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- Guentchéva, Zlatka, 1994, « Manifestations de la catégorie du médiatif dans les temps du français », *Langue française*, 102, p. 8-23.
- Guiraud, Pierre, 1966, *Le moyen français*, Paris, PUF.
- Guiraud, Pierre, 1972, *Le moyen français*, Paris, PUF.
- Haas, Joseph, 1909, *Neufanzösische Syntax*, Halle, Niemeyer.
- Haillet, Pierre Patrick, 1992, *Emplois "journalistiques" du conditionnel en français contemporain. Essai de linguistique descriptive*, PhD, Université de Toronto.
- Haillet, Pierre Patrick, 1995, *Le conditionnel dans le discours journalistique essai de linguistique descriptive*, Neuville, Québec, Bref.
- Haillet, Pierre Patrick, 1998, « Le conditionnel d'altérité énonciative et les formes du discours rapporté dans la presse écrite », *Pratiques*, 100, p. 63-79.
- Hanse, Joseph, 1983, *Nouveau dictionnaire des difficultés grammaticales et lexicologiques*, Paris, Editions scientifiques et littéraires.

- Heine, Bernd, 2002, « On the role of context in grammaticalization », *Typological Studies in Language*, 49, p. 83-102.
- Hélix, Laurence, 2011, *Histoire de la langue française*, Paris, Ellipses.
- Imbs, Paul, 1968, *L'emploi des temps verbaux en français moderne. Essai de grammaire descriptive*, Paris, Klincksieck.
- Ineichen, Gustav, 1985, *Kleine altfranzösische Grammatik*, Berlin, Erich Schmidt Verlag.
- Joubert, Charles-Catherine & Guérin, Ph., 1860, *Grammaire française enseignée par l'histoire de France de 420 à 1859. Méthode entièrement nouvelle*, Paris, Dezobry.
- Judge, Anne & Healey, F. G., 1983, *A Reference Grammar of Modern French*, London, Edward Arnold.
- Klare, Johannes, 1998, *Französische Sprachgeschichte*, Stuttgart, Ernst Klett Sprachen.
- Korzen, Hanne & Nølke, Henning, 1990, « Projet pour une théorie des emplois du conditionnel », in Halmoy, Odile, Halvorsen, Arne & Lorentzen, Lise (éds.), 1990, *Actes du 11e congrès des romanistes scandinaves, Trondheim 13-17 août 1990*, Trondheim, Université de Trondheim, p. 273-300.
- Korzen, Hanne & Nølke, Henning, 2001, « Le conditionnel: niveaux de modalisation », in Dendale, Patrick & Tasmowski, Liliane (éds.), 2001, *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, p. 125-146.
- Kronning, Hans, 2002, « Le conditionnel 'journalistique': médiation et modalisation épistémiques », *Romansk forum*, 16, 2, p. 561-575.
- Kronning, Hans, 2004, « Kunskapens källa och kunskapens styrka. Epistemisk konditionalis i franskan som evidentiellt och modalt grammatiskt uttryck », in (éds.), 2004, *Kungl. Humanistiska Vetenskaps-Samfundet i Uppsala. Årsbok*, Uppsala, Swedish Science Press, p. 43-123.
- Kronning, Hans, 2005, « Polyphonie, médiation et modalisation: le cas du conditionnel épistémique », in Bres, Jacques et al. (éds.), 2005, *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, p. 297-323.
- Kronning, Hans, 2012, « Le conditionnel épistémique: propriétés et fonctions discursives », *Langue française*, 173, p. 83-97.
- Kronning, Hans, 2018, « Epistemic modality and evidentiality in Romance: The Reportive Conditional: Semantics and variation », in Guentchéva, Zlatka (éds.), 2018, *Epistemic Modalities and Evidentiality in Cross-Linguistic Perspective*, Berlin, De Gruyter, p. 69-102.
- Kukenheim, Louis, 1967, *Grammaire historique de la langue française*, Leiden,
- Lanly, André, 1958, « "Nous avons à parler" maintenant du futur », *Le français moderne*, 26, p. 16-46.
- Lanly, André, 2002, « Plaidoyer pour le conditionnel en -rais », *L'Information grammaticale*, 95, 1, p. 20-22.
- Le Bidois, Georges & Le Bidois, Robert, 1971, *Syntaxe du français moderne, ses fondements historiques et psychologiques*, Paris, Auguste Picard.
- Le Bidois, Georges & Le Bidois, Robert 1935, *Syntaxe du français moderne, ses fondements historiques et psychologiques*, Paris, Auguste Picard.
- Lehmann, Christian, 1982, *Thoughts on Grammaticalization: A Programmatic Sketch*, Universalienprojekt, Institut für Sprachwissenschaft Universität.
- Lemare, P.-A., 1819, *Cours de langue française en six parties*, Paris, l'Auteur.
- Lemare, P.-A., 1835, *Cours de langue française en six parties*, Paris, l'Auteur.
- Loiseau, A., 1882, *Histoire de la langue française ses origines et son développement jusqu'à la fin du XVIe siècle*, Paris, Ernest Thorin.
- Lücking, G., 1883, *Französische Grammatik für den Schulgebrauch*, Berlin,

- Mansion, J. E., 1961, *A grammar of present-day French: exercises in French syntax*, London, Harrap.
- Marchello-Nizia, Christiane, 1992, *Histoire de la langue française aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Nathan.
- Marchello-Nizia, Christiane, 1995, *L'Évolution du français: ordre des mots, démonstratifs, accent tonique*, Paris, Armand Colin.
- Marchello-Nizia, Christiane, 1997, *La langue française aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Nathan.
- Marchello-Nizia, Christiane, 2006, *Grammaticalisation et changement linguistique*, De Boeck-Duculot.
- Martin, Robert, 1971, *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*, Paris, Klincksieck.
- Martin, Robert, 1981, « Le futur linguistique: temps linéaire ou temps ramifié?(à propos du futur et du conditionnel français) », *Langages*, 64, p. 81-92.
- Martin, Robert, 1983, *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.
- Martin, Robert, 1992, *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.
- Martines, Josep, 2015a, « L'émergence des futurs épistémiques romans. L'exemple du catalan médiéval du XIIIe siècle », in Laura, Baranzini & al., et (éds.), 2015a, *Le futur dans les langues romanes*, Berne, Peter Lang, p. 133-167.
- Martines, Josep, 2015b, « Semantic change and intersubjectification: The origin of reprise evidential conditional in Old Catalan », *Catalan Journal of Linguistics*, 14, p. 79-111.
- Martinet, André, 1979, *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris, Crédif.
- Martinon, Philippe, 1927, *Comment on parle en français. La langue parlée comparée avec la langue littéraire et la langue familière*, Paris, Larousse.
- Marty-Laveaux, Charis, 1874, *Cours historique de langue française. Grammaire élémentaire*, Paris, Alphonse Lemerre.
- Mauger, Gaston, 1968, *Grammaire pratique du français d'aujourd'hui*, Paris, Hachette.
- Maupas, Charles, 1607, *Grammaire française*, Blois, Philippes Cotteray.
- Ménard, Philippe, 1973, *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, Sobodi.
- Merle, Jean-Marie, 2001, *Etude du conditionnel français et de ses traductions en anglais*, Paris, Editions OPHRYS.
- Merle, Jean-Marie, 2004, « Les énoncés au conditionnel 'journalistique': un cas particulier de style indirect libre? », *Bulletin de la Société de stylistique anglaise (Stylistique et énonciation: le cas du discours indirect libre)*, volume spécial, p. 229-248.
- Mertens, 1968, *Contribution à l'étude de la terminologie grammaticale française. La nomenclature du verbe chez les grammairiens français du XVIIe siècle*, Leuven, Universiteit Leuven.
- Michaut, Gustave & Schricke, Paul, 1934, *Grammaire française: cours complet*, Paris, Hatier.
- Moignet, Gérard, 1973, *Grammaire de l'ancien français: morphologie-syntaxe*, Paris, Klincksieck.
- Moignet, Gérard, 1981, *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck.
- Morin, J. B., 1806, *Principes raisonnés de la langue française*, Paris, Belin.
- Motmans, René, 1976, *Grammaire française*, Leuven, Acco.
- Narrog, Heiko, 2014, « Beyond intersubjectification: textual uses of modality and mood in subordinate clauses as part of speech-act orientation », in Lieselotte, Brems & al., et (éds.), 2014, *Intersubjectivity and Intersubjectification in Grammar and Discourse*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, p. 29-52.
- Nicolle, Steve, 2011, « Pragmatic aspects of grammaticalization », in Narrog, Heiko & Heine, Bernd (éds.), 2011, *The Oxford Handbook of Grammaticalization*, Oxford, Oxford University Press, p. 401-412.

- Noël, François-Joseph-Michel & Chapsal, Charles-Pierre, 1823, *Nouvelle grammaire française sur un plan très méthodique*, Paris,
- Noël, François-Joseph-Michel & Chapsal, Charles-Pierre, 1845, *Nouvelle grammaire française sur un plan très méthodique*, Paris, Nyon.
- Nyrop, Kristoffer, 1930, *Grammaire historique de la langue française*, Copenhague, Nordisk Forlag.
- Pascal, Blaise, 1657, *Les Provinciales*, Cologne.
- Patard, Adeline, 2017, « Du conditionnel comme constructions ou la polysémie du conditionnel », *Langue française*, 194, 2, p. 105-124.
- Patard, Adeline & De Mulder, Walter, 2012, « L'évolution des usages du conditionnel en français », *Faits de langues*, 40, p. 29-36.
- Patard, Adeline & De Mulder, Walter, à par., « The future and conditional: from Latin to Old French ».
- Perret, Michèle, 2014, *Introduction à l'histoire de la langue française*, Paris, Colin.
- Péters, Jean-Jacques, 1855, *Nouvelle grammaire française*, Liège, Lardinois.
- Péters, Jean-Jacques, 1864, *Cours théorique et pratique de langue française. Grammaire complète*, Liège, Spée-Zelis.
- Picoche, Jaqueline & Marchello-Nizia, Christiane, 1989, *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan.
- Poitevin, Prosper, 1856, *Grammaire générale et historique de la langue française*, Paris, Magasin pittoresque.
- Posner, Rebecca, 1998, « Review of Lanly, A., Deux problèmes de linguistique française et romane. I. Le conditionnel en -rais (et le futur en -rai). II. Le verbe aller et ses frères romans, Paris, Champion, Genève, Slatkine », *French Studies Quarterly Review*, 52, 1, p. 116-117.
- Pougeoise, Michel, 1998, *Dictionnaire de grammaire et des difficultés grammaticales*, Paris, Armand Colin.
- Prévost, Sophie, 2015, « Diachronie du français et linguistique de corpus : une approche quantitative renouvelée », *Langages*, 197, 1, p. 23-45.
- Provôt-Olivier, Agnes, 2011, *Le conditionnel en français et ses équivalents en allemand: le concept de référentiel temporel et l'analyse aspecto-temporelle et énonciative*, Thèse de doctorat, Paris, Université Paris IV-Sorbonne.
- Raynaud de Lage, Guy, 1995, *Introduction à l'ancien français*, Paris, SEDES.
- Regula, Moritz, 1931, *Französische Sprachlehre*, Reichenberg, Verlag Gebrüder Stiepel.
- Regula, Moritz, 1957, *Grammaire française explicative*, Heidelberg, Winter.
- Reymond, S., 1811, *Leçons de grammaire française par demandes et réponses*, Lyon, Yvernault et Cabin.
- Rheinfelder, Hans, 1967, *Altfranzösische Grammatik. Formenlehre*, München, Heuber.
- Riegel, Martin, Pellat, Jean-Christophe & Rioul, René, 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, P.U.F.
- Robert, C.-M., 1909, *Grammaire française*, Groningen, Wolters.
- Rossari, Corinne, 2009, « Le conditionnel dit épistémique signale-t-il un emprunt? », *Tranel*, 51, p. 75-96.
- Sabot, Thierry, 2014a, *Comprendre les actes notariés. Les actes relatifs à la personne ou à la famille. 1ère partie*, Saint-Germain-Lespinasse, Thisa.
- Sabot, Thierry, 2014b, *Comprendre les actes notariés. Les actes relatifs à la vie économique. 3ème partie*, Saint-Germain-Lespinasse, Thisa.
- Schwan, Eduard & Behrens, Dietrich, 1913, *Grammaire de l'ancien français*, Leipzig, Reisland.

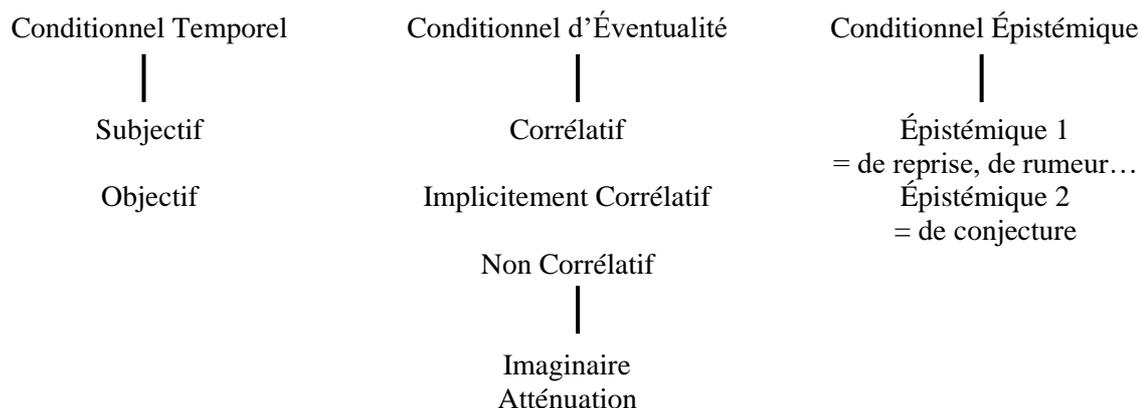
- Schwan, Eduard & Behrens, Dietrich, 1966, *Grammatik des altfranzösischen*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft.
- Sensine, Henri, 1908, *L'emploi des temps en français ou le Mécanisme du verbe*, Lausanne, Payot.
- Sneyders de Vogel, Kornelis, 1919, *Syntaxe historique du français*, Groningue, Wolters.
- Sneyders de Vogel, Kornelis, 1927, *Syntaxe historique du français*, Groningue, Wolters.
- Sonnenschein, Edward Adolf, 1912, *A New French Grammar. Based on the Recommendations of the Joint Committee on Grammatical Terminology*, Oxford, Clarendon Press.
- Squartini, Mario, 2004, « Disentangling evidentiality and epistemic modality in Romance », *Lingua*, 114, 7, p. 873-895.
- Squartini, Mario, 2012, « Evidentiality in interaction: The concessive use of the Italian Future between grammar and discourse », *Journal of pragmatics*, 44, 15, p. 2116-2128.
- Steinberg, N. M., 1972, *Grammaire française*, Leningrad,
- Stengel, Edmund, 1976, *Chronologisches Verzeichnis französischer Grammatiken vom Ende des 14. bis zum Ausgange des 18. Jahrhunderts nebst Angabe der bisher ermittelten Fundorte derselben*, Amsterdam, Benjamins.
- Stier, Georg, 1896, *Französische Syntax*, Malfenbüttel, Julius Smisler.
- Strohmeier, Fritz, 1927, *Französische Sprachlehre*, Leipzig, Teubner.
- Sullet-Nylander, Françoise, 2006a, « De l'emploi du conditionnel journalistique: du titre à l'article et de l'article au titre. Le Monde (2005) », in Olsen, M. & Swiatek, E. H. (éds.), 2006a, *Actes du XVI^e congrès des romanistes scandinaves / Actas del XVI congreso de romanistas escandinavos*, Roskilde, Department of Language and Culture, Roskilde University, p. <http://rudar.ruc.dk/handle/1800/8146>.
- Sullet-Nylander, Françoise, 2006b, « Paratexte, contexte et intertexte dans Le Monde (2005): conditionnels journalistiques et discours rapportés », *Pratiques*, 129-130, p. 123-138.
- Sullet-Nylander, Françoise, 2013, « De l'emploi du conditionnel journalistique et du discours rapporté dans quatre journaux— français et suédois— au cours de 'l'affaire DSK' (mai-août 2011) », in Norén, Coco et al. (éds.), 2013, *Modalité, évidentialité et autres friandises langagières. Mélanges offerts à Hans Kronning à l'occasion de ses soixante ans*, Bern, Peter Lang, p. 291-309.
- Tell, Julien, 1874, *Les Grammairiens français: depuis l'origine de la grammaire en France jusqu'aux dernières oeuvres connues, ouvrage servant d'introduction à l'étude générale des langues*, Paris, Firmin Didot.
- Thielmann, P., 1885, « Habere mit dem Infinitiv und die Entstehung des romanischen Futurums », *Archiv für lateinische Lexicographie und Grammatik*, 2, p. 48-69 et 157-202.
- Thomas, Jean-François, 2012, « Ultériorité dans le passé et éventualité en latin », *Faits de langue*, 40, 2, p. 13-20.
- Togebly, Knud, 1982, *Grammaire française*, Copenhague, Akademisk Forlag.
- Touratier, Ch., 1996, *Le système verbal français. Description morphologique et morphématique*, Paris, Colin.
- Traugott, Elizabeth, 2003, « From subjectification to intersubjectification », in Raymon, Hickey (éds.), 2003, *Motives for Language Change*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 124-139.
- Traugott, Elizabeth, 2012, « Pragmatics and language change », in Allan, K. & Jaszczolt, K. (éds.), 2012, *The Cambridge Handbook of Pragmatics*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 549-566.
- Traugott, Elizabeth, 2018, « Rethinking the role of invited inferencing in change from the perspective of interactional texts », *Open Linguistics*, 4, 1, p. 19-34.

- Traugott, Elizabeth & Dasher, Richard, 2002, *Regularity in Semantic Change*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Tritter, Jean-Louis, 1999, *Histoire de la langue française*, Paris, Éditions Marketing.
- Ulrix, Eugène, 1909, *Grammaire classique de la langue française contemporaine*, Tongres, Vranken.
- Ulrix, Eugène, 1936, *Grammaire classique de la langue française contemporaine*, Liège, Dessain.
- Van de Weerd, Jessica & Dendale, Patrick, 2017, « L'étude linguistique du conditionnel en français. État des lieux thématique et bibliographie rétrospective (2000-2015) », *Revue de linguistique romane*, 81, 321-322, p. 89-112.
- Van de Weerd, Jessica & Dendale, Patrick, 2018, « La valeur sémantique du conditionnel 'de reprise' selon les grammaires à travers les siècles (XVIe - XXIe) », *Studies van de BKL - Travaux du CBL - Papers of the LSB*, 12, p. 1-27.
- Vanderveken, Daniel, 1988, *Les actes de discours*, Bruxelles, Mardaga.
- Vatrican, Axelle, 2010, « La modalité et le 'conditionnel de rumeur' en français et en espagnol », *Modèles linguistiques*, 31, 2, p. 83-94.
- Vet, Co & Kampers-Mahne, Brigitte, 2001, « Futur simple et futur du passé: leurs emplois temporels et modaux », in Dendale, Patrick & Tasmowski, Liliane (éds.), 2001, *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, p. 89-104.
- Vetters, Carl, 2001, « Le conditionnel: ultérieur du non-actuel », in Dendale, Patrick & Tasmowski, Liliane (éds.), 2001, *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, p. 169-207.
- Vetters, Carl & Skibinska, Elzbieta, 1998, « Le futur: une question de temps ou de mode? Remarques générales et analyse du "présent-futur" perfectif polonais », in Borillo, Andrée, Vetters, Carl & Vuillaume, Marcel (éds.), 1998, *Regards sur l'aspect*, Amsterdam, Rodopi, p. 247-266.
- Vigier, Denis, 2012, « En attendant: un cas de pragmatocalisation », *Travaux de linguistique*, 64, 1, p. 143-160.
- Wagner, Léon, 1939, *Les phrases hypothétiques commençant par 'si' dans la langue française, des origines à la fin du XVIe siècle*, Paris, Droz.
- Wagner, Léon & Pinchon, Jacqueline, 1962, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.
- Wagner, Léon & Pinchon, Jacqueline, 1991, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.
- Wartburg, Walter & Zumthor, Paul, 1947, *Précis de syntaxe du français contemporain*, Bern, Francke.
- Wartburg, Walter & Zumthor, Paul, 1958, *Précis de syntaxe du français contemporain*, Bern, Francke.
- Weinrich, Harald, 1982, *Textgrammatik der französischen Sprache*, Stuttgart, Klett.
- Weinrich, Harald, 1989, *Grammaire textuelle du français*, Paris, Didier / Hatier.
- Wilmet, Marc, 1997, *Grammaire critique du français*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- Wilmet, Marc, 2001, « L'architecture du 'conditionnel' », in Dendale, Patrick & Tasmowski, Liliane (éds.), 2001, *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, p. 21-44.
- Wilmet, Marc, 2007, *Grammaire rénovée du français*, Bruxelles, De Boeck.
- Zink, Gaston, 1987, *L'ancien français (11e-13e siècle)*, Paris.
- Zink, Gaston, 1990, *Le moyen français (14e et 15e siècles)*, Paris.

ABSTRACT

[néerlandais]

Sinds de jaren '90 is de *conditionnel* een populair onderwerp in het linguïstisch onderzoek. Het is voornamelijk sinds de publicatie van het collectieve volume *Le conditionnel en français* van Dendale & Tasmowski in 2001 dat de interesse in dit onderwerp enorm gegroeid is. Het boek geeft een overzicht van de problemen, perspectieven en analyses van de studie van de *conditionnel* in het Frans. Dendale & Tasmowski geven er ook een overzicht van de verschillende gebruiken van de *conditionnel*. Hieronder hun schema:



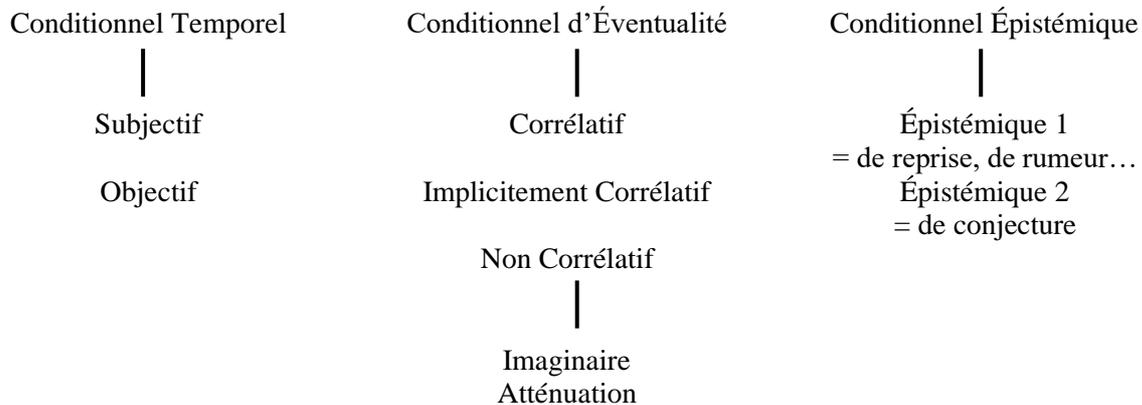
Ons onderzoek gaat over de *conditionnel épistémique 1*, ook wel *conditionnel de reprise, de rumeur...* genoemd (vanaf nu aangeduid met CE1). De studie van dit specifiek gebruik van de *conditionnel* is de laatste tijd erg populair geworden. Hoewel het gebruik van de CE1 in synchrone linguïstiek uitgebreid bestudeerd is, is dit niet het geval voor diachrone linguïstiek. Met dit onderzoek willen wij dan ook een bijdrage leveren op dat laatste vlak. De weinige diachrone studies over de CE1 die er zijn kunnen we samenbrengen in drie thematieken:

- (1°) de behandeling van de CE1 in Franse grammatica's van de 16^e tot de 20^e eeuw
- (2°) het verschijnen van de eerste voorbeelden van de CE1 in verschillende tekstgenres
- (3°) de evolutie van de gebruiken van de *conditionnel*, waaronder ook de CE1

Om een antwoord te bieden op onze hoofdvraag – *Wanneer en via welk mechanisme is de CE1 ontstaan?* – gaan we systematisch in op elk van deze drie thematieken. In hoofdstuk 3 bestuderen we de manier waarop Franse grammatica's de CE1 semantisch beschrijven. We analyseren de verschillende termen en formuleringen die gebruikt worden bij de semantische beschrijving van de CE1. Deze studie geeft ons een globaal beeld van de betekeniselementen die, volgens de grammatica's, een rol spelen bij de creatie van de semantische waarde van de CE1. In hoofdstuk 4 analyseren we een corpus van oude voorbeelden van de CE1 uit juridische teksten. We verifiëren of de betekeniselementen die door de grammatica's aangehaald worden ook echt te herkennen zijn in de oude voorbeelden van de CE1. Deze analyse laat ons toe om de co(n)texten waarin de oude CE1 voorkomt beter te definiëren. In hoofdstuk 5 formuleren we een hypothese over de oorsprong (en de evolutie) van de CE1. We verdedigen de hypothese volgens dewelke de CE1 ontstaan is uit de *conditionnel temporel subjectif*, die geleidelijk is geëvolueerd volgens het schema van de "bridging contexts" van Heine (2002).

[anglais]

The *conditional* has been a popular topic in linguistic research since the 1990s. It is mainly since the publication of the collective volume *Le conditionnel en français* by Dendale & Tasmowski in 2001 that interest in this subject has grown enormously. The book provides an overview of the problems, perspectives and analyses of the study of the *conditional* in French. Dendale & Tasmowski also provide an overview of its different uses.



Our research is about the *conditionnel épistémique 1*, also called *conditionnel de reprise...* (from now on indicated with CE1). The study of this particular use of the *conditional* has become very popular recently. While the use of the CE1 in synchronic linguistics has been extensively studied, this is not the case for diachronic linguistics. With this research we want to contribute to the latter area. We can group the few diachronic studies on the CE1 that exist into three themes:

- (1 °) the treatment of the CE1 in French grammars from the 16th to the 20th century
- (2 °) the appearance of the first examples of the CE1 in different text genres
- (3 °) the evolution of the uses of the *conditional*, including the CE1

To answer our main question - When and through what mechanism did the CE1 originate? - we systematically discuss each of these three themes. In Chapter 3 we study the way French grammars semantically describe the use of the CE1. We analyze the different terms used in the semantic description of the CE1. This study gives us a global view of the elements of meaning that, according to grammars, play a role in the creation of the semantic value of the CE1. In chapter 4 we analyze a corpus of old examples of the CE1 from legal texts. We verify whether the elements of meaning mentioned by the grammarians are recognizable in the old examples of the CE1. This analysis allows us to better define the co(n)texts in which the old CE1 occurs. In chapter 5 we formulate a hypothesis about the origin (and evolution) of the CE1. We defend the hypothesis according to which the CE1 arose from the *conditionnel temporel subjectif*, which gradually evolved as described in Heine's (2002) theory of "bridging contexts".